

Date	Heur	Auteur	Titre	Texte
10/06/2016	16:07	Dany Mater TALBOT Gustave	D'accord ! Ivoire	Ce projet d'arrêté va dans le bon sens , visant à préserver la biodiversité planétaire durement menacée par des trafics internationaux très lucratifs . Si chaque pays éradique la demande , le massacre des espèces sauvages cessera . Tout à fait d'accord avec le projet d'arrêté. Madame le ministre, L'interdiction totale de la détention et du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros sur le territoire national ne peut qu'être la bienvenue. Il faut néanmoins rajouter l'ivoire de mammoth. Toutefois, les conditions de dérogation posent des problèmes. Comment concrètement dater l'ivoire ? L'existence de deux dates : 1975 et 1947 peut être source de confusion dans laquelle s'engouffreront les trafiquants... C'est pourquoi les dérogations ne devraient pas exister... La survie des éléphants est à ce prix. Enfin, nous espérons que la France sera moteur lors de la prochaine réunion de la Cites pour que les dérogations concernant le commerce de l'ivoire disparaissent des inscriptions. Croyez, Madame le ministre, à l'expression de mon profond respect
10/06/2016	17:20	Chalten	Oui à l'interdiction, non aux dérogations	J'apporte mon soutien à ce texte. L'essentiel de ce commerce, légal et illégal, ne passe pas par l'Europe mais l'UE doit donner un exemple dans ce domaine. L'effondrement des populations de toutes les espèces concernées est spectaculaire. Un rhinocéros est tué toutes les 4h en Afrique du Sud. Ce texte doit être accompagné de moyens appropriés, dans les pays sources, au sein de l'UE et dans les pays destinataires, parfaitement connus.
11/06/2016	00:28	François Moutou	Ivoire d'éléphant, corne de rhinocéros Pour une interdiction sans dérogation	L'interdiction du commerce d'ivoire est essentielle, mais il ne faut laisser aucune dérogation pour qu'elle soit réellement efficace ! Faisons cesser une ignominie indigne de l'espèce humaine! Arrêtons le massacre et la spéculation avec pour enjeu la survie des espèces animales !
11/06/2016	13:18	Laurent SAGNIMORTE	Indispensable	Je suis tout à fait favorable à ce projet d'arrêté. J'espère seulement que l'État se donnera les moyens de le faire respecter.
12/06/2016	17:13	jbd	Favorable	Cette interdiction générale risque de mettre à mal l'activité économique de tous les ivoiriens (couteliers) mais également les maisons de vente sans oublier les personnes d'un certain âge qui faute d'une retraite suffisante sont obligés de vendre les défenses ou autres objets en ivoire détenus au sein de leur famille pour assurer le quotidien (maison de retraite, paiement des impôts). Il ne s'agit en aucun cas d'un enrichissement personnel, d'autant que la plupart des personnes se sont acquittées de taxes douanières pour ramener ces ivoires en France. Pour ma part il serait plus intelligent de supprimer les safaris et autres trophées de chasse qui n'ont aucune légitimité sauf celle de se targuer d'avoir 'buter' un lion ou autre éléphant. A l'exemple de la drogue, cette interdiction ne supprimera pas le trafic illégal ni même le braconnage. C'est une bonne chose que d'interdire le commerce de produits provenant d'espèces protégées et menacées. Mais pour être crédible, la France serait bien inspirée de balayer devant sa porte et de VERITABLEMENT protéger sa faune et flore locale lorsqu'elle est menacée sur son territoire. Il y a ainsi une 'minuscule' contradiction à interdire le commerce de l'ivoire, et dans le même temps organiser une chasse au loup qui ne dit pas son nom, à laisser crever le lynx dans les Vosges, ou à laisser végéter l'ours brun dans les Pyrénées, pour ne citer que ces exemples emblématiques de la non-protection de la Nature en France. Sans oublier, évidemment, l'absurdité de la construction d'un aéroport du siècle dernier dans une zone humide à forte biodiversité patrimoniale...
15/06/2016	07:47	Mamette	interdiction commerciale Ivoire et corne de Rhinocéros	C'est une bonne chose que d'interdire le commerce de produits provenant d'espèces protégées et menacées. Mais pour être crédible, la France serait bien inspirée de balayer devant sa porte et de VERITABLEMENT protéger sa faune et flore locale lorsqu'elle est menacée sur son territoire. Il y a ainsi une 'minuscule' contradiction à interdire le commerce de l'ivoire, et dans le même temps organiser une chasse au loup qui ne dit pas son nom, à laisser crever le lynx dans les Vosges, ou à laisser végéter l'ours brun dans les Pyrénées, pour ne citer que ces exemples emblématiques de la non-protection de la Nature en France. Sans oublier, évidemment, l'absurdité de la construction d'un aéroport du siècle dernier dans une zone humide à forte biodiversité patrimoniale...
15/06/2016	09:53	LAFFONT MARC	Favorable, mais critique bien ordonnée commencent par lui-même...	Je suis pour l'interdiction totale sans aucune restriction
16/06/2016	08:14	Camille	Acte de barbarie	Je ne suis pas sûr de bien comprendre la finalité de cette démarche... est-ce purement informatif ou bien doit-on donner un avis personnel ?
16/06/2016	08:16	Hervé Peyre	Soutien au projet	

16/06/2016	08:23	Evelyne Lecallion	Interdiction du commerce de l'ivoire	Quoi qu'il en soit je me permets d'affirmer mon complet soutien à ce projet qui aurait du être proposé et validé depuis déjà des décennies. Merci !
16/06/2016	08:30	Annie Lambert	Interdiction de l'ivoire !!!	Il serait honteux d'autoriser le commerce de l'ivoire quelle qu'en soit son origine, éléphant, rhinocéros et même morse! Préservez les éléphants ! Halte au commerce de l'ivoire ! Interdiction TOTALE !!!
16/06/2016	08:30	Poupy	Stop	STOP À LA BARBARIE. Bonjour, Je pense que c'est plus que logique, tout commerce entraînant des massacres sur animaux même autres que celui de l'ivoire (fourrure etc...) doit être prohibé, il faut enfin un peu d'humanité ! honteux de tuer ces magnifiques animaux. l'homme ne pense qu'aux profits arrettons ce « massacre » Je suis pour l'arrêt de l'exploitation des animaux pour quelque motif qu'il soit et je suis pour la protection de la nature animaux compris. Les événements climatiques que nous vivons actuellement devraient nous faire réfléchir et agir.
16/06/2016	08:30	Michael WILHELM	Logique arrettons CE massacre	Il faut absolument interdire sur le sol Français, tout commerce de l'ivoire des éléphants et de la corne de rhinocéros pour lutter contre la disparition des animaux en question. Quand l'arrêté va-t-il être promulgué en France ? et quelle est l'attitude de l'Europe si on veut éradiquer le commerce illégal ? Bon courage !
16/06/2016	08:32	blache		Bonjour, Désolée, mais cet arrêté ne doit prévoir aucune dérogation. Pourquoi permettre de faire entrer sur notre territoire de l'ivoire pour restaurer des œuvres d'art ? Cela consiste à reconnaître que des animaux peuvent être massacrés à ce titre, donc justifier cette barbarie et encourager malgré tout encore et encore les contrebandiers à poursuivre leurs massacres. Non, aucune dérogation s'il vous plaît !! Mais décidément ,que fait le gouvernement a part agir lorsqu'il y a un interet électoral a plus ou moins long terme ? un gouvernement se devrait de nous aider et / ou nous accompagner afin de devenir chaque jour plus évolués , plus civilisés, et autoriser la ' mort ' de magnifiques animaux contribuant à l'équilibre d'une planète qui ne nous appartient pas , , tout cela en échange d'un petit plaisir fort superficielVoilà qui n'est pas DIGNE d'un gouvernementd'un pays soit disant très développé !!
16/06/2016	08:37	Martine MARCHAL	Pour l'arrêt de l'exploitation de l'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire des éléphants et de la corne de rhinocéros	Il est inadmissible de sacrifier ces animaux pour le caprice d'un commerce de bijoux, par exemple ! Il y a tant de matières pouvant remplacer l'ivoire et en pharmacie d'autres produits pouvant être aphodysiaques pour les gens qui y croient; il faut changer ces mentalités d'un autre temps !
16/06/2016	08:39	MARIE-CHRISTINE MOREL-SIMON	AUCUNE DEROGATION NE DOIT SUBSISTER DANS CET ARRETE	Il semblerait mais, je n'en suis pas sûr, que les dégâts causés par les importations françaises soient si importantes que cela néanmoins, ils comptent tout de même. Il est clair que ce sont les pays de l'Est et l'Afrique sur lesquels reposent l'essentiel des problèmes. A chaque fois que l'on aborde le sujet, je me contente de pousser des cris d'orfraie pour dénoncer ces actes criminels inadmissibles mais, c'est vrai que la tâche sera rude...
16/06/2016	08:39	Francoise Watine	Consternant	Cette interdiction serait de première nécessité et résoudrait la majorité du problème, déjà. Nécessité de veiller scrupuleusement sur l'application de dérogations et n'en pas créer de nouvelles.
16/06/2016	08:39	LUBAT Monique	protéger les éléphants et rhinocéros	Et la barbarie continue! quand allons-nous nous nous civiliser? Arrêtons le massacre des rhinoceros et elephants toujours l'appât du gain y en a marre ,j'espere que la nature reprendra ses droits et que ces gens la serons punis a juste titre .et nous nous disons humains .Honte a l'humanite de permettre de faire ce massacre .
16/06/2016	08:39	Faucher	La tâche sera rude...	
16/06/2016	08:40	MARTIN	AGIR EFFICACEMENT Contre l'exploitation des non humains (et des humains !)	
16/06/2016	08:41	Dom		
16/06/2016	08:41	ALAIN	importation d'ivoire	

16/06 /2016	08: 43	Bessolo	Disparition des éléphants...	<p>Que sera le monde sans les éléphants ??? Les animaux sont la vie, les hommes leurs parasites...</p> <p>J'espère sincèrement que le nécessaire sera fait pour interdire définitivement et sans exception l'ivoire ainsi que les cornes de rhinocéros. A notre époque il est scandaleux de constater que cela est toujours autorisé dans certains pays ... Merci de l'attention que vous porterez à ce message. Meilleures salutations</p> <p>Il faut arrêter ces massacres et trafics, dans quelques temps les éléphants et rhinocéros seront au rang des dinosaures, nos descendants pourront les voir en virtuel, Pourquoi l'homme détruit tout sur terre pour de l'argent, c'est désolant Protégeons ces animaux pour que nos descendants puissent les voir en réel</p>
16/06 /2016	08: 45	Catherine RUDOLF NNAJI	Interdiction du commerce de l'ivoire	<p>Arretez et interdisez le commerce de l'ivoire !!!</p> <p>Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.</p>
16/06 /2016	08: 46	vautier	protégeons les éléphants et rhinocéros et les autres animaux menacés	<p>un animal = une VIE</p> <p>Je trouve cela honteux qu'en 2016, le commerce de l'ivoire ne soit toujours pas interdit définitivement. Quand on voit avec quelle cruauté elle est prélevée, cela me fait vomir. Ange-Line</p>
16/06 /2016	08: 46	Isabelle	Arrêt de la commerciali sation de l'ivoire !	<p>La question ne devrait même pas se poser ! Respectons la vie de tous les êtres vivants, animaux compris.</p> <p>Stoppez le commerce illégal de l'ivoire issu du braconnage. Les éléphants et rhinocéros sont des espèces menacées il est important de les respecter.</p>
16/06 /2016	08: 47	Amélie Douillet	Interdiction totale du commerce d'ivoire en France	<p>JE SUIS CONTRE L'EXPLOITATION DE L'IVOIRE LAISSONS LES ELEPHANTS VIVRENT EN PAIX</p> <p>Laissez les éléphants et rhinocéros en paix! Ne contribuez pas au commerce de l'ivoire.</p>
16/06 /2016	08: 47	France BRUN	ARRETEZ LE COMMERC E DE L'IVOIRE !	<p>Madame la Ministre Nous voulons une interdiction totale du commerce de l'ivoire comme aux États Unis pour tarir toute transaction illégale . Nous vous remercions d'agir en ce sens et nous soutenons votre combat .et votre engagement . Lise Mathieu</p>
16/06 /2016	08: 48	guigaine	Non au commerce de l'ivoire.	<p>Bonjour que la France dise NON tous de Suite à ces pratiques inhumaine. Merci pour eux Pascal Blum</p> <p>Le commerce de l'ivoire est devenu une affaire d'argent comme beaucoup de choses dans notre 'société moderne'. Arrêtons ces débilités qui se développent à grande vitesse au détriments des animaux et aussi des humains. L'argent est malheureusement une arme de guerre très actuelle...</p>
16/06 /2016	08: 48	Jacqueline Flinois	Interdiction du commerce de l'ivoire	<p>Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à</p>
16/06 /2016	08: 49	Emma	Stop au commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	08: 49	FRIAS GLORIA	CONTRE L'EXPLOTA TION DE L'IVOIRE	
16/06 /2016	08: 50	Emma	Stopper le commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	08: 50	Lise Mathieu	Interdiction totale du commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	08: 50	BLUM Pascal	Non à l'importation de l'ivoire d'éléphants et de cornes de rhinocéros	
16/06 /2016	08: 51	BARBIER	COMMERC E DE L'IVOIRE	
16/06 /2016	08: 51	V.MCKAY	Agissez s'il vous plaît pour sauver les elephants!	

16/06 /2016	08: 52	Ganiel	Interdiction TOTALE	<p>l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.</p> <p>Bonjour Nous exigeons l'interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire. AUCUNE DEROGATION NE DOIT EXISTER. Sinon cela ne sert à rien!! Merci</p> <p>Merci de faire strictement interdire le commerce de l'ivoire en France, ce qui permettra de protéger nos amis les éléphants. Puisqu'il y a des lois pourquoi vous ne les appliquez pas?</p> <p>Bonjour, La possibilité de dérogation pour les objets antérieurs à 1975 ouvre la voie à un marché gris des faux certificats, assimilations de lots anciens et nouveaux, bien qu'elle ait le mérite non négligeable de la simplicité. La police et la justice sont déjà assez impuissantes à faire leurs missions primaires pour ne pas les charger de trop de contrôles supplémentaires. C'est pourquoi un moratoire complet de durée initiale définie p.e. 10 ans serait une contribution plus efficace à l'objectif de protection des derniers éléphants et rhinocéros sauvages, et la règle d'antériorité pourrait ensuite s'appliquer si les objectifs sont atteints. Il reste néanmoins nécessaire de prévoir la possibilité de donation et succession de la possession d'objets anciens et donc d'une évaluation de leur valeur, qui en permettrait en plus une traçabilité . Enfin toute loi ne prévoyant pas une amende dissuasive et indexée, et la saisie des objets litigieux n'est pas sérieuse.</p> <p>•Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). •Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. •La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. •De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. •Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). •Le maintien d'un commerce d'ivoire,</p>
16/06 /2016	08: 52	PATRICIA	Commerce ivoire	
16/06 /2016	08: 52	JL Martin	Projet jugé trop flou	
16/06 /2016	08: 52	GOSSELIN	Demande d'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	

quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06/2016	08:53	DAUDED	Qu'attends le gouvernement si il ne devrais pas y avoir besoin de cette pétition Honteux	La France marche sur la tête depuis de nombreuses années. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. à quoi servent les objets en ivoire sinon à massacrer les éléphants ? ces objets sont parfaitement inutiles, uniquement décoratifs et l'ivoire végétal est tout aussi beau (dans le cas où l'on trouve cela beau) tous ces massacres d'éléphants et de rhinocéros sont perpétrés à cause de croyances d'un autre âge et les asiatiques, souvent à la source des massacres d'animaux, feraient mieux de faire évoluer leur mentalité et se contenter de leurs remèdes à base de plantes et leurs objets en jade ou autres pierres, les mentalités peuvent toujours changer du moment qu'on le veut et qu'on y met du sien mais certains peuples ont un cœur de pierre et les animaux ne sont que des objets, regardez ce qu'ils font aux ours, aux chiens et j'en passe. comment peut-on massacrer un animal aussi majestueux qu'un éléphant ? Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
16/06/2016	08:53	ALLEWAERT Geneviève	pourquoi l'ivoire ?	Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
16/06/2016	08:53	Burgonzeweb	je suis pour l'interdiction complète du commerce de l'ivoire interdiction totale du commerce d'ivoire en France	Il est grand temps que des mesures d'interdiction totale du commerce d'ivoire soit prises. La restauration d'objets anciens contenant de l'ivoire laisse une porte ouverte à l'exploitation de l'ivoire sur les animaux encore vivants, ou ceux qui mourront naturellement. Il est certainement impossible de distinguer l'ivoire issu d'un animal mort naturellement de celui d'un animal abattu, Donc il faut imposer l'utilisation d'un substitut artificiel pour la restauration d'objets en ivoire ou contenant de l'ivoire, peu importe l'ancienneté de l'objet.
16/06/2016	08:54	Christel Borie		Bonjour, A notre époque dite civilisée, il est grand temps de s'occuper de ces espèces en voie de disparition ! Certaines résines imitent parfaitement l'ivoire ! La vie est plus précieuse que le profit ! Prenez-en bonne note.
16/06/2016	08:54	Thierry Bugier	Pas de dérogation pour les objets antérieurs au 1er juillet 1975	Bonjour • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Cordialement
16/06/2016	08:55	Royo Annie	Sauvez la vie des éléphants, des rhinocéros !	Bonjour • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Cordialement
16/06/2016	08:55	KIPFER Christine	Demande interdiction totale du commerce de l'ivoire en France Ivoire d'éléphants	Et pour la restauration d'objets d'ivoire anciens, tenter de s'assurer qu'il s'agit d'ivoire d'éléphants morts de mort naturelle
16/06/2016	08:56	Raphaël de Gubernatis	morts de mort naturelle	Madame, Monsieur, Cette barbarie doit cesser. Les éléphants font partie des animaux qui, comme l'homme, ont la 'conscience de soi' et sont doués d'empathie. L'humain est soi-disant l'accomplissement de l'évolution... Je n'en suis pas convaincue lorsque je vois de quoi il est capable. Bien cordialement, Marie-Ange LACOSTE
16/06/2016	08:57	Marie-Ange LACOSTE	Arrêtons le massacre	Un texte de loi est évidemment nécessaire et urgent pour lutter contre le
16/06/2016	08:57	Laure Besson	Urgence et évidence	

fléau du braconnage d'Ivoire: fléau environnemental, social et économique. Ce sera un progrès sociétal et social majeur, n'attendons plus : ces mesures auraient pu être prises il y a quarante ans, dans les années 70, lors de l'entrée en vigueur de la CITES! voici pourquoi : Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement Juste se laisser aller au respect de cette création fragile et majestueuse. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Cdtl Je suis pour l'interdiction rapide et TOTALE du commerce d'ivoire en France. Je trouve cela extraordinaire qu'il puisse être encore être commercialisé alors que l'on sait pertinemment que des milliers d'éléphants et de rhinocéros sont massacrés chaque année pour leur ivoire. Stoppons le massacre! Je demande l'interdiction de tout commerce de l'ivoire, qu'il provienne d'éléphants ou de rhinocéros. Ceci conformément à ce qui est proposé: 'Le projet d'arrêté interdit donc sur tout le territoire national et en tout temps le transport à des fins commerciales, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne des diverses espèces de rhinocéros.' Il est grand temps que ce commerce s'arrête, il y va de la survie des éléphants et de même pour les rhinocéros, avant la disparition totale de ces animaux, depuis le temps qu'on en parle le commerce existe toujours! c'est révoltant que les autorités ne se bougent pas plus, mais on a l'habitude, pour eux ça doit être un détail il faut croire! il faut en parler plus souvent à la télévision je trouve! On doit tous se battre pour que cesse ce massacre, personnellement j'aime énormément cet animal, son

16/06/2016	08:58	lachieuse31200	je demande une interdiction totale du commerce de l'ivoire !
16/06/2016	08:59	J-François Parent	Respect svp
16/06/2016	08:59	shoupie	Non à TOUT commerce d'ivoire
16/06/2016	09:00	Couturier	Non au commerce d'ivoire
16/06/2016	09:01	Cothenet	interdiction du commerce de l'ivoire
16/06/2016	09:01	mariane	arrt urgent du commerce de défenses d'éléphants

intelligence, il faut les sauver! merci pour ce que vous faites

Aucune dérogation ne doit être tolérée, l'ivoire travaille antérieurement à 1975 ne doit pas pouvoir être revendu. Laisser une telle possibilité entre ouvre une porte qui entretiendra les trafics. il en va de la survie de l'espèce.

arrêter le massacre d'éléphants voir disparition non à la vente d'IVOIRE ET voir petits orphelins sans la mère déjà tuée

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande (Le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquemment : «Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel»..) Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Je suis pour l'abolition totale du commerce de l'ivoire pour dissuader les faussaires qui feront croire que tel ivoire est d'avant 1975 par exemple. Les dérogations pour tout et rien ne sont pas acceptables.

Si l'on veut lutter efficacement et être crédible il faut une interdiction totale sans exception aucune

Merci d'arrêter le commerce de l'ivoire sur le territoire national.

pauvre animaux a la merci des hommes sanguinaires race maudite A l'heure où l'homme est supposé avoir évolué, à l'heure où l'on se plaint à parler de respect, je me demande comment il est encore possible que des personnes qui disent aimer les animaux puissent avoir sur leur meuble de salle à manger un objet fait à base d'ivoire. S'ils imaginaient un seul instant le squelette ensanglanté d'un éléphant à la place du collier qu'ils portent autour du cou, je suis certaine qu'ils ne garderaient pas le 'trophée' une minute de plus. Je suis bien entendu pour l'interdiction totale et mondiale de la vente d'ivoire, sous quelque forme que ce soit.

Votre projet concerne la France. C'est toute la planète qui est concernée et il faut au moins aussi agir au niveau européen. Bien cordialement Pierre Jaussaud

Il Faut absolument et immédiatement que les politiques, et en premier lieu le chef de l'état, si prompt à défendre des causes nulles, votent la loi et la fasse appliquer, pour interdire et punir TRES sévèrement le trafic de l'ivoire. C'est cela se comporter en humaniste et intelligemment.

Je suis pour l'interdiction totale de la vente d'ivoire sur le territoire national, ainsi que pour une punition exemplaire (et non un simple rappel à la loi) pour les contrevenants.

Je suis contre l'interdiction de la commercialisation de l'ivoire en France, cela me paraît logique et évident! Montrons l'exemple!!! Bonjour, Je demande l'arrêt de la commercialisation de l'ivoire en France, les éléphants et rhinocéros seront ainsi mieux protégés puisqu'ils ne pourront plus être chassés pour leurs défenses. La biodiversité est menacée partout. Les espèces disparaissent en grand nombre. Tous les animaux sont indispensables pour maintenir l'écosystème sans lequel l'homme ne pourrait pas vivre. Merci. Bien cordialement Martine Deloffre

Les rhinocéros comme les éléphants sont des animaux en périls, nous

commerce d'ivoire en France

Commerces d'ivoire et de corne de rhinocéros

Non à l'ivoire

stop a la tuerie

protection des animaux

stop au trafic

STOP

Bon projet

projet d'arrêt du commerce de l'ivoire

ASSEZ La HUMANITE E

IES ANIMAUX ONT DROIT AU MEME RESPECT

Interdiction totale du commerce d'ivoire

Interdiction du commerce de l'ivoire

nous devons de les protéger contre le braconnage. A l'échelle de la France... Agissez!!!

Bonjour Madame la Ministre, je vous demande de bien vouloir faire cesser tout commerce de corne de rhinocéros et d'ivoire en France. cordialement, C. Leclerc

Par pitié, nous avons vu des atrocités pendant les guerres, arrêtons ces massacres, laissons à nos futurs enfants le droit de voir la beauté des éléphants et des rhinocéros, personne n'a le droit de les mutiler et je parlerai pour les grands singes au Rwanda également. Ceci est mon plaidoyer pour nos chers animaux.

les animaux doivent vivre leur vie sans être exploités par l'homme ça suffit il faut sevir plus

je suis pour la protection des animaux quels qu'ils soient, dont l'interdiction du commerce des défenses des éléphants ainsi que des cornes de rhinocéros.

Il existe maintenant de l'ivoire végétal donc on peut faire des tas de choses magnifiques .notamment de superbes bijoux fantaisie. bon courage pour ce parcours incessant. Annie

interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France !!!!!!!!

Bonjour, je pensais que le commerce de l'ivoire était déjà interdit en France depuis longtemps. Ce projet me paraît très bien, j'y suis favorable. J'aurai juste un léger bémol sur le fait que les objets anciens ne sont pas concernés : à la fois c'est bien pour les collectionneurs et les amateurs d'objets anciens, mais en même temps, si la quantité d'ivoire présente sur le marché se raréfie, les prix risquent de s'envoler et il y aura beaucoup de tentatives de contrefaçons pour faire passer de l'ivoire récent pour de l'ivoire ancien. Y a-t-il des moyens ou des modalités prévus pour vérifier l'authenticité des ivoires 'anciens' qui seront proposés à la vente? Merci de votre attention. Bonne journée, Madame, Monsieur, je suis pour l'arrêt total du commerce de l'ivoire, même sans aucune dérogation exceptionnelle possible . Allons-nous encore longtemps sacrifier ces animaux à des fins commerciales? Il est de notre devoir d'être intransigeant sur ces arrêtés et de montrer l'exemple dans la sauvegarde de notre biodiversité. Avec toute mon espérance, je vous adresse mes salutations

Stop au commerce de l'ivoire d'éléphant et corne de rhinocéros. Il est temps de se tourner vers l'avenir et d'arrêter toutes les pratiques et coutumes barbares ainsi que le braconnage d'animaux et la 'chasse en boîte'nous sommes des personnes civilisées et éduquées et c'est notre devoir de laisser une terre et une nature non polluée par notre cupidité .

C'est monstrueux de défaire la nature, c'est horrible de faire autant de MAL se n'est pas humain

Il est largement temps de protéger les animaux qui se font massacrer au nom de croyances totalement dépassées ainsi que d'intérêts financiers qui conduisent à la violence pour les populations locales et à la souffrance inutile d'animaux dotés d'une intelligence remarquable et d'une sensibilité propre à leur espèce. L'humain n'a aucune raison valable à collectionner les parties de corps d'animaux. Cordialement

Les animaux sont des êtres sensibles il faut donc les protéger et mettre les moyens nécessaires pour cela. Interdire le commerce d'ivoire est une des étapes essentielles à franchir dans ce but. Nous nous devons en tant que pays dit 'civilisé' de donner l'exemple et malheureusement nous sommes très en retard dans ce combat. Il est grand temps de faire le nécessaire pour les animaux.

Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphants et de cornes de rhinocéros sans dérogation d'aucune sorte car c'est une porte ouverte aux fraudes avec faux certificats. VB Pour une fois que ce gouvernement ait une parole digne de confiance et ne revienne pas sur

ses engagements comme pour la protection du loup, du blaireau dont l'abattage est scandaleux et néanmoins autorisé sous pression des lobbies et/ou des élus. Nous ne sommes plus au Moyen Âge prouvez-le!!!

LA CONVOITISE DE L IVOIRE POUR LA CUPIDITE ET L ARGENT NE DOIVENT PLUS PERMETTRE LE MASSACRE DES ELEPHANTS ... L HOMINIDE EST LE PLUS CRUEL ET LE PLUS ABJECT DES ANIMAUX SUR TERRE. IL SE DONNE LE DROIT DE VIE ET DE MORT. STOP. !!!!!

16/06/2016 09:09 Marie Rischebé de buck
16/06/2016 09:09 Thibaut

STOP !
Stop au commerce

Stop au commerce de l'ivoire

Mesdames, Messieurs, Nous avons assez de matériaux pour réaliser de magnifiques objets sans utiliser la cruauté, la barbarie pour les obtenir. Les artistes, les créateurs du monde entier nous le prouvent chaque jour. Montrons au monde que notre société française est un des acteurs d'un monde plus respectueux de notre planète et de tous ses habitants. Avec mes remerciements pour votre attention et pour apporter votre appui à ce projet, Respectueuses salutations.

16/06/2016 09:10 SEGARRA STEPHANIE

Ne soyons pas les derniers sauvegardes de la faune sauvage

16/06/2016 09:10 louis faure

si l'on veut préserver les grands mammifères, il faut des mesures radicales.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06/2016 09:11 Jean-Luc Dené

Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France

Le bon sens élémentaire interdit toute dérogation ou compromis. Les éléphants sont en grand danger d'extermination. L'interdiction doit être totale de tout travail technique et commercial sur l'ivoire. L'homme n'est qu'un élément de la biodiversité et celle-ci ne doit jamais être sacrifiée sur l'autel du fric et de l'incommensurable bêtise de l'humain. En tuant éléphants ou autres, nous tuons l'espèce humaine à petit feu. Attention car cet incendie là prends des proportions alarmantes. C'est la nature dans toutes ses composantes qui nous accueille en son sein.

16/06/2016 09:11 RONFORT Gilles

OUVRONS LES YEUX

RESPECTONS LA!!!

La vente d'ivoire et de corne de rhinocéros est une aberration. Inhumain au possible, elle est issue d'un massacre qui ne peut être toléré par la France.

16/06/2016 09:11 Greg

Désastre écologique et humain

16/06/2016 09:11 Cornélie68

Arrêté

Il faudrait déjà l'appliquer Sans délai Y A URGENCE pour nos

éléphants

La France, pays des dérogations ! Je demande à notre gouvernement de mettre tout en oeuvre pour interdire purement et simplement le commerce de l'ivoire quelque soit la date de fabrication des objets. Ces objets ne sont en aucune façon de l'art : il y des massacres derrière tout cela. Ne rien faire contre cela c'est encourager le braconnage. Madame Royal, affirmez votre volonté d'interdire ce commerce comme vous l'avez déclaré le 30 avril 2016 au Kenya.

16/06/2016 09:11 Fabienne Henriot

Interdire le commerce de l'ivoire

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. C'est pourquoi, aucune DEROGATION ne doit être prévue dans l'Arrêté, ni accordée. je crois que ce n'est pas quand France qu'il faut réagir, mais dans le monde entier

16/06/2016 09:12 Nadine2B

CONTRE LES DEROGATIONS DE L'ARTICLE L411-24 e) DE L'ARRÊTE RELATIF A L'INTERDICTION DU COMMERC E DE L'IVOIRE D'ELEPHANTS ET DE LA CORNE DE RHINOCEROS

16/06/2016 09:13 Gouley

concernant l'ivoire

16/06/2016 09:13 Sonia

Stop

Arrêtez ce 'commerce' honteux !

Ce commerce de l'ivoire aurait du être arrêté au départ - TOUJOURS EN CAUSE 'L'ARGENT' et la BETISE DE CERTAINS QUI CROIENT QUE LA CORNE DE RHINO LEUR APPORTERA UN MIEUX DAS LEUR VIE 'DE GRANDS MALADES DE LA CONNERIE' !!!! J'assume mes PROPOS !

16/06/2016 09:13 TATIZOE

ELEPHANTS RINO EN DANGER ! D'accord à 100% avec ce projet.

16/06/2016 09:13 Benoit Jung

Ça relève du bon sens le plus élémentaire !

La demande d'ivoire pour la fabrication d'objets de décoration, de bijoux et de bibelots est en train de pousser les éléphants au bord de l'extinction. De nombreux acheteurs d'ivoire ne sont pas au courant de la cruauté du braconnage et de son impact sur la survie des éléphants. Chaque année, entre 25 000 et 30 000 éléphants d'Afrique sont abattus pour le commerce de l'ivoire selon des données de l'association IFAW. La population restante des éléphants d'Afrique est estimée à 500 000 (selon des données de l'association Save the Elephants) ce qui signifie que les éléphants d'Afrique auront disparu d'ici 16 ans si le braconnage persiste.

16/06/2016 09:14 desplanque

non au commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

arrêtons le massacre !!! en interdisant l'achat d'ivoire, il ne pourra plus y avoir - du moins en moindre proportion... - de trafic, et si ce n'y a plus de trafic, on peut espérer que les massacres diminueront considérablement !

16/06/2016 09:15 Vignau

contre le massacre des éléphants Je suis pour l'interdiction du commerce

16/06/2016 09:16 bestailli

De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié

de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Ne pas intervenir ni l'interdire revient à l'encourager et même y participer! Merci de prendre en compte nos commentaires, Cordialement, Julie C.

Bonjour, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Bien cordialement. Laurence Pianetti

Comment peut-on laisser faire cela. Certes aujourd'hui encore plus qu'avant l'argent domine le monde et que ne ferait-on pas pour récolter quelques deniers peut importe la manière et bien d'autre choses... L'humain est capable de tout, du bien comme du mal. Les animaux n'ont pas le droit de faire les frais de la bêtise (je pèse mes mots) humaine. Ces gens là doivent être punis sévèrement et traqués à jamais. Ne pas laisser la vie sauve à ce trafic qui ne peut être qualifié tellement il est ignoble. Alors les gouvernements pour une fois faites preuve de réalisme et réagissez.

LA NATURE EST TELLEMENT MALTRAITEE PAR LES ETRES HUMAINS POUR DES PROFITS HONTEUX EN FAISANT TOTALEMENT ABSTRACTION DE LA SOUFFRANCE ANIMALE ET NEGLIGEANT LA DISPARITION DES ESPECES DONT VONT PATIR LES GENERATIONS FUTURES ...ALORS MESDAMES ,MESSIEURS LES POLITIQUES SOYEZ UN PEU DIGNES DE VOS FONCTIONS ET DE VOTRE INFLUENCE POUR , ENTRE AUTRES ,INTERDIRE TOTALEMENT LE COMMERCE DE L IVOIRE... NE SOYEZ PAS COMPLICES DE MASSACRES ABOMINABLES POUR LE SIMPLE PLAISIR DE QUELQUES INDIVIDUS PEU SCRUPLEUX... MERCI PAR AVANCE POUR VOTRE COMPREHENSION ET POUR AVOIR FAIT LE MAXIMUM POUR SAUVER CES MAGNIFIQUES CREATURES QUE SONT LES ELEPHANTS, LES RHINOCEROS,...

je vous apporte mon soutien total et absolu dans cette démarche visant à interdire un commerce d'un autre âge aux conséquences catastrophiques.J'ai même été étonné d'apprendre qu'un commerce légal de l'ivoire existait encore.II est grand temps de faire évoluer nos sociétés et cela passe aussi par la législation. les éléphants vous remercient!

Soyez dignes et responsables!

Cf. Ci-dessus

Il est grand temps que nos responsables politiques prennent enfin une disposition courageuse à cet égard. Renoncer à l'interdiction absolue du commerce de l'ivoire, revient à se porter volontairement complice d'un braconnage assassin.

il y en a plus que mare de sacrifier ces animaux pour ce le fric, le fric et encore le fric..

Ce commerce est synonyme de mort pour les éléphants et de mort pour le patrimoine naturel. Je demande une interdiction totale du commerce d'ivoire en France !

16/06 /2016 09: 16 Pianetti L

16/06 /2016 09: 17 signarnbieux

DEGOUT

16/06 /2016 09: 17 Peter BATOUX

SOYEZ DIGNES ET RESPONSABLES!

16/06 /2016 09: 18 Boquet

Soutien absolu Pour l'interdiction légale de tout commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros

16/06 /2016 09: 19 Gérard COUCHOU

16/06 /2016 09: 19 Jean-Bernard Pezzoli

Commerce de l'ivoire pour l'arrêt immédiat du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 09: 20 sciusco

16/06 /2016 09: 20 Augiere Veronika

Refusons le commerce de l'ivoire

16/06 /2016 09: 20 Nantaise

Zéro ivoire, à acheter, à détenir!

Non non et non: tolérance zéro!!
Bonjour, Je suis favorable à une interdiction stricte et sans aucune exception du commerce d'ivoire en France. Les raisons sont nombreuses. Je dirai simplement que maintenir un commerce d'ivoire, même en très petite quantité et pour des produits très anciens, donne l'image que, finalement, il normal de pouvoir acheter et vendre de l'ivoire. Cela amène mécaniquement à une augmentation de la demande, qui va 'naturellement' stimuler le braconnage des éléphants dans des pays qui n'ont pas les moyens de lutter efficacement contre cette situation.

16/06 /2016 09: 20 Yohan Bernard

Ne pas stimuler la demande d'ivoire

16/06 /2016 09: 21 clairelis
16/06 /2016 09: 21 edith montp

Non aux dérogations stop à la barbarie

Cordialement
Interdiction TOTALE du commerce d'ivoire. Déroger, c'est ouvrir la brèche au massacre, dans des lieux où le contrôle est difficile. arrêtez de tuer pour de l'argent..... les animaux souffrent.... Comme vous le savez, la population des elephants est en nette diminution depuis des décennies et cela s'est gravement accéléré en raison du commerce de l'ivoire ! Il est inadmissible et insupportable de laisser tuer ces superbes animaux à des fins mercantiles ! Il faut les sauver des braconniers et il faut surtout changer les mentalités des acheteurs en leur faisant comprendre que ces animaux vont disparaître dans quelques années si on laisse le massacre des elephants se poursuivre. Merci d'agir pour eux (les elephants), pour nous et pour vous ! Défendons notre planète et nos animaux ! Défendons la biodiversité !

16/06 /2016 09: 21 Sandra

STOP AU COMMERC E DE L'IVOIRE !!! non au commerce d'ivoire

16/06 /2016 09: 21 Iefort

non au commerce d'ivoire
Aucune dérogation ne doit être envisagée à l'interdiction du commerce de l'ivoire générant barbarie, cruauté et extrême souffrance. C'est indigne de notre siècle, honte à nous, les humains ! IL FAUT une interdiction pure et simple, pleine et entière !

16/06 /2016 09: 23 Frédérique Mazetier

INTERDICT ION DU COMMERC E DE L'IVOIRE

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 /2016 09: 23 chautemps

interdiction totale du commerce d'ivoire en France

Je refuse de porter de l'ivoire et je demande l'interdiction de sa vente en France ,soyons les premiers a donner l'exemple à toute la communauté européenne. Sauvons éléphants et rhinocéros et autres pauvres animaux a cornes qui paient de leur vie la bêtise et la cupidité

16/06 /2016 09: 23 Jourde Marie

Pas besoin d'ivoire pour être beaux !

			des humains!
16/06/2016	09:23	Blondelle	Le commerce de toute partie d'animaux quelle qu'elle soit doit être interdite
16/06/2016	09:24	GANTOIS Jacques	Braconnage devenu non lucratif cesse aussitôt Stop au commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros
16/06/2016	09:25	Charton	Il faut stopper le commerce d'ivoire ainsi que de la corne de rhinocéros. Aucune dérogation. Protégeons les éléphants et les rhinocéros. Seule une interdiction TOTALE doit être adoptée étant donné l'habileté des trafiquants à exploiter la moindre brèche. me moindre alibi et l'impossibilité avérée des pouvoirs publics à opérer les contrôles nécessaires. À l'heure de la mondialisation il est vain de ne prendre que des demi mesures très faciles à contourner par des personnes qui y mettent toute leur énergie et leurs réseaux ce que les états ne feront jamais !!
16/06/2016	09:25	Dominique Droz	Stopper les dérogations interdiction sur le commerce des animaux
16/06/2016	09:26	M.FERSING	Je suis favorable à une interdiction totale du commerce d'objets en ivoire car cela favorise les massacres d'animaux.
16/06/2016	09:27	VOLPE Olivier	Avis Interdiction mondiale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros
16/06/2016	09:27	Watrelet	Je soutiens ce projet car il me semble que la protection des éléphants et des rhinocéros passe obligatoirement par une surveillance sans concessions du commerce dont font l'objet leur ivoire ou leur corne. Il me paraît en effet urgent et salutaire que soit 'interdit sur tout le territoire national et en tout temps le transport à des fins commerciales, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne des diverses espèces de rhinocéros'. Concernant la restauration d'objets d'art, il serait judicieux d'explorer la piste des 'nouveaux matériaux' pour que ces derniers se substituent à l'utilisation de l'ivoire animal.
16/06/2016	09:27	Rose	Priorité
16/06/2016	09:28	vissault	arrêter le commerce de l'ivoire
16/06/2016	09:28	Ferdinand BISTOCCHI	Révoltant! interdiction du commerce d'ivoire
16/06/2016	09:28	caroline rambaud	Une mesure urgente que devrait faire le gouvernement c'est considérer la vente de l'ivoire et de la fourrure comme un délit passible de la prison
16/06/2016	09:28	christine serusclat	IVOIRE
16/06/2016	09:29	yicha	l'avenir nous jugera...
16/06/2016	09:29	Pierre Guard	Urgent

16/06/2016	09:29	Olivier OTT	limiter au maximum les cas de 'dérogation'
16/06/2016	09:30	Petitpas	interdire le commerce de tout ivoire est une absolue nécessité
16/06/2016	09:30	fessy delabre jacqueline	il était temps
16/06/2016	09:30	fontaine nelly	Ivoire
16/06/2016	09:30	Hélène Nivoix	J'approuve ce projet d'arrêté !
16/06/2016	09:30	Marie Y	Pour une interdiction pure et simple
16/06/2016	09:31	jean Luchet	interdiction du commerce
16/06/2016	09:31	Anne Chamayou	Interdiction totale du commerce de l'ivoire Stop au commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros
16/06/2016	09:32	Marie	
16/06/2016	09:32	chabot sonia	stop
16/06/2016	09:32	Yasmine BLOCH	INTERDICTION TOTALE

chaque jour d'attente signifie la mort d'animaux précieux pour l'avenir Les trafiquants ont mille ruses pour déjouer la loi. Il convient donc dans ce projet d'arrêté, qui est très bon dans son ensemble, de prévoir ces fraudes et de faire en sorte qu'elles soient impraticables.

Il me semblait que la France avait déjà interdit ce commerce. Comme quoi, il faut en permanence contrôler les actes des élus pour éviter que les citoyens ne soient impliqués dans de sordides magouilles de pognons de l'internationale financière... Et ce trafic d'ivoire n'est qu'un aspect, il faudrait le faire pour tous les produits importés (bois,...) qui touchent au vivant. Se rappeler que le capitalisme n'a qu'un but : profiter de la planète tant qu'il en est encore temps ! Je suis pour cette interdiction et des punitions exemplaires pour tout contrevenant. je ne puis qu'applaudir à une telle décision car il y avait urgence à protéger les derniers éléphants et rhinocéros. En espérant que cette loi française fasse des émules de par le monde pour ma part je dis non a toute dérogations pour l'ivoire comme 76% de Français . Il faut protéger ces populations en grand danger d'extinction

Bonjour, et merci de nous permettre de nous exprimer ici. J'approuve tout à fait ce projet d'arrêté, car comme un grand nombre de mammifères sauvages, l'éléphant est en grand danger. C'est pourquoi il faut refuser d'accepter le commerce de l'ivoire qui profite à la cupidité des marchands au détriment de notre Mère Nature. N'oublions pas que, in fine, la survie de l'humanité repose sur la santé et la résilience des écosystèmes, c'est à dire sur la plus grande biodiversité biologique possible. Je vous remercie d'avance pour la prise en compte de cet avis. Hélène Nivoix, 8 rue de la Liberté à Besançon

Bonjour, Comme beaucoup d'autres français, je pense qu'une interdiction partielle du commerce d'ivoire n'est pas suffisante et qu'il faudrait l'interdire totalement. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. De plus, cela permet aussi de blanchir de l'ivoire illicite et le développement du marché noir. Une interdiction totale de ce commerce est nécessaire car sinon, lorsqu'elle est partielle, elle autorise encore le massacre des éléphants et rhinocéros qui sont tous tués de façon inhumaine. Nous ne devrions pas participer à ce massacre.

bonjour Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Le perfectionnement des armes, la multiplication des réseaux maffieux ne permettent pas des demi-mesures, seule l'interdiction totale du commerce dans chaque pays peut répondre à l'objectif final qui est la sauvegarde des éléphants. Nos animaux sauvages sont en voie d'extinction, notre environnement est menacé et notre planète toute entière est en danger. Tout cela en grande partie à cause de nous. il est de notre devoir maintenant de protéger et préserver la nature et par là-même les générations futures. Cela consiste aussi à protéger la biodiversité et donc les espèces en danger. Parmi elles, l'éléphant et le rhinocéros. Il faut une interdiction totale et mondiale du commerce de l'ivoire ou sinon il y aura toujours du braconnage et du danger pour tous. Nous sommes tous concernés et c'est maintenant qu'il faut agir!

S'il vous plaît, mettez fin à cette barbarie, j'habite en France qui est un pays civilisé. s'il vous plaît, donnez le bon exemple. pour les animaux et pour la planète. Merci de votre attention.

il faut arreter de tuer des elephants juste pour leur voler leur vie pour de l argent salle .

Mesdames, Messieurs, Je vous de demande une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire

D'IVOIRE
SUR LE
TERRITOI
R
E
FRANCAIS

en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Je pensais que c'était déjà le cas, mais nous sommes très mal informés.

A l'attention de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement du gouvernement français, je vous remercie de faire le maximum pour interdire entièrement tout commerce d'ivoire en France tant que la préservation des éléphants et rhinocéros n'est pas garantie au niveau mondial. Il est en effet possible de vendre en France des objets en ivoire censés datés d'avant 1975 avec des certificats de complaisance. la continuation de ventes aux enchères est une incitation à la perpétuation des trafics en tous genres et ne concerne en général que des collectionneurs fortunés qui n'ont pas besoin de ces ventes pour vivre Il est critique d'agir maintenant pour espérer permettre la survie de ces magnifiques animaux en liberté, nous devons cela aux générations futures. Veuillez agréer mes respectueuses salutations
Insupportable. L'interdiction doit bien sur être totale. Ça ne devrait plus exister. On vit un monde déplorable pour les animaux. Continuez votre action vous avez mon soutien.

bien sur je suis contre la vente de l'ivoire

La chasse aux éléphants et aux rhinocéros est un carnage sans nom. La raréfaction de ces animaux est un crime contre eux, contre la nature et donc aussi contre l'humanité. Je suis pour l'interdiction totale de la vente et de l'ACHAT d'ivoire brut et contre le commerce d'objets en ivoire produits depuis 1975.

Nous devrions avoir une directive européenne. Mais quand aurons nous une Europe qui réfléchira au lieu de ne penser qu'à courte vue????

En aucun cas on ne doit toucher à ces animaux. Laissons les vivre tranquille. C'est le patrimoine de notre biodiversité.

Il faut l'interdire complètement, c'est la seule solution.

Bonjour, Naturellement, je suis contre la souffrance, la mutilation et l'atteinte à la vie de ces magnifiques animaux, juste pour nous parer de bracelets en ivoire et autres babioles. Je suis pour la vie et son respect total quelque soit l'espèce animale, végétale etc..

Pour la vie, la biodiversité, je demande que l'interdiction de la commercialisation de l'ivoire soit votée définitivement

Messieurs les gouvernants si vous en avez cessez de laisser ce trafic parce que vous en profitez aussi dans les deco de vos maisons. cela rime a quoi de posséder des trophes de la morts c'est retrograde
Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets,

tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, je vous demande de n'inclure aucune dérogation à l'arrêté d'interdiction du commerce de l'ivoire.

Si nous ne faisons rien et laissons faire... Merci d'agir pour ces animaux et pour nous tous.

Oui j'ai bien écrit comme titre criminel je ne vois pas quoi d'autres, l'argent le profit encore oui, mais ce sont avant tout des assassins qui détruisent notre Univers.

Le commerce d'ivoire doit être définitivement interdit. Les éléphants disparaissent peu à peu et sont utiles à l'écologie cordialement
Bonjour, En ces temps d'extinction majeure des espèces animales et végétales, je ne peux que soutenir ce projet d'arrêté. Qu'il soit voté et mis en application avec efficacité dans les délais les plus brefs. Il s'agit d'assécher le marché. Des arrêtés similaires devraient d'ailleurs être pris à l'encontre de tout trafics d'animaux ou de produits nécessitant leur

mise à mort(oiseaux, tigres, ...) Cordialement, Olivier PICCIN
Il faut cesser de détruire la nature, de faire souffrir des animaux pour des croyances ridicules et non fondées. Cesser d'enrichir des individus qui ne méritent même pas de vivre, punir les personnages officiels qui ferment les yeux sur ces trafics car eux-mêmes palpent alors oui à une loi sévère

Une grande majorité du public s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). En effet, les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettraient notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français, qui profitent de ces ventes, affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06
/2016 09: 32 Hervé
CELLARD

pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06
/2016 09: 32 Barrio j

Soutient

16/06
/2016 09: 33 michel 45110

elephant

16/06
/2016 09: 33 Dominique
PAUL

Scandale du commerce de l'ivoire

16/06
/2016 09: 33 Pierre-Marie

qu'en France? Respectons la Vie sous toutes ses formes.

16/06
/2016 09: 33 CHRISTINE
NIERFEIX

Halte à la cupidité. POUR enrayer totalement le commerce d'ivoire

16/06
/2016 09: 34 Isabelle 75

Toute vie (régne minéral, végétal, animal, humain...) sur terre mérite le respect !

16/06
/2016 09: 35 TESNIERE

Le commerce de l'ivoire doit cesser

16/06
/2016 09: 35 Legay
Geneviève

STOP A CE COMMERC E QUI TUE

16/06
/2016 09: 35 sisjov

Arrêtons le massacre !

16/06
/2016 09: 35 Dominique
Biot

Cette race va disparaître

16/06
/2016 09: 36 Vincent Chelin

CRIMINEL

16/06
/2016 09: 36 Rambert

Contre le commerce d'ivoire

16/06
/2016 09: 36 PICCIN Olivier

interdiction du commerce d'ivoire : je soutiens

16/06
/2016 09: 37 Anne-Marie
IZARIE

interdiction du commerce de l'ivoire

Il faut interdire une fois pour toutes ce commerce

16/06 09: /2016 37 catherine

Il faut interdire une fois pour toutes ce commerce !

• Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). • Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 09: /2016 38 MH78

aucune dérogation à l'interdiction du commerce de l'ivoire

Il faut interdire ce commerce, et ainsi protéger ces animaux. Imposer de fortes sanctions sera plus dissuasif que des paroles.

16/06 09: /2016 38 Dury

16/06 09: /2016 38 Bonnafoux

16/06 09: /2016 39 MARTIN Anne-Marie

Ivoire Stp au massacre commerce de l'ivoire

Arrêt total du commerce de l'ivoire

interdiction totale du commerce de l'ivoire en France.

Bonjour Je suis pour l'interdiction totale et sans dérogation du commerce de l'ivoire. En effet la possibilité d'un commerce légal permet le blanchiment de l'ivoire illicite et conduit à l'élargissement du marché qui stimule le braconnage.

16/06 09: /2016 39 Patricia BOUVET-ULLIAC

Pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire STOP AU COMMERC E DE L'IVOIRE!!!

Il est indispensable de cesser définitivement le commerce de l'ivoire, et tout simplement vital pour les éléphants et les rhinocéros!

16/06 09: /2016 40 DELPHINE D.

16/06 09: /2016 40 Fabrizio

Interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06 09: /2016 40 Elisa Picard

Interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06 09: /2016 41 Paul Bennett Dominique Perrot

16/06 09: /2016 41

Arrêtez, avant qu'il ne soit trop tard !

Oui !

J'adhère !!!

Je suis pour l'interdiction totale d'usage de l'ivoire, y compris pour la restauration d'objet avant 1975. La vie d'un animal vaut plus qu'un simple objet aussi beau et rare soit-il! Et les dérogations laissent la porte ouverte à des abus car l'honnêteté n'est pas la qualité principale de l'homme! Laissons vivre et se multiplier ces magnifiques animaux, l'ivoire est beaucoup mieux porté par eux que sur une étagère dans notre salon!

16/06 09: /2016 41 CATHERINE TESSIER

interdiction totale Interdire le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la

16/06 09: /2016 41 JEANNARD Robert

Oui, interdisons le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur tout le territoire national français, sans oublier l'Outremer ! Ne pas oublier que pour être applicable à Mayotte par exemple, il faut

corne de rhinocéros en France

que la mention 'applicable à Mayotte' figure explicitement dans le texte !

16/06 09: /2016 41 VALLEE Denis

Remarque demandée de l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

16/06 09: /2016 42 Marlo

16/06 09: /2016 42 Diana

Impensable

16/06 09: /2016 42 fatima

stop aux massacres

16/06 09: /2016 42 Matt

Contre le commerce de l'ivoire

16/06 09: /2016 42 Sandrine

pas de dérogation!

16/06 09: /2016 43 Josien jean-philippe

Interdiction totale

16/06 09: /2016 43 Jolly Maryse

NON a ce massacre !

16/06 09: /2016 43 Edith Jourdon

Interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 09: /2016 43 Chantal

Ivoire NON

16/06 09: /2016 44 Isabelle

16/06 09: /2016 44 thiriez florence

Ivoire arrêtons le supplice des

Madame, Monsieur, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). CQFD. Merci de faire le nécessaire. Bien amicalement. Denis VALLEE.

• Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Je ne comprends même pas qu'il puisse exister encore de l'import et usage de produits en ivoire dans un pays 'civilisé' comme la France? Si un pays qui se doit d'être exemplaire est aussi abject, comment influer sur ceux qui ont fait du commerce de l'ivoire un business? Honte aux acheteurs comme aux vendeurs, honte aux naïfs qui croient aux vertus magiques de ces animaux massacrés! la seule magie est celle de les voir évoluer librement dans la Nature!

stop aux massacres et à la vente d'ivoire !!! laissons les animaux tranquilles. interdire et sanctionner ceux qui osent s'enrichir grâce au commerce d'ivoire. il faut agir , trop d'abus. Protégeons ces animaux (éléphant, rhino etc...)

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Bonjour Si vous voulez vraiment éradiquer le commerce de l'ivoire, il ne faut tolérer aucune dérogation !!! Du simple bon sens! Encore faut-il le vouloir vraiment!

Le commerce de l'ivoire et de tout produit issus des cornes de rhinoceros ou de défenses d'éléphant doit être interdit quel que soit l'âge la provenance, le côté artistique ou médicinal. Tout commerce résiduel envoie un mauvais signal et ouvre la porte à des pratiques de blanchiment

Il faut impérativement que nos gouvernements prennent leurs responsabilités face à ce massacre odieux des éléphants pour leur ivoire ,en intervenant sérieusement , pour faire arrêter et condamner ces criminels qui continuent délibérément leurs crimes impunément !!!

Ça suffit ce laxisme choquant !!!

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Il faut interdire tout le commerce de l'ivoire. Seul les musées pourront avoir des pièces antérieures à 1947 voire 1975. Tout le reste doit être brûlé car sans valeur, qu'il soit brut ou travaillé. Il ne faut pas d'exception sinon c'est la porte grande ouverte à la fraude.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.

nous avons le devoir de les protéger

animaux

16/06/2016 09:44 Jean-Nolli WALLEMACO d'ivoire. arrêtons le massacre

Interdisez tout commerce d'ivoire. arrêtons le massacre

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, quelles que soient les limitations imposées rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Cessons toutes ces tueries d'animaux magnifiques hello, i am very pleased and satisfied by the Minister Segolene Royale's action to ban and destroy all existing ivories in the market.I think that if the government of each country concerned takes fast and serious mesures against poachers then i strongly believe that there will be, to start off, less or eventually no more demand for elephant ivories and rhino horns not to mention other so called 'specialities' of fast becoming endangered species.We the public must play a part in voicing out and uniting together to fight against animal poaching. I feel that in the eventual interactions by authorities, complete destruction must be made immediately by the authorities itself, where these products still exist in many commerces instead of giving a warning or letter to see to its destruction at the owner's discretion.This way we can be sure that due to this heavy penalty, a commercial owner will think twice again before he embarks on a another demand. A big thank you all the same to all the authorities and especially to all the animal rights and protection organisations all over the world, for all their time, persistence and hard work in the prevention to cruelties and mistreatments and deaths to innocent animal lives and help saving our planet. yours truly D.S. fighter for animal rights

16/06/2016 09:44 Sallandre Dhana

ivory & horns

STOP AUX BRACONNAGE Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles

16/06/2016 09:45 burg

STOP AU BRACONNAGE DE L'IVOIRE

Oui, c'est bien ce qu'il faut faire, il faut qu'il n'y ait plus de marché pour l'ivoire et la corne de rhinocéros en France. C'est un premier pas me semble t'il, mais ensuite il faudra les moyens de le mettre en œuvre. Il faudrait prévoir de fortes amendes pour ceux qui contreviendront à la loi!

16/06/2016 09:46 Georges

C'est bien!

Seul le marché asiatique alimente la demande d'ivoire. En ne faisant pas la différence entre les objets d'art Français anciens (du XVeme siècle aux années 1930), et les ivoires asiatiques, ce décret met en danger les œuvres d'arts Françaises et occidentales en générale. L'ivoire est omniprésents en France dans l'Histoire de l'Art : sculptures, instruments de musique, peinture, mobilier, objet de vertue... Demander un dérogation au cas par cas pour tout ces objets sera ingérable pour les antiquaires, galeries et musées. Ces complications administratives vont détourner l'intérêt de collectionneurs et gravement dévaluer ces objets précieux dont le commerce quittera la France, favorisant encore davantage la perte de notre patrimoine. NE PÉNALISONS PAS NOTRE PATRIMOINE HISTORIQUE, CIBLONS LA DEMANDE ASIATIQUE ! Notre terre mère nous offre tout ce dont nous avons besoin. cette belle terre pourrait être qu'amour et nourricière si nous stoppons d'en vouloir plus et plus. Nous n'avons pas le droit de détruire ce qu'elle nous offre sous prétexte d'attachement à ces bijoux ou autres en ivoire. je vous en supplie ARRETEZ

16/06/2016 09:46 Mr Thierry Jaegy

UN DECRET QUI MET EN DANGER LES ARTS DECORATIFS FRANCAIS ANCIENS

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

16/06/2016 09:46 Florence RIDARD

STOP AUX MASSACRES

C'est sur qu'a ce rythme dans 10 ans il n'y aura plus de Rhinocéros et d'éléphants, il est impératif d'interdire toute commercialisation d'ivoire

16/06/2016 09:46 Cristanté

Arrêter le massacre des éléphants !

16/06/2016 09:46 TrinitéNicolas

Arrêtons ça tout de suite

16/06/2016 09:47 wattenne paul prêtre retraité 86 ans

protestation contre les animaux marchandises

punir très lourdement ces trafics Si les animaux dsparaissent l'humanité disparaîtra à son tour. ..De plus les éléphants comme tout animal n'est pas un objet. Il a droit à la vie bon courage dans votre combat pul Wattenne Bravo pour cette initiative indispensable. Arrêtons cette hipocrisie occidentale. L'homme s'imaginé encore être la seule espèce capable de ressentir des émotions, des douleurs. Nous savons à notre époque que ces animaux ont une sociale sophistiquée, capable d'empathie, de solidarité et de grandeur d'âme. Nous avons des leçons à prendre. Mais pour que cette mesure soit efficace, il faut également mettre en place des solutions pour que les hommes sur place puissent avoir un revenu décent. Ne nous voilons pas la face. Tous mes voeux de succès pour votre beau combat.

16/06/2016 09:47 Sylvie Gréco

Bravo

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Interdisons en France et partout dans le monde tout commerce de l'ivoire et de cornes de rhinocéros. Il y en a assez des tergiversations sans fin.

16/06/2016 09:47 Rubens

non aux dérogations dans le commerce d'ivoire interdiction totale de tout commerce de l'ivoire interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros

16/06/2016 09:48

Luciana Dittmann

Je pensais que cette interdiction existait déjà ! Je suis tout à fait contre la commercialisation des deux matières en objet. Je vote donc pour l'interdiction du commerce (vente et achat) de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros. dépêchons nous...des animaux meurent chaque jour pendant que nous faisons des pétitions !... quand nous serons tous tombés d'accord, il ne restera plus rien à défendre !...

16/06/2016 09:48

taillede-carrière josiane

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Interdisez totalement le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros en FRANCE.

16/06/2016 09:48 Cayol

STOP !

16/06/2016 09:48 Mentalo

A propos des éléphants et des rhinocéros arrêt immédiat

STOP au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros sur notre territoire, ce commerce est honteux ! Merci de valider cette proposition de loi qui s'annonce honorable et aussi merci de la faire respecter. Ce qui serait encore mieux serait de la faire suivre par les pays exportateurs de ces marchandises. Merci d'avance et sincères salutations

16/06/2016 09:49 Lyraud Christine

Ornements sur instruments de musique

16/06/2016 09:49 Rocher

JEAN MICHEL PLATEN

"Je pensais que le commerce d'ivoire était depuis longtemps interdit !! Bonjour Sonneur de cornemuses Ecosaises, je peux témoigner du fait que les facteurs d'instruments n'utilisent plus d'ivoire, sauf si ce dernier est issu d'objets anciens, il existe des ersatz très beaux qui évitent de recourir à l'ivoire naturel Au Canada, l'importation d'ivoire est interdite et y faire entrer une cornemuse ancienne comportant des ornements en ivoire, nécessite la détention d'un certificat prouvant que l'ivoire a été posé avant le décret d'interdiction, et cela, sous peine d'amende et de saisie de l'instrument Je ne comprends pas pourquoi, en France, l'interdiction ne soit pas respectée, par souci de profit, certainement

16/06 /2016	09: 50	Muriel	Interdire oui, dissuader c'est mieux	Une interdiction totale avec des amendes supérieures (le double)aux bénéfices escomptés par le commerce illégal . Je pense que la France est contre les crimes commis sur les éléphants par les braconniers qui ne pensent qu'aux profits en faisant commerce de l'ivoire.IL FAUT UNE LOI POUR PROTEGER CES ANIMAUX ET PUNIR SEVEREMENT LES BRACONNIERS. c'est un sujet parmi tant d'autres mais il est impératif de faire cesser cette barbarie au service de la cupidité. faites le voter par l'Europe et propagez cette évidence partout. faites évoluer les mentalités et les aberrations culturelles, qu'il s'agisse 'd'art' ou de 'pseudo pharmacopée'. la pauvreté encourage le braconnage = aidez à l'organisation économique au lieu de perfusion pour conserver le pouvoir sur ces nations en difficultés. merci Les éléphants sont des animaux majestueux et intelligents,ils ne méritent pas de souffrir comme ils souffrent actuellement,arrêtons de les massacrer pour faire des bijoux ou tout autre objet futile en ivoire,il est grand temps d agir,laissons les vivre leur vie,ils ne nous doivent rien,respectons les animaux,on a beaucoup à apprendre d eux. Une interdiction totale avec des amendes supérieures (le double)aux bénéfices escomptés par le commerce illégal . Tous les possesseurs, les marchands ne verront plus d'un bon œil un commerce qui les appauvrit au lieu de les enrichir.
16/06 /2016	09: 50	chereau	Pour les éléphants	
16/06 /2016	09: 50	solazzo amo	interdisez	
16/06 /2016	09: 51	Baudière	Respectons les éléphants.	
16/06 /2016	09: 51	Muriel	interdire oui, dissuader c'est mieux agissez dans l'éthique	
16/06 /2016	09: 51	Helene		il nous faut des politiques éthiques pour le monde
16/06 /2016	09: 52	Jean Duval	Stop au commerce de l'ivoire	Madame, Monsieur, Maintenir le commerce de l'ivoire, même à un niveau infime, rend acceptable la consommation de ce produit. Il conduit inévitablement à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il est extrêmement urgent de protéger les derniers représentants de cette magnifique espèce. C'est aussi une question de survie pour la notre... Seule une totale interdiction du commerce l'ivoire peut parvenir à cette fin. Merci au nom des générations futures. Cordialement, _ Jean Duval Arrêtons le massacre, laissons les animaux non humain en paix, libre de vivre leur vie paisiblement!! Il faut stopper ce commerce de la mort et de la honte!!
16/06 /2016	09: 52	serrapone	STOP MASSACR E Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	Je vous remercie de protéger ces animaux de façon radicale en interdisant catégoriquement le transport, les ventes et y compris d'objets anciens qui sont une honte pour l'humanité. Ces animaux sont précieux vivants. Merci de prendre en considération nos avis. Cordialement Non merci: «L'article L. 411-2 4° e) prévoit que peuvent être délivrées des dégagements pour permettre dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée la détention d'un nombre limité et spécifié de spécimens.» Tuer ces animaux superbes pour transformer leurs défenses en objets ! Quelle indignité ! Je pensais que la France avait interdit tout commerce d'ivoire. J'apprend que non avec une immense tristesse pour le peuple éléphant qui continue à être torturé et massacré par des braconniers dépourvus de sensibilité qui oeuvrent pour des trafiquants qui n'existent que parce que des humains achètent des objets nés de l'horreur absolue. Tout ça n'a pas de sens, nous faisons du monde un vrai cauchemar. Arrêtons de mutiler des êtres vivants, de polluer la terre, de massacrer, d'assassiner. Tous les êtres vivants doivent naître libres et égaux... L'humain est un ogre qui se croit supérieur et tout puissant. Ce monde là que nous avons créé ne doit plus exister. La vie est sacrée. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.
16/06 /2016	09: 53	Magaly Léger		Refusons le commerce de l'ivoire, refusons le braconnage inacceptable
16/06 /2016	09: 53	Monique Sanglard	Triste dérision !	
16/06 /2016	09: 53	Roussset	Fin de tout commerce d'ivoire	
16/06 /2016	09: 53	Annick Francomme	Interdiction du commerce d'ivoire	
16/06 /2016	09: 54	dekinpe jean- jacques	L'ivoire naturel: oui,	

16/06 /2016	09: 54	DURAND	l'ivoire animal: non	et sans compromis. Il faut arrêter tout commerce de l'ivoire des éléphants et des rhinocéros, deux espèces magnifiques et en voie d'extinction. Merci de tout faire pour que cela soit respecté.
16/06 /2016	09: 54	Claparedé	arrêt total du commerce de l'ivoire <<interdictio n	Pour une interdiction pleine et entière. Pas de compromis possible Je me prononce pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire, y compris de l'ivoire antérieur à 1975. Que seules les restaurations d'objets anciens (antérieurs à 1975) soient autorisées, sans transaction commerciale. Que les objets en ivoire antérieurs à 1975 puissent changer de propriétaire uniquement par don et non par transaction commerciale. Tout aménagement donnera toujours lieu à des fraudes. Madame, Monsieur, Par la présente, je vous demande d'interdire le commerce d'ivoire sur notre territoire afin de ne pas continuer d'exterminer tous les animaux qui en sont pourvus , animaux en voie d'extinction, et éviter des souffrances à ces mêmes animaux. Surtout que ce commerce florissant ne profite qu'à peu de personnes Meilleures salutations _ F DENIS
16/06 /2016	09: 55	Marine Dussart	Arrêtons le commerce de l'ivoire	L'homme ne survivra pas longtemps aux éléphants, ni aux abeilles, ni aux autres vivants. Aura-t-il, en s'éteignant, la consolation de savoir que d'autres animaux que lui-même lui survivront? oui pour l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national et sur toute la terre également Il faut cesser tout achat d'ivoire dans le monde. Les éléphants et les rhinocéros sont des animaux superbes et on peut fabriquer des objets d'art et des bijoux avec des matières qui ne provoquent pas la mort de créatures vivantes.
16/06 /2016	09: 55	fbury	COMMERC E D IVOIRE	Merci d'interdire FORMELLEMENT le commerce de l'ivoire en France C. MARTIN
16/06 /2016	09: 55	Aline Gévaudan	que les vivants vivent !	Il est absolument ignoble de contribuer à l'existence de ce trafic par un manque de clarté ou de mise en application des lois, le massacre en masse d'animaux est intolérable et je souhaite qu'il soit officiellement interdit sur notre territoire.
16/06 /2016	09: 55	alexandra pezennec	ivoire et corne	Pas de passe droit derogatoire cela reviendrait à entretenir le braconnage et le malheur de ces superbes animaux...allons les politiques un peu de courage pour dire non...ça vous changera! Bonjour, Je suis favorable à une interdiction totale du commerce de tout objet en ivoire d'éléphant ou corne de rhinocéros. La priorité absolue doit aller à la sauvegarde des espèces menacées, au-delà de toute autre considération mercantile ou autre. Merci d'avance Je souhaite que le commerce de l'ivoire soit complètement interdit, car nous avons le devoir de protéger tous les animaux menacés; et c'est le seul moyen pour les éléphants et les rhinocéros.la biodiversité est l'avenir de l'homme.
16/06 /2016	09: 55	Marylène BERNE	non aux meurtres des éléphants et rhinocéros	Bonjour, Nous sommes en 2016 et il serait temps que la vente d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros soit interdite !!! Merci pour eux de valider cet arrêté. Sandrine L.
16/06 /2016	09: 55	Corinne MARTIN	COMMERC E DE L'IVOIRE	Il n'y a rien de plus beau que la nature et les animaux qui la peuple. Ainsi les éléphants sont chez eux et les hommes qui les abattent sur les déchets de l'humanité! Personne n'a besoin d'ivoire et elle n'est pas bonne à la santé comme peuvent le dire certains pays asiatiques! L'ivoire c'est ni plus ni moins que de l'ongle! Je souhaite les voir libre et profiter de la beauté de la nature sans être sauvagement tué! comment est ce possible de s'extasier devant un objet ou de se pavaner avec un bijou issu de la mort d'un être vivant ? laissez les vivre en paix et si on vous arrachait les dents pour en faire des colliers ? qu'en pensez- vous ? STOP à ces crimes odieux et barbares !! l'homme de néandertal ne tuait que pour manger - où est l'évolution de l'être humain Pour ma part je parlerais plutôt de régression ... !! ne tombez pas plus bas que la terre qui vous porte ne soyez pas le joujou de la société de consommation - soyez plus intelligent et respectez nos éléphants qui ne
16/06 /2016	09: 57	Florence Benucci	Interdiction du commerce de l'ivoire sur notre territoire	
16/06 /2016	09: 58	Salva	Stop	
16/06 /2016	09: 58	Corrithons Jean Louis	Commerce d'ivoire	
16/06 /2016	09: 58	Neselhauf Yveline	interdiction du commerce de l'ivoire interdiction de vente d'ivoire éléphant et corne rhino	
16/06 /2016	09: 58	sandrine sandrine L		
16/06 /2016	09: 59	Pauline	Stop	
16/06 /2016	09: 59	helene LOCHERON	comment est ce possible	

demande qu'à vivre en paix dans leur milieu naturel MERCI POUR EUX !!

pourquoi tuer les animaux pour ce faire belle ça ne sert a rien au contraire cela dépeuple la faune sauvage et il ne restera plus de plaisirs a nos petits enfants a regarder ses magnifiques bêtes quelque soit l'animal !!!

pour nos amis les animaux interdire c'est bien mais rendre l'ivoire invendable ce serait mieux

Il faudrait inventer un produit colorant l'ivoire le rendant impossible à vendre ou bien peindre les défenses de ces pauvres éléphants et rhino. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Bonjour, Je ne comprendrais pas qu'un pays comme la France ne soit pas exemplaire, donc je souhaite une interdiction totale du commerce d'ivoire. Merci, Bruno U. Bretagne - Nantes

Bonjour, Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Respectueusement

... des éléphants, rhinocéros et autres animaux encore sauvages terrestres ou marins. Comme si leur extermination était programmée dans le seul but de satisfaire à la vanité humaine - qui est incommensurable ! Durant mon séjour de Afrique (cinq ans en Côte-d'Ivoire), j'ai entendu et vu des choses peu recommandables perpétrées

LA MEILLEURE SOLUTION EST L'INTERDICTION DU COMMERCE DE L'IVOIRE EN FRANCE

Arrêt complet

Arrêtons le massacre...

16/06 /2016 09:59 hiochensky nicole

16/06 /2016 10:00 zaza

16/06 /2016 10:00 FRANK GUILLIQUARD

16/06 /2016 10:00 Bruno U.

16/06 /2016 10:00 CAROLE AUPETIT

16/06 /2016 10:00 Sylvie Oussenko-Bacquier

par nombre d'expatriés en mal de reconnaissance sociale ; cela servi par une population souvent poussée par la misère et insouciance des catastrophes que peut engendrer le déséquilibre écologique dont elle est la première victime. Il y a belle lurette que tout cela est dit sur tous les tons. Les 'grands' (!) de ce monde ne donnent souvent pas le bon exemple, ce qui pourtant devrait être leur exigence principale. seul les éléphants ont le droit de porter de l'ivoire ! il faut dire aux moyen-age que la bave de limace est plus efficace comme aphrodisiaque

Donnons l'exemple en supprimant toutes dérogations au zéro ivoire en France... C'est le moins que l'on puisse faire.

Le commerce d'ivoire, sous toutes ses formes, est synonyme de mort et de destruction pour ces animaux menacés. Les marchés permettent de blanchir et de mettre en vente l'ivoire illicite et met en danger les efforts de conservation de la nature africaine (ou de ce qui reste de la nature africaine). Procédez à une interdiction totale de cette matière tachée de sang au plus vite! Merci.

Parce qu'il s'agit de la survie des éléphants, on ne peut tolérer aucune maille dans le filet !

Merci d'agir efficacement et d'interdire toute importation. Pas d'importation. Pas de vente. --> Limitation du braconnage. Idem pour les Bébés phoques du canada...

Parce que les animaux sont des êtres sensibles laissons les vivent en paix

Pourquoi un projet ? Il faut l'interdire totalement. Même si ça ne peut pas se faire du jour au lendemain, plus vous attendez, plus les éléphants seront cruellement meurtri !

Non à ces dérogations!!! Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Nous sommes outrés de voir que, à cause de ces dérogations, le commerce de l'ivoire va pouvoir continuer en toute légalité ! Il est évident que les faux certificats vont fleurir plus que jamais et que les objets travaillés récents, vieilliss artificiellement, vont pouvoir circuler librement, enrichissant les profiteurs de ce négoce malsain. Pauvres éléphants,

16/06 /2016 10:01 jinaak

16/06 /2016 10:01 babu01

16/06 /2016 10:02 philippe bobichon

16/06 /2016 10:02 Maas Annie

16/06 /2016 10:02 Oceane

16/06 /2016 10:02 Basile

16/06 /2016 10:02 Sandrine

16/06 /2016 10:02 nadia brunaud

16/06 /2016 10:04 PROQUIN André et Danielle

moyen-age L'exemplaire é ne doit pas être un vain mot.

Interdisez le commerce d'ivoire maintenant!

Aucune dérogation possible

Pas de demi-mesures

Contre la cruauté

Interdiction TOTALE

Non à ces dérogations!!

Quelle hypocrisie !

pauvres rhinos, victimes de ces barbares !
 Enfant j'ai été sensibilisée au fait de refuser le port ou d'avoir des objets en ivoire. Savoir qu'un être vivant est sacrifié pour ça, me désole et m'attriste profondément. Arrêtez de piller et massacrer des animaux et notre éco-système. Arrêtez d'acheter ! Cessez cette demande ! tous ces objets, colifichets ridicules et bijoux macabres puent le sang et le massacre d'animaux magnifiques.
 Bonjour Stop a l'importation de l'ivoire qui tue les éléphants.

16/06/2016 10:04 Verom NON à l'ivoire animal

16/06/2016 10:04 kersanté marylène Barbara Vontobel macabre bijoux ivoire

16/06/2016 10:04 Payeux edith pour l'arrêt de tout commerce d'ivoire

16/06/2016 10:05 Alexandra Delcroix Commerce d'ivoire Sauver des espèces d'une disparition à jamais

16/06/2016 10:05 CATY

16/06/2016 10:05 ETIENNE Nadine ivoire

16/06/2016 10:06 Fanny Interdisons le commerce d'ivoire

16/06/2016 10:06 Favreau ALERTE

16/06/2016 10:06 Olga STOP A TOUS LES MASSACRES !

16/06/2016 10:07 susan harcourt ivory

16/06/2016 10:07 Elisabeth DANIEL STOP au massacre

16/06/2016 10:07 BEURET Interdiction totale

Il faut lutter plus efficacement contre le commerce de l'ivoire et le massacre d'animaux intelligents et sensibles comme les éléphants. je m'oppose à toute forme de commerce d'utilisation de restauration .. d'objets en ivoire. Je boycotte tout achat en ivoire ou impliquant l'utilisation d'animaux. Alexandra Delcroix

Des espèces en danger d'extinction pour l'humanité ! tout ce gâchis de créatures extraordinaires pour quelques gros richards qui se croient les plus beaux. Je suis écoeurée des soit disant êtres humains qui n'ont plus rien d'humain !!!
 Il faut cesser le plus rapidement possible le commerce de l'ivoire, stoppons le massacre des éléphants pour leur ivoire et respectons les.
 Comment se fait-il que cette situation puisse même exister? Ce commerce doit être interdit avant que l'irréversible ne se produise et des sanctions en conséquence doivent être mises en acte contre tous les contrevenants. Ce texte est donc primordial et urgent.
 Stop à ce génocide pour le commerce de l'ivoire ! Stop au massacre des baleines et des dauphins que le Japon continue en toute impunité ! Stop au génocide humain sur la planète ! Le marché de la vente d'armes ne s'est jamais aussi bien porté. On apprend qu'une société d'armement a mis au point un logiciel d'organisation d'attaques militaire très simplifié capable d'être utilisé par un gamin de 15 ans ! Et tout ça en remplissant allègrement les poches des vendeurs de mort !
<http://reseauinternational.net/salon-de-larmement-2016-a-paris-le-marche-se-porte-bien/> Enfin, stop au plus vil des trafics qui est celui des enfants ! <http://reseauinternational.net/preuves-declassifiees-des-soldats-us-ont-viole-des-garcons-devant-leurs-meres/>
<http://www.atlanticco.fr/decryptage/afghanistan-armee-americaine-couvrirait-pedophilie-chef-allies-afghans-pascal-emmanuel-gobry-2600277.html> Tous les peuples du monde devraient se dresser contre cela et faire gronder sa colère. L'humanité n'a plus rien d'humain et collectionne les pires perversions. Le monde animal est bien plus équilibré et sain que nous. Comment voulez vous protéger les animaux si nous ne sommes même pas foutus de protéger nos propres enfants ?!!!!
 Another sign that money rules the world. God bless the éléphants and all the innocent victims of Man, the biggest enemy of the planet. Primordial, tout simplement... Et tellement évident!! Pas d'acheteur, pas de vendeur...
 Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêt permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande.

Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06/2016 10:08 Annette CHOLOUX Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

16/06/2016 10:08 JACOBEE Interdiction totale

16/06/2016 10:08 chris dérogation

16/06/2016 10:08 martheetmarie ARRETER !!!!!

16/06/2016 10:08 Lola graffiti pas de dérogation.

16/06/2016 10:08 Virginie HONTEUX

16/06/2016 10:09 Entandrophrag ma You are barking up the wrong tree

16/06/2016 10:09 Anais Verschueren Arretez le commerce de l'ivoire !

16/06/2016 10:10 Lhassa Non au commerce

Le commerce de l'ivoire doit cesser ! Les raisons me paraissent évidentes, doit-on encore en 2016 les énumérer ?
 Je suis pour une interdiction totale et absolue, sans aucune dérogation, de la vente d'ivoire ou de corne de rhinocéros.
 je ne vois pas pourquoi il faudrait donner une dérogation pour les objets à restaurer si le prélèvement de l'ivoire date d'avant 1975 lorsque des objets de cultures antérieures à la nôtre sont retrouvés non dans leur intégralité, je ne pense pas que la politique est à tout prix de les reconstituer, alors pourquoi vouloir accepter cela sous prétexte que la matière de base est encore présente de nos jours, et pas n'importe quelle matière : des êtres vivants, sensibles, que sont des animaux notre espèce montre tellement de barbarie et engendre tellement de souffrance et cela pour de l'argent pas la peine d'être arrivée au troisième millénaire pour n'avoir rien appris
 Le commentaire sera bref !!!! ARRETER DE MASSACRER LES ANIMAUX !!!!
 Non, bien sûr, il n'est pas envisageable de mettre en place des dérogations! Elles seraient la porte ouverte à la poursuite des massacres inacceptables, au braconnage, et contraires à la volonté de la France et des Français de voir cesser les massacres des éléphants. A quand, un mode de vie respectueux de la Nature et des animaux?
 Il est honteux qu'en 2016 on arrive encore à trouver très facilement de l'ivoire sur notre territoire. Qu'en est-il de la convention de Washington? Est-ce seulement des mots sur un papier? Faut-il attendre que tous ces magnifiques animaux soient disparus pour se rendre compte de l'ignominie de ce commerce? Reveillez vous et prenez de vraies actions avant qu'il ne soit trop tard
 Rather than elephants and rhinos you would much better to defend and bring to public knowledge your defence of the ecosystems in which they live, from rain forest to sub desert. The wild in Africa is a whole, financial support for particular causes implies particular reasons, i.e. the Green Belt, your cause is futile, the problem is not ivory or corne the problem is men and moneymaking both for survival and for enrichment.
 Pensez à ces pauvres bêtes mutilés, tués pour un plaisir dont l'homme peut très bien se passer ! Et si c'était vous à leur place !
 La France doit aider les pays qui veulent sauver les derniers éléphants

		d'ivoire	de cette planète. IL faut strictement interdire tout commerce d'ivoire et dans tous les pays du monde. Que soit interdit définitivement le commerce de l'ivoire en France, qu'il soit issu d'éléphants ou de rhinocéros. Il devient urgent de stopper ces trafics et de faire cesser ces massacres qui mettent en péril des populations entières d'animaux (éléphants et rhinocéros)et de manière plus étendue des écosystèmes entiers. Chaque animal est un maillon de la vaste chaîne de la vie et de la biodiversité et possède le droit fondamental de vivre sa vie. Tuer un animal, pour son ivoire (ou sa fourrure)pour un motif aussi futile que le commerce et aussi répugnant que d'en tirer profit ne devrait plus avoir lieu de nos jours. Pour une interdiction totale de la vente d'ivoire en France sans aucune dérogation dans la mesure où les marchés légaux existants offrent une couverture de choix pour blanchir l'ivoire illicite (via des faux certificats ou des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente). cela devrait être totalement interdit depuis long temps !!! c'est une honte que les animaux sont tués pour des babioles !!! comment peut-on avoir une statuette en ivoire sur son buffet sans penser à l'animal qui a perdu sa vie pour cet objet minable ?!!! la France doit donner l'exemple !!! et il faut également boycotter les pays qui permettent ça !!!! monsieur:madame ,je souhaite que l'on arrête ; de tuez la faune en général ! car les lions exct son utile en afrique noire comme dans tout les pays africains ! on doit apprendre a la population de ses pays a protéger leur milieux naturel ! et que la france devrait faire valoir leur droit !! en disant a cette populations que la faune et utile ! et mon déformation de la part des politique français Bonjour, Mille fois fois d'accord pour l'interdiction de ce commerce abominable mais la présence de dérogation me semble une hérésie. En effet, l'expérience montre que la moindre faille peut être exploitée (fausses déclarations, corruption ...). Par ailleurs, le fait que cet ivoire soit déclaré antérieur au 1er juillet 1975 ne change rien au fait qu'il est la preuve, pour l'essentiel, de l'abattage d'animaux à de seules fins mercantiles, avec toutes les conséquences sur l'environnement. L'ivoire doit disparaître du marché ! Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Pourquoi dans ces conditions maintenir l'article L 411-2 4° ? Interdiction totale du commerce de l'ivoire,seule façon de sauvegarder les éléphants. Assez de massacres et d'illégalités ! La Terre ne sera plus bientôt d'un cimetière ! Paix pour les hommes et les animaux. Il faut arrêter le massacre des éléphants. Je suis pour l' interdiction de l'importation et tout autres commerces portant sur la vente de l'ivoire en France. La vie des éléphants étant gravement menacée par Ce commerce. Il faut que cela cesse,car nous n'auront bientôt plus de ces magnifiques éléphants en vie. Et pareil pour les pauvres Rhinocéros eux aussi abattus pour leurs cornes . Je pense au aucune dérogation n est souhaitable: cela envoie un très mauvais message de la France quand les braconniers et trafiquants divers contribuent toujours aux massacres d animaux concernés ; d autre part,ces dérogations sont une bonne couverture pour le blanchiment de trafic illicite.comme la majorité des Français déjà consultés, je suis fermement opposée à toute dérogation, je souhaite l interdiction totale .
16/06/2016	10:10	LECLERE	Ivoire en France Pour l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national
16/06/2016	10:10	Faon	Pour une interdiction totale de la vente d'ivoire en France l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros en France
16/06/2016	10:10	V. Althabe	
16/06/2016	10:11	Ewa Perczak	
16/06/2016	10:11	pierre	protection
16/06/2016	10:12	Philippe Tissot	Aucune dérogation
16/06/2016	10:12	merlin	non aux dérogations exceptionnelles
16/06/2016	10:13	CLAUDE LAMBERT	Sauvons les éléphants
16/06/2016	10:13	Picca	Un combat noble. ARRÊT DU COMMERC E DE L'IVOIRE
16/06/2016	10:13	BRUNET Héloène	
16/06/2016	10:13	Clo	OUI A L' INTERDITIO N DE L' IMPORTATI ON DE L' IVOIRE EN FRANCE
16/06/2016	10:13	cathwi	aucune dérogation

16/06/2016	10:13	Justine	Donnons l'exemple !! Interdiction du commerce de l'ivoire
16/06/2016	10:14	CHAMBON Henri	
16/06/2016	10:14	Mat	Bravot
16/06/2016	10:14	Poullain	Stoppez le massacre
16/06/2016	10:14	Bavay	Ivoire
16/06/2016	10:15	Patrick CABROL	IVOIRE
16/06/2016	10:15	Davy	Non aux dérogations, oui à l'arrêt TOTAL du commerce de l'ivoire
16/06/2016	10:15	Mme Anne Lise Choiffée	Peut être une dernière chance pour les éléphants?
16/06/2016	10:16	Antoine LESAGE	POUR une interdiction complète

France, pays des droits de l'homme que tu deviennes aussi celui du droit des animaux ! Stop au commerce de l'ivoire et à la barbarie qui en découle !!! Protégeons nos animaux, protégeons notre nature!

Je pensais que le commerce de l'ivoire était interdit en France. Je constate avec stupéfaction et grande tristesse qu'il n'en est rien. L'interdiction absolue de vente d'ivoire est une avancée majeure vers la préservation de faune à risque, et indirectement de la flore locale. Je vous félicite de cette initiative! Il est grand temps que l'être humain atteigne la maturité écologique et prenne conscience de son impact sur l'environnement. L'autorisation de préservation d'objets anciens (pré-1975) est compliquée mais nécessaire dans le sens où ces objets ont été acquis légalement au moment de leur achat. De plus leur travail fait partie du patrimoine artistique et culturel qu'il serait terrible de voir disparaître.

Il est de votre devoir d'interdire le commerce de l'ivoire et tous les produits qui en découlent. Nous n'en avons pas besoin pour vivre. Par contre nous avons besoin de garder la bio diversité sur notre planète dont fait partie ce majestueux animal qu'est l'éléphant.

Je trouve cela anormal que l'on tue encore des éléphants et d'autres animaux pour l'ivoire, alors qu'il y a d'autres moyens pour le remplacer par du synthétique comme pour la fourrure, il n'y a que les riches à qui ça profite car eux ça leurs passent au dessus de la tête tant qu'ils ont l'argent, se sont eux que l'on devrait sanctionner.

Bonjour Je suis TRES favorable à une interdiction TOTALE de tout commerce et échange d'ivoire en France, sans aucune dérogation (uniquement la possibilité de dons à des musées d'état. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Hors les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Ceci est inacceptable.. Il est de notre devoir d'interdire TOTALEMENT tout commerce quel qu'il soit afin de préserver notre patrimoine naturel. Je dit NON aux dérogations qui ne sont qu'une porte ouverte au trafic d'ivoire sous couvert de contrôles dont on sait qu'il ne seront pas appliqués ou mal surveillés. Seul un arrêté TOTAL ne peut qu'être envisagé. Cordialement Mr DAVY

Pourquoi tuer les animaux alors qu'aujourd'hui on peut tout imiter, même l'ivoire. Il suffit de voir combien les marchés et grandes surfaces regorgent de produits plastique ou résine qui ne sont que de bonnes imitations. Alors pourquoi ne pas se contenter de cela au lieu de massacrer les bêtes qui ne demandent qu'à vivre?

voici quelques arguments : Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOW pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur

ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 10:
/2016 16 marie

massacre

stop au commerce d'ivoire et de la corne de rhinoceros

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles. Les marchés légaux existants offrent une couverture de choix pour blanchir l'ivoire illicite (via des faux certificats ou des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente) et le maintien d'un commerce quelle qu'en soit l'ampleur, sape tous les efforts de réduction de la demande pour l'ivoire en retirant le stigma associé à sa consommation. Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquentement : « Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel ». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Le rapport d'IFAW, Ivoire d'éléphant - Lot du jour : adjugé, vendu ! a révélé l'ampleur du commerce de l'ivoire prenant place dans les salles de ventes aux enchères sur notre territoire - près de 2 tonnes vendues en deux mois seulement ! Fin octobre 2015, une veille menée durant seulement une semaine a permis de recenser 339 lots d'ivoire proposés à la vente. 73% d'entre eux ont été vendus parmi lesquels la totalité des lots d'ivoire brut (3,5%), le reste étant constitué de lots d'ivoire travaillé. Lors du sondage

16/06 10:
/2016 16 Michèle
Becouze

N'attendons pas. Les animaux ne doivent pas se transformer en objets ...

16/06 10:
/2016 16 cordelle

urgence

16/06 10:
/2016 16 isabelle
FERNANDES

Stop !

16/06 10:
/2016 17 Mary

Arrêtons le massacre des éléphants

16/06 10:
/2016 17 beraud mj

non aux massacres d'éléphants et rhinoceros

16/06 10:
/2016 17 Sophhh

Stopper le massacre

16/06 10:
/2016 17 Marion

Interdiction totale du commerce d'ivoire

16/06 10:
/2016 18 josiane roché

commerce de l'ivoire

16/06 10:
/2016 18 DESNOYER

ivoir

16/06 10:
/2016 18 Demolder
Maryse

ABOLITION DU COMMERCE D'IVOIRE

16/06 10:
/2016 19 varin

non au commerce de l'ivoire

16/06 10:
/2016 19 Maurin

Le malheur des animaux qui possèdent de l'ivoire

16/06 10:
/2016 19 Seleyne

Un projet d'arrêté qui a du sens, mais qui ne va pas suffisamment loin dans ses résolutions

IFOP commandé par nos soins en 2015, 76% des français se sont déclarés favorables à une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire dans l'Hexagone. NE PERMETTEZ PLUS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France.

a acter au plus tôt!

Personne au monde n'a besoin de défenses d'éléphant... sauf l'éléphant ! Idem pour la corne de rhinocéros ! C'est la raison pour laquelle il faut empêcher le braconnage, la chasse et la vente d'ivoire et de cornes de rhinocéros partout dans le monde
Bonjour, Arrêtons le massacre des éléphants. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Merci.

A ce jour on a pas un besoin vital de l'ivoire ni de la corne de rhino .on peut avec certaines matières plastiques imiter l'ivoire .pour le cote rhinocéros il existe des aphrodisiaques vegetaux pourquoi décimés ces animaux symboles de nos civilisations préhistoriques
Les animaux ont le droit de vivre comme tout être vivant et sont indispensables à notre éco système, arrêtons le massacre!
Il faut interdire totalement le commerce d'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Il y a de très belles imitations, pas besoin d'assassiner de si beaux animaux ; la torture pour l'argent c'est inadmissible on peut vivre sans IL FAUT L'INTERDICTION TOTALE DE LA VENTE D'IVOIRE OU CORNE DE RHINOCEROS CES ANIMAUX SONT TUES DE FACON CRUELLE, ET DISPARAISSENT CHAQUE JOUR UN PEU PLUS QUEL MONDE VA-T-ON LAISSER AUX ENFANTS ? DANS CET ESPOIR AVEC MES REMERCIEMENTS C DESNOYER

Vivement que les pouvoirs publics reagissent, donc l'Etat, afin que le trafic de vente légale et non légale d'ivoire puisse être arrêté en France. Un décret de loi se doit d'être mis en place pour stopper ce commerce lucratif, au détriment de massacres ou mutilations de centaines d'éléphants, et même de rhinocéros maintenant. L'Etat devrait alerter l'union européenne pour promouvoir une loi, au niveau de tous les pays..... J'attends avec impatience la suite de vos démarches...et des résultats Amicalement

je ne comprendrais jamais qu'on puisse tuer ces animaux pour de l'ivoire, on est encore à l'âge de la préhistoire ! laissons les en paix une bonne fois pour toute et il y a bien longtemps qu'une loi devrait interdire tout ce commerce !
Un premier pas chez nous mais quand n'est-il des autres pays ? Les pays asiatiques notamment.
Par ce commentaire je tenais seulement à exprimer ma joie face à un tel projet. Je ne parle pas qu'en mon nom puisque selon plusieurs études, une grande majorité des français (presque 80%) serait outrée par l'existence d'un tel commerce au sein de leur territoire nationale, et se placerait ainsi en faveur de l'interdiction du commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros. Malheureusement, ce projet d'arrêté ne donne pas une pleine satisfaction aux français... Effectivement, cet arrêté prévoit

notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Bonjour, effectivement c'est une honte de continuer de nos jours à pratiquer ce genre de commerce et d'atrocités! Merci de prendre en compte cette revendication

je suis pour interdire le commerce d'ivoire, qui appartient à des animaux vivant, qui ont le droit de vivre en toute sérénité dans la nature. Trop de personnes concernées et trop d'intérêts, pour éradiquer totalement ce commerce! Ceux qui tuent et découpent ne sont pas au grand jour ou sont des 'petites mains' ! Comment empêcher certains pays de continuer à vénérer ou faire commerce de cet ivoire ...Transformé, il n'a plus d'apparence répréhensible ! Comment unir à la fois les gouvernements, sur ce sujet et les lobbies ... Bon courage ! mais ce serait formidable qu'il y ait un peu plus de respect pour ces animaux ...bientôt en voie de disparition.

Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquentement : « Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel ». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Je suis bien sûr contre le commerce et le travail de l'ivoire. Il est évident que c'est nécessaire. Pour autant, je reste très dubitatif quant aux moyens de contrôle et de surveillance devant en découler. De plus, il faudrait prévoir des sanctions à la hauteur, si je puis dire. Sont-elles prévues. Néanmoins, je me réjouis qu'un tel projet existe pour deux raisons: _ Pour la sauvegarde et la protection des animaux concernés évidemment. _ Mais également du fait de pouvoir donner mon avis, c'est trop rare, et c'est un euphémisme, surtout en France. A tel point que je me demande si ce n'est pas une arnaque!

Profiter de ses pauvres bêtes et se faire de l'argent ainsi pour le plaisir futile de quelques uns est indigne de l'homme.

La France doit arrêter toutes importations d'ivoire et interdire à l'Air France de transporter des espèces animales en danger d'extinction ou non.

Pour une interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire et des objets en ivoire.

Parce que c'est pas fait encore !!!!! bien la preuve que le gouvernement n'en a rien à faire !!!!!

Protégez ces espèces en voie de disparition en stoppant le commerce de leur ivoire. Merci d'agir pour le bien de la biodiversité. C'est primordial

Qu'il faille encore lutter contre cette barbarie est incroyable ! Il est plus que temps que les autorités se décident de protéger les espèces menacées. Maintenant il faudrait que les lois soient scrupuleusement appliquées et que l'on inflige aux trafiquants des amendes supérieures aux sommes gagnées avec le trafic de l'ivoire.

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Le maintien d'un commerce d'ivoire est de ce fait inadmissible. Cordialement

Le régime dérogatoire ne me semble pas approprié quels soient les

16/06 10:
/2016 19 sarah

16/06 10:
/2016 20 valerie

16/06 10:
/2016 20 FILLON

16/06 10:
/2016 20 prati fausto

16/06 10:
/2016 21 Lasserre jp

16/06 10:
/2016 21 DUCRETET

16/06 10:
/2016 21 Dany Oehler

16/06 10:
/2016 21 ROUSSEAU

16/06 10:
/2016 21 marie

16/06 10:
/2016 22 Aurelie Pitaval

16/06 10:
/2016 22 Francis Denis

16/06 10:
/2016 22 Athéna

16/06 10:
/2016 23 Jean Nayme

16/06 10:
/2016 23 GUIOT

Ce n'est pas de de l'art, c'est une honte!!!!
interdire le commerce d'ivoire

Qui va pouvoir arrêter ce commerce ?

personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire

Interdiction du commerce et du travail de l'ivoire
C'est inhumain de s'enrichir ainsi

Stop import ivoire en France
Pour l'interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire, interdiction de vente de l'ivoire en France

interdire le commerce d'ivoire

Incroyable

Interdisons le commerce de l'ivoire

Interdiction totale du commerce d'ivoire en France
Pas de dérogations...

16/06 10:
/2016 23 marchetti valerie

16/06 10:
/2016 23 sally

16/06 10:
/2016 23 LECA

16/06 10:
/2016 23 Calamité.

16/06 10:
/2016 24 Daniele Pelletant

16/06 10:
/2016 24 Lysiane Constans

16/06 10:
/2016 24 monin

16/06 10:
/2016 25 Lionel

16/06 10:
/2016 25 Ph.MAHAUT

16/06 10:
/2016 25 pierre- gerard frelon

16/06 10:
/2016 25 Jean

16/06 10:
/2016 25 Me Palladino

interdiction du commerce de l'ivoire

projet d'arrêté sur le commerce de l'ivoire en France

Arrêtez le massacre !

Stop au commerce d'ivoire

Achat et vente d'ivoire

des promesses

Cessons le commerce d'ivoire ! interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

Sauver les derniers éléphants! La survie des éléphants est menacée INTERDIRE LE MASSACRE DES ELEPHANT

conditions. Un objet en ivoire est un symbole de mort qui n'a pas sa place dans notre société.

Il faut interdire tout commerce sans exceptions d'ivoire sur notre territoire ainsi que partout dans le monde afin de préserver ces animaux menacés par la cupidité et la bêtise humaine

je suis contre ce commerce de l'ivoire quel qu'il soit car cela signifie mort des éléphants et mort du patrimoine naturel des pays concernés; veut-on laisser aux générations futures un désert au profit d'une poignée de riches?

{je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en FRANCE L'idéal serait aussi que les pays asiatiques parfaitement identifiés qui favorisent le braconnage procèdent à la même interdiction et qu'une pression internationale y compris accompagnée de sanctions les y contraignent .

Arrêtez de massacrer des animaux pour satisfaire quelques crédules qui attribuent des propriétés fictives à la corne de rhinocéros ou quelques faux esthètes mais spéculateurs avérés qui font commerce d'ivoire. Dans certaines réserves, on tire à vue sur les braconniers. Le commerce de l'ivoire signifie la mort des éléphants. Il faut cesser l'hypocrisie d'une interdiction avec régime dérogatoire et oser une interdiction pleine et entière.

Je pensais que la vente de l'ivoire était déjà strictement interdite. Cela semble incroyable quand on sait que des éléphants sont abattus uniquement pour ça, que les braconniers leur coupent les défenses avant même qu'ils soient morts, que des petits restent orphelins et pleurent des heures devant le corps de leurs mères. Avez-vous vu un troupeau d'éléphants ? Savez-vous à quel point c'est beau de les voir évoluer en liberté dans les pays où il en reste encore ? J'ai eu cette chance et j'aimerais beaucoup que mes petits-enfants l'aient aussi, et les vôtres, non ? Personne ne peut ignorer maintenant l'intelligence de ces animaux, leur sensibilité, leur solidarité au sein du troupeau, ils ressentent des émotions, ont une mémoire extraordinaire. Alors qui sommes nous pour nous autoriser à tuer pour n'importe quelle raison que ce soit ? Pour ceux qui n'ont pas bien compris ce message, je vous invite à lire le livre de Mathieu Ricard : 'L'altruisme pour les animaux'. Si après ça vous ne changez pas d'idées et ne prenez pas la décision d'interdire l'achat et la vente de l'ivoire et donc de tuer les éléphants, je suis désolée de vous le dire mais vous êtes un monstre. Vous n'êtes plus un Humain.

toujours des promesses non tenues!!!

Je ne comprends même pas que ce commerce puisse encore exister aujourd'hui. Faudra-t-il qu'il ne reste plus d'éléphants et rhinocéros que dans les zoos pour comprendre l'importance de protéger toutes les espèces ? Finalement, sur l'échelle du spécisme, l'homme est de toute évidence le plus idiot mais il est en plus aussi barbare que stupide.

Je suis favorable au projet d'arrêté car totalement opposé aux massacres des éléphants et également des rhinocéros.

Peine exemplaire pour les braconniers et les trafiquants!
Je demande l'interdiction absolue de tout commerce ou transformation de l'ivoire, interdiction assortie de très lourdes sanctions pour les contrevenants
Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être

massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Au lieu de bruler des tonnes d'ivoire saisies par les divers gouvernements concernés, faites baisser le cour de l'ivoire en inondant le marché de l'ivoire par ces saisies et en finançant des chercheurs pour mettre au point un substitut technologique pouvant remplacer l'ivoire naturel. C'est la seule façon d'arrêter le massacre des éléphants. Ce n'est pas en interdisant le marché que vous y parviendrez. Toute interdiction totale provoque une prohibition qui engendre tous les trafics et donc dans le cas, stimulera le massacre des éléphants. Bernard Maurel alias Aimé Z

Madame, Monsieur, Les espèces protégées ne le sont pas. Il n'y a pas moultes solutions pour lutter contre le commerce de l'ivoire. Il n'y en a qu'une et non seulement nous devons interdire doute détention d'ivoire et commerce évidemment en France mais nous devons aider les pays africains à mettre en place de réelles mesures de protection intérieure armées dans leur pays comme c'est déjà le cas et où les résultats sont probants. Les douanes doivent être renforcées et sensibilisées avec une tolérance zéro car c'est un commerce de la Honte. Ce n'est pas un objet de luxe, nous avons accès à l'information pas comme en chine ou au Japon, nous savons que le braconnage existe et que c'est un combat quotidien avec des pertes humaines dans ces pays qui essayent de protéger leur patrimoine. Je veux que mes enfants connaissent les éléphants et les rhinocéros comme espèces vivantes et non anéanties par l'homme. J'espère que vous faites cette démarche dans un réel soucis de préservation des espèces et de la faune sauvage et que votre intention est vraiment de mettre en place des moyens et actions pour y parvenir. Meilleures salutations. K. SIMON

je dis à tous ceux qui achètent ou qui vendent des objets en ivoire d'arrêter de le faire car ils sont complices des massacres à grande échelle des éléphants donc s'il vous plait arrêtez pour sauver les animaux d'une fin horrible

je ne vois que l'interdiction de commercialisation de l'ivoire et la punition dudit commerce pour diminuer la tuerie dont sont victimes les animaux. Surveiller les immenses territoires d'Afrique avec des braconniers lourdement armés et équipés me paraît très difficile, donc interdiction mondiale du commerce et du trafic me paraît plus réalisable pour sauver ces animaux majestueux.

Je vais lancer une pétition dans le but de faire escorter TOUS les éléphants, TOUS les rhinos par des escouades d'hommes armés et payés par l'ONU afin que cette honte s'arrête;

Vous souhaitez éradiquer le trafic frauduleux de l'ivoire, soit et c'est très louable mais il existe ÉGALEMENT un trafic licite d'ivoire destiné à enrichir de façon considérable les auteurs de ce 'commerce' au détriment d'animaux en voie d'extinction et que l'on fait souffrir physiquement et psychologiquement. Ce 'commerce' ne devrait pas exister non plus.

Il faut stopper ce massacre! Arrêtez totalement le commerce de l'ivoire! pour satisfaire les caprices cruels de riches nous sommes coupable de non dénonciation de crimes contre le monde animal. Remuons-nous et vite

il me paraît indispensable d'appliquer une interdiction totale du commerce de l'ivoire sans dérogations possible (qui risque d'entraîner bon nombre de passe-droits) Merci de votre écoute Rémy Manser

Impensable, inimaginable de tuer un animal pour de l'ivoire ou de la fourrure!! Obligation d'une loi forte pour ces trafics.

Bonjour, Le commerce de l'ivoire est insupportable et doit cesser. La France se targue d'être un pays 'civilisé', mais en réalité nous nous comportons encore comme des barbares par certains aspects. Nous devons cesser d'imposer des souffrances à des animaux, de les traiter comme une marchandise, c'est indigne.

16/06/2016 10:26 Bernard Maurel alias Aimé Z

Faire baisser le prix de l'ivoire

16/06/2016 10:26 karin simon

Interdiction du commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:26 alain87

stop aux massacres des emephants

16/06/2016 10:26 duranceau elisabeth

commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:26 LE GUELLEC

stop au massacre

16/06/2016 10:27 Liliane

Scandale de l'ivoire

16/06/2016 10:27 carole

Stop

16/06/2016 10:27 Mamimario85

Indigne demande de l'interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:27 manser

commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:28 ciszak anthony

d'éléphants et de rhinocéros

16/06/2016 10:28 Béatrice Guillou

Somme-nous vraiment 'civilisés' ?

16/06/2016 10:28 Maria

An idea

16/06/2016 10:28 THéo

ivoire

16/06/2016 10:29 frank

stop

16/06/2016 10:29 severine mahieu

mieux vaut tard que jamais

16/06/2016 10:29 FOURNOLS

Stop au trafic d'ivoire

16/06/2016 10:29 CHARLES Martine

Non, sans restriction, au commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:29 jr5902

Assez de massacres!!

16/06/2016 10:29 Dorothée

STOP TOTAL IVOIRE

16/06/2016 10:30 Christine

Horrible

16/06/2016 10:30 babel catherine

commerce

16/06/2016 10:30 Lucien Sportès

Eradiquer le désir d'ivoire

16/06/2016 10:30 Jacqueline BOQUEL

Interdiction du Commerce d'ivoire

16/06/2016 10:31 muriel

Non au commerce d'ivoire

16/06/2016 10:31 Lignereux Vincent

STOP A LA BARBARIE

16/06/2016 10:31 xerri vacher gisèle

ESPOIR

Is it possible to include that France shall not be used as a stopover in any route of air carriers with products or animals for the commerce of Ivory. This will force the dealers to change route to maybe longer or more expensive alternatives.

L'état est complice car l'ivoire est une simple question de fric qui pourrie le monde il suffirait de dévaluer cette matière à néant pour que tout cesse simplement mais??????????????

Il faut arrêter ce commerce honteux et d'un autre temps stop a ce commerce ignoble et honteux basée sur la barbarie envers les animaux en voie d'extinction

Bonjour Je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire afin de stopper le massacre des éléphants. Cordialement

Il faut une interdiction pleine et entière (sans aucune dérogation) du commerce de l'ivoire.

Il faut que les gens qui nous gouvernent agissent enfin! les animaux font vivre cette planète, il faut arrêter de les décimer pour le plaisir de quelques stupides individus. Je suis pour l'interdiction totale du commerce des ivoires en France.

- Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
- De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire.
- Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.).
- Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Il est plus que temps d'arrêter ces massacres comment peux t'on être aussi cruel il faut des punitions très très fortes

cesser tout commerce provenant des animaux éléphants ou autres respectons les animaux la nature et surtout notre terre

Tant que le commerce de l'ivoire existera, le désir d'ivoire sera entretenu. Je ne demande pas que les possesseurs d'ivoire détruisent leurs objets, mais seulement qu'il ne soit plus possible de s'en procurer, quels que soit l'état de cet ivoire, brut ou travaillé, objet d'art ou pas, quelle que soit la date de 'fabrication'. Assécher le marché de l'ivoire est la meilleure solution pour arrêter le braconnage. La répression économique est la plus efficace.

Il faut absolument une INTERDICTION TOTALE et MONDIALE du commerce d'ivoire SANS AUCUNE DEROGATION POSSIBLE

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Nous voulons un monde sans barbarie! Quand verra t-il le jour? Qui cautionne toute ces formes innommables de Barbarie ici en France? Vous? Qu'apprenons nous à nos enfants à l'école? Leur mentons nous? Qui sommes nous? Qui êtes vous? Avez vous une conscience? NOUS VOULONS UN MONDE SANS BARBARIE ! Ne seriez vous pas d'accord?

Je suis remplie d'espoir à l'idée qu'un jour les animaux de la terre ne subissent plus les maltraitances que nous leur imposons à cause de nos caprices. l'interdiction pleine et entière va dans ce sens. je remercie tous

les politiques qui s'engagent dans cette démarche et qui ont le courage d'affronter les lobbies en interdisant purement et simplement le maintien d'un commerce d'ivoire.

Je suis pour l'interdiction totale du commerce des objets en Ivoire. Le texte prévoit des dérogations pour d'anciens objets, qui ouvrent la voie à d'éventuelles falsifications ou abus permettant d'insérer dans le circuit de vente de l'ivoire plus récent. Les contrôles pour ces dérogations auront un coup et un difficulté de gestion qui paraissent difficile à appliquer. Il est déjà peu évident de contrôler l'authenticité des objets, alors leur provenance ... une foi passée de main en main ... Une interdiction stricte et un fichage de l'ensemble des objets en ivoires présents sur le territoire national permettra de stabiliser la situation et d'éviter l'apport de nouveaux objets issus du braconnage. Est il si important de posséder des objets en ivoire ? Quand il n'y aura plus d'éléphants à tuer, la place des objets en ivoire sera au musée, pour se rappeler qu'un jour ces animaux ont autrefois existé, et que nous les avons décimé pour réaliser des objets décoratifs En d'autres temps, certains on fait des objets décoratifs à base de restes humains ... finalement, sommes bien plus civilisés ?

16/06 10: Frédéric MAISONGRA NDE Interdiction totale Arrêt du commerce d'ivoire

16/06 10: Marie-Anne Nicolas

16/06 10: Méyane Non au commerce de l'ivoire

Tout à fait d'accord

Je suis tout-à-fait d'accord pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire, il est temps de laisser vivre en paix les derniers des éléphants et des rhinocéros avant qu'ils ne soient complètement exterminés. S'il n'y a plus de marché les braconniers auront plus de mal à écouler ce produit. Ce sera un premier frein à leur abjecte activité. Merci.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêt permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 10: Jul A lire !

16/06 10: egoux incompréhension Pour l'interdiction de commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros

16/06 10: Nicolas

IL est encore ANORMAL de nos jours de tuer des animaux sauvagement et juste pour des défenses ou pour autre chose

Bonjour, je suis pour l'interdiction de ce commerce car il implique de la barbarie vis à vis des animaux. Et c'est scandaleux. Je vous demande de l'interdire. cordialement.

l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

16/06 10: Marina Makarova non ivoire

16/06 10: Domy santé

16/06 10: Juillard Anne-Lise commerce d'ivoire

16/06 10: Roland Brucker Pour une interdiction totale

Bonjour, Je trouve le commerce de tout produit, à la base duquel se trouve la cruauté envers les animaux, complètement inacceptable! Je suis totalement pour l'interdiction de cela!!!

stop au commerce de l'ivoire en france

La venue de l'homme sur terre (ou d'ailleurs)n'a jamais été de souffrir ou de faire souffrir...son plein épanouissement ne peut passer par là .

Bonjour à tous, Au 21ème siècle, le commerce d'ivoire est toujours autorisé ?? Je le découvre, je pensais que celui-ci était interdit dans notre pays soit disant civilisé. Stoppons ce commerce ignoble qui entraîne inévitablement la mort d'animaux majestueux

Le commerce de l'ivoire et cornes de rhinocéros a des conséquences dramatiques sur ces grands mammifères emblématiques. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle, c'est à dire l'arrêt total de circulation des produits en ces matières, quelqu'en soient l'origine et l'usage. Tant pis pour les quelques objets d'art qui resteront ainsi sagement dans leur coin. De toute façon, si en observant un objet en ivoire, on se représente l'éléphant qui a été tué pour lui donner naissance, cet objet perd tout son intérêt artistique. Nous ne voulons certainement pas contribuer à l'extinction d'une espèce, donc une certaine dose de courage et perspicacité est nécessaire.

Le commerce de l'ivoire ne peut plus être légal. Toute transaction sur cette matière participe non seulement à un pillage mais joue un rôle moteur sur la ruine des populations d'éléphants et de rhinocéros qui sont une part importante du patrimoine naturel de l'humanité, pour le profit criminel d'organisations mafieuses, souvent liées au financement de guerres de pouvoir. Accepter le commerce de l'ivoire ou de la corne, sur notre territoire c'est accepter une complicité à ces pratiques désastreuses et cet adjectif est faible. Il existe, bien sûr dans ce matériau, des oeuvres anciennes d'arts de pays surtout extra-européens. Elles devraient être répertoriées et copie récente traitée comme la matière brute. Les touristes vers les pays producteurs devraient être responsabilisés dès leur départ. Les trophées des chasses à l'étranger devraient être interdits d'entrée sur le territoire national. Et cette disposition ne devrait pas se limiter au champ de l'ivoire.

16/06 10: Robert GERVAIS Interdisons et sanctionnons le commerce de l'ivoire !

16/06 10: MAUREL stéphanie Ivoire

16/06 10: THIERRY MORVAN Interdiction totale du commerce d'ivoire en France oui à l'interdiction définitive du commerce et du trafic de l'ivoire dan le monde

16/06 10: alain orivel

16/06 10: Danielle Pas de dérogations!

Comment cela est-il possible encore en 2016, c'est une honte!, Est-ce que les élus n'ont pas la télévision, comment ne pas être sensible à l'horreur que subissent ces animaux, cornes de rhinocéros coupés à la hache laissant l'animal pour mort, éléphant tuer au fusil sans aucune conscience que celle du profit, honte à ceux qui laissent faire ça, lorsque les éléphants et les rhinocéros n'existeront plus que dans les zoos, vous expliquerez cela à vos petits enfants et il ne faudra pas avoir de remords à ce moment là et pleurnicher, honte à vous.....

Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire.

il faut bien évidemment répandre cette idée partout dans le monde, particulièrement dans les pays asiatiques gros demandeurs eyeurst les pays africains gros pourvoyeurs.

La loi doit être stricte! si des dérogations interviennent pour une raison

ou une autre, l'abattage d'éléphant ou de rhinocéros continuera! Il existe des alternatives pour la restauration, si une œuvre ne peut être conservée dans un état similaire au passé, tant pis ce sera un plus pour elle de respecter une vie animale! gardons une éthique : priorité à la vie sauvage!

au lieu de ce commerce, donnez des installations et matériels pour faire vivre une agriculture familiale sur ces grands territoires africains. permettez aux femmes d'être des chefs de famille, garantes de l'avenir d'une africaine saine et inventive!!!

Quand il ne restera plus que quelques dizaines d'éléphants ou de rhinocéros... il sera trop tard ! malgré cela certains seront encore capables de s'approprier leur vie pour se remplir les poches. On protège des œuvres et des monuments créés par l'homme et on ne cherche pas à protéger les créations de la nature qui sont pourtant fondamentales dans notre système. Que serait ce monde sans toute sa diversité ? Rien ! Nous partageons la terre (notre seule planète) avec les animaux, il faut que cela continue et que les personnes qui font commerce sur le dos d'espèces en voie de disparition (ou pas) soient sévèrement punies. De quel droit nous permettons-nous de tout massacrer ? Les textes doivent être formels en ne laissant aucune possibilité de modification ou de transformation des objets en ivoire.

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Faisons cesser ce commerce !

celui-ci me semble parfait, il faudrait surtout que l'interdiction soit mondiale car les asiatiques sont légions à avoir des raisonnements totalement aberrants sur le sujet.

Bonjour, L'ivoire n'est d'aucune utilité pour l'être humain en tant que produit indispensable. Hormis tuer des animaux c'est le seul constat que je puisse faire. Il faut donc cesser ce commerce comme tout trafic d'animaux. Cordialement.

Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Bonjour, Le fait de prévoir des dérogations sous le prétexte que ce sont d'anciens stocks fait qu'à nouveau on trouve très facilement de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et des carapaces de tortues. J'ai vu dans la salle d'embarquement de l'aéroport Roland Garros à St Denis de la Réunion, en duty free, plusieurs carapaces de tortues et des objets en écailles de tortues. Ainsi, sur l'île de Mayotte, le braconnage reprend de

16/06/2016 10:36 oxarango Akrikakolore

16/06/2016 10:36 BMG Jusqu'où irons-nous ?

16/06/2016 10:37 hirel Non au commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:37 Renard analyse du projet

16/06/2016 10:37 Patricia Lagarde Contre le commerce de l'ivoire et des animaux

16/06/2016 10:37 Lolita Pacreau Contre la barbarie !

16/06/2016 10:38 Elodie Calloud Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06/2016 10:38 Nicole Pasquier pas de vente d'ivoire, de corne de rhinocéros et de carapace de tortue.

plus belle. J'ai eu l'occasion de participer au sauvetage d'une tortue prise dans des racines de baobab et, croyez moi, la voir repartir vers la mer est un moment très émouvant. je souhaite que beaucoup de personnes aient la chance de voir évoluer ces animaux dans leur milieu naturel et que nous n'allons pas, encore, faire disparaître ces espèces.

Nicole Pasquier

arret du commerce en ivoire et corne de rhinocéros après 1975 OK

Restauration par des restaurateurs agréés des objets antérieurs à 1975 avec les réserves d'ivoire existantes

Mesdames, Messieurs, Tant qu'il y aura des dérogations pour le commerce de matières illégales comme l'ivoire et la corne de rhinocéros, la fraude et substitution d'objets fabriqués dans ces matières continuera et permettra le blanchiment du commerce des braconniers. Le commerce quel qu'il soit de ces matières doit être totalement interdit pour que la protection des animaux soit efficace. Je vous remercie de votre attention. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations. Hélène Astric

Bonjour Il est urgent de cesser ce commerce qui entretient le braconnage et l'assassinat d'espèces en voie d'extinction de ce fait (éléphant, rhinocéros) Et il serait souhaitable de réfléchir à comment apporter aux populations locales informations et aides pour leur permettre de vivre d'un revenu qui ne nuise pas à la faune locale essentielle à l'écologie et surement à une économie touristique qui à la longue serait plus fructueuse pour ces pays Merci

il faut arrêter le commerce de l'ivoire qui ne sert qu'à faire des breloques chinoises le plus souvent hideuses et à décimer les éléphants d'Afrique on arrêtera ainsi le trafic et toutes les sommes énormes d'argent sale qui contribue à faire vivre les mafias africaines et mondiales La FRANCE doit tenir ses engagements

arrêtons ce massacre imbécile tuer les derniers grands mammifères terrestres , pour des raisons idiotes, qui peut croire qu'une corne de rhinocéros est aphrodisiaque ? les mal bandants peut être, même pas certain. c'est surtout la terreur ancestrale des grands animaux sauvages qui parle là , on est civilisés ou pas? il faut faire stopper la demande, l'offre cessera d'elle même c'est à la chine et aux pays limitrophes d'agir, à nous de les en convaincre poliment, poliment jusqu'à ce que la politesse ne suffise plus. il faut sauver ces témoins d'un monde entrain de disparaître. mais rassurons nous, sur un temps qui n'est pas le notre, la nature a plein d'atouts

Parce que ça va de soi: oui, il faut interdire le commerce d'ivoire en France et partout dans le monde

Bien évidemment, il faut interdire le travail de l'ivoire pour mettre fin à son commerce et aux massacres. Les lois se doivent d'être claires, sans doute possible sur leur signification, donc pas de dérogations, ni d'exception à la règle. C'est tout ce qu'on vous demande. Arrêtez d'écouter les lobbies.

aucune dérogation ne doit pouvoir être accordée. C'est toujours la même chose: on prend des bonnes décisions, mais on prévoit des dérogations, qui sont la porte ouverte à la négation de ces bonnes décisions. L'intérêt général (protection de la biodiversité) prime les intérêts particuliers.

Bonjour, Je suis totalement pour, l'INTERDICTION du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Merci de faire entendre ma voie. Cordialement, Patrick PREYS

Il faut arrêter ce carnage d'Ivoire.

Les éléphants font partie des dernières espèces majeures libres sur notre planète. La cupidité sans limites de certains humains détruit méthodiquement tout ce qui est gratuit et généreusement offert par la nature pour leur seul profit. Il est de notre devoir d'interdire toute

16/06/2016 10:38 veronique Reglementation du commerce de l'ivoire

16/06/2016 10:38 H.Astric Arrêt total du commerce de l'ivoire et corne de rhinocéros.

16/06/2016 10:39 Galdo Stop vente ivoire et corne de rhinocéros

16/06/2016 10:39 laurain ARRÊT D'UN SCANDALE

16/06/2016 10:39 Georges Fusté nous, prédateurs

16/06/2016 10:40 Lenoir philippe non au massacre de la biodiversité

16/06/2016 10:40 ALCJ Il serait temps !

16/06/2016 10:40 Frédéric Jacquemart dérogations

16/06/2016 10:40 Patrick PREYS Commerce d'ivoire

16/06/2016 10:40 Emmanuelle Ivoire

16/06/2016 10:40 Franck Proix stop au pillage du vivant

16/06 10: exploitation mercantile du vivant.
/2016 41 Caillol M. J. ENFIN .

16/06 10: Il faut se dépêcher avant qu'il ne soit trop tard. Sauvons cet admirable animal. Beaucoup plus intelligent que ce qu'on a pu penser jusqu'alors
/2016 41 gedouin Stop au commerce de l'ivoire!

16/06 10: le commerce de l'ivoire n'a que trop duré! aidons les population locales à vivre d'autre chose, dans le respect de leur espace, de la nature et dans l'intérêt de tous!
/2016 41 Marielle BONNARD PROJET D'ARRETE Je demande une interdiction totale du commerce de l'ivoire
16/06 10: Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants et rhinocéros continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et rhinocéros actuelles.
/2016 41 J.-F. GRENET Je suis d'accord avec ce projet d'arrêté.

16/06 10: Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit
/2016 41 isa interdire le commerce de l'ivoire

16/06 10: Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, (tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
/2016 42 Vialle BANI-SAUNIER aucun commerce de l'ivoire n'est acceptable tant que persiste le braconnage Interdiction totale !
/2016 42 Anne-Marie SONNET Non au commerce de l'ivoire

16/06 10: faisons évoluer les choses dans le bon sens, si cela peut aider à réduire le massacre des éléphants et des rhinocéros alors qu'est ce que nous attendons? oui à ce projet.
/2016 43 NICOLAS goooo !

16/06 10: D'accord, il faut aller le plus loin possible pour cesser ce braconnage et au delà, l'exploitation des animaux pour des raisons autres qu'alimentaires
/2016 43 Francis Rameau D'accord

16/06 10: Pour une préservation de notre terre et de l'ensemble des êtres qui la peuple. arrêtez le massacre pour l'argent.
/2016 43 olivier STOP

16/06 10: Je demande instamment que cesse le commerce de l'ivoire, sachant que c'est un moteur fondamental du braconnage qui met des espèces en danger. La France doit assumer ses engagements.
/2016 44 ARNAUD F. Commerce de l'ivoire STOP AU COMMERC E DE

16/06 10: ARRÊTONS LE MASSACRE SVP ! Sommes-nous devenu si pauvres pour n'avoir plus que l'argent dans ce 21ème siècle ?
/2016 44 Faggio Gérard L'IVOIRE

16/06 10: le patrimoine naturel doit être conservé à tout prix; l'avenir de l'homme en dépend nous ne sommes pas le centre du monde; on sait maintenant que les animaux ont une conscience et souffrent. Laissons les vivre en paix.
/2016 44 Jocelyne BLIN Protection des animaux stop au commerce d'IVOIRE des éléphants et rhinoceros

16/06 10: Il est inadmissible qu'à ce jour rien n'a encore été fait pour faire cesser le commerce d'ivoire en france. il est grand temps que ça change ... et maintenant. merci
/2016 44 HORVAT NATHALIE

16/06 10: Je suis favorable à une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France. Bien cordialement.
/2016 44 A. Lamarche Interdiction de vente

16/06 10: Aucune dérogation de doit être admise . Il faut une interdiction pleine et entière . cordialement
/2016 44 spangaro nathalie interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 10: Le commerce de l'ivoire doit être totalement interdit sur le territoire français, sans aucune dérogation. Nous devons absolument soutenir les efforts des pays où les éléphants sont menacés.
/2016 45 Boyd Vincent

16/06 10: Interdiction totale de la vente d'ivoire ceux qui la pratique soient sévèrement punis!
/2016 45 Nicola Commerce d'ivoire stop au commerce de l'ivoire Interdire totalement le commerce de l'ivoire est une nécessité

16/06 10: Cette interdiction du commerce de l'ivoire doit être mise en place. C'est le seul moyen efficace de lutter contre la menace qui pèse sur les éléphants et rhinocéros.
/2016 45 Mickael MARTIN

16/06 10: Ce commerce doit être définitivement interdit pour le respect de ces magnifiques animaux afin de pouvoir espérer que le braconnage soit totalement éradiqué.
/2016 46 Domy S Commerce de l'ivoire

16/06 10: Merci de faire arrêter ce massacre!!!
/2016 46 isabelle Urgent!!!!

16/06 10: un trafic honteux et ignoble !! faire souffrir des animaux pas de mots pour ça les contrebandiers ne devraient pas être fiers!! il faut cesser ce trafic et punir sévèrement les coupables soit en fortes amendes soit en peine de prison les animaux ne sont pas des meubles le changement C'EST MAINTENANT !!
/2016 47 Senard Corinne IGNOBLE

16/06 10: Il faut une interdiction totale du commerce d'ivoire en France sans régimes dérogatoires ! Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire continu a permettre de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Il faut une fermeture du marché domestique et des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire avec une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. Sans cela le maintien d'un commerce quelle qu'en soit l'ampleur, sape tous les efforts de réduction de la demande pour l'ivoire et offre une couverture de choix pour blanchir l'ivoire illicite.
/2016 47 cathie vermote Pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France

16/06 10: Oui à l'interdiction totale de l'ivoire en France et même dans le monde entier. Laissons les éléphants vivre en paix.
/2016 47 Gadzoune ivoire

16/06 10: raz le bol des disparitions quotidiennes d'espèces animales & végétales, raz le bol de l'exploitation des animaux par l'homme à des fins
/2016 47 Stefoo raz le bol

commerciales (trafic, élevage, cirques, corridas.....), raz le bol de la souffrance animale,.... raz le bol du comportement odieux récurrent de la pire espèce de la planète Terre: l'homme !!!!!

Bonjour, Le fonds de ce texte peut permettre une tentative de sauvegarde des espèces menacées par le commerce de l'ivoire. Cependant, aucune dérogation de quelque nature que ce soit semble compatible avec l'esprit du texte. En effet, qu'en est-il des faux certificats en circulation permettant le blanchiment de l'ivoire braconné postérieurement à la signature de la convention, soit le 1er juillet 1975 ? Le mot 'sévèrement' dans la phrase 'le dispositif a pour objet de contrôler sévèrement les activités ...' doit être remplacé par 'totalement' et les procédures doivent aller dans ce sens. Tant que le contrôle ne sera pas total et inconditionnel, il est illusoire d'espérer faire cesser le commerce de l'ivoire illégale. Merci de votre lecture.

ce massacre d' animaux en voie de disparition est stupide. Il abrège la vie d' êtres vivants qui ont leur vie à vivre, leur famille, des petits qui vont souffrir et mourir . Trop souvent les animaux meurent lentement de leurs blessures dans d' atroces souffrances. C'est stupide, égoïste, futile, d'une extrême cruauté à désespérer du genre humain.

Il est essentiel d'interdire tout forme de vente d'ivoire, travaillé ou non, avant 1975 ou non ... C'est d'abord une question de principe, mais aussi un message fort à envoyer aux marchands de mort, même si ce ne sera pas suffisant. De plus, ceci facilitera une traque de ces trafiquants, en ne permettant aucune magouille sur une éventuelle ancienne date. Pas de dérogation !!!

Je soutien complètement. Préservons ce qu'il nous reste. Nous avons déjà tellement pillé la planète. Arrêtons le massacre des éléphants et des rhinocéros, ainsi que de toutes espèces animale en voie de disparition. Sans dérogation SVP. Car tous les papiers, certificats et autres, sont falsifiable.. Merci (G.Chevallier

Pourquoi encore tergiverser ? Arrêtons ce commerce ignoble définitivement et nos petits enfants pourront avoir la joie de découvrir l'éléphant et le rhinocéros, ces animaux magnifiques, de visu ! Il y a bien d'autres bijoux que ceux qui sont en ivoire. Il y a aussi d'autres produits aphrodisiaques ! Alors il faut arrêter de tuer ces animaux magnifiques et de façons aussi cruelles. Je voudrais des peines exemplaires pour les auteurs d'agressions et de meurtres envers les éléphants.

Bonjour. A l'époque où nous vivons, nous avons connaissances de la disparition imminente de ces espèces animales, il est grand temps d'arrêter ces massacres et sur toute espèce animale !!! Arrêter de croire aux vertus de la corne du rhinocéros, vous tuez des animaux uniquement pour assouvir vos besoins de puissance.. une consultation chez un psy serait plus efficace que cette poudre de perlimpinpin vendue à prix d'or, qui a coûté la vie à un animal! Nous disposons de bien d'autres artifices ou richesses à exposer aux yeux des autres pour se mettre en avant et montrer que l'on a de l'argent !!! Laissons vivre les animaux paisiblement

C'est une honte de voir les souffrances infligées à ces pauvres bêtes...tout ça pour satisfaire les fantasmes d'égoïstes irresponsables...interdiction totale de ce commerce.

Pourquoi encore tergiverser ? Arrêtons ce commerce ignoble définitivement et nos petits enfants pourront avoir la joie de découvrir l'éléphant et le rhinocéros, ces animaux magnifiques, de visu !

Arrêter de massacrer tout ces animaux qui ne demandent qu'à vivre et être aimés. ont peut vivre sans viande, sans cirques avec animaux, et j'en passe, ils ne sont pas sur terre pour en faire des esclaves a

16/06 /2016 10: 47 catherine Baldo Commentaire
 16/06 /2016 10: 48 Berthon un massacre qui fait honte à l'humanité
 16/06 /2016 10: 49 JujuLand Une porte entrouverte, est une porte ouverte. rojet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national
 16/06 /2016 10: 49 Gene
 16/06 /2016 10: 49 Isa Stop une bonne fois pour toute
 16/06 /2016 10: 49 Lemarié Hélène Ivoire
 16/06 /2016 10: 49 Patrice STOP AU MASSACRE
 16/06 /2016 10: 50 Knouts interdiction totale du commerce de l'ivoire
 16/06 /2016 10: 50 Isa Stop une bonne fois pour toutes
 16/06 /2016 10: 50 bernadette guegniau assassins

16/06 /2016 10: 50 PAPICOLAS Non au commerce de l'ivoire
 16/06 /2016 10: 50 VIALTTE Claude (Mme), adhérente dans une association de protection animale Commerce de l'ivoire = cruauté envers les éléphants
 16/06 /2016 10: 51 VRIGNAUD Incontestablement c'est le seul moyen d'empêcher la disparition de ces animaux
 16/06 /2016 10: 51 Manou Protégéons les animaux
 16/06 /2016 10: 51 Pascal Bayle Pour l'interdiction totale, sans dérogation. Les denses mesures sont inutiles.
 16/06 /2016 10: 52 Danielle Weill ivoire
 16/06 /2016 10: 52 A. Sirof commerce de l'ivoire
 16/06 /2016 10: 52 sylvain Non au commerce

B. Guegniau
 Il faut absolument interdire tout commerce de l'ivoire afin d'en finir une fois pour toute avec l'assassinat des éléphants et des rhinocéros. Entendu ce matin sur la radio France info des trafiquants venus du Mozambique pour tuer cruellement les éléphants d'Afrique du Sud, et s'emparer de leurs défenses. Crever ses yeux pour empêcher l'animal de s'orienter, lui ouvrir le ventre pour ôter ses organes vitaux après l'avoir blessé par balles ! L'humain est ignoble, tout ça pour de l'argent ! à condition que tous les pays ratifient ce type lois en particulier la Chine et le Japon qui ont les deux pays qui sont la principale origine des achats de ces matières animales et que les sanction tant à l'encontre des pays à l'origine des ventes et des achats ainsi que les trafiquants tant vendeurs qu'acheteurs soient suffisamment exemplaires pour être totalement dissuasives. ce qui très loin d'être le cas actuellement. Je souhaite l'interdiction totale sans aucune dérogation du commerce d'ivoire afin de protéger les animaux. Favorisons la vie. Madame, Monsieur, Je viens de prendre connaissance de votre projet de loi, et de l'opportunité que les citoyens ont de donner leur avis à ce sujet. Je souhaite attirer votre attention sur les faits suivants : 1) Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). 2) Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. 3) La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. 4) Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. 5) De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. 6) Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). 7) Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. En conséquence de quoi je vous encourage à modifier votre projet de loi afin qu'une interdiction totale soit promulguée : cette interdiction est le seul moyen de freiner efficacement tout trafic, et de donner une chance aux éléphants de ne pas disparaître définitivement de la surface de la Terre. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma très grande considération. PASCAL BAYLE Aucune espèce ne doit subir l'instinct de prédation des humains surtout pour le profit. Les espèces surexploitées doivent être drastiquement protégées par tout moyen. Bonjour, Je profite de cette consultation publique pour rappeler que nous sommes de nombreux citoyens à espérer que l'Etat va tout faire pour arrêter le commerce d'ivoire en France (et que les dérogations seront extrêmement restrictives) Non au commerce de l'ivoire, pas de dérogations.

			de l'ivoire	
16/06/2016	10: 52	TONICELLO	STOP A TOUS LES COMMERCES DE L'IVOIRE	ET DE TOUT CE QUI CONTRIBUE A DEPECER LES ANIMEAUX OU A LES MUTILER Les éléphants sont plus important que l'ivoire, juste objet d'un faux plaisir. Arrêtons le massacre !!! Et mettons en place la loi qui interdit le commerce de l'ivoire en France. Que notre pays donne l'exemple pour être suivi par d'autres... Cessons d'utiliser l'ivoire comme accessoire, bijoux, ou autres... La vie de ces animaux ne doit plus être réduite à cela... Nous sommes en 2016 !!!! Madame, Monsieur, Toutes les mesures pour préserver les éléphants doivent être prises avant qu'il ne soit trop tard. Rien ne justifie le massacre d'une espèce et surtout pas l'argent ! Merci de votre écoute et de votre action en ce sens. Sincèrement, Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et de rhinocéros actuelles. Il faudrait une campagne parallèle de clips publicitaires démontrant au public général les conséquences néfastes du commerce de cornes et dents animales. Il n'est que temps d'empêcher l'extinction des éléphants et des rhinocéros! Cet arrêté est impératif..... merci de bien vouloir le mettre en application. Bonjour, je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire en France, de façon à essayer d'arrêter le trafic lié au commerce de l'ivoire et de tenter de protéger les derniers cheptels d'éléphants en Afrique. Comptant sur votre compréhension et votre bienveillance envers la faune sauvage; Bien cordialement. Marc Terranova Le commerce de l'ivoire correspond à un autre temps...une autre époque. Les nouvelles générations ne veulent plus porter en trophée la souffrance animale (fourrure, bijoux...). Nous ne voulons plus de ces objets. Nous voulons consommer de façon éthique et responsable, en respectant les animaux. Nous demandons l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. Nous sommes au 21 ème siècle, la fabrication d'objets à base d'ivoire n'est plus apte à la sauvegarde de l'espèce des éléphants. En interdire sa vente sur le long terme en serait bénéfique. Bonjour, Je pense que les dérogations pour l'ivoire dont l'ancienneté est antérieure au 1er juillet 1975 est une porte ouverte au maintien du commerce d'Ivoire en France. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je pense que l'interdiction du commerce d'ivoire en France doit être totale pour avoir un impact sur le braconnage mondial. C'est bien simple, il faut fermer les salles de ventes qui se livrent à ce trafic Je pensais que tout commerce d'ivoire, à part des antiquités datant, au moins, du XIXe siècle, était interdit depuis longtemps en France ! Lisant le texte de cet arrêté, je me rends compte, avec le plus grand étonnement, qu'il n'en est rien. Donc : il est grand temps. Pour une interdiction totale c'est la législation et les usages des pays orientaux qu'il faut sensibiliser pour interdire tout commerce d'ivoire et appliquer des sanctions internationales.
16/06/2016	10: 52	Françoise Oriol	L'éléphant majestueux	
16/06/2016	10: 53	CHRISTINE SIMON	INTERDICTION DU COMMERCE DE L'IVOIRE EN FRANCE	
16/06/2016	10: 53	HEBERT	Urgence pour les éléphants !	
16/06/2016	10: 53	boub	Non au maintien du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	10: 53	MC GRATH	aANATHEME Merci enfin de prendre les mesures qui s'imposent!	
16/06/2016	10: 53	Tarral Daniele	Interdiction du commerce de l'ivoire en France	
16/06/2016	10: 54	yacarrie	Inacceptable de porter la souffrance animale en bijou	
16/06/2016	10: 54	Bréjoux	L'ivoire est une matière animale	
16/06/2016	10: 54	Messinese Deborah	L'interdiction du commerce d'ivoire en France doit être totale Fermeture des salles de ventes qui se livrent à ce trafic	
16/06/2016	10: 54	couloumy		
16/06/2016	10: 55	Françoise Rambosson	Il est grand temps .. Pour une interdiction totale	
16/06/2016	10: 55	Benedicte sansaloni		
16/06/2016	10: 55	Micaela Wild-Marguerita	Ivoire	

16/06/2016	10: 55	Claudia	Ivoire	Arrêtons le massacre Encore une fois à qui profite le crime Arrêtez ces massacres d'animaux qui ne demandent qu'à vivre paisiblement et dont certains hommes pour assouvir leur égoïsme et leur cupidité n'ont aucun scrupule à se comporter comme des bourreaux envers eux ! Révons d'un jour où les animaux pourront se défendre contre la barbarie humaine ! Si j en avais le pouvoir.... Je m oppose formellement a toute participation de nos lois Au commerce d ivoire et donc au massacre d éléphants, Ou de corne de rhinoceros. Mme Troztier Toujours cette cruauté envers les animaux, les éléphants et rhinocéros, souvent pour soi-disant un bien-être ou un quelconque aphrodisiaque, c'est une honte, une barbarie. Tout cela me met en colère et me dégoûte. Faire du mal à un animal c'est faire du mal à l'humanité aussi. Arbrer des bijoux à base d'ivoire ou porter de la fourrure animale zst une honte à ne époque ou des produits similaires peuvent être produits par l'industrie.
16/06/2016	10: 56	Lyane	Ivoire et cornes de rhinocéros Opposition au commerce d ivoire et de corne de rhinoceros	
16/06/2016	10: 56	nathalie trotzier		
16/06/2016	10: 56	pacoux	éléphants	
16/06/2016	10: 56	Marie-Thérèse GONDECE	COMMERCE D'IVOIRE	
16/06/2016	10: 57	wahl christiane	pour l'interdiction de l'ivoire en france	il faut absolument interdire l'ivoire en france, cela devrait être fait depuis longtemps Le massacre, ça suffit ! Interdiction totale du commerce et de l'importation de l'ivoire ! Il est intolérable que des animaux soient massacrés pour récupérer une partie de leur corps. Pour que cessent les massacres, des lois doivent être édictées afin que le produit de ces massacres ne puisse être commercialisé. Toutefois, édicter des lois, c'est très bien. Les faire respecter peut être une autre histoire. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, les moyens affectés sont déterminants. JE M'OPPOSE A TOUT COMMERCE DE L'IVOIRE DANS LE MONDE. Pas de dérogations au commerce de l'ivoire! On parle là de trafic à grande échelle et d'extermination d'espèces. Les dérogations sont la porte ouverte à la fraude et au contournement des lois qui, de ce fait, deviennent inefficaces. Il faut savoir ce qu'on veut et prendre les bonnes décisions, c'est une question de responsabilité et de courage politique. La chine est l'un des pays qui favorise ce type de commerce illégal à quand un boycott et interdiction radical de ce commerce qui ne peut qu'engendrer la souffrance tant pour les éléphants, rhinocéros, tigres et tant d'autres, De plus ce commerce enrichie les trafiquants qui alimentent le terrorisme STOP AU COMMERCE DE L'IVOIRE, AUCUNE DEROGATION NE PEUT ETRE ENVISAGEABLE TOLERANCE ZERO
16/06/2016	10: 57	Marie-France Delestre	INTOLERABLE!	
16/06/2016	10: 58	cm84	Commerce de l'ivoire	
16/06/2016	10: 58	Herli Quinquis	Pas de dérogations!	
16/06/2016	10: 58	MARINI	halte aux massacres Arrêt du commerce d'ivoire	
16/06/2016	10: 59	Shouhendho		
16/06/2016	10: 59	Françoise ETOURNEAU D	Stop au braconnage des éléphants Ivoire Elephants, Rhinocéros	
16/06/2016	10: 59	laforet	Hippopotames, interdiction totale	Appliquer la LOI strictement, sanctionner impitoyablement. Aucune dérogation ne doit être accordée et l'interdiction du commerce de l'ivoire doit être totale. Aucune tolérance pour ceux qui massacrent ces mammifères intelligents en voie de disparition. Aucune tolérance pour ceux qui vivent du trafic de l'ivoire. Il reste peu d'éléphants et nous devons tout faire pour préserver cette espèce. Il en va de notre dignité.
16/06/2016	11: 00	souchon	interdiction totale du commerce de l'ivoire	

Nous avons des comptes à rendre aux générations futures.

16/06 11: /2016 00 leschats ivoire Non ; NON, NON? au commerce de l'ivoire . C'est une honte .
16/06 11: /2016 00 racine- Stop Pas d'ivoire en France Protégeons pour une fois les animaux
16/06 11: /2016 00 guipponi Bonjour, Comme une majorité de Français(es) (76%), je suis favorable à une interdiction pleine et entière (sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé, c'est-à-dire l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Or, une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. En effet, le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Enfin, le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement, Christel

16/06 11: /2016 00 Christel Interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06 11: /2016 00 TOUTAIN JEAN FRANCOIS Que les éléphants vivent dans la tranquillité

16/06 11: /2016 00 yvon Jutard Plus jamais ça!

16/06 11: /2016 01 paras legs

16/06 11: /2016 01 Doerr Scandaleux ! Arrêt total du commerce

16/06 11: /2016 01 Alain

16/06 11: /2016 01 Marie-Thérèse GONIDEK TRAFIC D'IVOIRE Interdiction commerce ivoire

16/06 11: /2016 01 jeanne90

16/06 11: /2016 02 Marie-Françoise Delpeyroux Approbation Non au commerce

16/06 11: /2016 02 PETIT Annie

Avoir du décor ou des bijoux en ivoire c'est tout simplement avoir accepté<< inconsciemment peut-être>> la mort d'un éléphant Alors, la seule façon de faire reculer ces massacres c'est de tarir la demande et de ce fait le prix de l'ivoire étant moins profitable Cela devrait permettre au moins je l'espère Une mortalité bien moindre de ces supers Animaux Ceux qui ne respectent pas les animaux et ne respectent que leur gain, ne peuvent pas n'ont plus respecter les humains. Ils perdent leur 'humanité. Quand on voit à quel rythme on massacre un peu partout aujourd'hui, et pas seulement des animaux, on se demande 'où est passé l'homme' avec un cœur, une sagesse, un désir de chercher la paix, le respect, le bonheur pour tous et en particulier les plus fragiles 'nos frères en humanité? Les massacreurs d'éléphants se montrent être des espèces en perte d'humanité. Il faut les empêcher de nuire encore.

A quoi bon engendrer, si notre héritage est une terre dévastée par l'homme et son manque de respect pour la variété et la beauté de la nature? Nous devons à nos enfants de prendre avec une fermeté extrême les décisions qui s'imposent pour arrêter tous les massacres d'espèces en voie de disparition et prendre nos responsabilités....

Bonjour, je trouve cela abominable et d'une cruauté sans nom ! Il faut que ce marché de l'ivoire cesse, ainsi que toutes formes de cruauté infligés aux animaux par l'homme ! Les riches n'ont qu'à se trouver un autre passe temps au lieu de torturer des êtres sans défense ! Ne soyons pas hypocrites, il faut interdire toutes ventes d'objets en ivoire y compris les objets anciens des collectionneurs.

Arborer des objets à base d'ivoire d'éléphant ou porter des fourures animales à une époque ou des imitations parfaites peuvent être produits industriellement constitue une aberration! nécessité interdiction totale. Il faut exiger des mesures strictes des politiques. A voir dans leur prochain projet électoral....

J'espère que ce texte peut permettre d'avancer pour faire cesser définitivement le commerce des objets en ivoire, à condition qu'il soit bien appliqué. En effet le renforcement de la législation n'a aucun intérêt s'il n'y a pas d'application rigoureuse des textes. Des moyens supplémentaires sont-ils prévus pour les services douaniers ? Notons aussi que certains pays sont notoirement connus pour pratiquer la transformation et le commerce illégal d'ivoire, comme la Chine. A-t-on les moyens de faire pression sur elle sur ce point ?

Le maintien du commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend

d'ivoire socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il faut tout faire pour stopper le massacre des éléphants avant que ceux-ci ne disparaissent totalement ! ça suffit le massacre des animaux pour faire des parures aux belles inconscientes !!!tuer un animal pour prendre seulement ses dents c'est monstrueux !!!

16/06 11: /2016 02 bianconi stop au massacre !

16/06 11: /2016 03 christine delorme arrêtez le massacre des éléphants

16/06 11: /2016 03 PAT L IVOIRE

16/06 11: /2016 03 benoit charpentier L'ivoire ne sert à rien

16/06 11: /2016 03 Anne Lx Aidez les éléphants et rhinocéros

16/06 11: /2016 03 cesbron noele Protegeons les elephants projet d'arrêté pour l'interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros Je suis D accord avec ce projet de loi

16/06 11: /2016 04 WAMBRE Nicole Pour une interdiction ABSOLUE !

16/06 11: /2016 04 Myriam decamme Halte au massacre!

16/06 11: /2016 04 Rémy GILLET-CHAULET

16/06 11: /2016 04 Sylvie Bosma

16/06 11: /2016 05 kina commerce de l'ivoire Il faut une interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 11: /2016 05 Sylvie Puech stop au massacre des éléphants. Arrêter le massacre

16/06 11: /2016 05 MClaude. Arrêter le massacre

16/06 11: /2016 05 Lery

bonjour, Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Merci par avance de votre aide, IL EST INADMISSIBLE QUE LA LOI N ARRIVE PAS A FAIRE CESSER CE MARCHÉ DE L IVOIRE . AU 21E SIECLE NOUS NOUS COMPORIONS TOUJOURS COMME A LA PREHISTOIRE . Svp interdisez ce commerce, pour sauver ces espèces plus que jamais en danger d'extinction. Nous n'avons pas besoin d'ivoire dans nos vie. Il faut le bannir et sanctionner sévèrement les contrevenants. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement

protéger les elephants par une interdiction du commerce de l'ivoire est une question de bon sens et de volonté pour protéger ces magnifiques animaux innocents que les jeunes generations risquent de ne plus connaître

Je suis tout à fait d'accord pour interdire le commerce de l'ivoire ainsi que celui de la corne de rhinocéros. Ceci est primordial ! Il faut absolument préserver l'espèce. D'autre part ce sont des actes barbares. Il faut laisser vivre ces animaux !

Bonne idée :-)

Interdiction du commerce de l'ivoire sans aucune dérogation et avec des peines vraiment dissuasives pour les contrevenants ! Seule l'interdiction TOTALE de la commercialisation de l'ivoire pourra arrêter le massacre.

Je suis tout à fait favorable à l'interdiction du commerce de l'ivoire en France. Il faut arrêter de soutenir les contrebandiers et trafiquants de tous ordres

Il ne faut prévoir aucune dérogation à l'interdiction du commerce d'ivoire en France pour tarir totalement la demande, seul moyen de mettre un terme à un trafic meurtrier dont les conséquences seront inéluctablement la disparition totale des éléphants et des rhinocéros. des humains ne devrais jamais participer à ce massacre c'est une honte pour le gouvernement parait-il de gauche une électricité de gauche.

Il faut tout faire pour arrêter ce massacre en empêchant totalement le

des éléphants et des rhinocéros

commerce de l'ivoire et des cornes de divers animaux, ainsi que des trophées de chasse. Ces animaux ont le droit de vivre et nous avons le devoir de les protéger contre les braconniers. Ces derniers sont des criminels, mais les revendeurs en chaîne et les acheteurs en sont complices. Ce sont, à leur manière, des terroristes !

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit

Nul n'est dupe entre commerce enrichissant et massacre des éléphants et rhinocéros une partie des hommes a choisi... il est temps de faire entendre la voix de la sagesse et de la protection des animaux. Stop au massacre, stop à ce commerce qui n'a que trop duré. Il faut des moyens sérieux pour lutter, en 1er, contre le braconnage dans les pays concernés comme l'Afrique, puis contre ce commerce immonde dans tous les pays du monde ! Merci.

Stop aux massacres d animaux pour la betise humaine!

• De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire.

Il n'y a pas d'autre solution que l'interdiction totale de tout commerce de l'ivoire dans le monde, sans dérogation possible...

Bonjour, Il ne s'agit pas simplement de protéger des espèces, mais tout un écosystème. Il s'agit aussi de tenir parole, et au niveau d'un pays comme la France, c'est primordial ! je me permets de vous rappeler que : Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je vous remercie de votre attention, Hélène BONNARDEL

Il est indispensable que dans le texte soit éliminées toutes les dérogations 'passoires', celles qui en fait permettent de détourner le fond de la loi, légalement, en se servant de procédures non strictement déterminées. Ceci vise en particulier le règlement (CE) n° 338/97 du

16/06 /2016 11:06 Hausseray Sauvons les éléphants

16/06 /2016 11:06 AMCC Stop au massacre !

16/06 /2016 11:06 Sindy Interdiction de l'ivoire pour la fin du massacre des éléphants et des rhinocéros

16/06 /2016 11:06 GARGAUD MURIELLE Protégeons les éléphants

16/06 /2016 11:07 ROLLAND

16/06 /2016 11:07 Helène BONNARDEL Je demande une interdiction totale du commerce d'ivoire en France !

16/06 /2016 11:07 HAUTEKEETE Exclure les dérogations passoires

Conseil appliquant la CITES au sein de l'Union européenne, qui prévoit une dérogation générale qui, concrètement, se matérialise par le fait qu'aucun document spécifique n'est requis. Le texte doit exclure ces possibilités.

Stop aux commerces de l'ivoire !!! stop aux dérogations car il y aura toujours dérogations pour ce faire de l'argent un jour hélas prochain il n'y aura plus d'éléphant on leur dira quoi aux générations future que l'on a tué tous les éléphants pour faire des statuettes colliers ect... c'est scandaleux!!!!

le trafic d'ivoire doit cesser pour la survie des éléphants, ce massacre est inadmissible il faut l'éradiquer d'urgence!

L'esprit du texte semble aller dans le bon sens mais qu'en est-il de l'aspect répressif des contrevenant qui doit être exemplaire pour être dissuasif. A mon sens, seules de fortes amendes permettrons d'atteindre un résultat concret et la recette de celles-ci (frais de justice déduits) devraient être reversés à des associations de protection animale (+ de rangers dans les parcs animaliers) ou de lutte contre le braconnage.

toute vente d'ivoire quel qu'il soit est pour moi inadmissible il amène al'extinction des éléphants et rhinocéros arrêtons ce massacre

Bonjour, N'est-ce pas une aberration que de massacrer une telle quantité de beaux, sages et paisibles pachydermes ou rhinocéroïdés, pour le seul attrait de l'argent ? Jusqu'au jour où ils risquent fort de disparaître...

Comment encore aujourd'hui période ou l'on prétend s'occuper du mal être des hommes, de leur pensée, se 'parer' d'ivoire il faut savoir que c'est porter la mort autour du cou, du poignet ou du doigt. Si l'on accepte cela !..... l'âme humaine aura beaucoup de difficulté à s'insérer dans un monde meilleur. laissons les éléphants, les rhinocéros dans leur 'pauvre' biotope rongé par la malfaisance de l'homme. Si aucune action n'est faite, la planète ne sera plus la même, et ces espèces et beaucoup d'autres vont disparaître. C'est ce que vous désirez ? Moi pas, Je remercie toutes les personnes qui se mobilisent pour faire connaître ces atrocités

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Soutenons plutôt l'artisanat local et végétal qui engendre de l'emploi, la valorisation de notre patrimoine créatif et culturel. Et qui amène en plus des finances à la France. Merci pour votre vote en faveur de nos intelligences sociale et environnementale.

Il faut IMPERATIVEMENT contrôler sévèrement ces activités !!!

Protégeons ces animaux !

Nous nous devons de protéger tous les animaux et la planète pour nous sauver aussi, parce qu'il y a urgence, il faut agir avant que ce ne soit irréversible. Au nom de la justice !

que faut-il faire?

Pour l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en FRANCE : un commerce lié à ces objets issus du massacre cruel des éléphants (ou autres) pour leur ivoire n'est pas acceptable et doit donc être interdit sans aucun régime dérogatoire. Ne soyons pas les complices de ces abattages horribles, soyons respectueux et compatissants envers nos amis les animaux.

Bonjour, Laissons vivre les éléphants et les rhinocéros en paix ! Pour cela, je demande l'interdiction du commerce de l'ivoire en France. J'espère que mon message sera lu. Cordialement, Virginie Roche

16/06 /2016 11:07 Fadli Ivoire stop au braconnage et à la vente d'ivoire

16/06 /2016 11:07 hajduk

16/06 /2016 11:08 MALOT Emmanuel Aspect répressif demandé d'interdiction totale de vente d'ivoire

16/06 /2016 11:08 Voisin Andrée

16/06 /2016 11:08 Isabelle Ponzone Barbarie lucrative

16/06 /2016 11:08 claudia journaliste Interdiction de l'ivoire

16/06 /2016 11:08 ElectriceConscience MERCI INTERDIRE CE COMMERCE !!!

16/06 /2016 11:09 JBC

16/06 /2016 11:09 M P Agissons ! Pour la Protection des Animaux

16/06 /2016 11:09 idrac.elisabeth

16/06 /2016 11:10 ELBEZE Sylvie Pour l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en FRANCE Interdire définitivement le commerce de l'ivoire

16/06 /2016 11:10 Virginie Roche

Je suis pour l'arrêt de ce commerce en France car il compromet la survie des espèces, menace la biodiversité mondiale et parce que le braconnage, anéantissant des familles et privant les jeunes de leur mère est une pratique particulièrement cruelle. Ensuite, parce que le maintien du commerce de tout produit dans un pays continue à alimenter une demande et donne inévitablement l'occasion à des personnes sans scrupules de blanchir un produit illicite. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté doivent permettre le maintien du commerce de l'ivoire ancien qualifié d'antiquité. Cela rassurerait ses détenteurs et aurait aussi pour effet de sauvegarder un patrimoine précieux qui pourra toujours être exposé, restauré, vendu. Cette interdiction signifierait enfin, à mon sens, un signal fort envers une population qui, par égoïsme ou ignorance, pourrait être tentée d'en acheter et de relativiser l'impact de cet acte.

Pour l'arrêt du commerce de l'ivoire et de corne de rhinocéros en France

16/06/2016 11: Christine PIERQUIN

Non au commerce de l'ivoire et de tout les autres produits de luxe issu des animaux

16/06/2016 11: stephane buttnier (Mezz32000)

16/06/2016 11: grib

ivoire

Arrêté relatif au commerce de l'ivoire.

16/06/2016 11: Jean-Michel GUERRIER

contre le commerce de l'ivoire

16/06/2016 11: Chauvin

Enfin une réaction Nécessaire !

16/06/2016 11: Dan

Arrêt de l'ivoire

16/06/2016 11: Forlini

non au commerce de l'ivoire en France

16/06/2016 11: MILLAN Dominique

L'ivoire des éléphants

16/06/2016 11: Paule Hingray-Géhay

Halte aux prédateurs! Non aux dérogations.

16/06/2016 11: Martine LOUIS

16/06/2016 11: Marthe

16/06/2016 12: Quinquis

Je refuse de vivre dans un pays où on tue des animaux uniquement pour le seul plaisir de quelques riches propriétaires qui veulent voir trôner sur leur cheminée ou les meubles de salon des trophées de chasse ou de tortue infligé par leur soin à des animaux ou encore pire qu'ils auraient acheter pour pouvoir dire qu'ils avaient chassé ces mêmes animaux!!!) nous ne sommes au moyen âge nous sommes censés être un pays civilisé alors si croyez que ce genre d'acte est civilisé c'est que nous n'avons pas du tout la même définition de ce mot

Il est plus que temps que cela cesse !

J'approuve pleinement ce projet de restreindre le commerce de l'ivoire, susceptible d'aider à protéger éléphants et rhinocéros, déjà scandaleusement décimés... Il y a urgence à mettre en œuvre cet arrêté (voire à organiser d'autres formes de protection pour les animaux, si nécessaire).

Je suis absolument contre le commerce de l'ivoire et pour son interdiction définitive.

Vite vite le temps est compté pour ces superbes animaux... il en va de notre humanité à vouloir préserver des espèces symboles. URGENCE, l'heure n'est plus à la parlote....AGISSEZ ! RÉAGISSONS !

Stoppons ce commerce qui tue et massacre chaque jour!!!! Il faut punir sévèrement les braconniers On massacre et tue des êtres vivants.

A Ségolène Royal, Madame la Ministre, Je m'associe à ceux qui demandent l'interdiction totale du commerce de l'ivoire et je demande au gouvernement français de tenir la promesse d'engagement faite au président du Kenya le 30 avril 2016, notamment en annulant les dérogations prévues dans le projet d'Arrêté qui permettront le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or il apparaît que ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations. Mme Dominique Millan

Je suis révoltée par notre société barbare qui considère les animaux - et les hommes - comme des objets qui n'ont qu'une valeur marchande et nie leur sentiments et leur sensibilité Je participe à IFAWW en envoyant mes dons par chèques

Je suis très favorable à l'interdiction pure et simple du commerce de l'ivoire sous toutes ses formes. Il faut complètement geler toute transaction et prévoir de très lourdes amendes et peines de prison fermes pour les vendeurs. Il est grand temps que les êtres humains cessent de se comporter en prédateurs et se soucient de préserver ce qui nous reste de cette planète en lambeaux.

Je suis absolument défavorable aux dérogations concernant le

16/06/2016 11: Fazio Amandine

Une mutilation intolérable

16/06/2016 11: LEVEQUE

Commerce de l'ivoire

16/06/2016 11: Judicael JAOUEN

Commerce d'ivoire etc.

16/06/2016 11: Mégie Annie

France complice de l'extinction des éléphants et rhinos?

16/06/2016 11: PICHON

16/06/2016 11: François-xavier louis

ASSEZ !!! l'ivoire n'est pas un art

16/06/2016 11: Sophie Godano

Dérogations = failles pour frauder

16/06/2016 11: Val G

16/06/2016 11: de wismes

Absolute Disgrace in the 21st century

ivoire

16/06/2016 11: Céline W.

Une interdiction totale

16/06/2016 11: Christophe COURAGEUX

Réagissons avant la disparition de nos éléphants...

commerce de l'ivoire. Massacrés par des réseaux internationaux de trafiquants, les éléphants et les rhinocéros sont en voie de disparition. Il faut donc adopter d'urgence des mesures strictes et efficaces pour éviter le pire et ceci doit absolument prévaloir sur toutes les considérations économiques. Cordialement.

Comment continuer ce carnage? Fermer les yeux sur la souffrance engendrée, le gaspillage des vies...Nous devons garder une éthique responsable envers les animaux à chaque achat: alimentation, vêtements, produits d'hygiène...alors, le luxe d'une matière si chèrement acquise, il est grand temps de s'en passer. Pour le bien des animaux, et pour le bien de notre propre humanité.

Entièrement d'accord avec ce projet d'interdiction de tout commerce de l'ivoire, seule mesure pouvant réduire ce trafic à la condition, toutefois, que tous les moyens soient mis en œuvre pour une réelle application.

Honte aux massacreurs d'éléphants, de rhinocéros, tigres et autres animaux en voie de disparition ...

Comment la France peut-elle accepter de contribuer à l'extinction de 2 espèces animales en acceptant le commerce de l'ivoire? Tous à la marche mondiale contre l'extinction des éléphants et rhino le 24 septembre 2016! «La cruauté envers les animaux et même déjà l'indifférence envers leur souffrance est à mon avis l'un des péchés les plus lourds de l'humanité. Il est la base de la perversité humaine.»

Romain Rolland

Interdisons le commerce d'ivoire d'éléphants et de corne de rhinocéros en France et dans le monde ! Pensons aux animaux massacrés pour une simple matière ! Arrêtons d'acheter des objets en ivoire ou corne uniquement par orgueil ! Stoppons cette souffrance, cette tuerie inutile ! Réagissons avant que ces espèces disparaissent totalement !

l'ivoire n'est pas un art, c'est un massacre, pas de dérogations.

Je suis choquée par l'existence de telles dérogations. D'une façon générale quand on définit des interdictions (de conduire en état d'ivresse, de fumer dans les lieux publics...) il n'y a pas de dérogation. Définir des dérogations, c'est ouvrir la porte aux fraudes. Par ailleurs, il me semble que c'est une fausse raison, car d'autres matériaux me semblent plus adaptés pour restaurer les objets en ivoire (résine de dentiste,...) Que la France, envoie un signal clair avec un texte plus concis en adoptant des lois strictes sur l'ivoire et d'autres pays la suivront.

This is an outrage and MUST be stopped! These beautiful animals roam this world and shouldn't be made part of a human's 'money making machine' The people who do this have no shame and no heart so if caught zero tolerance should be adopted and prosecute them to the fullest! Lengthy prison sentence plus large fine

arrêtons le massacre de ces animaux, et stoppons ce commerce, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Aucune dérogation ne devrait permettre le massacre d'espèces menacées (ou en voie de le devenir) alors qu'il est tout à fait possible de trouver des solutions alternatives et non cruelles à l'ivoire.

La destruction de notre planète est en marche...Un seul responsable à cet état : l'Homme, et son amour du profit ; profit responsable de multiples catastrophes écologiques. Parmi celles-ci, une aberration parmi tant d'autres : massacrer une population qui s'éteint doucement, dans un seul but mercantile, les éléphants. Il est plus que jamais temps de se pencher sur la question : interdire le commerce de l'ivoire mettrait à mal les raisons d'exterminer cette race. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le

maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement.

Je vous demande que des mesures draconiennes soient prises pour punir autant les vendeurs que les acheteurs. Nous devons arrêter de piller la nature et les animaux qui sont des êtres vivants, sensibles et intelligents.

Merci de prendre en compte mon opposition totale au commerce de l'ivoire, voici des décennies, que l'arrêt de ce commerce qui a conduit à décimer des populations entières d'éléphants est demandé. Stop à cette barbarie. Cordialement, D Ackermann

Il semble absolument primordial de supprimer toute dérogation. un assainissement du marché de l'art serait nécessaire (contrôle des certificats,souvent faux). tant qu'il existe un marché,la demande continue à être alimentée,et le commerce n'a aucune chance de cesser. beaucoup de pays interdisent maintenant toute transaction concernant l'ivoire,et les français sont majoritairement favorables à une interdiction totale. un éléphant meurt toutes les 15minutes. Des races de rhinocéros ont déjà disparu. il est urgent d'adopter une réglementation extrêmement sévère,qui permette d'éviter tout contournement de la loi. L'interdiction doit être totale.

Agir d'urgence avant l'extinction des espèces
Interdiction totale de la commercialisation d'ivoire provenant des défenses d'éléphant et des cornes de rhinoceros sur tout le territoire français

Je dis NON à toute forme de commerce d'ivoire, de cornes d'éléphant ou de rhinocéros.

Il faut arrêter ce commerce immédiatement sans perdre de temps, il en va de la survie de ces animaux et des autres. Pour nos enfants et les générations futures. Merci.

Bonjour, Il faut protéger toutes ces espèces qui sont tuées pour leurs défenses ou leurs cornes, faites comme moi n'achetez jamais d'ivoire.

J' adhère totalement à la suppression du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros afin de préserver le patrimoine naturel, protéger les éléphants et les rhynocéros

S'il vous plait, n'accordez aucune dérogation. Donnez à vos petits enfants une chance de connaître une planète où il y aura encore des

éléphants! Merci

Je souhaite vivement que le commerce de l'ivoire soit TOTALEMENT interdit en France. Les dérogations, exceptions, etc., ne font qu'accroître le braconnage, qui se développe à une vitesse terrifiante. Ce commerce est d'un tout autre âge, cela fait des années que nous faisons au mieux pour boycotter l'ivoire. Le changement ne peut s'effectuer que d'un côté, il est temps que la loi réglemente correctement et fermement tout ça.

“On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités.” Mr Gandhi

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.Or il est urgent de sauver nos derniers éléphants.

Quel intérêt de sacrifier des bêtes innocentes pour quelques snobs qui ne reculent devant rien pour parader, s'afficher et frimer . L'argent est roi et partant de ce principe il n'y a plus de limite dans la connerie et la barbarie , juste pour se faire plaisir . lamentable !!!!!

Nous savons par expérience que dérogations et régularisations sont les deux mamelles de l'administration française, mais nous espérons qu'avec une volonté affichée de simplification, les nouveaux textes seraient épurés, c'est à dire sans dérogations. Alors pour l'ivoire, SVP, un texte épuré, sans dérogation.

Il ne doit pas y avoir de dérogations au commerce et à l'exploitation de l'ivoire.

Il est incroyablement qu'il faille encore faire de telles démarches pour interdire un commerce ignoble qui pousse jusqu'à l'extinction d'espèces magnifiques. Quand ces animaux ne seront plus sur notre Terre, nos enfants n'auront que leur imagination et nos récits pour se représenter ces êtres éteints. J'espère de tout coeur que nous n'en arriverons pas là et que nos descendants auront encore la chance de pouvoir les connaître. Alors pour cela, il faut absolument instaurer ce projet d'arrêté qui interdite tout commerce d'ivoire sur le territoire national. Et ainsi contribuer à la fin du braconnage.

autoriser le commerce de l'ivoire ,c'est encourager les contrebandiers

16/06 /2016 11: 16 Sandrine STAMM

Non au commerce de l'ivoire

16/06 /2016 11: 16 Dany Ackermann

Non au commerce de l'ivoire

16/06 /2016 11: 17 Elisabeth Rambert
16/06 /2016 11: 17 LIZE

Stop Commerce de l'ivoire Urgent d'appliquer cette interdiction

16/06 /2016 11: 18 Le Corre R

16/06 /2016 11: 18 HOLDERITH Bernard

commerce de l'ivoire

16/06 /2016 11: 19 orchidée bleue

commerce de l'ivoire

16/06 /2016 11: 19 sorlekua

Assez !

16/06 /2016 11: 19 Follet Marlène

ivoire interdiction du commerce de l'ivoire et corne de rhynoceros

16/06 /2016 11: 20 nicole Delpont Bonay

Restera t il des éléphants

16/06 /2016 11: 20 Claire WHITLEY

éléphants

16/06 /2016 11: 21 Laurens

commerce ivoire

16/06 /2016 11: 21 Léa

Il faut interdire ce commerce

16/06 /2016 11: 21 stérile pascal

citation

16/06 /2016 11: 21 Monique et Michel Sanclaud

Pour une interdiction totale du marché de l'ivoire en France

16/06 /2016 11: 22 BRENNER

BARBARIE INUTILE ET CRUELLE

16/06 /2016 11: 22 Cingal

Protégeons les animaux sauvages des commerçants d'ivoire

16/06 /2016 11: 22 Eric FRAJ

pas de dérogations

16/06 /2016 11: 23 Yas

Arrêt immédiat du braconnage pour le commerce d'ivoire protégeons les

16/06 /2016 11: 23 Maité

16/06/2016	11:23	Richerolles-Chaidron Monique	Interdiction du commerce de l'ivoire	qui massacrent les éléphants. Madame La Ministre, Je vous demande d'être très ferme quant à l'interdiction du commerce de l'ivoire et de ne tolérer aucune dérogation au Projet d'Arrêté. Vous faisant toute confiance dans cette démarche je vous prie de croire, Madame La Ministre, à l'expression de mon profond respect.
16/06/2016	11:24	Yvette ABRAMOVSKY	Non au commerce de l'ivoire	Non au commerce de l'ivoire, c'est une époque périmée : on peut se passer de l'ivoire à notre époque! Protégeons les éléphants innocentes victimes de la bêtise humaine ! • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. C'est la raison pour laquelle je vous prie d'interdire ce commerce désastreux qui aboutirait à l'extinction de l'espèce. _ Je vous en remercie Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.) C'est tout à fait scandaleux qu'il ait encore des magasins qui vendent des objets en ivoire. Il faut l'interdire et les pénaliser durement ! Ce commerce est complètement irresponsable à l'heure où ces animaux sont décimés ! Après eux qui ? quoi ? Si nos gouvernants ne sont pas capables de comprendre cela, il ne faut pas s'étonner que le peuple descende dans la rue ! Merci d'avance. Il faut vraiment interdire le commerce d'ivoire car il faut que le MASSACRE des éléphants et rhinocéros cesse. Nous sommes au XXI siècle et ce n'est plus possible de voir des animaux massacrés dans des souffrances abominables !!! Madame Monsieur Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Je vous prie donc de supprimer définitivement toutes les dérogations à ce projet. Merci de tenir compte de l'avis de citoyens responsables et impliqués dans le respect de la nature. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il faut que l'ivoire ne vaille rien, c'est la seule solution pour sauver éléphants et rhinocéros. Si la priorité est donnée à la vie de ces animaux, renonçons à vendre ou acheter tout objet en ivoire, récent bien sûr, mais aussi ancien. Bonjour, il ne faut aucune dérogation à L'INTERDICTION du commerce et de l'exploitation de l'ivoire! Nous comptons sur vous! • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. De plus, • Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de
16/06/2016	11:24	CATH4	INTERDICTION TOTALE	
16/06/2016	11:24	Leclercq Martine	interdiction d'utilisation de l'ivoire	
16/06/2016	11:25	R.M	merci d'agir dans le sens de la protection	
16/06/2016	11:25	vend des choses en ivoire	Mme	
16/06/2016	11:25	mugnugnu	Stop !	
16/06/2016	11:25	Laureenz	Arrêtons le massacre.	
16/06/2016	11:26	cécile	interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros	
16/06/2016	11:26	TAPPAZ Dominique	ivoire	
16/06/2016	11:27	ORGERET Christiane	plus de dérogations Pas de dérogations à l'interdiction!	
16/06/2016	11:27	Eric FRAJ	interdiction	
16/06/2016	11:27	Céline	Interdiction totale du commerce d'ivoire en France	

16/06/2016	11:27	ARES		l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).
16/06/2016	11:27	Joseph MOUGEL	Interdiction définitive de la mise à mort des éléphants et des rhinocéros	C'est une démarche indispensable car non seulement ces très beaux animaux sont fabuleusement intéressants, mais également très beaux! La biodiversité mondiale, malgré les avertissements répétés depuis au moins 1972, ne cesse de se réduire dans le domaine des végétaux (spécialement le couvert forestier) et des animaux, tels les grands mammifères comme les éléphants et les rhinocéros, que l'on met à mort par tous les moyens, armes à feu jusqu'à l'empoisonnement par le cyanure, ceci pour satisfaire des besoins frivoles en objets de décoration ou de bijouterie, ou d'autres besoins plus ridicules encore comme les produits soi-disant aphrodisiaques. Il faut donc publier sans délai cet arrêté et surtout mettre en place les moyens concrets de contrôler son application effective. Je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire et de tous les objets fabriqués avec de l'ivoire. Il faut préserver la vie des éléphants et des rhinocéros qui sont victimes des braconniers. Ces animaux doivent pouvoir vivre en paix sur leur territoire. Non au commerce de l'ivoire ! C'est une époque périmée : on peut se passer d'ivoire à notre époque ! Protégeons les éléphants innocentes victimes de la bêtise humaine
16/06/2016	11:27	THERESE PASQUAY	interdiction du commerce de l'IVOIRE.	
16/06/2016	11:28	Yvette ABRAMOVSKY	Non au commerce de l'ivoire	
16/06/2016	11:28	Lamalh Zouhir	commerce de l'ivoire en France	stop pour les éléphants pour les hommes pour la planète merci l'interdiction du commerce doit être totale Des dérogations pourraient favoriser la fraude et la production de faux certificats, les faussaires et réseaux mafieux vont profiter de ces dispositions Il Y A URGENCE A PROTEGER LES ESPECES CONCERNEES, il faut agir sans aucune concession C'est le moins que la France puisse faire vis à vis de ce pillage de la Nature avec de graves et définitives conséquences sur notre patrimoine naturel Le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros : - aggrave la situation d'espèces en danger de disparition ; - est cruel pour l'animal ; - soutient des activités commerciales opaques, voire illégales (contrebande) ; - est parfaitement inutile, puisque de nombreux autres matériaux ont des propriétés similaires ou supérieures à celles de l'ivoire. Je souhaite vivement qu'il soit strictement interdit.
16/06/2016	11:28	Sacre-Geranium	interdiction du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	11:28	Marty Christian	commerce d'espèces en danger	
16/06/2016	11:28	Marie BERTIN	Je suis tout à fait favorable à l'interdiction du commerce de l'ivoire tout à fait d'accord avec le projet d'arrêté	
16/06/2016	11:29	rose	commerce d'ivoire et corne	
16/06/2016	11:29	RIOLLANT DOMINIQUE		tout à fait d'accord avec le projet d'arrêté laissons les animaux vivre tranquille et supprimons ceux qui en font commerce depuis la traque jusqu'au bout de la chaîne. Mesdames et Messieurs les Ministres, Une grande majorité du public (76 %) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Il est grand temps que la France prononce une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France. Marion
16/06/2016	11:30	Lacroix	Pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France	

			Lacroix	
16/06/2016	11:31	Pic	Arrêt de la vente de l'ivoire et la mort par conséquent de tous ces animaux	Cessons ce massacre! Gardons encore quelques restes 'd'humanité' envers ces animaux. Hommes et femmes politiques agissez en ce sens. Merci A l'époque où nous vivons il est impensable de laisser faire de telles tueries pour concevoir de futilités synonymes de Mort. Ces animaux ne sont pas des objets mais des êtres vivants qui souffrent au même titre que les hommes. Alors arrêtons ce commerce et punissons sévèrement vendeurs et acheteurs sur notre territoire.
16/06/2016	11:31	Christiane	Interdire le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros	il conviendrait d'interdire tout commerce d'ivoire, sans aucune dérogation, afin de combattre effectivement cette situation. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je suis pour l'interdiction totale de tout commerce d'ivoire en France ; pour que notre pays se mobilise pour stopper la demande et donc faire cesser ces tueries sur ces rares populations d'animaux qui subsistent encore. Pour un éléphant tué ce sont souvent Deux éléphants de moins sur notre planète car un petit orphelin n' a aucune chance de survivre dans des pays au climat chaud et ne sachant de plus comment se nourrir seul , le lait de sa mère étant sa seule source de nourriture . Rien , surtout pas le commerce du Luxe ne justifie la mise à mort d' êtres sensibles, intelligents et bien moins cruels que l' espèce humaine ou plutôt dite humaine car peu d' animaux tuent pour le plaisir et aucun par avidité. Il serait honnête que les lois n' autorisent pas de dérogations les annulant car alors à quoi sert le temps des fonctionnaires de l' Etat lors de leur mandat? Merci de prendre en considération les messages de protestation, d' y réfléchir avec cœur et d' agir en conséquence. Merci de nous redonner un peu confiance et espoir en l' humanité
16/06/2016	11:31	Roy	Ivoire Elephant	
16/06/2016	11:32	LETA	Stop !	
16/06/2016	11:32	Nadia	STOP STOP STOP	
16/06/2016	11:32	Dany Grare	commerce honteux de l'ivoire	
16/06/2016	11:32	Agarla	l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	

16/06/2016	11:33	Lucienne	stop au massacre des éléphants Stopper le commerce de l'ivoire	demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées Je soutiens ce projet et puissent les autres pays soutenir un projet semblable !
16/06/2016	11:33	Marc Urwicz		Quelle 'décoration' mérite-t-elle l'assassinat d'êtres vivants ? Aucune C'est ignoble, il faut interdire très rapidement l'exportation de ivoire . surtout arreter les braconniers et détruire tous objets d'ivoire. mais il ne suffit pas de le dire mais le faire.
16/06/2016	11:34	zouzou	INTERDICTION DE L'IVOIRE	Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquentement : « Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel ». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Si la ministre de l'Environnement a fait le vœu d'une interdiction totale, le projet d'Arrêté soumis prévoit des dérogations qui permettent TOUJOURS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France CE QUI EST INACCEPTABLE !!! Comment peut on ENCORE utiliser l'ivoire comme objet décoratif ??j'ai poussé un grand cri de ralebol le jour où dans un magasin touristique de Collioure un homme acheté un couteau avec le manche en ivoire! C'est un petit détail mais il a eu honte! Je fais à mon niveau dans la vie de tous les jours! Je trouve l'homme égoïste et honteux , À notre époque nous ne sommes toujours pas civilisé !!! Honte à la race humaine qui est en fait le parasite de cette terre !
16/06/2016	11:34	Pâquerette	Non aux dérogations sur le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros !	je suis totalement contre la moindre dérogation; c'est la porte ouverte à tous les abus; seule l'interdiction totale sera efficace
16/06/2016	11:34	Mag	Râle bol	IL faut impérativement que ce commerce d'ivoire cesse au plus vite Honte à l'humanité de se comporter ainsi avec le monde animal et végétal, et quand on pense que l'Afrique va doubler sa population d'ici quelques décennies, malheureusement la messe est dite pour les éléphants rhinocéros Triste, lamentable et écœurément . ça sert à quoi si les autres pays ne font pas de même?
16/06/2016	11:34	Lefevre jean-charles	Help pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France Plus de commerce d'ivoire	Pourquoi des dérogations? On met le ver dans le fruit. Aucune dérogation ne doit être accordée pour le trafic d'ivoire et de corne d'animaux. l'interdiction complète d'acquérir, transporter, commercialiser et transformer doit être totale. Au 21eme siècle il est impensable de continuer de massacrer des animaux pour le plaisir pervers de quelques riches sans scrupule.
16/06/2016	11:35	patmos		
16/06/2016	11:35	pitchoune		
16/06/2016	11:35	Laurent	Pauvre planète	
16/06/2016	11:35	Lopez	Universalité de la loi	
16/06/2016	11:36	DEFEBVRE Luc	Comment contourner un décret.	
16/06/2016	11:37	Daix	Ivoire	
16/06/2016	11:37	GAUDOU Françoise	Commerce de l'ivoire	Je demande une annulation totale du commerce de l'ivoire, pas une demi-mesure comme nos politiques prennent beaucoup trop l'habitude de le faire, afin de ne pas vexer les dirigeants africains et de pouvoir continuer pleinement à piller cette pauvre Afrique et d'affamer les peuples. pour que ça marche il faudrait punir les commerçants avec de lourdes amendes !si bien sûr la corruption ne remonte pas jusqu'au gouvernement ^^ •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et
16/06/2016	11:38	alto	stop au trafic d'ivoire	
16/06/2016	11:38	PREVOST Marie-Claire	Interdire le massacre des éléphants	

doit donc être interdit.

Le commerce d'ivoire doit être durement sanctionné, il s'agit d'une infraction à la loi. Ne pas la respecter est non seulement un délit face à la loi mais aussi une attitude irresponsable, car celui ou celle qui participe de près ou de loin à ce commerce participe aussi au génocide animal.

Je suis surprise du contenu de cet arrêt. Je croyais que la question du commerce de l'ivoire était mondialement réglé, du mois en ce qui concerne l'importation légale, je ne parle pas du fruit du braconnage tellement répandu. J'espère que ce commerce immonde prendra enfin réellement fin.

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Il est grand temps d'établir le respect et de retrouver une vraie dignité d'êtres humains, ceux-ci sont les dominants, d'une certaine façon, de l'évolution par leur possible intelligence, ce qui implique le rôle de responsabilité qui va avec. Dignité, éthique, protection, communication harmonieuse avec nos environnements sont des valeurs à mettre en action pour continuer à évoluer et dépasser la misère qu'engendre l'avidité. Agir pour faire cesser les souffrances est une nécessité qui demande un peu de courage et donne de grandes satisfactions intérieures et un sentiment de forte amitié avec tous ceux qui œuvrent dans ce sens. C'est maintenant que nous sommes en vie qu'il convient de faire des pas pour participer à une amélioration du monde. Merci Il faut absolument cesser tout commerce d'ivoire, la législation actuelle sert à blanchir l'ivoire illégal.

Pour une interdiction totale de toute transaction de l'ivoire animale, Pour une protection de la vie animale relative aux mammifères issus d'Afrique ou d'Asie. Pour une prise de conscience sur la raréfaction de ces animaux chassés pour leur ivoire. Pour un soutien moral et toute aide qui puissent être accordés aux différentes associations qui luttent contre le braconnage. Pour que les dérogations exceptionnelles soient appliquées qu'à l'ivoire datant de 1947 au plus tard.

L'ivoire est le résultat de la souffrance et la cause à long terme de la disparition d'espèces vivantes. Les animaux méritent le respect et notre protection. L'ivoire n'est pas indispensable, l'art peut se passer de cette matière et il existe assez d'alternatives aujourd'hui pour remplacer ce matériau. Respectons la nature et le Vivant. Nous ne sommes pas propriétaires de cette planète..

bravo, enfin du concret.. ou presque car ce n'est encore qu'un projet.. il faut que ce commerce cesse - massacrer ces pauvres éléphants pour leurs cornes, c'est abject ! et les braconniers ? quel est votre projet d'arrêté ? je suggère qu'on leur coupe leurs roupettes pour en faire des claquettes ..! arrêtons ce massacre d'animaux à des fins de commerces bien inutiles. nous avons besoins de nos amis les animaux, cela suffit, c'est insoutenable.

Il n'est pas tolérable d'autoriser quelconques dérogations au commerce de l'ivoire, cela sous toutes ses formes; on sait pertinemment que tout peut se falsifier et ainsi contribuer au braconnage et ainsi à la disparition des espèces porteuses de cet ivoire.

C'est une honte de tuer ces pacifiques animaux. Arrêtez ce massacre. En total accord avec ce texte, oui à l'interdiction totale du commerce de l'ivoire des éléphants et de la corne de rhinocéros. Que cela cesse une

bonne fois pour toutes. Ce sont des espèces, comme beaucoup d'autres, menacées.

Il faut arrêter de massacrer ces pauvres bêtes (éléphants, rhinocéros) qui vont finir par disparaître si on interdit pas dans le monde entier le commerce de l'ivoire. Vous aimeriez-vous, qu'on vous enlève n'importe quel organe de votre corps ?

Aucune espèce ne doit disparaître. Pouvoir l'admettre ou être indifférent c'est aussi nous condamner à plus ou moins long terme. Maintenir le commerce d'ivoire, quelle qu'il soit, rend acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Il est absolument HONTEUX de massacrer des éléphants pour leur voler leurs défenses ! D'autant qu'on sait parfaitement imiter ce matériau par des résines qui sont tout aussi parfaites. Ceux qui font cela sont des criminels qu'il faut impérativement attraper, emprisonner et à qui on doit infliger des contraventions dissuasives. QUAND va-t-on enfin respecter les animaux et la nature ?

Etant donné la menace énorme qui pèse actuellement sur les populations d'éléphants, une interdiction complète du commerce et de la vente d'ivoire au niveau mondial paraît être la seule solution envisageable...

Il est important de protéger les espèces animales et de mettre un terme au commerce et aux trafics en marge de ce commerce. Que dire ! Un autre projet de loi incomplet avec des clauses d'exceptions. Quand il n'y aura plus certaines espèces sur terre, il sera trop tard pour revenir en arrière. Si aujourd'hui il y a encore un commerce de l'ivoire, ce n'est que dans l'intérêt des trafiquants et des acheteurs soit une petite minorité de personnes. C'est bien regrettable que pour les économies de certains, nos lois et particulièrement celle-ci sur l'importation de l'ivoire dans notre pays soit aussi frileuse. Ah les anciennes colonies française ! La nostalgie n'est plus ce qu'elle était !

L'humanité ne peut pas continuer impunément à meurtrir la planète et tous ceux qui l'entourent et avec qui elle est sensée la partager. Alors, avant qu'il ne soit trop tard, interdisons, le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros, sur le territoire Français... et, pourquoi pas, partout ailleurs dans le monde ?

C'est une évidence absolue d'arrêter l'exploitation animale...des éléphants bien sûr, et toute forme de cruauté épouvantable à des fins commerciales et futiles!!

N'est il pas urgent de prendre ses responsabilités ? un pays développé comme la France doit donner l'exemple et interdire tout trafic d'ivoire afin de préserver les animaux Les éléphants et les rhinocéros sont menacés de disparition à court terme. Il faut interdire le commerce de l'ivoire et de la corne. Tant qu'il y a une demande solvable, les massacres continueront. Oui à l'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros sur le territoire national.

non au massacre des animaux pour quel raison que se soit et surtout pour satisfaire quelque personne friquée qui pour leur plaisir et leur intérêt financier se paie le luxe de souffrir des safaris ou le massacre des animaux pour l'ivoire les peaux ou quelques parties de ses pauvre bettes soit disant affraudisiac

Utiliser tous les moyens possibles pour éradiquer ce fléau et sauver tous ces animaux menacés d'extinction !

16/06 11:
/2016 38

Dididodo
Délit de déni

16/06 11:
/2016 38

MASSONNEA
U HOME

16/06 11:
/2016 38

Kernel
interdiction
pleine et
entière du
commerce
de l'ivoire

16/06 11:
/2016 38

Martine Billoud
Responsabil
ité

16/06 11:
/2016 39

Pierre VIROL
IVOIRE

16/06 11:
/2016 39

Whelan
isabelle
interdiction
commerce
ivoire
animal

16/06 11:
/2016 39

Ninou Geoffroy
interdiction
totale de
l'ivoire

16/06 11:
/2016 40

Zucconi Alice
arrêtez le
braconnage

16/06 11:
/2016 40

nicole P.
commerce
de l'ivoire
NON A
TOUT
COMMERC
E
CONCERN
ANT
L'IVOIRE

16/06 11:
/2016 40

Pierre LEVEL
Halte à la
tuerie des
éléphants

16/06 11:
/2016 40

mido37
stop au
commerce
de l'ivoire

16/06 11:
/2016 40

Maryste
GERARD
interdiction
commerce
de l'ivoire

16/06 11:
/2016 43

Paultre
Les
défenses

16/06 11:
/2016 43

aurore dufour
STOP AU
COMMERC
E D'IVOIRE

16/06 11:
/2016 43

MARTIN
Lucienne
commerce
de l'ivoire

16/06 11:
/2016 43

michel delabye
une
interdiction
décisive et
complète
pour une
interdiction
du
commerce
d'ivoire

16/06 11:
/2016 44

Dumas
commerce
d'ivoire

16/06 11:
/2016 44

M. Claude
Rousseau
La France
toujours
ambigue !
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire
d'éléphants
et de la
corne de
rhinocéros
sur le
territoire
national...
et dans le
monde !

16/06 11:
/2016 44

Sylvie Lachat
Ivoire

16/06 11:
/2016 44

Ruyc
Urgent

16/06 11:
/2016 45

Auville
c' est
innadmissibi
e!!

16/06 11:
/2016 46

alizzee
Oui à
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire et
de la corne
de
rhinocéros

16/06 11:
/2016 46

Ghislaine
PIERRE
commerce
de l'ivoire et
de la corne
de
rhinocéros

16/06 11:
/2016 46

porcherel gilles
non a ces
massacres

16/06 11:
/2016 46

fredo
STO P et
vite

16/06 /2016	11: 46	VERONIQUE VAN GEIRT	stop ivoire	... STOP IVOIRE ... Il est inadmissible que de beaux animaux déjà en voie de disparition tels que les éléphants et les rhinocéros soient massacrés tous les jours pour contenter la bête humaine ou plutôt inhumaine. Il faut à tout prix trouver des solutions pour qu'il n'y ait plus de braconnage. La France a pris une bonne décision pour la sauvegarde de ces espèces, elle doit aller jusqu'au bout de ses convictions sans aucune dérogation. 'Les animaux ne possèdent rien, que leur vie et on la leur prend' (Marguerite Yourcenar) Aidez-les ! Je souhaite l'interdiction de tout commerce d'ivoire. Merci de respecter la parole de la France et d'interdire tout commerce de l'ivoire (quelque soit sa datte). Les animaux ne sont pas sur terre pour être tué pour le plaisir des humains malades mentaux. Respecter toutes les vies, et en particulier celles des éléphants. Le commerce de l'ivoire ou de la corne de rhinoceros ne devrait plus exister depuis longtemps ! nous sommes au XXIème siècle et à cause de ce commerce honteux, de nombreux animaux ont été sauvagement massacrés et sont en voie de disparition... Merci de faire le nécessaire pour que plus jamais en France il y ait ce genre de commerce ignoble... Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. De ce fait, il vaut mieux, nous le demandons, que le commerce d'ivoire soit absolument interdit sur tout le territoire français, sans aucune dérogation. L'ivoire et les cornes de rhinocéros peuvent être blanchis (par de faux certifications ou de mauvaises/fausses estimations) et ainsi atterrir sur des marchés légaux alors qu'ils sont issus de braconnage. Or il est important de stopper ce braconnage, qui décime les populations sauvages des éléphants et des rhinocéros et nuit au patrimoine naturel (donc baisse l'attractivité, engendrant des problèmes sociaux) des pays ou sont présentes ces populations. le commerce d'ivoire ne doit plus avoir lieu en France ni ailleurs. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives
16/06 /2016	11: 47	Christiane MICHIEL	contre le commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	11: 47	Luc boivin	c'est leur seule richesse !	
16/06 /2016	11: 47	Philippe	Interdiction	
16/06 /2016	11: 47	Dominique négrini	Stop au commerce d'ivoire	
16/06 /2016	11: 48	Jeelle NUGUET	Commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros	
16/06 /2016	11: 49	L'Esprit	interdiction totale	
16/06 /2016	11: 49	gallippi	stop au commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	11: 50	florence vacher	interdiction du commerce d'ivoire en france!!!!	

16/06 /2016	11: 50	TOADY56	SAUVONS LES ANIMALS INNOCENTS	d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Bonjour, Je suis une passionnée d'éléphants et ne comprends toujours pas pourquoi il y a autant de massacres. Je crois qu'il est possible d'arrêter le trafic d'ivoire si tout le monde y met du sien ... Sauvons les éléphants et les rhinocéros qui n'ont rien demandé (de plus, leurs cornes ne sont pas du tout aphrodisiaques). Je demande instamment l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France !!!
16/06 /2016	11: 50	Fabre Pascale	NON AU COMMERC E D'IVOIRE	
16/06 /2016	11: 51	CHAFFRAIX sylvaine	stop à la mutilation et à la destruction	JE SUIS ABSOLUMENT ECOEUREE DE CE QUE FONT CES HOMMES AVIDENT D ARGENT AVEC LE COMMERCE DE L IVOIRE RESPECT POUR CES BETES !!!!!!! ET SURTOUT GROSSE SANCTION POUR CES TRAFIQUANTS SYLVAINES Il est grand temps de stopper ce genre de commerce destructeur, cruel et arrêter de générer des profits sur les êtres vivants et la vie en général. Où sont nos priorités ? Car nos soi-disant progrès et intelligence sont là grandement menacés aussi par ce genre de comportement... Mettons fin d'urgence au commerce de l'ivoire et sans aucune possibilité de dérogations Arrêtons de prendre la Nature pour un supermarché!! Arrêtons de violer les principes fondamentaux du respect de la Vie! Quel monde laisserons-nous à nos enfants?? Pourquoi nous échinons-nous à tout détruire? Quand tout aura été détruit sur notre magnifique planète et que nous nous serons condamnés nous même à mort alors 'on s'apercevra que l'argent ne se mange pas' Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.
16/06 /2016	11: 51	Marie76	Stop aux massacres	
16/06 /2016	11: 51	Gavroy Laurence	Ma Mère la Terre	
16/06 /2016	11: 51	Karine Jouanin	Inacceptabl e Commerce ivoire et corne de rhinoceros	
16/06 /2016	11: 52	Marty Chantal		Vous pouvez interdire totalement ce commerce, nous n'avons aucun besoin fondamental d'objets obtenus à partir de défenses d'éléphant ou

16/06/2016	11:52	Montebello Claude	oui mais	de corne de rhinocéros pour vivre, et la vie de ces animaux est beaucoup plus importante à mes yeux que les gains de ce commerce. Je soutiens totalement ce texte et l'objectif visé, encore faut il qu'il soit adopté et accompagné des moyens nécessaires pour le faire respecter.
16/06/2016	11:52	BLANCHET	stot aux massacres des elephants	OUI IL FAUT UNE INTERDICTION COMPLETE ET TOTALE DU COMMERCE DE L'IVOIRE DANS LE MONDE ENTIER ET DES SANCTIONS ET CONTROLES ACCRUS Il faut que cette ignominie cesse !!!! ces espèces doivent être totalement protégées et il est urgent qu'un maximum d'Etats fassent barrage à ce commerce qui les rend complices des massacres perpétrés au nom du droit à une consommation honteuse d'objets de luxe
16/06/2016	11:53	pascale	STOP sans restriction AIDER LES ANIMAUX A SURVIVRE elephants, rhinocéros, . . . ou autres	FAITES VITE CAR IL EST URGENT DE NE PAS ATTENDRE !!!!
16/06/2016	11:54	André trouilloud	Contre le commerce d'ivoire	nul n' a le droit de Vie ou de Mort sur un être, quelqu' il soit !
16/06/2016	11:54	ROBERT Christian		J'approuve cette mesure Bonjour, Il faut absolument mettre tout en œuvre pour que cesse définitivement le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Comment peut-on encore, au XXIe siècle, accepter que des êtres vivants soient massacrés pour des futilités humaines basement matérialistes ? Tolérance zéro pour ceux qui distribuent la mort. Il est tout à fait anormal qu'à ce jour une loi interdisant totalement la vente d'ivoire en France ne soit pas encore en vigueur! C'est parfaitement inadmissible! Ce trafic abject c'est le massacre d'éléphants et de rhinocéros. Quand protégerez-vous enfin les animaux et la nature? Quand? Et ce, à tous niveaux! Pas de dérogation !!!!! on sait ce que cela veut dire, il y aura toujours une excuse et des passe droits. Le respect des animaux avant tout. Il faut rester ferme !!!! Aucune justification n'est possible quant à l'abattage de ces monstres sacrés que sont nos merveilleux éléphants, ces animaux magiques qui font partie du patrimoine de l'humanité et au delà. INTERDICTION TOTALE, LA PLANÈTE VOUS REMERCIE !!!!
16/06/2016	11:54	Éric MONTARIOL	Soyons totalement intolérants !	SVP, arrêtez le commerce de l'ivoire !! Madame, Monsieur, Je me prononce en faveur d'une interdiction pleine et entière du commerce d'ivoire en France, seule mesure véritablement efficace pour sauvegarder la population d'éléphant dans le monde; idem pour le commerce de la corne de rhinocéros. Cela ne nuira pas à la restauration d'objets d'art; par ailleurs le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité » représente l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le maintenir ne peut que soutenir la demande et entretenir le commerce d'ivoire. La France doit montrer une véritable force et volonté politique pour interdire ce commerce si elle se prononce en faveur de la préservation des populations d'éléphants et de rhinocéros dans le monde. {{Pas de travail d'ivoire sur des défenses récentes. N'attendez pas que le dernier éléphant vive dans un zoo. Les humains sont trop ignorants et achètent des objets,souvent babioles, faits dans cette matière. Ce sera la fin des éléphants si on commence à faire des dérogations. Acceptable : de l'ivoire travaillé sur des défenses anciennes et rien d'autre. Pareil pour les rhinocéros }}
16/06/2016	11:55	CHRISTIAN SALUT francois nouveillon	l'honneur ivoire	
16/06/2016	11:55	mourenas celine	interdiction pleine et entière du commerce d'ivoire et de la corne de rhinocéros	
16/06/2016	11:56	HERVAGAULT	PAS D IVOIRE	
16/06/2016	11:57	marie	contre la vente d'ivoire	je suis contre la vente et le trafic de l'ivoire car l'homme tue des éléphants pour ça et nous n'en avons pas besoin pour vivre alors laissons les éléphants vivre en paix
16/06/2016	11:57	isahof	STOP aux massacres	ces massacres sont dus à la bêtise humaine, à leurs cupidités, à la

16/06/2016	11:57	Brodier	Savoir préserver notre nature	cruauté de beaucoup trop de personnes, à leurs ignorances, à leurs fausses croyances Dans l'éducation de nos enfants on parle de respect,de valeur... Prendre soin de notre faune, notre flore, notre territoire est essentiel. Le commerce des animaux met en péril tous ces fondements. Toute activité commerciale qui de prêt ou de loin est en lien au commerce de l'ivoire doit être formellement interdite, et passible de peines marquant. L'éléphant comme toute autre race animale fait partie du patrimoine 'vivant' de notre planète et mérite toute notre attention pour qu'il ne soit pas saccagé au bon gré d'individus peu scrupuleux. On nous avait promis une interdiction totale du commerce de l'ivoire mais le projet du texte prévoit de multiples dérogations à cette interdiction qui conduisent de ce fait à une autorisation trop étendue. C'est un commerce d'un autre âge qui est cruel et inutile. Faites preuve d'intelligence et d'humanité : arrêtez ce massacre et cette barbarie dont le but est ridicule! Merci. A quoi sert aujourd'hui de posséder de l'ivoire ou cornes de rhinocéros si ce n'est que de se flatter d'avoir pris cela à un être vivant. Les produits ont ils plus de valeurs lorsqu'ils sont issus d'un commerce de souffrance? Je ne le pense pas. Nous vivons dans des pays dits développés. Nous sommes gâtés à outrance: nourriture à profusion, biens de consommations sous toutes ses formes, confort, bien être... Pourquoi faire mal? On se sentira plus fort, plus puissant si on possède des 'biens' volés à des êtres sensibles qui ne demandent qu'à vivre en paix? Tout cela ne passera pas par moi. Et croyez moi si demain il n'y a plus d'ivoire ou de cornes de rhinocéros sur le marché, personne ne le remarquera. C'est dire leur utilité !! Audrey Besson Aucune dérogation ne doit être acceptée pour le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros, car c'est la porte ouverte à la poursuite de l'activité. Il faut interdire complètement! Il faut stopper cette cruauté, ce non-respect de l'animal et de nos ressources et punir réellement toute personne qui ne respecterait pas la loi par des amendes qui seraient beaucoup plus chères que le prix rapporté par l'ivoire ou la corne de rhino. Il faut que ce commerce ne soit plus lucratif, mais trop dangereux financièrement pour ceux à qui ça rapporte!
16/06/2016	11:58	Collomb Alves Isabelle	toute activité commerciale autour de l'ivoire doit être interdite	On a pas besoin de ça!
16/06/2016	11:58	moncade	Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire !	Il est grand temps d'arrêter ce massacre YE Sur un éléphant ,evidemment,tout comme la corne ,sur le rhinocéros ou le cerf,la moustache,sur le tigre,etc...Bijoux,objets,ou 'médicaments 'superstitieux ,ces produits naturels doivent être interdits de commerce,partout et définitivement . Interdire l'esclavage a été l'honneur de l'être humain. Interdire le commerce de l'ivoire sous toutes ses formes est sa dignité. Honteux à notre époque de massacrer de pauvres bêtes pour se faire de l'argent et satisfaire les bourgeois qui ne savent pas quoi faire avec le leur Il faudrait commencer par punir très sévèrement toute personne qui de près ou de loin s'adonne à cette pratique cruelle de tout mon cœur j'espère que cette barbarie s'arrête un jour Il faut que la France interdise sur tout le territoire national et en tout temps le transport à des fins commerciales, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne des diverses espèces de rhinocéros. Ce projet est bien tardif. Il est urgent de rendre cette interdiction effective. D'autres arrêtés doivent suivre concernant le commerce, inutile ou non, de tout produit mettant en danger la faune ou la flore, la biodiversité dans son ensemble, e.g. il est urgent d'interdire tout produit provenant de la baleine, les chasse et pêche destructives, celles qui ne subsistent que par 'tradition' mais qui n'ont plus lieu de nos jours, la
16/06/2016	11:58	ZURLETTI Christiane	STOP!	
16/06/2016	11:58	audrey Besson	On a pas besoin de ça!	
16/06/2016	11:58	catherine Galand	stop au commerce de l'ivoire yvelines environnem ent	
16/06/2016	11:59	une association		
16/06/2016	11:59	Maryse MARLOT	L'ivoire,c'est beau!	
16/06/2016	11:59	pasdalias30	A 100% pour l'interdiction	
16/06/2016	11:59	Blondilatina	Espoir	
16/06/2016	11:59	Roxanne Flornoy	non a l'ivoire	
16/06/2016	12:00	Olly Tbag	À mettre en application en urgence.	

préservation des pollinisateurs etc... Et les sanctions doivent être exemplaires. Pour aller plus loin, il faut également interdire de tout commerce, sur le territoire et dans toute l'UE, quelque compagnie qui profiterait de ces commerces directement ou indirectement. Les mentalités doivent changer.

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les ébénistes continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

ce n'est pas encore interdit? !!!!! MAIS que faut il encore faire? faudrait leurs enfoncer les cornes dans leurs derrières pour être polie afin qu'ils réagissent?

arrêtez le massacre le trafic continu quand le gouvernement comprendra t il ! les reportages le denonce les dirigeants ne tiennent pas compte de l avis des citoyens ? tout objets doit être interdit a la vente meme avant 75 leurs cotes vont monter bien sur ! quoi que l on fasse se sont les meme qui vont ramasser le jakpot avec la benediction du gouvernement... defense d y voir si j ose dire .

Pour que cessent toutes les dérogations exceptionnelles, qu'il s'agisse d'ivoire d'éléphants ou de cornes de rhinocéros ! Comment peut-on laisser massacrer des animaux pour des colifichets ou des poudres de perlin-pimpin ? Toujours au nom de l'argent je suppose, comme tous les trafics que l'on n'éradique pas. Je suis désespérée de cette 'humanité' et encore plus de ses dirigeants quels qu'ils soient (surtout chez nous, j' en ai honte).

Il est déjà bien tard pour faire cesser les trafics d'ivoire. Il en circule déjà suffisamment dans le monde.laissons vivre les éléphants qui font partie intégrante de la chaîne de vie. alors!

Bonjour, Voici quelques arguments en faveur de cette interdiction TOTALE que j'appuie de tous mes vœux : - Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). - Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. - La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. - Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. - De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. - Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). - Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je vous demande donc instamment de faire voter

16/06 /2016 12: 00 Nadège Interdiction

16/06 /2016 12: 01 un être normal humain fin de commerce

16/06 /2016 12: 01 seailles non au trafic d ivoire !

16/06 /2016 12: 02 Respect pour les animaux Stop au non-sens !

16/06 /2016 12: 03 Isabelle Brzezianski STOP a l'ivoire Déjà assez d'ivoire dans le commerce mondial !

16/06 /2016 12: 03 Chaumien Maurice: un citoyen de ans.

16/06 /2016 12: 03 Marianne Perdu Interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne

une loi stricte interdisant ce commerce, et de donner à la France les moyens de la faire respecter. Merci de votre attention.

Respectueusement

Il est plus que temps d'arrêter ce commerce ignoble qui génère la disparition d'espèces extraordinaires. De plus les animaux sont mis à mort avec des méthodes d'une cruauté indigne. Tout cela pour des objets tout à fait superflus. Il est révoltant de voir des scientifiques et de l'argent gaspillé à chercher la reconstitution des mammouths congelés alors que nous sommes en train de générer la disparition des éléphants et des rhinocéros. Je ne veux pas d'un futur sans éléphants ni rhinocéros.

Il n'y a aucune hésitation à avoir: il est de notre devoir d'interdire et d'empêcher par tout moyen le commerce de l'ivoire!

Je ne veux pas d'un futur sans éléphants ni rhinocéros.

16/06 /2016 12: 03 Terrasson Béatrice

16/06 /2016 12: 04 Helen White commerce de l'ivoire INTERDICTION TOTALE DU COMMERC E DE L'IVOIRE ET CORNE DE RHINOCEROS

16/06 /2016 12: 04 Jean-Marie SINTURET

16/06 /2016 12: 04 patounette stop

16/06 /2016 12: 05 Pascale Stop au massacres

16/06 /2016 12: 05 MAa pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France

16/06 /2016 12: 06 Eve Siegenthaler Interdiction du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 12: 06 civiale Ivoire : STOP !

16/06 /2016 12: 06 Chris Pas d'ivoire ! Interdiction de commerce d'ivoire d'éléphants et de cornes de rhinocéros.

16/06 /2016 12: 06 Mesnil Anouk

16/06 /2016 12: 07 francine pluot pas de dérogation

16/06 /2016 12: 07 Charlotte Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire!

Les paroles ne suffisent pas. A quand les actes ? arrêtez la barbarie, nous sommes au 21 siècle. La bêtise humaine encore et encore....

Sauvons notre patrimoine animal. les éléphants ne sont pas des meubles, des objets à sculpter. Interdisons ce commerce indigne et rétablissons la noblesse des relations entre l'homme et le règne animal. Je souhaite que le commerce de l'ivoire soit purement et simplement interdit en France afin de préserver les populations d'éléphants et de rhinocéros du braconnage, qui chercheront toujours à contourner les lois ou utiliser les failles pour faire des profits. Que laissera-t-on à nos enfants????

Il est essentiel de légiférer chez nous pour que le braconnage des éléphants cesse! Le texte proposé paraît très adéquat et rencontre notre plein soutien. Eve Siegentaler 74910 Seyssel

Interdire tout commerce de l'ivoire est la seule façon de stopper le braconnage et de sauver les derniers éléphants !

Bien-sûr il faut interdire le commerce de l'ivoire pour arrêter son ignoble exploitation, la France doit tenir son engagement, c'est une question de logique, de crédibilité et surtout de morale.

Bonjour, Je désire purement et simplement l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphants et de corne de rhinocéros sur la territoire national,ainsi que l'application des peines maximales envers ceux qui s'y adonneraient. Cordialement, Mesnil Anouk

Toute dérogation,quelle qu'elle soit,est un entrebailleur, voire une porte ouverte,aux trafics plus ou moins déguisés . c'est ce qui s'est passé jusque là , d'où l'échec des combats menés par, entre autres, Pierre Pfeiffer, vers 1975. Voir les résultats...On n'a plus droit à l'erreur .

AUCUNE DEROGATION !

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des

intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Oui a l'interdiction de TOUS les commerces de l'ivoire. Merci de bien vouloir interdire tout commerce d'ivoire. On ne peut pas lutter contre les trafics et les assassinats d'éléphants si on autorise l'enrichissement des beaucoup de gens en laissant vendre des parts des cadavres. Avec beaucoup d'espérances, cordialement. Je veux que l'on cesse de tuer des éléphants ou rhinocéros pour la vente de leurs cornes... Les assassins qui les laissent mourir dans des souffrances atroces ne sont même pas inquiétés..... Il faut préserver ces animaux sauvages et les laisser en liberté dans leur environnement naturel.... J'en ai marre que les humains ruinent notre planète pour se faire de l'argent..... Ces commerces me dégoûtent.... ALORS.....STOP.....STOP.....STOP.....

Cela ne devrait même plus exister de nos jours. Que le temps passe avant que les choses bougent L'irresponsabilité perdue depuis bien trop longtemps !! C'est la raison pour laquelle, mon message sera très concis : L'interdiction du commerce de l'ivoire doit être enfin prononcée ! Je remercie dès maintenant tous ceux et celles qui contribueront à cette prise de décision de sagesse.

A j'espère que le commerce de l'ivoire sera interdit en France. L'autorisé c'est se rendre complices et responsables des horreurs faites aux animaux, ainsi que tous les braconnages intempestifs et commerces illégaux. Pour être fière d'être française, il faut interdire cela. Et que d'autres pays et nations fassent de même. Tous ensemble vers un monde de respect. GF.

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. De plus en plus de pays s'engagent en faveur

d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. La France doit s'engager dans la voie de la protection des éléphants sinon nous ne pourrions plus les voir et les montrer à nos enfants qu'avec des photographies en ne sachant que répondre lorsqu'ils nous demanderont pourquoi nous les avons exterminé...

On ne peut pas avoir ratifié l'accord sur la COP21 et autoriser un tel commerce !!! Prenez vos responsabilités jusqu'au bout. Stop au massacre d'animaux.

il faut interdire tout commerce qu'ils soient d'ivoires ou autres (animaux, peaux etc) car il est inadmissible car notre époque on n'agissent pas encore pour le bien être de la faune et de ces richesses culturelles donc il faut interdire le commerce de l'ivoire et corne de rhinocéros et autres. Car sinon nous ne valons pas mieux que tout ces braconniers du monde. Qui tue sans scrupules.

Commerce à bannir pour un monde meilleur dans lequel chaque vie, peu importe qu'elle soit humaine ou animale, doit compter tout autant. Essayons de protéger ce qu'il reste sur cette belle planète.

Supprimer toute forme de commerce de l'ivoire et corne de rhinocéros est la solution la plus sûre pour éviter le braconnage. Y ajouter de lourdes sanctions envers les contrevenants doit aller de pair afin de décourager tout trafic illicite.

CA COMMENCE A BIEN FAIRE DE CE MARCHANDAGE D'IVOIRE ARRETEZ ET INTERDISEZ CETTE VENTE DANS LE MONDE ENTIER

Bonjour, Je suis très sensible à la cause de défense contre tout commerce de l'ivoire et j'appuie l'action menée pour l'interdiction de toutes dérogations concernant le commerce de l'ivoire. Annie Jeannard

Tant que dans le monde on n'interdira pas le commerce de l'ivoire, les braconniers continueront de tuer ces pauvres éléphants, animaux intelligents, sensibles, ayant conscience de la mort. J'ai entendu à la radio ce matin la façon dont sont tués les éléphants : yeux crevés, on leur casse le crâne, et ils ne sont même pas morts lorsque leurs défenses leur sont arrachées! C'est une honte, une horreur, c'est inadmissible. **ARRETEZ CELA PAR TOUS LES MOYENS. SAUVONS LES DERNIERS ELEPHANTS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD ET CE TEMPS APPROCHE**

Il faut interdire tout commerce de l'ivoire en France quel qu'il soit. Point. Et que toute infraction soit punie comme un crime.

L'interdiction totale de tout commerce de l'ivoire, quels que soient son âge et sa provenance, est la seule solution possible pour faire cesser le braconnage. Quant à la corne de rhinocéros, son commerce est une aberration. Ces pratiques d'un autre âge devraient être mondialement proscrites.

Je suis très favorable à interdire en France la commercialisation de l'ivoire. Par contre cela impliquera du travail supplémentaire pour le personnel des services impliqués dans la prévention et la répression des trafics illicites.

Mettre en place une interdiction absolue, sans aucune dérogation. C'est aujourd'hui une 'évidence'.

il faudrait aussi que dans ces pays concernés ou sont tués les éléphants et rhinocéros puissent avoir les moyens de lutter contre les braconniers.

Quel scandale de laisser massacrer de si beaux animaux et qui ne nous demandent rien, sinon de les laisser vivre, pour une bande de connards qui se croient tout permis grâce à leur fric obtenu en exploitant les autres.

Il est impératif que le commerce d'ivoire travaillé ou semi-travaillé ou en

16/06 /2016 12: 07 claire ferrandon
16/06 /2016 12: 07 Capitaine philippe

Non aux dérogations, oui à la protection totale des espèces concernées. Pour TOUS!!!

16/06 /2016 12: 08 Alpaal

Arrêt trafic IVOIRE.

16/06 /2016 12: 08 genny brun

cessons le massacre

16/06 /2016 12: 08 Dequatere Edith

Honte

16/06 /2016 12: 08 isabelle Gollion

INTERDICTION du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 12: 10 FORTE

Svp agissez.

16/06 /2016 12: 10 Sandra

Affirmer notre position face aux trafiquants

16/06 /2016 12: 10 Apsara

Stop au commerce de l'ivoire en France

16/06 /2016 12: 10 FATISAN

INTERDIRE LE COMMERC E DE L'IVOIRE

16/06 /2016 12: 11 Tyda

Eveil des consciences

16/06 /2016 12: 11 ravey

Controle et sanctions

16/06 /2016 12: 11 Jacob

interdire l'ivoire

16/06 /2016 12: 12 Annie jeannard

Ivoire

16/06 /2016 12: 12 GOYARD

non au commerce de l'ivoire

16/06 /2016 12: 12 Sylvie BRANDT

IVOIRE EN FRANCE

16/06 /2016 12: 12 Robert Moreau

Non à ce commerce indigne

16/06 /2016 12: 13 Salvatore Annunziata

Très bien!

16/06 /2016 12: 14 Robert camus

Interdiction absolue du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 12: 14 alto

stop au trafic d'ivoire

16/06 /2016 12: 14 jean

Ivoire

16/06 /2016 12: 15 Michel Colmar

Commerce d'ivoire et

		de cornes de rhinocéros.	quelque état que ce soit, et celui des cornes de rhinocéros, soit immédiatement purement et totalement interdit sans dérogations possibles. Nous devons absolument préserver ces animaux magnifiques que sont les éléphants. Il faut interdire le massacre pour de l'argent de ces animaux qui subissent des souffrances insupportables. OUI POUR L'INTERDICTION
16/06/2016	12:16	SAINTAISE17	INTERDICTION Je me prononce pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. La France s'était engagée en ce sens et notre pays doit tenir sa promesse.
16/06/2016	12:16	Edi C-Barre	bsr Il me semble que ds ce type de dossier les dérogations doivent être infimes. Ici, peut être un peu tyrop laissant la porte ouverte à interprétations.. Il s'agit aussi d'un dossier politique : si nos Etats ne jouent pas le jeu en mettant en place des moyens de coercition envers les pays laxistes et bien rien n'avancera beaucoup De tout coeur avec vous
16/06/2016	12:17	gil bazer	dérogations trop large Pas d'ivoire en vente, pas de commerce. Les gens achètent parce qu'on leur propose. S'ils n'en ont pas, le commerce diminuera. Il faut faire diminuer la demande...
16/06/2016	12:17	RUUI	stop aux commerce de l'ivoire Il est grand temps que ce problème grave du trafic de l'ivoire soit pris en main une fois pour toutes !! Aucun justificatif pour détourner la loi ne doit être envisagé ! Et si les chasseurs d'ivoire allaient vendre des frites !
16/06/2016	12:17	ALAIN-NOUNET	Préférer les frites à l'ivoire Bonjour Je ne comprends pas que dans un monde civilisé, on puisse encore faire commerce d'ivoire. Croyez-vous qu'il soit normal de continuer à massacrer des éléphants, animaux en voie d'extinction, dans le but d'enrichir certaines personnes ? Acceptez mes respectueuses salutations
16/06/2016	12:17	Vagnat	commerce de l'ivoire Une loi doit être appliquée comme quoi les gens qui achètent ça sont des dégénérés.
16/06/2016	12:17	Venant	Ce trafic doit s'arrêter
16/06/2016	12:18	Michel Colmar	Rectification Soient et interdits. Comment est-il encore possible à notre époque de continuer de massacrer de si superbes créatures pour la vente d'ivoire...? Il faut punir les commerçants sans scrupules qui n'hésitent pas à tuer pour gagner de l'argent. Il faut appliquer des peines très sévères.
16/06/2016	12:18	allari	scandaleux je suis pour l'interdiction totale de la vente de l'ivoire sous toutes ses formes et des cornes de rhinocéros afin de préserver les derniers éléphants et derniers rhinocéros libres encore vivants mais aussi ceux vivant dans nos zoos
16/06/2016	12:20	monique comanski	interdiction de vente de l'ivoire et des cornes de rhinocéros Commerce ivoire d'éléphants et corne de rhinocéros
16/06/2016	12:20	Arlette Chabert	Je suis d'accord pour l'interdiction de ces commerces. Il est absolument urgent de cesser tout commerce - avec ou sans CITES - concernant l'ivoire d'éléphant et la corne de rhino. Plus aucun pays ne doit pouvoir vendre légalement son ivoire car cela engendre automatiquement le braconnage et le commerce illégal.
16/06/2016	12:20	Viviane TYTELMAN	Ivoire
16/06/2016	12:21	Gazelle	Ivoire Ils était plus que temps d'agir en humains civilisés et responsables. Pour sauver les éléphants d'une disparition annoncée et comme 76% des français, je suis pour l'interdiction pleine et entière (sans dérogation) du commerce de l'ivoire en France.
16/06/2016	12:21	LECRIVAIN	Sauvons les éléphants
16/06/2016	12:22	Wable Amélie	Je vote POUR Absolument ! Bravo pour ce combat magnifique, je vous remercie ! Il est grand temps d'arrêter le commerce de l'ivoire et corne de rhinocéros pour stopper ces épouvantables et inhumaines souffrances animales.
16/06/2016	12:23	sinteff	stoppons les massacres Ne laissons plus des éléphants ou des rhinocéros se faire massacrer! Arrêtons tout commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros, avant que ces animaux fabuleux ne disparaissent de cette planète. Aucune dérogation ne doit être possible, faisons tout pour arrêter définitivement
16/06/2016	12:23	Jawad Claire	arrêt total du commerce d'ivoire

16/06/2016	12:23	Robert Gayet	Interdiction totale du commerce de l'ivoire. le braconnage de ces espèces. Autoriser même partiellement ce commerce envoie un message fortement préjudiciable. Les massacres cesseront seulement quand il n'y aura plus d'intérêts en jeu. Il est de notre responsabilité collective de préserver ces derniers géants et de tout faire pour y arriver. L'interdiction totale du commerce de l'ivoire sans aucune dérogation est une nécessité. En effet, toute dérogation, même très encadrée, est une opportunité de contourner l'interdiction, les trafiquants sachant parfaitement passer à travers les contrôles grâce à des documents astucieusement falsifiés.
16/06/2016	12:23	rey	Arrêt TOTAL Je suis pour l'interdiction totale sur tout l'erritoire national et au niveau EUROPEEN et en tout temps le transport à des fins commerciales, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne des diverses espèces de rhinocéros. Les animaux sont des êtres doués de sensibilités et ne méritent donc de subir aucune souffrance ! AU même titre que les être humains}} Je dépose ce message pour que l'animal soit enfin respecté pour ce qu'il est. Je souhaite que le profit lié au commerce de l'ivoire ou des cornes soit à jamais arrêté et sanctionné lorsqu'il est avéré. Les animaux sont des êtres vivants dotés de souffrance alors protégeons les ! Et moi qui pensait que la France avait cessé tout commerce de l'ivoire. Je suis déçu d'apprendre que nous continuons de participer à cette barbarie... Mais quelle honte ! Bonjour J'espère que cette action aboutira à stopper ce trafic odieux et cruel depuis de si longues années. Merci pour votre compréhension La seule façon de stopper le massacre de ces animaux est de stopper totalement et définitivement le commerce de l'ivoire et celui des objets fabriqués dans cette matière mais aussi d'encadrer plus que strictement le commerce d'objet avant 1975 car certains tenteront de contourner la loi par ce biais. Et il ne faut pas se contenter de la France mais bien évidemment obtenir une interdiction européenne, sans ces étapes, nous ne pourrions atteindre l'interdiction mondiale de commercialisation, seul espoir de survie pour ces animaux en grand danger. Vous en remerciant, Cette interdiction n'aura aucun effet sachant que les dérogations sont nombreuses et qu'elles concernent déjà la vente d'ivoire actuelle. Cela ressemble plus à une mascarade. Lorsqu'on interdit quelque chose, on le fait pour de vrai. Cet arrêté est une blague. Les vendeurs peuvent changer les dates et faire croire à de l'ivoire datant d'avant 1975 sans problèmes. L'interdiction doit être totale, pas de vente et de consommation d'ivoire partout en France qu'elle que soit la date de commercialisation de l'ivoire en question.
16/06/2016	12:23	CAMBUZAT Emille	STOP AU COMMERC E DE CES ANIMAUX
16/06/2016	12:23	Demoulin	Scandaleux! Non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	12:24	Variot	Pour stopper le massacre
16/06/2016	12:24	P. Sauvage	Mercy de prendre en considération ma ferme demande d'interdiction du commerce de l'ivoire pour les raisons écologiques avancées par les association et plus encore pour les évidentes raisons éthiques. Le commerce de l'ivoire est de nos jours inutile. Il faut donc absolument empêcher le massacre de ces animaux que ces barbares tue dans d'horribles souffrances pour quelques sous sans se soucier de l'ampleur de leur geste. s'il vous plaît, faites un effort pour que cette horreur s'arrête. Merci d'avance pour eux. Lionel C'est une HONTE de voir encore de nos jours que des animaux sont sacrifiés pour leur IVOIRE. Tout n'est qu'une question de rentabilité. Aujourd'hui où ces animaux sont en voie d'extinction, nous devrions plus voir d'objet d'ivoire dans les commerces. STOP ! Bonjour, tout doit être mis en oeuvre pour mettre fin à ce commerce criminel. Ces animaux ont une sensibilité et une culture, nous devons les
16/06/2016	12:25	Loulou	Mascarade Interdisez le commerce de l'ivoire en France et en Europe
16/06/2016	12:25	Gerard TRUFFANDIE R	Non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	12:26	Lionel Blanchard	L'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire
16/06/2016	12:27	HOHMANN Marie France	L'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire
16/06/2016	12:27	Charton Sylvie	L'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire

respecter et apprendre d'eux. De plus ils ont un rôle écologique en favorisant par exemple l'apparition de points d'eau là où ils ont créé par leur piétinement des zones dénivellées, qui permettent ensuite de fournir à toute la faune environnante un endroit où s'abreuver. Quand j'étais enfant, je me disais que je ne voudrais pas vivre dans un monde où les baleines et les éléphants auraient disparu, mais malheureusement je vois que ce monde se rapproche, à cause de la cupidité des hommes, et de leur manque de respect. Il faut agir vite ! Merci de faire appliquer ces lois, et d'y mettre des moyens. Sylvie Charton

je n'en peux plus de voir tous ces animaux massacrés pour simplement voler leur cornes ou leurs défenses; oui, il faut interdire ce commerce mais avec de vraies lois et un code pénal tellement punitif que plus personne ne le violera; je l'espère du fond de mon cœur ! Je soutiens le projet d'interdiction du commerce de l'ivoire en France et ailleurs. AML

il était temps!
Il faut interdire l'importation d'Ivoire.que va t on laisser à nos enfants.Une TERRE dévastée par la bêtise humaine et l'appât du gain de ceux qui laisse la mort dans leurs sillages au nom du profit. Ne soyons pas complices de leurs exactions. Soyons solidaires et NON À L IMPORTATION D'IVOIRE.

Je suis pour une interdiction totale de la vente de défenses d'éléphants/de rhinocéros, peu importe l'année d'abattage de l'animal, la falsification des documents peuvent entrainer l'introduction sur le marché de défenses prélevées après la date limite fixée par la loi. Pour les bijoux, il existe une matière végétale qui a l'apparence de l'ivoire. Elle permet d'avoir colliers, bracelets, etc sans tuer des animaux magnifiques, intelligents et sensibles. Ces massacres sont inutiles et inadmissibles . Respectons les éléphants et les rhinocéros, comme tous les autres animaux.

Aucun intérêt de porter de l'ivoire.
Mme Mr. Je vous signifie, par le présent message, mon dégoût envers ces pratiques commerciales d' un autre temps. Il n' est plus possible d' accepter le commerce de l' ivoire sous toutes sous formes. Mr Berrier. Madame, Monsieur, Les francais attendent de vous une interdiction complète du commerce de l'ivoire. Ce qui implique de ne pas faire de régime dérogatoire. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis. Notre pays se doit de montrer l'exemple ! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles qui sont déjà en grand péril. Agissez pour le bien de la planète et de la biodiversité nécessaires à la survie de l'homme et non pas pour protéger les intérêts pécunières d'une minorité. En vous remerciant, Anne Céline Huart

Je suis tout à fait favorable à un arrêté interdisant sur notre territoire le commerce de l'ivoire brut, afin que les trafics toujours d'actualité soient un délit en France. (les députés européens pourraient aussi s'y intéresser). Je comprends et j'admets que les objets d'art déjà créés avant 1975, preuve à l'appui, soient conservés, restaurés en mémoire de l'animal mort pour cela mais je souhaiterais vivement que les peines encourues soient plus importantes et effectives

Faut arrêter le braconnage peines sévères et défendre les animaux !!
Il fait absolument et par tous les moyens interdire l'importation en

16/06 /2016 12: 27 DANNEBEY Marie-Claude
16/06 /2016 12: 28 Legrand nicolas gimenez
16/06 /2016 12: 28 Donditz
16/06 /2016 12: 32 Henrio Alexis
16/06 /2016 12: 32 Laurette DEYDIER
16/06 /2016 12: 33 JULIA
16/06 /2016 12: 34 Berrier
16/06 /2016 12: 35 AC Huart
16/06 /2016 12: 35 Chris E
16/06 /2016 12: 35 sophie66
16/06 /2016 12: 37 Rebelle974

l'interdiction du commerce d'ivoire
Commerce de l'ivoire en France protection totale
Non a l'ivoire
Interdiction totale
Nous ne voulons plus de massacres d'animaux pour l'ivoire ou les cornes.
ELEPHANT SEN DANGER
Arrêt du commerce de l'ivoire.
NON aux dérogations !
L'ivoire n'est pas une nécessité aujourd'hui laisser vivre les animaux
Interdiction complète de

l'ivoire et de la corne de rhinocéros.
ivoire
pour la protection des espèces et de la planète
sofialaranita
Annick Massé
aurelie
Ryser
interdiction totale de la vente d'ivoire
Nécessité d'interdiction totale du commerce de l'ivoire
ivoires NON AUX MASSACRE D'ETRES VIVANTS

France et dans le monde.

Bonjour Je suis d'accord pour interdire la commercialisation de l'ivoire en France
je suis tout à fait favorable à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. je demande la protection de ces espèces en danger. Beaucoup trop d'animaux sont en danger d'extinction à cause de la cupidité de certains êtres humains qui par conséquent mettent aussi en danger l'équilibre de la planète.

Cette interdiction doit être effective le plus rapidement possible, nous devrions être exemplaire sur ce sujet dans la lignée de la COP 21 pour la protection de la biodiversité et de ces espèces en danger ! Merci

Interdiction complète du commerce de l'ivoire sur notre territoire.

Je suis pour cette interdiction
Rien à ôter du texte suivant, c'est ce que je pense à 1000000000/100 Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Le commerce de l'ivoire est à la fois la cause et le résultat de braconnage, littéralement du massacre des éléphants et des rhinocéros, ainsi que de la mort de rangers qui cherchent à contrôler ce braconnage et doit donc être interdit complètement au moins sur le territoire français, à défaut du monde entier. J'ai pu admirer la majesté des éléphants sauvages en Afrique de l'Est il y a plus de 45 ans, et j'espère que mes petits enfants pourront encore admirer ce spectacle magnifique, tout en permettant à toute une économie du tourisme dans ces zones qui ont bien besoin. L'interdiction totale est la seule solution viable et réaliste! Intolérable! Je pensais que le commerce d'ivoire, en France, était interdit depuis longtemps! Le laxisme et la lenteur des prises de décisions de nos gouvernements successifs est révoltant et dans bien d'autres domaines d'ailleurs! Il faut punir le chasseur, le vendeur et l'acheteur!!!

Ca suffit d'utiliser les animaux pour le bon plaisir d'êtres humains qui n'ont d'humanité que le nom. Quand est-ce que nous prendrons

16/06 /2016 12: 39 Yamina Frécaut-Martin
16/06 /2016 12: 40 Michel de Ponteveys
16/06 /2016 12: 40 Wagner
16/06 /2016 12: 40 FLORENCE R.

POUR LE PLAISIR DES HUMAINS

conscience que nous sommes tous responsables de notre planète et que les animaux doivent être protégés?

• Une grande majorité des français demande une interdiction (sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France et le 30 avril la ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté de l'interdire en France. • MAIS une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire permet de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis d'accord avec la proposition!

Bonjour, Je croyais que le commerce d'ivoire en France était interdit. Or j'apprends par IFAW que ce n'est pas le cas. Je voudrais donc profiter de cette consultation publique pour vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir en vue d'une INTERDICTION TOTALE, c'est-à-dire sans aucune dérogation, du commerce de l'ivoire sur notre territoire. Il faut absolument assécher la demande sinon la race des éléphants va s'éteindre si nous ne faisons rien. Et nous aurons contribué à cette extinction, et à la souffrance endurée par ces animaux et leurs petits. Je vous remercie. Dominique Rousselot

Bonjour, Le commerce d'ivoire en France doit être interdit, c'est indispensable. Voici plusieurs très bonnes raisons : Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 12: 40
/2016 40 Anthony Davis
16/06 12: 41
/2016 41 Laura

Non à l'ivoire en France

bient!

16/06 12: 41
/2016 41 ROUSSELOT Dominique

Pour que cesse le massacre des éléphants

16/06 12: 42
/2016 42 Julien Costa

Interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 12: 43
/2016 43 M BECOUZE

Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles.

16/06 12: 44
/2016 44 la ziote

une honte

16/06 12: 45
/2016 45 Boissavy

Commerce de l'ivoire

Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

16/06 12: 46
/2016 46 jean-pierre ROUSSET

NON AU COMMERC

16/06 12: 46
/2016 46 REYEN Claude

E DE L'IVOIRE

16/06 12: 47
/2016 47 Marcelle

ivoire

Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

16/06 12: 47
/2016 47 ginette ROUSSET

ivoire

16/06 12: 47
/2016 47 Isabelle Toinet

interdiction totale de l'ivoire

Les marchés légaux existants offrent une couverture de choix pour blanchir l'ivoire illicite (via des faux certificats ou des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente) et le maintien d'un commerce quelle qu'en soit l'ampleur, sape tous les efforts de réduction de la demande pour l'ivoire en retirant le stigma associé à sa consommation. Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquemment : « Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel ». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Le rapport d'IFAW, Ivoire d'éléphant - Lot du jour : adjugé, vendu ! a révélé l'ampleur du commerce de l'ivoire prenant place dans les salles de ventes aux enchères sur notre territoire - près de 2 tonnes vendues en deux mois seulement ! Fin octobre 2015, une veille menée durant seulement une semaine a permis de recenser 339 lots d'ivoire proposés à la vente. 73% d'entre eux ont été vendus parmi lesquels la totalité des lots d'ivoire brut (3,5%), le reste étant constitué de lots d'ivoire travaillé. Lors du sondage IFOP commandé par nos soins en 2015, 76% des français se sont déclarés favorables à une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire dans l'Hexagone.

ce commerce est honteux! il faut aider au développement d'un tourisme respectueux de la nature et de la faune
Bonjour Devant le massacre et l'urgence de protection des d'éléphants et des rhinocéros des mesures draconiennes doivent être prises pour arrêter le commerce de l'ivoire. Il faut une prise de conscience forte pour signifier que ce commerce est la source d'une disparition certaine de ces espèces. Après il sera trop tard, on ne pourra pas dire on ne savait pas: chaque objet en ivoire doit signifier une mort de ces espèces. Bien sûr on peut rétorquer: mais l'ivoire des mammoths congelés? Mais comment faire la distinction, avec les trafics en tout genre? l'interdiction du commerce est une mesure urgente.

Je suis totalement opposé au commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

oui à l'interdiction du commerce de l'ivoire Non à toute dérogation
L'animal avant le profit !!

Je suis totalement opposée à tout commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national
Je suis pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30

avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis absolument contre le commerce de l'ivoire en France et dans le monde.

Il y a longtemps que ça devrait être fait ! Comme d'habitude on réagira quand il sera trop tard, quand les éléphants ne seront plus sur cette terre.

Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles. Nous demandons l'interdiction totale du commerce d'ivoire

La France doit interdire de manière pleine et entière le commerce de l'ivoire sur son territoire sans dérogations, puisque le commerce de l'ivoire, m'ême dans le cas des objets anciens, constitue un danger pour le animaux (éléphants, rhinocéros) qui sont massacrés pour ses cornes et passent par un marché illicite incluant des cas comme de l'ivoire ancien. Donc, l'interdiction doit être absolue, pleine, totale, sans aucune dérogation.

L'association Robin des bois propose l'ivoire végétal !

Je soutiens ce projet, interdisons la vente d'ivoire en France
Il serait temps de faire en sorte que les éléphants ne soient plus les victimes de la main de l'homme et que la convoitise de l'ivoire au profit de l'enrichissement cesse. Nous avons eu la COP21 pour le climat, à quand un grand rassemblement des mêmes pays pour sauvegarder ce bel animal (et bien d'autres) qui finira par disparaître si rien n'est fait. L'éléphant ne sert pas à nourrir l'homme, alors, qu'il vive! Dans certains pays l'ivoire fait partie de croyances stupides, je pense à la corne de rhinocéros, soi disant aphrodisiaque... Il devient urgent de se mettre autour d'une table pour trouver une solution et arrêter la souffrance de ce merveilleux pachyderme au profit d'une décoration d'intérieur ou bijoux inutiles. Merci de prendre mon message au sérieux et de penser à demain.

FOUTONS LA PAIX AUX ANIMAUX . BIENTOT C EST TOUT CE QUI RESTERA ' D HUMAIN ' SUR CETTE TERRE !

Je demande l'interdiction TOTALE de tout commerce de l'ivoire des éléphants et des cornes de rhinocéros.

• Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). • Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire

travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Massacrer des animaux pour obtenir de l'ivoire n'a pas de sens. La majorité de la population est incapable de faire la distinction entre une contrefaçon et de l'ivoire véritable. Seuls quelques initiés s'engraissent... L'interdiction totale du commerce de l'ivoire ne doit plus être un projet mais une réalité.

Bonjour, Je vous envoie ce message afin de vous demander instamment d'interdire totalement le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros sur le territoire français, et ce, sans aucune possibilité de dérogation. Il est plus que temps d'agir de manière responsable, efficace et intègre, afin de préserver la faune de notre planète, et stopper les tueries qui continuent d'avoir lieu. Je vous remercie pour votre diligence, et vous prie d'agréer, mes sentiments distingués.

Depuis des millénaires on massacre, nous qu'on qualifie d'humains, en masse ces pauvres bêtes innocentes qui ne demandent qu'à vivre en paix et qui sont pacifistes comme beaucoup d'animaux. ON les tue pour leur retirer leur défenses afin d'en faire le commerce pour des bijoux ou pire pour en faire de la poudre aux vertus plus que discutables dus à des croyances hautement moyennageuses.. Il faut changer ces croyances et ces mentalités car c'est de là que viennent les problèmes...Donc en attendant de changer cela, protégeons ces êtres adorables en créant des lois hautement punitives afin qu'ils cessent leur commerce. Pas de demande pas d'offre, et vice versa pas d'offre pas de demande.. ce projet d'arrêté est une bonne chose. Pour préserver les populations d'éléphants et de rhinocéros, il faut des textes sans ambiguïté, des moyens pour les faire appliquer et des sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants.

Comme toujours en France ,les décisions prises sont toujours soumises à dérogations pour ne pas contrarier untel ou untel... Il serait temps que nos dirigeants aient un peu plus de courage pour appliquer la règle d'une totale interdiction du commerce de l'ivoire qui par le massacre des éléphants, des rhinocéros est une honte pour l'espèce humaine...tout cela pour des objets sans aucun intérêt finissant sur un meuble... Avec mes respectueuses salutations pleines d'espoir! SVP ne nous décevez pas..

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le

16/06 /2016 12: 50

Perez

Ivoire

16/06 /2016 12: 51

BRULEY

Stop à l'ivoire

16/06 /2016 12: 53

jean marc allo grisoni

interdiction totale du commerce d'ivoire POUR UNE INTERDICTION PLEINE ET ENTIERE DU COMMERC E DE L'IVOIRE SANS DEROGATI ONS

16/06 /2016 12: 53

Maria

Stop massacre animal

16/06 /2016 12: 53

HAREL

Pour interdiction de la vente d'ivoire en France

16/06 /2016 12: 54

Fontaine maryline

Je soutiens ce projet, interdisons la vente d'ivoire en France

16/06 /2016 12: 55

Marina85

Arrêtons le massacre

16/06 /2016 12: 55

BERTRAND Eric

ASSEZ ! Interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 12: 56

Marylène Pavy

interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 /2016 12: 56

romain bouvier

interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 /2016 12: 56

Joe

Pfff

16/06 /2016 12: 56

Tiger Sophie

Arrêt total du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 12: 56

zaza1205

QUAND ARRETERE Z VOUS CE MASSACR E???

16/06 /2016 12: 57

fanny florentin

OUI à ce projet d'arrêté

16/06 /2016 12: 57

Riesen Christiane

Mesdames Messieurs Les Décideurs! Interdire purement et simplement le commerce d'ivoire en

16/06 /2016 12: 58

Descrettes

		France	braconnage des populations d'éléphants actuelles.
16/06/2016	12:58	Thierry Annie	massacre gratuit
16/06/2016	12:59	Mme Angelone	Stop au commerce d'ivoire.
16/06/2016	13:00	nina rigaud renard	Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national
16/06/2016	13:00	Dominique MARTIN	Paradoxe
16/06/2016	13:00	Elsa Rioufrays	Commerce illicite
16/06/2016	13:00	Domingie-Bus	Non à l'ivoire
16/06/2016	13:00	FIP	Arrêt du commerce de l'ivoire

Lamentable à notre époque de voir qu'il y a encore du trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros, pourquoi ; pour l'argent encore l'argent. Que laisserons nous a nos enfants, quel héritage ? Mon fils portait un tee shirt indiquant : c'était quoi un éléphant !!!!

Bonjour, Pour préserver l'espèce animale qu'est l'éléphant et préserver le patrimoine naturel, il est impératif que l'interdiction du commerce de l'ivoire soit totale, sans dérogation aucune. Toute brèche serait favorable au braconnage et irait à l'encontre de la volonté de Mme Ségolène Royal.

Bonjour, Cet arrêté n'est pas assez restrictif. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Merci pour cette consultation, j'espère juste que vous tiendrez compte des avis émis par la population. Cordialement.

C'est assez paradoxal de constater que les descendants du mythique 'Grand Chasseur Blanc' qui a massacré en quelques dizaines d'années un pourcentage considérable des animaux doit un siècle plus tard militer pour arrêter l'hémorragie. S'abstenir de jugement moral sur les braconniers d'aujourd'hui et s'en tenir à l'efficacité vers le terrain est plus honnête que de culpabiliser des populations dont la culture a préservé une cohabitation humains-animaux pendant des siècles. Des programmes équivalents attendent nos descendants pour dépolluer la planète que la cupidité et la violence d'aujourd'hui leur léguera parsemée de déchets toxiques. Je signe !

Bonjour, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le 30 avril 2016, la France s'est engagée, aux côtés du Kenya, à 'tuer' la demande d'ivoire. Pour cela, l'idée même de commercialiser des parties anatomiques d'animaux doit devenir inacceptable, injustifiable dans l'esprit des citoyens. Or, les dérogations ne vont pas dans ce sens car elles maintiennent une forme de légitimité morale à ce type de commerce. Interdire le commerce d'ivoire dans son intégralité est le seul chemin possible pour faire évoluer les mentalités et garantir une lutte efficace contre la pratique du braconnage. Cordialement _

Il serait temps de protéger ceux qui dépendent de nous au lieu de les massacrer sans vergogne!!!!!!!!!!!!

•Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Les éléphants sont un élément important de l'équilibre de la biodiversité

16/06/2016	13:01	Champion Shiam	une excellente nouvelle
16/06/2016	13:01	DAINE MARTINE	ARRETONS LE MASSACR E
16/06/2016	13:02	audrey teilliet	Non à l'ivoire
16/06/2016	13:02	BERNARD-GUELLE Evelyne	NON AU MASSACR E DES ELEPHANT S
16/06/2016	13:03	Aurélie	Projet cohérent et urgent de faire passer
16/06/2016	13:04	Romain-- Merklen Ugo	Commerce d'ivoire
16/06/2016	13:04	Laurent Defois	Arrêtons ces ventes !
16/06/2016	13:05	thomashawk	NON

sur leur territoire. Illusoire de penser que leur disparition n'aurait que peu de conséquences.

Voilà un texte de loi qui fait chaud au cœur à lire! Il est plus que temps que nous agissions en fin de chaîne afin d'en impacter le début : plus de nécessité de fournir une offre si celle-ci est inexistante. Merci aux parlementaires qui en ont pris conscience.

Si le commerce est interdit, l'intérêt des trafiquants et revendeurs en tous genres sera moindre et cela contribuera à ralentir et espérons le à anéantir le massacre des éléphants. Laissons les vivre.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Quelle frustration de penser qu'il existe toujours de nos jours, du braconnage, du trafic 'illégal' de produits qui entraînent la mort et l'extermination de toute une population d'animaux. De plus certains individus s'enrichissent en dépouillant des pays de leurs richesses et patrimoine. Doit-on continuer à cautionner ces actes ? Je dis stoppe.

En cette époque ou enfin, en France, la loi reconnaît les animaux comme des êtres doués de sensibilité, il est impératif d'être cohérent et de ne plus accepter le commerce d'ivoire issus de meurtres d'animaux qui sont, pour la majorité, en voie d'extinction. Merci pour les éléphants et les rhinocéros.

Il me semble que le commerce d'ivoire doit être interdit au plus vite, il menace une espèce depuis longtemps protégé et en voie de disparition, de plus les nombreuses méthodes mises en place par les pays habitants des braconniers ont été inefficace pour la simple et bonne raison que tant que la demande subsistera, l'offre continuera à prospérer. Puisque nous n'avons qu'une seule Terre sur laquelle nous devons tous cohabiter. Puisque l'homme n'est pas seul et que son devoir est de respecter les autres espèces, arrêtons la barbarie et la cupidité de certains qui n'ont qu'une vision financière de leur passage sur la Terre. Ne permettons plus à personne d'acheter de l'ivoire en France. Sans Ivoire sur les tables de salon ou autour du cou, votre vie va-t-elle être plus difficile ? Stop au massacre.

Totalement contre ce commerce...

16/06/2016	13/05	nayral	la fin de l'ivoire	les animaux souffre autant que les humains ce ne sont pas des jouets .Il faut arreter la vente d ivoire et punir sévèrement les braconniers . Autoriser le commerce d'ivoire revient à autoriser l'extinction d'espèces menacées qui devraient être protégées plus qu'elles ne le sont actuellement. C'est simplement criminel.
16/06/2016	13/06	Enrique	interdisons le commerce d'ivoire pas d'ivoire en france	pour une interdiction totale et définitive de tous produits issus de l'ivoire Il faut faire cesser tout cela, c'est à cause de ce commerce honteux que des milliers d'éléphants et rhinocéros sont massacrées et que leur population régresse chaque années pour malheureusement disparaître si rien n'est fait pour arrêter cela.
16/06/2016	13/06	boujot	honteux	
16/06/2016	13/08	Chancel Colette	Madame, Monsieur,	Je suis absolument contre le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. On tue des animaux magnifiques et bientôt, ils n'existeront plus. Je suis pour la vie de toutes les espèces. Protégeons-les. Merci. Bonjour. Toute dérogation à ce texte de loi le rendra inutile car elles permettront aux esprits mal intentionnés et très inventifs de le contourner. Une loi doit être absolue et simple sinon elle est inutile et ne fera qu'encombrer le système. Cordialement.
16/06/2016	13/08	Janosh	Pas de dérogation	Bonjour, Je suis favorable à une INTERDICTION PLEINE ET ENTIERE du commerce de l'ivoire dans l'Hexagone.
16/06/2016	13/08	BERTRAND	Commerce d'ivoire	Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Un peu plus d'humanité, mettons un stop total et définitif au commerce de l'ivoire en France: montrons l'exemple.
16/06/2016	13/09	Gallat	POUR l'interdiction totale du commerce d'ivoire	Ce commerce doit cesser au plus vite. Nous comptons sur vous l'm amazed that this should be necessary in this day and age. Any rhino or ivory imported, bought or sold in the UK after 1947 is illegal. We must stop this.
16/06/2016	13/10	L.Galleron emmanuel	Sachons dire STOP il faut que cela cesse	Il est tout simplement inadmissible de tuer un animal pour son ivoire et insupportable que des personnes puissent laisser faire ou tolérer ce commerce fait sur des vies.
16/06/2016	13/10	Barbara Kleinveld	Ivory and Rhino horn STOP AUX TUERIES D ANIMAUX POUR DE L IVOIRE	Sans dérogations possibles, le projet aurait été parfait. Certains fraudeurs n'hésiteront pas à faire passer des pièces récentes pour des
16/06/2016	13/11	BENARD		
16/06/2016	13/12	Carine	Dérogations	

16/06/2016	13/12	Trazic Elisabeth	préservation des éléphants menacés de disparition	oeuvres d'art anciennes. Les reportages que l'on peut voir à la télévision sur le massacre des éléphants dans le but de récupérer et de commercialiser leurs défenses ne peuvent que susciter une révolte contre ces pratiques ignobles On sait que la disparition de ces animaux est programmée par la continuation de ces massacres Alors je joins ma voix à celles de tous ceux qui demandent une interdiction totale ,sans dérogation, de ce commerce , pour que notre terre offre encore à nos enfants et petits enfants la possibilité de se réjouir devant le spectacle , même filmé, de ces animaux magnifiques vivant en toute liberté On n'a pas le droit de les priver de ça Les animaux sauvages sont une des beautés de notre planète Nous avons besoin qu'ils restent en vie Que serait la terre sans les animaux sauvages ?
16/06/2016	13/12	Bergonier	commerce de ivoire	il est impératif d'interdire le commerce de l'ivoire et des animaux sauvages pour sauver la biodiversité de la planète mais alors qu'est ce que l'on attend pour que cette interdiction soit totale? que le ministère de l'environnement se positionne clairement! y'en a marre de ces 'culs entre deux chaises'
16/06/2016	13/12	dumas	interdiction totale du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	13/12	Sarrat Danièle	Honteux commerce de l'ivoire	Le commerce de l'ivoire en France doit être interdit de toute urgence, afin de mettre fin aux corruptions, au braconnage et au massacre des éléphants qui parviennent encore à survivre sur notre planète. Il est honteux qu'il soit encore autorisé en France. Je suis tout à fait d'accord avec ce projet . il faut utiliser tous les moyens pour stopper le commerce de l'ivoire et contrer le braconnage.
16/06/2016	13/14	Elisabeth Grihon	Ivoire NON AU COMMERC E DE L'IVOIRE - STOP AU MASSACR E	
16/06/2016	13/15	BOURQUIN CORINNE		Nous n'avons pas besoin d'ivoire pour vivre, les animaux oui Tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, cela reste un acte des plus barbare sauvage et monstrueux. Pour cette cause, pour leur droit de vie, interdisez, empêchez définitivement que de tels actes continuent de se perpétrer sur eux...
16/06/2016	13/15	Lounetta	Extrême Urgence	On pourrait dire, mieux vaut tard que jamais. Donc grand oui pour cette interdiction.
16/06/2016	13/15	Jor	oui à l'interdiction	Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la
16/06/2016	13/15	Armelle VIGNERON	Interdiction du commerce de l'ivoire	

consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 13: stop
/2016 15: sylvia Excellente
16/06 13: Georges idée
/2016 16: Cantin

stop à l'importation d'ivoire et au massacre des éléphants
Il n'y a que par ce moyen que l'on pourra protéger nos éléphants !
bonjour je viens vous supplier d'interdire le commerce de l'ivoire, qui non seulement entretient la destruction de ces chers éléphants et en plus manipule des cerveaux avec de fausses croyances pour les profits monstrueux de mafieux. MERCI à vous de rester profondément HUMAIN!

16/06 13: caprice d'un
/2016 18: otentic autre âge!

bonjour je suis formellement opposé à tout commerce de l'ivoire en france et en europe car le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. avec mes sincères salutations gilbert manin

16/06 13: non à tout
/2016 19: Gilbert Manin commerce de l'ivoire
Contre le trafic de l'ivoire en France

Je suis contre le commerce d'ivoire en France protégeons les animaux sur cette planète
Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 13: Pas de
/2016 21: PIZELLE Anne dérogations possibles !!!

INACCEPTABLE !! JE DEMANDE UNE ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

16/06 13: COMMERC
/2016 22: RAJIAH DOROTHEE E IVOIRE

Il faut cesser l'exploitation des animaux sous toutes ses formes.
L'homme ne doit plus être le plus grand prédateur qu'il est aujourd'hui.

16/06 13: RESPECTO
/2016 23: seguy ANIMAUX
16/06 13: stop au x
/2016 23: Véronique 31 massacre s

stop au x massacre s réagissons, agissons.
Seront-ils obligés d'aller voir de pauvres animaux, comme les éléphants des cirques, emprisonnés pour le bon plaisir des spectateurs ? Tout le monde sait qu'ils sont très malheureux ! Il suffit de voir ceux qui étaient au Parc de la Tête d'Or à LYON ! Pauvres bêtes....c'était à pleurer de les regarder !.... SVP pitié pour ces pauvres éléphants massacrés pour leur ivoire ? Pour enrichir ceux qui le transforment et le vendent ! Les acquéreurs, touristes ou autres, portent la HONTE sur eux .

16/06 13: ARRETER
/2016 23: NANOU de SACCAGE
16/06 13: Christian R notre
/2016 24: RIOLS BELLE TERRE ...
QUE va-t'il rester à NOS ENFANTS ?

Ivoire
Tout commerce d'ivoire doit être interdit et il ne saurait donc y avoir de

dérogations, portes ouvertes comme on le sait à toutes les dérivées !

16/06 13: STOP!
/2016 24: Pascale

Arrêtez ce massacre !!!
Il faut interdire pleinement et simplement le commerce d'objets en ivoire et en corne de rhinocéros. La 'demi-mesure' consistant à autoriser le commerce d'objets en ivoire ayant été fabriqués avant 1975 (soit l'essentiel des lots commercialisés en France) ne permettra pas de contrôler réellement ce marché. On peut par exemple imaginer la possibilité de blanchir l'ivoire illicite par la création de faux certificats. Il faut arrêter ce commerce et montrer l'exemple aux autres pays sur les questions environnementales, en avançant franchement dans cette direction et sans faire les choses à moitié. Plus 76% des français sont en faveur d'une interdiction pleine et entière du commerce d'ivoire (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015) et je suis fier d'être français en constatant que ces questions touchent mes concitoyens autant que moi. J'espère donc que nos convictions seront représentées au niveau juridique et que le commerce d'ivoire sera non seulement interdit sur notre territoire mais aussi que la France s'engagera davantage contre la cruauté envers les animaux et pour le maintien du patrimoine environnemental mondial.

16/06 13: en faveur
/2016 24: riff92 d'une interdiction totale du commerce de l'ivoire sans dérogations

Simplement inacceptable, tous les jours le respect de la faune et de la flore recule face au commerce au au consumérisme , nos ministres et décideurs de tous bords cautionnent. Un jour il restera un monde dévasté ...pour quelques objets au plaisir éphémère.
Il faut interdire totalement l'entrée et le commerce de l'ivoire en Europe, sans aucune dérogation que rien ne justifie, car il y a déjà des stocks d'ivoire dans tous les pays.

16/06 13: Inacceptabl
/2016 25: Goussot e

Laissons donc ces pauvres animaux tranquilles et arrêtons de cautionner de telles horreurs.
L'homme n'est pas le seul animal sur cette planète... Mais c'est le plus destructeur... Il a en plus des autres la Responsabilité... Si l'on veut protéger la biodiversité sur notre planète en grand danger, il faut interdire la commercialisation de l'ivoire afin de protéger les derniers éléphants encore en liberté sur son sol. Merci d'aller dans ce sens... Pensons à la planète, à tous ses habitants, et aux générations futures... Merci

16/06 13: Stop au
/2016 25: Gérard DECOUR commerce de l'ivoire
Ne participez pas à ces massacres

Bonjour, je suis pour une interdiction totale de la vente d'ivoire et de corne de rhinocéros sans aucune dérogation selon une date quelconque (1947, 1975). La situation des populations d'éléphants et de rhinocéros est trop grave pour que la France ne réagisse pas énergiquement afin de ne pas cautionner un commerce lié au crime organisé. Cordialement naïvement je pensais qu'il n'était plus possible de faire du commerce sur le dos des espèces vivantes et à fortiori des éléphants, des rhino et autres ... ! Si en plus des arrêtés prévoient des dérogations, alors là les bras m'en tombent ! WWF et autres associations de défense (d'ivoire) ont du grain à moudre avec les lois pipeau-tordues sur cette planète ! Remontons nos manches il y a du boulot pour mettre fin au laxisme !

16/06 13: STOP...
/2016 26: Boningre Française

je suis contre l'abattage des animaux pouvant fournir de l'ivoire.
Une démarche utile pour faire reculer le massacre et pour que nos enfants et petits enfants puissent voir ces animaux dans leur environnement naturel et non dans des musées Souvenons nous du Dodo

16/06 13: commerce
/2016 26: alexandra duhai d'ivoire en France interdiction du commerce de l'ivoire

Je soutiens intégralement ce projet d'arrêté
c'est dans les mondes entiers qu'il faut interdire et de plus il faut créer une équipe qui et le droit de tuer ses gens, la terre n'a pas besoin de c'est pourriture!!! et jusqu'à preuve du contraire ces nous qui avons besoin de la terre pour vivre et non pas le contraire.
Il faut impérativement que les massacres d'éléphants et de rhinocéros cessent. On ne doit pas tuer ces animaux (ainsi que tous les autres) pour

16/06 13: un pas pour
/2016 27: Madeleine HOFMAN lutter contre le braconnage
Non au massacre des éléphants

plus que la france non???
16/06 13: QUE LES MASSACR
/2016 27: Douglass ES

CESSANT
seul motif : l'argent. Massacrer ces grands animaux pour récupérer défenses et cornes d'ivoire, c'est révoltant. Ces morts sont de plus en plus organisées pour les éliminer en masse et rapidement (empoisonnement). C'est révoltant et le mot est faible. J'espère ne plus être de ce monde le jour où la disparition du dernier éléphant et du dernier rhinocéros seront annoncées. L'homme est vraiment le pire prédateur du monde. J'espère mais malheureusement je doute, que toutes les défenses qui ont été récemment détruites par le feu aideront cette lutte contre les massacres inutiles, barbares, révoltants. Merci d'agir pour aider ceux qui se battent pour cette cause.

Stop aux massacres d'animaux victimes de leurs richesses personnelles et naturelles

16/06/2016 13:28 Isabelle Berthier Arrêtons d'utiliser les animaux pour satisfaire à des besoins de consommation futile et éphémère.

16/06/2016 13:28 Pierre LOUDOT interdiction totale il en va de la survie de beaucoup d'espèces animales. tout commerce, échange de produits récents et anciens doivent être interdits.

16/06/2016 13:28 deglaire commerce d'ivoire je suis pour l'interdiction du commerce d'ivoire et pour la protection des éléphants

16/06/2016 13:28 Ciboulette Sauvez les éléphants Pendant qu'il est encore temps. Nos enfants ne nous pardonneront pas de n'avoir rien fait.

16/06/2016 13:29 Luxey Nadine interdiction de l'ivoire Bonjour je pense sincèrement que des dérogation quelles qu'elles soient sont des portes ouvertes au contournement de la loi, et que personne ne pourra la faire appliquer. De plus nous demandons aux pays en voie de développement de protéger les espèces les plus sensibles mais sans l'aide des pays riches c'est perdu d'avance.

16/06/2016 13:29 A Winling Agir aux 2 extrémités Il faut à la fois agir à la racine, sur le terrain où s'effectue l'abattage des animaux et au bout de la chaîne, la vente aux particuliers, en passant par le commerce, bref sur toute la filière. Pour un respect de la biodiversité de nos faunes et flores pour la sauvegarde de notre humanité.

16/06/2016 13:30 Paolo Parsy Non au commerce d'ivoire Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles.

16/06/2016 13:30 domdom honte honte à ceux qui achètent encore de l'ivoire sachant qu'un animal majestueux est tué pour cette cupidité.

16/06/2016 13:30 BASSEVILLE Pascale Commerce ivoire Arrêtons de détruire avant qu'il ne soit trop tard ! Nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis !!!!

16/06/2016 13:30 moum Non au maintien du commerce de l'ivoire Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et de rhinocéros actuelles.

16/06/2016 13:32 Laura Parada POUR L'INTERDICTION TOTALE DU COMMERCE D'IVOIRE EN FRANCE Je soussignée, Tamar Parada, demande l'interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France! Cela n'affectera en aucun cas les marchands d'objets anciens fabriqués en ivoire. Cela donnera l'exemple à d'autres pays, et la France sera fière du rôle de pionnier dans la matière. Le peuple français retrouvera la confiance dans ses politiciens en matière d'environnement. Merci. Tamar Parada

16/06/2016 13:32 URRUTIAGUE R Michèle Commerce de l'ivoire C'est non, car il encourage des massacres, des actes de braconniers... Non, non, non.

16/06/2016 13:33 JOANNET CHRISTIAN Stop au commerce de l'ivoire Il est urgent de sauver les espèces animales en danger. Pour la France de s'opposer à tout commerce d'Ivoire quel qu'en soit l'utilité, ne peut être que valorisant et montrer au reste de la planète qu'une décision politique peut faire basculer les choses. Cessons d'enrichir ces 'bouchers' de la brousse qui vivent grâce à quelques 'marchands d'arts' C'est aussi permettre à l'économie de ces pays concernés de vivre du tourisme en montrant la richesse de leur faune et leur détermination à la protéger si nous les aidons par nos décisions

16/06/2016 13:34 baladine ivoire stop Interdisez définitivement le commerce de l'ivoire ou nos enfants n'auront plus que les images pour découvrir ce magnifique animal !

16/06/2016 13:34 Rhiannon Roberts

STOP
Projet
relatif à
l'interdiction
du commerce
de l'ivoire
d'éléphants
et de la
corne de
rhinocéros
sur le
territoire
national

Cette pratique abominable doit cesser. Ne laissons plus ces êtres majestueux et sensibles se faire massacrer.

16/06/2016 13:34 Ch.R

16/06/2016 13:35 Janet

commentaire
projet
d'arrêté

Je suis pour ce projet parce que contre le braconnage des éléphants, rhinocéros et autres espèces pour le simple plaisir de l'homme. Les animaux sont des êtres vivants et sensibles. Ils méritent de vivre en paix. Que la France refuse le commerce de l'ivoire comme mentionné dans le texte. Que les hommes trouvent des moyens honorables de gagner de l'argent. Que la France, l'Union Européenne et les autres pays permettent aux africains de vivre sans avoir à tuer ce qui est noble et beau. Que l'homme arrête de tout détruire.

Bonjour c'est un texte qui va dans le bon sens. Le texte français semble plus protecteur que le règlement européen. Le texte ne devrait-il pas s'étendre à l'ensemble des espèces animales et non pas visées expressément l'ivoire d'éléphants et de rhinocéros. j'ai cru trouver sur internet que les dents de certains espèces (tigres, cachalots, hippopotames...) étaient de l'ivoire. Vrai ? bonne continuation

AUCUNE DÉROGATION, AUCUN PASSE-DROIT, AUCUNE EXCEPTION... Ne jamais négocier face aux massacres gratuits et inutiles ; ne jamais légaliser la torture immonde et injustifiable ; ne jamais céder aux sirènes économiques ou aux goûts de luxe d'une richesse inconsciente et égoïste ; ne jamais cautionner les souffrances et l'agonie d'un être vivant sensible ; ne jamais participer à l'extinction d'une espèce animale encore et toujours en danger à cause de l'homme et de ses ambitions !!! Ça suffit de faire marche arrière sur tous les sujets environnementaux, écologiques ou concernant le droit de vivre des animaux non humains ; anéantir, tuer, dépouiller la Terre de toutes ses merveilles et de sa diversité : est-ce véritablement ça le rôle des êtres humains ? Dans ce cas, j'ai profondément honte d'appartenir à cette espèce malfaisante et destructrice... Alors je dis NON, NON et NON ! Madame, Monsieur, il n'est plus besoin de faire la preuve de la barbarie liée au commerce de l'ivoire, et au-delà de l'aspect rétrograde de cette pratique, il en va désormais de la survie des éléphants et des rhinocéros, et de l'équilibre animalier. Ce n'est plus une question d'aimer ou pas les objets en ivoire, mais de décider en tant que pays, d'avoir une attitude responsable et de refuser d'importer les produits dérivés de l'ivoire.

NOUS NE VOULONS PLUS DE CE COMMERCE ! Cordialement, Mme Rivalan

16/06/2016 13:36 MARYLYNE THIEBAUT

TOLÉRANCE ZERO POUR LE TERRORISME BRACONNIER !!!

16/06/2016 13:36 F Rivalan

bannissez l'ivoire

Comme d'habitude les intérêts sont trop importants et rien n'est respecté! ce commerce de l'ivoire est un pur scandale et une véritable honte ,mais il y a trop d'argent en jeux et trop de personne intéressées! le marché Chinois représente une somme considérable à lui seul !! l'essai du tourisme écologique dont le rapport est certes intéressant,mais pas suffisant face au rapport du braconnage et qui de toutes les façons ne concerne pas les mêmes personnes.Le marché de l'ivoire existe depuis la nuit des temps et ne s'arrêtera qu'à la disparition des animaux porteurs de cornes Rhinos,Eléphants,après sans doute les Hyppos y passeront aussi pour leurs dents! c'est d'une tristesse sans nom! nous sommes la seule espèce qui nuise à toutes les autres y compris à elle-même!!

16/06/2016 13:36 Jean-François Masson

IVOIRE!! ARGENT!!

16/06/2016 13:38 petitbouchon

Arrêtez le massacre !

16/06/2016 13:39 TOZZI Gérard

Commerce de l'ivoire

16/06/2016 13:39 Marie-Anne

Je pensais que c'était déjà le cas !!!

Je demande l'arrêt définitif du commerce de l'ivoire et la publication de cette loi doit être effective le plus rapidement possible.

Bonjour , je suis d'avis qu'il est temps de massacrer les animaux pour leur ivoire et pour se faire du fric, Je pensais effectivement que c'était déjà le cas ! Ces 2 espèces sont largement menacées. Chaque jour, une espèce s'éteint quelque part dans le monde. Une bonne résolution !

16/06/2016 13:39 Claire

Pour une interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire en France

Il est inadmissible que de nos jours, alors que les populations d'éléphants sont en constantes diminution à cause du braconnage, le commerce de l'ivoire ne soit pas TOTALEMENT interdit.

Bonjour, J'écris ce commentaire pour essayer de sauver ce majestueux animal qu'est l'éléphant si braconné en raison de ses défenses en ivoire. L'éléphant est un mammifère très intelligent, très sensible et parfaitement pacifique. Il est majestueux et je ne peux imaginer une planète Terre sans cette extraordinaire espèce vivant dans son milieu naturel. Puisque cet animal n'est chassé que pour ses défenses en ivoire, bannir tout commerce d'ivoire, même si c'est seulement en France, est le début d'une solution. Une grande majorité de français y est favorable (76% sondage IFAW 2015). La possession d'ivoire n'est absolument pas nécessaire, bien des matières imitent l'ivoire. Le commerce légal d'ivoire permet de blanchir l'ivoire illicite. Le trafic d'ivoire peut ainsi se poursuivre, or on sait qu'il alimente l'armement de groupes terroristes. D'autres pays s'engagent aussi dans le sens de l'interdiction du commerce de l'ivoire. Soyons, comme eux, précurseurs et montrons l'exemple, il en va de l'aura de la France dans le monde. En espérant que vous preniez en compte les arguments de cette requête. Mes salutations distinguées.

Pour la protection d'une espèce en voie de disparition, ne laissez pas faire tous ces braconniers sans scrupules ! Pour assagir leurs fantasmes ignobles

Merci d'aider ceux qui luttent afin que ces horreurs cessent. Comment peut-on massacrer éléphants et rhinocéros pour récupérer de l'ivoire ? Que les massacreurs soient brutalement punis et que ceux qui favorisent ces comportements en achetant l'ivoire soient également punis. Ravager la nature par cupidité est révoltant, horrible et désespérant. Que d'abominations sont commises sur cette Terre regorgeant de tant de merveilles ! Les animaux sont des êtres vivants qui souffrent et ils sont massacrés d'horribles façons. C'est cruel, révoltant, abominable ...

Merci d'agir pour aider à obtenir gain de cause dans cette lutte.

PAS D'IVOIRE sous quelque forme que ce soit !!

L'homme, seule espèce vivante de cette planète à torturer ses semblables, s'il n'a aucune empathie pour les espèces animales qui pourrait l'inciter à interdire ces pratiques, devrait, au moins, avoir l'intelligence de comprendre qu'il met en danger son propre devenir...mais, à près tout, accélérer la disparition de l'espèce humaine est, peut-être, ce qui pourrait arriver de mieux à tous les autres êtres vivants que l'homme massacre allégrement pour son plaisir!

C'est pourtant simple à reformuler, en utilisant la loi du marché : pas d'achat donc pas de vente. Si l'ivoire et la corne ne trouvent plus de débouchés, le braconnage cessera de lui-même. Ce n'est pas la peine de tenter de convaincre les braconniers et ceux qui écoulent leurs 'produits' avec des mots comme 'respect, nature, environnement, avenir, amour' : rien ne peut affaiblir la soif de l'argent.

La façon dont certains 'humains' se comportent avec les animaux me révolte. Qui sommes-nous pour faire ce que bon nous semble des animaux ? Qui sommes-nous pour nous autoriser autant de cruauté ? Qui sommes-nous pour être autant insensible à la souffrance ? Qui sommes-nous pour..... la liste serait trop longue. En tout cas, certainement pas des humains puisque nous avons si peu d'humanité en nous. Les rhinos semblent pouvoir être protégés en colorant leurs cornes. Magnifique progrès. Malheureusement, ce procédé ne marche pas pour les défenses. Alors, pour les éléphants : **PRENONS LEUR DÉFENSE ET PAS LEURS DÉFENSES !**

Quand les gens ne pourront plus avoir la possibilité d'acheter des objets en ivoire, alors on pourra espérer que les éléphants pourront survivre, s'il en reste encore.... Interdisons la vente d'objets en ivoire... Commençons par chacun d'entre nous ici en France avec l'espoir que les autres pays suivront l'exemple...

madame la ministre de l'environnement a pris une très forte décision en interdisant le commerce de l'ivoire en France alors on ne peut penser

que l'on remette cette décision au profit des marchands soi disant d'art des objets en ivoires tels qu'ils soient ce ne sont que des objets de souffrance quand on regarde comment sont exterminés les éléphants et les rhinocéros il faut absolument abolir cette chasse atroce parce que je ne vois pas quel plaisir on peut avoir à détenir une corne de rhino ou une défense d'éléphant.....

AUCUNE DEROGATION POSSIBLE ! Il est impératif d'agir à 100% et non avec des dérogations qui ne servent qu'à contourner la Loi !

Protégeons à 100% les animaux et à bas le commerce qui extermine les animaux !

le peuple mondial n'a eu besoin que de 100 ans pour détruire la planète, c'est incroyable

Je suis pour l'interdiction complète et sans dérogation du commerce de l'ivoire en France.

Je suis pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire sans dérogation possible. Le texte proposé doit être encore plus restrictif et ne pas prévoir de cas qui arrive en fin de compte à commercialiser en douce ou même à blanchir le commerce de l'ivoire. Il faut rendre impossible tout commerce d'ivoire en France.

Je poste pour ce message pour signifier que je suis totalement contre le commerce de l'ivoire car il détruit la population des éléphants partout en Afrique. Il faudrait donner plus de moyens au service de sécurité des réserves africaines.

{{INTERDIRE Tout commerce d'ivoire en France}} est en Europe même dans le monde si cela est possible

Ce ne doit plus être un projet mais une loi universelle pour préserver notre biodiversité, c'est capital pour nos écosystèmes!

Halte au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros de quelque origine que ce soit, qu'ils soient bruts ou travaillés. La restauration d'objets anciens devra se faire d'autre manière. Seule une interdiction TOTALE permettra une éradication du braconnage et l'arrêt du massacre des animaux.

La Planète Terre n'est pas uniquement la propriété de l'humanité. LA VIE N'EST PAS UN ACQUIS, MAIS UNE CHANCE INOUIE.

PROTÉGER ET RESPECTER TOUTES FORMES DE VIE, POUR NE SUPPRIMER À AUCUN ÉTRE VIVANT, ANIMAL, VÉGÉTAL, MINÉRAL, CES DROITS FONDAMENTAUX que NOUS AVONS TOUS : L'AMOUR & LA VIE. Avec La Lumière et la Conscience, La Bienveillance et la Bonté. La Paix et le Respect, La Vie et l'Amour.

tant de souffrance animale pour des babioles, des décorations, pour le fric. honte aux humains'

OK Je suis tout-à-fait d'accord pour que ce commerce cesse. Même si on interdit le commerce de l'ivoire en France, les chinois se chargeront de récupérer le crâne. De plus avec la prolifération de l'espèce humaine ils n'ont plus assez d'espace vital. Les parcs et les réserves c'est bien joli mais que va-t-il se passer si on trouve du pétrole ou des diamants dans la zone?

Pas de dérogations pour les massacres! Stop!!!

je suis favorable à une législation ferme pour interdire ces commerces. je m'étonne même que cela n'ait pas encore été fait.

Nous sommes au XXI^{ème} siècle depuis un petit moment. Il est vrai que le trafic d'ivoire ainsi que la chasse au gros gibier africain était une chose communément admise dans les années 1950 et suivantes. Cependant, le nombre d'animaux faiblissant suite à l'augmentation massive de la chasse, ainsi qu'une prise de conscience bienvenue sur le besoin de tuer, fait que cette activité n'a plus de raison d'être. Certains rétorqueront que

l'appât financier sera difficile à freiner (à raison, mais c'est un problème politique), mais la pire des chose serait de ne rien faire du tout. Il faut arrêter à tout prix le commerce de l'ivoire, si l'on veut encore voir des éléphants ou des rhinocéros ailleurs que dans des livres. C'est simplement le respect de la vie en général. Bien cordialement STOP !!! STOP

16/06/2016 13:54 Blandine Commerce sur les Animaux !

16/06/2016 13:56 andrée interdiction de la vente d'ivoire

16/06/2016 13:59 gibert Interdisons le commerce de l'ivoire en france et dans le monde

Interdisons le commerce de l'ivoire et laissons en paix ces pauvres bêtes innocentes une bonne fois pour toute.

Bonjour, suite à une information, je remercie d'interdire tout commerce d'ivoire car il menace pour les populations d'éléphants actuelles. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Mille merci à vous d'entendre ma prière en faisant voté cet arrêté de loi relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Bien à vous, Christine Rochette

16/06/2016 13:59 Christine Rochette Prière d'interdiction totale du commerce d'ivoire en France,

16/06/2016 13:59 Duchemin Un commerce restrictif ante convention reste un commerce dangereux

16/06/2016 14:00 Ponnsson Interdiction totale du commerce de l'ivoire!

Bonjour, Pour lutter efficacement contre le commerce d'ivoire ou de corne de rhinocéros et donc contre le massacre de ces animaux, il est impératif d'interdire toute forme de commerce, y compris celui de 'prélèvements' avant convention de Washington. Aucune dérogation ne doit je crois être prévue, y compris pour de la restauration d'objets d'art ou dits patrimoniaux, lesquels peuvent être restaurés avec des matériaux de synthèse. Le massacre des éléphants et rhinocéros s'amplifie, ce projet d'arrêté n'est pas assez ambitieux eu égard à l'urgence de la situation. Bien cordialement, Arnaud Duchemin

C'est une véritable honte du laxisme de nos politiques. L'ivoire ne devrait plus être commercialisé en France, comme ça devrait l'être dans le monde entier, depuis très longtemps. Il faut agir et vite! Il est inadmissible que les humains soient à l'origine d'extinction d'animaux

lesquels sont sur terre aussi légitimement que les Hommes.

Il faut bien sûr interdire (TOTALEMENT) l'importation d'ivoire, qu'il soit brut ou déjà travaillé, et il faut aussi que cela se fasse au niveau Européen dans son ensemble... Cela permettra de mettre un frein important au braconnage d'espèces protégées (en espérant que cela finira enfin par l'éradiquer totalement) et pour que nos enfants et petits enfants puissent encore avoir le bonheur de profiter de la vue des ces animaux magnifiques dans leur milieu naturel... Mesdames et Messieurs les politiques, soyez en conscients et agissez !!!! Un grand merci pour les générations futures. JPM

16/06/2016 14:00 Michel Jean-Pierre Arrêtez le massacre !!!!

16/06/2016 14:01 RENARD Arrêtons le commerce de l'ivoire

16/06/2016 14:01 gibert anne stop au commerce de l'ivoire

16/06/2016 14:02 mithymitha contre le commerce d'ivoire interdiction commerce ivoire et corne

16/06/2016 14:02 jewelle LAISSEZ LES VIVRE

16/06/2016 14:02 PACOME DANIELLE LAISSEZ LES VIVRE

16/06/2016 14:02 France Objets produits avant 1975

16/06/2016 14:03 Roullès Française - Bazens - Lot et Garonne commerce de l'ivoire

16/06/2016 14:03 valerie Joyce Interdiction du commerce d'ivoire

16/06/2016 14:04 Ludvine A Stop

16/06/2016 14:05 hanotin trafic d'ivoire

16/06/2016 14:05 Christine Lecca Pour l'interdiction totale et définitive du commerce de l'ivoire sous toutes ses formes

Arrêtons le commerce de l'ivoire

.....

stop au commerce de l'ivoire

contre le commerce d'ivoire interdiction commerce ivoire et corne

LAISSEZ LES VIVRE

Objets produits avant 1975

commerce de l'ivoire

Interdiction du commerce d'ivoire

Stop

trafic d'ivoire

Pour l'interdiction totale et définitive du commerce de l'ivoire sous toutes ses formes

Arrêtons le commerce de l'ivoire

.....

stop au commerce de l'ivoire

contre le commerce d'ivoire interdiction commerce ivoire et corne

LAISSEZ LES VIVRE

Objets produits avant 1975

commerce de l'ivoire

Interdiction du commerce d'ivoire

Stop

trafic d'ivoire

Pour l'interdiction totale et définitive du commerce de l'ivoire sous toutes ses formes

Arrêtez le massacre. Pour qu'il y ait commerce... il faut qu'il y ait assassinat des éléphants et des rhinocéros ... Interdisons ces massacres...

Je m'oppose à cette tuerie inutile et dégradante LAISSER LES VIVRE bon sens!!! vous avez de très beaux bijoux et objets en imitation ivoire....

Bonjour, La possibilité de commercialiser des objets en ivoire antérieurs à 1975 constitue pour moi une aberration. Cela rend en effet socialement acceptable le fait de posséder ou vendre des objets acquis de façon atroce. Par conséquent, cela encourage le braconnage des populations actuelles d'éléphants. Pour moi, quel que soit le moment où ces objets ont été fabriqués, ils doivent être interdits et il ne doit y avoir aucune tolérance qui banaliserait ce type de pratique.

Madame la Ministre, J'ai l'honneur de vous faire part de mon intérêt pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire, interdisant ainsi tout régime dérogatoire. J'ai bien noté l'intention louable d'interdire le commerce de l'ivoire sur le territoire national. Cependant, un régime dérogatoire tend à entretenir ledit commerce, ce qui va à l'encontre de l'interdiction de tout braconnage. Il est absolument nécessaire pour notre propre survie, de nombreuses études l'ont démontré, d'arrêter le massacre des éléphants, des rhinocéros, et de toutes autres espèces animales sauvages. J'ai confiance. Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'assurance de mes très respectueuses salutations et de ma très haute considération.

Françoise Roullès - Bazens - Lot et Garonne

Je suis pour l'interdiction totale du commerce d'ivoire. Je pense que c'est très facile de falsifier les certificats. Récemment j'ai rencontré quelqu'un en France qui voulait revendre de l'ivoire et la personne était en attente d'un certificat qui devait venir de Belgique. Cela sentait l'illégalité à plein nez. Les massacres continuent et c'est vraiment insupportable. Merci.

STOP STOP STOP

c'est lamentable de tuer des animaux pour faire le trafic de leur ivoire Il faut stopper ces barbaries

Mesdames, messieurs, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction

totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Scier l'Ivoire de ces animaux, c'est comme scier la branche sur laquelle on se serait assis.

... pour quelques babioles décoratives sans intérêt, et l'enrichissement de braconniers cruels et sans scrupules.

Je souhaite vivement que soit interdit le commerce de l'ivoire, si nous ne faisons rien d'ici peu les éléphants ne seront qu'un lointain souvenir et nos petits enfants les découvriront sur des images, hélas!!

Il est en effet urgent de prendre des mesures pour arrêter les tueries d'éléphants et de rhinocéros, dans le seul but de fournir un marché en produits complètement futiles. Le maintien d'un commerce d'ivoire ou de corne de rhinocéros, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ces produits et conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et de rhinocéros actuelles. Arrêter de vendre l'ivoire, arrêter d'accepter le massacre d'éléphants. Laisser vivre en liberté, en paix.

Stoppez le commerce d'ivoire !
Je pensais que c'était déjà fait! Comment peut-on encore attendre pour interdire ces massacres!

Je constate avec consternation qu'une fois de plus le combat contre les braconniers, les acheteurs, les 'commerçants'...du monde entier doit reprendre dans l'urgence. Malgré les interdictions, les lois, les souhaits d'une majorité des populations, le massacre de nos animaux sauvages, garants de la biodiversité, de la richesse d'un patrimoine planétaire, se poursuit, enrichissant toujours les mêmes bandits criminels. Quand donc des mesures efficaces et un vrai engagement de nos politiques mettront-ils fin à ce trafic illégal et scandaleux ? Il s'agit bien de choix politique et environnemental ici. A l'heure où l'on tente de reconsidérer notre façon d'exploiter notre planète, de poser des jalons pour modifier nos modes de vie de consommateurs destructeurs, il est grand temps d'élargir, de soutenir, de financer toutes les mesures de protection de nos grands animaux sauvages. Je réclame l'interdiction totale du commerce d'ivoire; la destruction de tous les stocks récupérés et récupérables, la condamnation des filières, qu'elles soient commerciales, artistiques ou de toute autre nature. Je demande que l'on aide des populations locales à vivre autrement que sur l'ivoire et donc le braconnage. Des exemples existent ailleurs, en Afrique, et dans des pays d'orient où cela a été fait. Les hommes alors, au lieu de tuer les animaux pour survivre (et nourrir la cupidité de certains), les protègent pour vivre. Marie Rousse

Je suis tout à fait en accord avec ce projet d'arrêté qui aurait dû voir le

16/06 /2016	14: 06	Cyrielle	pour une interdiction pleine et entière de ce commerce ignoble. Ne pas détruire ce qui nous dépasse. Stop au massacre des éléphants
16/06 /2016	14: 06	Eric Dagniesse	
16/06 /2016	14: 06	Nathalie thibaut	
16/06 /2016	14: 07	Bousquet G	interdiction commerce ivoire
16/06 /2016	14: 07	Anne F.	Protégeons nos éléphants et rhinocéros
16/06 /2016	14: 07	Ioan	Stop au commerce d'ivoire.
16/06 /2016	14: 09	Belotti	Stop ivoire
16/06 /2016	14: 09	Jean-françois TROTET	Il ne faut plus attendre!
16/06 /2016	14: 09	mariefado	stop au massacre des éléphants et autres mammifères portant des défenses.
16/06 /2016	14: 09	AlkoLoiK	Enfin !

16/06
/2016

14:
10

Pathy

Interdiction totale du commerce d'ivoire

16/06
/2016

14:
10

Jean-François Sprigico

demande d'interdiction totale du commerce de l'ivoire.

16/06
/2016

14:
11

Katherine Pauly

Interdiction commerce de l'ivoire

16/06
/2016

14:
11

Aurélien

Ouvrez les yeux

16/06
/2016

14:
12

domin

stop au massacre

16/06
/2016

14:
12

GENIA

animaux, mes amis
Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

16/06
/2016

14:
12

Philippe Delaunay

Stop au massacre

16/06
/2016

14:
13

Hominal

Stop au massacre

jour depuis longtemps : le temps presse pour sauver les espèces en voie d'extinction !

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Bonjour, voici les arguments qui me semblent de bon sens • Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). • Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande.

Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Bien cordialement, Jean-François Sprigico

Je soutiens l'arrêté d'interdiction de commerce et de transport de l'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros. D'autre part, je souhaite que cet interdiction s'étende aux objets façonnés sans limite de date, quelle que soit la valeur esthétique ou artistique qu'ils représentent.

Katherine Pauly

Il est temps d'agir pour le bien de la communauté... Pourquoi continuer de vendre et d'acheter des produits qui entraînent une chasse effrénée d'animaux qui sont déjà en danger. L'homme a également de l'ivoire dans la bouche alors messieurs les chasseurs' prenez des risques tirez sur vos semblables, les humains sont en surnombre et avec un peu de chance vous pourrez même tomber sur de l'or; donc arrêtez de viser de pauvres animaux et entretenez vous.

Tant que l'on vous pourchassera, tant que l'on vous tuera pour quelque raison que ce soit, je lutterai pour faire cesser ces actes contraires à ceux du respect de toute forme de vie !!!

Pas de dérogation! Pas d'indulgence envers les professionnels du marché de l'art (comment peut-on 'encore' appeler cela de l'art). Ce pseudo art n'est qu'un prétexte pour dissimuler un commerce illégal, mortifère à forte valeur ajoutée! Il faut RUINER toute personne et tout système qui se nourrissent de la spéculation d'un 'GÉNOCIDÉ ANIMALIER' quel qu'il soit!

Il est urgent d'interdire complètement le commerce d'Ivoire, et de corne de Rhinocéroce. C'est à mon point de vue le seul moyen de stopper

Pas de dérogation! Pas d'indulgence envers les professionnels du marché de l'art (comment peut-on 'encore' appeler cela de l'art). Ce pseudo art n'est qu'un prétexte pour dissimuler un commerce illégal, mortifère à forte valeur ajoutée! Il faut RUINER toute personne et tout système qui se nourrissent de la spéculation d'un 'GÉNOCIDÉ ANIMALIER' quel qu'il soit!

Il est urgent d'interdire complètement le commerce d'Ivoire, et de corne de Rhinocéroce. C'est à mon point de vue le seul moyen de stopper

16/06/2016	14:14	Chantal Prevotaux	Interdiction !	l'odieux massacre de ces animaux , en voie de disparition... Je demande l'interdiction absolue du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Ce sont des abominations. Chantal Prevotaux il faut interdire tout commerce d'ivoire et de corne ,d'éléphant de rhinocéros ou autre et proscrire tous commerces d'animaux quels qu'ils soient Respecter la nature, la biodiversité, la faune et la flore est essentiel. Se parer pour paraître.....pauvres gens ...pauvres types ... Il faut absolument les interdire sans aucune dérogation , car nous savons très bien que si une porte reste ouverte, le trafic ne cessera pas. Il faut lutter contre le braconnage qui met en danger imminent des espèces en voie d'extinction!!! C'est inadmissible!! Ne laissons pas les éléphants et les rhinocéros disparaître... Mais c'est aussi valable pour les tigres menacés eux aussi pour leurs os, peau et dents. STOP !!!
16/06/2016	14:15	charlie	ivoire	
16/06/2016	14:15	Jcc	ivoire rien venir	
16/06/2016	14:15	Machado	Il faut ABSOLUEMENT interdire sans dérogation!!! interdiction du commerce de l'ivoire en France	Ce ne sera que lorsque l'ivoire ne sera plus monnayable que la contrebande de l'ivoire cessera; il faut donc interdire sa vente MF Et bien oui , bien sûr , c'est la moindre des choses de voter ce texte; Je m'étonne +++ qu'il n'aie pas eu lieu avant, des décennies avant! Et donner des moyens pour arrêter les massacres +++ Pourquoi ne pas faire comme pour la corne de rhinocéros, et teinter les défenses d'éléphants afin qu'ils puissent vivre et procréer normalement, en Paix Bien sûr éviter de mettre de 'jolies couleurs'.... faire en sorte qu'elles soient tâchées, comme abîmées, couleur rouille, noire, et que le produit en question empoisonne ceux qui les touchent !!
16/06/2016	14:18	alayane	pourquoi ça n'a pas déjà été fait ?	
16/06/2016	14:18	Silsvivent		
16/06/2016	14:18	Pinson Monique	contre le trafic d'ivoire PARTOUT	
16/06/2016	14:18	DESCAMPS	Stop au commerce de l'ivoire Non au commerce de l'ivoire et à la barbarie sur les éléphants	Ok avec ce projet
16/06/2016	14:18	ROUSSEAU	INTERDICTION D'EXPLOITER L'IVOIRE	Laissez vivre les éléphants ! Nous n'acceptons pas des objets tirés de la barbarie humaine. Il est impensable que l'on torture et sacrifie des animaux pour satisfaire l'avidité de mobilier esthétique des 'êtres humains'. Il faut cesser ces massacres et souffrances inutiles !!!
16/06/2016	14:19	sandra		Bonjour, Le commerce de l'ivoire doit être purement interdit Pour combattre la chasse des éléphants et rhinocéros, aucune dérogation ne doit être mise en place. Les éléphants et les rhinocéros sont même pas mort qu'on leurs retirent leurs défenses! C ignoble. En plus ses animaux sont de plus en plus rare et je suis certaine que vous ne voulez pas contribuer à la fin de ses espèces! Merci pour eux et pour nos enfants de combattre farouchement ce commerce ignoble. Bien cordialement Mme Noël
16/06/2016	14:19	Laurence NOEL	Aucune dérogation	La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
16/06/2016	14:19	fifi021	il est grand temps !	
16/06/2016	14:20	fabrice chartrel	Enfin Stop à la vente de l'ivoire en Europe	Comment pouvons nous continuer à autoriser la commercialisation de ce trafic qui va causer la disparition prochaine des éléphants ? Il est urgent d'agir et d'interdire tout commerce d'ivoire (incluant les vente aux enchères)
16/06/2016	14:21	F.Delahayes	STOPPONS CE	Oui à la Vie, Non aux spéculateurs et aux 'chasseurs' sans scrupules ! Protégeons les animaux quand il en est encore temps...
16/06/2016	14:24	Rocco		Bonjour, que font les gouvernements et les douanes ? il faudrait agir en

			MASSACRE	amont mais aussi en aval et punir sévèrement les criminels responsables de ces massacres. Il faut une loi pour INTERDIRE TOUT LE COMMERCE sur la FRANCE et l'EUROPE et que les pays d'Asie, grands destructeurs de notre faune en danger puissent faire la même chose chez eux et il pourra alors subsister un espoir de survie pour nos magnifiques éléphants et rhinoceros.
16/06/2016	14:24	MULLER Hervé	BRAVO Mme ROYAL mais INSUFFISANT !! stop aux commerces d'ivoire !!!!!!!	
16/06/2016	14:24	o.malley		Pour une fois, Mme Royal faites quelque chose d'utile pour les animaux en interdisant tout commerce d'ivoire!!! Merci d'interdire tous commerces d'ivoire afin de préserver les éléphants. Ni importation, ni dérogation, l'ivoire ne doit plus être présent. Il est temps d'être ferme et de penser au futur, que laisserons-nous aux jeunes? Un désert, si ça continue comme ça. A ce trafic odieux, la solution la plus efficace est de punir très sévèrement, à cela la manière la plus efficace se trouve l'argent et de la prison ferme à tous ces barbares sans pitié. Une traque sans relâche à tous ces inhumains. La forte demande des pays asiatiques devrait être montrée du doigt, ils ne sont pas au dessus des lois. En tant que nation civilisée, la France se doit d'être militante pour stopper le commerce de l'ivoire, qu'il s'agisse d'ivoire datant d'avant 1976 ou après 1976. Plus il y aura de dérogations à cette interdiction plus elle risque d'être facile à contourner. Par conséquent il est essentiel que cette interdiction soit totale, définitive et qu'il soit prévu des sanctions tellement exorbitantes que le jeu n'en vaudra plus la chandelle. Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire, brut ou travaillé
16/06/2016	14:25	Perissinotto Francesca	interdiction totale de commerce d'ivoire	
16/06/2016	14:25	Mme ROBERT Françoise	La solution !	Je souhaierais que la France sorte du moyen-âge en ce qui concerne la manière dont nos gouvernants considèrent les espèces animales. Il va de soi que le commerce de l'ivoire est une ignominie au même titre que la fourrure, le foie gras, la corrida, la chasse ...bref tous ce que nos politiciens tolèrent par complaisance. Bonjour je vous sollicite afin de faire partie des nombreux protestants qui sont contre la commercialisation de l'ivoire, à la différence je suis contre et ce, partout dans le monde. Nous avons fait éteindre beaucoup d'espèce vivant donc si nous nous en rendons compte il est temps de faire le nécessaire et d'y remédier, ne réagissons pas comme des gens insensé (même si c'est le cas pour l'instant avec cette commercialisation). Une goutte d'eau pour protéger ses animaux, mais une goutte d'eau indispensable !
16/06/2016	14:25	Geneviève TRUONG NGOC	Cela doit cesser	
16/06/2016	14:25	Serge Lasseau	Pour sauver les éléphants	
16/06/2016	14:27	geraldine joun	Commerce de l'ivoire	Nous nous tuons nous mêmes en massacrant les animaux et la nature. De plus les animaux sont tellement merveilleux!
16/06/2016	14:29	Flora K'dual	Contre le commerce d'ivoire	C'est indispensable et le minimum pour aider à ralentir ce génocide. Stop à tous les commerces d'ivoire. Il faut une vraie mesure pour sauver certaines espèces.
16/06/2016	14:31	Ghislain Morel	Il serait temps !	non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	14:33	Véronique Pierra	animaux indispensables et minimum	Je partage les mêmes opinions que vous en matière de protection des dernières grandes espèces animales et une grande fermeté doit être observée devant ces coutumes barbares et anciennes qui sévissent encore en dépit des progrès scientifiques et humanistes. Je suis pour l'interdiction de tout commerce. je suis pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou
16/06/2016	14:34	Sauver		
16/06/2016	14:35	David07	Stop à cette tuerie non au commerce de l'ivoire	
16/06/2016	14:36	furdin francine	INTERDICTION DU COMMERCE D'IVOIRE DE TOUTE SORTIE QUI DÉCIME NOS DERNIERS GRANDS MAMMIFÈRES	
16/06/2016	14:37	MAILLET Janine	laissez vivre les éléphants, ces animaux magnifiques	
16/06/2016	14:37	dominique bouteille		

« qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Voulons nous oui ou non que les éléphants continuent de vivre pour nous et nos enfants ?

il est temps de mettre fin à la barbarie et la prohibition de la vente de l'ivoire est un des moyens de lutte contre ce commerce . Il est temps que les hommes politiques agissent avec fermeté

Je trouve ahurissant que l'on propose une dérogation à l'article 1 pour le COMMERCE « d'objets travaillés...antérieurs au 1er Juin 1947 » ! Car c'est justement ce commerce dérogatoire (et donc rendu officiel) qui valorise outre mesure l'ivoire et ainsi incite à {{continuer}} le braconnage et le trafic illégal comme auparavant; S'il faut, au nom de la préservation du patrimoine, épargner des objets en ivoire travaillés, l'état devra exiger que les personnes ou sociétés qui en détiennent encore, ou en héritent, remettent leurs objets à l'Etat français pour nos musées nationaux. Cependant : tout commerce d'ivoire doit cesser, que ce soit d'ivoire brut ou d'objets travaillés anciens.

Nous devons arrêter le commerce de l'ivoire sous toutes ses formes, et des cornes de rhinocéros. Il y a urgence !! Trop d'éléphants sont massacrés chaque jour, ces espèces sont menacées ! Lorsque l'on prend conscience qu'il y a 2 tonnes d'ivoire qui sont vendues en salles des ventes aux enchères en 2 mois seulement ! c'est inadmissible de laisser pratiquer ce braquonnage.... Ce commerce est synonyme de Mort pour les éléphants, de Mort pour les rhinocéros et de ce fait de Mort de notre patrimoine et celui de nos enfants. MOBILISONS NOUS POUR QUE CE PROJET DE LOI RELATIF A L'INTERDICTION DU COMMERCE DE L'IVOIRE DE L'ELEPHANT ET DE LA CORNE DE RHINOCEROS PUISSE ETRE ACTE ET SANS AUCUNE DEROGATIONS !

Bonjour, Merci d'arrêter ce commerce qui va finir par éteindre un de nos mammifères géants. Ce dernier ne profite qu'aux trafiquants... Nous n'avons pas besoin de cette matière, ce n'est pas vital pour nous alors laissez là sur les animaux vivants. Pour que nos enfants puissent un jour voir des éléphants vivants en liberté, merci d'agir et vite ! Stoppons ce massacre !

Le message doit passer auprès de tous les consommateurs. Ceci ne peut être fait que par ceux qui sont aux responsabilités. Pour la France, Mme Royal a cette responsabilité. C'est à elle de faire passer le message en utilisant TOUS les medias, et TOUS les moyens dont elle dispose. Il s'agit d'atteindre et de sensibiliser le plus grand nombre d'individus en leur faisant comprendre qu'ils ne doivent plus acheter d'objets en ivoire car cette matière provient des défenses d'éléphants, et des cornes de rhinocéros, et que ces animaux, en voie d'extinction, sont abattus par des braconniers toujours plus nombreux uniquement pour prélever ces appendices ! Le commerce ne pourra s'interrompre que lorsqu'il n'y aura plus de consommateurs. Par ailleurs, les gouvernements doivent avertir les pays d'où sont issus les objets fabriqués à partir de cette matière (Chine, principalement) que des sanctions seront prises à leur rencontre s'ils ne mettent pas un terme à la pratique de ce commerce déplorable.

Une interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros est nécessaire, pour des raisons évidentes. Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France notamment celui des statuettes asiatiques qui en absorbent beaucoup. Le stock actuel devrait être déclaré, numéroté et gelé. Chaque acheteur

16/06/2016	14:38	blanche	commerce inique
16/06/2016	14:39	Velaug BEOLETTO	TOUT COMMERCE D'IVOIRE DOIT CESSER!!
16/06/2016	14:39	Cathy	NON au commerce de l'ivoire d'éléphant et cornes de rhinocéros
16/06/2016	14:41	chapet	stop au massacre
16/06/2016	14:41	JLA13	Objets en ivoire...
16/06/2016	14:42	VULPIN Gilles	IVOIRE
16/06/2016	14:43	erbs jacques	interdiction du commerce de l'ivoire

16/06/2016	14:43	Frimousse	STOP !
16/06/2016	14:44	Mireille Vion	Bonjour!
16/06/2016	14:44	Nan	HONTE
16/06/2016	14:44	LE CASTEL	Stoooooop à la vente d'ivoire !
16/06/2016	14:46	Dubuffet	L'ivoire, ça suffit!!!
16/06/2016	14:48	Julie L.	Non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	14:48	Paul Benattar	Ivoire commercialisation stop Ces magnifiques animaux sont un bien commun à l'humanité. DÉCOREZ CE QUE VOUS VOULEZ AVEC VOS DENTS!
16/06/2016	14:48	Mr Carré Patrick	Non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	14:49	sonia codhant	Non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	14:50	ALMERAS Josiane	Non au commerce de l'ivoire
16/06/2016	14:50	Mme Claire FIDALY	Soyez cohérents et courageux!
16/06/2016	14:51	Peigné	Pas d'ivoire en France
16/06/2016	14:53	SYLVIE SEVESTRE	IVOIRE
16/06/2016	14:54	Alexandra	Je suis contre

devrait avoir un certificat daté, numéroté. Les fraudeurs punis de prison ferme dès la première infraction.

Stop au massacre des animaux pour le trafic de l'ivoire . Je demande une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France .

Nous n'avons aucun besoin de l'ivoire, alors non à son commerce!

HONTE A LA RACE HUMAINE

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Aidez tous ces pauvres éléphants à rester en vie, je vous en supplie !!!

Aucun commerce d'ivoire quel qu'il soit ne doit être toléré & lourdement puni!!! Des mesures consensuelles sont des hypocrisies & on le sait très bien. Quand on sait que des animaux meurent pour ça & dans d'horribles conditions faut-il être monstrueux pour s'arranger avec ça!!! Zéro ivoire, voilà la solution!!!

Je suis contre le commerce de l'ivoire sous toutes ses formes, et il n'existe pas de dérogations valables à mon humble avis. Les éléphants sont des animaux intelligents et sensibles, ils sont tués pour leur ivoire, aucun encouragement au commerce de l'ivoire ne doit être possible, il doit être banni.

Il convient de prendre en compte la réalité que constitue l'exploitation des animaux ! Les animaux ne sont pas là pour nous mais ils sont là avec nous ! Je considère que nous pouvons parler d'un véritable holocauste que nous faisons subir à nos espèces animales. Nos générations futures ne comprendront sans doute pas ce que nous avons fait des animaux comme de notre espèce ! Il est tard mais nous devons faire cesser tous liens entre commerce et vie animale voika

Il est indispensable de les préserver au titre du respect du vivant, de la biodiversité, et aussi afin que les générations futures puissent également les admirer vivants.

Mais pas avec les défenses des éléphants!

Il faudrait pouvoir arrêter ceux qui achètent l'ivoire pour en faire des bijoux

Madame la ministre Ségolène ROYAL a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Il est honteux de ne pas avoir cessé l'entrée de l'ivoire sur le territoire français.

Les éléphants sont en voie de disparition. On les tue uniquement pour leurs cornes ainsi que les rhinocéros ! Quel Gâchis ! Les protéger, c'est protéger la planète.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces

ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Interdiction pleine et entière sans régime dérogatoire

16/06 /2016 14: 54 Sophie Combescurc

Bonjour, Je suis pour une interdiction pleine et entière (sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Cordialement
Tuer un éléphant pour 'récolter' quelques kg d'ivoire au profit d'une mafia est irrecevable ! STOP à cette pratique barbare d'un autre temps ! Il y a d'autres 'produits' nobles pouvant remplacer l'ivoire ! Accepter de porter un bijou récent en ivoire, d'acquérir un objet d'art, signifie contribuer à la décimation des éléphants ! Il faut mettre en place une législation adéquate et prévoir de vraies sanctions pour les 'criminels'... Il faut aussi démontrer l'absurdité des 'vertus aphrodisiaques' de l'ivoire et d'autres produits 'd'origine animale'... (corne de rhinocéros par exemple) Par contre, il me paraît absurde de détruire par le feu, des stocks d'ivoire, il y a d'autres façons de légiférer !

Commerce de l'ivoire et sacrifice des éléphants CONTRE LE COMMERCÉ DE L'IVOIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET CONTRE LE BRACONNAGE D'IVOIRE D'ÉLÉPHANTS ET DE CORNES DE RHINOCÉROS

16/06 /2016 14: 55 Elisabeth TRINIDAD

Je me bats pour la protection animal et je trouve barbare et inhumain le massacre des éléphants et des rhinocéros au fin de faire du commerce et de l'argent avec l'ivoire des éléphants et les cornes de rhinocéros car d'ici peu ces animaux ne feront plus partis de notre chère planète!! Je souhaite de tous cœur que tous cela cesse et que les gouvernements agissent fermement pour interdire ces barbaries!!!! J'espère que mon et nos commentaires seront entendu et qu'enfin les animaux sur cette terre soient protégés comme il se doit et comme ils le méritent car il ne faut surtout pas oublier que sans eux nous humains ne serions pas là!!!!!! Il faut absolument interdire toute vente ou achat d'ivoire ! Permettre cela, même avec dérogation, c'est d'une certaine façon accepter le commerce de l'ivoire... Il faut protéger les éléphants et les rhinocéros des atrocités qu'ils subissent pour leur ivoire ou pour servir de trophées lors de chasse. Il faut faire comprendre à nos contemporains que la seule vraie richesse est de préserver ces animaux. Protégeons la nature dans toute sa diversité.

Stop à la vente d'ivoire

16/06 /2016 14: 55 Viviane CAROUGE

• Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). • Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui

Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France et des contrôles renforcés

16/06 /2016 14: 56 Arnaud

profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Pour mettre fin au carnage que subissent les éléphants dont la contribution au maintien de la biodiversité est importante, il faut supprimer ce qui en est la cause : l'utilisation de l'ivoire, donc son commerce. L'incidence économique sera minime au regard du capital que représente cette espèce animale si proche de l'homme. Faisons en sorte que les générations futures ne nous reprochent pas de n'avoir rien fait pour les sauvegarder.

Comme le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquentement : « Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel ». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya. Vu l'ampleur du commerce de l'ivoire dans les salles de vente sur le territoire français, notre pays doit tenir sa promesse pour toutes les populations d'éléphants.

Pour une réglementation en France pour l'interdiction du commerce de l'ivoire.

Stop ! Arrêtons une bonne fois pour toute ce trafic !
Éric Fries Guggenheim 24 boulevard d'Anvers 67000 Strasbourg
Madame, Monsieur, Je suis bien évidemment d'accord avec le projet d'arrêté sauf sur un point. Je suis radicalement opposé à toute dérogation, quelle qu'elle soit, à l'interdiction du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. L'interdiction totale du commerce d'ivoire n'implique pas nécessairement l'interdiction de la possession d'ivoire, ni la restauration des objets d'art existants antérieures à 1975, dument documentés. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Par ailleurs il est mon sens essentiel d'élargir le type d'ivoire interdit au commerce. Le projet d'arrêté ne touche que l'ivoire des Éléphantidés et la corne des Rhinocerotidés. Or il est urgent d'interdire également tout commerce de l'ivoire des mammifères marins, morses (odobenus rosmarus) et narvals (monodon monoceros) également menacés d'extinction à cause de la chasse en vue de se procurer leur ivoire. L'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant va en effet accroître encore la chasse aux morses et aux narvals pour leur ivoire et accélérer leur extinction. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. Éric Fries Guggenheim
Interdire l'achat d'ivoire, c'est protéger la faune sauvage, les éléphants en particulier et les rhinocéros. Aimer les animaux c'est aussi les protéger.

Il sera bientôt trop tard pour...sauver les éléphants.

16/06 /2016 14: 58 PIA

interdire le commerce d'ivoire en France Arrêt total du commerce de l'ivoire Il faut que ça cesse !!!

16/06 /2016 14: 58 Patricia Julien
16/06 /2016 59 Bernard
16/06 /2016 15: 00 Manue75

Pour l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 /2016 15: 01 Éric FRIES GUGGENHEIM

Interdiction de la vente et de l'achat d'ivoire.

16/06 /2016 15: 02 Fantan

16/06 /2016	15: 03	Romau,	Défendre les défenses!	Certains personnages tuent des animaux pour leur 'IVOIRE' comme ils tuent un humain pour lui voler son portefeuille. Les réduire à néant!
16/06 /2016	15: 04	Danielle GIRARD ZAMPINO	ivoire	j'adhère entièrement et sans réserve à ce projet d'arrêté interdisant tout commerce d'ivoire . il paraît souhaitable de prévoir de lourdes sanctions pour le faire respecter Chaque jour - des éléphants sont abattus pour leurs défenses - des braconniers sont utilisés par des mafias pour faire ce sale boulot à leurs risques et périls - des gardes sont mis en danger - des mafias prospèrent Il faut agir + fermement, ce projet ne va pas assez loin avec le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé qui constitue l'essentiel des transactions commerciales en France. La France doit suivre l'exemple de nombreux pays dont les Etats Unis qui s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique. Il faut effectivement interdire tout commerce de l'ivoire sur notre territoire sans aucune dérogation possible. Les ventes aux enchères des cornes et défenses d'avant 1975 sont tout aussi condamnables car elles entretiennent un marché ou des faussaires peuvent glisser des lots postérieurs à cette date fragilisant toujours ces espèces menacées On se demande comment les hommes peuvent faire toutes ces horreurs sur les animaux, prêt à les exterminer pour le profit. Et bien OUI il y en a des milliers de part le monde. Il est temps de faire quelque chose, il faut les arrêter coûte que coûte. Que ceux qui en ont le pouvoir se montrent intransigeants et fassent cesser ces massacres.ON NE VEUT PAS DE L'IVOIRE IL SENT LA MORT. Annie Stop au massacre des éléphants des rhinocéros et de tous ces animaux que l'on martyrise pour de l'argent ,interdiction totale du commerce de l'ivoire, des dents et ailerons de requins, peaux de crocodiles, de serpents et commerce d'animaux en tous genre. Stop à la barbarie Protégeons notre planète, du moins ce qu'il en reste!!! Les animaux ne sont pas des produits de consommation mais des êtres vivants, sensibles et capable d'empathie pour leurs congénères. Quelle leçon pour le genre humain....et tout cela pour le 'fric'!!!!!!! Cessons d'utiliser, de tuer, de massacrer des animaux à des fins mercantiles! Deux mots qui ne peuvent pas aller ensemble. Nous ne sommes plus à l'âge de pierre. Il faut se réveiller et se rendre à l'évidence que nous ne sommes pas seuls ni dans un monde virtuel où nous pouvons faire comme bon nous semble. La nature a les mêmes droits que nous, si ce n'est plus, sans elle nous ne sommes RIEN ! Et avant tout, un peu d'amour, beaucoup d'amour (de la nature en l'occurrence), de la tolérance et du respect. Voilà ce qu'il faudrait (malheureusement) enseigner aux enfants afin qu'ils fassent changer le monde. Car les adultes actuels ne le feront pas... Les sentiments positifs sauveront ce monde, si toutefois c'est encore possible. continuer à autoriser ce commerce correspond à autoriser la chasse d'espèces protégées et gravement menacées. Nous ne devons plus être hypocrites et arrêter le commerce de l'ivoire, totalement et sans dérogation... Je suis favorable à cet arrêté et demande la plus grande rigueur pour son application dans des délais les plus rapides. Noel Bureau Aucune dérogation ne doit être autorisée quelqu'en soit la cause ! Aucune raison ne permet ces commerces indignes. C'est du passé et même la vente ou les restaurations d'objets avant 1975 ou fabriqués avant 1947 ne doivent être faites. Nous sommes au XXIème siècle et nous devons avancer et évoluer dans le bon sens du terme. Contrôles sévères, amendes, prison, fiché sur le casier judiciaire, interdiction totale de toute forme de commerce. Plus de commerce de ce genre, si le choix du commerçant est celui là, il ne vaut pas grand chose, son but est de
16/06 /2016	15: 04	estel	lutter contre le braconnage et les mafias interdiction du commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	15: 04	veronique BAYLE	Non aux exceptions concernant la vente	
16/06 /2016	15: 05	liboupat	Arreter les horreurs.	
16/06 /2016	15: 07	Annie	Stop au massacre des éléphants !! Respectons la Vie!!!	
16/06 /2016	15: 07	Hollinger	interdiction commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	15: 07	Seillier	Fin du commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	15: 10	Sylvie	le commerce de l'ivoire DOIT être arrêté	
16/06 /2016	15: 11	Fabienne joly	Monsieur	
16/06 /2016	15: 13		Dérogation ?	

16/06 /2016	15: 15	Fafa	Ca aurait dû être fait depuis longtemps	faire de l'argent, donc indigne, donc inutile, donc impossible ce type d'article dans la loi. Totalement pour une interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Je voudrais que mes enfants puissent voir ces animaux en dehors des livres et des documentaires. Et la vie des animaux (on en est même plus là, il s'agit maintenant de la survie des espèces) vaut plus que la cupidité humaine à court terme. pourquoi user de tant de souffrances envers les animaux, peut-être faudrait-il les changer en hommes quoique, certains arrivent encore à être tout aussi cruel. et tout ça parce que un jour un homme décrète l'importance de la valeur marchande de l'ivoire, et nos dents devons nous en donner quelle valeur, messieurs arrachez donc vos dents surtout à vif, comme pour ces éléphants cela vous paraît absurde et cette cruauté là vous la trouvez comment ? pff pour de l'argentà oui des pièces unique, il faut chercher autre chose d'unique alors sans détruire la faune et la flore, allez chercher bien, vous allez trouver La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Cet avis est un pas en avant. Et pour réellement avancer, aucune dérogation ne doit être accordée. assez de massacre juste pour decorer un bureau nous ne voulons plus d'ivoire Si nous ne réagissons pas très rapidement ,nous ne verrons plus d'animaux en liberté!!! mais seulement a la télévision Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.S'il vous plaît laissez donc ces majestueux animaux vivre en paix.. interdiction totale et définitive de ce commerce de criminels Arrêt du commerce d'ivoire les mauvaises, ou les très mauvaises actions se paient tôt ou tard. il faut faire passer en urgence cette loi d interdire le commerce de l'ivoire J'ai un bracelet et un collier qui viennent de ma grand-mère, ils sont dans un placard et je ne voudrais JAMAIS les porter car ce serait inciter d'autres personnes à trouver cela beau et à vouloir en acheter (je ne trouve d'ailleurs pas que c'est beau) mais c'est plutôt parce que c'était rare que c'était cher et que les femmes se trouvaient flattées d'en posséder idem pour la fourrure on ne peut pas se pavaner avec la mort et la souffrance d'autres êtres. {Je suis pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France !} Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du
16/06 /2016	15: 15			
16/06 /2016	15: 17	mymissliou	gâchi	
16/06 /2016	15: 18	Maryse Chambron	Contre le braconnage et la commercialisation de l'ivoire	
16/06 /2016	15: 21	marie-anne menoud	avis négatif sur les dérogations	
16/06 /2016	15: 21	leroy thiery	non a l'ivoire	
16/06 /2016	15: 22	Nobile Francois	Urgent	
16/06 /2016	15: 22	francois	serenité pour les elephants	
16/06 /2016	15: 25	pascale locato	commerce d'ivoire l'argent pervertit coeur et conscience	
16/06 /2016	15: 25	sans pseudo	interdire le commerce de l'ivoire	
16/06 /2016	15: 26	linda touroude		
16/06 /2016	15: 26	christiane André	Interdiction de vente même pour les objets anciens	
16/06 /2016	15: 26	Marie-José Montet	Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	

commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de prendre en considération l'avis des citoyens.

C'est un commerce que je trouve inacceptable!
Merci de cesser ce commerce d'un autre âge? la population animale est en train de diminuer dangereusement. On ne peut cautionner de tels procédés!
bonjour, je trouve ce texte est bien, il est important qu'il soit mis en action rapidement. cordialement,
Je soutiens ce projet relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Je suis scandalisée que l'on puisse massacrer des éléphants et des rhinocéros juste pour tirer profit de leur ivoire ou de leur corne. interdiction totale de la vente d'ivoire intolérable de prévoir des dérogations le vivant doit primer avant tout
je suis bien sûr pour l'interdiction du commerce de l'ivoire ; j'en ai maré de toutes ces injustices au profit de personnes immondes. il faut des punitions plus sévères pour tous ces humains dégénérés ; l'arrêt total de tuer les animaux sauvages et les autres par conséquence!!!!
Les éléphants et les rhinocéros sont des espèces gravement menacées à cause de leurs cornes/ivoires. Ils sont tués d'une manière tellement barbare que je ne sais comment le dire. Cela est intolérable aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'ivoire, les animaux eux ont besoin de leurs défenses. Interdire le commerce d'ivoire en France serait un pas pour dénoncer les tueries et les réduire. Si tous les pays s'y mettent, il y aura un vrai espoir, à condition d'agir également sur le terrain. Pour l'interdiction du commerce d'ivoire en France. Stop à la barbarie.
L 214..... HONTE A NOUS !!
Je pense que l'interdiction du commerce de l'ivoire est une excellente chose, les éléphants et les rhinocéros font partie du patrimoine commun de l'humanité et à ce titre ces animaux doivent être protégés de l'avidité des braconniers, chasseurs et amateurs d'objets en ivoire en tous genres.
Je suis absolument pour une interdiction totale de tout commerce sur l'ivoire. Il ne peut pas y avoir de demi mesure dans ce genre de décision, autrement cela encouragerait malheureusement ce triste commerce. Il y a besoin d'être clair et ferme, la préservation de l'éléphant étant la priorité, c'est lui qui est précieux, c'est lui qui a de la valeur, vivant. l'ivoire représente et provoque sa mort quelle que soit la forme de l'ivoire. Bien à vous Nathalie Tran
Pour l'interdiction TOTALE
Le commerce d'ivoire représente un danger pour la survie des éléphants, souvent tués pour leurs défenses. Nous ne pouvons pas être complices de l'extinction de cette magnifique espèce!
je vous prie de peser de toute votre influence pour interdire le commerce et tout mouvement de l'ivoire ainsi que des objets en ivoire, ancien ou

16/06 /2016 15: 27 AMD Halte au commerce d'ivoire

16/06 /2016 15: 30 v giacobbo Il faut les sauver

16/06 /2016 15: 30 renaud consultation

16/06 /2016 15: 31 Comte Cécile Pour arrêter le massacre

16/06 /2016 15: 31 crapuche ivoire

16/06 /2016 15: 31 castejon commerce de l'ivoire

16/06 /2016 15: 33 StopAuMassacreDesAnimauxEnFrance

16/06 /2016 15: 34 ESPANOL marie-andrée L 214 !

16/06 /2016 15: 34 INGANNI concertation arrêtée interdiction commerce ivoire

16/06 /2016 15: 34 Nathalie Tran Éthique ivoire

16/06 /2016 15: 35 DROPSY Interdiction totale

16/06 /2016 15: 36 Marianne Wullschlegler Stop au massacre d'éléphants commerce de l'ivoire sur le territoire

16/06 /2016 15: 38 Martine Cortier

16/06 /2016 15: 39 m antoinette CIABRINI avis

16/06 /2016 15: 40 Sophie CONTRE L'IVOIRE

16/06 /2016 15: 41 Symphonie Non à l'ivoire des ELEPHANT S et la corne des RHINOCER OS

16/06 /2016 15: 41 L Giuliani C'est un pas mais il faudrait aller plus loin stop au commerce d'ivoire

16/06 /2016 15: 41 Hécate

16/06 /2016 15: 41 Guy Greder commerce d'ivoire

16/06 /2016 15: 42 Laetitia Sur le commerce illégal d'ivoire.

16/06 /2016 15: 43 RIALLAND Non au commerce de l'ivoire ! Protéger les éléphants et les rhinocéros

16/06 /2016 15: 43 Danielle Revel

16/06 /2016 15: 43 Elisabetta Savio Contre les dérogations exceptionnelles

national récents sur le territoire français. Cette mesure jouerait énormément pour la protection des populations d'éléphants en rendant inutiles les prélèvements de l'ivoire (même chose pour les rhinocéros). Merci à l'avance de votre action. M Cortier
je suis favorable à l'interdiction complète de l'introduction de l'ivoire en France
Je suis pour l'interdiction du commerce d'ivoire des éléphants et rhinocéros,
Il est impensable dans une société civilisée de massacrer des animaux tels que : ELEPHANTS ou RHINOCEROS pour y prélever IVOIRE ou CORNE, pour son plaisir et/ou pour des mobiles mercantiles. L'humain est le plus grand prédateur de cette planète et le plus nuisible, la planète serait en meilleure santé sans notre présence ! Aussi que les quelques humanistes s'élèvent pour préserver la biodiversité, nécessaire et indispensable à notre survie. Les mercanti doivent opter pour des ersatz, s'il leur reste un tant soit peu de conscience !
Bonjour, Merci pour cet arrêté mais qui ne va pas assez loin : Une grande majorité du public (76%) souhaite une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Par avance merci.
Je suis pour l'interdiction du commerce d'ivoire
Comment est-il possible d'éliminer des forces de la nature juste pour se mettre un collier ou un bracelet ? L'or et les autres métaux précieux, sans compter les pierres ne suffisent-ils pas à notre bonheur ? Que les gouvernants africains cessent de s'enrichir au détriment de leur population qui commet l'irréparable pour s'en sortir !!! Que l'humain prenne une fois pour toute conscience de la stupidité et de l'irréversibilité de ses actes envers la faune... Que Dieu nous entende et agisse pour éviter la destruction de ses créations !!!
La race d'Adam a une fâcheuse tendance à croire qu'elle est un animal supérieur aux autres. En rien la barbarie et le commerce de cadavre d'animaux ne méritent respect et justice. Il est dans le devoir de nos dirigeants d'y remédier! Sans ceux à qui il serait bon de démissionner, plutôt que de nous faire passer des lois inutiles, qui servent à une élite qui se contre-fiche du sort de notre humanité. Et si ces soient disant personnes ayant fait l'E.N.A ne savent pas faire la différence entre vie et mort, il serait judicieux, que de dormir à l'assemblée nationale, de s'instruire pour de bon, après tous nous vous payons assez cher pour ça!
Tout commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros doit être interdit, y compris tous les objets déjà fabriqués. Il ne faut pas inciter le public à détenir ces pièces issues du massacre de tous ces animaux. Il faut vraiment agir pour sauver toutes ces espèces très menacées.
Depuis longtemps le commerce de l'ivoire doit être interdit. Maintenant il faut passer à l'action.
Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Si on veut réellement endiguer une fois pour toutes le braconnage des éléphants dans le monde et sauver les derniers spécimens qui existent, il faut interdire tout commerce de l'ivoire, neuf comme ancien, travaillé ou pas. Quand il y a une dérogation, on ouvre une brèche ! Faute de quoi dans quelques années il n'y aura plus d'éléphants dans la nature et cela sera bien triste. Merci.

16/06/2016 15:44 WHITE Raymond

16/06/2016 15:44 Loïc Lamon

16/06/2016 15:45 Loune

16/06/2016 15:45 Violette Auclair

16/06/2016 15:45 maria monfardino

16/06/2016 15:45 Boris L.

16/06/2016 15:45 Ben

16/06/2016 15:46 Michail Marie HOMSY

16/06/2016 15:46 goybine

SUPPRESS ION TOTALE DU COMMERCE DE L'IVOIRE

Une grande majorité du public (76 %) s'est exprimée pour une suppression pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France.

Depuis mon enfance j'entends partout que le commerce de l'ivoire provoquera un jour la disparition des éléphants. Aujourd'hui bientôt âgé de 40 ans le discours est toujours le même mais les faits ne suivent pas. La population mondiale des éléphants se réduit encore et encore désespérément et à ce rythme la je ne sais pas si ma fille aura le plaisir de contempler encore cet animal majestueux. C'est pour cela que le commerce de l'ivoire doit être interdit tout simplement et en parallèle que la lutte contre le braconnage soit intensifiée. J'appelle donc les décisionnaires à agir en leur âme et conscience afin que nos enfants puissent continuer à s'extasier devant la richesse naturelle de notre petite planète maison de tous les êtres vivants connus à ce jour. Seule une interdiction complète, et donc sans dérogation, du commerce de l'ivoire garantira la vie des animaux ! Sinon des fraudeurs se mettront en place pour passer outre l'arrêté.

Merci de vous préoccuper de la vie des rares derniers éléphants. Leur massacre est atroce et ce commerce de l'ivoire mortifère et inutile jusqu'à terme, un jour mais hélas trop tard pour la protection de ce vivant patrimoine de "l'humanité animale", on ne pourra plus en trouver. Merci aux politiques français de se faire une ligne de conduite ferme et appliquée pour la protection et la sauvegarde des animaux, de zoo et sauvages. Je rêve que cela devienne une force de l'Europe d'allier droits humains et animaliers. Est-ce si urgent ? OUI, C'EST MAINTENANT que les politiques doivent suivre les électeurs éclairés qui luttent en parallèle contre la destruction des mers, des paysages de la terre, du Groënland et de leurs animaux. Soyons le + nombreux possible à nous engager contre un monde mortifère bien triste pour nos descendances qui verront dans l'archéologie des portables et des ordinateurs non recyclables ... Et allons plus loin en aidant les jeunes à respecter la vie animale (ce n'est pas abordé à l'école !!!), en obligeant les marchands à respecter le vivant par de lourdes pénalités et en éduquant ... chinois,japonais, etc si funestes pour certains animaux en particulier. Ils ne semblent pas le savoir ... ils peuvent bander sans poudre d'ivoire d'éléphant ou de corne de rhinocéros !! MERCI d'avance à tous ceux qui ont le pouvoir de faire évoluer les choses, vite, très vite !

Oui à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national, cet arrêté étant fondé sur les articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement.

... ce texte pouvait être effectif dès maintenant, et que les moyens employés soient à la hauteur, permettant ainsi l'interdiction effective de ce commerce. Mais je pense que les éléphants, tout comme les rhinocéros et tellement d'autres, ont largement le temps de disparaître avant que ces questions soient réellement prioritaires. L'écologie n'a jamais été politique, et a toujours été une question de bon sens et d'instinct de survie aussi fondamental que l'air et l'eau. La seule différence est que son importance s'évalue à terme, autant dire qu'on peut croiser les doigts.

Je suis pour l'arrêt pur et simple de l'importation et de la vente d'ivoire et de corne de rhinocéros sur le territoire français.

Non au commerce de l'ivoire. Pitié pour les pauvres éléphants qui ne demandent qu'à vivre. Le Christ les a créés avec amour.

Si l'homme veut de l'ivoire, il n'a qu'à prendre celui de ses dents et laisser tranquille celui des autres occupants de cette planète!

cet arrêté devrait déjà être appliqué depuis longtemps

ivoire

Une action à mener d'urgence par la France et par toute l'Europe. Oui à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

Si seulement...

Contre Non au commerce de l'ivoire

Ivoire

16/06/2016 15:47 pierre

16/06/2016 15:47 YVES MICHEL

16/06/2016 15:48 Baba

16/06/2016 15:50 Natalie

16/06/2016 15:52 Claire Givord

16/06/2016 15:54 Isabelle Falque

16/06/2016 15:55 sam

16/06/2016 15:55 Martine WHITE

16/06/2016 15:57 Christophe Rispal

16/06/2016 15:57 fabrice

16/06/2016 15:58 VOISINET Christiane

16/06/2016 15:58 Aldo

16/06/2016 15:59 Florence Charfat

commerce de l'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire et corne de rhinocéros NON NEGOCIABLE Pensons aux éléphants et aux futures générations Interdiction totale et sans aucune dérogation du commerce de l'ivoire Oui à cet arrêté pour la protection des éléphants et rhinocéros. Interdire le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. INTERDICT ION TOTALE DU COMMERCE DE L'IVOIRE pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire sans aucune dérogation. en finir avec le massacre Non à l'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire Pour un arrêté vraiment efficace

la réponse s'impose de fait INTERDICTION TOTALE faites du ric ailleurs que sur la souffrance et l'extermination des animaux en voie de disparition honte aux dirigeants qui ne le font pas boycottons les élus et les pays concernés

Veillez mettre fin à ce commerce honteux qui contribue au braconnage et extinction de ces espèces (éléphants + rhinocéros) Le projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'ivoire doit voir le jour rapidement. C'est non négociable. Il est temps d'agir efficacement... Aucune dérogation ne doit être envisagée. Le commerce de l'ivoire et la restauration d'objets en ivoire doivent être interdits, quelque soient les circonstances. Cela sauvera les éléphants et nous sauvera aussi...

Je souhaite que toute vente d'ivoire soit interdite sur le territoire français. Ce n'est qu'en interdisant totalement le commerce de l'ivoire qu'on pourra stopper le braconnage et sauver des vies d'éléphants avant qu'ils ne disparaissent totalement. L'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national serait déjà un point limitant à la revente et surtout j'espère, à la mise à mort de ces mammifères, qui comme nous, ont le droit de vie sur cette planète.

{{Bonjour,}} Merci d'interdire le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. {{Cordialement,}} Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit 'pré-convention' ou 'qualifié d'antiquité'. Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.

Bonjour, Je suis pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire. C'est la seule manière d'arrêter le massacre d'espèces animales. Toutes dérogations ne pourra être qu'une porte ouverte à un trafic. La préservation des espèces doit être la seule préoccupation des décisions à prendre et au vu de la situation, il faut agir rapidement et sans aucun compromis. Aucune activité humaine ne devrait se faire au détriment de l'équilibre ou la destruction de la planète, de sa faune et sa flore. D'autant plus quand, dans le cas présent, ce n'est que pour des considérations mercantiles. bien cordialement, Christophe Rispal. Interdiction total sans restriction et sans dérogation pas de commerce pas de massacre .

Je suis pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire et pour des peines très très lourdes pour tous trafiquants ou simples revendeurs. Protégeons les éléphants !!!

Je suis pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire et il faut aucune dérogation.

Bonjour, Une grande majorité de Français (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Nul doute que l'objectif ultime d'un tel arrêté doit être de contribuer RADICALEMENT à faire cesser les monstrueux massacres d'éléphants et de rhinocéros, soumis à l'horreur et en voie d'extinction. Et nul doute que le respect de la vie doit passer avant toute autre préoccupation, et notamment celles des marchands d'art. Il n'est plus temps de faire des demi-mesures, mais au contraire URGENT DE FRAPPER FORT. Or le projet d'arrêté tel que formulé laisse tout de même la porte ouverte au commerce et aux dérives que l'on connaît déjà

: 1/ Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Ces objets constituant l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France, le commerce d'ivoire continuera donc à être considéré dans les esprits comme acceptable. 2/ Plus grave encore, le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). En conclusion, une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, un commerce lié à ces objets, n'est pas acceptable et doit donc être totalement interdit. Merci de modifier cet arrêté afin de tenir compte de l'opinion des ¾ des Français et de se conformer à l'engagement de la ministre Ségolène Royal qui, le 30 avril dernier, a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France. Avec mes salutations, Florence Charlat Sorel-Moussel – Eure&Loir
Je suis pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire et pour des peines très très lourdes pour tous trafiquants ou simples revendeurs. Protégeons les éléphants !!!

Merci de contribuer à œuvrer en faveur des éléphants et des rhinocéros, par là-même pour les générations futures qui partageront notre émerveillement face à la grâce de l'animal sauvage. L'idéal sera que l'ivoire n'ait plus aucune valeur sur le territoire français. De concert, les musées hériteront gracieusement d'un âge déchu où tout pouvait s'acheter et se vendre, en témoignage de notre immaturité passée. Pourquoi autoriser des dérogations ?? Ceci implique évidemment qu'il faudra abattre quand même éléphants/rhinos pour obtenir l'ivoire nécessaire. Je ne suis donc pas d'accord pour qu'il y ait des 'dérogations' à une interdiction de tuer. D'autant plus que c'est la porte ouverte pour continuer à braconner. Quant aux réparations qui pourraient être nécessaires pour des restaurations d'objets d'art, il n'y a qu'à utiliser des produits modernes dont certains, j'en suis sûr, peuvent aisément remplacer les produits d'origine.

Le commerce des objets en ivoire est inacceptable et doit donc être interdit en France, comme dans tous les pays européens ! L'arrêt de ce commerce permettrait l'arrêt du massacre des éléphants et des rhinocéros ! J'aimerais tant que mes petits-enfants un jour puissent parler de ces magnifiques animaux au présent et non au passé ! Laissons (enfin) tranquille ces animaux magnifiques. Non a tout commerce de l'ivoire -et pas de dérogation-

Le commerce légal d'ivoire sur le territoire français a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Il faut bannir tout commerce d'ivoire ou de corne!

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce

16/06 /2016 15: 59 VOISINET Aude Laissons vivre les éléphants

16/06 /2016 16: 01 Catherine Mauiller-Vidal Merci

16/06 /2016 16: 03 J. Goepfert Dérogations

16/06 /2016 16: 03 Nathalie T. Interdiction du commerce de l'ivoire en France

16/06 /2016 16: 03 H-Morgan Non au commerce de l'ivoire

16/06 /2016 16: 04 Marie-Laurence Yans Interdisons ces commerces

16/06 /2016 16: 05 Dullier interdiction pleine et entière du commerce d'ivoire en France

16/06 /2016 16: 05 joly pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 16: 05 retraiteactive N'ACHETEZ PLUS D'OBJET OU DE BIJOUX EN IVOIRE!

16/06 /2016 16: 05 Phil Stop

16/06 /2016 16: 06 Roquand Contre le commerce de l'ivoire

16/06 /2016 16: 06 Mélanie BARBEYRON Prenons exemple sur le Kenya une souffrance atroce = vos bijoux !!! vos sculptures, vos sacs, vos fourrures...e

16/06 /2016 16: 06 DE BOURRAN Elizabeth URGENT : POUR LA PROTECTION DES DERNIERS ELEPHANT

16/06 /2016 16: 09 PELLET Nathalie

d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Les populations d'éléphants et de rhinocéros sont en diminution drastique du fait du braconnage et du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Il faut absolument interdire ce commerce et lutter contre le braconnage

Le peuple des éléphants va disparaître à cause du marché de l'ivoire qui continue malgré tout! Nous n'avons pas besoin pour VIVRE de tuer des éléphants pour leur IVOIRE, surtout pour que cet ivoire finisse en Bijoux ou objets à 'poussière' qui vont séjourner sur des étagères pour faire plaisir à ces Messieurs Dames!!! Il faut que les pays concernés agissent sur le braconnage et mettent des dispositifs sérieux pour arrêter ce massacre!!

Stop à ce commerce de délictueux cela doit impérativement cesse sans aucun délai

A défaut de pouvoir arrêter les auteurs de ce commerce frauduleux, interdisons la commercialisation en France. Sans pouvoir vendre leur ivoire, ces commerçant n'auront d'autre choix que d'arrêter ce massacre bien sur, la France seule n'aura pas beaucoup d'effet mais elle sera pionnière et d'autre suivront l'ivoire n'est pas une ressource nécessaire et la France peut s'en passer

Bonjour, A ce jour beaucoup de pays d'Afrique se battent (les gouvernements et les associations) pour stopper les trafics en tous genres de matières premières ou de morceaux d'animaux afin d'éviter l'extinction de certaines espèces (animaux, minérales ou végétales). Nous, les pays destinataires de ces trafics, nous devons de soutenir leurs actions afin d'éradiquer les magouilles en tous genres dans toutes les contrées du monde. L'ivoire est un matériau magnifique et les objets créés à partir de cette matière sont souvent de vraies oeuvres d'art MAIS ce n'est pas un matériau ordinaire: il provient d'un être vivant, en danger d'extinction certes, mais surtout d'un animal VIVANT avec nous sur cette planète. Je vous remercie de bien vouloir entendre mon (nos) message(s) et valider toute loi qui permettra de stopper le trafic de morceaux d'êtres vivants quelque soit l'utilisation finale (art, médecine, gastronomie....). Nous avons suffisamment de choses de valeur à exploiter, sans détruire ou en étant raisonnable et raisonné, pour pouvoir nous passer de l'ivoire, la corne de rhinocéros, les ailerons de requins, la graisse de baleine.... Merci

Doit on accepter de laisser torturer des animaux pour pouvoir posséder des objets inutiles ????

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03

S ...

juillet 2015). La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD, AGISSONS ! MERCI.

Interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national : AUCUNE DÉROGATION

Interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national : AUCUNE DÉROGATION
Il faut absolument interdire le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros, y compris tous les objets déjà fabriqués. Il est urgent d'agir pour sauver toutes ces espèces menacées.

Respectons la vie dans son ensemble sur notre planète et tous ses habitants ,recherchons l'harmonie , les hommes et leur cupidité sont un danger réel pour l'avenir et l'équilibre de nos systèmes réagissons C'est à la portée de tous et cela ne coute rien de protéger les animaux quel qu'ils soient et dans tous les pays du monde. Commençons par ne rien acheter qui soit issu du monde animal et éduquons les enfants dans ce sens. merci

laissons vivre les animaux et respectons les

Interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national : AUCUNE DÉROGATION

Interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national : AUCUNE DÉROGATION
et définitive du commerce de l'ivoire (éléphants et rhinocéros)
Merci d'interdire le commerce de l'ivoire en France et de le sanctionner lourdement. Etendre cette mesure à l'Europe et lutter contre les filières qui approvisionnent la demande.

interdiction totale

commerce de l'ivoire en france

Arrêtez le commerce de l'ivoire et de la corne de Rhinoceros, de toute urgence. Je tiens à la diversité des espèces animales sur terre. Le cruauté de ces massacres pour ce qui fait la beauté de ces bêtes est totalement intolérable. C'est une mode qui enrichis des abrutis qui feraient mieux de cultiver leur jardin.

A l'intention du gouvernement français, Aucune dérogation ne doit être acceptée Aucun complaisance ne doit se faire Une interdiction totale doit être mise en place La moindre faille nous garantit que le commerce continue Aucune tolérance n'est possible J.Maubras

ivoire aucune tolérance Texte à promulguer

Texte à promulguer et à mettre en oeuvre.
bonjour tant qu'il y aura des acheteurs la boucherie continuera et les braconniers feront leur sale boulot il faut donc interdire la vente d'ivoire en france c est le seul moyen de couper l'herbe sous le pied des trafiquants merci de publier mon message

interdire la vente de l'ivoire en france Pour une interdiction du

Merci de bien vouloir interdire définitivement le commerce d'ivoire en France afin de contribuer à la survie des éléphants.

C'est pas quand il n'y aura plus d'éléphant qu'il faudra se mettre à pleurer en réalisant qu'on les a laisser exterminer!

commerce d'ivoire en France

Stop au commerce d'ivoire

Si nous avons encore un coeur et une âme, en tant qu'êtres humains dignes de ce nom, nous ne pouvons accepter que l'holocauste des éléphants et des rhinocéros perdure. Le massacre des éléphants et des rhinocéros est une tache sur l'humanité et je ne conçois pas que les peuples éléphants et rhinocéros ne soient un jour plus qu'une image dans un livre, un souvenir pour moi et un rêve triste pour mes petits enfants et tous les petits enfants de cette planète. Merci.

16/06 /2016 16: 19 JBo

Holocauste des éléphants et des rhinocéros Arrêt total de la commercialisation de l'ivoire partout dans le monde

16/06 /2016 16: 19 ugolini

Arrêt total de la commercialisation de l'ivoire partout dans le monde

16/06 /2016 16: 19 AMB

commerce d'ivoire

16/06 /2016 16: 22 BARBAUX

NON AU COMMERC E D'IVOIRE

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cet objectif est le même pour ce qui concerne la corne de rhinocéros.
Non au commerce d'ivoire, protégeons les espèces menacées par la cupidité des hommes.

16/06 /2016 16: 22 GAURIER Fabienne

Interdire complètement le commerce de l'ivoire

Monsieur, Madame, Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Aucun commerce ne doit avoir lieu, afin d'éviter toute dérive ou mauvaise interprétation. En espérant que la loi sera modifiée en conséquence. Cordialement Fabienne GAURIER

16/06 /2016 16: 23 Romanée
16/06 /2016 16: 23 delesgues Nelly
16/06 /2016 16: 23 Kernaffien

Arrêtez la vente d'ivoire ! stop aux massacres de l'ivoire

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

16/06 /2016 16: 24 Anne GIGUET

Sauvons enfin les éléphants et le patrimoine culturel des pays africains

stop à ce monde superficiel et respect de la vie
une avancée sensible on doit parvenir a une interdiction TOTALE
Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Si nous voulons mettre un arrêt au massacre des éléphants, il faut en interdire le commerce sous quelle que forme que ce soit. C'est aussi aider les pays africains à conserver leur faune.

16/06 /2016 16: 25 Lanore Jean-Jacques

l'interdiction totale du commerce de l'ivoire

Le commerce de l'ivoire, même légal, favorise le braconnage. Il doit être totalement prohibé.

16/06 /2016 16: 27 valken

Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les éléphants

OUI à une interdiction totale du commerce d'ivoire en France ! voici deux arguments : - De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. - Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Merci d'avance ...

16/06 /2016 16: 28 LEDUC Françoise Delhoume

ARRÊT DE LA VENTE D'IVOIRE EN FRANCE MAIS AUSSI DANS LE MONDE ENTIER Prise de conscience

L'Éléphant est un être vivant au même titre que l'homme. Il a, tout comme l'homme, des sentiments. Avez-vous déjà vu un animal pleurer? Moi, oui. De quel droit pouvons-nous faire souffrir les animaux? Pour, comme toujours, se faire du FRIC. Un petit rappel : vous ne l'emporterez pas dans votre cercueil.

Arrêtons le massacre de ces animaux si intelligents pour de vulgaires

16/06/2016	16/29	marmillon georges	arrêt du commerce de l'ivoire, arrêt du commerce de l'ivoire	profits passagers. L'orphelinat de Nairobi explique merveilleusement notre rôle de protection à jouer vis à vis de ces extraordinaires animaux si vulnérables. si cela continue les éléphants vont disparaître de la surface de la terre comme beaucoup d'autre espèces. Qui commerce dit profit et dans ce cas le profit se base sur la mort d'un animal. C'est inadmissible. Nous devons respecter les éléphants et c'est notre devoir de les protéger.
16/06/2016	16/29	Bénard Martine	non au commerce de l'ivoire	Merci de bien vouloir stopper tout commerce de l'ivoire. Bien cordialement. Sylvie Desbieys
16/06/2016	16/30	sylvie desbieys	commerce de l'ivoire	Merci de bien vouloir stopper tout commerce de l'ivoire. Bien cordialement. Sylvie Vercellone
16/06/2016	16/30	sylvie vercellona	commerce de l'ivoire	L'humanité peut vivre sans le commerce de l'ivoire, commerce destructif d'une faune en voie de disparition, et je voudrai ajouter aux ailerons de requins .
16/06/2016	16/31	Musitelli	Arrêtons le massacre	Merci de bien vouloir stopper tout commerce de l'ivoire. Bien cordialement. Capucine Vercellone
16/06/2016	16/32	capucine vercellona	commerce de l'ivoire	Il faut arrêter au plus vite le massacre des éléphants pour la seule raison commerciale : l'ivoire et cela à l'échelle européenne et mondiale
16/06/2016	16/32	Olivié	commerce de l'ivoire	Merci de bien vouloir stopper tout commerce de l'ivoire. Bien cordialement. Louise Lasserre
16/06/2016	16/33	Louise Lasserre	commerce de l'ivoire	Madame, Monsieur, la liste est longue concernant les espèces décimés pour les intérêts financiers et parce que l'homme ne partage pas son territoire. Comme nous sommes partout sur la planète et en nombre croissant, la cohabitation est difficile. Nous tuons même des espèces qui ne sont pas encore découvertes en déforestant à tout va, toujours pour des intérêts uniquement financiers. Que restera-t-il lorsque avec cet appât du gain et du pouvoir qui va avec nous aurons tout détruit ? C'est pas grave me direz-vous nous ne serons plus là pour le voir. Mais à la rapidité ou s'accélèrent les extinctions, c'est pas sur. Alors si la France peut contribuer à protéger le plus grand des mammifère terrestre : l'éléphant, en refusant complètement le commerce de l'ivoire, peut-être serons nous un exemple pour une fois pour d'autres pays qui sont encore dans des hésitations envers les lobbies . Merci pour eux, pour nous, pour nos enfants car nous vivons tous sur la même Terre. Cordialement.
16/06/2016	16/33	Sylvie lerat	Arrêtons le massacre	De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. La France doit tenir ses engagements et montrer qu'elle est un pays de progrès en matière de protection de l'environnement.
16/06/2016	16/34	GEORGES raymond	Interdiction du commerce de l'ivoire	Menaçant d'interdire l'importation de tous les produits asiatiques en Europe et nous verrons les populations d'éléphants se reconstruirent
16/06/2016	16/35	GMR	Trafic d'ivoire	Pour éviter le braconnage et le massacre des éléphants et rhinocéros d'Afrique. b.plonquet
16/06/2016	16/35	Plonquet	Lutte contre la vente d'ivoire	•Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). •Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. •La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni
16/06/2016	16/37	Couchard Pierre	interdire toute vente d'ivoire	

16/06/2016	16/37	Nathalie Martet	Pour la survie des éléphants et des rhinocéros	sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. •De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. •Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). •Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
16/06/2016	16/39	PATY	ARRETEZ CES MASSACRES	IL FAUT AIDER AUTREMENT CEUX QUI SONT DANS LE BESOIN ET QUI TUENT CES ANIMAUX POUR SUBSISTER ET FAIRE CESSER CES COMMERCES D'OBJETS EN IVOIRE QUI SONT LES VRAIS TRAFIQUANTS ARRETONS CES MASSACRES QUELLE HONTE
16/06/2016	16/40	chavirel	la terre	protégeons la nature sous toutes ces formes animal, végétal forêts rivière fleuve mer toute vie est nécessaire sur notre belle planète. STOP à l'exportation de l'ivoire en France pour protéger les éléphants et les rhinocéros qui sont sauvagement décimés par des braconniers pour le trafic d'ivoire
16/06/2016	16/40	marie-france	non a l'exportation d'ivoire en france	Condamner sévèrement les trafiquants d'ivoire. Aucune possibilité de dérogations. Il faut protéger ces espèces en voie de disparition. Les gouvernements ont les moyens de le faire. Sinon dans 30 ans il ne restera que quelques malheureux spécimens en cage.
16/06/2016	16/41	Marlet	Protégeons les derniers éléphants libres	Le commerce légal d'ivoire en France a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (faux certificats, tentatives d'exportation d'objets vers la Chine sans certificats après avoir été achetés en France ...) . C'est pourquoi Mme Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction par le Kenya de 105 tonnes le 30 avril . Le maintien d'un commerce d'ivoire rend socialement acceptable ce produit, ce qui conduit à l'élargissement de la demande et stimule le braconnage des éléphants .
16/06/2016	16/42	Rosine Cabon	Interdiction totale du commerce de l'ivoire	entièrement d'accord avec ce projet, il faut mettre fin à ce massacre ignoble a.vermeulen
16/06/2016	16/43	vermeulen alain	projet d'arrêté	Dans le but d'arrêter le braconnage des éléphants et rhinocéros je vous demande d'interdire le commerce d'ivoire brut ainsi que le commerce et la restauration de tous les objets en ivoire produits après le 1er juillet 1975. Cordialement Jean-Marc Chiane
16/06/2016	16/44	chiane Jean-Marc	interdire l'ivoire animale	Merci pour ce projet de loi que je soutiens complètement et attendais depuis l'époque où j'étais sur les bancs de l'école primaire, à me demander quel plaisir on pouvait retirer à regarder, toucher ou acheter un objet issu d'une cruauté envers les éléphants. Je soutiens également la loi vis-à-vis des rhinocéros; simplement, j'ai passé mon enfance en Inde, et ai, depuis mon enfance, plutôt l'image d'éléphants agonisants. Merci encore; grâce à ce projet de loi, et si elle est votée, une partie de l'enfant en moi triomphe, et se dit, Vive la République, Vive la France!
16/06/2016	16/44	Ava	Une loi attendue depuis longtemps	Stop au commerce de l'ivoire !
16/06/2016	16/47	Guy Prab	Stop au commerce de l'ivoire !	Pour un arrêt total du commerce de l'ivoire ! Non aux dérogations ! Il ne faut pas être égoïste il faut penser au animaux et a l'environnement
16/06/2016	16/48	safouane	protection	Plus de vente d ivoire quelque soit la forme de vente en France Plus de trafic de quelque sorte que ce soit! Stop aux massacres des
16/06/2016	16/48	Poupard	Plus de vente d ivoire en	

			France	éléphants!
16/06/2016	16:49	MME SOPHIE MAHIEU	OUI À L'ABSOLUTIO N TOTALE DU TRAFFIC DE L'IVOIRE	IL EST INCONSEVABLE QUE PERDURE ENCORE DE NOS JOURS CE GENRE DE TRAFFIC QUI DÉTRUIT LA FAUNE. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre; Madame, Monsieur, Il n'est pas tolérable que l'ivoire continue d'être commercialisé en France, même si c'est de manière exceptionnelle. On se borne ainsi à encourager le marché de l'ivoire et à normaliser sa vente. C'est un cercle vicieux qui conduit nécessairement au braconnage. Que vaut un bibelot en ivoire face au massacre des éléphants ? Cordialement Zéro tolérance pour les chasseurs d'éléphants et de rhinocéros ! L'ivoire n'est beau que sur un éléphant ou un rhinocéros vivant. Laissez ces grands animaux vivre en paix, auprès de leurs petits. Que vous aura apporté d'avoir contribué à un massacre au lieu d'avoir de la compassion pour de magnifiques créatures, au soir de votre vie ? bravo et merci pour eux.....C EST ABOMINABLE;;;; Excellente initiative, même si du même coup les petites quantités d'ivoire nécessaires à la restauration d'objets d'art pourraient aussi inclure les petites quantités nécessaires par exemple à l'ivoire des touches de très bons pianos hauts de gamme (le toucher n'est pas le même que pour le plastique ainsi que l'adhérence des doigts), mais il est vrai aussi que de tels pianos sont de plus en plus rares. Ceci dans la mesure où en fait seul l'ivoire provenant d'un éléphant mort naturellement (il doit y en avoir régulièrement) serait largement suffisant pour de tels emplois, mais ce serait aussi pratiquement impossible à prouver... d'où braconnage ! Donc, la loi est nécessaire, même si comme toujours ce sont les honnêtes gens qui pâtissent des actions criminelles. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la
16/06/2016	16:49	Martine BOULANGER	INTERDICTION DE TOUT COMMERC E D'IVOIRE EN FRANCE	
16/06/2016	16:50	Sylvie	Interdiction totale de l'ivoire	
16/06/2016	16:50	Bernadette Humbert sylvette bourlier	IVOIRE urgent	
16/06/2016	16:51	Jean-Claude Féré	Excellente initiative.	
16/06/2016	16:54	Salomé Laboury	interdiction totale du commerce d'ivoire en France !	

16/06/2016	16:54	helene3034	assez de souffrance INTERDICTION SANS DEROGATION du commerce de l'ivoire	demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. arret total du commerce de l'ivoire, bon sang cela ne parait pas possible qu'en 2016 encore des hommes tuent pour le profil, arrêtez toutes ces souffrances animales et tout ça pour le plaisir des yeux ? mais moi lorsque je vois un objet en ivoire, je vois un cadavre.
16/06/2016	16:55	Coloos Brigitte		Je suis pour l'{{INTERDICTION SANS DEROGATION}} du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire français, {{métropole ET hors métropole}}. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. L'interdiction doit être totale et portée à l'échelle internationale. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations sont la porte ouverte à des falsifications, notamment concernant la date de l'ivoire, à des contournements de la règle, elles sont donc à proscrire définitivement, et une interdiction totale de l'ivoire, qu'il soit brut ou travaillé, est indispensable pour maintenir en vie la population restante des éléphants et rhinocéros. La cupidité de l'être humain étant sans limite, il convient d'établir des règles très strictes, accompagnées de sanctions extrêmement sévères pour ceux qui font souffrir les animaux, par compassion et respect pour eux. pour que l'on autorise plus le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros qui ne sont pas des minéraux, mais la partie intégrante d'un être vivant que l'on ampute d'une façon barbare et honteuse c'est purement et simplement inhumaine!!! et indigne de l'Homme. Pitié pour les espèces en voie de disparition , il est encore temps de les sauver mais le temps est compté interdisons le commerce de l'ivoire et de la corne du rhinocéros car il est insupportable à notre époque de tuer ces animaux majestueux pour une question basement mercantile !!! Il est extrêmement {{urgent }} d'interdire toute importation et tout commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros, {{sans aucune dérogation quelle qu'elle soit}}. Nous n'avons absolument pas besoin de ça pour vivre . C'est INUTILE et IMMORAL. Comment ne pas être conscient de la futilité de la possession de tels objets? Que vaut le plaisir malsain de regarder une statue d'ivoire face à l'horreur qu'ils subissent? Les éléphants et les rhinocéros sont en train de disparaître, il ne leur reste que peu de temps. Ils n'ont rien demandé à personne, qu'on les laisse en paix. Je milite pour l'arrêt de tout commerce lié à l'ivoire qui tue éléphants et rhinocéros et qui sont en voie de disparition ; à quel moment la sonnette d'alarme va se déclencher quand il en restera 2 ou peut-être qu'elle ne va même passe se déclencher!! Non à l'indifférence, nous sommes au 21ème siècle!! Arrêtez le massacre dans le Monde des animaux sauvages pour leur ivoire, leurs défenses ou leur fourrure. L'Homme n'a plus aucun besoin naturel comme les chasseurs cueilleurs préhistoriques. Il massacre la Faune en danger d'extinction sans compassion. Condamnons par des Lois internationales tous ces trafiquants et assassins Denis Perrimond Président de Région Verte NON au projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de cornes d'éléphants et de rhinos. Qui peut croire encore aujourd'hui aux vertus de la corne de rhinocéros, ou de l'ivoire des défenses des éléphants? Si on y croit vraiment, la corne de vache fera très bien l'affaire! Que cessent définitivement tous les trafics relatifs à l'ivoire, que ce soit
16/06/2016	16:55	Alex	Pour quel impact ?	
16/06/2016	16:56	Brigitte TRANQUILLE	Pas de dérogation	
16/06/2016	16:56	sylvie kerrenneur	stop au massacre	
16/06/2016	16:57	mourier alain	Commerce de l'ivoire	
16/06/2016	16:59	Wally	URGENT	
16/06/2016	17:00	etcheverry	arrêt du trafic d'ivoire qui tue éléphants et rhinocéros	
16/06/2016	17:00	Denis Armand Perrimond Président de Région Verte Trésorier du CSIL	Stop au massacre des animaux pour en faire des objets de décoration	
16/06/2016	17:03	COUDOUR ROGER	Faune Africaine	
16/06/2016	17:03	mimi	corne de gidouille	
16/06/2016	17:03	Anna LUYET	IVOIRE	

16/06 /2016	17: 04	mady	Aberrant	sur notre territoire ou ailleurs. Comme pour tout, on part d'une bonne intention mais il y a les uns et les autres. Alors, quand on a l'argent et le pouvoir, on peut tout se permettre et le gouvernement ferme les yeux, en signant des dérogations ... Tristes hommes politiques, pantins des uns ! Je demande l'interdiction absolue et définitive de tout commerce ou utilisation d'ivoire. Accorder une dérogation pour restaurer les objets d'avant 1975, c'est-à-dire presque tous, équivaut à donner carte blanche encore et toujours aux braconniers et aux trafiquants. Aucune dérogation donc. Les restaurateurs d'oeuvres d'art en ivoire ont - ou trouveront - sans doute des produits de substitution acceptables. Arrêtons de tuer ces animaux extraordinaires ! Tuer ces animaux dans le seul but de récupérer leurs défenses est ignoble, l'espèce humaine toute entière devrait se lever pour arrêter le massacre d'espèces en voie de disparition. Un grand merci pour le combat que vous menez				
16/06 /2016	17: 04	Menant Michel	Halte au massacre des éléphants					
16/06 /2016	17: 04	HERRI	stop au commerce d'ivoire					
16/06 /2016	17: 05	annick vaujany	l'ivoire appartient aux animaux	il n'y a aucune raison (hormis l'argent) pour qu'on permette encore le trafic d'ivoire; qu'on agisse enfin efficacement en faveur des animaux. Non au commerce de l'ivoire. NON !!!!!				
16/06 /2016	17: 06	guerrini	non Pour la survie de l'espèce					
16/06 /2016	17: 06	Gourlay MN	Laissez vivre les éléphants !!	Le commerce des objets d'art en ivoire même anciens est une incitation au commerce illicite, à la poursuite du massacre des éléphants pour leur ivoire. De plus, beaucoup de ces objets 'anciens' sont entachés par la période de leur arrivée sur le marché, la période coloniale... Si certains collectionneurs ne les veulent plus qu'ils les cèdent aux institutions muséales en donation ou en dation ! Les responsables politiques doivent s'engager pour détruire les filières mafieuses d'exportation d'ivoire d'Afrique car en 30 ans leur population a diminué de moitié. Comment cet 'ivoire' part-il des pays africains sinon caché par des moyens frauduleux ou diplomatiques ? Je partage tout à fait ce point de vue et j'ai conscience de la nécessité de mettre en place une interdiction de commercialiser l'ivoire pour préserver ces espèces si majestueuses. L'interdiction devrait même dépasser le cadre de nos frontières, mais cela constitue déjà un 1er pas important. Je soutiens donc ce projet avec force. •Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). •Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. •La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. •De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. •Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après				
16/06 /2016	17: 07	Danielle Maurice	Pour une interdiction du commerce des objets d'art en ivoire					
16/06 /2016	17: 07	KAOFFE	Les éléphants vers l'extinction !					
16/06 /2016	17: 08	Martine Marchal	Soutien					
16/06 /2016	17: 08	Masson	Interdiction totale du commerce d'ivoire en France					
16/06 /2016	17: 08	mcm	stop !!!					
16/06 /2016	17: 11	Jacotte	C'est affreux					
16/06 /2016	17: 11	Isabelle GERARDIN	IVOIRE					
				avoir été achetés en France, etc.). •Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Le massacre gratuit d'animaux, dans un but mercantile d'un côté et pour répondre à des 'modes' plus farfelus et barbares les unes que les autres de l'autre, doit cesser. L'Humain vaut mieux que ça et ne sort pas grand de tels actes. Enfin j'ose espérer. On ne veut plus jamais voir ça !!! Je souhaite l'interdiction totale du commerce de l'ivoire des éléphants et des rhinocéros Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La Terre ne nous appartient pas. Cessons de croire que les hommes, les animaux sont nos sujets, nos esclaves. Respectons toute forme de vie. Cessons d'utiliser toutes les formes de vie pour notre usage égoïste et à très court terme. Halte aux trafics en tous genres. Indispensable pour soutenir les articles L 411-1 et 411-2 Indispensable pour faire pression sur les pays asiatiques Aucune dérogation....stoppons tout commerce de l'Ivoire....cessons l'exploitation des animaux!! Les éléphants sont des êtres sensibles et intelligents. Les tuer pour l'ivoire est un crime qui met l'espèce en danger. Le seul intérêt de l'ivoire				
16/06 /2016	17: 11	MCBOUR	refusons le commerce de l'ivoire					
16/06 /2016	17: 12	Alain Katz	Pour un arrêt total du trafic des animaux Pour l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et des cornes de rhinocéros !					
16/06 /2016	17: 13	Sophie pinol	Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national					
16/06 /2016	17: 13	Maité ARSOUZE						
16/06 /2016	17: 15	Annie Roux	Stop !					

est commercial et ceci ne justifie à aucun prix le massacre en cours. Le seul moyen de l'arrêter est de supprimer le bénéfice de la tuerie. Alors, disons stop au commerce de l'ivoire. S'il vous plait ! C'est dans notre intérêt de protéger et d'interdire le commerce d'ivoire d'éléphants et de corne de rhinocéros. Que ce soit sur le plan national ou mondial. Nous sommes obligés de prendre conscience du massacre de ces animaux et de l'avenir de ces espèces. Ne soyons pas égoïste ne fermons pas les yeux devant cette horreur et pensons à notre futur génération. Ces espèces ont le droit de vivre comme nous sur cette planète, alors je vous demande de faire le nécessaire pour que cela cesse. Signer des conventions et traités avec les pays afin de mettre fin au massacre. Cordialement.

Les humains ont une lourde dette morale de détruire ainsi le monde animal je me demande si les guerres actuelle ne proviennent pas de cette dette morale
 Dorénavant il est possible de fabriquer des objets merveilleux en matériaux de synthèse d'une grande qualité, le commerce de l'ivoire et la tuerie ignoble qu'il représente doit être banni mondialement. puni de peines extrêmement sévères, considéré comme c'est le cas d'ailleurs crime contre une espèce en voie de disparition et barbarie sur êtres sensibles..! Idem d'ailleurs pour les rhinocéros EUX en voie de disparition...

Il faut interdire le commerce de l'ivoire pour mettre fin au massacre
 Je suis totalement contre le braconnage, les tueries perpétrées contre les éléphants ; Nous sommes censés par notre statut d' homo sapiens être capables de réflexion.... Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Aujourd'hui, je suis totalement certaine que l'on peut parfaitement imiter le grain de l'ivoire, sa couleur, techniquement c'est possible... Arrêtons ces cruautés inadmissibles et indignes de notre statut d'humains

Madame, Monsieur, Je demande par le présent, l'interdiction totale et sans dérogation du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement

acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Veuillez croire, Madame, Monsieur, en ma vigilance citoyenne. Dr Armand Nejade
 Rien ne peut justifier de dérogation quand il s'agit de braconnage !!! Il faut absolument interdire tout commerce illicite d'ivoire et de corne de rhinocéros. AUCUNE DEROGATION !!! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis contre et que soit mis fin au trafic d'ivoire et de corne. Marc DAMESTOY
 Il est urgent que ce projet se transforme en ACTES et qu'il se répande sur tous les continents.
 personne de mon entourage n'achète des bijoux en ivoire. On n'en veut pas.

Comme une large majorité de la population française, je suis contre le commerce de l'ivoire. Il est honteux qu'à notre époque dite 'civilisée' on laisse encore massacrer des animaux souvent protégés et en voie d'extinction.

Je suis pour une interdiction pleine et entière sans régime dérogatoire du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Aucune dérogation, rester ferme, sauvons les éléphants et les rhinocéros, d'une extermination certaine et prochaine!!!!

Je suis absolument contre le commerce de l'ivoire et les cornes de rhinocéros. Il faut arrêter ce trafic inadmissible. Respectons les animaux qui sont vraiment innocents sur terre ! Que les gens prennent conscience du mal qu'ils subissent. Que les gens réalisent que les animaux souffrent autant qu'eux mais que malheureusement ils n'ont pas la parole. Ce n'est pas pour autant qu'il faut les mépriser ! Au contraire, défendons-les, protégeons-les et apprenez aux enfants à les aimer tous autant qu'ils sont.

Dans quel siècle vivons nous. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas. Halte à la barbarie pour simplement de l'argent. Cessons de tuer des animaux pour notre plaisir. Ils nous valent mille fois mais ils sont démunis devant l'homme la plus cruelle des bêtes. Honte aux hommes pour ces massacres. Je suis résolument contre ce commerce et j'ai mon mot à dire. Je dis non ARRETEZ'

Je suis pour le projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Il est excellent que nous interdisions le commerce de l'ivoire (et de la corne de rhinocéros), qui est une agression répugnante à la dignité animale, et plus simplement, qui nuit à la préservation des espèces. MAIS, nous ne sommes pas les premiers 'consommateurs'. Quid des américains et des asiatiques, qui se fichent éperdument des limitations que nous introduisons dans notre propre réglementation. QUAND vont-ils en faire autant (et s'y tenir) ? La France ne peut s'arroger le titre de défenseur de l'environnement et fermer les yeux sur le trafic de l'ivoire. La défense des animaux sauvages et leur préservation dans leurs milieux naturels doivent être une priorité absolue des gouvernements sur cette planète. Les animaux ont leur légitimité et leur rôle à jouer. L'homme et son insatiable cupidité

16/06 /2016 17: 16 Nathalie VERBEQUE Ouvrons les yeux

16/06 /2016 17: 17 Yves dumas Lourde dette morale

16/06 /2016 17: 19 TIGRESSE barbarie
 16/06 /2016 17: 19 TRARBACH Commerce de l'ivoire
 16/06 /2016 19: 19 Marylene

16/06 /2016 17: 20 Françoise Raoult Contre le commerce de l'ivoire

16/06 /2016 17: 20 Dr Armand Nejade Arrêtons le massacre des éléphants et de rhinoceros !

16/06 /2016 17: 20 mijo aucune dérogation

16/06 /2016 17: 21 patoue69 mme segolene royal

16/06 /2016 17: 22 DAMESTOY Marc COMMERC E IVOIRE ET CORNE

16/06 /2016 17: 22 D Boucon Interdiction vente ivoire

16/06 /2016 17: 26 jojo ivoire

16/06 /2016 17: 26 Cécile D. stop au commerce de l'ivoire

16/06 /2016 17: 26 Janet éléphants & rhinocéros

16/06 /2016 17: 27 Françoise helenie kryzaniak Commerce de l'ivoire en france

16/06 /2016 17: 27 Franzil lilliane Plus d'ivoire et plus de corne de rhinoceros interdiction du

16/06 /2016 17: 29 Sonia SARTON commerce de l'ivoire et de la corne

16/06 /2016 17: 31 charlie Oui, mais !

16/06 /2016 17: 33 Laurie Plaidoyer pour sauver notre planète

doit enfin comprendre que détruire la faune et la flore c'est jouer aux apprentis sorciers et que cela nous mènera à notre perte. Le tourisme respectueux de ces animaux magnifiques, que ce soit en Afrique ou en Asie, produit des richesses sans maltraitance ni cruauté. Il crée des emplois. Il faut éduquer les plus jeunes au respect de leur environnement et dénoncer clairement ceux qui sont à l'origine de ces trafics monstrueux.

16/06 /2016 17: 33 Carla Giammarresi Stop à ce massacre

STOP au commerce d'ivoire d'éléphant et à la corne de rhinocéros ceci est inadmissible respect pour les animaux

On ne pourra sauver l'éléphant que si le commerce de l'ivoire est totalement et définitivement interdit, en France et partout ailleurs.

16/06 /2016 17: 35 Gégé La fin du commerce de l'ivoire

Remarque idem pour ce qui concerne la corne de rhinocéros. Toute dérogation à cette interdiction ne peut mener qu'à des détournements et à un marché parallèle désastreux pour les animaux.

Compte tenu de l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour tenter de sauver les derniers éléphants et rhinocéros vivant à l'état sauvage, il ne devrait pas y avoir dérogation possible. A partir du moment où dans certains cas des dérogations peuvent être accordées, il y aura forcément des passe droit, tentatives de corruption, voire d'intimidation, qui feront qu'une partie du trafic subsistera.

16/06 /2016 17: 35 Pochet Commerce de l'ivoire

Il faut une interdiction TOTALE de l'ivoire, car les dérogations permettent TOUJOURS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France. On peut blanchir l'ivoire interdit, illicite, (à l'aide de faux certificats, des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente, des trucages divers et variés...)

ça maintient le commerce, détruit les efforts de réduction de la demande pour l'ivoire, cela rend acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage au risque aussi de faire tuer les gardes qui s'occupent de protéger les populations d'éléphants et de rhinocéros ! un vendeur de collier en ivoire a osé me répondre ceci: ' mais l'éléphant est déjà mort! on ne va pas le tuer 2 fois ! ' Oui, mais, on va en tuer d'autres puisque ça marche !

16/06 /2016 17: 36 CBO interdiction totale de l'ivoire !

Il est grand temps d'arrêter ce commerce ! Il est honteux de s'enrichir sur la torture d'animaux ! Devenons enfin des êtres respectueux de notre environnement et de nous même !

16/06 /2016 17: 36 valerie Arrêt

Il faut une interdiction TOTALE de l'ivoire, car les dérogations permettent TOUJOURS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France. On peut blanchir l'ivoire interdit, illicite, (à l'aide de faux certificats, des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente, des trucages divers et variés...)

ça maintient le commerce, détruit les efforts de réduction de la demande pour l'ivoire, cela rend acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage au risque aussi de faire tuer les gardes qui s'occupent de protéger les populations d'éléphants et de rhinocéros ! un vendeur de collier en ivoire a osé me répondre ceci: ' mais l'éléphant est déjà mort! on ne va pas le tuer 2 fois ! ' Oui, mais, on va en tuer d'autres puisque ça marche !

16/06 /2016 17: 37 MCBOUR interdiction absolue et définitive de l'ivoire !

• Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).

16/06 /2016 17: 38 Stéphanie Le Goff arrêt immédiat et définitif de commercialisation de l'ivoire sous toutes ses formes et quelle que soit sa provenance

• Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction

de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

16/06 /2016 17: 41 nicollet notre triste avenir a tous !

A notre époque , il est inadmissible que des animaux en voie de disparition soient encore exterminés pour le profit d ' hommes peu scrupuleux du devenir de notre planète et qui ne pensent à qu' a s ' enrichir Quand l ' homme prendra - t il enfin conscience qu ' il détruit son avenir par son comportement destructeur

16/06 /2016 17: 42 Salle-Canne Totallement favorable

Il est grand temps d'interdire le commerce basé sur de la souffrance animale, cela ne devrait même pas exister... mais comme l'humain ne manque jamais d'imagination en matière de cruauté dans des buts lucratifs, la loi se doit de protéger ceux qui en sont les victimes!!!

16/06 /2016 17: 44 Cornier Interdiction du commerce de l'ivoire

Comme un nombre croissant de citoyens, je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France, sans aucune dérogation . merci de tenir compte de mon opinion.

16/06 /2016 17: 44 DOUET scandale de l'ivoire

Honteux tout simplement ne peut-on arracher les dents des trafiquants???

16/06 /2016 17: 48 martine mazuque protection de éléphants

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

16/06 /2016 17: 50 saxopaty incompréhension !

Comment peut on encore tuer ces animaux pour leur ivoire ! l'homme n'évolue pas ! mais dans quel monde vivons nous ! nous sommes en 2016 ! On est capable d'envoyer sur mars des robots, de fabriquer des objets avec des imprimantes 3D et on continue à tuer et exploiter ces animaux rares! j'ai honte de l'humanité...

16/06 /2016 17: 51 Mirandola Claude France : Pays des dérogations ?

Qu'il s'agisse d'épandages de pesticides, d'espèces chassées, de dates d'ouvertures de la chasse... notre pays devient le champion du consensus mou avec une incapacité de prendre une décision ferme et définitive lorsqu'elle s'impose de bon sens. NON, le commerce de l'ivoire ne doit comporter aucune dérogation! Même si cet arrêté touche un produit qui concerne essentiellement les classes aisées.

16/06 /2016 17: 52 MENICHELLI GILLES SAUVER NOTRE TERRE

SAUVER LA TERRE SES ÊTRES ET TOUTE LA NATURE, ISOLER LES ÊTRES INHUMAINS : LES MONSTRES QUI se servent, guide les ventes et tuent les animaux ! Notre monde est menacé par des déséquilibres, la culture et les médias ne font pas assez pour alerter le Monde entier ! Les animaux féroces vont être exterminés, il ne reste plus rien ! Les déséquilibres vont perdurer et l'espoir se perdre.

16/06 /2016 17: 52 Alain Maire Un exemple pour le monde

Il était temps que la France prenne cette mesure exemplaire. La gestion calamiteuse du braconnage et du trafic d'éléphants et de rhinocéros par certains pays africains met en péril à court terme la survie de ces espèces. Souhaitons que les agents de l'état chargés de faire respecter cette interdiction aient des moyens à la hauteur de cette ambition. Il

16/06 /2016	17: 54	torres	conscience NON NON NON	<p>conviendrait, à mon sens, de surveiller, en particulier, les sites de vente en ligne entre particuliers, les enchères des salles de vente, le trafic de trophées et la pharmacopée en provenance d'Asie. Laissons les animaux vivre en paix nous n'avons pas besoin d'Ivoire de fourrure ou autre dérivé animalier pour vivre arrêtons les massacres inutiles et cruels stoppons la barbarie</p> <p>IL FAUT CESSER DE SUITE CE COMMERCE</p> <p>je pense que le commerce d'ivoire doit cesser, car pour cela il faut tuer des animaux qui ne demandent qu'à vivre tranquillement dans leur milieu naturel. Tout cette barbarie pour encore fabriquer des objets ne servant qu'à l'apparat cet à dire à rien. Il existe d'autres matières que l'ivoire pour fabriquer des bijoux et autres objets, soyons humain et raisonnable, les générations futures ne connaîtront plus certaines espèces animales comme les éléphants, les rhinocéros et autres espèces en voie de disparition. Ce n'est pas une avancée mais une prédation. Je ne comprends pas en quoi la restauration et/ou fabrication d'objets (inerte/non-sentient) devrait impliquer la mort d'êtres vivants.</p> <p>Bonjour, Je souhaite une interdiction stricte au commerce de l'ivoire, sans aucune dérogation possible, afin que cesse le massacre d'éléphants et de rhinocéros. Protégeons ces animaux de l'extinction! et cessons des profits indécents! je vous remercie de votre attention, et compte sur vous pour défendre cette cause. Cordialement. Françoise Chauvy</p> <p>Il faut stopper ce commerce totalement infondé, stupide et cruel pour les animaux. Comment peut-on rester les bras ballants devant cette horreur ?? Comment peut-on être aussi stupide et aveuglé pour laisser détruire la vraie richesse, celle de la biodiversité qui nous entoure ?? Il y a d'autres solutions pour l'homme pour subsister !! Ceux qui détiennent le pouvoir doivent montrer qu'ils en sont dignes et donner les moyens pour arrêter ce carnage sans nom ... Honte aux hommes !! J'espère encore que quelques uns sauront s'engager pour une sauvegarde de nos éléphants ... jusqu'au bout ... contre tout ! Patricia</p> <p>soyons logiques ! et faisons correspondre nos discours avec nos actes, y compris vous, les femmes et les hommes politiques : INTERDISEZ TOTALEMENT LE COMMERCE DE L'IVOIRE, et participez à la protection des éléphants et des rhinocéros.</p> <p>Trop de souffrance, mort dans des conditions atroces ... agonie... PLUS DE COMMERCE D IVOIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE. Non au commerce de l'ivoire et ce, sous toutes ses formes. C'est ce que la majorité des citoyens désirent (à plus de 75%, on peut parler de majorité). C'est ce que notre ministre de l'environnement préconise... Pourquoi, encore, montrer que les marchands et leur argent ont plus de poids que les ministres de l'état français, élus par les français?! Il est plus que temps de prendre nos responsabilités... Ce genre de commerce, impliquant torture, cruauté, et non respect de la vie est définitivement d'un autre âge! Faites en sorte que les seules pièces restantes soient visibles, à terme, dans les musées. Nous sommes en 2016, l'état doit dire non à ce commerce barbare et doit dire non aux pressions des marchands et ce, avec le soutien du peuple français. Madame, Monsieur, Je vous fait parvenir mon avis sur le cas du projet d'arrêté concernant l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national, afin de participer à l'annulation des dérogations de cet arrêté. En effet, plusieurs arguments prouvent qu'il est plus raisonnable et responsable d'interdire ENTIEREMENT le commerce de ces parties corporelles, puisque c'est de cela que nous parlons, ni de ces animaux morts ou vivants. Je commencerais par vous spécifier que 76% des français interrogés sont favorables à l'interdiction pleine et entière, sans régime dérogatoire, du</p>
16/06 /2016	17: 54	valérie petit	ivoire	
16/06 /2016	17: 55	Stéphanie	avis Interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	
16/06 /2016	17: 55	Françoise CHAUVY	commerce odieux de l'ivoire	
16/06 /2016	17: 56	Cochard	ivoire	
16/06 /2016	17: 59	Ferrara Patricia	interdiction totale du commerce de l'ivoire STOP à la souffrance pour de l'argent	
16/06 /2016	17: 59	Ianelli-kelloual		
16/06 /2016	18: 00	cyril		
16/06 /2016	18: 01	Virginie Tran	Il faut savoir faire passer l'éthique avant les avantages commerciaux x...	
16/06 /2016	18: 01	Veronique C.	Interdiction TOTALE du commerce des défenses d'éléphant et des cornes de rhinocéros	

16/06 /2016	18: 02	FRANCIS CHEVOLEAU	honteux	<p>commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Par ailleurs, vous proposez un arrêté interdisant le commerce de l'ivoire alors qu'en réalité vous autorisez le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Cependant, ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Vous faites donc des demi-mesures au lieu d'assumer entièrement et de manière responsable cet arrêté. De plus, le 30 avril 2016, 105 tonnes d'ivoire ont été détruits au Kenya dans l'espoir de tuer la demande. Par ce geste, la ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France. Avec vos dérogations, vous laissez les professionnels du marché de l'art français profiter de ces ventes. Cependant, votre laxisme affaiblit la portée de cette interdiction et va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. D'autre part, interdire ENTIEREMENT le commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. L'activité pourra alors se concentrer sur la restauration, les pièces en ivoire prendront donc de la valeur ce qui augmentera le patrimoine culturel français. En revanche, un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Il est important qu'une mesure prise dans le cadre du développement durable doit être établie clairement sans laxisme ni détournement afin qu'elle soit appliquée et effective pour la sauvegarde de ces espèces en voie de disparition. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Nous savons que le commerce illégal ruine l'économie du pays. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. En espérant une bonne réception de ce message, Véronique Crochet, Combattante active pour la lutte contre les violences animales. Honteux d'exterminer une espèce juste pour son ivoire, honte à l'humanité qui laisse faire!</p> <p>Notre planète a besoin de toutes les espèces animales pour survivre . Qui sommes-nous pour prétendre avoir le droit de tuer un noble animal dans le but de façonner ses organes (défenses) en des bibelots inutiles ? Non seulement le commerce d'ivoire brut doit être interdit, mais aussi il faut stopper la restauration de tous les objets produits en ivoire, qu'ils soient antérieurs ou non au 1er juillet 1975.</p> <p>Un très important nombre de citoyens (76%) s'est exprimé pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront cependant le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Les professionnels du marché de l'art français profitent de ces ventes et affaiblissent le poids de cette interdiction. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. Par contre, un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être totalement et rapidement interdit. De plus</p>
16/06 /2016	18: 02	Andréa	Ban Ivory	
16/06 /2016	18: 04	Louise Ben Mami	Interdiction de l'ivoire	

en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché intérieur, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule et fait augmenter le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je suis donc totalement opposée à ce projet d'arrêté et aux dérogations qui en découlent. Protégeons par tous les moyens possibles ces animaux en voie de disparition. L'ivoire végétal est tout aussi beau. Celui de l'animal n'a de valeur que celle qu'on lui donne, et finalement l'ivoire, c'est quoi sinon la mort ?

Bonjour, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière, c'est à dire sans régime dérogatoire du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW du 1er au 3 juillet 2015. Les dérogations présentées dans le projet d'arrêté permettront le maintien du commerce de l'ivoire travaillé. Or, ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royale a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015 Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire

travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Plus aucun commerce d'ivoire pour la préservation de l'espèce en voie de disparition

Je remarque qu'il y a souvent des dérogations qui viennent contrecarrer les lois ! Est ce vraiment nécessaire ? En cas de tricherie, est ce vraiment vérifié ?

ARRETONS LE MASSACRE POUR LES GENERATIONS FUTURES
Je soutiens tout à fait l'interdiction du commerce de l'ivoire et objets en ivoire, sauf pour ceux faits avant 1975.

ERRETONS LE MASSACRE POUR LES GENERATIONS FUTURES
Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire et non comme toujours en France c'est interdit mais avec des dérogations toujours facilement contournables et incontrôlables. Comment démontrer qu'il s'agit d'un produit fabriqués avant 1947 ou 1975 c'est quoi la différence. C'est d'un ridicule. Et bien sûr aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour organiser et renforcer cette lutte. Et avec Madame la Ministre c'est mal barré

Une protection totale pour les éléphants et les rhinocéros, et une répression conséquente. Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de discuter avec les braconniers qui sont armés comme s'ils étaient en guerre mais former des personnes pour protéger tous ces animaux majestueux car à ce rythme il ne va plus rester que des animaux sur photos. **PROTECTION - PEINE EXEMPLAIRE POUR LES BRACONNERS - TRAVAILLER AUPRES DES POPULATIONS POUR AVOIR LEUR SOUTIEN - AMENER DE L'AIDE AUX GOUVERNEMENTS CONCERNES - INVESTISSEMENT TOTAL AVANT L'ANEANTISSEMENT DES ELEPHANTS ET RHINOCEROS.**

Le commerce de l'ivoire sous toutes ses formes doit cesser sur l'ensemble de notre territoire. Montrons l'exemple, ne soyons plus complice de ce commerce d'un autre âge responsable du massacre de plusieurs espèces en voie d'extinction ! ce commerce devrait être interdit sans dérogations quelles qu'elles soient. attendrons nous que les éléphants et les rhinocéros soient

16/06 18: 04 Marinette concernant l'ivoire

16/06 18: 05 Galthaut B Commerce illegal

16/06 18: 06 Sylvianne Diquélou Interdiction totale du commerce d'ivoire en France

16/06 18: 06 sengel ivoire

16/06 18: 08 Alexandre DEROGATIONS ... STOP A L IMPORTATION D IVOIRE EN FRANCE

16/06 18: 09 DUQUE MICHELE Arrêté sur le commerce de l'ivoire. STOP A L IMPORTATION DE CORNE DE RHINOCEROS EN FRANCE

16/06 18: 09 Galai M

16/06 18: 10 DUQUE MICHELE

16/06 18: 11 jerome

16/06 18: 12 Viviane QUAGLIA

16/06 18: 12 Richard

16/06 18: 13 régine delpeuch le commerce de l'ivoire

Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire et non comme toujours en France

SUR LE COMMERCE DES DEFENSES D'ELEPHANTS ET CORNES DE RHINOCEROS QUI à l'interdiction totale du commerce de l'ivoire sur notre territoire

disparus avant d'arrêter ce massacre? sur quelle planète souhaitons nous vivre? est ce que le profit de quelques uns justifie l'extinction de deux espèces?

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettent notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

L'ivoire végétal est un bon substitut et interdire partiellement ce commerce est illusoire dans des pays qui souffrent d'un développement faible.

Pour que cessent ces massacres d'éléphants et de rhinocéros, pour que certains ne puissent plus se donner le droit de tuer, stoppez le commerce de l'ivoire.

Il est temps d'arrêter le massacre des éléphants. Il faut interdire le commerce d'ivoire et punir sévèrement les trafiquants.

ce commerce est honteux et dégradant; les éléphants méritent respect et protection

Il faut mettre un terme au commerce de l'ivoire en France sans qu'aucune dérogation ne soit prise.

Il faut que les gouvernements se secouent pour la protection de TOUS les animaux sauvages ! - Sanctions exemplaires pour le braconnage - interdire les animaux sauvages dans les cirques dont les éléphants proviennent de braconnage après tuerie de tout un troupeau d'éléphants pour capturer un éléphant qui sera maltraité car 'dressé' de façon coercitive pour le contraindre à faire des numéros contraire à leurs besoins vitaux et psychologiques - n'accorder aucun certificat de capacité pour la détention d'animaux sauvages dans les cirques.

J'approuve pleinement ce projet de loi, qu'elle soit votée, et surtout appliquée, le plus vite possible.

• Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.

C'est tout simplement de l'assassinat. Pourquoi ne pas éliminer les gens qui ont des dents en or afin de récupérer le métal jaune ?

16/06/2016 18:14 elena luchini je demande l'interdiction totale du commerce d'ivoire

16/06/2016 18:18 Kathia Mesures adaptées

16/06/2016 18:18 Joelle Cessons ces massacres

16/06/2016 18:22 H.RUTTKAY ARRET DU COMMERCE D'IVOIRE

16/06/2016 18:23 raymond muriel éléphants

16/06/2016 18:23 Marie-Claire TAGNATI commerce de l'ivoire

16/06/2016 18:24 Floquet Animaux sauvages Protégons leurs vies (et la nôtre) !

16/06/2016 18:24 Gilbert Patricia pas de dérogations au commerce de l'ivoire

16/06/2016 18:25 gronfry Braconnage

16/06/2016 18:26 Sandra Tolérance 0

16/06/2016 18:27 Bebe L'ivoire toujours d'actualité respect de tous les animaux

16/06/2016 18:27 SEVANS

16/06/2016 18:29 Camélia14 AGISSONS !!

16/06/2016 18:30 ELISABETH POUR UNE INTERDICTION TOTALE - POUR ERADIQUE R TOUT TRAFIC

16/06/2016 18:30 Lougouou3 STOP, STOP, STOP

16/06/2016 18:30 Stephane stop au commerce de l'ivoire et des cornes de Rhinoceros

16/06/2016 18:32 christiane succa-boissier non au commerce de l'ivoire

16/06/2016 18:33 guignand agissons au plus tot interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire National

16/06/2016 18:35 DAN

16/06/2016 18:36 Cathy Arrêtons ce massacre

Une interdiction totale pure et dure. L'ivoire est synonyme de massacres. Porter ou avoir un objet en ivoire sur soi ou chez soi, c'est y participer indirectement. La tolérance 0 aurait même dû être appliquée déjà depuis plusieurs années quand on sait la fréquence et l'étendue du braconnage. 95% des éléphants sont morts en moins d'un siècle. Pas de pitié, aucune pour les braconniers et de la fermeté répressive envers une demande morbide. Ils n'ont pas de cœur sauf pour l'argent alors pourquoi en avoir envers eux ? Pas de prix accordé à l'existence de ces êtres, alors dévalorisons aussi leurs activités : il faut leur faire payer !

Comment se fait-il que l'on parle encore de l'ivoire? Depuis le temps le problème devrait être réglé, pourquoi se pose-t-on toujours le problème de son commerce? Il n'y a pas d'alternative : interdiction un point c'est tout. Je ne comprends pas que l'on tergiverse encore aujourd'hui; dans d'autres domaines, nos 'décideurs' savent être plus expéditifs!!!

JE SOUTIENS L ABOLITION DU COMMERCE DES ANIMAUX
 Bonjour, Il est impératif d'interdire le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros si nous voulons que les générations futures puissent elles aussi admirer ces animaux magnifiques. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir avant qu'il ne soit trop tard !!

Ne pas interdire totalement tout commerce d'ivoire quelle que soit la date des pièces c'est laisser une porte ouverte au trafic. En effet, il y aura toujours des contrefaçons et des moyens pour les trafiquants d'obtenir des certificats attestant de dates erronées. Si vous souhaitez réellement contribuer à la sauvegarde des animaux, ne faites donc pas les choses à moitié.

STOP Les personnes qui, comme moi, AIMENT TOUS LES ANIMAUX, n'en peuvent plus d'entendre et de voir de Telles Atrocités, dont les pouvoirs politiques se foutent complètement, en général, et TOUTES CES SOUFFRANCES ET ATROCITES AU NOM DU FRIC ET/OU DE CROYANCES AUSSI STUPIDES QU'OBSOLETES. **ALORS STOP UNE BONNE FOIS POUR TOUTES. _ LES SEULS ÊTRES MONSTRUEUX ET SOUVENT NON HUMAINS SONT : LES HOMMES. CECI EST DRAMATIQUE? INTOLERABLE, INSUPPORTABLE. STOP. STOP. STOP.**

je demande l'interdiction immédiate de l'importation, et de la vente d'ivoire, et de ses produits dérivés, ainsi que du commerce tout aussi abject des cornes de Rhinoceros dans l'hexagone et Outre-mer. Il en va de la survie de ces espèces, et également de la sauvegarde mondiale de la bio-diversité. L'être dit 'humain' sera il encore capable de se regarder dans un glace, après de telles actes de barbarie??

Bonjour, je suis totalement opposée à ce trafic odieux et je demande l'interdiction totale de ce commerce qui a trop duré. je vous remercie de faire le nécessaire. Cordialement, Christiane Succa-Boissier 15 rue Daint-Michel 69007 LYON Tel : 06.13.20.82.93 si les poursuites étaient très sévères, extrêmement coûteuses à l'encontre des trafiquants et acheteurs il y en aurait moins. avec 100 éléphants tués par jour nous auront vu disparaître un animal inoffensif pour le profit de quelques mafia qui ne sont jamais inquiétées. le laxisme à tous les niveaux de notre société entrainera la fin des valeurs humaines donc agissons !!!

Interdire totalement le commerce et l'utilisation de l'ivoire et des cornes, ces animaux sont des êtres vivants et sensibles. Il y a très longtemps que cela devrait être interdit. Ils'agissent encore une fois par cupidité. Sans foi ni loi. Au mépris de la vie et de la souffrance de ces pauvres animaux

16/06/2016 18:36 THOMAS Mireille

16/06/2016 18:37 Muriel BEUCHARD

16/06/2016 18:37 Martine Limacher

16/06/2016 18:37 Aurelie

FIN AU MASSACRE DES ELEPHANTS ET DES RHINOCEROS

arrêtons le massacre d'animaux en voie de disparition en interdisant la vente d'ivoire

Interdiction du commerce de l'ivoire

ivoire

Je suis sincèrement choquée par tous ces trafics, tous ces animaux massacrés dans le seul but de gagner de l'argent, je trouve cela abject, répugnant, ce manque d'éthique, de valeur, de respect, de sensibilité me fait mal, sur quelle planète je vis.... Un immense merci à toutes ces associations qui oeuvrent pour le bien être de nos amis les animaux, à leur dévouement sans faille, sans que les hommes tueraient encore plus, impunément, sans état d'âme... Mireille,

La vente d'ivoire conduit inéluctablement aux massacres des éléphants et rhinocéros, il faut donc interdire la vente d'ivoire sous toutes formes que ce soient ! Et ce dans tous les pays, même la France. Cela ne sert à rien d'interdire partiellement la vente d'ivoire, cela engendre des massacres d'animaux en voie de disparition. il est temps de changer, et d'évoluer !

Il faut acter l'interdiction du commerce de l'ivoire comme le souhaite une majorité de Français

Non au commerce de l'ivoire!

Il est plus que temps d'interdire le commerce de l'ivoire, seule façon de dissuader les braconniers de tuer les éléphants et les rhinocéros. Bientôt, si cela continue, les hommes seront seuls sur cette misérable terre, seuls pour contempler le désastre qu'ils auront suscité. Il faut que les quelques hommes (et femmes) de Bonne Volonté qui restent encore ici-bas se liguent contre le Mal insidieux qui ronge nos sociétés, fait du monde créé une marchandise, méprise la notion même de 'civilisation' et tend à instaurer le règne de la laideur de l'ignominie et de l'injustice.

Toute dérogation pouvant faire l'objet de fraude, je demande qu'aucune dérogation à l'interdiction du commerce de l'ivoire ne soit prévue. Le texte doit prévoir l'interdiction totale du commerce de l'ivoire brut ou travaillé provenant des défenses d'éléphants et des cornes de rhinocéros.

Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire quelle qu'en soit la provenance ou la date de fabrication de l'objet en ivoire. Merci pour votre sens des responsabilités.

Interdire le commerce de l'ivoire aidera à protéger les éléphants. Allons-nous les laisser disparaître? Seule une politique volontariste protégera la biodiversité.

Le massacre des éléphants est intolérable, je suis (et il y a longtemps) pour une interdiction complète du commerce de l'ivoire, j'espère que la France tiendra ses promesses.

Bonjour, Je suis tout à fait d'accord avec le contenu du projet d'arrêté relatif à l'interdiction sur le territoire national du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros, dans le but de préserver les populations de ces espèces.

L'arrogance aveugle et satisfaite de l'humanité dans sa logique de toute puissance est en train de détruire la Nature. Supérieurs les hommes? Qui se tirent des balles aussi dans le pied en même temps que dans le corps des animaux... La seule vraie espèce parasite qui disparaîtra pour avoir trop tout voulu. Comme l'Univers, la connerie des hommes n'a aucune limite connue...

Bonsoir, ce texte part d'une bonne intention mais laisse trop de portes ouvertes aux contournements divers et variés. Si, comme l'avait promis madame Royal, la France veut tarir le puit de consommation d'ivoire que représente, entre autres, notre pays, il faut interdire complètement le commerce de cette matière, brute ou transformée. Celui-ci est trop lucratif pour qu'il n'engendre pas faux papier, falsification d'âge du matériaux entraînant lui même le braconnage. Ayez le courage de faire ce qu'il faut pour être en accord avec une certaine morale, celle du respect de la vie car même si celle-ci se situe loin de nos foyers, nos actes ont une conséquence directe sur elle. Faites vraiment ce qu'il faut pour arrêter le massacre de ces si fragiles colosses (qui ne le serait pas

16/06/2016 18:38 Lesport Frédéric

16/06/2016 18:38 TARDY

16/06/2016 18:39 Jean JOUVE

16/06/2016 18:40 Claudine

16/06/2016 18:40 castets

16/06/2016 18:41 CLERMONT Didier

16/06/2016 18:42 Ghislaine Royer

16/06/2016 18:42 Bouffard

Il serait temps!

Interdiction totale

Commerce de l'ivoire

Menacés de disparition

stop au commerce de l'ivoire

Commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros

ARRET EVIDEMMENT TOTAL

arrêté non abouti

16/06/2016 18:43 Gisele COLOMBEL

16/06/2016 18:43 hermand

16/06/2016 18:44 Born Christine, France

16/06/2016 18:45 sora

16/06/2016 18:45 Alan Jamet

16/06/2016 18:46 Augen

16/06/2016 18:47 Minichella

16/06/2016 18:48 tisspat

16/06/2016 18:50 Marie THEVENIN

16/06/2016 18:50 Chambon

16/06/2016 18:51 Muriel

16/06/2016 18:53 MARTENS Chrys

16/06/2016 18:55 Patrick DUBOSC

16/06/2016 18:56 tomi

16/06/2016 18:56 Alos

16/06/2016 18:56 salvia

16/06/2016 19:00 Stéphanie

16/06/2016 19:00 Mme Serpillier Martine

commerce de l'ivoire

Allons jusqu'au bout interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros

L'ivoire aux éléphants

Stop au commerce de l'ivoire

C'est une honte!

Interdiction non restrictive du commerce d'ivoire CONTRE LE COMMERC E DE L'IVOIRE

Il serait temps ...

Pour l'interdiction totale

non au commerce de l'ivoire

Entièrement d'accord. Arrêter le commerce de l'ivoire

il faut l'interdire totalement

Contre le commerce d'ivoire

surprise...

Laissez les animaux tranquilles

Halte aux massacres

face à une armée d'AK-47) bien mal en point. Les gens que vous devez de représenter vous remercieront de faire votre possible pour éviter de détruire la beauté du monde les environnant ainsi que l'équilibre d'un écosystème entier. Bien respectueusement

NON au commerce de l'ivoire.

Seule l'interdiction totale de tout commerce pourra faire cesser les massacres d'éléphants. Pas d'exceptions !!!

Il faut que ce massacre s'arrête. Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Quelle monde allons nous laisser à nos enfants??? La France promet beaucoup mais ne tient pas beaucoup ses promesses ! 'Paroles, paroles'.....

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

J'étais vraiment sûre que c'était déjà interdit, c'est une honte pour notre pays!

Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.).

Il faut totalement interdire le commerce de l'ivoire; Arrêtons de « massacrer » les éléphants justes pour cela; C'est une aberration qu'il faut combattre absolument;

de se préoccuper enfin de préserver les animaux qui sont une richesse pour notre planète. Au nom de quel droit les humains s'emparent de tout, salissent et dégradent l'environnement QUI NE LEUR APPARTIENT PAS !!!!!!!!!

Je demande une interdiction totale du commerce d'ivoire sans aucune exception.

Faisons le maximum pour protéger le peu d'éléphants qu'il reste...Non au commerce de l'ivoire quelque soit son origine.

L'ivoire et la corne étant des 'produits' d'origine intrinsèquement cruelle, je suis entièrement d'accord avec leur interdiction.

C'est indispensable pour la survie des espèces concernées.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).

Les politiques sont à contre courant constamment, la majorité des français est absolument contre l'abattage des éléphants, rhinocéros, que sais-je, pour le commerce d'ivoire. A croire que pour qu'il n'y ait pas d'interdiction totale et des dérogations permettant ce commerce ils y trouvent un intérêt. Chacun se fera son opinion. Je m'oppose farouchement à tout commerce d'ivoire, brut ou travaillé, peu importe sa date de mise en circulation de quelque espèce qu'il provienne.

je croyais que la France était un pays civilisé et sensible à la cause animale...et je pensais que cette interdiction était en vigueur depuis longtemps.. déçue...

Je ne comprends pas cet acharnement à faire souffrir et à tuer un animal pour un trafic illégald ivoire . Je vous demande interdire cet odieux commerce merci

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les

16/06/2016 19:01 thomas
16/06/2016 03 Fafine
16/06/2016 19:03 sophie LUCIEN
16/06/2016 19:05 Emma
16/06/2016 19:06 idole
16/06/2016 19:06 Le Duff Fred
16/06/2016 19:06 Michèle
16/06/2016 19:10 Arnaud Lecina
16/06/2016 19:10 mo mas
16/06/2016 19:10 NICOLLE Bernard
16/06/2016 19:16 kazan
16/06/2016 19:18 Abillon
16/06/2016 19:18 Jean-Louis KLEFIZE

INTERDIRE CE COMMERC E ODIEUX
NON À L'IVOIRE
abolissons cette horreur
Stop aux massacres
arretons le massacre
cessons d'être ignobles
S O S
OUI a l'interdiction de ce commerce inhumain et affreux
Halte à la commercialisation de l'ivoire en France !
Défenses d'éléphants et cornes de rhinocéros
Il est temps je soutiens vivement ce projet
Le commerce doit être éthique pour être durable...

professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Les professionnels du marché de l'art français ne doivent plus pouvoir faire le commerce de l'ivoire sous quelque forme que ce soit.

Nous devons interdire ce commerce odieux. Il faut respecter les éléphants et les rhinocéros.

Laissons les éléphants en paix, je vous en supplie ! Aucun bijou au monde ne saurait être joli s'il est couvert de sang. Merci pour eux ... cette ignominie doit cesser pauvres betes si belles si nobles l'homme est pourri par le fric

Stop aux massacres
quand je constate l'horreur de ces massacre j'ai honte des etres humains dont je fais partie

Il est grand temps de savourer le beau alors cessons de tuer de massacrer pour un bijou pour une babiole. savourons la majesté d'un éléphant, sachons arreter la barbarie Fred Le Duff

En interdisant toute commercialisation officielle et en réprimant tout commerce dissimulé la France honorerait son engagement. La destruction de ce bien sans compensation pour les propriétaires semble une mesure salutare et efficace dans la durée .

OUI, je dis OUI à l'interdiction du commerce de l'ivoire des éléphants et de la corne du rhinocéros. Je trouve cela horrible de tuer un animal juste pour une partie de son corps qui n'est pas utile pour quelques futilités et superstitions 'aphrodisiaques' inutiles !! L'éléphant, le rhinocéros et tous les autres animaux sont apparus en même temps que l'Homme ou même avant nous, ils sont donc égaux aux humains, ils ont une conscience, une âme, une famille, une sensibilité, des émotions et même ils ont plus de valeurs (de loyauté, de la solidarité...) que certaines personnes. Je sais que mes paroles sont futiles, ce ne sont que des mots après tout ! Agir serait beaucoup plus efficace que de simples phrases, c'est pourquoi l'interdiction de ce commerce serait une belle avancée dans la protection de la biodiversité !!!

Que nos dirigeants (et les autres) arrêtent de fermer les yeux sur ce qui se joue en dehors de nos frontières. Tout cela doit cesser, d'autant plus qu'il ne s'agit qu'un petit plaisir futile et sans aucun intérêt que le signe extérieur de richesse, et encore j'aurai honte de porter de tels trucs.

'Regardez moi me pavaner avec un objet synonyme de massacre. C'est fantastique non ?'. Stop, pour une fois !

Il est grand temps que la France interdise ce commerce sur son sol ainsi que le transport. Mais ne faut-il pas aller plus 1/ Rendre illicite pour tout français l'abattage d'éléphants et rhinocéros, le commerce et le transport de parties du corps de ces animaux et ce quelque soit le lieu d'infraction. 2/ Sanctionner fortement ces délits et affecter ses sommes à des actions de sauvegarde de ces espèces soit par le biais d'ONG ou de programmes d'états

Il y a des lois dont je ne comprends pas qu'elles ne soient pas déjà généralisées et appliquées sans la moindre dérogation. Il s'agit également de ne plus autoriser la vente d'objets et de bijoux en ivoire si ce n'est végétal...Les animaux n'ont pas à être utilisés en totalité ou en partie comme des 'bibelots' de décoration.Quelle représentation du monde vivant faut il avoir , pour en arriver à de telles extrémités .

je soutiens vivement ce projet AF ABillon

Un commerce pour être une activité honnête devrait pouvoir justifier de sa clarté, de la provenance éthique des produits commercialisés. Lorsque ce n'est pas le cas, c'est à l' État de réguler cette activité commerciale et d'être fermes sur les conditions d'approvisionnements des produits et de leur entrée sur le territoire national. La France dispose de tous les moyens pour être opérationnelle, il faut que les élus du

16/06/2016 19:21 Guérin
16/06/2016 19:21 Zennaki
16/06/2016 19:22 Jean-Jacques
16/06/2016 19:23 Olivier Quélenec
16/06/2016 19:23 Anna LAVIEVILLE
16/06/2016 19:23 Dugleux
16/06/2016 19:25 Jacques Michel THERY
16/06/2016 19:26 Sophie Roy-Vapillon
16/06/2016 19:27 jezek
16/06/2016 19:28 DUVAL Lyliane
16/06/2016 19:30 Sarah
16/06/2016 19:30 Nathalie.T
16/06/2016 19:31 Nanou
16/06/2016 19:31 DECHAUD Guy
16/06/2016 19:31 Christine BERODIER

La demie-mesure est inefficace car elle permet le trafic
De quel droit ces cupides prévent-ils le reste de l'humanité de l'avenir de ces animaux?
Stop au commerce d'ivoire
Pour la préservation de la biodiversité
La France doit agir ! non au commerce de l'ivoire
Interdiction totale du commerce de l'ivoire
Banissons le commerce de l'ivoire
stopper le massacre
Commerce d'ivoire
Honteux
Interdiction totale du commerce de l'ivoire
citoyenne
Non au commerce d'ivoire
INTERDICTION ABSOLUE

Peuple fassent leur travail sans céder aux chantages et pressions des lobbys et tiennent la population régulièrement informée.

Il y a urgence pour sauver les éléphants. Pour combattre l'abattage de masse, il faut des moyens dont notamment les pays africains ne disposent pas ou insuffisamment. Aidons-les dans leur combat en interdisant complètement le commerce de l'ivoire. Permettre le commerce permet d'écouler cet ivoire, et de continuer à tuer les derniers éléphants. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester dans la demie-mesure, à défaut d'être totalement inefficace.

Jusqu'à quand pourrions-nous supporter que l'argent et l'intérêt immédiat suppriment des êtres de la nature qui, apparus depuis des milliers d'année avant nous, avaient le destin de vivre avec nous, auprès de nous et d'exister encore pour nos enfants et nos petits-enfants? De quel droit ces gens se permettent-ils de décider pour tous les autres hommes?

Pour ma part, je suis favorable à l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France (et à l'étranger). Ce projet a l'air positif. Préserver la biodiversité est une nécessité impérieuse. Au delà de l'aspect moral, il en va, à terme, de la survie de l'espèce humaine qui est de plus en plus affectée par les nombreuses conséquences des bouleversements physiques et biologiques qu'elle engendre sur l'ensemble du globe.

Pour un pays civilisé comme la FRANCE, il est plus que temps de mettre un terme définitif à ce type de commerce.

je suis contre le commerce d'ivoire et je suis d'accord pour l'interdire. Bruno Dugleux

J'estime que la France doit se montrer exemplaire et approuve Madame la ministre Ségolène Royal qui a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Arrêtons de tourner autour du pot et allons directement interpeller les pays qui importent la corne de rhinocéros, l'aileron de requin, l'ivoire pour des raisons diverses allant du profit jusqu'à la bêtise insupportable des hommes de ces pays qui veulent avoir la puissance sexuelle, ils feraient bien de la mettre en veilleuse, n'est-on pas déjà assez nombreux sur cette terre que l'on détruit jour après jour avec ces croyances d'un autre âge.

oui il faut arreter le commerce de l ivoire afin de proteger les especes menaces comme les elephants et les rhinoceros.Arretons le massacre des anneaux et punir severement les braconniers ainsi que ceux qui achètent l ivoire

Je suis contre le commerce de l'ivoire brut provenant du braconnage des éléphants ainsi que le massacre des rhinocéros pour leur corne. Je réclame des sanctions importantes pour le non respect de cette loi. J'approuve de projet de loi.

Je suis consternée...quand l'homme cessera t-il d'agir comme un animal ?

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles avec espoir j'espère une interdiction totale de ce commerce cordialement

je me demande comment une telle chose peut encore exister de nos jours, il faut faire cesser tout cela tout de suite, merci pour eux !

Je demande l'arrêt total du commerce d'ivoire sous toutes ses formes sans aucune dérogation.

Nous ne pouvons que constater avec chagrin et effroi, la quasi

DU
COMMERC
E D'IVOIRE
ET
D'OBJETS
EN IVOIRE
ET DE
REELLES
SANCTION
S !

disparition d'espèces ayant pour cause un commerce d'ivoire lucratif et ce, en toute impunité. Comment au XXI ème siècle pouvons nous encore tolérer et entretenir une telle abomination ? Que dire du désengagement systématique de ceux censés préserver le Vivant dans son intégralité et notamment par le biais d'une trop grande tolérance ou un trop grand laxisme au nom d'un commerce au goût de sang, sans tirer aucunement leçon du passé. Ne serait il pas temps et urgent que ces massacres immondes d'êtres vivants soient déclarés et actés fermement comme inacceptables ? Nous attendons de réelles, dignes et courageuses actions et engagements vis à vis des animaux porteurs d'ivoire et des sanctions exemplaires pour chaque acteur de ces trafics, quelle que soit sa place dans ces filières. Quand ces peuples précieux constituant la biodiversité de notre terre auront disparus il ne sera plus temps d'agir ! La notion d'"Art" ne doit elle pas aujourd'hui devenir éthique et exemplaire dans une réelle humanité, qui peine encore aujourd'hui à s'affirmer dans sa bienveillance et la protection qu'elle doit à son environnement Vivant! Merci de penser à toutes les espèces concernées par le trafic d'ivoire comme les gazelles ! <http://www.lefigaro.fr/sciences/2016/05/01/01008-20160501ARTFIG00039--pour-certaines-espèces-les-trafiquants-representent-la-menace-principale.php>

STOP le
COMMERC
E D'IVOIR,
STOP le
BRACONN
AGE

16/06 19:
/2016 31 gb34

STOP le COMMERCE D'IVOIR, STOP le BRACONNAGE Depuis le temps que l'on en parle !!

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'artiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). merci de votre écoute Sophie Ah , je suis étonné que ce commerce ne soit pas encore interdit en France!!!! Ce laxisme doit faire gagner plein de fric à tous ces trafiquants légaux ou illégaux.

Interdiction totale du commerce de l'ivoire, il favorise le braconnage et la mort de centaines d'éléphants, ce trafic a suffisamment enrichi cette filière ! De même pour les cornes des rhinocéros qui n'ont rien de magiques si ce n'est dans l'imaginaire des gens.

Et surtout prévoyons de très sévères sanctions pour toutes dérogation à cette loi !

Je soutiens ce projet d'arrêté, éléphants et rhinocéros ne doivent plus être la cible de la cupidité des humains.

Ce texte est salvateur pour les espèces menacées de disparaître à cause du seul profit d'une minorité d'êtres humains. Il faut absolument le mettre en pratique et que les sanctions coûtent aux commanditaires plus cher que les produits qu'ils achètent au prix de la mort des espèces. Agissons donc quand on le peut encore ! Avec un grand merci pour votre action

Arrêtez ce trafic! C'est scandaleux!

Le commerce de l'ivoire quel qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants, de l'ivoire illicite pouvant circuler lors des ventes. La France doit tenir ses engagements et maintenir l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en son sein, commerce qui peut conduire à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le

Pour
l'interdiction
totale du
commerce
d'ivoire dans
l'Hexagone

16/06 19:
/2016 42 Fulchiron

16/06 19:
/2016 44 Crovatto
Gaëlle

Commentair
e

16/06 19:
/2016 45 Faber Marie-
Hélène

je suis
contre le
massacre
des
éléphants

16/06 19:
/2016 45 laurence

La fin du
commerce
de l'ivoire

16/06 19:
/2016 47 anne hauduin

au secours!
Projet
d'arrêté
relatif à
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire

16/06 19:
/2016 48 Catherine
Lefort Kieffer

Projet d'arrêté
relatif à l'interdiction
du commerce
de l'ivoire

16/06 19:
/2016 49 Brigitte
Renaud

quand faut y
aller ...

16/06 19:
/2016 49 Courtecuisse
Bruno

commerce
de l'ivoire

16/06 19:
/2016 49 Pierre
Masselin

16/06 19:
/2016 50 VIRLOGEUX
ALAIN

16/06 19:
/2016 50 Nadine
PAGLIANI-
ALBERT

16/06 19:
/2016 52 Marie T.

16/06 19:
/2016 52 nathalie

16/06 19:
/2016 55 Michel
Portagallo

16/06 19:
/2016 57 Michel
GILLET-
CHAULET

16/06 19:
/2016 58 Véronique

16/06 20:
/2016 01 ouary jean
marie

16/06 20:
/2016 01 ROSY 33

Vaste
problème,
mais urgent
à résoudre!

IVOIRE

urgence

interdiction
TOTALE

favorable à
l'interdiction

contre le
massacre

Pas de
dérogation

interdiction
du
commerce
d'ivoire

Gourvenant
s suivez !! l
envie de
votre peuple

ASSEZ DE
TUERIE
D'ÉLEPHAN
TS POUR
L'IVOIRE !!!

braconnage.

Bonsoir, J'ai lu les articles rédigés. Il faut agir tout de suite. Sinon il y aura un drame, mort innocente d'animaux maltraité par l'homme. A bientôt; j'espère! Gaëlle CROVATTO

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Il y a quelques années j'ai fait un safari photo. J'ai approché les éléphants majestueux, superbes dans leur environnement. Si le commerce de l'ivoire continue, ce magnifique animal disparaîtra à jamais. JE DIS NON.

{je vous en supplie, pour ces adorables animaux, faites quelque chose dès maintenant!!! on a besoin de leur merveilleuse présence sur terre. Faites arrêter de suite cette tuerie pour des bijoux, des trophées que les barbares continuent encore à exhiber au prix d'atroces souffrances!!! Vite!!

Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national il faut impérativement protéger les espèces 'à défenses' et si cela doit passer par l'interdiction totale de la vente d'ivoire, même si c'est dommage pour certaines œuvres d'art, allons-y.

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Oui Plus qu'urgent à faire appliquer. Il faut aussi inculquer aux exploitants dépourvus de conscience une autre culture, de respect des espèces, et non de faire de l'agent sur une extermination à terme. Depuis les chasseurs jusqu'aux acheteurs et collectionneurs.

STOP AU MASSACRE POUR L IVOIRE !!

Merci de transformer ce projet en arrêté interdisant le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros sur le territoire national.

L'interdiction TOTALE est le seul moyen de sauver les derniers éléphants !! Ceci est une évidence, alors arrêtons les faux-fuyants !

bien sûr qu'il faut interdire le commerce de l'ivoire et faire notre contribution pour sauver cette espèce menacée s'il est encore temps.

seul moyen que cessent ces massacres abominables d'animaux dont la survie de l'espèce est très fragile, il faut tarir ce commerce.

Maintenir un commerce de l'ivoire, même très réglementé, c'est ouvrir la porte aux trafics de faux certificats, de faux documents, et donc de permettre une demande clandestine entraînant toujours plus de braconnage. Il est donc nécessaire d'interdire tout commerce de l'ivoire, sans restriction, sans dérogation.

il est inconcevable, qu'actuellement, des animaux sauvages, dont certains en danger de disparition puissent être massacrés à des fins commerciales. L'interdiction du commerce de l'ivoire est une obligation.

L'immense majorité des français est favorable à un arrêt total du massacre de la biodiversité quelques ivoiriers quelques salle des vente FACE A TOUT VOTRE PEUPLE !!! merci

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).

16/06/2016	20:02	smailey	stop aux massacres	<p>bonjour, le massacre des éléphants , tout comme les rhinocéroces, pour leurs arracher leurs défences pour la commercialisation est tout bonnement inacceptable ,et il est primordiale d'interdire en France tous commerces d'ivoire.car je suis pour la protection de ces animaux qui avec les braconnages sont en voie de disparition.</p> <p>Bonjour, Je suis bien entendu tout à fait pour ce projet qui vise à préserver des animaux emblématiques et dont la survie est menacée à court terme. Mais j'estime que nous pouvons faire plus et, après avoir adopté cette mesure en France, l'imposer au reste de l'Europe ! Soyons un exemple pour une fois ! Merci</p> <p>Interdiction totale du commerce de l'ivoire, qu'il soit acquis antérieurement ou postérieurement aux interdictions de tuer les éléphants ! Mais il est nécessaire aussi de harceler les groupes contrebandiers, car toute interdiction génère la contrebande et ses méfaits !</p> <p>Pour leurs profits financiers, certain(e)s n'hésitent pas à massacrer les animaux (fourrures, ivoire, corridors) Le seul moyen d'arrêter ces ignobles trafics et autres pratiques barbares, est effectivement d'en interdire le commerce. Je pense aussi aux cirques où les animaux sont détenus dans des conditions inacceptables...</p> <p>Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.</p> <p>Le commerce de l'ivoire doit être interdit sans aucune dérogation possible même dite exceptionnelle. Il en va de la survie des éléphants et des rhinocéros. Ils sont des êtres vivants doués d'intelligence et de sensibilité, ils devraient donc bénéficier du droit de vie et de protection, dans le respect dévolu à tout être vivant. L'arrêté ci dessus comporte des restrictions à l'interdiction qui sont à supprimer car elles affaiblissent cette même interdiction. La législation contre la cruauté et l'exploitation de nos animaux doit être sans concession ni faiblesse, sinon elle devient l'instrument de leur disparition puisqu'elle la légalise par dérogation.</p> <p>Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettent le maintien d'un certain commerce d'ivoire, ce qui est contraire à la promesse d'interdiction de ce commerce faite au départ par la ministre Ségolène Royal. Contrairement à ce qui était promis la demande n'est donc pas tuée. Accepter en France le commerce lié aux objets d'art en ivoire, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, est d'autant moins acceptable que de plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Ce commerce ne peut donc que stimuler le braconnage des populations d'éléphants actuelles.</p> <p>Merci d'interdire strictement ce commerce honteux et de soutenir la lutte contre le braconnage dans les pays concernés. Les espèces animales concernées sont gravement menacées et il est de notre devoir moral de les protéger.</p> <p>Bonjour, je demande l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national.Les éléphants et les rhinocéros continuent d'être massacrés pour leur ivoire et ce n'est pas acceptable !!! faut faire cesser cela !Ceux qui en ont le pouvoir doivent agir en conséquence, il en va de notre dignité d'êtres humains envers des animaux traqués et massacrés dans un seul but commercial !</p>
16/06/2016	20:06	Mme Chambonnet	vente d'ivoire interdiction totale du commerce de l'ivoire et poursuite sans relâche des contrebandiers	
16/06/2016	20:07	Evelyne MARIUS		
16/06/2016	20:08	Michèle LANDRY	Commerce de l'ivoire	
16/06/2016	20:10	Bernard	Interdiction totale	
16/06/2016	20:11	Béa Cortez	arrêt immédiat sans dérogation possible du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	20:12	Philippe Kauffmann	Commentaire sur le projet d'arrêté concernant le commerce de l'ivoire en France	
16/06/2016	20:12	Nadège Michelet-Brunacci	avis	
16/06/2016	20:14	CAPAROS Elisabeth	Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et corne de rhinocéros	

16/06/2016	20:15	SANFILIPPO DANIEL	Rien à ivoire!
16/06/2016	20:16	briottet sylvie	stop !
16/06/2016	20:17	INES FLAUGERE	IVOIRE
16/06/2016	20:17	Jose Diaz	Dérogations
16/06/2016	20:17	Monique	Stop à la vente d'ivoire en France
16/06/2016	20:19	helene choquet	pas de dérogations Non au commerce de l'ivoire d'éléphants sauvons nos éléphants et nos rhinocéros qui font partie de notre vie et du patrimoine de l'Afrique et de l'Asie
16/06/2016	20:19	ISabelle	
16/06/2016	20:19	Edith	
16/06/2016	20:20	zzorroco	L'Humain qui peut devenir inhumain
16/06/2016	20:22	Kath	Éléphants et rhinocéros
16/06/2016	20:22	Rigaud Pintel Michèle	priorité absolue au vivant.
16/06/2016	20:23	HOUBRE Franck	juste mon avis
16/06/2016	20:25	cavalcade76	Cessions définitivement ce massacre!!!!

Il serait honteux et irresponsable de ne pas légiférer dans le sens d'une interdiction totale de ces commerces, assortis d'une lourde pénalisation des fautes. Des espèces comme les éléphants ou les rhinocéros ne doivent pas disparaître à jamais pour satisfaire des intérêts privés et des goûts de luxe. Tarir la demande et entraver les transactions sur l'ivoire est la meilleure façon de faire cesser les massacres des braconniers en Afrique.

bonsoir, on ne tue pas des animaux .(de plus juste pour prélever des dents ou autres...)

Les éléphants sont beaux, intelligents et gentils tandis que l'ivoire est moche sauf sur les animaux... Tout est dit.

Bonjour, S'il y a des dérogations, il y aura toujours des petits malins pour profiter de cet ignoble commerce en détournant la loi. Donc pas de dérogations pour éviter les magouilles. Cordialement

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

pas de dérogation.sinon la fraude et l'escroquerie seront toujours gagnantes

Non au commerce de l'ivoire d'éléphants

Pourquoi ne pas laisser vivre ces animaux au profit de quelques humains qui ne respectent rien si ce n'est le pouvoir de l'argent ! La nature et tout ce qui la compose fait partie de notre vie ; la vie animale est en lien avec la vie humaine et peut-on imaginer un monde amputé de sa vie animale ce qui petit à petit, à force de tout massacrer, risque d'arriver dans un futur peut-être pas si éloigné.

{{tout mettre en oeuvre depuis la France pour limiter au maximum ce commerce Mondial qui exterme cruellement ces deux mamifères l'Eléphant et le Rhinocéros...Horrible quand on voit les actions sur le Terrain...une Honte pour l'Humain qui peut devenir Inhumain}}

Arrêter d'enlever la vie pour un plaisir Gustatif ,de lucre,d'orgueil,de plaisir...et l'être humain en sortira grandit et trouvera le bonheur qu'il cherchait

Je souhaite que Madame la ministre tienne avec force l'engagement pris pour notre pays d'une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France afin que cesse enfin le massacre des éléphants (et des rhinocéros pour leurs cornes) et ,afin de préserver le vivant ,si souvent sacrifié par amour de l'argent ,du luxe et de l'art. Il serait temps de cultiver l'art de vivre en harmonie avec la nature dont les animaux sont les habitants au même titre que nous. 'La façon dont une nation s'occupe des animaux reflète fidèlement sa grandeur et sa hauteur morale' a dit le Mahatma Gandhi.Je serais heureuse d'appartenir à cette nation là. J'espère que Mme Royal tiendra parole car 'le devoir le plus élevé pour un Homme est de soustraire les animaux à la cruauté'Emile Zola.

C'est espèces sont en très grand danger si nous espérons garder cette biodiversité ,il faut arrêter le massacre et le braconnage à tous prix SAUVEGARDONS NOTRE PLANÈTE VITE L'HOMME A FAIT SUFFISAMMENT DE DÉGÂTS , NOUS NE POUVONS PLUS NOUS VOILER LA FACE ET REGARDER NOTRE NOMBRIL NOUS N'AVONS QUE CETTE TERRE.

le projet d'Arrêté soumis prévoit des dérogations qui permettent TOUJOURS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France. Comment peut-on

accepter de telles dérogations???? L'interdiction doit être totale!!!! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Quand l'homme deviendra suffisamment sage pour comprendre qu'il doit s'interdire de tuer un animal juste pour son plaisir personnel!!!! Prenons exemple sur les animaux qui eux ne tuent que pour se nourrir ou se protéger!!! J'ai tellement honte de faire parti de la race humaine qui se comporte tellement mal avec autrui... Il n'est pas étonnant que le monde aille si mal!!!! Je vous demande une interdiction totale du commerce de l'ivoire. Je souhaite l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France.

entièrement d'accord avec cet arrêté relatif à la préservation du patrimoine naturel . En outre les animaux sont souvent massacrés de façon abominable . Les animaux en particulier les éléphants forment une famille unie dont les parents sont très protecteurs de leurs petits . Je suis outrée par l'indignité et la cruauté des humains . Je fais partie de plusieurs associations de protection animale dont IFAW . Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. C'est d'une telle évidence, comment peut-on encore tergiverser sinon pour en tirer profit? L'ivoire doit être interdite de commercialisation, quelque soit la date à laquelle elle a été travaillée ! Merci.

Tout commerce autorisé de l'ivoire, sous quelque forme que ce soit, encouragera la destruction de ces espèces déjà fortement menacées par le développement des populations et la réduction de leur espace vital. Etre un homme ou une femme politique nécessite d'avoir du courage et de prendre des dispositions claires.

Comment au cours de notre siècle, avec tout ce que nous savons sur la nécessité de protéger la nature , peut on encore avoir envie de posséder de l'ivoire? La prise en compte de la souffrance animale est également insupportable.

Puisque les éléphants vivants sont protégés, les matériaux issus de leur cadavre doivent être interdit à la vente. Il ne peut y avoir qu'un seul statut, ou l'animal est protégé dans son intégralité physique, lui permettant la survie ou il est inutile de le protéger. Autoriser le commerce d'ivoire serait une preuve de l'hypocrisie du gouvernement qui prêtant s'engager dans une démarche de protection des espèces en danger d'extinctions en ayant signé la convention de Washington.

Je demande une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. Salutations distinguées, Mavis Guinot

Bonjour je suis en faveur d'une interdiction totale du commerce de l'ivoire sans aucune dérogation possible.

Bonjour, Mesdames et messieurs les politiques prenez vos responsabilités et arrêtez de louvoyer comme vous le faite régulièrement. Des actes pas de belles phrases Merci pour eux il faut arrêter le massage pour préserver le peu d'éléphants et d'animaux qu'il nous reste sur cette belle planète...

Seul une interdiction totale du commerce de l'ivoire pourra peut être sauver les éléphant et rhinocéros restant... et il y en a de moins en moins. Nous pouvons très bien vivre sans bijoux ou objets en ivoire quant on comprend les conséquences d'un tel commerce. D'autre part il 'a jamais été prouvé un quelconque effet aphrodisiaque avec la poudre de corne de rhino. Alors STOP!!!! ça suffit!!! arrêtons le braconnage!!!!

16/06 /2016 20:25 ROGGERO SARAH

Soutien du projet

16/06 /2016 20:25 AMIRDA de CRAENE

commerce et but lucratif aux dépens des animaux

16/06 /2016 20:26 STORCK Christine

non au commerce de l'ivoire sur le sol français, pas de dérogation

16/06 /2016 20:26 Frédérique Laibe

Stop au commerce de l'ivoire !

16/06 /2016 20:29 Munoz Isabelle

non au commerce de l'ivoire

16/06 /2016 20:29 Marie France

stop au trafic d'ivoire

16/06 /2016 20:36 Blandine G

Contre le commerce d'ivoire en France

16/06 /2016 20:39 Mavis Guinot

Interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 20:41 GILLES VIRICEL

interdiction totale

16/06 /2016 20:41 GOUNELLE

Assez

16/06 /2016 20:42 Raoux

je dis STOP

16/06 /2016 20:43 Christine CONDAT

interdisons le commerce de l'ivoire

16/06 /2016 20:48 ghist19

non au commerce d'ivoire

16/06 /2016 20:48 jeanjack

massacre

16/06 /2016 20:48 Marie Louise DOMESTICI MOATI

il est temps d'arrêter le massacre

16/06 /2016 20:49 LAROCHE

ça suffit !: contre l'ivoire des éléphants et rhinocéros

16/06 /2016 20:49 grosogoeat sylvie

stop à ce massacre ! et à cette souffrance .

16/06 /2016 20:50 Marie-Laure M

Corne de rhinocéros et défense d'éléphants Un peu d'humanisme et de respect

16/06 /2016 20:52 bader

Arrêt du commerce de l'ivoire

16/06 /2016 20:54 JUDIC

STOP LE MASSACRE DES ELEPHANTS

16/06 /2016 20:55 DAUTCOURT CATHERINE

Pas d'ivoire en France

16/06 /2016 21:04 Giacobbi Louis-Marie

Folie des humains

16/06 /2016 21:07 Nuce

LA VIE EST SACREE

16/06 /2016 21:08 Bernadette PACHOUD

Stop à la maltraitance animale

16/06 /2016 21:09 Laager Lovely

La France se doit de montrer l'exemple

16/06 /2016 21:09 Nowak Jean-Jacques

La France se doit de montrer l'exemple

STOOOOOOOOOOOOOP!! Merci

je suis contre le commerce d'ivoire et la maltraitance envers les animaux il faut arrêter le massacre, il y a déjà assez de tristesse dans ce bas monde, pour ne pas dire des mots plus cruels, que nos élus, pour une fois fassent, une fois dans leur vie, une bonne action..... Il est honteux de voir ce qui se passe quant aux tueries de ces animaux. L'homme est le plus grand prédateur ... l'argent de l'intéresse avant tout Une honte pour nous Ces massacres doivent être interrompus et ceux qui achètent l'ivoire doivent être punis. Il faut arrêter complètement et définitivement le massacre de ces pauvres rhinocéros et éléphants, tués pour leur corne ou leur ivoire. Qui va les arrêter ces chinois, ça suffit. J'ai encore envie d'y croire, mais le temps passe, et les dégâts sont toujours aussi terribles.. S'il vous plaît, il faut que cela cesse; n'attendons pas, sinon nous devons constater dans peu de temps l'extinction de ces pauvres bêtes. Quelle tristesse !

L'absence d'ivoire pour décorer ma maison et la privation gustative de la corne de rhinocéros ne m'ont pas empêchée de vivre veille et heureuse dans mon environnement et dans mon couple. Par contre, mes enfants, mon mari et moi-même avons toujours un large sourire quand passe à la télévision un reportage sur ces incroyables, magnifiques et inoffensifs animaux que sont l'éléphant et le rhinocéros. Pour nos yeux et nos cœurs, faites qu'ils ne disparaissent pas de notre si belle terre.

HALTE à cette hécatombe pour le profit de quelques individus ! Pour l'arrêt définitif et l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros. Peut être faut il nous remettre en question à ce sujet, nous les Occidentaux et autres Chinois.....Faut il reprocher aux Africains de tuer leur patrimoine et de vendre aux plus offrants pour pouvoir survivre dans leur pays, ou faut il se dire qu'il est temps d'arrêter d'acheter tous ces produits dérivés d'ivoire, ou de corne de rhino. Nous sommes les premiers fautifs. Alors, entendons nous, et interdisons totalement l'importation de tout produit issu de ces magnifiques animaux que ce sont les éléphants et les rhinos. Aimons les, et sauvons les. Les animaux sauvages sont la certitude de l'avenir de l'homme. Il va être temps de comprendre ça. Catherine Dautcourt Interdisons définitivement le commerce d'ivoire en France et en Europe. Il implique des souffrances atroces aux rhinos et éléphants, favorise un braconnage honteux et des trafics de tout types entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe pour engraisser financièrement des truands. N'oublions pas que ces deux espèces disparaîtront bientôt (les jours sont comptés pour les rhinocéros) si nous ne mettons pas fin à cet odieux commerce, d'un autre temps C'est inhumain de faire souffrir des êtres vivants et conscients..le commerce de l'ivoire devrait être interdit "totalement" Arrêtons les massacres, surtout pour de futures raisons, juste pour servir de déco et respectons toutes les vies.

Nous pouvons vivre sans ivoire. Cessons la maltraitance animale! Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La France se doit de

16/06/2016	21:11	flachmich	cornes	montrer l'exemple. Interdiction complète sur tout les territoires nationaux, les territoires et départements d'outre mer du commerce du transport de la vente des cornes édictés dans l'arrêté. Bonjour , Est ce que l argent vaut un tel massacre,les objets n ont jamais que la valeur qu on leur attribué !! Arrêtons d inventer de fausses richesses ! La vraie richesse c est la vie de ces magnifiques animaux(ceux la et bien d'autres , leur place est sur terre , ils ont le droit de vivre, Arrêtons de les traquer,mettez vous à leur place , ils font partie du décors et ne nous appartiennent pas. Merci pour eux. D'abord je m'étonne, je pensais que la possession d'ivoire non ancien et la vente d'ivoire étaient totalement interdites et condamnables depuis des décennies maintenant. Je me rappelle m'en être réjoui enfant en apprenant la nouvelle. J'osais même penser que c'était un accord internationale contre le commerce de l'ivoire. Que ce commerce continuait uniquement à cause de collectionneurs peu scrupuleux. C'est le seul et unique moyen d'arrêter les honteux et scandaleux massacres d'éléphants mais aussi de rhinocéros qui n'ont en aucun cas lieu d'être. L'utilisation de l'ivoire et de la corne n'a aucune justification, aucune utilité, que de se targuer de posséder un produit interdit, issu d'un crime. Il n'y aura bientôt plus de rhinocéros et d'éléphants, il faut arrêter le massacre de ces animaux, et interdire le commerce de l'ivoire.
16/06/2016	21:14	Pascale	Pour eux les sans voix	
16/06/2016	21:15	FRANCOIS	Interdiction totale de la vente et utilisation d'ivoire et de corne de rhinocéros Stop aux massacres pour le commerce de l'ivoire.	
16/06/2016	21:16	MARIE CAARMEN ROFES NESTI	Interdiction totale du commerce de l'ivoire Pour à 200%	
16/06/2016	21:18	Sylviane Muller	Interdiction totale du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	21:20	Hubert Scordino	Pour à 200%	
16/06/2016	21:21	Bernard Christiane	Le commerce de l'ivoire	
16/06/2016	21:24	bek	amour viscéral	
16/06/2016	21:24	BORNECCQUE	ivoire: non-mercil	

16/06/2016	21:26	Vincent Gombert	Supprimer le commerce d'ivoire	Pour supprimer l'offre, donc la tuerie d'éléphants, il faut supprimer la demande. Tout commerce entraîne automatiquement une demande donc une interdiction totale permettra de sauver ce qu'il reste des éléphants . Si ce commerce ne rapporte plus rien si une interdiction totale est de mise le trafic et la corruption qu'il peut générer s'arrêtera de lui même faute de munitions si je puis dire . J'aimerais des détails sur les dérogations . L'ivoire est-il un matériau indispensable pour faire du commerce ? Quelles peines sont encourues par les fraudeurs ? Je pensais que le commerce d'espèces rares et en grand danger était interdit depuis longtemps en France ! Une lacune qu'il est nécessaire de combler de toute urgence, et dans toute l'Europe. Merci d'avance En n'allant pas vers une interdiction totale on crée une brèche dans laquelle les braconniers vont s'engouffrer ! Ayez le courage d'aller jusqu'au bout. Pas de demie mesure ! J'espere sincèrement que vous saurez écouter la voix du peuple : en 2015 76% des français se sont déclarés favorables à une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire dans l'Hexagone. Cette consultation ne montrera pas autre chose ! Notre pays s'est engagé à protéger les espèces en voie de disparition et la biodiversité, nous nous sommes aussi engagés à côté du Président kenyan dans son combat contre le braconnage. Respectons nos engagements en tant que grande nation et interdisons tout commerce de l'ivoire dans notre pays. Je considère, compte tenu du braconnage dont sont victimes les derniers éléphants et rhinocéros, que continuer à tolérer le commerce de l'ivoire, pour quelque raison que ce soit, est simplement indécent. Nous n'avons pas besoin d'ivoire pour vivre et pour accéder au bonheur. Les Eléphants et les Rhinocéros, si. Interdiction totale du commerce de l'ivoire et de corne de rhinocéros , sans aucune dérogation . Le commerce d'ivoire enrichit les braconniers au détriment de la biodiversité. STOP Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. L'homme est au début de la chaîne alimentaire, heureusement pour lui qu'il n'existe pas de chaîne intellectuelle un grand nombre sera battu à plate couture Il faut arrêter le commerce de l'ivoire, je n'en peux plus de voir ces massacres d'éléphants! Les spéculateurs attendent qu'il n'y ait plus d'éléphants pour que le prix de l'ivoire grimpe encore plus: il faut INTERDIRE ce commerce, c'est la seule solution! Anne.
16/06/2016	21:26	Davoine	Arrêt total du commerce d'ivoire	
16/06/2016	21:28	Michèle BRETAGNE	Nécessité du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	21:30	Christian Maliverney	interdiction sans condition	
16/06/2016	21:32	Nel	Pourquoi continuer à soutenir ces pratiques d'un autre âge ?	
16/06/2016	21:33	JOUANCHICO T	Arrêt du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	21:33	LOMBARD Patrice	Non au commerce d'ivoire !	
16/06/2016	21:34	Laurence David	Oui à cet arrêté.	
16/06/2016	21:34	gérard rossignol	Pas de dérogations	
16/06/2016	21:35	CREBS	stop trafics	
16/06/2016	21:36	Mme lcard Rachel	Oui à l'interdiction totale du commerce de l'ivoire ne France	
16/06/2016	21:37	Moroge Christine	Je suis pour l'interdiction	

Madame, Monsieur, Cela me tient à cœur de vous demander de tout mettre en œuvre pour interdire le commerce d'ivoire sur le territoire national. Les éléphants et rhinocéros sont des espèces en voie de disparition qu'il faut absolument épargner et il est inadmissible qu'ils subissent autant de souffrance de la part des braconniers pour un usage totalement inutile. Je compte sur votre bienfaisance et votre humanité pour faire cesser cet ignoble commerce. Bien cordialement.

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Interdiction
du
commerce
de l'ivoire en
France

16/06 21: Sarah
/2016 38 CHARRIE

Protection
des
défenses

16/06 21:
/2016 40 Teia

Bonjour, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Bien cordialement, François-xavier Laut

Avis citoyen
Arrêtez le
commerce
de l'ivoire et
de la corne
de
rhinocéros
sur le
territoire

16/06 21: François-
/2016 41 xavier Laut

Pour une
interdiction
totale du
commerce
d'ivoire en
France

16/06 21:
/2016 44 Lecoq Nathalie

Comment peut-on encore accepter cette cruauté et le déclin des populations de ces animaux sans réagir? Je demande que vous interdisiez ces produits sur le territoire. cordialement, lecoq Nathalie

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets,

16/06 21:
/2016 45 Emmanuel

tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Arrêtons le
massacre
des
éléphants et
des
rhinocéros
en
interdisant
l'ivoire en
France

16/06 21:
/2016 46 Valérie T

Interdisons l'ivoire en France ! Des animaux sont martyrisés et leur race est menacée d'extinction à cause de la cruauté et de la cupidité humaine. C'est intolérable ! Ces extinctions de races animales mettent en péril notre propre survie sur Terre... Merci de prendre en compte ces réalités. Merci d'interdire l'ivoire en France. Bien cordialement

Madame, Monsieur, Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Nous devons mettre un terme à cela. Cordialement. Delphine Cerdan.

Oui, arrêtons le massacre, quand l'homme un jour arrêtera de faire du mal pour le profi! Il sera trop tard, ils n'y aura plus d'éléphant et de rhinocéros. Reveillons nous maintenant!

16/06 21:
/2016 47 Cerdan

Il est temps
d'agir pour
sauver les
éléphants et
les
rhinocéros

16/06 21:
/2016 49 Chassagne

Arrêtons le
massacre!

Bonjour, Je suis totalement d'accord avec une interdiction pure et simple du commerce de l'ivoire d'éléphant et des cornes de rhinocéros. Les éléphants et les rhinocéros sont en danger d'extinction ; tout le monde le sait et il est grand temps d'agir. La seule façon de les protéger est d'interdire tout commerce, sans aucune dérogation possible (à part pour les œuvres appartenant au patrimoine historique ou culturel, et ce, de manière très encadrée). J'espère que cet arrêté sera voté et appliqué. Cordialement

pour une interdiction totale de l'ivoire et de la corne de rhinoceros en France , (et ailleurs !) ces animaux sont en voie de disparition !!!!!!!!

16/06 21: Annabelle
/2016 51 Acquaviva

Interdiction
de tout
commerce
de l'ivoire

16/06 21:
/2016 51 REDA TH

respect de
l'animal
Projet
d'arrêté
relatif à
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire
d'éléphants
et de la
corne de
rhinocéros
sur le
territoire
national

16/06 21:
/2016 51 GRENTE

Mon avis à
propos du
commerce
de l'ivoire

Bonjour, Je soutiens à 100% le projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Cordialement

16/06 21:
/2016 53 Claire Millet

non à ce
commerce

Je souhaite que le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros soit interdit purement et simplement, sans aucune dérogation possible. Ne donnons pas aux derniers éléphants et rhinocéros une raison de se faire massacrer.

16/06 21:
/2016 55 isabelle

Arrêt du
commerce
de l'ivoire

Non au commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

Il faut stopper ce commerce, c'est en alimentant ces réseaux que l'on crée la demande et donc le besoin de ivoire. Malgré tout les contrôles, chaque jour de l'ivoire rentre en France. Les massacres ont repris en Afrique, il est temps d'agir en interdisant ce commerce !

16/06 21:
/2016 57 Lemaitre

Commerce
de l'ivoire

La protection de la nature, la survie des espèces animales sont devenues des sujets majeurs de la société contemporaine car les deux sont hautement menacées. Dans un tel contexte, il apparaît comme une nécessité absolue de devoir interdire le commerce de l'ivoire qui ne fait

16/06 21:
/2016 59 Boisgontier

16/06/2016	22:00	Jean	Les dérogations ne sont pas une bonne idée	que contribuer à la destruction des espèces animales, pour quelques billets de banque. Ce commerce est tout simplement écoeurant et criminel. Ceux qui le favorisent et l'entretiennent sont coupables au même titre que des criminels. _ Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Non au massacres des éléphants pour l'ivoire ! ces agissements d'un autre âge ne doivent plus exister ! Je pensais que c'était réglé, en fait la France me fait honte une fois de plus Je suis d'accord avec cet arrêté mais réticente pour les dérogations cela demande des contrôles et l'état ne se donnera pas les moyens de les faire il est inadmissible de tuer des êtres vivants pour récupérer une partie de leurs corps à des fins de luxure et laisser des orphelins qui eux mêmes mourront
16/06/2016	22:04	Guimier Nadine	Non au massacre !	
16/06/2016	22:07	Barbera	Pourquoi?	
16/06/2016	22:07	Cuniberti Irène	contre le commerce de l'ivoire	
16/06/2016	22:10	montaut patricia	commerce de l'ivoire Pour l'interdiction du commerce de l'ivoire	
16/06/2016	22:12	Dominique Lucie MICHEL	commerce de l'ivoire	Il n'est pas envisageable pour moi de concevoir un monde dans lequel on tue des animaux pour de l'ivoire. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Idem concernant la corne de rhinocéros cordialement L'humanité doit à dès à présent et plus que jamais préserver la biodiversité et la gérer dans le respect. Arrêter la cruauté comme le commerce de l'ivoire. Toute ces horreurs sont une insulte à notre humanité. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays
16/06/2016	22:14	gosse	Aucune dérogation SVP. Merci	
16/06/2016	22:14	Boutrin	Préservation n, respect des espèces	
16/06/2016	22:15	Elsa ray	Je refuse ce type de commerce	

16/06/2016	22:16	Evelyne	Non au commerce de l'ivoire en France	s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de
16/06/2016	22:17	Elsa ray	Je refuse ce type de commerce	

blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles

Le commerce d'ivoire est une honte! Pourquoi faire agonir des animaux? Simplement pour avoir une figurine en ivoire dans son salon, un collier et j'en passe. Nous sommes en 2016, l'être humain est censé être évolué , pourtant c'est tout l'inverse. L'homme est un monstre!! Les animaux sont des êtres sentients et ressentent la douleur, faut-il être bête à ce point pour ne pas comprendre cela?! C'est maintenant qu'il faut abolir le commerce d'ivoire ainsi que toutes ses dérogations.

STOP au commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros.

Arrêtons où qu'il soit tout commerce d'ivoire. Le beau n'existe pas dans le carnage.

Madame, Monsieur, Nous devons respecter la planète tout comme les animaux qui y vivent. Nous n'avons aucun droit sur eux. Nous devons les respecter et les protéger. Les éléphants n'ont pas à être victimes de ce trafic de l'ivoire, ni d'aucun autre commerce légal ou illégal. Ils doivent rester en vie et conserver leurs territoires. Bien cordialement Claire

Arrêtons le massacre!

ne peut-on à notre époque civiliser faire cesser ces actes de barbaries ? merci de tout faire pour arrêter ce massacre !

L'ivoire et la corne ont-elles un quelconque aspect nécessaire ou vital pour l'homme? Aucun. La préservation de la faune lui est en revanche indispensable. Arrêtons ce massacre et ce commerce qui n'apportent rien à l'humanité sinon la honte. Stop au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros

Il faut interdire de façon définitive tout commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros sur notre sol et de punir très fortement tout manquement à ces décisions; sauvons les éléphants et rhinocéros du massacre perpétrés par des braconniers sans scrupules.

Ivoire signifie mort et extinction d'espèces animales, et tant qu'il y aura du commerce ça continuera.

Voilà un arrêté qui fait preuve d'humanité à l'égard de ces êtres que nous, français, venons enfin de reconnaître comme 'sensibles' au regard du code civil. La mutilation ou mise à mort cruelle que les chasseurs d'ivoire et de corne de rhinocéros font subir aux éléphants et aux rhinocéros est d'autant plus abjecte que la souffrance animale n'est ni acceptable, ni plus acceptée devant les tribunaux qui n'hésitent pas à sanctionner ce crime. Si l'homme a besoin de l'animal pour s'alimenter et survivre, tel n'est pas le cas de l'usage de la corne ou de l'ivoire pour de simples besoins artistiques et surtout financiers.

L'homme veut contrôler ceux qui l'entourent parce qu'il a fait en sorte de le pouvoir (évolutions technologiques et autres)...cependant l'argent contrôle l'homme. Laissons les bêtes vivre en paix et arrêtons de les massacrer pour notre Avarice naturel. On est censé avoir développé la Raison alors montrons plutôt ce côté de l'être humain en prenant les bonnes décisions.

Arretez le massacre!!!

stop au commerce de l'ivoire d'éléphant et aux cornes de rhinocéros avec une interdiction totale sans dérogation possible il en va de la survie de ces animaux

Bonjour, La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes

16/06 22: 18 Cinderella

16/06 22: 18 Val

16/06 22: 23 Sarah

16/06 22: 25 Claire

16/06 22: 28 joolyne couprie

16/06 22: 30 THIEBAUT SANDRA

16/06 22: 31 Benoit

16/06 22: 32 STEINER

16/06 22: 32 Jacq

16/06 22: 33 Eleanor GABRIEL

16/06 22: 33 S.G

16/06 22: 36 Salome

16/06 22: 36 michelle

16/06 22: 37 Laroche

L'ivoire, torture immonde pour du commerce!

STOP Contre le commerce de l'ivoire

Nous n'avons aucun droit sur les animaux sur cette terre

Ivoire arrêter le commerce de l'ivoire

Ivoire et humanité

trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros Non au commerce d'ivoire

je suis pour cet arrêté

Non aux braconnages pour l'ivoire

arrêt du commerce de l'ivoire

Il faut tuer la demande d'ivoire

16/06 22: 40 Gounette

Interdiction totale de l'importation d'ivoire en France

16/06 22: 42 SPEISSER Michèle

16/06 22: 42 vappereau

16/06 22: 43 Roger

16/06 22: 48 Clot Michèle

16/06 22: 53 Ianyou Ianyou

16/06 22: 53 Christelle

16/06 23: 07 Barbera

COMMERC E SCANDALE UX DE L'IVOIRE

Pour l'interdiction totale, sans dérogation, du commerce de l'ivoire

Interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros pour leur préservation

Interdiction vente ivoire

Une urgence

affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Cordialement,

Laissez ces animaux vivre en liberté. Honte à tous ces profiteurs d'argent pour qui la vie d'un animal ne vaut rien. Dans quel monde vivons nous?

9EN REGARD AUX GENERATIONS FUTURES, CESSONS DE MASSACRER LES ELEPHANTS ET LES RHINOCEROS. ELLES ONT LE DROIT DE CONNAITRE CES MERVEILLEUX ANIMAUX ET NOTRE ROLE A NOUS TOUS CONSISTE A LES PRESERVER ET A LES RESPECTER. { 'LA PROTECTION ANIMALE EST UNE DOCTRINE CHRETIENNE'. SA SAINTETE LE PAPE JEAN PAUL II. } 'NOUS N'HERITONS PAS DE LA TERRE DE NOS PARENTS, NOUS L'EMPRUNTONS A NOS ENFANTS'. TRES BELLE CITATION DE M. A. DE SAINT-EXUPERY, A MEDITER DE TOUTE URGENCE. } Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

C'est une saine réaction d'interdire le commerce de l'ivoire Il faudrait surtout que ce commerce soit interdit en Chine cela air ait deux conséquences sur le braconnage en Afrique !

Je suis pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros ; il faut absolument protéger ces espèces de la disparition et réprimer sévèrement les contrevenants. Il y va de la survie de toutes les espèces et aussi de celle des humains. Ce n'est qu'en respectant la vie, que l'humain pourra vivre.

pour que cela cesse stop les massacres tout ca pour de l'argent ... L'argent est bien trop souvent le prétexte à l'extermination, à la souffrance, réfléchissons bien à nos actes et à leurs conséquences ! Il est indispensable maintenant n'interdire la vente de l'ivoire en France. C'est indigne de continuer cette complicité aux massacres des éléphants . S'il vous plaît, distinguons nous enfin !

16/06/2016	23:11	Zorba	Ivoire c'est tout vu !	Depuis que je suis né, j'ai entendu toujours le même discours sur les éléphants ; alors au bout de 45 ans ce serait bien d'arrêter le massacre ! Que l'on punisse sévèrement les braconniers et qu'on sauve le plus d'éléphants possible. Et que les gens arrêtent d'acheter de l'ivoire. Tuer des animaux et les faire souffrir sont des CRIMES!!!! Que ces tueries s'arrêtent !!! Pour l'amour des animaux et de cette planète que l'Homme détruit chaque jour pour de l'argent...!!!c'est bien triste !!! Pour info, j'ai déjà écrit une pétition à Mme Ségolène Royal Aucune dérogation ne doit être admise et le texte doit être voté et appliqué de façon urgente. Le massacre des éléphants et des rhinocéros ainsi que leur agonie provoqué par l'ignominie humaine est intolérable. Cessez ce commerce. Honte aux élus et dirigeants qui sont incapables de faire respecter les lois et les protections de ces animaux pourtant avérées nécessaires. Bonjour, Faites de mon Pays un pays propre, refusez l'importation d'ivoire pour l'arrêt du massacre des éléphants. surtout pour en faire des babioles! Merci d'avance pour ces magnifiques animaux, et pour mon pays si sociale et généreux !! Cordialement. je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en france eteurope STOP à tout commerce d'ivoire, ancien ou non. Que les stocks soient détruits, que la loi décide de fortes amendes pour tous les contrevenants. L'ivoire appartient aux éléphants. Sauvons-les de l'extinction. Même chose pour les rhinocéros et pour les tigres. Et de tous les autres carnages comme celui des requins, des dauphins, et de tous les animaux. Bonjour, *De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Aussi, je vous demande d'interdire complètement le commerce de l'ivoire afin de préserver la biodiversité et la faune sauvage d'Afrique et d'Asie. _ _ Avec mes meilleures salutations,
16/06/2016	23:12	Lili	Sauvons les éléphants !!! Il y a urgence !!!!	
16/06/2016	23:12	larcher frederique	Aucune dérogation	
16/06/2016	23:21	MOREAU	non a l'ivoire sous toutes ses formes	
16/06/2016	23:21	JANNICK NIMES	LA PRIÈRE DES ELEPHANTS	
16/06/2016	23:24	djemili claudine	demande d'interdiction totale	
16/06/2016	23:25	ELESBED	Interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros	
16/06/2016	23:26	Silabelle	Assez de ce carnage	
16/06/2016	23:35	Gérard MOINE	Interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	
16/06/2016	23:37	Anne Helene Talarmain		Je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'artiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Pourquoi les animaux sont toujours victimes des hommes. Tuer pour de l'ivoire c'est honteux et si on utilise de l'ivoire c'est pareil, c'est complicité. Nous sommes en 2016 réveiller vous Il n'est plus possible d'accepter le commerce de l'ivoire qui est si destructeur pour la faune africaine et asiatique, il est maintenant indispensable de tout mettre en oeuvre pour sauver les éléphants et rhinocéros de ce fléau qu'est le commerce de l'ivoire, produit qui peut être remplacé par d'autres matériaux Il faut interdire purement et simplement le commerce d'ivoire car il y va de la survie pure et simple de ces magnifiques animaux que sont les éléphants ! Le projet d'interdiction est une avancée tardive mais notable, par contre, permettre des dérogation n'a pas de sens, même avant 1947, les animaux ont été abattus pour leur prendre leur ivoire et ça a aussi
16/06/2016	23:39	martine ormaechea	pas de dérogations	
16/06/2016	23:41	Leti	Pourquoi la France ne montre pas l'exemple ?	
16/06/2016	23:45	laurent	oui à la protection totale des éléphants et rhinoceros	
16/06/2016	23:53	Bernard GUILLAUME	Interdiction de l'ivoire.	
16/06/2016	23:53	Alain MAG	Enfin !	

16/06/2016	23:58	thierry Noirel	Interdiction totale	participé à la situation actuelle donc pas de raison d'accorder des dérogations qui permettront de spéculer sur ce commerce de la honte, et en plus totalement idiot car en prenant l'ivoire sur des animaux morts naturellement, il y en aurait plus de disponible car les animaux n'auraient pas été exterminés et forcément, ils meurent naturellement un jour ou l'autre. Il faut interdire totalement le commerce de l'ivoire en France. Mesdames, Messieurs, Par la présente, je demande expressément L'INTERDICTION TOTALE du commerce d'ivoire sur notre territoire français. Les éléphants, les rhinocéros (et bien d'autres) se MEURENT PAR NOTRE FAUTE dans un but unique : l'argent. Leurs multiples souffrances m'horripilent, me scandalisent et enfin me font pleurer. CELA SUFFIT ! Bien des pays, les Etats-Unis par exemple, se sont engagés afin que ce COMMERCE ABJECT CESSE. Faisons de même et vite, le temps presse et vous le savez fort bien. Ces animaux magnifiques NE DOIVENT PAS DISPARAITRE, tout d'abord : évidemment pour eux, pour nous adultes et évidemment pour les générations futures. Mesdames, Messieurs, merci d'avance POUR EUX.
16/06/2016	23:59	Shanluckvi	Pour la protection des éléphants, des rhinocéros...	Nous pouvons avoir des bibelots en plastique ou autre qui sont aussi beau et qui respectent les éléphants et les rhinocéros. Quand l'ivoire ne se vendra, ni ne s'achètera plus, les braconniers arrêterons de tuer ou mutiler les éléphants et les rhinocéros pour leur voler leurs défenses. toute exploitation est une honte, toute torture est honteuse et immorale, tout profit des plus faibles est à banir C'est une ignominie l'attitude que nous avons à traiter les animaux selon notre bon plaisir. Nous nous devons au contraire de protéger les espèces patrimoine de la vie sur terre. Merci de voter immédiatement une interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire en France et au niveau européen ! Sans AUCUNE dérogation ! Tout commerce de l'ivoire stimule le commerce illégal ! Au rythme actuel, il n'y aura plus aucun éléphant sauvage sur cette planète dans quelques années, des décisions fermes et courageuses sont nécessaires pour les sauver ! Un éléphant vivant est une richesse bien plus grande que le commerce de son ivoire ! Le monde qui nous entoure ne nous appartient pas, empêchons les trafiquants EN TOUT GENRE de l'anéantir à tout jamais... INTERDICTION TOTALE, IMMEDIATE ET DEFINITIVE du commerce de l'ivoire !
17/06/2016	00:00	follet	interdiction totale du commerce d'ivoire en france	
17/06/2016	00:02	Muller Michelle	arrêt des massacres, le carnage a suffisamment duré !	
17/06/2016	00:14	LAURENCE MARAIS	torture et exploitation immorale	
17/06/2016	00:20	dumontier corinne	SOS Animaux menacés	
17/06/2016	00:21	Kristof	Interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire !	Contre l'interdiction de tout commerce d'ivoire
17/06/2016	00:24	Caroline Blevin		STOP
17/06/2016	00:30	TONNOIR B.	STOP	
17/06/2016	00:34	Michèle AIME	La Vie Terrestre est une et indivisible.	Je souhaite l'interdiction totale de tout commerce d'ivoire, sans dérogations ni réserves. STOP à la maltraitance animale De quel droit, un être vivant, monté sur deux jambes, s'octroie-t-il l'autorisation de supprimer un autre être vivant, comme lui-même, mais jugé inférieur parce que représentant d'une autre espèce, dite animale, donc non respectable à son point de vue ? Ce qui la rend, par conséquent, corvéable à merci, jusqu'à devoir enrichir, d'espèces sonnantes et trébuchantes, la vie de cet humanoïde barbare, primaire et sans freins, erreur de la Création et qui a pour nom : l'homme. Je rêve à l'avènement de la révolte des animaux, otages sanguinolants de cette créature à deux pieds qui fait main basse sur TOUS les habitants de la planète dénués de la parole : le monde animal (sans oublier le monde végétal). Pour ceux dont je fais partie, la Création est une et indivisible et nul n'a le droit de s'approprier et de décimer certains de ses composants, en particulier pour son unique profit. mesdames, messieurs les politiciens, hâtez vous pendant que il est encore temps de nous montrer que vous ne participez pas aux réseaux mafieux organisés de vente d'ivoire !!!! n attendez plus ...L'HISTOIRE s'en souviendra.
17/06/2016	00:35	biba	stop aux mafieux du commerce d'ivoire	

17/06 00: patricia
/2016 36 poujade

non au
commerce
de l'ivoire

NON AU COMMERCE D IVOIRE .

Encore une loi pour se donner bonne conscience et qui ne servira à rien si l'interdiction n'est pas totale, les dérogations permettront de blanchir tranquillement l'ivoire illicite et de continuer à banaliser et cautionner ce commerce, faire passer un commerce, quelqu'il soit, avant la survie des peuples rhinocéros et éléphants donne une idée de l'exigence éthique des législateurs.

17/06 00: Annie
/2016 42

une loi pour
qui ?
Interdire
tout
commerce
d'ivoire

Supprimer toute autorisation de vendre de l'ivoire nous semble le seul moyen pour préserver les derniers éléphants... En vie... Merci. Alain.

17/06 00: Alain
/2016 43

commerce
de la
cruauté

Je suis contre le commerce d'ivoire et de corne ! C'est le commerce de la cruauté de plus sur une espèce en voie de disparition.

17/06 00: Joëlle
/2016 43 GUIADER

commerce
de la
cruauté

Non au commerce de l'ivoire et de la corne. Non au massacre des éléphants et des rhinocéros. Tout simplement. Cette question ne devrait même pas se poser, tellement elle tombe sous le sens.

17/06 00: Brice
/2016 54

Non. Point
final.

Les dernières populations d'éléphants sont en sursis et seule l'interdiction totale du commerce de l'ivoire pourrait leur donner une chance de voir faiblir sensiblement le braconnage qui s'exerce sur elles.

17/06 00: Baby Isabelle
/2016 57

Interdire les
ventes
D'ivoire en
France

Je ne veux pas être complice de cette extension et de la disparition de ces animaux si sensibles et nécessaires à la biodiversité. Merci à vous nos députés de faire preuve de clairvoyance en votant dans ce sens..

Madame, Monsieur, Je vous demande de bien vouloir reconsidérer les articles et paragraphes : il ne devrait y avoir {{AUCUN animal}} massacré pour son ivoire, sa fourrure, sa bile, ou quoique ce soit d'autre ! Donc {{PAS DE DEROGATION}} mais un encouragement à la population de montrer la nature vivante aux touristes, sans souffrance aucune tout en rapportant de quoi nourrir tout le monde. Les animaux ne sont pas à notre service mais des compagnons de vie qui méritent le respect ! Respectueusement Vôtre,

17/06 01: Françoise68
/2016 01

'Defense d'y
voir
Pour
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire

Que la France tienne ses promesses au sujet de cette interdiction, que ce commerce concerne l'ivoire brut ou travaillé...

17/06 01: ANIK
/2016 01 NOUCHET

commerce
de l'ivoire

Bonjour, Je demande l'interdiction totale du commerce d'ivoire, il faut impérativement arrêter de massacrer les animaux pour leurs ivoires et leurs cornes, cela ne peut plus durer. STOP!! Merci et bravo pour vos actions en faveur des animaux!!

17/06 01: M.Duc
/2016 06

Message
contre le
commerce
d'ivoire

Pour un arrêt total de ce commerce !

17/06 01: yoann
/2016 08

Ivoire

Bonjour, Il n'y a plus de contrôles systématiques aux frontières des pays de l'Europe. Les marchandises entrant dans chaque pays sont contrôlées par les douanes au compte goutte ! Trop peu de moyen sont mis en oeuvre contre les produits / marchandises illégales, qu'ils soient nocifs, toxiques ou destructeurs de vie comme les objets en ivoire ! Les certificats peuvent se falsifier de plus en plus facilement. Une denrée rare comme l'ivoire attire les convoitises de gens malhonnêtes prêts à tous pour s'enrichir ! En effet, la rareté en économie instaure une augmentation de la demande, ou une augmentation du prix des biens même si la demande reste minime, et donc la hausse de la fraude pour contourner cette rareté. Ici, le contournement de ce problème est de créer davantage d'ivoire pour satisfaire la demande : le braconnage et l'abattage illégal, immonde et révoltant d'éléphants ! Le plus simple est d'interdire le commerce purement et simplement d'une marchandise que l'on veut arrêter de produire... et dans le cas de l'ivoire, que l'on veut arrêter qu'elle détruise des vies inutilement !!! Il faut être cohérent ! Pour les objets considérés comme pièces de musée, antiques ou historiques, le prêt est un moyen d'inscrire ces objets dans l'histoire, de les faire partager et d'instituer des liens de communauté. Pas besoin d'acheter pour s'instruire, découvrir si tel est l'intérêt des collectionneurs !

Le mal fait aux éléphants, tués lorsque cela était encore légal ou ceux braconnés une fois les lois votées, ne peut être défait. Cependant, nous pouvons protéger les éléphants encore vivants : PAS DE

17/06 01: Delph
/2016 22

POUR
L'INTERDIC
TION
TOTALE
DU
COMMERC
E DE
L'IVOIRE

Ganapati une
amie des
éléphants qui
en parraine
plusieurs en
Afrique

17/06 01: plusieurs en
/2016 39 Afrique

17/06 01: Elmer
/2016 57

non au
commerce
de l'ivoire
Belle
initiative

17/06 02: berger
/2016 04

commerce
d'ivoire

17/06 02: michelle
/2016 13 Bompard

non au
commerce
de l'ivoire !!

17/06 02: Guillemin
/2016 20

Ivoire et
Cupidité

DÉROGATION POUR DES VENTES TELLES QUELLES SOIENT CONCERNANT L'IVOIRE !!!!!!!!!!!!!!!

Il faut dire un NON définitif au commerce de l'ivoire Permettre le massacre des éléphants est tout simplement intolérable et indigne de l'homme car ce n'est qu'une question de gros sous SEULS LES ELEPHANTS ONT LE DROIT DE PORTER DE L'IVOIRE

Il faut que ce commerce cesse, et cet arrêté serait un pas énorme! C'est incroyable, depuis le temps qu'il y a des pétitions à répétitions, rien ne bouge. Toujours autant de massacres. Alors, je pose la questions: Qui fait quoi (ou plutôt qui ne fait pas quoi) pour éradiquer une bonne fois pour toute ces massacres qui durent depuis des décennies???? L'argent 'pourrie tout'.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).

{{{}} }Vaste sujet comme tous trafics les Coupables (l'homme et sa monstrueuse Cupidité)

Il est grande temps de faire cesser ce commerce destructeur. Les vrais fautifs sont sûrement plus ceux qui continuent d'alimenter le marché en achetant à prix d'or le moindre gramme d'ivoire que les braconniers qui ont du mal à résister à la tentation devant de telles possibilités de gain et alors qu'ils sont souvent dans le dénuement. INTERDICTION TOTALE SANS AUCUNE DEROGATION! Il faut tenir compte des éléments suivants: • Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). • Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de votre soutien, ! la protection des animaux dits sauvages et menacés passe par l'interdiction du commerce des matériaux issus de ces animaux que ce soit peau, cornes, os, ailerons, etc ... il est temps d'interdire ces commerces dans tout pays qui se dit civilisé ... je joins ma voix à celles des défenseurs des éléphants & rhinocéros et, d'une manière générale de toutes les espèces animales menacées d'une façon ou d'une autre par la rapacité et la bêtise des 'con-sommateurs'

17/06 02: Aqualaurent
/2016 49

Contribuons
à faire
cesser cette
tuerie
insupportabl
e.

17/06 03: Daniel
/2016 11 MELERE

stop au
commerce
de l'ivoire

17/06 03: pierre
/2016 56

pachydermi
cide

17/06
/2016 04:
02

Pliumedelle

Hypocrisie
des
pouvoirs
français !

Oui, quelle hypocrisie de faire croire que la France va interdire le commerce de l'ivoire sur son territoire, pour ensuite introduire des dérogations qui annulent tous les effets de cette interdiction ! Si cela continue, les éléphants vont disparaître de la terre, tout simplement. Comment expliquerez-vous ce mépris de la vie à vos enfants et petits-enfants ? Ne croyez-vous pas qu'il serait grand temps que l'homme cesse de massacrer les animaux et la terre ?

17/06
/2016 05:
04

Klaire 12

Contre le
massacre d'
innocents!

Contre tout commerce de l'ivoire! Comment peut-on, face à l'horreur d'animaux sacrifiés, encore permettre le commerce de l'ivoire dans notre pays?

17/06
/2016 05:
27

Fleissner

Halte au
commerce
de l'ivoire !

Je suis tout à fait en faveur d'une interdiction totale du commerce d'ivoire qui favorise le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je ne suis pas en faveur d'un régime dérogatoire : cela va stimuler la valorisation du produit et engendrer une continuation du massacre des animaux.

17/06
/2016 05:
54

Stéphane

Avis d'un
citoyen
lambda

Ce projet d'arrêté semble très intéressant. Il est cependant regrettable que la poudre de corne ou les autres composés contenant ce l'ivoire d'éléphant ou de rhinocéros ne soient pas pris en compte. Il serait également utile de prévoir que toute détention de cette matière quelle qu'elle soit soit prohibée.

17/06
/2016 06:
41

Christine
Chaibos

Interdiction
totale du
commerce
de l'ivoire.

de quel droit peut-on massacrer des animaux
Il faut que le braconnage cesse. Le seul moyen est l'interdiction totale de l'ivoire brute ou travaillée et de très lourdes sanctions en cas de violation de la loi. Ce projet de loi est un pas en avant mais il ne faut pas de dérogation possible pour éviter les trafics. Cordialement, Que c'est triste de devoir revenir sur un sujet que l'on croyait réglé. Arrêtons le massacre de ces pauvres animaux. N'encourageons pas ce commerce.

17/06
/2016 07:
10

Blanche

Triste et
révoltant

Ce commerce de défenses d'Eléphants est indigne de par son intérêt financier. Lorsque les humains auront dévasté l'ensemble des composants que porte notre planète TERRE, iront-ils massacrer le contenu de la planète MARS ou autres ? En l'attente, ce sont les éléphants, les rhinocéros, qui périssent ... De quoi se prévoient ces humains dénués de toute conscience, égoïstes, qu'ils se consacrent à agir pour le bien de leurs semblables, mais aussi est surtout pour améliorer la vie terrestre d'animaux, végétaux afin que notre belle planète bleue puisse continuer, elle-aussi, à vivre car la TERRE souffre également du comportement de ses 'locataires temporaires'.

17/06
/2016 07:
14

PEILLON
BRUNHILDE

ABUS,
MASSACR
E
DEFENSES
D'ELEPHAN
TS

L'ivoire, c'est les magnifiques défenses des éléphants, et, les éléphants, c'est dans leur milieu naturel. Qu'on les laisse tranquilles! Inacceptable de la part de la France qui devrait être en tête de la lutte contre les trafics en tout genre d'ailleurs.

17/06
/2016 07:
27

Agnes
Compere

Pour l'
interdiction
totale du
commerce
de l'ivoire

non au commerce de l'ivoire !!!!
quelle image laisserons nous .ceux sont des criminels il faut interdire ce trafic avec une grosse amande a la cle

17/06
/2016 07:
31

Patrick
VONTHRON

Inadmissible
massacre
des
éléphants

C'est inadmissible qu'en 2016, on puisse encore faire le commerce de l'ivoire quand on sait le massacre que cela fait subir à ces magnifiques éléphants. Pareil en ce qui concerne la corne de rhinocéros. J'en ai assez de voir ces animaux se faire massacrer, afin de fabriquer des objets tellement inutiles. Quant aux artisans, ils peuvent utiliser d'autres matériaux que l'ivoire. Mais évidemment, c'est une question de gros sous. C'est immonde et médiocre.

17/06
/2016 07:
51

Marie Carcy

commerce
de l'ivoire

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).

17/06
/2016 07:
54

kris

stop

17/06
/2016 07:
58

BARONDEAU
Laurence

Pour une
interdiction
totale du
commerce
d'ivoire en
France

Bonjour, Je demande à ce que les commerces des ivoires d'éléphants et de rhinocéros soient totalement interdits en France. D'autant que les rhinocéros sont en voie d'extinction, et les éléphants menacés par les braconniers de tous bords. Cordialement. Laurence BARONDEAU STRASBOURG

17/06
/2016 08:
00

Kirsibue

Sauvons ce
qui peut
l'être

Tant qu'il y a encore une chance pour que notre monde sauvegarde ses richesses et beautés saisissons la. Refuser tout commerce d'ivoire en fait parti!

17/06
/2016 08:
01

Mme BIART

HONTE AU
MARCHÉ
DE
L'IVOIRE et
CORNE DE
RHINOCER
OS

IL FAUT SE MONTRER PLUS SEVERES AVEC TOUS LES TRAFIQUANTS AVEC DES PEINES TRES LOURDES ET DISSUASIVES.

17/06
/2016 08:
04

Jocelyne
BESCHE
LAGANE

Non au
commerce
d'ivoire et
de la corne
de
rhinocéros

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier (le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquemment ce jour : «Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel») afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

17/06
/2016 08:
07

Françoise Le
Maguet

Ivoire
sans
commerce
de l'ivoire
des 2016

Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire car si on continue ainsi, il n'y aura plus d'éléphants à l'état sauvage sur notre planète à cause du braconnage. Pour que ces animaux majestueux et si intelligents ne disparaissent pas de leur milieu naturel à cause des humains, il faut donc les protéger sans condition et sans attendre. Je n'imagine pas les savanes et les jungles sans éléphants !

17/06
/2016 08:
08

Annick a

Pour une
interdiction
pleine et
entière du
commerce
de l'ivoire

Que plus aucun commerce de l'ivoire ne soit possible pour préserver la faune sauvage en très grave danger est impératif.

17/06
/2016 08:
20

Cécile
Lecomte

Je suis
contre
lecommerce
de l'ivoire

J'exprime par la présente mon souhait d'une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. Cécile Lecomte 12 place des Troubadours 13200 Arles
Merci de prendre vos responsabilités pour interdire le commerce de l'ivoire en France, donnant ainsi l'exemple en faisant un pas vers la sauvegarde d'un patrimoine inestimable, celui des éléphants en train de s'éteindre.

17/06
/2016 08:
20

Vanessa
Demouy

Je suis
contre
lecommerce
de l'ivoire
des la corne
de
rhinocéros

Il est grand temps d'agir et de montrer l'exemple aux pays asiatiques qui attribuent des vertus aphrodisiaques à la corne de rhinocéros, les menaçant d'extinction. Merci d'interdire son commerce en France Je suis révoltée devant tant de barbarie envers les animaux. Il faut immédiatement arrêter ce trafic d'ivoire qui mènera à terme à l'extinction de ces animaux. STOP maintenant !
Il faut que nous faisons tous que nous pouvons de sauver ces animaux.

17/06
/2016 08:
22

Vanessa
Demouy

Je suis
contre
lecommerce
de l'ivoire
des la corne
de
rhinocéros

17/06
/2016 08:
23

Christine
Givron

Stop à ce
commerce
barbare

Bonjour, Je pense que le commerce d'ivoire relève de la préhistoire. Les cueilleurs / pêcheurs sont désormais bardés de bijoux synthétiques et les vertus soi-disant prêtées à la corne de rhino, ne sont pas fondées et quand bien même !! Quel intérêt de porter des bêtes MORTES sur soi, surtout dans les conditions de tuerie que l'on nous décrit pour ces grosses bêtes qui n'aspirent qu'à une PAIX bien réelle, tout comme nous d'ailleurs. Assez de Lobby et de mode, fourrures en poil de chien, de chat ! peu de croco; Pauvre humanité, ne te laisse pas aveugler, essaie d'Y VOIR !

17/06
/2016 08:
23

Stewart
Faulkner

Interdit tous
commerce
d'ivoire

Bonjour, Je proteste contre l'importation de l'ivoire non seulement en France mais dans le monde. Nous n'avons pas le droit de faire souffrir des êtres vivants simplement pour la mode ou faire des objets inutiles.

17/06
/2016 08:
24

valentine

INTERDICT
ION
D'IVOIRE

17/06
/2016 08:
24

Marie

L'IVOIRE, le
massacre

Il est plus que temps d'interdire le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros. La situation de ces animaux est réellement préoccupante et si on ne fait rien, d'ici quelques années, ils disparaîtront de notre planète. Leur milieu naturel est menacé de toutes parts par les activités humaines et le braconnage à grande échelle. Les braconniers utilisent des armes de guerre pour massacrer ces animaux, il faut arrêter cette situation dramatique. Je pense que si on interdit le commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros, on mettra fin petit à petit au braconnage. Et donc, on sauvegardera ces animaux emblématiques. Rien ne justifie toute cette souffrance. L'interdiction du commerce de l'ivoire doit être totale et la France doit montrer l'exemple.

Bonjour, il faut arrêter de tuer des animaux innocents pour leur ivoire et bob pas pour se nourrir. C'est un acte de barbarisme
Il faut protéger le peu qui reste d'éléphants dans le monde. Il faut maintenir la pression sur les gouvernements .

JE LE DIS JE L'ECRIS : JE SUIS CONTRE LE COMMERCE DE L'IVOIRE donc pas de dérogation

{})) quand on pense à la finalité de ce commerce d'ivoire , tuer des animaux pour faire d'affreux objets d'un jaune pisseux quelle manque de goût, ça coûte cher ça sert à rien et c'est laid voilà des raisons supplémentaires contre le commerce de l'ivoire

Montrons l'exemple. Le commerce d'ivoire doit être totalement interdit dans le monde et particulièrement en France.

pauvres bêtes tuées pour rien , pour faire des objets très laids d'un jaune pisseux faut vraiment ne pas avoir de cœur et en plus d'avoir un très mauvais goût ne pas acheter ces horreurs ça vaut cher et ça ne sert à rien et c'est laid vraiment encore une raison de plus contre le commerce de l'ivoire

je pensais que c'était interdit partout, hélas non, pitié pour eux
IL FAUT ARRÊTER PUREMENT ET SIMPLEMENT LE MASSACRE DE CES ANIMAUX MEME POUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES. MEME POUR LA RESTAURATION D'OBJET D'ART, VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT D'ACCORDER CELA. POUR MOI L'ART C'EST LE TALENT DES HOMMES MAIS PAS A PARTIR D'ÊTRE VIVANTS. DE QUEL DROIT MASSACRONS CES BÊTES, AU NOM DE QUOI NOTRE VIE VAUT-ELLE PLUS QUE LA LEUR. TOUT ÇA POUR LE PROFIT ET LE PLAISIR DE TUER. LAISSEZ LES VIVRE.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession

17/06 08: 28
/2016 Duclaud Nadia

17/06 08: 29
/2016 Marité

17/06 08: 29
/2016 Leinad

17/06 08: 36
/2016 Laffarre Héléne

17/06 08: 41
/2016 Marie

17/06 08: 41
/2016 ninky

17/06 08: 42
/2016 molinel

17/06 08: 44
/2016 ninky

17/06 08: 44
/2016 lepape

17/06 08: 51
/2016 DOC MARTIN

17/06 08: 52
/2016 Carine Doucet

Pour l'interdiction du commerce d'ivoire
Stop au commerce de l'ivoire
Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros
sur le territoire national
non au commerce de l'ivoire
JE SUIS CONTRE TOUT COMMERC E DE L'IVOIRE

un massacre pourquoi ?
Pour une interdiction totale sans dérogation

ARRÊTEZ LE MASSACRE DES ÉLÉPHANTS ET RHINOCÉROS

Refusons le commerce de l'ivoire.

d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les États-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Absolument pour cet arrêté. Il est grand temps dans un monde 'civilisé' de stopper les massacres tragiques d'animaux et de la biodiversité. Aucune raison à ceci, encore moins les industries du luxe et des poudres de perlinpimpin.

JE SOUTIENS LA DEMARCHE DE L'IFAW Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les États-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants

Bonjour, Je signe pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France. Pour une réponse pénale lourde si sanction prévue.

Cordialement,
Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande.

17/06 08: 53
/2016 Nadine L'hénoret

pour l'arrêté

17/06 08: 53
/2016 corynne

ARRÊT TOTAL DU COMMERC E DE L'IVOIRE

17/06 08: 54
/2016 Thibaud Haezebrouck

Interdiction commerce d'ivoire

17/06 08: 56
/2016 DAVY Colette

Interdiction totale du commerce de l'ivoire

Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Il faut arrêter complètement le commerce de l'ivoire; c'est le seul moyen d'apporter un arrêt définitif à ces tueries ignobles, qui mettent en danger la race des éléphants, mettent des éléphants en danger de mort et font la richesse de trafiquants qui méritent la saisie de tous leurs biens et la prison à vie.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande.

Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Le commerce de l'ivoire, des cornes de rhinocéros devrait être interdit depuis longtemps, allons voir si nous le pouvons, les animaux vivants, dans leur milieu naturel, sans vouloir posséder un morceau de leur corps !!

arrêtons le massacre d'animaux innocents pour le simple plaisir de porter des bijoux en ivoire. Certes cette matière est très belle, mais elle est surtout indispensable à la survie des animaux qui la portent! Alors durcissons la loi et sévissions auprès de ceux qui ne la respectent pas.

Arrêter le massacre des éléphants. Poursuivre dans le commerce de

17/06 08: HALTE AU
/2016 56 Amédia MASSACRE

17/06 08: DAVY Pierre-
/2016 56 Jean Interdiction totale du commerce de l'ivoire

17/06 09: agnès Lachard défense d'ivoire

17/06 09: fache assez! l'homme devrait arrêter

17/06 09: sandrine

l'exterminati
on
d'espèces
vivantes et
vulnérables
afin de se
préserver
lui-même

l'ivoire, c'est attacher de la valeur à cette matière et n'en attacher aucune au mammifère qui la fabrique. Un animal massacré au mépris de sa vie, sa famille et de son utilité pour l'environnement pour deux défenses d'ivoire, c'est totalement démesuré et un non-sens.

Bonjour je ne comprend pas que dans ce pays qu'est la France qui ce dit démocratique, les lois voter ne soit pas appliquer ou alors partiellement au bon vouloir des élus et de la pression des soit disant grand de ce monde. Nous parlons ici d'animaux, sans défenses devant nos armes qui détruit massivement leur populations. N'avez vous donc pas de cœur de rester sans rien faire devant ce génocides des éléphants et des rhinocéros, ? au nom de quelle dieux ou croyance avons nous le droit d'exterminer un peuple ? Je ne peux croire qu'un dieux quel qu'il soit puisse être d'accord avec cela. De plus ces morts en nombres importants pour faire des bijoux ? N'avons nous pas suffisamment de connaissances pour remplacer cette ivoire par des produits de synthèse ? je suis peut être utopiste mais j'aime à croire que l'espèce humaine est plus que c'est destructeurs de masse, que ce soit les animaux ou la nature réveillez vous et faites quelques chose, vous qui avez le pouvoir de changer les choses. Levez vous en masse et faites entendre la voix des animaux à travers votre voix. FAITES quelque choses avant qu'il ne soit trop tard et que les noms ÉLÉPHANT et RHINOCÉROS ne soit plus que des photos jaunies. j'ai l'espoir que c'est quelques lignes sauront réveiller vos consciences et vous rappelez que votre quotidien bien confortable n'est pas le quotidien de ces animaux qui doivent ce battre chaque jours pour survivre. excusez les fautes mes j'écris sur mon téléphone portables avec des larmes de sang. Bien sincèrement

17/06 09: Isabelle
/2016 10 Travers Interdiction du commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros INTERDICT ION TOTALE DU COMMERC E

17/06 09: Lambert
/2016 14 Christophe animaux

17/06 09: Recoules

17/06 09: Labouré projet contre le commerce de l'ivoire Interdiction totale d'un commerce cruel

17/06 09: Silvia Gelmini

17/06 09: Nico M Commerce d'ivoire

17/06 09: guidé laissez les vivre!

17/06 09: Largaud chantal Emplois,t efficacité,vulgarisation

BONJOUR Il est nécessaire d'interdire complètement le commerce de l'ivoire.

NON au commerce et à l'importation d'ivoire et de corne de rhinocéros sur tout le territoire national et européen! madame le ministre, J'adhère à ce projet, car en cette période où la survie de certaines espèces d'animaux est de plus en plus menacée, nous nous devons, nous citoyens, élus, responsables de soutenir toute initiative, en faveur de leur protection. Je souhaite que ce projet aboutisse afin de faire cesser ces absurdités de commercer ces produits issus d'animaux que malheureusement les générations futures n'auront pas la joie de voir vivants, si aucune décision n'est prise! mes respectueuses salutations

J'attends avec espoir cette interdiction. Laissons au passé ce triste commerce ! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Messieurs se les Chefs de gouvernement, Pas de dérogations! Au contraire faites de plus en plus la chasse aux acheteurs car, tant qu'il y en aura le braconnage continuera mais ça tout le monde le sait. J'ai eu la chance d'aller les voir dans leur milieu naturel à plusieurs reprises et je ne m'en lassait pas et j'ai envie de les voir encore longtemps. Alors mobilisation contre les marchands et surtout faites respecter les Lois qui sont votées mais pas suivie d'effet. J. Guidé Offrez des formations en expertises d'ivoire classée objet d'art ancien, multipliez les emplois à mission et les contrôles inattendus, plus un numero d'appel pour les signalements d'anomalies. Affichez plus de posters au départ des vols internationaux, avant que les touristes n'achètent leurs souvenirs à l'étranger et affichez ce numero d'appel. Faites passer des clips brefs et percutants à la télévision. Enseignement primaire et secondaire idem Journée mondiale anti ivoire

17/06 /2016 09:33 Camille Chalencron Contre la commercialisation de l'ivoire
 Bonjour je suis contre toute forme de commercialisation de l'ivoire sous toutes ses formes, et ce sans aucune dérogation. Cordialement tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles, ce qui est inconcevable. La France doit tenir et mettre en oeuvre les engagements du 30 avril 2016! Il serait temps d'agir pour sauver ces especes, au lieu d'autoriser les prélèvements de loups, requins.. et de céder aux lobbyings et à l'attrait des voix politiques!

17/06 /2016 09:36 Pauline Sauvons nos animaux ! Plus qu'une ligne droite, la plus dure, la plus dure, mettre en application !!!!

17/06 /2016 09:39 Daniel Plus qu'une ligne droite, la plus dure, mettre en application avant l'an 2100 !!!!!

17/06 /2016 09:41 Daniel Ladurelle non à toute dérogation
 Bonjour je suis opposé à toute dérogation et demande au gouvernement d'agir auprès de la CE pour qu'il en soit ainsi dans toute l'UE. Cordialement
 Pourquoi introduire une derogation pour une matiere qui n'est pas indispensable a notre vie et qui signe la mort des derniers elephants et rhinoceros ? Au nom de quel art peut on justifier la mort d'etres vivants ? Les elephants et rhinoceros sont un maillon indispensables a la chaine du vivants ; leur disparition aggravera les problemes des territoires ou ils vivent. Leurs dejections fertilisent la terre et propagent les graines des arbres, le tourisme animalier fait vivre de nombreuses personnes dans ces regions pauvres. Que deviendront-ils quand ils vivront dans un desert sans vie ? leur proposerez vous de les accueillir, les nourrir et leur donner un revenu ? On ne peut que constater l'insuffisance des mesures mises en place ces dernieres anneess. Les derniers elephants et rhinoceros vont etre extermines si une interdiction totale du commerce de l'ivoire n'est pas mise en place dans tous les pays mais il serait hypocrite de refuser de la mettre en place sous pretexte que ce commerce existe ailleurs. Il faut commencer ici, chez nous pour que cette logique s'impose partout, sinon les legislateurs seront complices et responsables de la mort des derniers animaux.

17/06 /2016 09:41 Myriam Les derogations signent la mort des elephants et des rhinoceros Non au massacre des elephants

17/06 /2016 09:44 Elisabeth Non au massacre des éléphants et punitions pour les assassins. Nous devons impérativement protéger les éléphants et faire cesser et condamner le commerce d'ivoire par des peines lourdes et exemplaires.

17/06 /2016 09:49 gazelle Le commerce d'ivoire est immonde!! interdiction du commerce ivoire
 n'allons pas jusqu'au bout du bout de la prédation et préservons la vie, 'aussi pour nos enfants

17/06 /2016 09:51 vanderlinden interdire totalement le commerce de l'ivoire sur notre sol
 De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Il faut que cesse immédiatement ce trafic de l'ivoire. Que tous les responsables de nos pays unissent leurs forces pour interdire ce marché honteux et que nous nous unissions tous pour boycotter l'ivoire. Si il n'y a plus d'acheteur dans le monde. Il n'y aura plus de vendeur. Soyons tous responsable pour une fois. Et n'oubliez pas que L'IVOIRE SENT LA MORT.

17/06 /2016 09:59 cyril cordier Une décision franche et courageuse s'impose.
 Il n'est pas normal d'en être encore là en 2016, le commerce de l'ivoire doit absolument cesser au plus vite!
 Je souhaite l'interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphants et de cornes de rhinocéros . Nous nous devons de préserver les animaux sauvages

17/06 /2016 10:00 Lioane Stop au trafic de l'ivoire.
 trop de raisons données pour continuer le commerce de l'ivoire. les objets avant ou après 75 ne sont pas meilleurs que les autres et s'ils sont en mauvais états il vaut mieux ne plus les exposer ou déclarer que l'on ne restaure plus pour sauver les éléphants vivants cependant je considère que montrer la mort d'un animal en considérant que c'est une œuvre d'art équivaut à donner une raison de continuer le massacre. ne

17/06 /2016 10:06 Vahia Inhumain!

17/06 /2016 10:07 Christiane Pimpie plus de cela

17/06 /2016 10:16 carine jensen non à toutes les exceptions

17/06 /2016 10:17 Lalou Supprimons le commerce de l'ivoire !
 S'il n'y avait pas de commerce, il y aurait moins de braconnage ! Pour une fois qu'une loi serait utile ...
 Cela suffit ! Nous sommes au 21ème siècle, il est grand temps de stopper tous ces actes de barbarie ! Nourrir le commerce de l'ivoire, c'est inciter (en plus de financer) les braconniers à continuer leurs actes inhumains envers les animaux ! Il n'y a rien de culturel dans la vente de ces 'produits' et encore moins d'esthétisme (ce sont des incisives chez les éléphants et de la kératine chez les rhinocéros). Il est grand temps que la France prenne exemple sur les pays voisins tel que l'Allemagne où les animaux y sont beaucoup plus respectés ! STOP à la cruauté envers les animaux !!!

17/06 /2016 10:19 Leinali Stop au commerce d'ivoire en France
 Arrêtons toute l'exploitation animale dans le monde!
 Évoluons, sortons de la barbarie! cessons d'utiliser les animaux à nos fins, respectons les, protégeons les ils ont autant que nous le droit basique d'être libres, de vivre. devenez Vegan! pour la paix pour la terre pour les animaux pour l'Humanité

17/06 /2016 10:19 Viviane ransquin Bonjour, le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je suis donc favorable au projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national.

17/06 /2016 10:20 Vincent MINEAUD Pour l'interdiction du commerce de l'ivoire l'ivoire y en a marre... protégeons les éléphants et les rhinocéros
 Il faut ABSOLUMENT mettre fin à cette spéculation et ses monstrueuses tueries. Les éléphants sont nos amis 'tuons nous nos amis pour leur voler leurs dents??? NON et bien faisons de même avec les éléphants

17/06 /2016 10:20 Johanne SANDON Tout à fait d'accord pour la suppression totale du commerce de l'ivoire en France et aussi dans tous les autres pays ; les éléphants et rhinocéros sont en danger d'extinction à cause de la cupidité et l'absence de prise de conscience du problème : la nature n'a pas doté l'éléphant et le rhinôde défenses ou de cornes pour le seul plaisir des collectionneurs et décorateurs !!!!!preservons ces deux races d'animaux magnifiques

17/06 /2016 10:22 Mathon Chantal Cupidité
 Aucun dispositif de contrôle ne pourra jamais enrayer le commerce illégal et donc les massacres d'éléphants. La préservation de cette espèce animale passe donc par une interdiction TOTALE de tout commerce de l'ivoire afin de tarir la demande. Merci de prendre en compte cet avis.

17/06 /2016 10:22 Françoise SOITEUR Pour une interdiction totale de tout commerce de l'ivoire
 Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit totalement. Les dérogations ne peuvent être envisageables que si elles ne favorisent pas à nouveau toute forme de trafic.

17/06 /2016 10:24 Thierry Soutenir ce projet d'arrêté pour stopper le massacre des éléphants de façon urgente
 Bonjour Je souhaite que ce projet d'arrêté soit adopté de façon à lutter efficacement contre le braconnage et toute forme de trafic d'ivoire. Rien ne peut justifier de tuer des espèces menacées dans le seul but de s'approprier leurs défenses ou corne.

17/06 /2016 10:28 DETOURNAY

17/06 /2016 10:30 RUJET EDITH il faut absolument que tous les pays se mobilisent pour stopper ce commerce atroce avant que ces animaux magnifiques disparaissent par la cupidité d'être humains .
 Bannir toute vente donc tout achat d'ivoire dans sa forme brute ou ouvragée provenant de toute espèce animale dont la vie doit être respectée et préservée dans une attitude de responsabilité. Investiguer pour rechercher les fraudes et développer les patrouilles pour la sauvegarde des animaux. Enseigner aux enfants les valeurs de la vie des animaux prévalente. Tuer un animal ou un individu est un acte monstrueux, indigne et contre nature. Punir avec amendes et prison

17/06 /2016 10:32 Rachel SAUVER LES ANIMAUX A CORNE ET INTERDIRE EN TOTALITE LA VENTE

ceux qui contreviennent à cette décision sensée et réglementaire. Dès lors que l'objectif de l'arrêté est de stopper le massacre des éléphants et rhinocéros et le commerce lié à l'ivoire qui s'ensuit ; les dérogations dont fait état le texte constituent une porte entrouverte pour blanchir l'ivoire illicite. Si l'on peut comprendre l'existence de ces dérogations pour les objets en ivoire produits avant le 1er juillet 1975, il serait indispensable que cette datation soit garantie et traçable ; nécessité de produire un certificat d'authenticité pour chaque objet et déclaration systématique de toute transaction y compris lors de ventes sur les brocantes. Par ailleurs, la connaissance de l'existant devrait permettre de mieux organiser et contrôler ce commerce.

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il est donc absolument nécessaire et vitale pour la biodiversité de mettre fin à tout commerce d'ivoire.

Je suis favorable à une interdiction complète du commerce de l'ivoire en France, afin d'arrêter les massacres qui se perpétuent à l'encontre des éléphants et des rhinocéros. Laissons ces animaux tranquilles, vivre en paix dans leur milieu naturel. Montrons que nous sommes des gens sensés et responsables en demandant l'interdiction complète du commerce de l'ivoire en France.

Il faut vraiment stopper TOUT commerce de l'ivoire si nous voulons préserver les éléphants. Il est grand temps d'agir

Ce texte va dans le bon sens, il faut être moteur et agir pour sauver ces magnifiques animaux

bonjour, la France doit montrer l'exemple et lutter contre ce commerce de l'ivoire qui engendre toujours le massacre des éléphants et des rhinocéros, il faut agir vite pour les générations futures

Stop à toutes ces souffrances et mises à mort pour de l'ivoire. Laissons vivre en paix tous ces animaux !

A tous nos responsables politiques Français et Européens, à notre ministre de l'environnement, je demande l'interdiction totale ,sans dérogations,du commerce de l'ivoire , si facilement détournées..... ainsi qu'une fiscalisation sur les objets d'arts au même titre que les biens immobiliers afin d'éviter le blanchiment et l'injustice fiscale, arrêter ce massacre des derniers éléphants et rhinoceros. Avec mes remerciements

Laissons les animaux tranquilles sur LEUR TERRITOIRE. C'est nous qui une fois de plus les envahissons. Il y a des réserves d'ivoire en quantités suffisantes. De nombreux objets de l'époque où l'homme ne se rendait pas compte des dégâts qu'il provoquait, et s'il savait l'appât du gain était le plus fort. Et aujourd'hui qui veut des objets en ivoire.Ceux qui ont les moyens de s'offrir des safaris,et donc de très belles pièces confectionnées dans les siècles précédents. De nouvelles matières synthétiques existent et chance pour les animaux de super artistes qui travaillent ces matériaux et font de merveilleuses choses. Laissons la nouveauté envahir les palais.

Bonjour, Interdiction totale du commerce de l'ivoire, les dérogations sont encore plus perverses

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire ' tout commerce d'ivoire' en France lors de la destruction des 105 t d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de terminer la demande... mais les dérogations envisagées sont contraires aux intentions premières de la Ministre. Le commerce de l'ivoire qui passe par le massacre des éléphants n'est pas acceptable et doit être totalement interdit ! Combien d'éléphants assassinés pour 105 t d'ivoire ? Combien Avant ? Combien Aujourd'hui ? Combien Encore ? Nos mains ne sont pas immaculées !!! Respectons la vie des éléphants !

17/06 /2016 10: 37 D. GABRIEL commerce de l'ivoire

17/06 /2016 10: 37 Laurent Boy Interdiction commerce d'ivoire

17/06 /2016 10: 43 GATEAU commerce de l'ivoire

17/06 /2016 10: 43 Patrick DUFLOT Commerce de l'ivoire

17/06 /2016 11: 04 Fleury Préserver et agir

17/06 /2016 11: 05 christine stop au commerce de l'ivoire

17/06 /2016 11: 12 Rachelle Stop à l'ivoire

17/06 /2016 11: 18 Touraut Message

17/06 /2016 11: 21 Sylvie Gerardin Stop INTERDICTION TOTALE

17/06 /2016 11: 21 BERTOLA ELISABETH

17/06 /2016 11: 24 CARON Véronique NON AU COMMERC E DE L'IVOIRE !

Je soutiens tout à fait cet arrêté qu'il me paraît essentiel et urgent de faire appliquer.

Il est intolérable que la loi ne soit pas appliquée et qu'elle contienne des dérogations ? De quelle droit pour la vie Animale ? Nous souhaitons une interdiction totale et de lourdes peines pour les fraudeurs et acheteurs !

Je demande à ce que le commerce d'ivoire cesse en France.

Mettons fin à ces massacres au nom de l'argent roi !

Non aux dérogations d'aucunes sortes même exceptionnelles !

Bonjour, Ci -après 7 arguments imparables motivant cette cessation :

- Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).
- Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ».
- Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.
- La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.
- Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
- De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire.
- Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.).
- Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de votre soutien en faveur de cette interdiction définitive.

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Le commerce de l'ivoire implique le massacre d'espèces qui sont déjà très fragilisées par la destruction de leur habitat naturel par l'homme. Les pouvoirs publics français ne peuvent pas se rendre complices de ce trafic qui inflige des souffrances aux éléphants et rhinocéros, ces espèces principalement touchées par ce commerce odieux qui doit disparaître de notre planète et indigne de notre civilisation moderne. Si nous souhaitons permettre aux générations futures de pouvoir continuer à admirer ces magnifiques animaux, il nous faut lutter fermement contre les trafics et les individus qui continuent à vendre de l'ivoire partout dans le monde. Je m'oppose fermement au commerce de l'ivoire en France et dans le reste du monde.

Le maintien du commerce de l'ivoire est une incitation inacceptable à la consommation de ce produit et conduira à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimulera le braconnage des populations d'éléphants. Plus des 3/4 des français (76%) se sont prononcés pour une interdiction complète de tout commerce de l'ivoire :

17/06 /2016 11: 29 Mathilde Touyard urgent

17/06 /2016 11: 29 chapuis marine rret des massacres commerce d'ivoire

17/06 /2016 11: 29 FOUGERAY Nicole Fin du carnage

17/06 /2016 11: 30 Rom Non aux dérogations

17/06 /2016 11: 37 Christine

17/06 /2016 11: 39 Emmanuelle FRANK Plusieurs arguments à faire valoir contre le commerce d'ivoire sur notre sol

17/06 /2016 11: 40 MarineW Non au commerce de l'ivoire!

17/06 /2016 11: 43 FlorenceW Non au commerce de l'ivoire en France

17/06 /2016 11: 46 Joël LUNEL Arrêtons tout commerce de l'ivoire !

sondage IFOP de juillet 2015. Toute dérogation autorisant le commerce de l'ivoire doit être annulée, même s'il s'agit d'ivoire 'pré-convention'. C'est le vœu de la Ministre de l'Environnement: Ségolène Royal, en approbation de la destruction par le Kenya de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril dernier.

Interdire le commerce de l'ivoire sans aucune dérogation ,c'est enfin se positionner clairement sur l'extermination d'une espèce extraordinaire et faire ce premier pas devrait être suivi d'autres avant qu'il ne soit trop tard! Qu'allons-nous léguer aux générations futures? Malgré les actions et les moyens mis en oeuvre depuis des années contre l'immonde trafic de défenses d'éléphant et de cornes de rhinocéros, le braconnage est difficile à éradiquer. Je suis révoltée et profondément attristée par la cruauté des hommes sans aucune compassion dont le seul but est le profit. Le travail et la ténacité des organisations, dont la vôtre que je connais bien, sont formidables et laissent entrevoir de l'espoir dans les années à venir pour sauver ces magnifiques animaux à la merci de prédateurs dénués de tout sentiment humain !

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire. Par exemple dans le Parc Krüger, le braconnage augmente, atteignant à ce jour une ampleur inégalée ; les Rangers sont hélas en nombre beaucoup trop restreint pour contrer des braconniers toujours mieux armés et de plus en plus cupides, n'hésitant pas à arracher les défenses à des éléphants encore vivants, les balles ne les tuent pas souvent du premier coup. Des cadavres d'éléphants aux yeux crevés (pour les désorienter), aux viscères arrachés, ont été retrouvés ces jours-ci. Est-ce là le monde que nous voulons laisser à nos enfants ? Un monde dépourvu d'éléphants, de rhinocéros, et de bien d'autres animaux dont la disparition n'aura pour unique cause que la cupidité humaine ? Le commerce lié aux objets en ivoire, quel que soit leur date de fabrication, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Bonjour, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. De plus, le commerce légal d'ivoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite. En permettant le commerce d'ivoire, même avec des restrictions, ce projet d'Arrêté risque de causer un élargissement de la demande et des marchés, et donc d'encourager indirectement le braconnage. Enfin, de plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire, et il serait plus approprié de suivre leur exemple. En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à mon commentaire.

Les personnes qui transportent l'ivoire (par bateaux, avions etc...) devraient être sévèrement punies au même titre que les braconniers et les clients, tant que des sanctions sévères ne seront pas mises en place le trafic continuera. Il est incroyable que l'on ne puisse pas faire appliquer la loi!

bien sur que je suis pour l'interdiction de la vente d'ivoire en france plus de vente plus de tueries d'animaux c'est une des principales solutions

Bonjour, Arrêtons de massacrer les animaux qui font partis du patrimoine de l'humanité.

Le commerce de l'ivoire entre autres est proprement scandaleux, aucune

17/06 /2016 11: 46 Lemarié Claire

Pour l'interdiction de tout commerce d'ivoire.

17/06 /2016 11: 52 HOHWILLER Françoise

commerce d'ivoire et corne de rhinocéros

17/06 /2016 11: 55 Sylvie Magdelaine

Des dérogations inconcevables

17/06 /2016 11: 58 Anais

Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire en France.

17/06 /2016 12: 03 Martine Pietroy

Une amie des animaux

17/06 /2016 12: 03 sylviane

ivoire non au commerce

17/06 /2016 12: 09 coeurge

de l'ivoire éléphant et rhinocéros Ce business n'a plus lieu d'être au

17/06 /2016 12: 10 sank

XXI siècle

dérogation ne doit être accordée, de quel droit certains peuvent faire encore et toujours plus d'argent sur l'ivoire? nous savons tous ce qui se passe derrière tout cela...c'est honteux il serait temps que notre société évolue enfin vers le respect de la vie et non de l'argent et devienne enfin responsable et humaine!

Bonjour, •La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. •Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). •Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Compte tenu de ces éléments aucune dérogation n'est justifiée sinon pour permettre au commerce de l'ivoire de continuer à exister, au blanchiment d'argent de profiter de cette manne et aux éléphants de mourir dans des conditions atroces tandis que le patrimoine kenyan est menacé d'un danger mortel pour son patrimoine environnemental. L'engagement pris par Mme Segolène Royal et le gouvernement français en son nom, auprès du Kenya, ne peut être soumis à des compromis qui ruineraient toute sa portée et son intégrité. Avec espoir que cette consultation entendra la voix des citoyens qui s'insurgent contre des pratiques barbares. Cordialement

17/06 /2016 12: 11 Louchez

Pour une interdiction totale et sans concession de tout commerce d'ivoire Demande d'interdiction totale du commerce d'ivoire

17/06 /2016 12: 12 Myriam

Aucune dérogation

17/06 /2016 12: 13 Robert

17/06 /2016 12: 19 deprez hubert membres de la lpo

vente des ivoires

17/06 /2016 12: 20 SOUKEHAL Rabah

Elever les consciences en arrêtant les massacres d'animaux

17/06 /2016 12: 22 Désarbre

interdiction du commerce de l'ivoire

17/06 /2016 12: 34 Poirrée

Pour l'interdiction du commerce de l'ivoire

17/06 /2016 12: 37 Anne

PAS de dérogation !

Pas de dérogations !

Par pitié, cessons de massacrer des animaux pour décorer des humains, cessons totalement, sans aucune dérogation. la situation des elephants est beaucoup trop critique.tous les ivoires doivent être interdits a la vente.ne laissons aucunes portes ouvertes.merci.

Au jour d'aujourd'hui, je trouve honteux et inhumain d'assassiner des animaux aussi majestueux que des éléphants et des rhinocéros pour des bijoux destinés à se montrer élégantes et belles. Il est temps d'élever les consciences et de rendre à la nature le respect qu'on lui doit.

Je ne peux qu'approuver ce projet d'arrêté, pour contribuer à mettre fin à l'extermination des éléphants et des rhinocéros. Cordialement, Hervé Désarbre

Je suis assez étonnée que cette interdiction ne soit pas déjà en vigueur suite aux nombreuses voix qui s'étaient déjà élevées notamment au début des années 90. Enfant à l'époque, j'avais cru comprendre que le braconnage était combattu plus que jamais et qu'il ne fallait pas laisser le commerce de l'ivoire continuer, d'où les montagnes de défenses d'éléphants brûlées. Malheureusement, j'avais mal compris, ou peut-être est-ce les médias et/ou gouvernements qui s'étaient mal exprimés.

Que la France rejoigne les pays civilisés ! Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier, la ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France afin de contribuer à tuer la demande (et donc le braconnage). Ce projet d'arrêté – qui prévoit des dérogations pour le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 (i-e l'essentiel des lots

d'ivoire commercialisés en France) – est nettement insuffisant. L'ivoire illicite et « blanchi » (via des faux certificats ou des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente) continuera en effet à être commercialisé. Tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles. L'interdiction du commerce de l'ivoire doit impérativement être TOTAL, sans AUCUNE dérogation. A. Prost 33930 Vendays-Montalivet

Nous ne sommes plus au moyen-âge ! Il y a un moment déjà que ceux qui dirigent ce monde auraient dû prendre des mesures sérieuses et dissuasives contre ce commerce honteux. Peut-être faudrait-il également punir (en tapant dans leur porte-monnaie) les acheteurs car s'il n'y avait pas de demandes, il n'y aurait pas de vente. Les braconniers qui s'adonnent à ce genre d'exactions sont malheureusement souvent très pauvres et ils ne veulent que faire survivre leurs familles. Il faut donc leur proposer une autre alternative pour pouvoir subsister et sanctionner très durement les acheteurs afin de les dissuader. J'espère vraiment que nous serons entendus et que notre planète et les êtres vivants qui la peuplent et qui étaient là bien avant l'homme pour certains, seront enfin protégés comme il se doit.

17/06 12: NON AU COMMERC
/2016 38 E DE LA
COLOMBON MORT
17/06 12: stop au
/2016 40 massacre
bereziat
17/06 12: UNE
/2016 55 FLORMAB EVIDENCE
Contre le
commerce
d'ivoire et
pour la
protection
des
éléphants

17/06 12: Nadine
/2016 57

17/06 13: oui à
/2016 01 Héleine interdiction
totale

17/06 13: regularisatio
/2016 14 MONTIN n ivoires
détenus ou
hérités -
sans vente
Projet
d'arrêté
relatif à
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire
d'éléphants
et de la
corne de
rhinocéros
sur le
territoire

17/06 13: VDB
/2016 15

arrêtons les massacres de pauvres animaux
OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI et mille fois oui à cet arrêté

On ne peut pas d'un côté défendre des espèces en voie de disparition et de l'autre permettre de commercialiser leur ivoire, c'est un non-sens! La vie de ces êtres sensibles est plus importante que le commerce de ces objets fussent-ils artistiques.

Bonjour, Je suis contre ce projet d'arrêté qui prévoit des dérogations dites exceptionnelles permettant le commerce d'objets en ivoire travaillés ou semi-travaillés en France, ce qui constitue l'essentiel des transactions commerciales. Cela va à l'encontre des récents engagements de Mme ROYAL. La consommation de ce produit (l'ivoire) est tout simplement inacceptable car elle repose sur un massacre, avant ou après 1975. Il faut une interdiction TOTALE du commerce d'ivoire.

Les dérogations exceptionnelles ne s'appliquent que pour le commerce et la restauration d'objets d'art antérieurs au 01/07/1975 Avant cette date, aucun document n'était requis pour l'importation de ces ivoires sur le territoire FR. Comment peut-on prouver aujourd'hui leur détention dans les familles si aucun document n'est en notre possession ? hormis une présence dans un pays d'Afrique et un retour en France (éventuellement en France avant 1975) mais il semble que cela soit encore insuffisant pour obtenir un document de l'administration ! ce n'est pas sur des déclarations de tiers ou des photographies des ivoires dans les maisons qui peuvent prouver leur présence en FRANCE C'est donc au bon vouloir de l'administration ! d'autre part, les datations en laboratoire d'analyse sont très chères en FRANCE (1000 euros par objet) ! et pour les autres pays d'Europe, leur prix est de moitié mais il semble qu'elles soient moins précises. Quid des ivoires détenues aujourd'hui dont les détenteurs ne souhaitent pas les vendre seulement les offrir à leurs familles ? Quid des ivoires héritées qui devront être transportées jusqu'au domicile de l'héritier s'il réside dans un autre département, un pays européen ou un pays en dehors de l'UE ? On nous propose de donner les ivoires à des musées mais ceux-ci n'en veulent pas ou plus !! Ils répondent par la négative

Bonjour, il est plus que temps d'enfin adopter des dispositions radicales, ne laissant aucune place aux ambiguïtés, aux tergiversations, aux contournements. Cela suffit d'assister, impuissants, au déclin d'espèces animales qui finiront très bientôt par disparaître définitivement. Cet Arrêté me semble faire le tour de la question. Cordialement,

national

17/06 13: patricia
/2016 15 Ivoire

17/06 13: Mme Marie-
/2016 24 Frédérique
17/06 13: Kiger
/2016 31 Severine
Interdiction
du
commerce
de l'ivoire.
Stop a ce
massacre

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015).

Je souhaite participer à cette consultation. Je soutiens notre Ministre Madame Ségolène Royal qui souhaite INTERDIRE tout commerce de l'ivoire. On ne peut pas être contre l'extinction des éléphants et proposer des dérogations diverses pour permettre le commerce de l'ivoire qui vient principalement du braconnage des éléphants et des rhinocéros.

Il serait tant de cesser cette cruauté...

Madame La Ministre, Chère Madame, Voici quelques commentaires émis par l'ONG CIWF sur la protection des animaux sauvages et qui me semblent pertinents : •Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). •Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. •La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. •De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. •Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). •Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Moi même avocate (en M&A, Droit des affaires), je me tiens à votre entière disposition pour échanger et travailler avec vous sur ces questions en particulier et sur le statut de l'Animal et du Vivant en général. Je vous prie d'agréer, Madame La Ministre, Chère Madame, l'assurance de ma très respectueuse considération. Catherine Borgeat

17/06 13: Catherine
/2016 41 Borgeat
Commentair
es sur
l'arrêté
relatif à
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire
d'éléphants
et de la
corne de
rhinocéros
sur le
territoire
national

Une interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national sans aucune exceptions est nécessaire. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets,

17/06 13: zaza
/2016 45
Une
interdiction
totale du
commerce
de l'ivoire
est
nécessaire

tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Soyons les pionniers, mettons la France à l'honneur, soyons les initiateurs de l'interdiction du commerce de l'ivoire sur notre territoire. Donnons l'exemple afin que la planète nous suive. Nous diminuons ainsi ces massacres d'animaux de moins en moins nombreux. Prenons les bonnes décisions.

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

L'interdiction pure et simple est le seul moyen de stopper les atrocités que subissent les animaux pour notre confort.

Bonjour, Je suis pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire. Je m'oppose aux dérogations présentées dans le projet d'Arrêté qui permettront le maintien de ce commerce d'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit ' pré-convention ou qualifié d'antiquité ' et ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Les professionnels du marché de 'l'art' français profitent de ces ventes pour affaiblir la portée de cette interdiction . Une interdiction totale de ce commerce évitera que les derniers éléphants qui restent , soient massacrés. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique , y compris aux Etats-Unis qui ont pris des mesures pour interdire strictement ce marché sur leur territoire. Le commerce 'légal' de l'ivoire en France a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite vers la Chine et d'autres pays avec de faux certificats . L'interdiction totale de tout commerce de l'ivoire réduira le braconnage des populations d'éléphants et permettra à ces derniers de reconstituer leur effectif. Sachez que je suis très vigilant quant aux décisions que vous prendrez. Bien cordialement. Alain Sureau.

• Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles

Il est de notre devoir de tout mettre en oeuvre pour faire cesser cet ignoble commerce qui induit la barbarie envers les espèces animales convoitées pour leurs défenses et leurs cornes. Pour ces animaux c'est la peur, la souffrance physique et psychologique qui leur sont infligées jusqu'à leur dernier souffle. Ce sont des espèces qui sont menacées, qui pourraient disparaître. Chaque être vivant à autant sa place sur Terre qu'un autre quand bien même l'Homme s'autoproclame 'être supérieur'. Rien ne justifie de faire commerce d'un être vivant, quel qu'il soit et, le jour où ENFIN l'Homme en aura fait le constat, il aura réalisé la plus grande avancée. Je souhaite de tout mon coeur que les autorités compétentes agissent réellement pour mettre enfin un terme à ce commerce de la honte et que les gens cessent d'acheter ce qui appartient aux animaux...

Je tiens beaucoup à ce que les générations futures puissent connaître et

SALVONS
LES
RICHESSES
PLANETAIRES

IL FAUT
AGIR !
Stop au
commerce
de l'ivoire

Non à tous
commerces
de l'ivoire
demande
d'interdiction
totale du
commerce
de l'ivoire en
France

Non au
commerce
de l'ivoire et
de la corne
de rhinocéros
Arrêter le
commerce
d'ivoire.

17/06 13:
/2016 52 JOUBERT

17/06 14:
/2016 00 Franck

17/06 14:
/2016 06 Cécile

17/06 14:
/2016 12 Alain

17/06 14:
/2016 20 Philippe Sizun

17/06 14:
/2016 22 Cheshire

17/06 14:
/2016 23 Chiara Ballarín

17/06 14:
/2016 26 Agnès Cochet

17/06 14:
/2016 27 Zinck Philippe

17/06 14:
/2016 30 Padrig

17/06 14:
/2016 31 Diaz

17/06 14:
/2016 32 Jaulhac
Isabelle

17/06 14:
/2016 33 di sciullo

17/06 14:
/2016 35 wattedled

17/06 14:
/2016 45 HERVÉ
CARBIENER

17/06 14:
/2016 49 olivia

17/06 14:
/2016 55 mnc

17/06 14:
/2016 56 Nawrot Marie

17/06 15:
/2016 00 jacote

Engageons-
nous
fermement
pour
protéger les
éléphants et
rhinocéros

Sauvons
nos
éléphants et
rhinocéros
de
l'extinction...

Un
commerce
condamnabl
e
arrret total
commerce
ivoire

Contre
l'importation
d'ivoire

Non au
commerce
de l'ivoire
commerce
illégal de
l'ivoire et
de la corne
de
rhinocéros
Cette
pratique
barbare doit
cesser.

interdire le
trafic
d'ivoire

Non aux
dérogations.

Respect de
la Vie, des
animaux...

ivoire

voir les espèces d'aujourd'hui. Si le commerce d'ivoire continue, les éléphants disparaîtrons et il n'y en aura plus pour éblouir nos futurs enfants. Ce sont des géants de la terre je n'ai pas envie qu'ils disparaissent !! {{Alors s'il vous plait, faites en sorte que ces espèces menacées pas ce commerce survivent. je serai avec vous et vous soutiendrais jusqu'à mon dernier souffle.}}

Seule l'interdiction totale du commerce de l'ivoire peut avoir un impact sur les trafiquants qui massacrent ces animaux. Je n'arrive pas concevoir un monde dans lequel seraient exempts des animaux aussi magnifiques que les éléphants et les rhinocéros. Surtout si leur disparition était due au simple et ridicule fait que l'homme ait envie de posséder des objets sculptés dans leurs défenses ou leur cornes. Je suis donc totalement pour l'interdiction totale du transport, du colportage, de l'utilisation, de la mise en vente, de la vente ou de l'achat de tout objets issus des défenses d'éléphants ou des cornes de rhinocéros. Le simple fait d'admettre le commerce de l'ivoire, sous quelque forme que ce soit alimente le braconnage. Une interdiction totale est donc la seule solution.

Il faut arrêter totalement le commerce d'ivoire sans aucune dérogation. Il n'y a qu'en interdisant le commerce d'ivoire à l'exportation que le massacre ignoble atroce des éléphants pourra s'arrêter. Leur souffrance nous concerne. L'autoriser c'est rendre la France responsable des cruautés qui leurs sont faites. STOP vous êtes déjà complices de milliers de morts..

Je suis pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire en France car la dérogation permettant le commerce d'ivoire d'avant 1975 ne garantit pas suffisamment l'origine de l'ivoire.

Un juteux commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros a vu le jour au niveau national. C'est tout simplement scandaleux !!! Cela devrait être interdit !!! Que fait Ségolène Royal ?

Cette pratique stupide et barbare doit cesser. _
bonjour, je soutiens votre action contre le trafic de l'ivoire à l'international contre les braconniers mettons des loi en place faites vous entendre au sommet de l'état amendes emprisonnement il faut que les gouvernements mettent en place des emplois de protection environnement, forestiers, gendarmes des formations utiles qui donneront des emplois afin d'inciter les locaux à faire le bien plutôt que le mal afin de respecter l'animal dans son habitat c'est l'avenir de nos enfants dont on parle, il faut trouver la vraie solution et ne plus tuer sans impunité. il faut en finir . Les dérogations peuvent constituer une ouverture pour contourner la loi et continuer à pratiquer le commerce de l'ivoire, ce qui entraîne un risque d'en maintenir la demande sur le marché, et, par conséquent, d'entretenir le braconnage et les exactions qui lui sont liées. Que préférez-vous léguer aux générations futures ? Des objets manufacturés, si beaux soient-ils, ou bien une nature préservée et riche de diversité animale ? Je vous en prie, ne contribuez pas à l'extinction des éléphants et des rhinocéros !

L'essentiel n'est-il pas, maintenant que nous avons davantage la conscience du Vivant et celle de la souffrance animale, de laisser vivre éléphants et rhinocéros ? Cessons de prélever sans scrupules dans la nature et par cela devenons peu à peu plus humains !

MADAME, MONSIEUR, La France doit refuser le trafic d'ivoire. Beaucoup trop d'animaux sont tués inutilement et certaines races disparaissent. Notre descendance, ne connaîtra pas certains spécimens, ce serait dommage. Je me permets de vous demander d'arrêter ce trafic. Recevez mes sincères salutations

Brenner- Pluys Jacqueline
 La préservation de l'espèce a toujours été bafouée il est primordial d'arrêter toute cette tuerie l'espèce est bien trop menacée et ceci fait beaucoup d'orphelins ou de petits restés sans défense, non seulement la peine doit être capitale mais nous ne pouvons admettre qu'il y est le moindre commerce même pour restaurer des pièces des 'œuvres d'art' qui soit dit en passant sont la preuve irréfutable de massacres perpétrés depuis des années. Aucune dérogation même limitative ne doit rentrer en compte car c'est là l'ouverture au trafic. Quand on avance d'un pas il ne faut pas reculer de deux, soit on le fait correctement et avec tout ce que cela englobe soit ce n'est pas la peine. Privilégions la culture et la diversité de l'espèce pour nos enfants.
 'Le commerce de l'ivoire est synonyme de mort', cette phrase du Président du Kenya est très explicite. Il faut absolument interdire rapidement ce commerce pour protéger les éléphants et les rhinocéros ! Assez de sang a coulé pour des bijoux, des bibelots et autres choses qui n'en valent vraiment pas la peine.
 Je pense qu'il n'y a rien d'impossible pour arrêter ces assassins braconniers, on arrive à régler des cas plus difficiles !
 Supprimer le dérogations peut paraître excessif au premier abord mais il me semble que c'est un passage obligé pour éradiquer le massacre des animaux . On ne sait que trop bien comment les protagonistes des trafics peuvent détourner les lois en profitant des espaces de 'tolérance'. Pour le respect des êtres vivants , le refus de leur usage en tant qu'objet , le refus de leur souffrance , pour l'opportunité de réduire une source de revenu des mafias qui en vivent ,pour un apaisement pour les populations humaines locales , pour ces raisons , je me prononce pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire
 Il est honteux de tuer ces merveilleux animaux que sont les éléphants pour leur ivoire !!! C'est scandaleux ! Il existe de l'ivoire végétal qui peut très bien le remplacer. Merci de protéger les éléphants...
 Ce commerce de l'ivoire est une honte pour des civilisations 'dites' avancées...!!!! C'est une activité inique qui doit cesser si nous voulons une planète vivante et si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions démocratiques et tout simplement 'humaines', c'est à dire réfléchies et respectueuses de la vie. CE COMMERCE DOIT CESSER !!!
 Le trafic d'ivoire doit impérativement cesser pour toujours. Les animaux ne doivent pas être des victimes des humains. Stop à la souffrance animale !!!
 Il est impératif que la France participe à la protection de ces animaux. Ce texte doit être voté.
 Interdiction totale de ces commerces afin que cessent les massacres d'animaux. Aucune dérogation pour le commerce et la restauration pour les ivoires dits anciens.
 Il faut protéger les animaux contre ces méthodes barbares respectons les animaux si nous ne nous respectons pas....de quel droit hormis celui de la speculation de quelques nantis ... interdiction totale du commerce , et de tout ce qui peut découler de cette infâme commerce...aucune derogation ne doit etre acceptee...
 Un bracelet ou un bibelot valent-ils la vie d'un éléphant ?? Arrêtez ce commerce barbare.
 parce qu un papier est facile à faire pour faire croire à une date, je vous demande de faire votre travail, celui pour lequel vous etes payée par tous les francais et proteger les animaux des trafiquants! STOP A L IVOIRE
 interdiction total du commerce d ivoire pas de dérogation spécial non plus

Tout commerce devrait être interdit et sans dérogation possible. Trop d'animaux ont été tués inutilement et des espèces sont au bord de l'extinction a cause de ces gens cupides sans aucune moralité ni humanité. Il serait logique de leur interdire tout profit supplémentaire en leur barrant définitivement la route de tout trafic a l'avenir. Nous devons bien cela a ces animaux magnifiques qui n'ont rien demandé Je soutiens totalement ce projet d'arrêté, il faut lutter avec les moyens nationaux que nous avons contre le braconnage qui fait des ravages en Afrique notamment.
 Madame , Monsieur , nous demandons l interdiction ferme et total de tout commerces d ivoire et ceci pour préserver la faune et lutter contre le braconnage qui mène la faune de notre planète en voie de disparition Mes sincères salutations cordialement

C'est un progrès mais le maintien du commerce de l'ivoire pour les objets anciens donnera lieu à des faux encore plus chers et donc à de la contrebande; L'interdiction totale limitera cette conséquence. On peut comprendre les commerçants actuels et les détenteurs d'objets d'arts mais c'est à ce prix car la survie des éléphants en depend.
 Je suis pour l'interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire en France. STOP à la bêtise!
 inutile de tergiverser : tout commerce de l'ivoire devrait être interdit. Pour les vieux objets , les Etats pourraient les acheter : témoignages de notre archaïsme, à mettre dans les Musées.
 Bonjour, Je souhaite une interdiction sans dérogation du commerce de l'ivoire en France. Merci.
 Comment ne pas défendre ces majestueux et pacifiques géants !! Utilisez l'ivoire végétal. Halte au massacre et les peines les plus lourdes pour les trafiquants.
 il faut absolument interdire tout commerce de l'ivoire pour envoyer un signal fort et que l'ivoire devienne matière non grata, qu'il soit définitivement éradiqué du marché français, qu'il n'ait plus droit de cité que dans les musées. comme un symbole. bien cordialement.
 Nous devons interdire totalement le commerce de l'ivoire et dénoncer les pratiques des pays asiatiques afin de les sensibiliser au danger qu'ils font courir à de nombreuses espèces.
 Pour mettre fin au massacre des éléphants pour prendre leurs défenses, il faut couper le profit : vente interdite en France de quoi que ce soit en ivoire. merci de m'avoir lu. Je suis de tout coeur avec le projet d'arrêté.
 Le commerce de l'ivoire implique des braconniers et recéleurs, et une population d'animaux en danger, sacrifiés, et ce au titre de l'argent et du pouvoir. Le seul pouvoir souverain devrait être celui de l'équilibre et le respect entre les règnes présents sur la planète. Il serait une démarche plus élevée, surtout pour l'homme, celle de préserver et admirer le monde animal dans son milieu naturel. Et à défaut de pouvoir se déplacer physiquement, les documentaires permettent maintenant de voyager sur toute la planète à la découverte des animaux, plantes, végétaux, sans les anéantir.
 Tout d'abord merci pour cette consultation C'est plutôt positif comme démarche et bien trop rare à mom.goût. Oui je suis pour l'interdiction de tels commerces. Ils est grand temps de respecter un peu plus la nature et de prendre conscience de la souffrance animal Il devrait en être de même pour la fourrure et la corrida !.. Interdire me direz-vous n'empêchera pas le braconnage, certes, Mais ça peut peut-être limiter le massacre ?!... Et peut-être faudrait-il lancer des campagnes pour rendre l'achat de ces produits comme ringards ? Éviter de remettre à la mode les cols en fourrure ou les bijoux en ivoire ? Et sur place valoriser ces superbes animaux, persuader la population locale qu'un animal mort

17/06 /2016 15: 01 CHRISTINE BIARDEAU
 17/06 /2016 15: 02 Carine BOUCABELLE
 17/06 /2016 15: 03 Madame Dubon
 17/06 /2016 15: 11 Gilles LEBEGUE
 17/06 /2016 15: 23 Eucalyptus
 17/06 /2016 15: 32 PELEGRI JOELLE
 17/06 /2016 15: 32 Noelle
 17/06 /2016 15: 32 DE SZCZYPIORS KI
 17/06 /2016 15: 32 Vanina
 17/06 /2016 15: 37 Rolland
 17/06 /2016 15: 39 nous
 17/06 /2016 15: 40 madeleine Elbsat
 17/06 /2016 15: 51 dunon
 17/06 /2016 15: 51 Legendre
 17/06 /2016 16: 04 Lydia Rodier
 17/06 /2016 16: 06 stephanie
 17/06 /2016 16: 07 Tessier
 17/06 /2016 16: 08 Rotty
 17/06 /2016 16: 15 Michèle Riialand
 17/06 /2016 16: 21 valette-pilenko gallia
 17/06 /2016 16: 30 Laurent
 17/06 /2016 16: 31 Philippe Marceron
 17/06 /2016 16: 34 p champaloux
 17/06 /2016 16: 36 Nicole

rebecca761
 Héloïse
 didier
 interdiction totale
 Pour l'interdiction TOTALE
 Commerce de l'ivoire
 Interdiction
 Vive les éléphants
 non au commerce de l'ivoire
 Stop au massacre
 interdire l'ivoire en France
 commentair e

n'attire pas le tourisme mais que vivant il peut engendrer des safaris photo (j'ai bien dit safaris photos et pas pour des chasseurs assoiffés de sang ! Comment peut-on prendre du plaisir à tuer un animal que l'on prend plaisir à admirer ?!..). Bref du tourisme sur place ne peut qu'améliorer le niveau de vie des habitants alors que l'inverse ne va enrichir que quelques uns et au final tout détruire ! Interdire au plan national c'est un bon début mais au plan mondial ce serait mieux !... Cette tuerie n'est pas valorisante pour l'homme, avec l'évolution, notre civilisation devrait en prendre conscience, il est grand temps d'agir !
 Merci beaucoup pour cette démarche. Nicole

Je suis pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France afin de préserver les espèces victimes de ce commerce qui sont en voie d'extinction. De manière alarmante pour certaines d'entre elles.

Je demande simplement que cesse le massacre des animaux pour toute raison qui soit : ivoire, corne, viande, peaux..... Je ne peux plus 'absorber' ces horreurs, cette souffrance, ces disparitions. Je demande de tout mon cœur de pouvoir toucher le cœur des humains concernés.

il faut laisser vivre les animaux dans leur milieu tranquillement
 Mes parents ont séjourné au Cameroun dans les années 1950/1960. Comme de nombreuses personnes, ils ont rapporté des souvenirs (y compris des défenses d'éléphant, au nombre de trois). Aujourd'hui, ma mère aimerait les vendre en toute légalité. Y aura t'il une possibilité ? Dans l'affirmative, quelle sera la marche à suivre ? Merci pour votre réponse.

Il est important de protéger les animaux, la biodiversité, la vie. Nous n'avons qu'une planète et ce que la vie a mis de millénaires a créé, quelques uns au nom de leur propre plaisir et d'autres pour l'argent sont prêts à aller jusqu'au bout de la destruction. Je suis évidemment contre cette attitude mortifère et mercantile
 aucune derogation possible aucun objet en ivoire ne doit etre vendu interdiction TOTALE de ce commerce mafieux des sanctions tres severes a l'encontre de ceux qui font ce commerce merci de ne pas laisser cette mafia de tueurs d'elephants et de rhinoceros dicter leur lois merci, de faire respecter la vie des elephants et des rhinoceros merci de mettre un terme definitif a ce trafic mafieux merci de sanctionner tres severement tous les acteurs de ces massacres, du commanditaire bien a l'abri dans son bureau aux braconniers, tous doivent etre recherches et tres severement sanctionnes tolerance zero pour ces criminels

bonjour stop a l ivoire. _ cdt
 S'il vous plaît, arrêtez ce commerce ignoble; on veut de l'éthique. Les animaux ne sont pas une marchandise.
 Pitié pour les éléphants si ce mot veut encore dire quelque chose !
 Arrêtez le massacre
 Laissons vivre les éléphants en paix !
 Quand arrêterons-nous de massacrer des animaux pour satisfaire nos désirs humains ?
 Il est quand même affligeant de trouver des dérogations, des excuses, des prétextes pour continuer à massacrer des animaux pour en faire des objets !!!!! C'est encore une fois laisser une porte ouverte aux abus. Mais que vous faut-il pour comprendre que nous sommes en train de tuer le vivant pour du profit d'argent. Mais sur quelle planète vivez-vous ???? Qu'allons-nous laisser aux générations futures ???? Je suis outrée, indignée, écoeuvrée. J'ose espérer que vous retrouverez raison.

ARRÊTEZ LE COMMERCE DE L'IVOIRE !!!!!
 Je suis favorable à l'arrêt total du commerce de l'ivoire et de la corne

17/06 /2016 16: 37 Elie
 17/06 /2016 16: 40 huguette ARRIGHI
 17/06 /2016 16: 43 fasquel
 17/06 /2016 16: 45 Magali DIMBOUR
 17/06 /2016 16: 51 FLORQUIN
 17/06 /2016 16: 59 Elephantisimo
 17/06 /2016 17: 05 popieul marie
 17/06 /2016 17: 07 PORTE
 17/06 /2016 17: 11 Anne MARQUEZ
 17/06 /2016 17: 15 Caroline Roche
 17/06 /2016 17: 17 Jojo
 17/06 /2016 17: 23 Yolande
 17/06 /2016 17: 23 ANNA
 17/06 /2016 17: 30 Pliez

Interdiction du commerce de l'ivoire
 amis animaux la protection des éléphants est indispensable
 Vente défenses d'éléphant
 pour une interdiction totale de l'ivoire sous quelque forme que ce soit
 interdiction TOTALE interdiction du commerce de l'ivoire
 STOP
 Pitié pour les éléphants
 Les éléphants
 Arrêtez le massacre
 Arrêtez SVP !!!!
 COMMERC E IVOIRE
 Arrêt de l ivoire

17/06 /2016 17: 36 LO_
 17/06 /2016 17: 38
 17/06 /2016 17: 39 framses
 17/06 /2016 17: 41 Natacha Deleurence
 17/06 /2016 17: 42 Philippe Goetzmann
 17/06 /2016 17: 44 catherine sultan sow
 17/06 /2016 17: 47 Miche
 17/06 /2016 17: 48 C. Calvez
 17/06 /2016 17: 48 LUDIWINE
 17/06 /2016 17: 50 Dominique Mignard

contre les dérogations
 Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France !
 éléphant toi si beau
 NON au commerce de l'ivoire !
 encore une loi inutile
 Interdiction totale !
 Lâcheté
 Contre l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France !
 BIEN ETRE ANIMAL ET PRESERVATION DES ESPECES
 Interdiction totale sans

de rhinocéros. En bientôt 200 ayons enfin de la compassion
 Je considère que l'abattage d'animaux pour effectuer un profit économique par la vente de l'ivoire est une pratique absolument révoltante et condamnable. Je souhaite que cette pratique soit interdite sans dérogation aucune. En effet, une dérogation permettra aux personnes qui le souhaitent de falsifier des documents et/ou de corrompre des personnes chargées d'assurer le respect de la loi. Je n'ai aucun doute sur le fait que ces personnes sont déjà en train de chercher un moyen de contourner cette interdiction et en autorisant des dérogations je considère que vous leur facilitez la tâche.

Madame la Ministre, Je reprends à mon compte les termes de l'Association IFAW qui ne sauraient mieux dire : 'le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquentement : «Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Lors du sondage IFOP commandé par IFAW en 2015, 76% des français se sont déclarés favorables à une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire dans l'Hexagone. Je ne doute pas que vous vouliez satisfaire à la demande de ces français qui sont aussi des électeurs. Salutations cordiales. N. Lafi

Stop au trafic de l'ivoire laissons vivre en paix ces magnifiques animaux, si majestueux et qui nous émerveillent.
 Je demande l'interdiction TOTALE du commerce d'ivoire en France, sans dérogations en rapport avec quelques dates que ce soit. Il en va de la survie des éléphants déjà gravement menacés, sans parler de ceux qui ont été massacrés en nombre. Dans l'attente d'une réponse qui ira dans le bon sens !Merci pour eux.

Il est stupide d'interdire le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros car ça ne changera rien au braconnage .Tout le trafic se passe déjà de manière illégale , l'absence de marchandise fait monter les prix ce qui augmente le braconnage . Il faut intensifier la lutte contre le braconnage en fournissant des moyens de terrain et utiliser la vente des ivoires saisis et des cornes de rhinocéros pour financer ces brigades .(en les contrôlant). C'est scandaleux pour tous de brûler ces montagnes d'ivoire saisi alors qu'on pourrait financer la lutte anti braconnage grâce à cela .

Le commerce d'ivoire tant que les éléphants continuent d'être massacrés n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Merci L'argent pourri tout l'être humain est prêt à tout pour l'appât du gain il ne pense pas à ces êtres sans défense que l'on décime au lieu d'avoir un autre regard sur eux d'amour et de compassion car ils souffrent comme nous. Je hais tous ces gens ils ne respectent rien ni personne. Ce n'est pas étonnant que notre planète va si mal.

Bonjour, Je dépose ce message pour signifier ma désapprobation quant à toute forme de commerce d'ivoire en France. Pour de nombreuses raisons que les autres internautes ont déjà dû citer et répéter, et en premier lieu le respect de l'éthique (envers l'animal et sa souffrance) et de la faune sauvage. Je demande ainsi l'arrêt du commerce de l'ivoire en France, à défaut de l'interdiction du braconnage dans les pays concernés.

Le commerce de l'ivoire doit être strictement interdit partout dans le monde. Ce n'est tout simplement que du bon sens, par conscience de la souffrance animale et par souci de préserver l'ensemble des espèces qui méritent d'être préservées. Le débat devrait également être élargi concernant la fourrure, les tests sur les animaux... Le progrès de la société ne devrait pas être synonyme de consommation mais de développement durable.

Toute tolérance même infime dans l'état actuel du marché de l'ivoire (et

dérogations: de la corne de rhinocéros) est une brèche dans le système de contrôle de la circulation de ces 'marchandises'. C'est la porte ouverte à des fraudes par l'utilisation de faux documents de circulation et donc au blanchiment d'un commerce d'ivoire illégal. Aussi il est indispensable de réduire les échanges légaux à zéro en instaurant une interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Sans aucune dérogation.

Arrêtons tout ce qui peut porter atteinte aux animaux en général et en particulier à ceux qui sont en voie d'extinction. Montrons à la face du monde que l'Homme est plus intelligent qu'il n'y paraît et qu'il sait protéger les animaux, lesquels par leur comportement se montrent bien souvent plus 'raisonnables' que l'homme. Pour que les braconniers cessent leur massacre lucratif, et si nous voulons vraiment sauver ces animaux: éléphants, rhinocéros, gorilles, autres singes, etc ... alors créons (tous les pays qui se sentent concernés) une attirance vers une autre activité bien payée qui dissuadera les braconniers des massacres pour leur assurer malgré tout un autre revenu et soyons plus fermes dans la répression envers leurs activités honteuses. Bien à vous Michel

Aujourd'hui c'est encore possible de les sauver ... Demain ce sera trop tard ...

17/06 17: /2016 56 Duval Michel

Une France moderne qui vit avec son temps-non aux dérogations dans le cadre du commerce d'ivoire

17/06 18: /2016 00 Audrey COUTEL

Bonjour, Citoyenne française de 34 ans, je souhaiterais enfin pouvoir être fière de mon pays concernant la condition animale. Nous devons protéger et respecter ce patrimoine magnifique que la terre nous a confié pour pouvoir le léguer un jour à nos descendants. Nous vous elisons dans ce cadre et souhaitons que ces dérogations ne voient pas le jour. D'autres méthodes de restauration peuvent parfaitement être envisagées. Par ailleurs, quel serait l'intérêt de restaurer un patrimoine historique vieillissant au détriment d'un patrimoine vivant bien réel en voie d'extinction? Absurde! Non à ces dérogations. Comme pour d'autres domaines (expérimentation animale), d'autres solutions existent. Bien cordialement,

Il est indispensable d'interdire tout commerce d'ivoire : Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire pour l'arrêt complet du commerce

17/06 18: /2016 00 Kat

17/06 18: /2016 02 dharmas86

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend

d'ivoire

socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Participez !

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Tout commerce d'ivoire ou qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles Pour l'interdiction de l'IVOIRE et des TRAFICS

17/06 18: /2016 02 Céleste

17/06 18: /2016 09 Briois

Merci d'interdire et d'abolir toute forme de trafic d'ivoire et cornes de rhinocéros. Ce sont des espèces protégées mais en RÉEL DANGER. cordialement S.Briois

Quelques arguments: Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement

Arrêt TOTAL du commerce de l'ivoire en France

17/06 18: /2016 10 Buchwalder Jean-Pierre

de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Nos petits enfants auront ainsi peut-être la chance de voir encore des éléphants, Merci pour eux et pour les éléphants

Il est tout à fait lamentable que même de manière 'sélective' on puisse encore trouver une quelconque justification à cet odieux commerce d'ivoire ou de corne de rhinocéros. Ces magnifiques animaux méritent notre respect et notre protection et le droit de VIVRE simplement le droit de VIVRE !!! La moindre dérogation cautionne le braconnage et c'est totalement inacceptable !!!

17/06 /2016 18:15 Clarisse Laugel

Commerce d'ivoire Interdiction du commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros

17/06 /2016 18:15 Perrine

Interdiction du commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros
 Bonjour, Après 5 ans d'études de droit, je connais bien les rouages du système législatif et comprend la présence de certaines dérogations présentes dans les textes de lois. Cependant, j'aimerais vous souligner l'importance et l'urgence de la situation concernant les éléphants et les rhinocéros, notamment en ce qui concerne la traque dont ils font l'objet pour l'ivoire de leur corne. J'ai eu la chance et le privilège d'admirer ces merveilleux animaux lors d'un voyage en Tanzanie dans 2 parcs naturels nationaux et j'ai pris conscience de l'importance de la protection dont ils doivent faire l'objet. Leurs populations, comme nous l'a expliqué le guide, sont en constante diminution année après année. Le bilan pour les rhinocéros est saisissant, uniquement 3 peuvent encore être aperçus dans le pays. Quant aux éléphants, pour les avoir approcher de quelques mètres, j'ai été touché par leur sensibilité, leur douceur, et leur beauté. Ainsi, il paraît plus qu'urgent et nécessaire de projet ces animaux au nom de la sauvegarde du patrimoine naturel mondial. En effet, une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France devrait être préférée aux dérogations émises dans le 'Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national'. Les dérogations présentes comporteraient le risque de maintenir l'essentiel du commerce de l'ivoire, à savoir l'ivoire 'travaillé' ou 'semi-travaillé' ou 'd'antiquité'. Interdire de façon inconditionnelle le commerce d'ivoire sans interdire, la possession d'objets réalisés en ivoire antérieurement à l'adoption du traité, ou la rénovation de tels objets, devrait garantir un pas certain vers la fin du commerce de l'ivoire en France et vers le début d'une protection renforcée des animaux qui sont les tragiques victimes d'un tel trafic. Comprendre la dignité animale de la même façon que la dignité humaine pourrait être un des apports majeurs de la nouvelle législation relative à la protection animale.

17/06 /2016 18:18 Tomasluka

Non à l'ivoire

17/06 /2016 18:26 Dominique Frémont

Sans compromis Demande d'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France

17/06 /2016 18:27 Catherine Grouselle

PROTÉGER LES ÉLÉPHANTS

17/06 /2016 18:38 Duclos

L'utilisation de l'ivoire et/ou de la corne de rhinocéros, pour une quelconque raison, ne doit plus être autorisée.

Madame la Ministre, Il faut absolument interdire tout commerce d'ivoire en France, sans dérogation possible, sinon c'est la porte ouverte à tous les trafics et détournements de la loi.

PROTÉGER LES ÉLÉPHANTS - INTERDIRE TOTALEMENT le commerce de l'ivoire est indispensable et très urgent. Toutefois, vendre ou acheter par exemple un ancien piano disposant depuis fort longtemps des touches en ivoire ne devrait pas être interdit. Il est hallucinant de voir qu'à notre époque on en soit toujours à braconner des animaux pour leurs défenses, cornes ou peaux. L'homme peut très bien vivre sans ! Il faut absolument arrêter ces massacres qui n'apportent du plaisir qu'à une toute petite partie de gens riches qui n'ont aucun scrupule !!!
 Des massacres odieux pour un commerce inutile! Je pensais que le commerce de l'ivoire était déjà interdit quelle honte!

17/06 /2016 18:53 Hélène

STOP !!!!

17/06 /2016 18:53 virginie L.

STOP Bannissez le commerce d'ivoire !!

17/06 /2016 18:54 Beslin

Une interdiction totale d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire nu sur la restauration des objets d'art. En revanche, un

commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire est inacceptable et doit donc être INTERDIT.

Interdisez commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

17/06 /2016 18:56 Cristaldefee

Interdisez commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

17/06 /2016 19:05 Christine

Du bon sens

Il est urgent d'interdire le commerce de l'ivoire en France sous toutes ses formes. Pour la sauvegarde des espèces protégées. Pour la lutte contre les trafics et marchés parallèles. La France doit être acteur et se positionner fermement face à ces actes inhumains et illicites. Je suis abasourdie! Je pensais naïvement que la France avait depuis longtemps aboli la peine de mort ! La peine de mort pour les éléphants et des rhinocéros, mammifères très intelligents, existe toujours en France puisque en autorisant la vente de l'ivoire, cela les condamne à mort. Honte à nous, français si nous acceptons cela. Honte à nous Humains si nous ne bougeons pas.

17/06 /2016 19:10 Laurence Diener

Arrêtez le massacre !

Bonjour il est abérant que de nos jours l'on massacre encore des Animaux pour leurs fourrures, leurs peaux ou leurs ivoire. Comment les gouvernements, dont le notre, peut ne pas prendre des mesures draconiennes pour faire stopper ces trafics et de manière plus générale, toutes ventes d'ivoire en France. Je lance un appel à nos gouvernants pour que cessent de tels agissements. Qu'ils ouvrent enfin leurs yeux et leurs cœurs.

17/06 /2016 19:11 PARODI GERARD

APPEL !!!!!

Le problème est que Ségolène Royal, la ministre en charge de ces problématiques est la pire ministre pour ce qui concerne la faune! Elle a prouvé à maintes reprises son peu d'intérêt pour la vie sauvage. Des pétitions pour mettre fin aux souffrances animales elle en a reçu des dizaines sans qu'elle bouge le petit doigt. Par contre les autorisations de tuer des loups, des bouquetins et autres... elles n'en ont manqué aucune. La France est à la remorque des pays civilisés pour ces matières.

17/06 /2016 19:16 Patrick Marcoux

Sans illusion

Ces éléphants massacrés pour leurs défenses est intolérable ! Priver un éléphanteau de sa mère l'est tout autant ! Rien ne justifie ces massacres qui durent depuis bien trop d'années ! Interdiction pleine et entière ! Il est urgent de refuser la moindre dérogation à un arrêté qui aurait dû être pris depuis bien longtemps !

17/06 /2016 19:25 Marie77

STOP !!!!

C'est se moquer de la loi que d'accorder des dérogations, portes ouvertes aux trafiquants disposant de relations. On ne peut comprendre l'octroi d'une dérogation que pour des objets anciens qui n'impliquent plus le massacre de nouveaux animaux, et encore à condition d'en contrôler l'ancienneté.

17/06 /2016 19:27 ermengarde34 -81

Non aux dérogations

Je suis pour une interdiction pleine et entière sans régime dérogatoire du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Aucune dérogation, aucun 'commerce' relatif à l'ivoire des éléphants et à la corne de rhinocéros ne doivent être tolérés ! Il faut rester ferme, sauvons les éléphants et les rhinocéros d'une extermination certaine. Et stoppons la spéculation sur les objets, antiquités ou non, qui circulent dans notre pays, par respect pour les animaux sacrifiés.

17/06 /2016 19:28 Zak

Arrêt total du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

je veux sauver les éléphants et interdire les trafics de l'ivoire ! et aussi la corne de rhinocéros ce sont des animaux en voie d'extinction, je ne veux pas qu'on les extermine !

17/06 /2016 19:31 sadet nathalie

sauvetage ! Commerce d'ivoire, consultation publique

Monsieur Le Ministre, Merci d'aller au bout de ce projet et faites le nécessaire pour interdire tout commerce d'ivoire en général et sans

17/06 /2016 19:34 Marie BERNADEAU

aucune dérogation qui serait une porte ouverte à d'abjectes dérives. Recevez, Monsieur Le Ministre, mes respectueuses salutations. Marie BERNADEAU

Comment peut on tuer ces animaux superbes sans penser à l'avenir de nos enfants et de nos petits enfants.? Ils n'ont pas d'ames...je crois que les criminels qui les tuent reviendront sur terre dans la peau d'un elephant...et là , ils comprendront; j ' ai envie d'etre mechante avec ces trafiquants... ET J AI PITIE D EUX CAR ILS SONT INCULTES, idiots, méprisables ...et j en passe.

17/06 19: /2016 35 MARIE laissez les vivre

Il est temps d'interdire totalement le commerce de l'ivoire. Est ce qu'un jour on saura dire non aux lobbying, est ce qu'un jour on retrouvera une vraie volonté politique et non plus des marionnettes ? on attend encore un peu et plus besoin d'interdiction ni de passe droit car les éléphants auront disparus de notre planète. toujours le roi profit qui gouverne👎👎👎👎👎👎👎

17/06 19: /2016 37 Kattydixchats Halte au commerce de l'ivoire

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

17/06 19: /2016 42 sandrine interdiction pur et simple ,sous toutes ses formes , du commerce de l'ivoire

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

17/06 19: /2016 43 Michel GIRAUDEAU Interdire le commerce d'ivoire

Madame la Ministre, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans aucun régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or, ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Madame Ségolène Royal, vous vous êtes déclarée comme souhaitant interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du

17/06 19: /2016 46 Cerisier Pour un interdiction de commercialisation de l'ivoire sans aucune dérogation

marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre de vos intentions premières et de vos déclarations. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, est inacceptable et doit donc être interdit sans aucune dérogation possible. Nous ne devons plus être complice de ce marché odieux et générateur de perte de biodiversité. La France a la responsabilité et le devoir d'être en première ligne dans ce combat pour la conservation de la biodiversité. Les engagements internationaux pris lors de la COP21 et la ratification de différentes conventions (Bonn, Bern, Washington...) nous y obligent. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour être intransigeante et de légiférer de manière stricte et totale contre la commercialisation et l'importation de l'ivoire.

l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

17/06 19: /2016 46 Claudine
17/06 19: /2016 52 margailan

Protégeons ces superbes animaux

je demande l'interdiction TOTALE de tout commerce de l'ivoire je ne vais pas epiloguer longuement sur ces aberrations qui courent encore à notre époque.. je veux juste dire qu'il est complètement absurde , dépassé et incohérent de voir des massacres pareils de nos jours.. que les gouvernements restent passifs et inactifs devant de telles lacunes ne laisse rien presager de bon pour l'avenir de notre faune et planète.. c'est tout simplement honteux et scandaleux que rien ne soit fait pour stopper cette hecatombe... le pouvoir et l'argent rendent l'homme perfide et inhumain.. et apres le declin des pachidermes et autre animal à corne.. à qui va t'on s'attaquer??? PAUVRE MONDE...PAUVRE TERRE...PAUVRE DE NOUS...

17/06 20: /2016 02 OLIVEURLAN D

homme..qui es tu pour te permettre toutes ces horreurs?? interdiction commerce de l'ivoire

17/06 20: /2016 04 verhasselt

bonjour, je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en france, et ce, sans aucune dérogation. Comment peut-on massacrer des animaux aussi splendides, pour de l'ivoire, c'est moche, l'ivoire, la teinte horrible, c'est jaunâtre! et les cornes de rhino, pour ces sales asiatiques, névrosés, qu'ils se contentent de l'opium pour planer!!! Christine CARON Nous n'avons pas besoin de l'ivoire, laissons ces animaux tranquille! Il est grand temps que cela cesse!

17/06 20: /2016 05 CARON Christine

arrêtez le massacre!!

17/06 20: /2016 06 Sophie

Il est grand temps!

Je me prononce CONTRE l'interdiction totale de la vente et du commerce d'ivoire sur le territoire national car: Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout

17/06 20: /2016 08 Farfe Lulu

contre le commerce de l'ivoire

commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Je pense simplement qu'il faut arrêter le massacre, ceci dure depuis trop longtemps, ainsi qu'une quantité d'innombrables atrocités dans le monde... L'humain va trop loin. Je trouve cela honteux d'oser cautionner la mort et la souffrance, mais encore plus pour de l'argent. Aujourd'hui on peut se faire de l'argent de diverses façons alors laissez enfin ces animaux vivre en paix la vie qu'ils méritent de vivre. Je sais bien que ma parole ne changera rien mais il ne coûte rien de tenter de se faire entendre dans un monde où la simplicité et les vraies valeurs n'existent plus, aujourd'hui tout n'est plus que matériel.

inscrivons dans l'histoire que nous sommes une nation civilisée soucieuse du bon maintien de nos écosystèmes, source inestimable de richesse pour l'homme d'aujourd'hui et de demain. Interdisons le commerce et usage de l'ivoire de ces deux espèces dans notre pays. mettons les vieux députés et sénateurs hostiles à la vie, au placard. Madame, Monsieur La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. De plus, une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. En espérant que ces arguments seront pris en compte, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments distingués

Bonjour Arrêtez le commerce d'ivoire, interdisez le, svp arrêtez ce massacre, vous êtes les seuls à pouvoir le faire. Pour nous, nos enfants d'aujourd'hui et de demain, pour le bien des animaux. Ils ne demandent pas et ne méritent pas cette souffrance. Ils sont sans défense, c'est insupportable et inacceptable.

il faut arrêter de massacrer tout être vivant dans le but d'un plaisir très controversé, en l'occurrence la possession de l'ivoire; nous sommes responsables du bon état de la biodiversité et devons tout faire pour

17/06 20: /2016 12 Martine Bran

Commerce de l'ivoire

17/06 20: /2016 23 sarah diez

Il faut arrêter le massacre interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

17/06 20: /2016 30 Bourget Daniel

17/06 20: /2016 37 jawhari

pour une interdiction totale

17/06 20: /2016 39 Fran

Arrêtez le commerce d'ivoire - interdisez le - svp, arrêtez ce massacre

17/06 21: /2016 07 annie poder

arrêtons le commerce de l'ivoire

17/06 21: /2016 28 verdier

ivoire STOP

17/06 21: /2016 31 mauger

stop à la mort

17/06 21: /2016 32 Laika

STOP!

17/06 21: /2016 35 Nicky Neyah

Cessez ce commerce immonde

17/06 21: /2016 38 liliane kern

défense d'ivoire

17/06 21: /2016 42 Bibi

help

17/06 21: /2016 43 Berestoff

Contre le commerce de l'ivoire

17/06 21: /2016 54 René Sidelsky

Sauvons les derniers éléphants sauvages

17/06 22: /2016 03 Chabot Thierry

Arrêt total de l'ivoire

17/06 22: /2016 06 Claude Roulet

L'ivoire stop à l'ivoire et corne de rhino et autres ... STOP AU COMMERC E D IVOIRE

17/06 22: /2016 10 annie vallet

STOP AU COMMERC E D IVOIRE

17/06 22: /2016 16 Arias Juanito

stop

17/06 22: /2016 16 vic

non au commerce d'ivoire

17/06 22: /2016 22 ORTEGA

ivoire en France

17/06 22: /2016 25 domino FILODA

ivoire en France

17/06 22: /2016 28 Loranger

Merci de prendre vos responsabilités

sauvegarder toutes les richesses de notre planète. C'est un droit des générations futures de vivre dans un monde sain, riche, préservé. Absurde que ce commerce soit encore autorisé... interdiction totale au commerce de l'ivoire en France et partout dans le monde Les éléphants animal emblématique de l'Afrique. Il faut arrêter ce massacre complètement inutile, qui sert à rien. La nature, est tranquille est certains hommes de loi se permettent d'ôter une vie pour le plaisir de porter un collier, ou autre ou des braconniers tuent pour manger. ARRETEZ CE MASSACRE. AYEZ CONSCIENCE. ET VOUS SEREZ COMPLICE DE LES AVOIR SAUVE. SAUVER LES ÉLÉPHANTS. Les animaux ne sont pas notre propriété!!!! Il faut qu'on arrête tous ces massacres et cette cruauté!!!!

Nous sommes en 2016 plus au moyen âge. Ce commerce est inadmissible, il faut arrêter d'acheter de l'ivoire. Qu ce soit une fois pour toutes INTERDIT !!!!! Les pays européens ne doivent pas contribuer à cette souffrance ! nous demandons de cesser ce commerce qui est la cause essentielle de l'extermination des éléphants. N'oublions pas cependant la situation des rhinocéros, à nos yeux moins 'charismatiques', braconnés pour leurs défenses soi-disant porteuses de vertus aphrodisiaques. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. {{En }} {{revanche un commerce lié à ces objets.}} tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, {{n'est pas acceptable et doit donc être interdit.}} Je suis contre le commerce de l'ivoire. Et je ne souhaite aucune dérogation.

L'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros me paraît tout à fait nécessaire et urgent. Il y a plus d'éléphants tués chaque année par les braconniers, qu'ils ne se reproduisent. De fait, dans une trentaine d'années les éléphants sauvages vont disparaître si le commerce de l'ivoire n'est pas strictement interdit dans le monde entier.

Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.).

Pour moi, tuer ces magnifiques animaux est une abomination donc je suis contre le commerce de l'ivoire mais, s'agissant d'éléphants tués il y a plus de 40 ans (et si l'on peut vraiment prouver que les objets datent de cette époque), je pense que, pour que les éléphants ne soient pas morts pour rien, on peut conserver des objets qui sont parfois de vraies oeuvres d'art. Par contre, s'il n'existe aucun moyen de dater les objets, alors il faut une INTERDICTION TOTALE.

depuis le temps que l'on se bat pour faire cesser ce trafic, cet arrêté devrait être signé au plus vite pour sauvegarder la faune animale

ARRÊTEZ LE COMMERCE D IVOIRE ARRETEZ LE MASSACRE !!!!

il est enfin grand temps de cesser le commerce!!! et la possession le commerce d'ivoire contribue au massacre des éléphants, il n'a aucun intérêt et doit cesser.

Bjr, interdisons le commerce de l'ivoire en France, pensons à la souffrance que cela occasionne. Les animaux sont des êtres sensibles comme nous. Merci.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou

semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Aucune dérogation n'est permise car ivoire = mort annoncée les contrevenants et les collectionneurs doivent être sanctionnés

Il est temps de prendre des mesures contre ce commerce dévastateur mais quels seront les moyens réels de contrôle ? Il ne faudrait pas que cet arrêté reste un voeu pieux , des paroles sans effets .

Nous sommes solidaires de cette demande de cessation de meurtres. Denis Annegret Marot

MERCI POUR INTERDIRE TOUT COMMERCE DE L'IVOIRE

Arrêtez l'exploitation de l'ivoire pour l'enrichissement des mercenaires ! Ne tuons pas les éléphants et leur donner une mort atroce !

Préservez notre monde animalier, donnons de l'Amour à notre environnement. Ne faisons pas souffrir les animaux quels qu'ils soient ! Respectons-les !!!

Bonjour, si vous interdisez le commerce d'ivoire, il faut le faire totalement et ne tolérer aucune dérogation qui pourrait engendrer du braconnage, des faux certificats, bref, tout commerce qui pourrait motiver la continuité de ces actes abominables. Est-ce si difficile de se passer de ces objets luxueux qui n'ont d'intérêt que pour la cupidité d'hommes qui n'ont pas de cœur, et qui se moquent de la souffrance et de la disparition de ces pauvres animaux? Il est de notre devoir d'interdire ce commerce et de punir tout ce qui peut inciter à la possession de ces objets d'un autre temps. En 2016, nous devons avant tout préserver les espèces, et protéger la nature et les animaux. Merci

Stop au commerce d'ivoire en France et dans le monde !!! Arrêtez de tuer des animaux sauvages pour leur corne !!! Ça suffit !!! Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Il faut absolument durcir ces lois : - interdiction de vente de trophées sur les sites comme leboncoin - interdiction d'import de trophées, par des entreprises ou des particuliers, à toute fin (commerciale mais aussi décoratives etc) - durcissement strict des peines - destruction des objets saisis afin de dissuader les importateurs, et la chaîne de trafic La France se doit de se montrer plus sévère, plus stricte, et exemplaire en la

matière. Soyons enfin un pays qui ne met pas les profits de quelques personnes sans cœur avant un enjeu mondial, et la vie d'animaux innocents.

Je pensais que le commerce de l'ivoire et la vente d'objets en ivoire avait déjà été interdite! hallucinant que c'est pas déjà fait! interdiction immédiat, pas qu'en France, Bolloré possède presque tous les ports en Afrique et contrôle donc une bonne partie des exportations, mêmes illégales... la France encore complice et profiteur du pillage?

Je demande l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France

Je propose que l'on coupe, à défaut de peine de mort, les 'couilles', A VIF, aux braconniers qui se permettent de telles exactions sur les éléphants. C'est aussi simple que ça et surtout très radical!

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la ministre. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Lors d'une conversation, il y a bien longtemps, on m'a dit: 'mais tu sais, ils scient juste les défenses. Ça repousse!' Bien... Tout est dit. C'est tellement plus simple et comme cela on dort mieux. Interdire ce commerce c'est asphyxier la filière et donc éteindre la demande. Conséquence: des milliers d'individus épargnés et un équilibre vital et touristique préservé. Les grands mots me direz-vous... Les voyageurs qui ont vu l'Afrique et l'Asie il y a quelques années et qui retrouvent ces contrées maintenant témoignent. D'un point de vue économique, je pose simplement cette question: quand il n'y aura plus de sources de production que se passera-t-il? Mon point de vue étant plutôt éthique je poserai cette autre question: avez-vous déjà vu un éléphant ou un rhino se faire écorner ou massacrer pour cela? Si ce n'est pas le cas, j'incite vivement les porteurs et acheteurs d'ivoire à prendre quelques minutes pour s'informer (non on ne leur scient pas les défenses...). Le poids des mots est bien moins lourd que celui des vidéos. Merci d'appliquer les lois et d'obliger à les respecter en toute intransigeance. 'On voit la grandeur d'une nation à sa manière de traiter les animaux' - Ghandi.

Madame, Monsieur, Je vous prie de continuer dans cette bonne voie et d'arrêter totalement, c'est-à-dire sans dérogations, le commerce d'ivoire dans notre pays de progrès et de droits. La France s'est démarquée sur de nombreux domaines au cours de l'Histoire, tant au niveau démocratique qu'au niveau de l'égalité et de l'humanité. Récemment, certaines lois ont même impressionné et inspiré à l'étranger. Restons un pays moderne, humain, le modèle de nombreux autres. Arrêtons le commerce d'ivoire, qui tue chaque année des centaines d'éléphants. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le

17/06 /2016 22: 33

Kiki

commerce honteux

17/06 /2016 23: 00

Fauriaux

Lutter efficacement contre le trafic d'ivoire

17/06 /2016 23: 04

Denis Marot

Commerce d'ivoire frauduleux

17/06 /2016 23: 13

ROLANDE PONSARD

SOUTIEN

17/06 /2016 23: 16

jeanne guerin

Arrêt complet d'utilisation de l'ivoire !

17/06 /2016 23: 18

Sophie

Ivoire

17/06 /2016 23: 20

Michelle

Assez !!!

17/06 /2016 23: 22

palmit

STOP a la tuerie!!

17/06 /2016 23: 32

LNR

NON AUX TROPHÉES !

17/06 /2016 23: 33

Aiine

La commercialisation d'objets en ivoire n'avait-elle pas déjà été interdite ?

17/06 /2016 23: 45

bernd

vous attendez quoi?

17/06 /2016 23: 50

Roelens

Non au commerce de l'ivoire

17/06 /2016 23: 55

katchipie

L'animal est un être sensible et respectable

18/06 /2016 00: 13

J. Lomer

Contre les dérogations à l'interdiction du commerce de l'ivoire

18/06 /2016 00: 14

Caro Line

Arrêter le commerce de l'ivoire? Pourquoi?

18/06 /2016 00: 33

Anna-Rose Lescure

Oui, arrêtons le massacre.

18/06/2016	00:37	Anais	Etant donné le massacre actuel, pas de dérogation SVP	braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il est donc de notre devoir, en tant que citoyens du monde, en tant qu'humains, de mettre un terme définitif à ce marché de la mort et de la honte. Avec mes plus sincères salutations, Anna-Rose Lescure
18/06/2016	02:08	Henric Caldas	OUI à l'Ivoire d'avant 1975	Bonjour, Étant donné le massacre actuel des espèces animales pour la commercialisation de l'ivoire, nous État français ne devons en aucun cas faire preuve d'une forme de 'clémence' pour telle ou telle raison. La restauration de vieux objets et autres ne peut en rien justifier ces tueries étant donné l'urgence de la situation. D'autant plus qu'elle représente une part importante du marché actuel. Merci Madame la Ministre de bien vouloir participer PLEINEMENT et de manière cohérente à la protection de notre biodiversité déjà extrêmement malmenée... Il suffit d'avoir un minimum d'esprit logique pour se rendre compte que pendant des siècles artistes et artisans se sont servis de l'ivoire pour réaliser des pièces magnifiques - en toute légalité. Ce serait absurdement insensé de vouloir maintenant bannir tout un pan de l'Histoire de l'Art et de l'Histoire tout court, en voulant interdire le commerce de ces œuvres. Oui, l'ivoire d'avant Convention DOIT pouvoir échapper à l'interdiction, c'est une évidence. Arrêtons avec ces fanatismes dignes des ayatollahs les plus rétrogrades! un peu de bon sens, s'il vous plaît !
18/06/2016	02:13	angele	Honte aux hommes	Honte aux hommes qui se disent civilisés, et qui directement ou indirectement sont liés à ces actes de cruautés. Ils se targuent d'éloges vivent à une époque où la technologie leur permet de rester en contact partout dans le monde et se comportent comme au moyen âge là où la barbarie faisait partie du quotidien. Le monde est dangereux à vivre non pas tant à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire.' Albert Einstein.
18/06/2016	02:28	angele	Aux Hommes	Les hommes qui se croient hommes et qui en fait ont besoin de cornes de rhinocéros pour un effet aphrodisiaque ou plus, devraient se rendre à une évidence. Cela ne leur sert à rien leur virilité n'a d'égal que leur lâcheté. Laissez donc ces magnifiques animaux en paix. Et mettez vous à la pétanque.
18/06/2016	02:48	stephane roudaut	Stop !	Il est urgent de mettre fin une bonne fois pour toute à ce genre de pratiques qui vont à l'encontre de l'éthique, du bien-être animal, de la faune et de la flore en général.
18/06/2016	04:28	fouliard	Halte au massacre	Il ne doit pas y avoir de dérogation pour le commerce de l'ivoire en France, ce serait se porter garant du massacre des animaux porteurs d'ivoire. S'il vous plaît écoutez-nous
18/06/2016	05:36	Serre S.	non aux dérogations POUR l'interdiction PLEINE ET ENTIERE du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	Toutes dérogations entraînent forcément des tricheries. Nous n'avons pas besoin d'ivoire pour vivre, quelque soit la beauté des objets! La beauté repose sur la sauvegarde d'animaux et sur cet engagement total et réel.
18/06/2016	05:36	Fiona		Je suis tout à fait en faveur d'une législation interdisant le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Le législateur ne devrait cependant ne prévoir AUCUNE exception à cette interdiction. Il est déjà très difficile de faire respecter une loi - surtout dans un domaine aussi délicat que celui-ci - si on ajoute des exceptions, cela rendra la répression inefficace.
18/06/2016	07:37	ERIC PRADELLES	La vie d'un éléphant est aussi précieuse en 1975 qu'après 1975.	Madame, Monsieur, je souhaite que l'interdiction soit totale sans tenir compte du temps où l'objet en ivoire a été créé (le traité prévoit une exemption pour les objets travaillés avant 1975) Un éléphant a été tué pour faire ces objets, qu'il ait été tué avant ou après 1975, ne change rien, un éléphant tué en 1975 était aussi précieux qu'un éléphant tué en 2016. Pourquoi choisir une limite, c'est absurde ! Cordialement, M. Eric Pradelles
18/06/2016	07:40	Caro	La France en régression ?	Arrêtons de régresser sur des sujets où on devrait donner l'exemple. Les politiques doivent être 'RESPONSABLES' et penser à l'intérêt GENERAL

18/06/2016	07:41	Christophe Mongrédién	Un peu de courage politique vers une interdiction totale	avant leur intérêt PERSONNEL. Pour la première fois depuis votre mandat, essayez de donner une image de femme COURAGEUSE, n'attendez pas que des pays émergents aillent plus vite dans ce domaine que la France.
18/06/2016	07:43	Nicole VITTE	Interdiction Ivoire	Pour que cet arrêté soit véritablement efficace, il faut absolument retirer les dérogations. Pourquoi ? - Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. - La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. - Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. - De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. - Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). - Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de supprimer les dérogations et d'interdire tout simplement le commerce de l'ivoire (et de la corne de rhinocéros) en France. Cet arrêté serait alors une véritable avancée, et un exemple pour d'autres pays.
18/06/2016	07:44	framboise	stop au trafic d'ivoire interdiction du commerce d'ivoire	Encore une fois l'argent doit t'il triompher ? Les massacres de ces animaux doivent cesser et les braconniers sévèrement punis, les filières clandestines traquées et les commanditaires mis à l'ombre pour longtemps. A qui profite le crime ?
18/06/2016	07:47	Jocelyne bouzin-chard	commerce d'ivoire ARRETEZ CE MASSACRE !	Il est temps de protéger assiduellement ces pauvres animaux en dramatique voie de disparition massacrés horriblement uniquement parce que la Nature les a dotés de défenses d'ivoire. ..nous ne méritons pas le titre 'd'Etre Supérieur' si nous laissons perdurer ces massacres jusqu'à la disparition totale de ses êtres ultra sensibles et très intelligents notre planète! D'autant plus qu'ils jouent un rôle dans l'équilibre de leur environnement et sont des représentants indispensables de leur biotope, de notre conscience collective et de notre imaginaire depuis toujours. .. Nous sommes des lâches: des fusils contre des défenses. ..comment peuvent ils lutter et se défendre? et l'on abat des mamans en sachant leurs bébés condamnés. ...c'est trop horrible! Cette cruauté me rend malade et me fait honte d'appartenir à l'espèce la plus destructrice, la plus cruelle de toutes car elle tue pour le plaisir et pour de l'argent: honte à l' homo Sapiens! ils ne peuvent disparaître: protégeons les très très très activement et très très très vite!!!
18/06/2016	08:02	Liliane michelet		Interdiction totale du commerce de l'ivoire et destruction systématique de tout objet fabriqué en ivoire, corne et peaux de bêtes
18/06/2016	08:34	elisabeth hardouin fugier	interdiction totale de tout ivoire	Ne soyez pas hypocrites et à la solde des chinois. Cessez ce massacre il en va de la survie de ces pauvres animaux... J'exige une interdiction totale, absolue, radicale, de toute les variantes possibles de l'ivoire elisabeth hardouin fugier Professeur des Universités, auteur historienne des arts, des mentalités et de la vie animale

Ce projet d'arrêter est une très bonne initiative. Il est temps pour l'humanité de grandir et d'arrêter de penser qu'elle détient tous les pouvoirs de vie et de mort sur les êtres vivants sur cette terre. Simplement comprendre que l'humanité n'est qu'une partie de cet immense être vivant qu'est la terre, et que détruire les espèces ne revient qu'à se détruire soi-même. il est grand temps de réagir. Pour sauvegarder tous les animaux dont l'ivoire est un commerce, il faut agir maintenant

O mais je croyais que c'était déjà fait ; c'est tellement évident pour moi Je suis pour cet arrêté il est inconcevable encore auj que nous utilisons l'ivoire il y a d autres alternatives, d autre solution S , L éléphant et le rhinocéros seront amenés à disparaître à cause de Ca !! Préservons les !! Protégeons les !!

Je suis pour l'interdiction. Nous sommes une grande nation, soyons ferme ! Pas de commerce d'ivoire ni de corne de rhino sur notre sol ! Merci

il faut absolument cesser de détruire tout ce qui fait notre planète notre vie et notre avenir surtout ces animaux tels que: éléphants tigres lions singes dauphins baleine phoques etc etc...c'est une merveille et une chance d'avoir encore tout ça PROTEGEONS LES!!!!!!PROTEGEONS LES S V P ASSEZ DE MASSACRE

interdire le commerce de l'ivoire POUR la protection de la VIE animale, POUR la préservation du patrimoine naturel. CONTRE le braconnage et les barbaries humaines, CONTRE le commerce induisant la mort d'espèces vivantes, CONTRE la marchandisation de la mort, ...

NON au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros! Josette BELLIOU 44600 SAINT-NAZAIRE

Maintenir un commerce de l'ivoire, même faible, alimente un marché qui, en bout de chaîne, mène au braconnage des éléphants. La vraie question est donc plutôt, pourquoi maintenir un commerce légal d'objet en ivoire en France ? Pour qu'on puisse avoir de jolis bracelets ou de beaux presses-papier ? C'est pour ça qu'on massacre des animaux ? Il n'y a même pas d'intérêt économique important en jeu, alors interdisons tout commerce de l'ivoire ou d'objets dérivés en France.

Toute circulation, promotion, etc ... de l'ivoire doivent être totalement interdites : la vente, les expositions, les réparations d'objets en ivoire (instruments musique ...), bijoux, etc ... Les sculptures sur ivoire, tant admirées, doivent être synonymes de massacres intolérables envers les beautés de la nature que sont les éléphants, les rhinocéros et autres, tellement plus intéressants et magnifiques, vivants, que des défenses 'décorant' une vitrine ou des cornes aux vertus improbables ...

Je ne comprends pas qu'en 2016, il faille (enfin)interdire le commerce de l'ivoire en France...Depuis le temps qu'on dit que dans quelques dizaines d'années, les éléphants auront disparus...Il n'y a plus que les imbéciles qui veulent encore acheter de l'ivoire en France. La France est un pays qui se croit encore Grand mais nos politiques le rendent insipide...Je ne peux plus de la médiocrité de nos politiques qui n'obéissent qu'aux lobbies et qui se moquent bien des citoyens et de la démocratie qui se meurt...Les citoyens de ce pays ne veulent plus de commerce de l'ivoire ni de la corne de rhinocéros. Avez-vous, politiques démagogues, la capacité de comprendre cela ?

Respect de la biodiversité, lutte contre le trafic et l'abattage des animaux à des fins lucratives, non aux dérogations permettant le commerce de l'ivoire avec peine d'emprisonnement pour les initiateurs de ces dérogations au même titre que les trafiquants.

les éléphants sont en effet en danger critique d'extinction si nous ne luttons pas efficacement contre le braconnage d'une part, mais il faut également se battre contre les croyances et superstitions qui alimentent le braconnage et le trafic d'animaux sauvages comme les hippocampes,

18/06 /2016 08: 40 Ségala nadia Les éléphants amétons le commerce de l'ivoire

18/06 /2016 08: 51 Marsan RICHARD Anne Rhinocéros et éléphants

18/06 /2016 09: 36 Laetitia Stop aux massacres

18/06 /2016 09: 37 Stef 68000 Pour !

18/06 /2016 09: 45 elisabeth Paysse Le Discorde Yvonne sauvons les ivoire

18/06 /2016 10: 09 Carine MARITANO LA VIE PAS LA BOURSE

18/06 /2016 10: 10 BELLIOU commerces honteux

18/06 /2016 10: 16 François-Marie Martin Non au commerce de l'ivoire.

18/06 /2016 10: 20 Gisèle Foisset Ivoire

18/06 /2016 10: 22 HAFNER MONIQUE Non à l'ivoire et à la corne de rhinocéros

18/06 /2016 10: 30 Daniel trafic d'ivoire Luttons contre le massacre des animaux sauvages

18/06 /2016 10: 31 Pascale Sammartano

18/06 /2016 10: 34 BELLIER STEWART stop

18/06 /2016 10: 36 Nelly QUARTIER Oh les jolis bijoux !

18/06 /2016 10: 37 Madeleine Protection des éléphants et rhinocéros Commerce de l'ivoire, à quand la fin?

18/06 /2016 10: 41 hunninc

18/06 /2016 10: 42 dubois interdiction du commerce de l'ivoire contre le commerce de l'ivoire d'éléphant et de rhinocéros

18/06 /2016 10: 42 Mme Ragueneau Dominique

18/06 /2016 10: 49 Nannie Commerce de l'ivoire

18/06 /2016 10: 51 Brisebarre Chantal ta vie ... sa vie ... égalité stop au commerce issu des animaux

18/06 /2016 10: 52 zuconi

18/06 /2016 11: 05 ZazadePontus Pas de dérogation

les girafes, les lions, les rhinocéros, les requins, et j'en oublie car la liste s'allonge de jour en jour. L'espèce humaine doit enfin se rappeler qu'elle fait partie de la nature, qu'elle n'est rien sans les autres espèces, et que ses agissements à courte vue et orientés uniquement vers du profit facile n'est pas viable à court terme, vu la vitesse à laquelle disparaissent nombre d'espèces animales, que ces disparitions soient directement liées aux massacres (ou à la surpêche), ou indirectes par la destruction et/ou le morcellement des habitats, par la pollution, par le classement d'espèces en espèces dites 'nuisibles', dont on se débarrasse à grand coup de chimie destructrice, et ce faisant, en tuant également les prédateurs utiles de ces soit disant nuisibles. Bref, on marche sur la tête, les pouvoirs publics doivent absolument nous entendre et peser de tout leur poids contre les lobbys destructeurs en tous genres, contre le trafic, car la survie de notre espèce, étroitement liée à la survie des autres espèces, autant animales que végétales, est à ce prix! Les éléphants, ces animaux majestueux, intelligents, doués de sensibilité, sont le symbole de cette lutte, ils doivent être sauvés.

Bonjour, Il faut interdire complètement tout commerce d'ivoire neuf ou ancien. Et bien punir les responsables qui payent les braconniers sur l'éléphant et rhinocéros.

Mais c'est en ivoire ? Non, tu crois ! Il ne faut pas acheter de l'ivoire car il faut protéger les éléphants. Buf ! il est mort, alors tant pis.... Dialogue entendu dans des boutiques ALORS NON, ON N'ACHETE PAS DES BIJOUX EN IVOIRE !!!

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

Prenez les mesures indispensables à la fin de ce honteux commerce. Merci

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

Il faut abolir le commerce de l'ivoire animal sous prétexte 'd'antiquité'. je demande une loi sans dérogation, afin que les fraudes et les détournements soient répréhensibles ET QUE LES MASSACRES ACTUELS CESSENT. Merci, Mme Ragueneau

Non à cet odieux trafic ! même pour l'ivoire d'avant 1975. Il y aura des fraudes et l'ivoire plus récent sera mélangé au plus ancien et le contrôle impossible. Les éléphants doivent être protégés plus rigoureusement car sinon ce sera une espèce de plus qui va rapidement disparaître.

Bonjour, je ne comprends pas l'arrogance de ceux qui pense que LEUR vie est plus importante que celle de l'autre. Personne n'a le droit de prendre la vie d'un autre être seulement par UN sentiment de supériorité. Où sont nos droits en tant qu'être doté de sensibilité ???

stop et punition à tous commerces issus des animaux!!

Si le monde (les habitants de cette planète et ses dirigeants) ne perçoit pas l'urgence qu'il y a maintenant à interdire sans conditions le commerce de l'ivoire les jours des éléphants et des rhinocéros sont comptés... Aucune dérogation ne doit être accordée je pense parce que ce serait donner à l'ivoire une valeur qu'il ne doit pas avoir. Pour ce qui est de la corne de rhinocéros il faudrait agir en informant les asiatiques en leur expliquant que s'ils réduisaient leurs ongles en poudre, cela aurait le même effet ! Pour les amoureux de nature sauvage c'est un

18/06/2016	11:09	DEGUI	Stop !	crève-cœur d'assister à ce massacre. F. VUEZ Je vous demande l'arrêt total et définitif de tout commerce d'ivoire d'éléphants et de corne de rhinocéros. Cette demande inclus tout objet issu de ces matières, même ceux qui sont anciens.
18/06/2016	11:20	Colette	Dérégations Arrêtons de bousillier notre merveilleux e planète !	Il faut ardemment interdire toute dérogation . il faut que le commerce d'ivoire soit totalement interdit en France. Pensons aux générations futures. Chaque espèce à sa place dans ce Monde !
18/06/2016	11:25	Piïhen Claire		Au vu de la situation des populations d'éléphants et de rhynocéros en parfaite fragilité, je souhaite que le commerce de l'ivoire soit totalement interdit et sanctionné, sans dérogation possible. Rien ne pourrait justifier la perte de ces espèces menacées et notre responsabilité est de les respecter,et certainement pas une l'exploitation futile et toxique. Il faut attaquer le problème à la source càd aider les autorités concernées en Afrique (si telle est leur volonté, ça c'est autre chose!!) à lutter contre le braconnage et protéger EFFICACEMENT les réserves naturelles (au lieu de tout brader et vendre au mépris de la Vie) et ensuite interdire les échanges commerciaux de ces produits entre l'Europe et l'Afrique... N'oublions pas non plus que le braconnage finance aussi les groupes terroristes extrémistes, d'où l'utilité de dominer et enrayer ces échanges!! Mais l'argent, l'argent... Pourquoi encore des restrictions à une interdiction totale??? Avons - nous donc BESOIN de ces quolifichets et autres poudres de pinlimpin? La VIE de ces animaux ne pèse-t-elle pas assez lourd dans la balance , entre cette vie sacrée et nos caprices d'humains ,parait-il, supérieurs? La vie de tous est sacrée,ET AUSSI, celle de TOUS les animaux. Merci de les ..protéger,puisque vous en avez peut-être le pouvoir. Essayez tout de même de ne pas aggraver leur situation, précarisée par Nous... Merci Respectons à la lettre l'interdiction d'acheter de l'ivoire dans notre pays. Il est grand temps d'avoir un niveau de conscience élargie à ce sujet. C'est insoutenable de tuer des êtres aussi intelligent pour prélever leurs défenses. L'humain se permet d'agir comme il l'entend sans respecter ce qui fait partie de la nature. C'est mal agir et je crois que nous le payerons cher un jour (nous ou nos enfants). Comportons nous comme des sages et ne soyons pas avide d'argent et de possessions en tout genre. Soyons intègre, compatissant et charitable avec ces animaux majestueux. On les a assez massacrés...
18/06/2016	11:31	Laurence Gavroy	le problème à la source...	Comme le 3/4 des Français, je suis pour une INTERDICTION PLEINE ET ENTIERE sans dérogation possible : c'est la seule façon de mettre fin au commerce illégal et à l'extermination des éléphants et des rhinocéros.
18/06/2016	11:32	Kahli Golf	avenir de la biodiversité	L'ivoire n'est pas essentiel à nos vies mais il l'est aux animaux qui constituent une biodiversité sans cesse menacée par l'homme. N'ajoutons pas aux dégâts occasionnés par les désordres naturels : ouragans, inondations ...les dégâts causés par la cupidité humaine. Que l'Union Européenne ne cède pas aux groupes de pression et nous serons nombreux à reprendre confiance en elle ...
18/06/2016	11:35	renault	interdiction totale d'achat d'ivoire	Il faut faire passer ce texte,le commerce de l'ivoire est une honte. Cordialement Eric Seigaud
18/06/2016	11:36	matina	pas de dérogation	Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.
18/06/2016	11:37	Reguy	ivoire superferatoire	La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire
18/06/2016	11:55	Eric Seigaud	il faut faire....	
18/06/2016	12:08	Lydia	Stop au génocide des éléphants	
18/06/2016	12:08	Lacoste Marie	Interdiction TOTALE du commerce d'ivoire en France	

18/06/2016	12:15	pouyfaucou	commerce de l'ivoire
18/06/2016	12:22	Maryse Smith	Le commerce de l'ivoire en France
18/06/2016	12:32	Isa	arrêt commerce de l'ivoire
18/06/2016	12:39	FRATERNEL	COMERCE D IVOIRE
18/06/2016	12:48	STELLA MOUSSY	POUR ARRETER LA COMMERC E DE L'IVOIRE ET DES CORNES DES MAMIFERE S
18/06/2016	12:48	COCO31	sauvons les animaux Interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national
18/06/2016	12:53	Damien LEMAL	pour un arrêt total du commerce de l'ivoire, sans aucune dérogation.
18/06/2016	13:02	BERTEAUX	Extinction d'une espèce protégée
18/06/2016	13:08	Biasci Nathalie	

travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une INTERDICTION PLEINE et ENTIERE (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France

je ne comprends même pas qu'on se pose la question:les éléphants et les rhino sont en train de disparaître. Il ne faut plus autoriser aucune vente ou achat d'ivoire que ça soit de l'ivoire actuelle ou de l'ivoire ancienne déjà travaillée. Et toute tentative de marché parallèle doit être sévèrement punie

je refuse le commerce de l'ivoire en France parce que autoriser ce commerce c'est participer à l'extinction des éléphants dans d'horribles souffrance pour le bénéfices de quelques uns !!!

Je suis pour l'arrêt de toute opération touchant de près ou de loin la manipulation de l'ivoire. Meme les prétendues restaurations d'objets anciens! Un objet ancien garde son charme et sa valeur malgré les défauts du temps...(on l'a bien constaté lors de ventes aux enchères de véhicules anciens!!) Ainsi, plus de fausses excuses au trafic odieux des ivoires! De plus, il faut des sanctions exemplaires -et surtout appliquées- contre tous les trafiquants!!

Notre planète est déjà assez détruite pour ne pas encore donner des dérogations à une pratique écoeurante et scandaleuse du trafic d'ivoire et de sa commercialisation. Pas besoin de faire de grande messe comme la cop& poue ensuite permettre le massacre d'animaux. Que vont penser nos enfants et petits enfants à qui l'on demande de protéger les animaux si l'on accepte des dérogations. Avons nous demandé l'avis des éléphants et autres rhinocéros? Alors STOP!! la France doit dire NON au commerce d'ivoire et aucune dérogation ne it été mise en œuvre.

'HOMO SAPIENS' de 21 eme siècle doit répondre à sa prétention qu'IL est le plus intelligent parmi tous les animaux en le prouvant dans ses actions et sa mode de vie. Le temps de BARBARIE produite par certains 'HOMO SAPIENS' doit s'arrêter. L'avidité de tuer, d'exploiter cruellement des animaux pour des bénéfices financiers doit s'arrêter. La mentalité pour apprendre à vivre en HARMONIE avec notre TERRA INCOGNITA doit être développée de maniéré à éduquer les gens dès leur enfance; à être responsable des ses actes. C'est l'homme qui a des devoirs devant la NATURE ET TERRE et ne pas inversement. Nous sommes tous mortels et il faudra laisser le minimum de dégâts après notre court séjour. L'"homo sapiens" - homme savant, soit vraiment intelligent pour être bienveillant envers notre planète et sa biodiversité.

le contenu de ce texte me semble judicieux et allant vers la protection des animaux

Le maintien d'un commerce d'ivoire et de corne, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ces produits et conduit à un élargissement de la demande et des marchés. Ceci stimule le braconnage des populations actuelles d'éléphants et rhinocéros. Il faut donc interdire toute vente, tout usage de l'ivoire et de la corne pour en finir une fois pour toute. Cordialement

Aucune dérogation ne doit être délivrée. Sinon, aussitôt, des personnes, sans foi ni loi, vont contourner les lois et le massacre des éléphants continuera. L'extinction de ces animaux ne peut être stoppée qu'avec un arrêt total du commerce de l'ivoire. Ne tergiversons pas plus longtemps ! AGISSONS !!

Refusons de participer ou de fermer les yeux sur la disparition de l'éléphant (espèce protégée) à cause du commerce pratiqué par l'homme autour de son ivoire

18/06/2016	13/19	catherine person	projet d'arrêté ivoire	Bonjour, Les dérogations sont de façon claire une porte ouverte à ce que cet horrible commerce continue. Il est évident que des décisions franches et fermes s'imposent et de façon urgente avant que la situation des animaux concernés ne soit irréversible. La solution de loin la plus efficace est l'interdiction totale. Merci.
18/06/2016	13/25	dorothee boulain	arrêt du commerce d'ivoire	il faut absolument faire cesser ce commerce, trop d'animaux sont massacrés au nom de la folie des hommes, Dieu n'a pas pas mis les animaux sur terre pour qu'ils soient ainsi sacrifiés.
18/06/2016	13/27	WILL	C'est un bon début	Il faut aller plus loin....
18/06/2016	13/27	Eleonore Foucher	il est temps d'arrêter le massacre	Il est temps que la France aussi se sente concernée par des actes graves qui se produisent en dehors de notre territoire et qui ne touchent pas forcément des humains ! Je ne comprends pas qu'en 2016 on soit toujours en train de se battre contre la cruauté des Hommes. Nous parlons ici d'éthique, d'empathie, d'humanité !! Agissons !
18/06/2016	13/46	Blablaou	Interdiction commerce ivoire	Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'artiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France.
18/06/2016	13/48	laurence Cornet	non à la vente d'ivoire	Interdiction absolue du commerce d'ivoire en Europe. Dire non aux massacres des éléphants et rhinocéros, donc stopper tous commerce d'ivoire!
				Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.
18/06/2016	13/56	Jacques VOLLMER	Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France	madame la ministre Ségolène ROYAL doit demander une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France
18/06/2016	13/58	ROBINOT	interdiction du commerce dell'ivoire	Bonjour, Il est impératif que le commerce d'ivoire cesse surtout qu'il s'agit d'abattage sauvage. Laissez vivre les animaux. C FAYS
18/06/2016	14/09	Colette FAYS	IVOIRE pour une interdiction totale de l'ivoire en France	
18/06/2016	14/17	fleur		NON AU COMMERCE DE L'IVOIRE. QUE LA FRANCE RESPECTE SES ENGAGEMENTS.
18/06/2016	14/17	Mélusine	Apprendre l'important	Comment peut on créer une dérogation au sujet de la vie d'un être vivant? Une vie vaudrait-elle moins qu'une simple dérogation? Allons

18/06/2016	15/14	christelle multois	Interdiction ivoire obligatoire!!	nous faire des dérogations pour tout ce qui peut rapporter de l'argent? L'argent vaut-il plus que la vie? A bon entendeur.
18/06/2016	15/19	Amandine	non au commerce d'ivoire Dérogations à	tout à fait d'accord, il est nécessaire d'interdire ce commerce barbare. Le commerce légal d'ivoire est une porte ouverte aux faux certificats et va donc à l'encontre de la sauvegarde des éléphants. Ce commerce doit être interdit sans dérogation si on veut protéger ces espèces et leurs pays
18/06/2016	15/44	Claudine Antonin	l'interdiction du commerce de l'ivoire.	Toute dérogation est une porte ouverte à la fraude et aux contrefaçons d'objets 'anciens'. Il ne doit pas y en avoir.
				Ce projet n'est pas efficace : il doit interdire TOTALEMENT les commerces en question. Les dérogations prévues pour les objets anciens sont en fait de larges brèches offertes aux braconniers et trafiquants, qui ne manquent ni d'astuces ni de complicités pour falsifier les documents accompagnant les matériaux, et qui profitent de l'appel d'air induit par la poursuite soi-disant résiduelle de ce commerce. La seule manière de stopper ce commerce catastrophique est de déclarer illégal tout transport et tout transfert de propriété de ces matériaux, bruts ou travaillés, neufs ou anciens, sous peine de LOURDES peines, pendant au moins 30 ans, sur tout le territoire français, en particulier dans tous les lieux de transit (aéroports, frontières) et de vente d'objets d'art.
18/06/2016	15/50	Hélène Opplinger	Projet d'arrêté relatif au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. pas de dérogations du commerce de l'ivoire	la loi doit être la même pour tous. sinon a quoi sert une interdiction. il faut arrêter les privilèges.
18/06/2016	15/58	zouzoulafolle		Il est grand temps d'arrêter toutes ces tueries pour le profit de quelques uns
18/06/2016	15/59	LE GALL JEAN	HALTE	Je suis scandalisée de constater que le gouvernement se pose encore la question de savoir s'il faut interdire totalement ce commerce honteux sur le territoire français. Ces animaux sont en voie de disparition dont les prédateurs sont toujours les mêmes : les humains. J'en appelle au bon sens des personnes qui sauront faire le bon choix pour que cette interdiction soit votée pour le respect de ces animaux et de la nature.
18/06/2016	16/05	Marie José Garcia	Projet d'interdiction du commerce de l'ivoire et cornes de rhinocéros	En ce qui concerne le commerce de l'ivoire aucune demi mesure ne doit être acceptée - l'interdiction doit être totale si on veut que les éléphants et les rhinocéros continuent à faire partie de notre planète ; proposer des dérogations est une façon d'accepter encore l'inacceptable, je suis CONTRE. CONTRE le commerce de l'ivoire CONTRE les dérogations CONTRE l'extinction des ces animaux qui sont des merveilles de la nature
18/06/2016	16/08	tital	COMMERC E DE L IVOIRE	Il faut lutter sévèrement amende et prison pour les braconniers dans ces pays, en france il faut interdit l'exportation et le commerce par tous les moyens!
18/06/2016	16/12	porte colette	commerce de l'ivoire et corne de rhino	Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Prenons position pour l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France !
18/06/2016	16/29	Lods	Interdiction totale du commerce d'ivoire en France !	Bonjour, Je suis pour l'interdiction totale de tout commerce d'objet en ivoire, quel qu'il soit, et quelle que soit la proportion d'ivoire qu'il contient. A défaut de cette interdiction totale, nous ne ferons qu'encourager les braconniers, et cela n'est guère acceptable.
18/06/2016	16/57	Claire Fillion	respectons notre parole	Respectueusement Claire Fillion
				Bonjour je souhaite une interdiction totale des transactions de l'ivoire afin de ne pas laisser une faille officielle,exploitable, qui favorise le braconnage des éléphants par des filières très organisées qui eux ne sont pas inquiétés.seuls les braconniers,souvent pour améliorer leur survie familiale,sont parfois attrapés. en limitant les débouchés,on peut espérer qu'ils choisiront d' autres'marchés' .et espérer que pour nos
18/06/2016	17/08	Delebarre	stop à la vente d'ivoire	

génération futures cet animal ne soit pas une espèce disparue.... merci pour nous

la France s'est engagée à tarir la demande d'ivoire aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Les marchés légaux existants offrent une couverture de choix pour blanchir l'ivoire illicite (via des faux certificats ou des estimations erronées de l'âge de l'ivoire mis en vente) et le maintien d'un commerce quelle qu'en soit l'ampleur, sape tous les efforts de réduction de la demande pour l'ivoire. OUI A L'INTERDICTION TOTALE DU COMMERCE DE L'IVOIRE

18/06/2016 17:32 Viviane Nervo INTERDICTION TOTALE DU COMMERCE D'IVOIRE Il faut interdire totalement le commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de Rhinocéros sur le territoire français.

18/06/2016 17:34 Jean stop au massacre

18/06/2016 17:36 arnaud marianne Pour la protection des éléphants Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire en France

18/06/2016 17:42 Durand marie-José Je n'avais pas bien compris ! En fait je suis pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire en France. En Tanzanie, deux fois moins d'éléphants en cinq ans, 20 000 éléphants tués en 2013, seulement 4880 rhinocéros noirs encore en vie, 749 rhinocéros tués en 2015 en Afrique du Sud... AGISSONS !!! Il est tant de réfléchir et de soutenir l'interdiction TOTALE du trafic d'ivoire et autres en France, et dans le monde. Pourquoi ? Chaque individu joue un rôle dans la chaîne alimentaire : indirectement, en tuant autant d'animaux sauvages, et non pas que des pachydermes, nous signons peu à peu la fin de l'espèce humaine dans quelques temps, bien que longs. Enfin, si vous n'avez pas pitié pour de pauvres petits éléphanteaux, vous êtes ma foi bien cruels...

18/06/2016 17:48 Papy écolo Agissons

18/06/2016 18:01 serge rats Faudra-t-il que le monde ne soit plus peuplé que par des rats, des fourmis, des corbeaux et des hommes, espèces prédatrices par excellence et résistantes à tout, pour que les choses changent enfin, quoique dans ce cas il sera un peu tard !! Mais il est vrai que ' après nous le déluge'.....

18/06/2016 18:14 Marie-Benoite PIGUET HALTE AU MASSACRE Je préfère voir un animal en liberté dans son environnement !!! TOUT CEÇI AURAIT DU SE REALISER IL Y A BIEN LONGTEMPS ! ON LE SAIT ET C'EST D'UNE EVIDENCE !MALHEUREUSEMENT, L'ARGENT EST LE POUVOIR !C'EST TRES DESOLANT !ALORS PERSEVERONS ET LUTTONS POUR LA SURVIE DE TOUS LES ANIMAUX DE NOTRE BELLE PLANETE !

18/06/2016 18:29 claude riviere EVIDENCE La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

18/06/2016 18:33 VALERIE GRANIER Interdiction du commerce de l'ivoire l'interdiction totale du commerce d'ivoire

18/06/2016 18:56 Morel Monsieur, Madame, Suite à la lecture 'Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de

rhinocéros sur le territoire national'09/06/2016, je me permets de vous soumettre mon avis,tout commerce d'ivoire où qu'il soit constitue une menace pour les populations d'éléphants actuelles.Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Pour permettre aux hommes d'être dignes de vivre et confiant dans l'avenir, permettez que des actes de barbarie soit interdits par la loi et donc combattus. Recevez, Monsieur, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations. Marie-Françoise Morel

18/06/2016 19:09 porte evelyne commerce de l'ivoire et corne de rhino les braconniers et les trafiquants doivent être punis très sévèrement : amendes et prisons dans leurs pays en france et en europe il faut interdire l'importation, l'exportation et le commerce en tout genre par tous les moyens

18/06/2016 19:19 LAIGLE Françoise sauvons ces deux magnifiques races bonjour! c'est une urgence absolue de protéger ces deux races de mammifères qui comme on le sait ne font qu'un petit (voir 2) par portée et cela dure 3 ans pour l'éléphants un animal qui se comporte comme les humains avec leurs petits, au rythme ou on les tuent pas sur que nos petits enfants auront la chance d'en voir en liberté,c'est vraiment scandaleux et horrible ce qu'on peut faire pour de l'argent. par pitié que tous les gouvernements se mobilisent et fassent cesser ces massacres avant qu'il ne soit trop tard. merci

18/06/2016 19:26 MENIER EDGAR Reconnaiss ance de l'initiative législative Je félicite cette avancée législative permettant aux instances chargées de lutter face aux victimes de mannes financières illégales qu'est le trafic, de disposer d'outils juridiques permettant de supprimer des freins aux enquêtes pour la lutte contre les persécutions de mammifères menacés.

18/06/2016 19:27 MENIER EDGAR Reconnaiss ance de l'initiative législative on sait que les éléphants sont en train de disparaître, mais le gouvernement ne fait rien ! Je félicite cette avancée législative permettant aux instances chargées de lutter face aux victimes de mannes financières illégales qu'est le trafic, de disposer d'outils juridiques permettant de supprimer des freins aux enquêtes pour la lutte contre les persécutions de mammifères.

18/06/2016 19:45 nefertiti quel monde allons-nous laisser à nos enfants, qui nous accuseront d'avoir massacré des milliers d'animaux, éléphants, rhinocéros, et tous les autres ; arrêtons d'urgence le massacre !

18/06/2016 19:49 isabelle SIMONPIERI Ivoire Les dents humaines aussi sont couvertes d'ivoire.. A quand le commerce des dents ?

18/06/2016 19:52 marie-renée je suis opposée au commerce de l'ivoire ou de la corne de rhinocéros bonjour pourquoi utiliser encore de l'ivoire alors que les artistes bijoutiers ont d'autres matériaux minéraux ou animaux comme les os des bovidés à leur disposition? C'est un archaïsme qui n'a aucune justification De même, l'usage de la corne de rhinocéros: il existe bien d'autres solutions pour régler les problèmes qu'elle est supposée guérir. Merci pour votre attention

18/06/2016 20:11 LEBRE Catherine non au commerce de l'ivoire Je souhaite que soit appliquée une stricte interdiction du commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros sur le territoire français afin de protéger éléphants et rhinocéros, espèces menacées de disparition. Bonjour à toutes-tous, Pour le respect de le vie, de la nature sous toutes ses formes, sous tous ses règnes. Pour que l'être humain considère toute forme de vie et la TERRE qui nous accueille avec Amour. Pour qu'il s'investisse dans la préservation de la nature, de la bio-diversité, la réparation des dommages causés, et le développement durable, écologique et naturel. Liberté, égalité, fraternité pour toutes & tous, et Tout. Fraternellement.

18/06/2016 20:12 Didier Coupé Être Humains Enfin quelque chose de concret pour préserver notre patrimoine commun : la biodiversité.

18/06/2016 20:18 Françoise Fouquet-Bosch Sauver la vie sauvage pas de dérogation pour justifier le

18/06/2016 20:33 Jean-Michel Baudoin Madame, Monsieur, Ci-dessous ma contribution à l'enquête. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et

commerce de l'ivoire en France

entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Pour toutes ces raisons, je me déclare contre toute dérogation à l'interdiction de commerce d'ivoire sur le sol français y compris les DOM - TOM Cordialement,

Il est triste de constater qu'il faut atteindre la limite de l'extinction pour se décider à agir... L'ignominie de cette pratique qui consiste à massacrer ces êtres rares d'une grande intelligence que sont les éléphants, pour ne parler que d'eux, pour satisfaire la cupidité et la stupidité d'une poignée de primaires bornés, est tout à fait incompréhensible pour des gens évolués. Quand certaines civilisations auront compris que la corne de rhinocéros, composée de kératine, n'a rien d'aphrodisiaque et ne leur permettra pas d'être plus nombreux qu'ils le sont déjà, elles auront fait un grand pas en avant sur le chemin de l'évolution.

Bonjour, Cet arrêté peut contribuer à protéger les éléphants et les rhinocéros. Toutefois, en autorisant des dérogations, nous prenons le risque d'atténuer l'effet bénéfique (fraude, falsification...). Ce serait vraiment dommage au moment où nous pouvons prendre une position forte sur ce sujet.

C'est juste une évidence !!!! Il faut vraiment interdire la vente d'ivoire et de corne de rhino Tuer des animaux pour de la déco !!! on croit rever!!! On est au moyen-âge?

Bonjour, il est extrêmement important que cette interdiction soit totale, peu importe la date, et que les contrôles soient importants, et les peines strictes. C'est essentiel pour lutter contre le braconnage des éléphants.

Il est absolument nécessaire, il me semble, de décréter, sans ambiguïté aucune, toute interdiction de commerce d'Ivoire en France dans les salles aux enchères et autres marchés, que ce soit d'ivoire brut ou d'objets issus de l'ivoire. Bien évidemment, il faudrait absolument VEILLER à la bonne application d'une tel texte , en faisant surveiller par des infiltrés et autres spécialistes de la lutte contre la criminalité liée aux animaux, les salles d'enchères, les sites et plates-formes de commerce en ligne. Interpol, les services de douanes, doivent être activement mis à contribution et recevoir, si ce n'est déjà fait, une formation spécifique, aussi complète que possible. Insister en particulier sur l'importance d'une

18/06 /2016 21: 31 radonet francisca

Monsieur, Madame

18/06 /2016 22: 56 patricia

Interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants

18/06 /2016 23: 17 Sylvie PONDVILLE

Futile et inutile

18/06 /2016 23: 40 DOUDOU32

STOP

18/06 /2016 23: 47 kunlun77700

18/06 /2016 23: 58 Michel Baldy

Nos Elites n'en sont pas s'ils n'ont pas plus de courage que cela ! Interdiction totale

19/06 /2016 00: 03 Mirie

Arrêtons le commerce de l'ivoire.

19/06 /2016 00: 06 Hourdeau Chantal

Des dérogations ???

19/06 /2016 02: 57 Brocart

Stop !

19/06 /2016 04: 32 nathalie

non au commerce de l'ivoire des éléphants...

19/06 /2016 06: 06 Bernard Sancey

Il faut interdire le commerce de l'ivoire

19/06 /2016 07: 05 LAOUARI

pas de dérogation!

surveillance assidue de l'offre sur Internet.

Massacrer des animaux pour en faire un commerce d'objets décoratifs inutiles, à notre époque c'est comme renier notre évolution éthique, nos valeurs en tant qu'êtres humains, et montrer des exemples meurtriers aux futurs générations. La souffrance animal en faveur de plaisir matériel n'est ni un mérite, ni un dû, c'est juste du vol criminel.

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Interdisons le commerce de l'ivoire d'éléphants.

Toute vente d'ivoire et de corne devrait être interdite sur notre territoire quelle que soit sa provenance et sa date de stockage. L'ivoire est inutile à notre survie par contre l'éléphant est un animal indispensable à la survie de la race humaine. Quand notre pays sera enfin raisonnable et quand favorisera-t-il l'éthique au fric?

Cessons de tuer les animaux pour des choses futiles et qui peuvent être remplacées par des objets de synthèse. Oter une vie pour cela ça n'a pas de sens. A quoi sert notre intelligence si c'est pour commettre de tels actes.

Un enfant de six ans comprendrait que seul une interdiction totale et définitive du commerce de l'ivoire peut sauver les éléphant de leur ignoble destin ! Corrompus, faibles sans envergures aucune, nos hommes politiques ne méritent pas de nous représenter s'ils ne savent pas dire non à une poignée de copains qui font encore de l'argent avec un matériau qui symbolise toute l'ignominie d'un crime cruel envers des animaux merveilleux et sans défense. Laissez la place à des gens courageux: vous compromettez gravement la vie sur terre. Quittez ce job pour lequel vous êtes des IMPOSTEURS ! TOUT OBJET EN IVOIRE EST LE SYMBOLE D'UN GENOCIDE MONSTRUEUX ! Continuer à reconnaître une valeur à ces objets c'est laisser la porte ouverte AU MASSACRE symbole de la folie humaine... BASTA !

Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire Il faut absolument faire cesser le commerce d'ivoire. Il est nécessaire que la loi exprime une interdiction pleine et entière afin que les massacres des éléphants et des rhinocéros cessent. Il faut lutter contre la barbarie avec laquelle ces animaux sont massacrés afin de leur prendre leurs défenses ou leur cornes!

Il faut interdire l'ivoire totalement sans aucune dérogation qu'elle qu'elle soit!! Ce serait si la France allait ENFIN jusqu'au bout d'une décision concernant le bien être animal!

En tant que jeune de 19 ans, j'aimerais vivre un futur où la nature n'est dévastée...interdisez les pratiques barbares qui l'a détruit ! Mais laissez les donc vivre bon sans!ils n'ont rien demandé et assistent impuissant à l'abattage des leurs...dans quel monde vivons nous pour traiter ainsi des animaux qui sont plus intelligents que la plupart des humains. Il faut interdire le commerce de l'ivoire à tout pris, que tout ceux pris en possession d'ivoire soient jugés sévèrement.

Il faut interdire le commerce de l'ivoire, seul moyen de décourager les braconniers de continuer à faire disparaître des espèces protégées. Il faut également punir sévèrement tous ceux qui participent à ce commerce et, bien sûr, en interdire l'achat et la vente par internet également, que ceux qui en ont ne puissent pas en tirer profit.

Bonjour, Je proteste vivement contre les dérogations prévues, et ce pour les raisons suivantes: La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Le maintien d'un commerce d'ivoire,

quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. En espérant être entendue... Cordialement, Je vous demande d'interdire tout commerce, prélèvement 'scientifique', vente, export..... de toute origine animale et notamment celui des défenses d'éléphants et rhinocéros. Stop aux tueries barbares qui anéantissent la faune sauvage et saccage l'eco système. C'est un devoir mondial de mettre un terme à cette abomination qui enrichit certains pays et gouvernements. Nous avons l'obligation morale de protéger les animaux qui peuplent ces territoires pour continuer à d'autres espèces de vivre. Merci d'agir pour cette cause. Mme Claude Devé France

Il faut arrêter immédiatement le commerce de l'ivoire qui implique le massacre des éléphants, animaux très dociles

Merci d'activer le dispositif d'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Puisque un sondage IFOP annonce que 72% du public est pour l'arrêt total du commerce de l'ivoire, puisque c'est pour le bien des animaux en voie de disparition, puisque notre ministre de l'environnement est pour l'interdiction.... je ne veux pas énumérer toutes les bonnes raisons, mais je veux que l'on arrête de céder au chantage des lobbies!

Il est très important que le commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros soit interdit en France. C'est un devoir éthique. Il n'y a aucune justification valable à le maintenir. Merci par avance. Bonjour ! Je souhaite l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Il faut savoir que les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ».

Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Cordialement

Il est indispensable et urgent d'interdire le commerce de l'ivoire, absolument pas nécessaire à l'homme, pour arrêter le massacre des animaux à cornes. Continuer à laisser passer l'ivoire est indécent. Faisons tout pour que les trafiquants n'y trouvent plus aucun intérêt (et pour qu'ils soient sanctionnés).

Les autorités doivent interdire et sanctionner très lourdement le commerce de l'ivoire sur notre territoire et punir de peines de prison et de lourdes amendes, toutes les barbaries perpétrées par l'homme sur les animaux qu'il faut protéger. Il faut faire cesser ces cruelles atrocités et préserver toutes les espèces, particulièrement celles en voie d'extinction. D'extrêmes précautions doivent être prises pour les dérogations, qui maintiennent un commerce légal d'ivoire sur notre territoire et permettent de blanchir de l'ivoire illicite. Les restaurations devraient dorénavant utiliser des matériaux licites modernes, qui peuvent obtenir des caractéristiques équivalentes.

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à

l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

stop a ce commerce et massacre d'animaux protégeons-les je suis favorable à une interdiction totale du commerce d'ivoire en France; les dérogations doivent être exceptionnelles et encadrées. Donnons l'exemple à un monde occidental bien frileux sur ce sujet (comme sur bien d'autres!) Pour l'interdiction immédiate du commerce de l'ivoire, de la corne de rhinocéros et tout autre commerce mettant en danger la survie des animaux

oui, il faut totalement interdire le commerce et la détention d'ivoire et de cornes provenant des animaux et notamment des éléphants et des rhinocéros du monde entier. Il faudrait que les trafiquants soient passibles de peines privatives de liberté et d'amendes très importantes. D'autre part il faudrait aider les pays confrontés à ce problème, à éradiquer braconniers et contrebandiers

Je m'associe à beaucoup d'autres et à la IFAW, pour demander l'interdiction totale du commerce d'ivoire, sans dérogations, en France, afin de limiter et d'enrayer cette abomination, et de respecter la protection des éléphants.

interdire le commerce de l'ivoire mais hélas je suis pessimiste car la 'contrebande' est difficilement contrôlable Je suis pour une interdiction totale de la vente ou toute autre exploitation de l'ivoire en France.... Avec une véritable politique de sanctions pour les contrevenants! Et une véritable lutte contre tous les trafics illégaux!

Je ne peux plus supporter cette cruauté envers ces animaux dont les nombres diminuent de l'heure en heure. S'il vous plaît, interdisez le commerce d'ivoire des éléphants ainsi que la corne des rhinocéros-----

le commerce de l'ivoire doit être strictement interdit dans n'importe quel pays! Il est synonyme de mort, de massacres très douloureux pour des pachydermes déjà en voie d'extinction. j'INTERPELLE tous les ministres à signer une interdiction totale de l'ivoire sinon la sublime race des éléphants disparaîtra dans environ 5 ans et ce sera une très triste perte pour le patrimoine de l'humanité! des animaux si intelligents, avec une mémoire gigantesque, de superbes mastodontes, des animaux inoffensifs, des gardiens de l'Antiquité: quelle irréversible perte!! IL est indispensable d'agir concrètement et que l'être humain cesse d'être un prédateur inconscient et aveugle qui n'agit que pour son profit au détriment de l'équilibre de la planète et de celui des générations futures. l'homme doit gérer en conscience les richesses que la terre lui prête pas les piller comme un abruti qui détruit son propre environnement sans réfléchir aux conséquences.

19/06 /2016 09: 22 gemini1881

stop au commerce d'ivoire arrêt immédiat du commerce de l'ivoire

19/06 /2016 09: 48 Véronique RIMOUR

Commerces d'ivoire

19/06 /2016 09: 49 Boysens Bernard

Commerces d'ivoire

19/06 /2016 10: 18 Madeleine LUNEL

contre le commerce de l'ivoire

19/06 /2016 10: 22 Denis Bourgeois

ivoire et cornes de rhinocéros

19/06 /2016 10: 34 Desbonnets

Pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire

19/06 /2016 10: 42 repain

Arrêté à prendre d'urgence

19/06 /2016 11: 33 Krisy

Stop au commerce de l'ivoire en France et dans le monde.

19/06 /2016 11: 51 Daniel Bret

pour la fin des dérogations

19/06 /2016 11: 57 JEAN COZANET

Interdisez le commerce de l'ivoire

19/06 /2016 12: 00 Odile LABRACHERI E

stop a ce massacre et commerce atroces

19/06 /2016 12: 02 LESIMPLE

oui à l'interdiction COMMERC E IVOIRE ET CORNE RHINOCER OS

19/06 /2016 12: 14 BRUNHES

protection des éléphants et des rhinocéros

19/06 /2016 12: 44 BABOUOT Francis

commerce de l'ivoire en France

19/06 /2016 12: 58 Roux

commerce de l'ivoire

19/06 /2016 12: 59 marie

interdiction totale!!!!

19/06 /2016 13: 30 Helene Gay

POUR L'AMOUR DE DIEU, ARRETEZ CETTE FOLIE MELTRIER E

19/06 /2016 13: 53 jeannie c.

bientôt l'extinction de la race des éléphants!!!

19/06 /2016 13: 59 saudemont

URGENCE

19/06 /2016 13: 59 Frane

URGENCE

19/06 /2016	14: 19	Emeline	Arrêtons la torture des animaux!	Stop au commerce international de corne de quelque animal que ce soit. Nous n'avons pas besoin de faire souffrir des êtres vivants pour notre plaisir ou pour être beaux. Commerce déplorables, inutile, et cruel! Je préfère garder les éléphants vivants et les observer dans leur majesté et leur intelligence!! préservons les pour nos enfants! Je suis pour le respect de tous êtres vivants, par conséquent je demande l'arrêt de tout génocide animal et notamment l'arrêt des tueries pour récupérer de l'ivoire. Espérons que nous soyons nombreux à porter ce message afin qu'il soit entendu, au nom des animaux, cordialement, Valérie
19/06 /2016	15: 00		Vie sauvage splendide à protéger	Il est indispensable pour la survie d'espèces menacées ou en voie de disparition totale d'interdire le commerce de l'ivoire et par là même de tout mettre en oeuvre pour la préservation dans leurs milieux naturels de tous les animaux porteurs d'ivoire. Les sanctions doivent être exemplaires pour être vraiment dissuasives envers toutes personnes ou associations de personnes qui s'y livreraient et cela doit être international, donc tous les pays y compris ceux qui 'travaillent' l'ivoire doivent en faire partie. Il est primordial d'arrêter le commerce d'ivoire en France et dans le monde. Agissons très rapidement et c'est au gouvernement de s'en préoccuper maintenant. Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Non à la dérogation! je pensais que le commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros était déjà interdit?? je suis atterrée d'apprendre que c'est encore en discussion... je vous demande d'adopter ce texte au plus tôt et DE LE FAIRE APPLIQUER sur tous les territoires possibles . et sans vouloir abuser, si vous pouviez aussi interdire le commerce de viande de chien sur tous les territoires français (y compris la Polynésie) ce serait vraiment une grande avancée . je vous remercie de prendre en compte mon commentaire . Je vote complètement POUR le projet d'arrêté qui interdirait sur tout le territoire national et en tout temps le transport à des fins commerciales, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne des diverses espèces de rhinocéros. Donc NON au commerce et transport d'ivoire, en France mais aussi dans toute l'Europe : cette matière ne sert absolument à rien à l'Homme, seulement aux animaux dont elle provient. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. laissons un monde vivant aux générations qui nous suivent et osons nous opposer à la toute-puissance de l'argent
19/06 /2016	15: 37	bouchaud	arrêt du commerce de l'ivoire	
19/06 /2016	16: 15	JAYER Frédérique	Interdiction totale du commerce de l'ivoire issu de toutes origines animales	
19/06 /2016	16: 40	Romain	Arrêt du commerce d'ivoire	
19/06 /2016	16: 49	Dedola	Pas de demande d'ivoire, pas de trafiquants pas de dérogation	
19/06 /2016	16: 50	meryna		
19/06 /2016	16: 55	valérie	comment peut-on hésiter?	
19/06 /2016	16: 59	cathy	Une loi ... vite.	
19/06 /2016	17: 21	Paskly73	Pour sauver ce qu'il reste d'éléphants...	
19/06 /2016	17: 38	mireille ricciardi	consultation ivoire d'éléphant et rhinoceros	
19/06 /2016	18: 08	CAG	POUR UNE INTERDICTION SANS DEROGATION	
19/06 /2016	18: 18	GONZALEZ	Projet d'Arrêté	

19/06 /2016	18: 30	clemy	Eradication de tout trafic d'ivoire, sans dérogation aucune !	commerce soit voté afin que cesse cette barbarie. L'ivoire, quel que soit l'animal qui la produit, n'est d'aucune utilité à qui que ce soit. On ne comprend donc pas pourquoi il y aurait des dérogations. La vérité est que c'est l'occasion de faire un commerce très intéressant, en particulier vers l'Asie où des croyances stupides sur des vertus inexistantes de l'ivoire poussent les gens à en acheter, et partout ailleurs dans le monde pour faire des bijoux et autres objets d'ornement. Pour ces basses besognes, on tue des animaux de la plus haute importance pour l'équilibre de la nature, et quand bien même ils ne joueraient aucun rôle dans cet équilibre, il n'y aurait pas davantage de raisons de supprimer des vies. Toute vie doit être respectée, celle des éléphants et des rhinocéros autant que celle des autres animaux, dont l'homme n'est qu'une espèce. Je demande une interdiction pleine et entière, c'est-à-dire sans régime dérogatoire, du commerce de l'ivoire en France. Je suis ainsi la volonté déclarée de notre Ministre Madame Royal. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Bien cordialement, Ghislaine Vidaud je suis contre les dérogations il faut une interdiction totale du commerce de l'ivoire merci C'est un scandale que des dirigeants des pays 'civilisés' ne fassent rien pour arrêter le massacre d'animaux innocents qui sont tués dans le seul but de pouvoir revendre leurs défenses ou cornes en ivoire. Si ces pays feraient plus pour contrôler et s'assurer que l'argent qui est donné aux dirigeants des pays concernés par ce fléau arriverait aux personnes qui en ont réellement besoin, le braconnage n'existerait pratiquement plus. Cependant voilà...c'est bien plus facile de donner de l'argent pour être politiquement correcte que de s'assurer qu'il arrive à bon port. Quand est ce que nos dirigeants comprendront un jour que parfois le politiquement correct est inutile et qu'il faut savoir mettre les moyens nécessaires pour atteindre un but bien précis Si on veut participer à la sauvegarde des derniers grands mammifères africains, il faut interdire tout commerce d'ivoire d'éléphant ou de corne de rhinocéros en France. Et qu'il n'y ait pas de dérogation possible. La dérogation ouvre la porte à la fraude. Ce texte me semble correct et même plus rigoureux que la CITES pour les objets anciens puisqu'il exige un document spécifique au cas par cas . Mais comme pour tout le reste (bois illégal par exemple) en France et en Europe, il faut que ces contrôles soient effectués avec sérieux !!! Or c'est le gros problème De plus , il y a tellement de filières dans le domaine que le consensus doit être international Il faut travailler dans ce sens et prévoir le sujet lors de futures réunions européennes et autres G Mais aussi , il faut arriver à aider les peuples sur place pour qu'ils puissent vivre sans ces horreurs !!!! Ce qui limitera aussi l'émigration devenue insupportable pour tous ! Tout ceci explique l'augmentation dite " incompréhensible " du braconnage !!!! Je suis en total désaccord avec le projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national qui doit être modifié. Je demande la suppression de l'article 2 afin que le contenu de l'arrêté soit clair et ne permette aucun contournement. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des
19/06 /2016	18: 30	clemy		
19/06 /2016	18: 30	Ghislaine Vidaud	ivoire pour l'interdiction totale	
19/06 /2016	18: 53	guy		
19/06 /2016	19: 06	Jean Pierre	Non au massacre d'animaux innocents pour ivoire	
19/06 /2016	19: 11	Pierre Palengat	Commerce de l'ivoire	
19/06 /2016	19: 14	moustic	INTERDICTION DU COMMERC E DE L'IVOIRE	
19/06 /2016	19: 25	hubert derancourt	Projet d'arrêté IVOIRE; SUPPRES SION de l'article 2	

déclarations premières de la Ministre. Une fois de plus, les bobby's, les intérêts financiers priment dans des décisions concernant l'écologie. Une fois de plus, on ne peut faire crédit à la parole d'un politique. Une grande majorité des français s'est exprimée pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire en France. Cette expression doit être respectée. C'est ce qu'on attend d'un gouvernement dans une vraie démocratie. De plus en plus de pays prennent des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Une fois de plus, la France est à la traîne ... Le maintien d'un commerce légal d'ivoire sur notre territoire permet de blanchir de l'ivoire illicite (faux certificats, exportation vers la Chine sans les certificats requis après achat s en France, etc.) et encourage la consommation de l'ivoire, conduit à un élargissement de la demande et incite au braconnage des populations d'éléphants actuelles. Pour toutes ces raisons, je demande la suppression de l'article 2 et le respect de la déclaration de Ségolène Royal.

stop à l'exploitation animale sous toutes ses formes!

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Tout faire pour interdire la spéculation du vivant. Interdire tout commerce de ce genre pour défendre des espèces en voie de disparition et éviter toute souffrance inutile au monde animal. La vie des animaux doit prendre le dessus sur l'argent, la cupidité, les mafias. Merci de promouvoir cet arrêté et de le faire respecter.

je suis favorable à la prise d'arrêté portant cette interdiction Agissons contre ce massacre d'éléphant ,laissons la nature tel quel ,massacré des éléphant pour vendre seulement leurs défenses et laisser leurs corps sans vie pour le bonheur éphémère de ses dames est un crime impardonnable ,il y a un non respect de la nature ,ses porter le sang de c'est être vivant ,humain immonde , vous mériter le pire des châtiments sans pardon ,car vous conscient de vos acte macabre . Croisons les doigts pour que ça passe !

Interdisons totalement le commerce d'ivoire en France sans dérogations!

SANS dérogation

Il faut absolument bannir la vente d'ivoire provenant des éléphants et autres animaux, sous toutes ses formes. Il faut absolument interdire sa vente au moins en Europe, et faire pression pour que ce soit également interdit dans le monde entier et surtout dans les pays asiatiques. Même les antiquités en ivoire doivent être étroitement surveillées et leurs ventes très encadrées pour éviter les trafics. La sauvegarde des éléphants et autres animaux sauvages ne peut pas attendre, il faut intervenir de toute urgence Un objet en ivoire, aussi petit soit il, c'est un éléphant mort, massacré pour rien.

Je demande l'arrêt du commerce ivoire toute catégorie confondu Pour arrêter le massacre des éléphants pour leur ivoire, ainsi que celui des rhinocéros pour leur corne, il est essentiel qu'il n'en soit plus fait commerce, ni dans les magasins, ni en salle de vente, ni sur internet. Je pense que l'interdiction ne doit pas s'arrêter à la France, mais à l'Europe, voire au monde entier. De plus il serait important de faire une

campagne d'information à large échelle pour informer de peines sévères aux contrevenants. Ce texte a l'air sérieux, malheureusement comment prouver que l'ivoire en question date d'après ou d'avant 1975 ? Ce point me semble peu fiable...

Ce texte doit absolument être adopté et, surtout, appliqué pour préserver les espèces d'éléphants et de rhinocéros en danger d'extinction.

Il n'y a pas que pour l'environnement que l'humanité doit prendre conscience de ses actes et changer ses habitudes. Nous devons prendre conscience de la souffrance animale. Ce sont des barbaries qui sont à l'origine de se commerce. Laisser le libre commerce est une manière d'autoriser ces barbaries, alors halte au commerce de l'ivoire sur nos territoires

Je suis pour l'arrêté interdisant le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national !!

Massacres inadmissibles, indignes de l'espèce humaine !!! Mais très lucratif, n'est-ce pas ???... Quels sont les prédateurs les plus dangereux et barbares, sur l'écorce terrestre ? Les autres formes de vie ont une sagesse que l'homme n'atteindra jamais... ;((

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de votre soutien, Pourquoi balayer des millions d'années d'évolution animale ? pour quelques bijoux et produits soit faussement aphrodisiaques ? Qu'allons nous expliquer à nos enfants ? Qu'ils n'aient jamais la chance de voir ces animaux majestueux et pourtant pacifistes parce que nous les avons assassinés ? Interdisez TOUT commerce d'ivoire svp, aucune dérogations. Les éléphants sont plus importants que des objets. Si nous ne prenons pas une position forte et ferme, il y aura toujours des abus. C'est maintenant qu'il faut agir! dans quelques années il sera trop tard. La France doit participer à la protection de ces êtres uniques.

Je soutiens pleinement le Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre

19/06 /2016 19: 32 ludivine

interdiction commerce ivoire et corne Mettre fin, sans aucune exception, au commerce de l'ivoire

19/06 /2016 19: 34 thoelen gilbert (pseudo : hippolatre)

Très favorable à cet arrêté pour stopper la spéculation sur l'ivoire interdiction du commerce d'ivoire

19/06 /2016 19: 39 Didier Gomard

19/06 /2016 19: 51 Claude Duguet

je suis favorable à la prise d'arrêté portant cette interdiction Agissons contre ce massacre d'éléphant ,laissons la nature tel quel ,massacré des éléphant pour vendre seulement leurs défenses et laisser leurs corps sans vie pour le bonheur éphémère de ses dames est un crime impardonnable ,il y a un non respect de la nature ,ses porter le sang de c'est être vivant ,humain immonde , vous mériter le pire des châtiments sans pardon ,car vous conscient de vos acte macabre . Croisons les doigts pour que ça passe !

19/06 /2016 20: 16 farge

19/06 /2016 20: 29 Julie Bouckaert

agissons contre ce massacre d'éléphant pour le luxe de c'est dames . Il était temps... Interdisons totalement le commerce d'ivoire en France interdiction totale du commerce de l'ivoire

19/06 /2016 20: 29 benmussa

19/06 /2016 20: 32 devichi

Interdisons totalement le commerce d'ivoire en France sans dérogations!

SANS dérogation

Il faut absolument bannir la vente d'ivoire provenant des éléphants et autres animaux, sous toutes ses formes. Il faut absolument interdire sa vente au moins en Europe, et faire pression pour que ce soit également interdit dans le monde entier et surtout dans les pays asiatiques. Même les antiquités en ivoire doivent être étroitement surveillées et leurs ventes très encadrées pour éviter les trafics. La sauvegarde des éléphants et autres animaux sauvages ne peut pas attendre, il faut intervenir de toute urgence Un objet en ivoire, aussi petit soit il, c'est un éléphant mort, massacré pour rien.

Je demande l'arrêt du commerce ivoire toute catégorie confondu Pour arrêter le massacre des éléphants pour leur ivoire, ainsi que celui des rhinocéros pour leur corne, il est essentiel qu'il n'en soit plus fait commerce, ni dans les magasins, ni en salle de vente, ni sur internet. Je pense que l'interdiction ne doit pas s'arrêter à la France, mais à l'Europe, voire au monde entier. De plus il serait important de faire une

19/06 /2016 21: 12 audrey

Sauvons les éléphants et les rhinoceros

19/06 /2016 22: 22 Vonnie

19/06 /2016 21: 27 Danièle Bois

commerce d'ivoire

19/06 /2016 21: 35 chemin

Tourmant critique de notre humanité

19/06 /2016 23: 23 Julie VÁZQUEZ Y DE LAMA

Pour

19/06 /2016 23: 37 Isa

STOP, MERCI !!!

19/06 /2016 23: 42 PRADIER

ivoire

19/06 /2016 23: 46 Louquet Frédéricque

Protégeons les espèces en voie de disparition

19/06 /2016 23: 58 SANTRE

Loi contre le commerce de l'ivoire Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce

20/06 /2016 00: 08 Maryse Laffite-Brandt

commerce

		de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national	des mesures destinées à arrêter définitivement ce commerce fondé sur l'extermination d'espèces menacées. Merci. Cordialement, Maryse Laffitte-Brandt
20/06 /2016	00: 30	Mavys	stop
20/06 /2016	01: 46	Pascale	100% pour Je suis pour ce projet de Loi sur l'interdiction du commerce de l'ivoire
20/06 /2016	02: 02	bdb	Je suis pour ce projet de Loi sur 'l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national' et sur le territoire Européen et plus
20/06 /2016	07: 44	MMe Guillaume Sylvie	Je demande l'arrêt total du commerce de l'ivoire SANS DEROGATION
20/06 /2016	08: 46	sonia	ivoire N'autorisons pas le commerce de l'ivoire en France ! RENDRE ILLEGAL LE COMMERC E DE L'IVOIRE EN FRANCE
20/06 /2016	08: 55	RUIJZ	Pensons à la Vie, à la Terre, aux animaux et aux humains qui y vivent, arrêtons enfin de tout détruire et de tout abimer.
20/06 /2016	09: 06	Eliane Depienne	comment une contrée se prétendant civilisée peut elle ne pas s'être dotée d'un bannissement légal de ce honteux négoce? Il est urgent de faire cesser ce commerce. Cela ne nous apporte rien et nuit considérablement aux animaux.
20/06 /2016	09: 13	BIERI Chantal	Arrêtons IL reste très peu d'éléphants qui contribuent à la sauvegarde de la biodiversité et aussi à notre patrimoine ; fichons en paix ces pauvres bêtes qui ont été suffisamment décimées ; il n'en restera bientôt plus entre le peu d'habitat restreint qu'ils ont pour vivre et le braconnage ... Braconnage, habitat restreint, peu de survivants, que vous faut il de plus comme raison pour contribuer à leur conservation ? je vous en prie Arrêtez le massacre du peu d'éléphants qu'il nous reste comme animaux contribuant à la biodiversité et notre patrimoine universel
20/06 /2016	09: 15	TURSI Joseph	Arrêtez le massacre Toute interdiction à la circulation des produits animaux et véritable contrôle des produits existants sont une nécessité absolue pour lutter contre les horreurs à l'encontre des animaux
20/06 /2016	09: 19	Emmanuelle Lassalle	Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art.
20/06 /2016	09: 29	AMIC Léa	Interdisons totalement le commerce d'ivoire en France Non au commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros
20/06 /2016	09: 44	Paugui	La France doit légiférer et interdire l'entrée de ces produits de contrebande sur son territoire afin de protéger la biodiversité. Madame, Monsieur, Bravo pour votre engagement dans la lutte contre le trafic d'ivoire, que les français souhaitent en grande majorité voir abolir. J'espère sincèrement qu'il n'y aura pas de demi mesures et que l'arrêté qui sera mis en vigueur visera une interdiction totale de tout commerce.
20/06 /2016	10: 03	Ward-Cherrier	Cordialement, Adrien Ward-Cherrier Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art.
20/06 /2016	10: 06	Alice	Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire

20/06 /2016	10: 10	touph	interdiction du commerce de l'ivoire
20/06 /2016	10: 28	delange	stop au commerce de l'ivoire Protégeons les éléphants en interdisant le commerce de l'ivoire
20/06 /2016	10: 32	Bee26	Il y a urgence !
20/06 /2016	10: 39	Isabelle CHATEGNIER Philippe LE PONT	Oui
20/06 /2016	10: 41	Thérèse TREDEZ	Non au commerce de l'ivoire Contre le braconnage prenons position fermement !
20/06 /2016	11: 36	veyronnet	Non au commerce de l'ivoire
20/06 /2016	11: 46	nadg	Non au commerce de l'ivoire
20/06 /2016	11: 53	Sally Sandra	Abolition du commerce de l'ivoire
20/06 /2016	11: 55	Caluray	non à l'utilisation de l'ivoire
20/06 /2016	12: 13	nanounette	Opposé à ce massacre .
20/06 /2016	12: 36	Dehondt Marc	interdiction totale
20/06 /2016	12: 36	meric higgins	ivoire non au commerce d'ivoire
20/06 /2016	12: 49	cerf arlette	stop!
20/06 /2016	12: 49	Romix Psycat	stop!
20/06 /2016	12: 50	flow dubix	Petition
20/06 /2016	13: 58	samantha Fournier	Petition

En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquentement : «Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse. Avec espoir, Alice Les seuls vrais hommes politiques sont ceux qui ont une vision politique et surtout le COURAGE de l'appliquer, contre la majorité des sondages qui condamne le devenir même de la démocratie par la soumission à la versatilité et à la stupidité suicidaire des intérêts particuliers. Un élu qui se soumet par tactique à des lobbys animés de telles pulsions superstitieuses n'est qu'un médiocre et pitoyable arriviste. Pour le reste, tout a déjà été dit par Romain Gary dans 'Les racines du ciel'. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il faut agir vite, très très vite, pour une interdiction totale de tout commerce de l'ivoire, sans dérogations, avant qu'il ne soit trop tard !!!!

Oui à ce texte.

Bonjour, Il est absolument nécessaire de mettre définitivement fin au commerce de l'ivoire sous peine de voir encore des espèces disparaître de notre planète. Merci de faire tout votre possible pour que cela n'arrive pas. Respectueusement.

Sachons prendre les décisions qui s'imposent pour préserver la diversité et la richesse de notre planète, agissons pour nos enfants. il faut protéger par tout moyen les rhinoceros

Non au commerce de l'ivoire

Je ne comprends pas qu'au vingt et unième siècle une telle barbarie, un tel manque de respect pour la vie existent encore ! Il est temps de ne plus abreuver d'argent les assassins d'éléphants et de rhinocéros et d'interdire le commerce de l'ivoire ! Qu'il soit encore autorisé est intolérable et honteux.

AUCUNE dérogation quelle qu'elle soit ne doit être délivrée concernant la vente d'ivoire. Quand nos gouvernants vont-ils enfin se bouger, cette inertie est déplorable.

Je suis totalement opposé à ce commerce et cette destruction incensée. Les Lois doivent être appliquées pour tous et sans répit. pour les générations qui arrivent et la survie de l'espèce, il est urgent d'agir, merci

il faut arreter tout commerce de l'ivoire meme très ancien

stop au trafic!

assez de ces atrocités!

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le

braconnage des populations d'éléphants actuelles.

20/06/2016 14:06 vincent Interdiction de la commercialisation de l'ivoire

20/06/2016 14:31 horn Madame Ségolène Royal vous n'êtes pas cohérente sur la loi interdiction du commerce de l'ivoire en France

20/06/2016 14:55 Drigny Patrick Je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire en France Plus aucun animal ne doit souffrir pour le plaisir ou la cupidité de l'être humain. Tolérance zéro pour la cruauté qui est faite aux éléphants et rhinocéros. PAS DE DEROGATION !!

20/06/2016 15:25 Pauline Aucune dérogation ! Depuis des décennies, les animaux sauvages en voie de disparition continuent d'être assassinés pour assouvir un commerce scandaleux et inutile. Quand les Etats concernés par ces trafics prendront-ils conscience de leur incurie coupable ? Détruire la nature pour enrichir une poignée d'hommes constitue un crime incommensurable et à l'heure où tant de menaces, naturelles et engendrées pèsent sur l'humanité, nous devrions mettre tout en oeuvre pour sauvegarder ce qui peut encore l'être. Si ce commerce résulte de la misère des autochtones africains, agissons pour leur fournir d'autres voies de revenus et efforçons-nous d'agir par la prévention. Le saccage provient souvent de l'ignorance ; la connaissance ouvre les portes de l'esprit.

20/06/2016 15:33 Marie BOUQUE UN TRAFFIC INADMISSIBLE

20/06/2016 16:05 Caroll FEDELICH Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

20/06/2016 16:06 Brigitte Lambert Les raisons d'interdire le commerce de l'ivoire sans dérogation

Je suis pour l'interdiction totale de la commercialisation de l'ivoire provenant des défenses d'éléphants et de la corne de rhinocéros sans aucune dérogation exceptionnelle.

J'ai acheté et hérité d'ivoire en toute légalité d'avant 1947. Pour certains j'ai demandé des CITES et d'autres non étant donné que j'étais dans la légalité. Aujourd'hui on veut annuler cette loi sur l'ivoire, se qui rends tout les ivoires et objets d'art illégaux et sans valeurs ; on perd donc un patrimoine que l'on a en France. (alors pourquoi pas interdire la vente des diamants car on sait que c'est des enfants qui descendent dans les mines; ou les cuirs traités en Inde car ca pollue la faune et la flore et tue la population...et les abattoir...). Je ne comprends pas (honteux) que l'on puisse avoir le droit de brûlé et de cassé des ivoires et des oeuvres d'art. Ils se vantent d'avoir brûlé pour 100 millions de dollars d'ivoire ; alors que si ils les avaient vendus en chine, cela aurait fait baisser la demande, donc la valeur. Avec ces 100 millions de dollars, ils auraient pu les consacrer pour la protection et soin des elephants et autres especes. C'est pas parce qu'on va interdire en France, la vente d'objets sculptés en ivoire, que cela va faire diminuer le braconnage. En sachant que le trafic se fait surtout entre l'Afrique et la Chine (les défenses on plus de valeur brut que sculptés). Je suis contre l'annulation du commerce d'ivoire en France. Je suis pour la loi actuelle d'avant 1947.

Je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire en France Plus aucun animal ne doit souffrir pour le plaisir ou la cupidité de l'être humain. Tolérance zéro pour la cruauté qui est faite aux éléphants et rhinocéros. PAS DE DEROGATION !!

Depuis des décennies, les animaux sauvages en voie de disparition continuent d'être assassinés pour assouvir un commerce scandaleux et inutile. Quand les Etats concernés par ces trafics prendront-ils conscience de leur incurie coupable ? Détruire la nature pour enrichir une poignée d'hommes constitue un crime incommensurable et à l'heure où tant de menaces, naturelles et engendrées pèsent sur l'humanité, nous devrions mettre tout en oeuvre pour sauvegarder ce qui peut encore l'être. Si ce commerce résulte de la misère des autochtones africains, agissons pour leur fournir d'autres voies de revenus et efforçons-nous d'agir par la prévention. Le saccage provient souvent de l'ignorance ; la connaissance ouvre les portes de l'esprit.

FAISONS ce qui est NECESSAIRE, pour supprimer ces ASSASSINATS D'ETRES VIVANTS !

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction

20/06/2016 16:12 Lecottier commerce de l'ivoire

20/06/2016 16:16 FABRIZZI Refusons le commerce de l'ivoire

20/06/2016 16:23 michèle favre l'ivoire et l'argent!

20/06/2016 17:03 Stephane Toy STOP

20/06/2016 17:37 Cherel Interdire totalement la vente d'ivoire

20/06/2016 17:55 pat stop au massacre

20/06/2016 18:11 riou gaelle stop a ce trafic immonde

20/06/2016 18:34 jaimie Commerce d'ivoire - Dérogations ...

20/06/2016 18:35 jaimie Commerce d'ivoire - Dérogations ...

20/06/2016 18:52 Christoche STOP AU COMMERCE DE

totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis totalement en accord avec ce projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire.

•La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

ce combat n'a que trop duré qui est hélas lié à l'argent, synonyme de survie à un bout de la chaîne et de misérable cupidité à l'autre bout, au détriment d'une créature sublime de la Nature qui nous a devancés dans le temps et devrait nous enterrer par sa longévité, sa sagesse, sa troublante mémoire de ses congénères morts... on se sent petit, abject, méprisable d'être un humain !!

Quand on a la chance de pouvoir influencer de par sa ou ses fonctions le cours des choses, il faut la saisir et prendre les bonnes décisions. Vous n'aurez pas besoin de longues réflexions pour statuer sur la question, je pense. Ce trafic bénéficie à des personnes sans aucun scrupule, comme souvent et ces pauvres éléphants continuent de mourir sous vos yeux. L'homme est lâche, ne le soyez pas, pour eux, pour nous, pour vos enfants. Merci

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et de rhinocéros actuelles. Il faut totalement interdire la vente d'ivoire.

Il est plus que temps que l'être humain se comporte dignement arrêtons avant qu'il ne soit trop tard ces tueries au nom d'une pseudo médecine, faisons en sorte que ces collectionneurs peu scrupuleux qui sont prêts à débours des sommes astronomiques pour détenir des objets en ivoire, ou ces chasseurs de pacotille qui se donnent l'illusion d'exister en massacrant en toutes impunités bien calés dans un 4X4 ne puissent plus détruire sauvagement des êtres vivants qui ne demandent qu'à évoluer en toute quiétude dans leur environnement et permettons aux générations en devenir, de pouvoir encore les admirer dans leur habitat naturel.

Il est temps que la France tienne compte de la souffrance animale : stop au trafic de l'ivoire, à la fourrure, aux corridas aux expérimentations animales... quand nos politiques vont-ils enfin nous écouter ?

Je ne suis pas du tout persuadé que le commerce d'ivoire soit une bonne idée et encore moins nécessaire...

Je ne suis pas du tout persuadé que les dérogations pour le commerce d'ivoire soit une bonne idée et encore moins nécessaire...

• De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié

des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Je demande au gouvernement français la plus grande fermeté face à ces trafiquants sans scrupules qui assassinent nos derniers éléphants. Une interdiction TOTALE et DEFINITIVE doit être appliquée en France et les contrevenants très sévèrement punis. Soyons objectifs, sur notre planète, la vie qu'elle soit animale ou végétale est en danger. L'impact réel de toutes les dérives ou négligences d'aujourd'hui ne se fera ressentir que plus tard ... mais le délai entre le mal fait et l'observation des ses conséquences se réduit rapidement. Ce n'est pas la preuve qu'il faut agir vite ? En attendant trop, en restant laxiste ou peu réactif, ce sont sans doute des milliers d'espèces de plus en menacées qui disparaîtront peut-être de la surface de la terre. Pour protéger nos enfants, les enfants de nos enfants, pour leur offrir un monde beau et riche de la plus grande diversité animale et végétale, pour protéger les trésors qui peuplent notre monde, il est URGENT d'agir, de se responsabiliser, de se mobiliser. En s'opposant à toute sorte de commerce lié à l'ivoire, en se positionnant avec fermeté et en prenant les bonnes décisions, il n'est pas trop tard pour enrayer ce trafic, qui ancre ses bases sur l'exploitation de la mort dans des conditions inimaginables d'animaux, afin d'assouvir la soif demeurée de mégalomanes irresponsables à l'égo surdimensionnés, fiers d'exhiber leurs acquisitions ...

Pour avoir du sens et un réel impact, l'interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros doit être totale, et non pas laisser des marges de manœuvre sous de fallacieux prétextes... La France avait promis de soutenir le Kenya dans son combat pour la protection des éléphants : encore une promesse non tenue ?

Commerce scandaleux et inutile basé sur la souffrance animale. Il est urgent que cela s'arrête. Merci
Bonjour, supprimer ce commerce lucratif est la condition sine qua non, pour mettre sur pied une entente internationale pour protéger les éléphants. La France doit s'y soumettre sans attendre .

La vente d'ivoire doit être interdite, il faut arrêter de massacrer la vie pour de l'argent si l'on se dit humain...
Merci de pousser à interdire le commerce de l'ivoire pour préserver la bio diversité et aussi la vie des autochtones qui bénéficie du tourisme !
'On' fait de grand forum comme la COP 21, mais on ne veut pas agir derriere . J'attends pour voir si il y en a un qui a du courage!!
Interdiction totale de commercialiser ivoire et corne de rhinoceros, evidement qu'on vote pour !!!!

stop à toute exploitation animale!

Ce n'est pas nouveau, les éléphants et les rhinocéros sont aujourd'hui largement menacés d'extinction : les causes sont multiples, parfois complexes, mais s'il est un facteur sur lequel il est possible de peser : c'est bien celui du commerce de l'ivoire et de la corne sur notre territoire. Alors, avant qu'il ne soit trop tard, il me semble que l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire et de la corne en France, s'avère être une mesure responsable qui permettra sensiblement de lutter contre leur trafic et, au-delà, sur les facteurs actifs de la disparition de ces animaux. Je souhaite de tout cœur qu'une mesure responsable et allant dans ce sens soit prise. Cordialement

Il faut interdire cet atroce commerce.

Je suis entièrement en faveur de ce projet d'arrêté qui vise à réduire le plus drastiquement qu'il est possible le trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros sur le territoire de notre pays. Sans compter que d'autres pays ne manqueront pas d'aligner leur législation sur celle de la France,

pays organisateur de la COP 21. C'est un geste très important pour la préservation des derniers troupeaux d'éléphants et qui plus est un geste de solidarité à l'égard des gouvernements qui, comme celui du Kenya, se sont engagés à lutter contre le braconnage et la corruption liés au trafic de l'ivoire.

Bonjour, Je pense qu'il est grand temps que les gouvernements se mobilisent pour arrêter tous ses massacres de tous ces pauvres animaux .Il faut aussi faire payer par de grosses amendes ceux qui achètent de la corne et de l'ivoire , car tant qu'il y aura de la demande de pauvres animaux se feront massacrés , il faut que les animaux se retournent contre l'homme .

Le temps presse... Protégeons les espèces menacées avant qu'il ne soit trop tard !

Il devient urgent de légiférer et de pénaliser les auteurs de ces trafics : les éléphants et les rhinocéros sont plus importants que tout ce commerce/ En 2016 il est indigne de se comporter tels des barbares,. En revanche, les africains qui sont dépossédés de leurs ressources pillés par les lobbies et les multinationales doivent pouvoir vivre décemment sans être obligés de piller, voler et partir de leur pays.

stop à la torture animale!

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. aimeriez vous que l'on vous tue pour vos dents ? cordialement
C'est peut-être insuffisant pour arrêter complètement le braconnage, car la France n'est pas seule concernée (et de loin) mais c'est déjà un pas en avant.

A BANIR ABSOLUMENT !

Naïvement, je pensais que s'en serait rapidement terminé du commerce de l'ivoire, tellement il est honteux d'en exposer chez soi ou ailleurs ! Arrêtons tout de suite le massacre des éléphants ! Du haut de mes 1 mètre 70 et en tant que femme respectueuse de la vie animale, je demande à tous les gouvernements du monde de comprendre l'enjeu vital pour la survie des éléphants et de prendre en compte de toute urgence la souffrance animale injuste, intolérable et égoïste et d'interrompre définitivement et immédiatement le commerce de l'ivoire. Je soutiens l'interdiction du commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros. Toutes ces activités doivent cesser et la France doit affirmer sa position face à ce trafic infâme.

L'arrêté ne dérogerait que sur le commerce et la restauration d'objets travaillés dont l'ancienneté est antérieure au 1er juillet 1975 : il n'est question que d'{{objet travaillés}} avant le 01/07/1975 et {{non d'ivoire dont l'ancienneté est antérieure à cette date.}} La détention et l'utilisation de l'ivoire pour la fabrication d'objets en contenant ne seraient donc plus autorisées car ces objet n'auraient pas été travaillés avant le 01/07/1975. Seul l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 1997 est abrogé : clause dérogatoire de l'arrêté du 30 juin 1998 pour la détention et l'utilisation de l'ivoire par les professionnels, à savoir : déclarations des stocks auprès d'un bureau de douane de plein exercice avant le 1er juin 1999, ou ayant fait l'objet de la déclaration prévue à l'article 3 (achat d'ivoire pré-convention - 26/02/1976). Mes remarques : 1 - La détention et l'utilisation de cet ivoire par les professionnels de la coutellerie est donc mis en question. 2 - Les couteliers ne pourront donc {{plus fabriquer ni vendre leurs créations.}} 3 - Que va-t-il advenir de leur stock d'ivoire pré-convention (datant d'avant le 26/02/1976) {{acquis en toute légalité}} ? 4 - Concernant le {{statut de pré-convention}} de l'ivoire : a - Pourquoi seule la date du 01/07/1975 est retenue dans ce projet d'arrêté :

20/06 /2016 19:12 Stéphan Martin Ponge - Nîmes

Agir et vite !!!

20/06 /2016 19:21 Fabienne Quéhé

Interdiction totale pour l'interdiction du commerce d'ivoire et de corne

20/06 /2016 19:41 calixtha

LA FRANCE DOIT DONNER L'EXEMPLE

20/06 /2016 20:08 SCOPS

Nos amis, nos frères, les animaux...

20/06 /2016 20:16 Laurent

Ivoire

20/06 /2016 20:45 macé

qui aura le courage

20/06 /2016 20:54 joelle clusel

Ivoire interdiction commerce ivoire et corne de rhinoceros

20/06 /2016 21:36 lulu

Oui à l'interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire et de la corne en France

20/06 /2016 21:48 Christophe Ponthieux

commerce ivoire

20/06 /2016 21:56 ponsa amanda

ivoire

20/06 /2016 22:24 Thierry Laure

Racines du Ciel

20/06 /2016 23:41 Yvette Rohrbach

interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros Protégeons les espèces menacées avant qu'il ne soit trop tard !

21/06 /2016 00:12 Sophie Lefebvre

interdiction du commerce des défenses d'éléphants et cornes de rhino réagissons enfin

21/06 /2016 01:05 r

défensedevote

21/06 /2016 08:25 sandy

interdiction du commerce de l'ivoire inacceptable

21/06 /2016 09:07 mylène

Oui, il faut interdire ces commerces Le commerce de la honte

21/06 /2016 10:16 Claire VENJANT

Le commerce de la honte

21/06 /2016 11:00 LANDRY

Le scandaleux commerce de l'ivoire ne devrait être qu'un mauvais cauchemar ancien !

21/06 /2016 11:16 Monique BAILLY de Nice

Soutien à l'interdiction

21/06 /2016 11:30 Gil

REMARQU ES SUR PROJET ARRETE

21/06 /2016 11:35 FLANDY

inscription de Elephas maximus à une des annexes de la CITES-Ann I ?
 b - Qu'en est-il de la date du 26/02/1976 : inscription de Loxodonta africana à une des annexes de la CITES - Ann.III ? A partir de là, existe-t-il toujours un statut de pré-convention de l'ivoire et sur quoi doit-on se baser pour le définir ? Par ailleurs, l'arrêté du 28 mai 1997 soumettant à autorisation la détention et l'utilisation sur le territoire national d'ivoire d'éléphant par des {{fabricants }} ou des restaurateurs d'objets qui en sont composés et fixant des dispositions relatives à la commercialisation des spécimens n'a pas été touché dans sa totalité (hormis son article 2 cité plus haut). Faudra-t-il abroger toutes les {{autorisations préfectorales}} qui ont été délivrées aux professionnels au titre de l'article 1 de l'arrêté du 28 mai 1997 ?

Sur le principe, cet arrêté est absolument nécessaire. Ce qui n'est pas précisé, ce sont les modalités de mise en application pour éviter les fraudes pour écouler des stocks d'ivoire et de corne issus du braconnage. Il conviendrait de le renforcer et d'indiquer les sanctions encourues qui doivent être lourdes.

Interdiction totale de ce commerce inutile et cruel

Je soutiens fermement l'arrêt complet du commerce, de la vente d'ivoire sous toutes ses formes et des sanctions sévères pour qui ne respecterait pas ces interdictions. Il faut stopper l'action illégale des malfaiteurs agissant notamment en Afrique et aider ces pays à les combattre.

Merci de voter et d'appliquer ce projet de loi qui va dans le bon sens. Le destin de l'humanité est lié à celui du vivant, tout le vivant qu'il serait grand temps de respecter. Nous faisons face à la 6ème extinction et ne l'humanité réagit que très mollement. Une citoyenne qui n'a pas pensé que l'humanité peut fort bien se passer de massacrer les animaux pour des objets inutiles ou pour les consommer comme les objets qu'ils ne sont pas.

je souhaite que nous prenions conscience que tous les animaux ont droit au respect de la part des humains. Des animaux nous pouvons apprendre beaucoup.....ils aiment sans calcul.....laissons les vivre en paix là où ils vivent. je dis cessons le commerce de l'ivoire partout , mais déjà en France dont je suis originaire. **MERCI POUR TOUS LES ANIMAUX QUI ONT DES CORNES EN IVOIRE**

OUI à une interdiction totale et définitive concernant l'ivoire et la corne de rhinocéros ainsi que tous les dérivés issus d'animaux protégés . Sans dérogation .

Rien ne doit empêcher l'arrêt total et définitif du commerce de l'ivoire en France et dans le monde. Aucun argument ne peut-être recevable quant à la disparition pure et simple d'un des plus grands mammifères de la planète. Le rhinocéros lui aussi connaît un déclin foudroyant. Qui sommes-nous, hommes d'aujourd'hui, à se prétendre civilisés, si nous ne parvenons même pas à protéger ces animaux puissants devenus si vulnérables? Que valent des objets de décoration, des poudres sois-disant aphrodisiaques, au regard de la disparition de ces animaux à eux seuls 'spectacle de la nature'? Comment ne pas voir ce déséquilibre dans la balance de nos priorités 'durables'? Que serons-nous sans eux (et sans tous les autres..) Certains font de la majesté de ces espèces un pathétique et macabre commerce, notre plus simple devoir nous oblige à regarder cela en face et à ne pas faiblir face aux décisions qui ont été prises. De la fermeté de ces principes dépend notre crédibilité en tant que pays 'développé'.

Rien ne doit empêcher l'arrêt total et définitif du commerce de l'ivoire en France et dans le monde. Aucun argument ne peut-être recevable quant à la disparition pure et simple d'un des plus grands mammifères de la

planète. Le rhinocéros lui aussi connaît un déclin foudroyant. Qui sommes-nous, hommes d'aujourd'hui, à se prétendre civilisés, si nous ne parvenons même pas à protéger ces animaux puissants devenus si vulnérables? Que valent des objets de décoration, des poudres sois-disant aphrodisiaques, au regard de la disparition de ces animaux à eux seuls 'spectacle de la nature'? Comment ne pas voir ce déséquilibre dans la balance de nos priorités 'durables'? Que serons-nous sans eux (tous les autres..) Certains font de la majesté de ces espèces un pathétique et macabre commerce, notre plus simple devoir nous oblige à regarder cela en face et à ne pas faiblir face aux décisions qui ont été prises. De la fermeté de ces principes dépend notre crédibilité en tant que pays 'développé'.

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

je demande l'application du projet relatif à l'interdiction du commerce concernant tous les objets d'ivoire et de cornes de rhinocéros en Europe et dans le monde

Le maintien d'un commerce d'ivoire rend socialement acceptable la consommation de ce produit, il conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des éléphants. En effet, un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Comment peut-on apprécier un art qui dissimule un massacre?

Bonjour, Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de les protéger ! Julie

il serait tant d'arrêter de détruire tous sur notre planète, et que nos politiciens trouvent d'autres moyens pour que certaines populations puissent vivre, justement en protégeant les animaux... et le faire connaître, en faisant comme à Thoiry, des visites touristiques avec sécurité sans que l'espèce humaine ne gêne leur environnement. cela créera des emplois, et plusieurs pays pourraient se mobiliser financièrement, pour bénéficier d'un certain pourcentage suivant le chiffre d'affaires.

Le monde tourne à l'envers, du bon sens et seulement du bon sens suffirait à remettre les choses à leur place est-ce trop utopique? Je demande l'interdiction du commerce de l'ivoire en France, sans aucune dérogation possible. En effet, une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être

21/06 /2016 12:09 Denise MILLOU
 21/06 /2016 13:10 Mathilde

21/06 /2016 14:51 Françoise Carthieux Cruz

21/06 /2016 14:54 EMMA DARMON

21/06 /2016 15:59 JODELA

21/06 /2016 17:43 Marjorie FILIPOZZI

21/06 /2016 17:57 GDéon

21/06 /2016 17:59 GDéon

21/06 /2016 18:29 Pauline

21/06 /2016 19:10 CARIZZONI

21/06 /2016 19:37 Dufayet

21/06 /2016 20:47 Simon

21/06 /2016 21:42 sand

21/06 /2016 21:54 Rouv brigitt

21/06 /2016 22:09 FRANÇOISE LAPOINTE

interdiction commerce

objets d'ivoire et de cornes de rhinocéros

priorité à la vie

Protégeons les un business en protégeant les animaux, car le jour ou il ne sont plus notre espèce disparaîtront à ... ne l'oublions jamais nous sommes des mammifères ...

La condition animale sinon rien

Sauvegarde des éléphants - interdiction du commerce de l'ivoire

massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

L'interdiction doit être totale sur l'ivoire, sinon elle ne servira à rien. Même une interdiction totale va à peine freiner le trafic illégal, alors laisser une porte entrouverte à des monstres sans conscience c'est la disparition des éléphants d'ici 15 ans (à l'état sauvage). J'ai eu la chance de pouvoir les observer au Kenya et j'aimerais tellement pouvoir retourner un jour et revoir ce merveilleux spectacle de la vie sauvage (pour tous les animaux). Ne laissez pas ces monstres détruire la création elle vaut tellement plus que l'argent. J'aime les animaux, je n'aime plus les hommes...

21/06 /2016 22: 20 Christophe

Pas de porte entrouverte à des maîtres interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros

21/06 /2016 22: 21 Jean François

stop à toute exploitation animale!

Je suis absolument favorable à l'arrêt du commerce de l'ivoire, il est grand temps d'intervenir afin d'endiguer la disparition des éléphants ainsi que des rhinocéros. Bonne continuation sur cette voie.

21/06 /2016 22: 27 Sylvie Gevaert

Non au commerce de l'ivoire.

Je pense que l'ivoire, la corne de rhinocéros, et pourquoi pas aussi d'autres matières animales comme des trophées, fourrures, etc. (à définir) pourraient être soumises aux mêmes interdictions de vente et de circulation que la drogue. Seuls les États pourraient détenir un petit stock d'ivoire brut de 100kg par ex., dûment contrôlé, à délivrer aux artisans habilités, aux fins de restauration de pièces d'art anciennes.

21/06 /2016 22: 59 Jumbovert

Commerce des matières animales

Il est simplement temps de prendre conscience de tout ce que ces faits engendrent. De ne plus fermer les yeux sous prétexte que cela ne se passe pas à côté de nous.

22/06 /2016 08: 34 SICARD

Réagissons

Il faut absolument que tous les pays de l'union européenne ainsi que l'ensemble des autres pays interdisent le trafic d'ivoire avec des sanctions plus importantes et des moyens plus importants afin de préserver les éléphants et les rhinocéros qui sont malheureusement menacés d'extinction, il faut préserver notre planète et prendre soin de ces animaux qui sont pourchassés pour leur ivoire, cela n'a plus raison d'être à notre époque.

22/06 /2016 10: 16 cholley

trafic d'ivoire oui à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

je suis pour l'interdiction de ce commerce sans aucune dérogation possible

22/06 /2016 11: 19 Lyon

Il faut arrêter au plus vite ce massacre qui dure déjà depuis trop longtemps

22/06 /2016 12: 13 avignon-royal

arrêt immédiat

Non seulement des espèces vont disparaître à jamais à cause de la cupidité humaine, mais ces animaux extraordinaires sont abattus de façon atroce, que l'on ne peut imaginer... Les humains sont en train de 'bouffer' la planète jusqu'au trognon!

22/06 /2016 14: 27 SALMON MARTINE

Protégeons-les tant qu'il est temps

Je pense qu'il faut que ce projet voit le jour. Enfin une avancée significative dans la protection animale et la sauvegarde de notre

22/06 /2016 14: 50 ORIANE

Belles promesses

22/06 /2016 15: 19 Sophie Louquet

Arrêtons le massacre!

planète. En espérant que cet arrêté soit réellement mis en œuvre en dehors du papier et que ça ne soit pas que de belles paroles. Il faudra donc qu'il y ait de nombreux contrôles et que les sanctions soient exemplaires et très sévères parce que ce n'est pas un arrêté qui empêchera ce genre de braconnage qui rapportent tellement. Le temps de la prise de conscience est arrivé... nous sommes au pied du mur si nous voulons léguer à nos enfants un monde qui fait encore rêver...

Je suis en accord PARTIEL avec le contenu de ce texte. La protection des animaux, tels que les éléphants et les rhinocéros ont besoin d'une très grande attention et protection pour leur préservation. Il faut donc ajouter à ce texte de très lourdes sanctions physiques et financières pour les trafiquants et les acquéreurs. Par ailleurs, la restauration ne doit pas être une dérogation. Il faut supprimer TOTALEMENT les dérogations exceptionnelles que ce texte prévoit. En effet, pour restaurer, il faut de la matière première et donc de l'ivoire. Si la restauration doit être envisagée, il faut qu'elle soit faite synthétiquement ou bien laisser l'objet endommagé en l'état... La vieillesse ne se restaure pas et certainement pas au détriment de la jeunesse..., ni à n'importe quel prix... Par ailleurs, on peut encore faire beaucoup mieux pour protéger TOUS les animaux... Il est intolérable de devoir interdire le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat d'animaux vivants ou morts (...) SEULEMENT EN CAS DE NÉCESSITE de la préservation du patrimoine naturel. Cette ségrégation engendre bien des abus pour les autres animaux qui subissent le même sort jusqu'à leur future extinction... Hélas, les abus en tous genres de la race humaine rendent celle-ci tout à fait inhumaine.

22/06 /2016 15: 22 Colette CHAILLOUX

Ce n'est qu'un début...

Madame la Ministre, Daniel Renault, Maître Artisan et sont Fils Thomas Renault, Artisan Coutelier, Propriétaire de la marque Laguiole D. Renault, exerçant aux enseignes L'ÉCHOPPE DU LAGUIOLE & CAP LAG', respectivement à Pezenas 34120 & Agde 34300, approuvent et adhèrent à la démarche, de la fédération regroupant 80 professionnels de la filière coutelière française. En parallèle, l'association CLAA (Couteau Laguiole Aubrac - Auvergne, forte de près de 50 adhérents), porteuse d'un projet d'Indication Géographique 'Couteau Laguiole' commun à Laguiole et à Thiers s'associe à ce courrier. Artisans, maîtres d'art, revendeurs et meilleurs ouvriers de France nous font part de leur profonde inquiétude devant le refus de délivrance de certificats Cites par les DREAL de leur région. En effet, tous les dossiers pour des produits en ivoire ou comportant de l'ivoire sont actuellement mis en attente suite à votre instruction du 9 mai 2016 et 'jusqu'à nouvel ordre'. Ce refus des DREAL de délivrer des certificats intra communautaires est incompréhensible : en effet, cela ne touche que les artisans et revendeurs qui respectent parfaitement la réglementation. Par définition, ces certificats ne sont délivrés qu'à ceux qui précisément disposent d'une autorisation préfectorale « de détention et d'utilisation » d'ivoire. Pour mémoire cette autorisation n'est délivrée que sous conditions : celle d'utiliser un matériau légal -document CITES à l'appui- et présent sur le territoire français avant 1976, et celle de gérer son propre stock de manière rigoureuse en tenant un cahier d'entrées et de sorties. En conséquence, cette décision brutale est une véritable double peine pour tous ceux qui respectent ce règlement très strict dont pourtant ils approuvent l'esprit : nos artisans sont tous favorables à un contrôle de ce matériau précieux et appellent de leurs vœux un suivi (et le cas échéant une répression ferme des contrevenants) rigoureux des services de l'état par le biais de la police de l'environnement. Au delà de cette demande, la décision de tout interdire pose les problèmes suivants : - Quid des stocks d'ivoire des entreprises qui ont été achetées tout à fait légalement ? - Quid des couteaux fabriqués et des demi-produits ? - Quid des couteaux qui ont été vendus à des revendeurs qui soudainement se

22/06 /2016 15: 48 Daniel Renault

Pour l'Art, la Tradition, et la sauvegarde de notre Savoir-Faire

retrouvent avec des produits qu'ils n'ont plus le droit de vendre ? Ceux-ci vont naturellement se retourner vers leur fabricant pour exiger un remboursement, ce qui inévitablement va détériorer le climat des affaires qui est déjà très fragile. - Quid de la pérennisation d'un savoir-faire rare, essentiel à la survie de certains de nos meilleurs couteliers ? Devons-nous nous résoudre à perdre ce savoir-faire unique qui fait le prestige international de nos artisans d'art et des nos entreprises artisanales ? Sur le fond, nous comprenons et approuvons la nécessité d'être impitoyable avec les trafiquants. Mais nos entreprises françaises respectueuses du règlement ne doivent pas devenir des victimes collatérales ! Nous vous demandons d'engager une concertation afin d'étudier comment on peut encore mieux combattre le trafic sur notre sol tout en aidant les professionnels sérieux qui souffrent déjà de ne pas avoir à respecter les mêmes règles que leurs homologues étrangers. Il n'est jamais inutile de rappeler que la quantité d'ivoire légal utilisée en France est vraiment infime au regard des véritables tonnages utilisés en Asie. Nous sommes à votre entière disposition pour participer à une réunion sur ce sujet et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos très respectueuses salutations. Jacques RAYNAUD Président de la FFC Aubry VERDIER Président de CLAA

Madame la Ministre, Nous avons récemment appris par la presse votre intention d'interdire par décret « tout commerce d'ivoire sur le territoire français ». Il va de soi que les antiquaires, galeristes, experts et commissaires-priseurs français partagent votre objectif de protéger les éléphants et de combattre le trafic illégal d'ivoire qui menace la survie de cette espèce. Toutefois, cette détermination commune ne nous empêche pas d'être étonnés par ce projet d'interdiction totale. En effet, le commerce de l'ivoire étant déjà limité, par la loi, aux objets et spécimens travaillés datant d'avant 1947, nous en concluons que le décret envisagé vise à étendre cette interdiction aux objets réalisés antérieurement à cette date. Or, comme vous le savez, dans les siècles précédents, l'ivoire a été utilisé dans un grand nombre d'objets d'art : oeuvres sculptées et travaillées, meubles et objets en bois où sont insérés des parties ou fragments d'ivoire, instruments de musique, armes, etc. La perspective de les voir soudainement interdits à la vente suscite donc, parmi nos professions, comme chez les collectionneurs et amateurs d'objets anciens, une grande perplexité et une vive inquiétude. Nous sommes perplexes car nous ne comprenons pas en quoi l'interdiction de vendre ou acheter sur le territoire français une vierge en ivoire du XVIIIe siècle ou une marqueterie Boulle du XVIIe siècle va améliorer le sort des éléphants du XXIe siècle. En effet, pourquoi cela découragerait-il les mafias qui se livrent aujourd'hui au trafic de l'ivoire ? Pis : en provoquant la disparition du marché légal soumis à des exigences de transparence et de traçabilité, ne risque-t-on pas de favoriser l'essor d'un marché parallèle parfaitement opaque ? Nous sommes également inquiets car nous comprenons, en revanche, fort bien que cette interdiction porterait, de surcroît, un très mauvais coup au marché français de l'art et des objets anciens, alors même qu'une mission parlementaire réfléchit actuellement aux moyens à mettre en oeuvre pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la place française... Il ne faut en effet pas se leurrer : cette interdiction sur le territoire français ne va nullement signifier la disparition du commerce des objets anciens comprenant de l'ivoire. Elle va simplement déplacer les transactions, soit vers le marché noir, soit dans les pays qui, eux, n'appliquent pas une telle législation. Dans les deux cas, le seul effet de l'interdiction sera d'occasionner un navrant manque à gagner, tant pour les professionnels français que pour les recettes fiscales de l'Etat. On nous dit que ce projet serait inspiré par la législation américaine proscrivant l'entrée sur le sol américain de tout ivoire de quelque période que ce soit. Cela n'est pas de nature à lever nos appréhensions. En effet, comme pourront vous le confirmer les

Lettre ouverte des professionnels du marché de l'art à Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement au sujet de son projet de décret visant à interdire totalement le commerce de l'ivoire en France

22/06 15: /2016 49 SYMEV

services du ministère de la Culture, cette législation aboutit aux États-Unis à des comportements absurdes relevant de l'iconoclasme pur et simple. Dès à présent, les musées français ne prêtent plus d'oeuvres comprenant de l'ivoire aux musées américains de peur qu'elles ne soient détruites sans discernement, si bien que nous ne pouvons qu'être très inquiets du sort qui sera réservé aux chefs-d'oeuvre français conservés aux États-Unis, car nul ne sait quelle sera la prochaine étape d'éradication de l'ivoire. Il y a peu de temps, un orchestre philharmonique s'est fait saisir ses instruments, pourtant du XIXe siècle, car certains contenaient de l'ivoire ! En conclusion, si nous sommes clairement et fermement opposés au commerce et au trafic de l'ivoire contemporain, nous estimons que toute modification de la législation actuelle mérite une profonde réflexion avec les professionnels concernés, notamment afin de définir précisément les dérogations à cette interdiction que vous avez vous-même évoquées. Nous sommes persuadés que ce dialogue avec les professionnels sera de nature à aboutir à une législation permettant de mieux cibler le trafic illégal d'ivoire d'éléphant, sans pour autant pénaliser le marché français de l'art, ni mettre en danger des oeuvres et objets anciens qui n'ont rien à voir avec ce trafic odieux. Voilà pourquoi, nous espérons, Madame la Ministre, que vous engagerez cette nécessaire concertation avant la mise en place de toute décision. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour tout entretien que vous voudrez bien nous accorder. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération. Jean-Pierre Osenat Président du SYMEV Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires Dominique Chevalier Président du SNA Syndicat National des Antiquaires Michel Maket Président du SFEP Syndicat Français des Experts Professionnels en OEuvres d'Art Jean Nowicki Président du SNCAO-GA Syndicat National du Commerce de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art Frédéric Castaing Président de la CNE Compagnie Nationale des Experts Mesdames, Messieurs les décideurs, l'adoption de cet arrêté est essentiel pour stopper le massacre des rhinocéros et des éléphants (on estime qu'un éléphant est abattu toutes les 15 minutes en moyenne). De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les États-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Si un pays de l'envergure de la France s'ajoute à cette liste, un nouveau pas sera réalisé en vue de rendre à travers le monde la possession d'ivoire et de corne de rhinocéros 'taboue'. Le maintien du commerce de ces produits, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable leur consommation, et conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et de rhinocéros. Par ailleurs, le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.) En vous remerciant pas avance pour l'attention que vous porterez à ces éléments. Héliène Villiers. l'interdiction ne profiterait qu'à un commerce de contrebande...il vaut mieux un commerce légal, strict et contrôlé, comme actuellement, qui coupe l'herbe sous les pieds du marché noir...

Mettons en oeuvre l'arrêté interdisant le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros

22/06 16: /2016 02 VILLIERS

pas d'interdiction ...

22/06 17: /2016 26 domingo

Commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

22/06 18: /2016 35 Christian SCHWARTZ

Bonjour, je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. cordialement. C. Schwartz Réagissez avant qu'il ne soit vraiment trop tard. Votre responsabilité est impliquée!!!

22/06 19: /2016 28 une et flore STOP

22/06 /2016	21: 05	marcel clusel	ivoire	<p>Contre tous les abattages d'animaux</p> <p>Il faut en finir définitivement avec ce commerce honteux, nous n'avons aucun besoin d'ivoire ni de ses produits dérivés. L'ivoire est synonyme de cruauté, de tueries et de braconnage en tous genres. Les populations d'éléphant et de rhinocéros sont en nette régression dans certains pays, les braconniers n'hésitant pas à tuer les animaux jusque dans les parcs naturels et les réserves.</p> <p>Mais quand est-ce que l'on va comprendre que non, non et non! Nous n'avons pas besoin d'ivoire, en France, ni ailleurs. La planète meurt et ce à cause de l'homme qui détruit tout sur son passage. Laissons donc les éléphants tranquilles, ils nous demandent rien, ou peut-être juste qu'on les laisse vivre en paix!</p> <p>L'objectif principal doit être de sauvegarder les éléphants encore en vie afin de permettre le renouvellement naturel, voire l'accroissement, de la population d'animaux. Il convient donc d'interdire tout commerce, toute importation d'ivoire et toute restauration d'œuvre d'art, quelle que soit la date de fabrication de l'œuvre à restaurer. Il faut stopper la demande pour fermer le robinet de l'offre de marchandise à base d'ivoire. La vente de produits fabriqués en ivoire doit être interdite.</p> <p>Il faut que ces contrôles, ces interdictions soient obligatoires dans tous les pays sinon de l'Europe.</p> <p>Je pense que la loi existante était amplement suffisante. Si l'on interdit l'utilisation d'ivoire, même celui présent sur le territoire national avant 1975 avec certificat on prive de nombreux commerçants, et surtout artisans d'une partie de leur chiffre d'affaire et de leur développement commercial. Je ne vois pas l'intérêt donc de le faire, puisque la législation en place protège d'ores et déjà les espèces en voie de disparition puisqu'elle sont interdites à la vente. On prive également les particuliers souhaitant acquérir un produit haut de gamme respectant les lois et la conservation des espèces. Cette loi semble être mise en place dans l'intérêt unique des personnes en étant à l'origine, en montrant à l'opinion publique une fausse préoccupation qui serait soit disant d'intérêt public alors que la loi actuelle protège déjà les animaux concernés à juste titre.</p> <p>Bonjour, L'autorisation de commercialiser des objets en Ivoire ou de l'Ivoire travaillée avant 1975 permet la dissimulation d'objets et de matière travaillée créée après cette date. En effet, les méthodes de reconnaissance aussi pointues soient-elles ne permettent pas d'établir une distinction fiable. Par conséquent, il ne sera pas possible de préciser si l'Ivoire date d'avant ou d'après 1975. Il sera donc impossible de dater la mort de l'animal (actuelle alors que c'est interdit) ou avant 1975. Merci, France Nature Environnement soutient ce projet d'arrêté. Il serait intéressant de voir pour étendre cet arrêté spécifique aux éléphants et rhinocéros, aux écailles de pangolins ou encore aux rostrés de Requin scie.</p> <p>Prière de continuer à défendre cette cause afin d'instaurer un décret CONTRE le commerce de l'ivoire et POUR la protection des rhinocéros.</p> <p>Il s'agit d'une activité d'un autre âge. Nous sommes un pays évolué ? alors prouvons-le en prenant les bonnes décisions qui protègent les différentes formes de vie. Nous avons suffisamment abimé la planète en exploitant tout ce qui se trouve à notre portée : ON ARRETE ! L'art peut utiliser bien d'autres matériaux.</p> <p>Commercer la mort c'est la rendre lucrative, c'est inciter à la donner. arrêtons de tuer, de massacrer pour de simples bibelots, de simples bijoux des animaux majestueux, des êtres vivants. Que faut-il comprendre ? L'humain est-il si abominable qu'il lui faut toujours tuer et encore tuer ? Jusqu'à quand ? Par pitié, arrêtez s'il vous plaît.</p> <p>Il faut absolument tout interdire car dès qu'il y a une faille, cela ne peut</p>
22/06 /2016	21: 14	dunedune	STOP!!!	
22/06 /2016	21: 45	davidacks	Non, non, et non!	
22/06 /2016	22: 57	PAMPHILE	Pour les éléphants, contre l'ivoire	
22/06 /2016	23: 09	AUDRY Véronique	sauvons les !	
23/06 /2016	08: 19	Karine	Une loi sans impact positif	
23/06 /2016	12: 06	Nadine Brunetta	Commerce d'objets en ivoire	
23/06 /2016	12: 57	France Nature Environnement	Soutien interdiction de la chasse et vente d'ivoire	
23/06 /2016	13: 31	Moilaure		
23/06 /2016	14: 00	Moisan	le commerce de l'ivoire Pas de commerce de la mort	
23/06 /2016	15: 35	Pauchet Marjolaine		
23/06 /2016	16: 56	salat	arreter ces tueries	
23/06 /2016	17: 20	Christine Calamusio	Plus de fermeté	

23/06
/2016 17:
22 audrey

combien de temps ?

23/06
/2016 18:
40 Véronique SANSON

ARRETEZ DE TUER DES ELEPHANT S POUR LEUR IVOIRE ET DES RHINOCER OS POUR LEUR CORNE !!

23/06
/2016 19:
52 Bizieau

Interdiction du commerce de l'ivoire stop au commerce d'ivoire

23/06
/2016 20:
58 buel
23/06
/2016 22:
17 Andri

Cruauté

24/06
/2016 06:
45 Charlie 7

Interdiction de tout commerce relatif à l'ivoire

24/06
/2016 09:
09 farandole

commerce d'ivoire

24/06
/2016 13:
56 édoire

laisser vivre les animaux

pas fonctionner, car impossible de tout vérifier, il y aura toujours un manque de temps et de personnel. Le plus simple et efficace serait donc de tout interdire et enfin donner aux animaux le statut d'êtres sensibles et 'humains', avec les mêmes droits que nous !

faudra-t-il attendre encore ? jusqu'à l'extermination des éléphants qui n'existeront plus que parqués dans les zoos ? pâles reflets d'une noble espèce pourchassée par la cupidité humaine. il est temps, à présent, de prendre les mesures qui s'imposent.

{{(Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France)}} (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. {{Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. }} Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche {{un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. }} De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). {{Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. }}

Les éléphants comme les autres animaux sont nécessaires à la biodiversité. D'autant que la science nous révèle de + en + de points communs avec eux. Or, autoriser le commerce de l'ivoire en favorise le commerce illicite, encourage la destruction des éléphants. Je vous remercie de voter et d'appliquer la loi d'interdiction sans exception!

tout est dit dans le titre !

Stop à la barbarie !

Il faut sauver toute la faune que la vie a, malheureusement pour eux, doté de défense ou d'une corne en ivoire. Il n'est pas normal qu'au XXIème siècle ce genre de massacre d'animaux puisse, par les gouvernements (surtout africains), être ignoré. Honte aux pays qui acceptent ce macabre commerce sur leurs sols, ne réagissant que du bout des lèvres avec des demi-mesures. Traquer les braconniers, y compris avec des armes lourdes et à l'aide de ... drones !!! CQFD, voilà ce qu'il faut aux africains: des gens courageux (et il y en a beaucoup - pour en avoir personnellement rencontré), des armes et une flopée de drones. Même si quelque-uns sont abattus, il en restera toujours, surtout au prix ou on les trouve maintenant !!!

encore beaucoup trop de laxisme. A qui ce commerce rapporte-t-il VRAIMENT?

quand la cruauté envers nos amis les animaux s'arrêtera, Est-ce uniquement lors de la disparition de l'homme de cette magnifique planète qui, en grande partie, est détruite par leur appât insatiable du gain.

			laisser vivre tous les être vivants qu'ils soient porteurs ou non d'ivoire ; la vie ne doit pas être dépendant de la volonté de barbares. Le monde animal est un monde merveilleux tout comme la nature. Vivre en osmose avec la biodiversité doit devenir un fait qui ne doit en rien être remis en cause par quelques individus en recherche d'expériences morbides ou d'argent.
24/06 /2016	14: 44	griset mélanie	arreter ces massacres nous devons arreter ces massacres pour l ivoire , laisser ces éléphants en paix , nous n avons pas besoin de ca pour vivre , condamner sévèrement les personnes qui se livrent encore a ces massacres Le commerce de l'ivoire doit être, une fois pour toute, interdit ! Sous quelque forme que ce soit ! A des fins commerciales, destinées à l'art, ou pas, cela doit cesser ! Doit on attendre la disparition pure et simple des éléphants et des rhinocéros, pour comprendre l'erreur monumentale, sordide et abjecte, que représente ce trafic ?? La ministre Ségolène Royale s'y était engagé pour la France, et cela doit rester tel quel !! LE RESPECT, LA VIE, LA BEAUTE ANIMALE, CES RICHESSES DE LA TERRE ! GARDONS LES PRECIEUSEMENT Tout à fait d'accord pour interdire tout commerce de l'ivoire d'éléphant ou de corne de rhinocéros, y compris sur les objets anciens. Cela aurait dû être fait depuis longtemps !!! Ne pensez-vous pas qu'il faut arrêter immédiatement ce commerce qui enrichit quelques individus au détriment de notre belle faune sauvage ? Stop ! Il faut interdire ce commerce ! Je suis absolument contre le commerce de l'ivoire qui oblige à tuer des animaux magnifiques en voie d'extinction . L'être humain est le plus grand prédateur de la planète , il est temps qu'il en prenne conscience . Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.
24/06 /2016	15: 59	Lahalle Lith	L'ivoire NON AU COMMERC E DE L'IVOIRE
24/06 /2016	16: 42	Olivier	Arrêtons le massacre !!!
24/06 /2016	19: 04	SEPVAL Martine	Commerce de l'ivoire
24/06 /2016	20: 51	Szewczuk Joëlle	Commerce de l'ivoire
24/06 /2016	22: 36	Magnin	Véritable interdiction du commerce de l'ivoire Interdiction du commerce de l'ivoire animal stop à cette barbarie
25/06 /2016	10: 28	Annick CHAVANIEUX	Je suis d'accord pour cette interdiction qui devrait être valable pour la France et pour le territoire européen.
25/06 /2016	14: 50	FOURNIER	Honte sur ce commerce! Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche
25/06 /2016	17: 52	bilbaut corinne	interdiction de l'ivoire

25/06 /2016	18: 29	DOLEATTO	article L 411.1	un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Pas de dérogations pour la vente ou l'achat d'animaux surtout s'ils sont vivants. C'est la porte ouverte à n'importe quel trafic camouflé. Il est temps que cessent enfin ce commerce révoltant et les actes cruels qui y conduisent. INTERDISONS TOTALEMENT LE COMMERC DE L IVOIRE ! C'EST HONTEUX et ABOMINABLE POUR LES PAUVRES ELEPHANTS QUI SOUFFRENT LE MARTYRE ! le commerce de l'ivoire est HORRIBLE et indigne d'un être humain ! Comment peut on faire ça aux pauvres éléphants qui souffrent le martyre ? Nous, qui sommes soit-disant des êtres intelligents, interdisons cet affreux et odieux commerce ! MERCI de votre humanité !
25/06 /2016	18: 58	MJo	Appel aux consciences	SVP INTERDISEZ TOTALEMENT CET AFFREUX COMMERC DE L IVOIRE !!!
25/06 /2016	20: 59	Roger CIAMPI	STOP AU COMMERC E DE L IVOIRE !	MERCI D INTERDIRE TOTALEMENT CET HORRIBLE COMMERC DE L IVOIRE !! Le commerce d'ivoire doit totalement cesser. Aucune dérogation ne doit être permise car c'est la porte ouverte à des abus de toutes sortes. La survie des espèces en dépend. Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a appelé éloquentement : «Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel». Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et notre pays doit tenir sa promesse.Si nous permettons des dérogations concernant la date, tous les commerces illégaux vont s'engouffrer dans la brèche, et nous n'avons pas les moyens humains et financiers pour assurer les contrôles nécessaires. Pas de dérogations, c'est le meilleur moyen de lutter contre ce commerce illégal et toutes ses néfastes conséquences; Bien cordialement MC BRACK Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après
25/06 /2016	21: 03	Christine CIAMPI	STOP AU COMMERC E DE L IVOIRE ! INTERDICT ION TOTALE DU COMMERC E DE L IVOIRE INTERDISE Z LE COMMERC E DE L IVOIRE SVP !	
25/06 /2016	21: 04	Marie CIAMPI	Commerce d'ivoire	
25/06 /2016	21: 06	Didier SERAVALLI	Commerce d'ivoire	
25/06 /2016	21: 39	Jocelyne Kantemir	Commerce d'ivoire	
26/06 /2016	01: 22	MC BRACK	nous nous sommes déjà engagés	
26/06 /2016	02: 16	Noëlle D'Adamo	Stop au commerce de l'ivoire	

avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

L'interdiction du commerce de l'ivoire ne doit s'assortir d'aucune dérogation, sous peine d'être totalement inutile en ce qui concerne la protection des éléphants d'Afrique. Il faut que le gouvernement apprenne à être ferme à ce sujet, comme il sait l'être dans bien d'autres domaines.

{{interdiction TOTALE SANS DEROGATION du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national }} Lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire le 30 avril 2016, le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, l'a rappelé éloquemment : {«Personne, je répète, personne n'a de commerce à faire avec l'ivoire, car ce commerce est synonyme de mort pour nos éléphants et de mort pour notre patrimoine naturel»}.{{{ Ce jour-là, la France s'était engagée à tuer la demande aux côtés du Kenya et {{notre pays doit tenir sa promesse. }} Bonjour, Nous demandons l'arrêt immédiat du commerce d'ivoires et de défenses d'animaux. Cette pratique barbare et purement humaine menace d'extinctions ces espèces. 'Merci pour l'intérêt que vous voudrez bien portez à notre voix. Michele

Cela me parait être une simple question de bon sens!!!
Interdisons le commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros sur le territoire national. Le permettre serait encourager les trafiquants à perpétuer tous ces massacres !!

Stop à tout commerce superficiel engendrant la souffrance animale !
je suis contre bien sûr comment peut on laisser faire de telles atrocités ? il faut arrêter ces massacres
Je n'accepte pas que des actes barbares soient commis dans le seul but d'enrichir des 'humains'. Respect pour la nature. Marre que l'argent gouverne ce monde!!!
Bonjour, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement

26/06/2016 09:31 Jean-François Ponge

non aux dérogations à l'interdiction du commerce de l'ivoire

26/06/2016 12:14 tesibel

STOP commerce d'ivoire

26/06/2016 12:53 Michèle

Arrêt du commerce de défense d'animaux sauvages Ce commerce doit être interdit

26/06/2016 18:33 Céline MARTIN

interdire le commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros

26/06/2016 19:34 Lenglet celine

Stop à tout commerce superficiel engendrant la souffrance animale !

26/06/2016 21:25 Laurette COCCUAL

contre les atrocités

27/06/2016 11:57 Quievy

Non au commerce d'ivoire etc

27/06/2016 15:01 chautemps

interdiction totale du commerce d'ivoire en France !

27/06/2016 15:04 Brigitte RENAUD

OPPOSITION AUX DEROGATIONS PROPOSEES POUR LE COMMERCE D'IVOIRE ET LA CORNE DE RHINOCEROS

27/06/2016 15:04 Pourcher

merci d'interdire enfin le commerce de l'ivoire en France!

27/06/2016 15:06 Deniard

Pour l'arrêt total !

27/06/2016 15:07 Pom

Y voir

27/06/2016 15:07 coural

commentaire

27/06/2016 15:08 Manon

Le massacre des éléphants doit cesser !

Je suis pour l'interdiction stricte du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros pour les raisons suivantes: • Toute dérogation permettrait de blanchir de l'ivoire illicite grâce à des trafics et de faux certificats (ce qui est déjà arrivé) • Les objets en ivoire travaillé ou antiques constituent le principal des transactions commerciales d'ivoire • Sur le principe, il est indispensable de prononcer une interdiction totale du commerce des ces produits afin d'éradiquer le braconnage des éléphants et des rhinocéros • Mme la ministre de l'écologie a déclaré il y a quelques semaines d'interdire totalement tout commerce lié à l'ivoire

Je croyais que la France contribuait depuis longtemps à la lutte contre le massacre des éléphants en interdisant le commerce de l'ivoire!
Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Autoriser des dérogations est la porte ouverte à la poursuite des trafics. Il faut interdire tout type de commerce. Je ne vois pas l'intérêt d'un nouvel arrêté, si ce n'est pas pour interdire totalement toute vente, transaction... de tout objet réalisé avec ces matériaux, et dans tout le territoire, même les départements et territoires sur l'Océan Indien

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Ce projet d'arrêté prévoit des dérogations qui favorisent le commerce de l'ivoire, et, par conséquent, le massacre des éléphants. D'après le sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015, 76 % du public s'est exprimé pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France. Or, une interdiction pleine et entière signifie qu'AUCUNE DEROGATION ne doit être acceptée et la ministre de l'Environnement a fait le vœu d'une interdiction TOTALE du commerce d'ivoire en France. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente

d'ivoire sur leur territoire.

Compte-tenu des sommes concernées par le trafic de l'ivoire et des cornes de rhinocéros, il est illusoire d'espérer qu'il n'y aura pas de faux certificats 'vieillissant' artificiellement les objets du trafic. Une interdiction totale d'importation et d'exportation, voire de commerce intérieur est la seule façon de lutter efficacement contre ce trafic dans nos frontières. oui, il faut définitivement arrêter toute sorte de commerce qui nuit à la faune sauvage, et entraîne sa disparition. Pour des motifs très souvent d'un autre âge. L'Asie est consommatrice, et maintenant, c'est aux girafes qu'elle s'attaque. Aucun accès à des produits ayant pour origine l'ivoire ou la corne de rhinocéros ne doit être importé en France; aucun produit qui décime une population d'animal quel qu'il soit ne doit être autorisé. Nous devons protéger la faune sauvage et notre planète.

Bonjour, Le projet d'arrêté prévoit des dérogations permettant notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Pour avoir réalisé pendant près de 15 ans des contrôles CITES, je peux assurer que de nombreux objets exportés vers la Chine sans les certificats requis doivent participer grandement au commerce illicite en provenance de France. De plus, nous sommes aujourd'hui en France dans une politique de restriction des moyens et le contrôle de ce commerce n'est plus assuré efficacement. L'interdiction totale du commerce est donc pour moi la seule possibilité d'éviter ce trafic

Je suis pour l'arrêt complet de tout commerce d'ivoire Et appuyer toute législation allant en ce sens Sans oublier les peines pour les contrevenants Cordialement

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

On ne saurait tolérer la moindre dérogation à l'interdiction du commerce, détention d'ivoire d'éléphant et/ou de corne de rhinocéros. Les éléphants sont suffisamment menacés par les conséquences sur la végétation et les populations humaines du dérèglement climatique pour que nous n'aggravions pas la situation par des mesures coupables d'excessive tolérance. Au contraire, il faudrait aider efficacement les pays de ces

27/06 15: 09 Mineralogiste
/2016 09

Et il n'y aura pas de faux certificats ????

27/06 15: 10 dominique varda
/2016 10

oui à l'interdiction de commerce d'ivoire et de corne de rhinoceros

27/06 15: 10 GOMES
/2016 10

Dérogations commerce ivoire travaillé

27/06 15: 13 samson
/2016 13

ivoire

27/06 15: 17 Sagnard
/2016 17

Braconnage en Afrique comme dans les Landes

27/06 15: 20 MARTEAU
/2016 20

Non aux dérogation!

magnifiques animaux à lutter contre les trafics en tous genre et contre les pratiques suicidaires de populations en proie à une misère profonde. Il y a donc mieux à faire qu'un décret une fois de plus complice d'atteintes graves et durables (voire définitives) à la biodiversité.

je suis pour l'interdiction totale sans régime dérogatoire du commerce de l'ivoire en France .En effet si l'on déroge pour quelques cas particuliers on rend acceptable la consommation de ce produit et on légitimise le braconnage des éléphants .l'interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. Par contre, un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, est inacceptable. Madame Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français profiter de ces ventes et affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de madame la Ministre.

Je soutiens tout à fait ce projet (qui aurait dû être étudié depuis longtemps !!). Il faut absolument interdire ce commerce illégal qui conduit à l'extinction d'espèces animales . Une pression politique et économique forte doit être faite sur les états qui couvrent ces agissements mafieux.

Le fait de prévoir des dérogations pour les objets antérieurs à 1975 présente plusieurs risques. D'abord, le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et constitue une incitation au braconnage des populations d'éléphants actuelles, largement menacées dans de nombreux pays. Seule une interdiction totale, selon les vœux de la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, est à même de tuer la demande. Nous avons aujourd'hui l'occasion de montrer l'exemple aux autres pays, afin que l'interdiction totale du commerce d'ivoire et de corne devienne la norme. Nous pouvons agir aujourd'hui pour que nos petits enfants connaissent encore un monde où ces animaux vivront en liberté dans leur environnement naturel.

comment accepter que 5 tonnes de vie meurt sous une rafale de mitrailleuse Pour être réduit à un manche de tapon (au japon) , pour devenir un manche de couteau des billes de billard ou des touches de piano pour qui????? pour quoi ??? Alors que des millions d'enfants revent de voir dans la savane UNE TROUPE D'ELEPHANTS !!!!

Je trouve inadmissible de massacrer des éléphants ou de rhinocéros simplement pour récupérer une corne ou en faire des soit disant médicaments Surtout qu'il existe de l'ivoire végétal L'association Robin de Bois en fait d'ailleurs la promotion depuis des années Seule l'interdiction au niveau mondial du commerce de l'ivoire stoppera le massacre de ces animaux par ailleurs en grand danger d'extinction je suis totalement contre le commerce de l'ivoire et surtout aucune dérogation ! Tant que des dérogations seront accordées des trafics continueront .Comme chacun le sait les éléphants et les rhinocéros sont en voie d'extinction ,les chiffres sont de plus en plus alarmants ,soyons catégoriques et fermes !

L'interdiction du commerce de l'ivoire ne suffira sans doute pas à stopper les trafics. Toutes les activités liées à l'ivoire doivent cesser, or la restauration favoriserait aussi le transport et l'achat de ce matériau. Il est grand temps d'interdire enfin {{TOTALEMENT ET SANS AUCUNE DEROGATION POSSIBLE}} l'importation et le commerce de l'ivoire en France, qu'il soit brut ou déjà travaillé... Le prétexte d'objet ancien' ou 'antiquité' encourage tous les trafics possibles, le braconnage d'espèces en voie de disparition et qui méritent d'être totalement protégées... Il est grand temps d'arrêter le massacre si nous voulons que nos enfants et les générations futures puissent encore voir ces merveilles de la nature; Alors il faut réagir rapidement, ne soyons plus à la traîne des autres pays

27/06 15: 27 Corinne D
/2016 27

pour interdiction totale

27/06 15: 28 Masson Robert 71960 IGE
/2016 28

projet d'interdiction du commerce de l'ivoire

27/06 15: 29 Celka07
/2016 29

Interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros

27/06 15: 31 ouary jean marie
/2016 31

comment vivre en faisant mourir le rêve ELEPHANT

27/06 15: 41 mace
/2016 41

INTERDICTION DU COMMERCE DE L'IVOIRE

27/06 15: 44 delems anne
/2016 44

contre le commerce de l'ivoire Interdiction totale de toute activité utilisant de l'ivoire.

27/06 15: 45 Ma Soudan
/2016 45

Il est grand temps de réagir !!!!

27/06 /2016	15: 56	Francesca de Rosanbo	ivoire	dans le monde qui prennent ou ont déjà pris les mesures nécessaires pour sauver encore ce qui peut l'être... JPM POUR UNE INTERDICTION TOTALE DU COMMERCE DE L'IVOIRE VOIR RESTAURATION EGALEMENT Bonjour, Tout le commerce de l'ivoire doit être interdit sans aucune dérogations. Je demande une interdiction totale du commerce d'ivoire en France, car : Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Non au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros! En 2016 nous ne devons plus nous poser la question de savoir s'il faut interdire ce commerce mais agir pour qu'il soit interdit au plus vite et arrêter par notre passivité de détruire le peu de nature et de vivant animal qu'il reste sur notre planète. l'ivoire végétale peut remplacer celle issue du braconnage d'espèces en voie de disparition Pour plus d'efficacité contre le braconnage et le massacre d'éléphants et de rhinocéros, arrêtons tout commerce d'ivoire. Y compris d'ivoire ancien, car difficile de le distinguer d'un ivoire façonné récent. il est tout à fait inadmissible que des dérogations soient accordées car cela va faire continuer le massacre des éléphants : avez-vous vu des éléphants pleurer à côté du cadavre de leur mère tuée par les braconniers ????? Vous devriez ! cela vous ferait changer d'avis, vous qui prenez des dispositions qui vont à l'encontre de la survie de ces magnifiques et intelligents animaux. Alors stop, arrêtez tout ce carnage : nous n'avons pas besoin d'ivoire dans nos vies !!! je suis opposé au commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros pour protéger ces espèces. Il faut interdire ce commerce Nous nous extasions sur une dépouille de mammoth sortie des glaces et sommes incapables de sauvegarder nos éléphants... Que laisserons-nous à nos enfants de cette faune admirable? En effet, les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront ce qui constitue déjà l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Ce faisant, la ministre Ségolène Royal qui a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande, va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.
27/06 /2016	15: 56	Roux	Pas d'ivoire	
27/06 /2016	16: 00	Nathalie Laviron		Je demande une interdiction totale du commerce d'ivoire en France
27/06 /2016	16: 04	babou	Arretons le massacre on peut se passer d'ivoire	
27/06 /2016	16: 07	JM Navarro		Arrêtons tout commerce de l'ivoire
27/06 /2016	16: 08	Jean		le cimetière des éléphants et des rhinocéros sera bientôt rempli....
27/06 /2016	16: 15	nefertiti		opposé
27/06 /2016	16: 15	JEAN LOUIS RENAULT		Respectons la vie et la beauté sauvage L'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros doit être totale et sans
27/06 /2016	16: 19	Françoise Douchamps		
27/06 /2016	16: 24	Laurent Chaillou		

27/06 /2016	16: 32	Legros	dérogation.	contre	Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche, toute dérogation autorisant un commerce lié à ces objets, favorise la demande et incite au braconnage des populations d'éléphants actuelles. L'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros doit donc être totale et sans dérogation. Je suis tout à fait contre ce projet, l'interdiction du commerce de l'ivoire ne souffre aucune dérogation, ce serait un retour en arrière considérable. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de ne pas nous décevoir et d'agir pour la protection de nos espèces animales . La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il faut donc interdire le commerce de l'ivoire en France et pousser les autres pays à faire de même. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Deux espèces en voie d'extinction donc évidemment non, au commerce d'ivoire. Et je trouve la question complètement folle en 2016. poser cette question!!!! Bonjour, Il est impensable que notre Ministre se prononce pour l'interdiction du commerce de l'ivoire, et qu'on laisse les commerçants imposer des dérogations à cette interdiction. Le gouvernement souhaite arrêter le massacre des derniers éléphants, et toute dérogation prolongera ce massacre tout en allant à l'opposé de la décision de notre Ministre. Nous ne voulons pas que les derniers représentants de cette magnifique espèce, qui a déjà tant souffert de nos pratiques commerciales, disparaissent par ce que des dérogations auront été consenties. Cordialement, S. Bodin croire qu'on peut contrôler la provenance de l'ivoire est illusoire. Mettons fin à ce commerce qui ne peut qu'aggraver une situation déjà terrible Aucune dérogation n'est acceptable ! et certainement pas celles permettant le maintien du commerce... et je souhaite le respect de ce qui a été avancé par la ministre, c'est à dire l'interdiction de TOUT COMMERCE D'IVOIRE. Il est temps de cesser de participer au massacre des éléphants ou rhinocéros, il est temps d'oser refuser un tel abus. quand cesserons les amabilités ou concessions au nom de l'argent, du commerce, d'intérêts... Le commerce d'ivoire d'éléphant, et de cornes de rhinocéros n'a plus lieu d'exister; ces animaux sont en danger d'extinction, à cause des braconniers au service de l'Asie. Un arrêté doit stipuler l'arrêt immédiat de ce commerce nauséabond, nous ne pouvons plus nous permettre
27/06 /2016	16: 38	C Guiot		contre	
27/06 /2016	16: 39	Perroud		contre	
27/06 /2016	16: 40	Cécile ALLERA		Je suis contre le commerce de l'ivoire d'éléphant et des cornes de rhinocéros en France	
27/06 /2016	16: 45	PETITJEAN		l' interdiction doit etre totale	
27/06 /2016	16: 48	Sylvia Thouillot	Non		
27/06 /2016	16: 49	Bodin	Interdiction sans dérogation		
27/06 /2016	16: 52	ninette	non		
27/06 /2016	16: 56	M LANGLOIS	Interdiction TOTALE du commerce d'ivoire en France !!!		
27/06 /2016	16: 57	Bigot Jean- Pierre	Commerce d'ivoire, et de cornes de rhinocéros		

d'attendre, il y a urgence!

Monsieur, Je suis artisan d'art, coutelier, diplômé du titre de 'Un des Meilleurs Ouvriers de France' et labellisé 'Entreprise du Patrimoine Vivant', détenant une autorisation préfectorale de détention et utilisation d'ivoire d'éléphant n°: 2014-09-001. Je possède un stock déclaré sur mon registre d'entrée et sortie tenu à la disposition des douanes de la gendarmerie et tout service dûment habilité en la matière. Je fabrique des couteaux d'art et de collection en ivoire c'est un matériau noble et apprécié des amateurs. Chaque couteau est numéroté et renseigné sur le cahier de stock et fait l'objet d'une demande de CITES. Tout ceci fonctionne très bien est parfaitement encadré et contrôlé par le DREAL-Midi-Pyrénées duquel je dépend. Je suis conscient que nous devons lutter contre la contrebande mais pas en pénalisant les travailleurs autorisés qui ont un stock déclaré et facilement contrôlable. Il serait certainement tout aussi efficace de mieux informer les clients en les incitant à demander les papiers justificatifs à la vente de tout objet en ivoire. De plus la restauration de vieux couteaux faisant partie d'un patrimoine national serait affecté, la transmission de nos savoirs faire inutile, le label Entreprise du Patrimoine Vivant obsolète. J'espère qu'une prise conscience permettra aux entreprises et artisans autorisés de continuer à travailler l'ivoire d'éléphant les stock déclarés proviennent de pachydermes morts depuis bien longtemps, cette interdiction ne les fera pas revivre et aucun éléphant n'est abattu légalement pour le travail de son ivoire. Très cordialement. Jean-Paul TISSEYRE Coutelier d'Art 'Meilleur Ouvrier de France' et 'Entreprise du Patrimoine Vivant'

et pour les sauver, interdire la vente de l'ivoire en France.

Accepter le commerce lié à des objets en ivoire est un non sens. En effet tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, il n'est pas acceptable de permettre à des objets d'ivoire de circuler. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce 'légal' d'ivoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite par la 'circulation' de faux certificats, de tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Aucune dérogation ne doit être possible même à titre exceptionnel, si l'on veut réellement empêcher le massacre de ces animaux.

Il devrait y avoir longtemps que l'usage et d'exportation d'ivoire et de corne ne devrait plus excité!!! De plus il y avait un bon moyen pour éviter ce carnage ,certes ça aurait pris du temps mais il fallait pour sauver tous ces animaux percé leurs cornes où défenses et injectés à l'intérieur un produit de couleur ce qui rend l'ivoire inutilisable pour les braconniers!! Car c'est animaux ont le droit que vous et moi d'être sur terre.v

Je suis pour l'interdiction totale du commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros sur le territoire national y compris celui de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé ainsi que celui qualifié d'antiquité qui permet de blanchir de l'ivoire illicite et maintient de fait le braconnage. La France se doit d'être à la pointe du combat contre ce braconnage odieux à la plupart de ses concitoyens et le promoteur d'une protection efficace des derniers de ces grands mammifères. Même les Etats-Unis se sont engagés dans cette voie, la France ne peut être à la traîne sur un problème aussi urgent, les derniers rhinocéros et éléphants vivant à l'état sauvage sont menacés d'extinction totale dans quelques décennies.

Non, tout simplement non à cette absurdité que constitue le commerce

27/06 17: TISSEYRE
/2016 00 Jean-Paul

Coutellerie
Couteaux
TISSEYRE
il faut
sauver les
éléphants

27/06 17:
/2016 09 Ilyiane lavie

27/06 17:
/2016 10 Ninou

Ne laissez
pas la place
aux trafics
d'ivoire

27/06 17:
/2016 10 JOSEPH Alain

Pas de
dérogation
possible

27/06 17:
/2016 11 valou

arrêt au
carnage

27/06 17:
/2016 19 Eric Meunier

Pour sauver
les derniers
éléphants
de la
planète

27/06 17:
/2016 22 me

bouchendhom
me
ivoire

27/06 17:
/2016 26 Bastières

NON

27/06 17:
/2016 26 Marion Fageol
Bourmeau

POUR UNE
INTERDICT
ION
TOTALE ET
DEFINITIVE
DU
COMMERC
E ET
TRAFFIC
D'IVOIRE

27/06 17:
/2016 27 Monique
Naszalyi

Pour une
interdiction
totale et
immédiate
de la
chasse aux
pachyderme
s

27/06 17:
/2016 36 serge clot

qui à
l'interdiction
totale du
commerce
d'ivoire en
france

de l'ivoire de quelque provenance, origine que ce soit. Comment accepter une quelconque tolérance à cet égard. Laissons vivre les éléphants. Ils n'ont pas à faire les frais de l'égoïsme et de la voracité humaine. C'est un non-sens que quelques-uns profitent maintenant de tous ces éléphants massacrés par le passé et qui continuent à l'être actuellement du fait du laxisme des lois.

Non à cette loi, Non au commerce d'ivoire d'éléphant et de cornes de rhinocéros, c'est inacceptable de nos jours que l'on puisse encore autoriser une chose pareille !! Mais où va le monde !! C'est incroyable, effrayant et inconscient !!

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Madame le Ministre merci de cette loi que, pour ma part, j'attendais depuis longtemps. Seul, une « interdiction totale » du commerce, de la réparation pourra protéger ces magnifiques animaux que ces chasseurs sanguinaires tuent dans le seul but du profit. Je souhaite que les douaniers soient tous réceptifs à votre directive et fasse une chasse sans pitié à tous ceux qui s'enrichissent aux dépens de ces animaux qui étaient sur terre avant nous et le seront après, du moins je l'espère, grâce à des actes tels que le votre. Avec ma reconnaissance, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame Le Ministre l'expression de mes meilleures salutations

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y

compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Bravo pour cette interdiction d'importer de l'ivoire et halte au massacre des éléphants et rhinocéros et aux dégradations de la nature et du monde animal !

Aucune exception ne doit être faite, le commerce d'ivoire dans son intégralité doit être interdit sur le territoire français. Je suis contre cet arrêté afin que les espèces telle que l'éléphant d'Afrique ou le Rhinocéros puissent prospérer et ne plus être victimes de braconnage ou tout autre acte de chasse à des buts lucratifs. Le patrimoine naturel mondial doit être respecté et sauvegardée dans l'intérêt des générations futures et dans celui de notre génération pour la préservation de l'équilibre naturel. Les animaux ne doivent pas être nos 'objets' servant à faire du profit. Les technologies actuelles permettent amplement de réaliser de superbes imitations comme on peut le voir pour les fausses fourrures. La France doit commencer à suivre l'exemple de bon nombre de ses voisins et revoir sa copie en ce qui concerne la biodiversité. C'est bien joli de montrer fièrement un stock d'ivoire que l'on brûle, 'l'ivoire, il ne passera pas par nous'.... pour permettre de conforter une campagne de com basée sur l'intérêt porté à ces majestueux éléphants. Et pis hop, pirouette ; interdiction peut-être, mais dérogations, sûrement ! Quel message ? sinon celui d'une pseudo-fermeté... porte ouverte encourageant encore et toujours ce pitoyable commerce, avec les tragiques résultats connus. Quand il y a demande..... Tout commerce entraînant le massacre d'une espèce n'est pas acceptable et doit donc être interdit, strictement !

Je voudrais m'exprimer contre tout commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France, en Europe puis dans le monde entier. Il faut donner l'exemple et empêcher que les produits du braconnage ne rapportent aux criminels. Je voudrais dans un deuxième temps qu'il y ait une concertation plus large sur la vente d'autres produits 'animaliers'. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son

27/06 /2016 17: 37 Joël Papadopoulos

Des éléphants et des rhinocéros

27/06 /2016 17: 39 Moutarlier Samuel

STOP au commerce d'ivoire

27/06 /2016 17: 49 valie

Interdiction stricte !

27/06 /2016 17: 49 Helen White

contre le commerce de l'ivoire

27/06 /2016 17: 50 Justine

Non à la dérogation!

27/06 /2016 18: 01 Mme Nadia Vilchenon

Interdiction totale et sans dérogations

27/06 /2016 18: 02 DELAPLACE Arnaud

Interdiction TOTALE

27/06 /2016 18: 06 Felis Groar

Interdiction totale du commerce de l'ivoire.

27/06 /2016 18: 08 MoxF

Dérogations inacceptables

27/06 /2016 18: 11 7fnzo

respect de la vie

27/06 /2016 18: 14 Camaron

Il est urgent d'agir Pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire

27/06 /2016 18: 18 Claudé - Marie BRUNET

Interdiction totale du commerce de l'ivoire

ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Le commerce lié aux objets en ivoire doit être total, toute dérogation étant la porte ouverte à des abus avec poursuite de trafics honteux et massacre des éléphants menacés d'extinction et dont chaque individu représente une personne animale assassinée pour des profits criminels. Mme Ségolène Royal qui représentait la France en tant que ministre de l'écologie a déclaré le 30 avril 2016 soutenir l'action du gouvernement du Kenya, alors qu'il a volontairement détruit 105 tonnes d'ivoire afin de supprimer la demande. Cette déclaration est en accord avec le désir exprimé par la grande majorité des français qui réclament une interdiction pleine et entière et sans dérogation d'aucune sorte. Laisser les professionnels de l'art qui profitent des ventes affaiblir la portée de l'interdiction conduit à trahir les intentions affirmées au risque d'un échec au final avec la tragédie de ne pas pouvoir enrayer une perte insupportable. Les valeurs doivent l'emporter sur le commerce et un objet d'art ne vaudra jamais la vie d'un éléphant.

Bonjour, Rappel :La ministre madame Ségolène Royal a déclaré vouloir interdire la totalité du commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier dans un but de tuer définitivement toute demande : il faut maintenir fermement cette position. Tout commerce issu de massacres d'animaux sauvages, qu'elle que soit la date des massacres (avant ou après 1975) doit être banni. La France doit être l'ambassadeur de cette tendance mondiale (à l'instar des Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quel qu'il soit, légitimerait la consommation et par conséquent les moyens d'acquisitions de ce type de produits, à savoir le massacre d'animaux sauvages le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis entièrement d'accord pour interdire tout commerce d'ivoire, qu'il soit brut, ou qu'il s'agisse d'objets fabriqués en totalité ou en partie d'ivoire. Quant à la restauration d'objets en ivoire datant d'avant le 1er juillet 1975, ne pourrait-on pas trouver une solution alternative au recours à l'ivoire, qui permettrait de restaurer de façon minutieuse et délicate l'objet en question? Même la restauration d'objet datant d'avant 1975 ne saurait justifier le meurtre et/ou le trafic d'animaux; de toute façon, quand ces animaux seront éteints, nous serons bien obligés d'avoir recours à d'autres méthodes. Cependant, je ne peux qu'approuver l'esprit du présent projet d'arrêté.

Ce genre de commerce (ivoire et cornes de rhinocéros) est meurtrier pour ces espèces magnifiques en voie de disparition. Ce commerce doit être strictement interdit et aucune dérogation ne doit être permise sinon c'est la peine de mort pour ces animaux magnifiques Il est nécessaire d'être très ferme sinon tout le travail fait depuis des années pour préserver ces espèces est vain !

En tant qu'espèce 'évoluée' le genre humain ne peut se permettre de perpétuer le massacre d'être vivants, sociaux et sensibles, tels que les éléphants et rhinocéros et ce d'autant plus dans l'optique d'un commerce lucratif d'une partie de leur anatomie. Le dictionnaire nomme ça génocide, exploitation, massacre et surtout irresponsabilité. Faisons preuve de bon sens et de sensibilité!

Considérant qu'à l'heure actuelle un éléphant est tué pour son ivoire toutes les 15 minutes et que la population de rhinocéros décline rapidement, l'interdiction totale du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros est d'une urgence extrême.

Le maintien d'un commerce d'ivoire ou de cornes de rhinocéros, même encadré, entretient la demande et incite donc au braconnage. Ce commerce légal peut aussi permettre de blanchir de l'ivoire illicite. Je

demande donc l'interdiction totale, sans dérogation, du commerce de l'ivoire provenant des défenses d'éléphants et des cornes de rhinocéros car c'est le seul moyen de tuer la demande et de mettre un terme au braconnage. Je souhaite vivement que la France fasse partie des pays exemplaires dans ce domaine.

Cela honorerait la FRANCE de suivre les nombreux pays qui refusent désormais le commerce de l'ivoire. Permettrait à nos enfants et petits enfants de voir encore des animaux sauvages...

27/06 18: /2016 18 CRAMPON26 NON AU COMMERC E DE L'IVOIRE ! Arrêté d'interdiction du commerce de l'ivoire

27/06 18: /2016 23 Dalier Sylvie Bien , en espérant que cet arrêté pris, les sanctions soient aussi à la hauteur de faire cesser tout trafic

Madame, Monsieur, Par ce courriel, je demande simplement une interdiction totale du commerce d'ivoire de toutes origines animales, en France, sans absolument aucune dérogation. • Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il y a environ 25-30 ans, Brigitte BARDOT appelait déjà au secours des éléphants et depuis le temps a passé et nombre d'entre eux et de rhinocéros ont succombé sous les balles des trafiquants-braconniers. Pour l'amour de la vie sauvage, de la nature, il faut absolument signer un arrêt total de ce commerce immonde. Espérant que vous entendrez mon appel, je compte sur vous. Avec toute ma considération, Lucienne DIDELOT 7 rue de la Fraternité 13150 TARASCON

27/06 18: /2016 27 DIDELOT interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros

Il est inadmissible de massacrer des animaux pour le commerce de bijoux ou autre. La vie sur terre dépend d'eux aussi, la terre ne nous appartient pas et nous devrions vivre en communion plutôt que de se servir sans respect de la vie, pour de futiles objets soit disant précieux, pour de l'argent, pour un pseudo aphrodisiaque en ce qui concerne les cornes de rhino... ils feraient bien mieux de se ronger les ongles, car elle est faite de la même matière... l'ignorance, hélas ! n'arrange rien. En conclusion, j'aimerais du plus profond de moi, que cela cesse ! non aucune dérogation de ce commerce illicite ne doit être fait au contraire il faut des sanctions sévères et réellement appliquées à tous ceux qui tentent de faire ce commerce, aucune dérogations possibles la vie de ces merveilleux animaux vaut bien plus que ce commerce mafieux!! il faut tout faire pour stopper ce commerce et sauver les elephants

27/06 18: /2016 28 chris non au commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros

27/06 18: /2016 30 je suis elephant pas de derogation Contre les dérogations prévues

27/06 18: /2016 32 MmMT Bach Cela n'a pas de sens d'autoriser ce commerce dont on sait qu'il a pour

conséquence la poursuite du massacre et, à court terme, la disparition de ces animaux ; au nom de quel 'purisme' pourrait-on accorder des dérogations?? il y a aujourd'hui des matières synthétiques qui remplacent sans problème l'ivoire .Il y a bien actuellement des oeuvres d'art ou des lieux (Lascaux par ex) dont nous ne voyons que des copies lorsque leur exposition constante risquerait de signer leur mort et cela ne dérange personne...L'exigence de certains en matière d'art doit-elle passer avant l'élimination d'une espèce??

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ».Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

27/06 18: /2016 34 POIGNANT Non ferme au commerce de l'ivoire, d'un autre âge

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. La ministre Ségolène Royal a déclaré elle-même sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. je suis donc contre la rédaction de ce projet pas assez circonstanciée et protectrice des animaux et de leurs défenses ou cornes.

27/06 18: /2016 36 BLANDIN CONTRE CE PROJET d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

Mais jusqu'où vont aller ces deux gouvernements (gauche socialiste et droite) pour visiblement vouloir faire massacrer les éléphants et rhinocéros alors que leur nombre est en chute importante !!! Et de plus les horreurs de ces massacres !!! Pour de l'ivoire !!! Car visiblement si l'on pose la question aux citoyens c'est qu'il y a bien l'idée d'autoriser le commerce de l'ivoire !!! Je suis complètement anéantie par autant de dégueulasseries de la part de gouvernants qui nous dirigent qui n'ont même plus de retenue en matière de décisions de massacres de toute la vie animale dont ces superbes éléphants !!!

27/06 18: /2016 39 écoeurée massacres d'éléphants et rhinocéros pour du fric !!!

Il ne me semble pas réaliste d'espérer que les trafiquants d'ivoire ne profiteront pas de la notion d'antiquité et de celle d'objet d'art pour écouler de l'ivoire récent et braconné. Cela est arrivé, arrive encore. Ne pas interdire totalement le commerce de l'ivoire, c'est laisser la porte ouverte à de nouveaux massacres. Il faut donc absolument interdire tout commerce d'objet en ivoire, quel que soit son âge.

27/06 18: /2016 47 Thierry B Un trou de souris pour tuer éléphants et rhinocéros.

27/06 /2016	19: 00	noailles	aucune dérégation	La dérogation permettant le commerce d'objets en ivoire, au titre d'antiquités, est dangereuse, car rien ne peut assurer que ce ne sera pas là un moyen de 'blanchir' de l'ivoire issu d'éléphants récemment abattus la loi se doit d'être exemplaire et sans demie-mesure, afin de montrer que l'Etat français s'engage pour une protection totale des éléphants Je félicite le gouvernement pour la proposition d'arrêté interdisant le commerce d'ivoire en France et lui demande d'intervenir également dans le même but auprès des différents pays européens. Je me prononce pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire et des défenses de rhinocéros afin de mettre fin aux massacres de ces animaux exclusivement pour leurs défenses et pour la protection de ces animaux.
27/06 /2016	19: 09	Jean BELLANGER	Commerces de l'ivoire en France	POURQUOI CONTINUONS NOUS A TOUT DETRUIRE? FAUNE ET FLORE ET FORETS POUR SATISFAIRE LE PARAITRE DE QUELQUES UNS QUI NE PENSENT QU'AU PARAITRE; A T ON REFLECHI UN SEUL INSTANT A L'UTILITE DE TOUS LES ANIMAUX, CE QUI FAIT LE CHARME DE NOTRE PLANETE ; INTERDISONS TOUTE CHASSE LUCRATIVE BOYCOTTONS LE COMMERCE DE L'IVOIRE ON PEUT CREER DE TRES JOLIES OBJETS SANS TUER; SAUVONS CE QUI RESTE A SAUVER SANS NOUS PREOCCUPER DE LA RENTABILITE ET ESSAYONS DE LAISSER A NOS ENFANTS UNE NATURE BELLE ET NON DENATUREE, PEUPLEE D'ANIMAUX SAUVAGES;
27/06 /2016	19: 09	POIRIER Pascale	Interdiction du commerce de l'ivoire (hors antiquité)	Qu'on soit encore là à discuter du bien fondé de l'interdiction du commerce de l'ivoire ou de celui de la corne de rhinocéros, dans un pays comme la France, est tout simplement NAVRANT.... Merci de nous consulter, certes, mais il y a un ministère de l'écologie, non ? Il y a des conseillers auprès du président, il y a des informations précises et énormes depuis longtemps sur le danger d'extinction des éléphants, des rhinocéros et d'autres grands animaux sauvages, sur la tragédie des braconnages, sur la souffrance des bêtes suppliciées pour un vil négoce, pour des profits indécents, pour des croyances d'un autre âge, pour la fabrication de bibelots qui coûtent la vie aux plus nobles des êtres vivants... Romain Gary appelait les éléphants 'les racines du ciel'.... Alors, oui, je suis, s'il faut le dire explicitement et noir sur blanc, pour l'interdiction du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros, tout de suite, dans tous les cas et sous toutes les formes possibles, et je suis contre les trafics, les braconnages, les tueries, les mutilations et toutes les horreurs qu'on inflige à des animaux qui méritent admiration, respect et compassion.
27/06 /2016	19: 12	STEIGER JACQUELINE	ANTI CHASSE ELEPHANT ET RHINOCER OS	Stop aux massacres des animaux en voie de disparition ! Donc non aux trafics de leurs cornes et autre ivoire. Je suis entièrement d'accord avec l'interdiction totale du trafic de l'ivoire. Merci pour les éléphants. Bonjour, Le commerce de l'ivoire, qu'il soit d'avant 1947 jusqu'à nos jours doit être interdit. Le culte de l'ivoire, antiquités ou non, doit cesser. Autoriser le commerce de l'ivoire (avant 1975) est la preuve que nous 'CAUTIONNONNS' ces massacres, qui n'ont jamais cessé et ne cesserons pas si ces dérogations sont validées. Cordialement Madame, Monsieur, Je me joins aux associations de défense de la Nature, de l'Environnement et de la Biodiversité pour demander l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France sans aucune dérogations exceptionnelles. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France
27/06 /2016	19: 21	Simone Grava- Jouve	Tout de suite! Non au commerce de l'ivoire des animaux en voie de disparition	
27/06 /2016	19: 26	Alain	Trafic d'ivoire	
27/06 /2016	19: 33	Rabatel Sylvie	Non au commerce de l'ivoire	
27/06 /2016	19: 33	Corinne RAY	Interdiction totale du commerce d'ivoire en France !	

27/06 /2016	20: 02	marie christine colonat	Non au commerce de l'ivoire	lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les États-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. En vous remerciant de prendre en compte le souhait de nombreux Français soucieux de la préservation des espèces et des milieux naturels en France et dans le monde, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. non à ce commerce ignoble, toute personne sensée sait cela ms il faut le dire et le redire! Non absolument à ce commerce qui entretient des profiteurs criminels dont notre monde n'a pas besoin! le fait de prévoir des dérogations à cette interdiction rend licite les exactions commises avant juillet 1975, et conforte les braconniers dans l'idée que l'ivoire a une grande valeur. L'ivoire doit rester sur les mâchoires des éléphants, pas dans les salons, et les objets fabriqués avec n'ont pas besoin d'être restaurés, surtout pas au prix de la souffrance et de la disparition de ces animaux. Que ceux qui ont prévu ces dérogations fassent don de leurs dents.
27/06 /2016	20: 04	edith walz	pas de dérégation	Bonjour, Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Si vous laissez faire et approuvez même un commerce dit d'avant convention, les massacres de ces animaux vont perdurer ! Il faut tout verrouiller ! Tous les pays doivent s'associer pour faire bloc car sinon, nous assisterons un jour, et ce jour va arriver très vite (une dizaine d'année meme pas) à l'annonce aux journaux télévisés, que le dernier éléphant sauvage a été tué ! Comment le supporter ! C'est une espèce intelligente, aux comportements sociaux élevés, une espèce dite 'ingénieur' car elle est clé de voute pour le fonctionnement des écosystèmes des savanes par, entre autre, la dispersion des graines des végétaux. Et puis c'est une espèce MAGNIFIQUE ! Tout simplement ! Durant le 1/4 d'heure où j'ai écrit ces lignes, un éléphant d'Afrique a été massacré ! 1 toutes les 15 minutes ! C'est effroyable ! Déroger c est laisser la porte ouverte au trafic. Il faut être stricte et ne pas laisser la possibilité de trafics. L heure est grave il faut être pour une interdiction totale seul moyen d endiguer le trafic Bonsoir, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire,
27/06 /2016	20: 07	Borie Catherine	Interdiction TOTALE !	
27/06 /2016	20: 14	Pianelli	Non aux dérégations	
27/06 /2016	20: 19	FARAMIN	Interdisons le commerce de l'ivoire	

quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et rhinocéros actuelles. Respectueusement, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

27/06 20: /2016 22 Swann Contre

Je souhaite une interdiction totale, sans exception du commerce d'Ivoire : Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

27/06 20: /2016 22 Philippe MOY Pour une interdiction totale, sans exception

il est primordial d'interdire ce commerce de la honte

27/06 20: /2016 29 nath Désaccord par rapport au projet

éléphants /

27/06 20: /2016 31 GLEIZOLLE

Je ne suis pas d'accord avec ce projet qui ne va pas assez loin en autorisant des dérogations. Cordialement. DG.

Rhinocéros

la vie quelqu'elle soit préservons la

27/06 20: /2016 41 laurence rousseau

Respectons la vie l'ivoire c'est la mort Je suis formellement contre tous commerces de l'ivoire sans aucune dérogation possible. Laissons ces beaux éléphants vivre sans contrainte, eux qui sont pourchassés depuis toutes ces années. Ce projet n'est pas assez restrictif. Le commerce d'ivoire doit être totalement interdit. Pas de dérogation.

27/06 20: /2016 46 leschats

Commerce de l'ivoire

27/06 20: /2016 47 Kjacque

Trop libéral

27/06 20: /2016 52 Kamino

Le commerce encourage le braconnage

27/06 20: /2016 59 Miceli emmanuelle

Non à l'ivoire

Inadmissible de continuer à commercialiser l'ivoire!! Ivoire honteux... il faut vraiment interdire absolument tout commerce toute transformation d'articles dérivés sous quelque forme que ce soit provenant du rhinocéros et de l'éléphant; nous voulons absolument que ces animaux continuent d'exister et seules des actions rigoureuses y parviendront

27/06 21: /2016 20 sergenka

complètement interdit

Je m'oppose, avec la plus grande fermeté, au commerce de l'ivoire, en France ou ailleurs, car cela implique l'abattage d'animaux magnifiques qui ne seront bientôt plus qu'un souvenir vu à la vitesse à laquelle on détruit la nature sauvage en Afrique. Les éléphants sont des êtres sensibles et nos enfants actuels ou futurs aussi, si les adultes n'ont rien à faire de ces idées et ne s'intéressent qu'à l'argent que cela peut rapporter.

27/06 21: /2016 27 ARLUISON Michel, ancien maître de Conférence à l'Université P. & M. Curie

Non à l'assassinat d'animaux à des fins commerciales pour l'interdiction du commerce ivoire

27/06 21: /2016 28 denarnaud

interdiction totale

Je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national ! Bonjour, Il y a de belles avancées merci pour les éléphants et la vie sauvage en si fort recul dans le monde. En revanche, de toute évidence si vous laissez le commerce perdurer même avec les restrictions que vous posez, des malins chercheront toujours à vendre de l'ivoire issu du massacre toujours en cours des éléphants. cordialement, NON absolu et total au commerce d'ivoire d'éléphants ou de cornes de rhinocéros en France.

27/06 21: /2016 36 alexandre mourot

IVOIRE

27/06 21: /2016 54 pidzen

Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. Les dérogations vont affaiblir l'interdiction du commerce et ainsi le massacre des éléphants va continuer. Rien ne permet la condamnation à mort d'un seul éléphant patrimoine mondial naturel. L'art n'en mourra pas d'utiliser d'autres matériaux que l'ivoire.

27/06 21: /2016 58 Pascale Bibard

Non au commerce d'ivoire, OUI pour cette interdiction

Enfin le gouvernement pense à ne pas décevoir et inutilement/sauvagement autorisé le Meurtre (je pense aux loups et petites faunes protégés ou non assassinés par les chasseurs, applaudit par les éleveurs et lobbies indésirables). Enfin bref, c'est une bonne initiative pour une fois! NON au commerce d'ivoire (éléphant et rhinocéros) en France, et pourquoi pas en Europe. Ceci en est -si le projet est adopté- un premier pas vers une grande avancée pour la cause de ces êtres sensibles. Et OUI à l'interdiction de ce commerce infâme! Contre ce projet d'arrêté. Qui à une interdiction totale et sans dérogation possible. Qui dit dérogation dit porte ouverte à toutes les dérives, tous les contournements et tous les détournements...La France doit être EXEMPLAIRE en la matière !

27/06 22: /2016 00 Posidonios

Non au commerce de l'ivoire !

27/06 22: /2016 00 chris

stop au commerce de l'ivoire

Bonjour, je suis adhérente dans plusieurs organismes de défense et de protection des animaux qui toutes ont un objectif commun celui d'arrêter le commerce horrible de l'ivoire qui sacrifie la vie de milliers d'éléphants ceci pour le vendre vers l'Europe dont la France! Il est grand temps que la France prenne la décision d'arrêter ce commerce ignoble et inutile! Elle doit le faire maintenant avant qu'il ne soit trop tard et que les éléphants

disparaissent complètement. Merci de votre attention et compréhension.
Me Galazzo

Laissons les plus gros mammifères terrestres, dotés d'une intelligence exceptionnelle, enfin en paix... Ces êtres vivants ont tout autant le droit que nous de partager cette terre qui est aussi la leur sans se faire massacrer dans des conditions atroces...tout ça pour leur voler leur ivoire ! De nos jours, nous sommes tellement confrontés à la violence que nous ne sommes plus choqués par la barbarie des hommes... Merci d'interdire ce commerce de sang ! Merci pour eux, merci pour nous...

27/06 22:
/2016 08 gaelle2911

LAISSONS
LE PEUPLE
ELEPHANT
ENFIN EN
PAIX

27/06 22:
/2016 17 L'HULLIER

Sauvons les
éléphants et
les
rhinocéros

Les éléphants et les rhinocéros disparaîtront dans très peu de temps si nous n'arrêtons pas totalement le commerce de l'ivoire et celui de la corne de rhinocéros !

Les dérogations concernant ce commerce me semblent inutiles voir contraires à l'esprit de l'arrêté. En effet, le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Non à toute dérogation qui permettrait de continuer le commerce de l'ivoire. Les faux papiers et faux certificats d'ancienneté sont trop faciles à faire !

27/06 22:
/2016 26 Donati Michèle

Commerce
de l'ivoire en
France

Il serait judicieux d'arrêter le commerce d'ivoire en France et partout ailleurs

27/06 22:
/2016 40 Sandrine Lou Devienne

Interdiction
du
commerce
de l'ivoire
sans
aucune
dérogation.
Non au
commerce
d'ivoire

Si le commerce de l'ivoire est condamnable parce qu'il contribue à la pérennisation du massacre des éléphants et des rhinocéros alors il ne saurait y avoir aucune dérogation. Tolérance zéro voilà la seule réponse à cette question et non pas d'ouvrir des failles dans lesquelles le trafic illicite trouvera toujours le moyen de s'engouffrer afin de s'y perpétuer.

27/06 22:
/2016 43 BERLAND

Interdiction
du
commerce
de l'ivoire
sans
aucune
dérogation.
Non au
commerce
d'ivoire

NON à l'exploitation du vivant! NON au commerce de l'ivoire!!!
Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la

27/06 23:
/2016 10 Kreau

Contre ce
projet
d'arrêté

27/06 23:
/2016 10 Delencos

Interdiction
de tout
commerce
d'ivoire en
France

demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Interdiction de tout commerce d'ivoire en France, même pour les objets d'art. Nous devons sauver les éléphants et les rhinocéros de la tuerie mercantile.

'Il va falloir trouver une façon de restaurer les vieux objets en ivoire en développant une nouvelle technologie et un savoir-faire qui permettra d'arriver à un résultat bluffant et SANS IVOIRE.' Voilà ce que n'importe quel conservateur de musée et autre personne concernée devrait naturellement se dire. Cette soit disant consultation ne sert à rien, NOTRE MONDE VIVANT NE PEUT PLUS SE PERMETTRE CE GENRE DE DEROGATION et vous le savez bien. _ En plus d'interdire totalement le commerce de l'ivoire il faudrait obliger et aider les Etats concernés à prendre les mesures nécessaires (et pas un garde chasse pour des millions de hectares) sous peine de sanctions.

27/06 23:
/2016 51 caroline

NON pas de
dérogation

Non, il ne faut aucune dérogation! Il faut une interdiction totale! Si une œuvre en ivoire est abimée, même ancienne, elle ne doit pas être restaurée avec de l'ivoire prélevée sur des animaux contemporains. Tant pis, elle s'abimera, c'est tout, ce n'est pas grave, ce n'est qu'un objet. On peut expliquer son délitement, et pourquoi on ne le restaure pas avec de l'ivoire, car l'ivoire est avant tout partie vivante d'un animal qui n'a pas à souffrir ou mourir pour restaurer un simple objet. Ce sera plus instructif pour nos enfants de voir qu'on ne restaure pas une œuvre qui s'abime avec de l'ivoire, que d'expliquer qu'on continue à tuer des animaux pour leur ivoire pour restaurer des objets afin de montrer à ces mêmes jeunes ce qu'on faisait avant avec l'ivoire, braconné ou chassé légalement. Stop au commerce de l'ivoire! Non aux dérogations ! Merci pour les animaux chassés et tués. Cordialement, Antoine

28/06 00:
/2016 59 Antoine Collet

Aucune
dérogation

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

28/06 06:
/2016 13 claire coureuil

non aux
dérogations
pour le
commerce
de l'ivoire

non au commerce de l'ivoire qui favorise le blanchiment de l'ivoire illicite et qui favorise la tuerie et la barbarie quant à la survie des éléphants et rhinos;

28/06 07:
/2016 24 sally

commerce
de l'ivoire

Cela suffit!!!!!!!!! Toute la vie n'est pas 'commerçable', encore moins jusqu'à la raréfaction, puis la disparition à terme..

28/06 08:
/2016 20 Zacuv

Cela
suffit!!!!!!!!!

Je suis très FAVORABLE au projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le

28/06 08:
/2016 30 Amblard c.

Favorable à
l'interdiction

territoire national pour les différentes raisons ci-dessous : - Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. - La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. - Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. - De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. - Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). - Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Un seul but l'argent et l'intérêt personnel. Il existe aujourd'hui d'autres produits que l'ivoire, il est impératif que l'interdiction de vente soit enfin appliquée, avant la disparition de l'espèce.

Il faut interdire TOUT commerce d'ivoire quelles que soient les circonstances, les pays. C'est la seule façon de sauver cette espèce massacrée. Toute dérogation peut être une faille dans laquelle les braconniers et leurs donneurs d'ordre vont s'engouffrer Madame la Ministre, Je suis heureuse de voir que mon pays cherche à condamner des pratiques entraînant la mort et la possible extinction d'espèces animales sauvages. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout et autoriser des dérogations ? Personne n'est dupe, tant que l'interdiction ne sera pas totale, certains trouveront toujours un moyen pour contourner cette disposition et favoriseront les activités de braconnage. Et quelle serait la perte liée à une interdiction pure et simple du commerce de l'ivoire ? Il existe un artisanat utilisant une alternative durable, l'ivoire végétal, qui pourrait sûrement combler ce 'vide' économique, tout en soutenant des économies locales autrement plus intéressantes que le braconnage d'espèces menacées <http://www.swambi.kingeshop.com/Qu-est-ce-que-l-ivoire-vegetal-cchaaaaa.asp> Ne serait-il pas temps de changer les mœurs pour de bon ? Notre société n'a pas besoin de cette matière teintée de sang.

pas de dérogations du tout car il y a des risques de dérivés. Ce serait encourager le braconnage pour des 'soi-disant' restaurations d'objets avant 1975.

Rien ne justifie que soit perpétrer un massacre ou des cruautés envers ces animaux dont l'espérance de vie est largement supérieure à la nôtre et qui constitue un patrimoine irremplaçable pour l'humanité. Au nom de quelques-uns, inconscient de la préciosité de ces animaux pour tous les autres, on devrait subir leur extinction ? Pour quelques morceaux d'ivoire dont rien ne justifie l'exploitation sauf une affaire de gros sous qui semble bien dérisoire face à la mort d'un tel animal ! NON au commerce, NON aux dérogations qui sont accordées dans bien des cas afin de contourner des lois et dans ce cas précis, qui permettront de permettre une absurdité !

28/06 09: /2016 00 parvanae disparition d'espèces

28/06 09: /2016 05 teysseire espèce en danger

28/06 09: /2016 37 Gaëlle Non au commerce de l'ivoire.

28/06 09: /2016 38 pliszke massacre en vue ?

28/06 09: /2016 49 cmarl Non au commerce de l'ivoire

28/06 09: /2016 51 Dominique CAZALA

28/06 09: /2016 57 Carissa

28/06 10: /2016 05 Maryvette74

28/06 10: /2016 08 varraud

28/06 10: /2016 15 chance

28/06 10: /2016 17 chantal reymond

28/06 10: /2016 31 Karine

28/06 10: /2016 41 BRIGITTE TRICOT

28/06 10: /2016 42 Stéphanie

28/06 10: /2016 57 beatrice

28/06 10: /2016 59 LASSIGNARDI E

28/06 11: /2016 01 bobo

Non au commerce de l'ivoire en France.

interdiction totale de tout l'ivoire.

Pas de dérogation toutes dérogations sont inacceptables

interdiction du commerce de l'ivoire Interdiction de tout commerce d'ivoire urgent et indispensable

Non au commerce de l'ivoire

ASSEZ

Interdiction totale

NON au commerce d'ivoire en France !

INADMISSIBLE NON au commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de

Il me paraît indispensable qu'aucune dérogation ne soit autorisée en France au commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. C'est le seul moyen vraiment efficace d'arrêter le massacre de ces deux animaux. Le XXI^{ème} siècle devrait tendre à devenir l'ère de la tolérance zéro dans ces domaines qui portent atteinte à la biodiversité et au vivant. Quand un éléphant est tué pour quelques kilos d'ivoire c'est un crime pur et simple. Une éléphante ne peut avoir dans sa vie que 3 ou 4 éléphanteaux étant donné la durée de gestation, la durée de son apprentissage et d'élevage qui dure des années pendant lesquelles elle ne peut pas se reproduire. Le taux de reproduction est donc très faible et chaque éléphant tué a un impact important sur la pérennité de l'espèce. Certes nous sommes bien obligés de reconnaître la beauté du travail fait sur l'ivoire mais il faudrait seulement utiliser prélevé sur des animaux morts naturellement et non les assassiner. Mais tout cela, ne semble pas inquiéter les responsables qui eux aussi, ne voient que le profit. Tout doit être modifié pour que cessent ces massacres, de tout animal tué pour son trophée, sa peau, ses os, ces organes, etc, ce ne serait que justice pour respect de la vie tout simplement. Entendez-vous et pensez un peu à l'avenir ... Merci pour eux.

Pas de dérogation autorisée à ce projet car le maintien d'un commerce d'ivoire, quel qu'il soit encourage le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

toutes dérogations sont inacceptables !!! J'ai l'impression que l'on régresse sur tout les fronts. Je compte sur ma nation pour tenir face à ce commerce inutile . Ce projet d'Arrêté n'est pas assez contraignant : les dérogations présentées dans ce texte permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé. Or, ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite. Tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, le commerce lié à ces objets n'est pas acceptable et doit donc être totalement interdit. Le maintien d'un commerce d'ivoire rendrait socialement acceptable la consommation de ce produit et conduirait à un élargissement de la demande et des marchés, stimulant ainsi le braconnage des populations d'éléphants.

L'interdiction pure et simple de tout commerce d'ivoire me semble une évidence si l'on veut que le massacre des animaux sauvages cessent. Et cette mesure doit se prendre de façon urgente pour que l'on espère sauver les éléphants qui restent.

Il faut interdire tout commerce d'ivoire. Ne permettre aucune dérogation. Il existe des imitations qui peuvent remplacer l'ivoire. Je pense que ce produit n'est indispensable à personne sauf aux animaux dont ils proviennent.

STOP A CE COMMERCE HONTEUX ET AU MASSACRE DE CES ANIMAUX;

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Svp contribuez a interdire totalement l'ivoire en france! Merci

Je suis fermement pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. Le massacre des éléphants est une honte.

QUAND ALLONS NOUS REALISER QUE NOUS SOMMES DES MAMMIFERES ET DE QUEL DROIT L'HOMME SE PREND POUR LE MAITRE ABSOLU DE LA TERRE ET CE QUI Y VIT????

Bonjour, Je suis CONTRE le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur notre territoire (et partout ailleurs) Cdt

28/06/2016	11:10	Cathy	rhinocéros PAS DE DEROGATION, PAS DE 'CONTROL E... NON C EST NON! OUI au projet d'arrêté mais en excluant les dérogations pour restauration d'objets d'art	Interdiction pure et simple de commercer l'ivoire, la peau des espèces protégées et la 'chasse'. NON C EST NON!
28/06/2016	11:13	OUUDIN	non aux dérogations prévues	OUI au projet d'arrêté mais en excluant les dérogations pour restauration d'objets d'art (donc beaucoup plus anciens que 1975). Promulguer un arrêté d'interdiction de l'ivoire, très bien et bravo ; mais y adjoindre immédiatement des dérogations, dont on connaît la très grande difficulté à vérifier les conditions d'application est une aberration qu'il faut condamner. il est temps d'interdire le commerce de l'ivoire en France, de punir les acheteurs et les détenteurs d'objet en ivoire en France. Notre pays doit montrer sa fermeté envers la protection des animaux et de la faune sauvage
28/06/2016	11:19	persuy	stop au massacre inutile!	l'ivoire est dépassé, quel besoin avons-nous aujourd'hui de cette matière ? Seuls des sans-cœur peuvent sans honte utiliser la corne et les défenses des animaux pour des objets sans utilité. La survie des animaux sauvages dépend de nous, il faut agir pour que la terre ne soit pas peuplée uniquement d'humains et d'insectes..
28/06/2016	11:39	malindre marie france	les animaux ont droit à l'intégrité de leur corps	La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.
28/06/2016	11:43	sebastien deleuze	je ne suis pas d'accord	Madame, Monsieur Je vous remercie de bien vouloir noter mon opposition à toute dérogation dans l'interdiction du commerce de l'ivoire en France. Cette interdiction doit rester pleine et entière afin de ne laisser aucune marge de manœuvre au braconnage. Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations
28/06/2016	11:48	Bruno PILATTE	Consultation projet d'arrêté relatif interdiction ivoire	Bonjour, Je suis artisan coutelier. J'ai démarré seul en 1994 et nous sommes aujourd'hui 11 dont deux apprentis. Mon entreprise est labellisée depuis plusieurs années par l'état 'Entreprise du patrimoine vivant' ...mais je me demande justement si l'état veut que nous restions 'vivants' ! Cette décision prise sans aucune concertation est une double peine pour ceux qui ont tenu (car ils ont une éthique et aiment la nature sur le terrain autant que ceux qui ne font que conceptualiser) à se mettre en parfaite conformité avec les textes et règlements. Les professionnels sérieux appliquent volontiers ces règlements qui sont déjà très lourds. Soyons clairs : Ceux qui ont toujours triché continueront de le faire ! L'impact ne concerne donc que ceux qui ont acheté de l'ivoire légal après en avoir supporté les coûts directs et indirects, notamment les frais d'achat avec TVA, ceux d'approche et les coûts administratifs : obtention d'une autorisation d'utilisation et de détention préfectorale, tenue d'un registre entrée-sortie, gestion des chutes et de la ressource ultra rigoureuse, demande auprès des DREAL de documents administratifs même pour un seul couteau fabriqué... Cela pose aussi les questions suivantes : Que doit on faire de nos stocks qui peuvent être des couteaux prêts à vendre, mais aussi des demi-produits voire de l'ivoire encore brut et non travaillé qui a été acheté en parfaite légalité ? Veux t on sacrifier le savoir faire unique que l'on a en France où seuls les meilleurs ouvriers travaillent encore l'ivoire ? Aucun d'entre eux ne se permettraient de galvauder son travail! Chaque pièce est faite avec passion pour son métier et respect pour la ressource. Et sur le fond : pourquoi les utilisateurs des quelques dizaines de kg employées sur le
28/06/2016	12:05	Gilles Steinberg	Fausse bonne idée !	

28/06/2016	13:17	carine	non à l'ivoire en France	territoire français dans le cadre d'un contrôle très strict sont ils sacrifiés sur l'autel d'une pseudo défense de l'environnement tandis que dans le même temps en Asie on ne parle pas en kg mais en tonnes ? Je suis résolument pour un contrôle renforcé des textes en vigueur ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Car plutôt que de faire de nouvelles lois, pourquoi ne pas commencer à appliquer celles qui existent déjà ? Salutations auvergnates.
28/06/2016	13:20	Durieux	Oui à l'interdiction, non aux dérogations	stoppez le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France, montrons enfin un bon exemple
28/06/2016	13:43	GALTHIER Patricia	COMMERCE IVOIRE D'ELEPHANTS	Je suis favorable à l'interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros mais je déplore vivement que des dérogations soient prévues. En effet, elles introduisent une potentialité de contournement de la loi, de possibles contestations en vertu de la date des objets en ivoire ou en corne ou ornés de l'une ou l'autre et une sophistication inutile et préjudiciable à l'effet recherché : la disparition de tout commerce d'ivoire et de corne. En regard de la situation extrêmement critique des espèces animales concernées, il ne doit pas y avoir de dérogation et les objets en ivoire fabriqués dans le passé doivent rejoindre les musées.
28/06/2016	14:03	pascal HERY	Contre le braconnage légalisé du braconnage des éléphants et des rhinocéros.	Comment, à notre époque, peut-on oser faire une consultation publique pour décider d'arrêter le commerce d'ivoire des éléphants ou pas, tout comme l'ivoire de tous les animaux concernés par ces crimes sordides. Ca fait des DECENNIES que ça devrait être interdit, comment se fait-il qu'on en parle encore comme un choix possible ???? C'est aberrant et complètement hors de propos. L'IVOIRE, C'EST NON !!! POUR TOUJOURS ET SANS EXCEPTION AUCUNE.....
28/06/2016	14:29	Ladydidi	La France se doit d'être plus efficace	Je suis contre ce projet d'arrêté modifiant ou assouplissant les règles déjà établies pour le transport ou la vente d'ivoire. Il faut que tous les pays impliqués par ce commerce illicite s'accordent pour luter contre ce commerce qui, si il devient légal, accentuerait plus encore le braconnage des éléphants et des rhinocéros d'Afrique. Je m'oppose à ce projet d'arrêté qui maintiendrait en France une porte ouverte au trafic responsable du massacre des éléphants. La France doit avoir une position ferme, tant sur l'ivoire que sur la corne de rhinocéros. L'objectif est de 'tuer la demande.' Or l'arrêté proposé est insuffisant face à un tel enjeu. Voici pourquoi: Les dérogations présentées dans le projet d'arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France. Laisser les professionnels du marché de l'art français, qui profitent de ces ventes, affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable. Il doit donc être purement et simplement interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Il est temps d'interdire en France tout commerce de l'ivoire, sans aucune dérogation, car son maintien, quelle que soit son ampleur, REND SOCIALEMENT ACCEPTABLE l'usage de ce(s) produit(s) et conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule le braconnage de ce qu'il reste des populations d'éléphants. (Le même raisonnement s'applique

également à la corne de rhinocéros.)

contrôle
sévère des
activités
commercial
es
concernant
l'ivoire
Pour
l'interdiction

28/06 14:
/2016 36
28/06 14:
/2016 38
CHANTEUX
Rémi M

Je souhaite que la loi se durcisse, que les contrôles soient réellement effectués. Ce commerce de l'ivoire qui engendre des massacres d'animaux n'est pas tolérable. Qu'au moins la France soit ferme et irréprochable dans ce domaine.

Il est grand temps de prendre de telles mesures!!

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire.

Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

•Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. •La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. •Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. •De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. •Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). •Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il faut interdire la vente d'objets en ivoire (j'ai eu la joie d'approcher des éléphants en Thaïlande et au Sri Lanhka, ces animaux sont très intelligents ; j'en garde un merveilleux souvenir, je voyageais souvent en choisissant ma destination par rapport à la faune d'un pays et mes rencontres animalières ne furent que du bonheur !

28/06 16:
/2016 03
PIGUET

HALTE AU
MASSACR
E

28/06 16:
/2016 06
Jocelyne

Stop au
trafic de
l'ivoire

Il est grand temps d'adopter les mesures nécessaires à l'arrêt des trafics sur l'ivoire ! Les sanctions doivent largement dissuasives en regard des profits que font d'abord les revendeurs, ensuite les receleurs, et enfin les braconniers et au moins 50 fois proportionnelles à leurs gains respectifs.

Bonjour Je vous demande d'annuler cet arrêté Laissons les vivre en paix pas besoin de détruire une espèce d'animale pour notre plaisir. Non pour les dérogation,pour la vente de l'ivoire. L'Éléphant d'Afrique Les éléphants sont aujourd'hui en voie de disparition, notamment à cause du braconnage pour leurs défenses, aux trafics de viandes de brousse, et par la perte de leur habitat due à l'expansion sans planification des communautés humaines. Clin d'œil au plus grand mammifère terrestre, dont l'excellente mémoire n'a rien d'un mythe. ne sont pas épargnés non plus ... L'éléphant d'Asie La Thaïlande abrite la quatrième plus importante population d'éléphants en Asie. Les animaux sont menacés notamment par la déforestation. Une grande partie des éléphants qui était autrefois utilisée pour l'exploitation forestière se retrouve aujourd'hui sans abri. http://le.monde.de.momo.free.fr/Les_elephants.htm
L'éléphant d'Asie

28/06 16:
/2016 06
brigitte dupoty

Non pour
les
dérogations,
pour la
vente de
l'ivoire.Nous
demandons
l'interdiction
du
commerce
de l'ivoire
d'éléphant
et de la
corne de
rhinocéros

28/06 16:
/2016 40
Chloé

Arrêtons de
tuer des
éléphants
pour leur
ivoire

28/06 16:
/2016 44
Serge

28/06 17:
/2016 00
rigollet

ivoire rouge
sang

28/06 17:
/2016 57
Grunert
Hélène

commerce
de l'ivoire

28/06 18:
/2016 19
Testart
Etienne

Une
tolérance
zéro

28/06 18:
/2016 20
Cham

Pour
l'interdiction
du
commerce
d'ivoire et
de corne de
rhinocéros
commercia
lisation
d'ivoire et
corne de
rhino

28/06 18:
/2016 37
Aldo

28/06 19:
/2016 21
ménéryol

non au
commerce
interdire tout
commerce
ivoire sur
tout
territoire
français -
sans
dérogations!

28/06 19:
/2016 27
anna-evelyne
trébesc

je dis non au commerce d'ivoire des éléphants et rhinocéros quand la France va telle arrêtée d'accepter autant de choses laissons ces pauvres animaux surtout que ce commerce n'est pas nécessaire pour la survie de l'humain mais juste pour leur plaisir
Bonjour, Ce projet d'arrêté semble juste à la première lecture. Si on approfondit les dérogations, elles ne sont pas probantes. Lorsque l'on est un pourvoyeur d'ivoire, fabriquer un faux document reste un jeu d'enfants'... Aussi, l'interdiction du commerce d'ivoire (éléphants - rhinocéros) doit être étendue aux territoires d'outre-mer, là où la France a

ses départements. Ne pas s'arrêter à l'hexagone. Ce projet doit s'entendre : - interdiction commerce ivoire sur tout le territoire français, départements outre-mer inclus - refuser toutes dérogations. Bien cordialement Anna-Evelyne Trébosc

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

28/06 /2016 21: 09 COLOMBIER

Interdire tout commerce d'ivoire sans dérogation

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Madame la Ministre, Le projet d'arrêté est une avancée qui s'avère toutefois insuffisante pour éviter tout trafic. Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire sans aucune dérogation. Je vous adresse mes respectueuses salutations. Martine Bobe

Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'arrêté n'empêcheront pas le commerce d'objets en ivoire, qui constituent l'essentiel des transactions commerciales actuelles en France. Notre pays participe au blanchiment de l'ivoire illicite et encourage ainsi le braconnage des populations d'éléphants.

28/06 /2016 21: 31 LEBRETON Laurence METZ

Interdire tout commerce

28/06 /2016 21: 43 Bobe Martine

Consultation publique développement durable

28/06 /2016 21: 48 Perraud

Non au commerce des objets en ivoire

28/06 /2016 22: 24 Bellano patricia

Non au commerce de l'ivoire

28/06 /2016 22: 25 Bellano patricia

Non au commerce de l'ivoire

28/06 /2016 22: 23: 07 Michel Meignan Eliette Delhomel

Arrêtons le commerce et l'usage de l'ivoire Respect de toute forme

Madame la Ministre, Le projet d'arrêté est une avancée qui s'avère toutefois insuffisante pour éviter tout trafic. Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire sans aucune dérogation. Je vous adresse mes respectueuses salutations. Martine Bobe

Je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France. Les dérogations présentées dans le projet d'arrêté n'empêcheront pas le commerce d'objets en ivoire, qui constituent l'essentiel des transactions commerciales actuelles en France. Notre pays participe au blanchiment de l'ivoire illicite et encourage ainsi le braconnage des populations d'éléphants.

Strictement non au commerce de l'ivoire quelque soit la cause avancée

Non pas de commerce d'ivoire quelque soit la raison

Madame la Ministre, Interdire tout simplement le commerce et l'usage de l'ivoire en France, c'est participer à la lutte contre le massacre d'éléphants. Pas de dérogations! La nature est belle tant qu'elle est vivante. Cordialement Michel Meignan

Non au commerce de l'ivoire. Oui au respect de toute forme de vie.

de vie

JE SUIS CONTRE TOUTES LES DEROGATIONS AU COMMERCE DE L'IVOIRE Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

28/06 /2016 23: 15 noemie joelle giraudet

pas de dérogation au commerce de l'ivoire

Madame, Monsieur, Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit+++ De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. IL EST DONC SOUHAITABLE D'OPTER POUR UNE INTERDICTION TOTALE DU COMMERCE D'IVOIRE AINSI QUE LA CORNE DE RHINOCÉROS QUE SERA LE MONDE SANS LES ANIMAUX? Bien cordialement Dr MH Vignelongue

28/06 /2016 23: 59 VIGNELONGUE E Marie Helene

interdiction du commerce d'ivoire

29/06 /2016 07: 47 Nathalie

interdiction un point c'est tout!

Comment faire si peu d'effort dans la protection des animaux ! Une interdiction doit être totale. En laissant cette possibilité de vendre des

29/06/2016	08:13	JOYEUX Françoise	commerce d'ivoire	objets en ivoire datant vous laissez la porte ouverte à cet ignoble commerce. Preuve chaque jour sur les sites d annonces gratuites ou les animaux continuent d être vendus par des particuliers en toute impunité. Etes-vous donc incapables de prendre vos responsabilités et de faire appliquer vos lois ? Cette demi - mesure (dérogation !!!) de commerce d'ivoire est pour beaucoup la preuve de vos incompétences à faire appliquer ce que vous décidez. On interdit pas à moitié!. On interdit un point c'est tout ! Ah mais par qui sommes nous gouverné ? Faut il continuer de voter ? A quoi cela sert t'il ?
29/06/2016	08:29	andrée parrot	dérogations = abus interdir le commerce d'ivoire brut et stopper le braconnage	Impensable et criminel de continuer ce commerce dans le respect de tous !NON A CE COMMERCE IMMONDE! il est urgent que cesse la destruction de cette espèce, avec une préservation renforcée des habitats. tout comme l'augmentation des forçés de contrôle engagées contre le braconnage et les commerces parallèles de l'ivoire ; puisque malheureusement l'interdiction indispensable va encourager la prise de risques et donc la rémunération des trafiquants. il ne peut y avoir demi mesure face à la cruauté et aux menaces envers les éléphants.
29/06/2016	09:04	vpcha76	Non au commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros	interdire le commerce d'ivoire brut, stopper le braconnage et punir sévèrement tous les contrevenants devrait être une règle universelle et européenne. Interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France. Le maintien d'un commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros quel que soit son ampleur rend socialement acceptable la consommation de ces produits et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants et de rhinocéros actuelles. Ce ne sera que lorsque l'ivoire n'aura plus d'acheteurs que les tueurs d'éléphant cesseront leurs trafic. Ou alors lorsqu'il n'y aura plus d'éléphants... Alors, soyons responsable. L'ivoire n'est pas vitale pour l'homme, elle l'est pour les éléphants. Merci de représenter l'ensemble des français et non une poignée de marchands avides d'argent. Il est plus que temps de mettre un terme à des pratiques barbares et indignes d'êtres soit disant 'humains' . Toutes les mesures qui tendront à décourager ce commerce iront forcément dans le bon sens, il faut frapper fort. Aucun 'commerce' d'ivoire n'est acceptable!! Il doit donc être totalement interdit! Aucune dérogation, aucun passe-droit! Ces animaux magnifiques et indispensables sont aujourd'hui gravement menacés! c'est intolérable pour les générations présentes et à venir... L'ivoire ne doit plus être un 'matériau' puisqu'il est prélevé sur des espèces en voie de disparition. Il faut choisir entre la marquerie ou la biodiversité, c'est à dire entre le superflu ou l'essentiel. Bonjour, Il faut interdire complètement sans exception le commerce d'ivoire d'éléphants et de corne de rhinocéros. L'interdiction complète du commerce n'a pas de conséquence sur la détention actuelle d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. Il est connu que la moindre exception est une porte ouverte à des trafics illégaux. Continuer le commerce de l'ivoire favorise le braconnage et le massacre des éléphants. Myriam Noel Nous devons mettre fin aux groupes criminels organisés sont attirés par le trafic d'espèces sauvages en raison de la faiblesse des risques et des sanctions encourues et de l'ampleur des profits qui y sont associés. Préserver les autres peuples et leurs environnements, c'est se préserver soit même. Prenons tous conscience que le braconnage et le trafic d'animaux sauvages sont aussi dangereux que les trafics d'armes, d'êtres humains et de drogues. Agissons comme des êtres HUMAINS, pensons aux générations futures, ne leur laissons pas que des photos d'animaux
29/06/2016	09:47	Dominique BERGER	Commerce d'ivoire = disparition des éléphants	
29/06/2016	09:52	petite véro	Pratique indigne.	
29/06/2016	09:55	Mamibibi	commerce d'ivoire	
29/06/2016	10:12	david	interdiction d'achat de l'ivoire en france	
29/06/2016	11:34	M Noel	interdiction totale sans exception du commerce de l'ivoire d'éléphant	
29/06/2016	12:04	Maricau	Protection éléphant	
29/06/2016	12:13	DORINE MINODIER	STOPPONS LE MASSACRE	

29/06/2016	12:18	sibille wise	arrêtez le commerce d'ivoire	arrêtez le commerce d'ivoire
29/06/2016	12:23	Lionel Bach	préservation des espèces menacées	Un arrêté qui maintient des dérogations n'aura pas d'effet protecteur puisque lesdites dérogations portent sur l'essentiel du marché, peuvent aussi permettre d'induire des détournements vers des fins commerciales car les trafiquants sont extrêmement habiles pour cela. D'autre part, ces dispositions ne tariront pas la demande mais maintiendront une porte d'entrée pour organiser les trafics. Il y a suffisamment de possibilités techniques pour produire de l'ivoire synthétique qui peut remplacer la matière naturelle sans dénaturer les objets. Les dérogations prévues par le projet d'arrêté interdisent en France le commerce de l'ivoire de l'éléphant et de la corne du rhinocéros portent essentiellement sur la possibilité de commercialiser l'ivoire travaillé ou semi-travaillé qui représente l'essentiel des transactions: ces dérogations limitent donc considérablement la portée du dit arrêté; il ne faut donc pas permettre ces dérogations. je dis non au commerce d'ivoire en général et en France en particulier sans aucune dérogation lorsqu'il entraine le massacre d'éléphants et/ou de rhinocéros, le braconnage et autres pratiques peu recommandables Annick POTIER Je souhaite l'arrêt total et définitif du commerce d'ivoire en France, et d'ailleurs partout dans le monde. Les catastrophes environnementales et animales ont assez durées!! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. De moins en moins d'éléphants sont en Afrique. En Tanzania la population d'éléphants a diminué de deux tiers. C'est pourquoi il est absolument nécessaire d'interdire le commerce d'ivoire, ainsi que de la corne de rhinocéros. En France, mais également dans tout l'Europe Madame la Ministre, Alors que le projet d'une interdiction totale du commerce d'ivoire en France avait été annoncé, le projet d'arrêté soumis à la présente consultation prévoit des dérogations permettant de pérenniser le commerce d'objets en ivoire, travaillé ou semi-travaillé, datant d'avant 1975 sur notre territoire. Or, ce 'stock' constitue la majeure partie de l'ivoire en France. De plus, cette dérogation permettrait de légaliser le commerce d'ivoire en datant frauduleusement certaines pièces. Cette dérogation affaiblirait terriblement la protection des espèces extrêmement menacées que sont les éléphants et les rhinocéros. Le commerce d'ivoire doit donc être fermement interdit, sans dérogation aucune. Espérant en la prise en compte de cette contribution, je vous prie, Madame la Ministre, de croire en l'expression de ma très haute considération. A quoi servent les lois, les décrets, les arrêtés puisque le commerce illégal d'ivoire continue de prospérer ? Tous ces gens qui trafiquent doivent être très sévèrement punis et il faut cesser de nous faire croire que l'on fait respecter les lois puisqu'il s'avère, malheureusement, que cela est totalement faux. je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. NON aux dérogations. Arrêtons le massacre des éléphants et des rhinocéros. Bonjour, Je demande l'interdiction totale du commerce d'ivoire en
29/06/2016	13:00	VACHER Christian	projet d'arrêté interdiction en France commerce ivoire	
29/06/2016	13:11	potier	non au commerce d'ivoire en France arrêt total et définitif du commerce d'ivoire en France	
29/06/2016	13:59	BOBE	je demande une interdiction totale du commerce de l'ivoire.	
29/06/2016	14:09	Lauriane	Le commerce d'ivoire tue les populations d'éléphants	
29/06/2016	14:28	Luc Hurt	L'interdiction doit être totale pour être efficace	
29/06/2016	15:29	Caucheteux Livia	trafic d'ivoire COMMERC E D'IVOIRE : NON A TOUTES DEROGATIONS	
29/06/2016	16:25	Renson	Interdiction totale du	
29/06/2016	17:39	AGNÈS RICHERT		

commerce de l'ivoire en France

France, sans dérogations ! Si la ministre de l'Environnement a fait le vœu d'une interdiction totale du commerce d'ivoire en France, le projet d'Arrêté soumis prévoit des dérogations qui permettent TOUJOURS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

France grand pays de culture, mais surtout de mensonges et manipulations On verra demain toujours avec les mêmes qui sans courage continuent à nous bernier Avec un peu de courage (stop aux dérogations) le monde serai plus beau

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ».Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

29/06 19: /2016 33 JPF

Ivoire

29/06 21: /2016 21 Fougeroux

non au commerce de l'ivoire

29/06 23: /2016 00 martin doms

trophee de chasse africains.

30/06 00: /2016 03 Elisabeth Doebelin

Contre

30/06 00: /2016 47 Laville

NON À L IVOIRE

bonjour . A la lecture du projet d'arrêté je me permet de faire deux observations. trophées africains de défense d'éléphant ; il semble que rien n'est prévu pour la validation des ces objets rapportés dans des conditions parfaitement officielles(permis de chasse validés sur place, taxes d'abattages payées sur place, photos, témoignages etc). Demandes de CITES auprès des DREAL. Il semble anormal que les services de cet organisme aient reçu le 17 mai 2016 des instructions de ne plus instruire de demande de cites ivoire d'éléphant suite a la note du Ministre du 9 mai 2016 en attendant un arrêté qui a priori ne pourra être rétroactif alors que des dossiers complets et enterinés par les services locaux sont antérieurs a cette date.

Il est inadmissible d'autoriser de telles pratiques ancestrales et barbares!

INTERDICTION ENTIERE SANS AUCUNE DEROGATION SIMPLEMENT ET CATEGORIQUE

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

30/06 07: /2016 27 Laurence Limozin

non au commerce de l'ivoire

30/06 08: /2016 38 Nathalie Blanchard

Pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France, sans régime dérogatoire

Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France, sans régime dérogatoire. Toute dérogation pourrait en effet permettre un contournement de la loi. Il faut aller chercher le 'Mal' a sa racine..A qui profite ces crimes.. Rien ne sera efficace sans des enquêtes en direction des gros trafiquants qui profitent de la pauvreté des indigènes qui tuent pour récupérer cette viande de brousse...

30/06 08: /2016 59 Nivot Colette

La Honte

Bonjour, tant que les éléphants seront tués sauvagement pour leurs défenses je pense qu'il est préférable d'interdire purement et simplement le commerce de l'ivoire. Quand le Kenya à détruit un impressionnant stock d'ivoire Mme Royal c'est montrée favorable à l'interdiction pure et simple du commerce de l'ivoire et maintenant on changerais d'avis ? Je trouve dommage que l'on doive se passer d'une si belle matière dans l'artisanat d'art et la lutherie (ainsi que dans d'autres domaines) mais je pense qu'il est préférable de se passer d'un produit que d'encourager de manière indirecte des massacres d'éléphants.

30/06 09: /2016 31

Non au commerce de l'ivoire

30/06 09: /2016 33 Véronique Fober

Interdiction totale de tout commerce

Bonjour, Je pense que l'interdiction doit concerner également les objets datant d'avant 1975. Je reste convaincue que tant qu'il y aura possibilité de commerce, il y aura demande et donc trafic, ne serait-ce que parce que le contrôle sera complexe et insuffisant, donc aléatoire.

Cordialement Véronique Fober

Le maintien de ce commerce, quelle que soit son ampleur, induit que la consommation d'ivoire est légale et donc socialement acceptable. Cela conduit à un élargissement de la demande et des marchés, inéluctablement liés au braconnage des populations d'éléphants actuelles. Stop au transport à des fins commerciales, au colportage, à l'utilisation commerciale, à la mise en vente, à la vente ou à l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne des diverses espèces de rhinocéros. Cordialement Héloïse R. Bonjour, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement Non, non, et non : aucune dérogation SVP. Merci d'œuvrer pour la vie et non pour la mort. Cessez de plier devant des intérêts économiques, cela nous conduit droit à un 'Soleil vert'. Merci pour eux (les éléphants, les rhinocéros, et les autres, tous les autres....) merci pour nous qui aimons la beauté, simplement la beauté et la vie.

Demandez une interdiction totale du commerce d'ivoire en France ! Si la ministre de l'Environnement a fait le vœu d'une interdiction totale du commerce d'ivoire en France, le projet d'Arrêté soumis prévoit des dérogations qui permettent TOUJOURS le commerce d'objets en ivoire travaillé ou semi-travaillé datant d'avant 1975 sur notre territoire à savoir ce qui constitue l'essentiel des lots d'ivoire commercialisés en France. Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les

30/06 09:
/2016 44 Héloïse

Stop au
commerce
de l'ivoire

30/06 11:
/2016 02 ROULIN
DIDIER

interdiction
commerce
ivoire

30/06 11:
/2016 02 mm82

Ivoire ,
éléphants et
rhinocéros

30/06 11:
/2016 25 jean noel
rousset

protegeons
vraiment les
éléphants

30/06 13:
/2016 05 BARATOUX

vente aux
enchères
d'ivoire

30/06 13:
/2016 33 Roulliers
Françoise - Lot et
Bazens - Lot et
Garonne

commerce
de l'ivoire

30/06 15:
/2016 26 DETAMMAEC
KER

Consultation
interdiction
du
commerce
de l'ivoire

30/06 15:
/2016 42 Séverine
Fontan

IVOIRE

30/06 15:
/2016 48 ROSTAING

Non à
l'ivoire en
France

Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuels

Bonjour votre projet de loi sera très handicapant pour l'activité des ventes aux enchères publiques En effet, nous avons fréquemment à vendre des défenses en ivoire brutes, que nous adjugeons avec un CITES Vous devriez être plus souples sur ce type d'objets pour délivrer les CITES, en effet, ce sont des objets issus pour la plupart de succession, et en motivant ce type de vente 'transparente' car publique à la criée d'ivoires anciens, vous pourriez ainsi ralentir le braconnage d'animaux vivants. De plus nous avons très souvent des objets anciens fabriqués avec des morceaux ivoires : netsuké, manche de couteaux, poignées de meubles, miniatures, il est évident qu'il est impossible de demander un CITES pour des objets d'Art valorisant notre patrimoine culturel En résumé, ce n'est pas en instaurant une interdiction totale que vous ralentirez le braconnage. Quand je vois que vous brulez des défenses en ivoire, pour faire croire à une bonne conscience au grand public, vous pourriez les vendre aux enchères au profit d'une association, et les bénéficiaires retirés ne seront pas négligeables, alors qu'un grand feu ne fera pas ressusciter l'animal !! J'espère vivement que vous prendrez conscience du réel impact des ventes aux enchères d'ivoires en vente publique, et notre volonté de promouvoir ce type de vente 'transparente', toujours pour des ivoires anciens cela s'entend Merci

Madame la Ministre, En mon âme et conscience, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir n'accorder strictement aucune dérogation au commerce de l'ivoire, ce qui serait susceptible d'alimenter les braconnages honteux qui sévissent dans ces contrées magiques et magnifiques qui sont le réservoir de notre nature et de notre vie sauvage, en un mot de notre vie tout simplement. Vous n'ignorez pas que la moindre ouverture sur ce commerce serait de nature à ouvrir la porte à tous les abus, à toutes ces attitudes mortifères qui entretiennent des croyances d'un autre âge. Je suis certaine que vous serez sensible à tous les arguments développés par l'Aspas (Association pour la sauvegarde et la protection des animaux sauvages) et par une majorité de citoyens qui ne comprend pas le laxisme de certains Etats (pas le mien, j'espère !). Avec toute mon admiration et mes respectueuses salutations. Françoise Roulliers Déléguée départementale Aspas La Molinara 47130 Bazens

BONJOUR JE SUIS TOTALEMENT POUR L'INTERDICTION DU COMMERCE DE L'IVOIRE AFIN DE PRESERVER LES ELEPHANTS ET RHINOCEROS.

NON au commerce des espèces protégées, les autres espèces ne sont de toute façon pas des marchandises.

Bonjour je suis surprise que cela ne vous vienne pas naturellement d'interdire l'ivoire en FRANCE. Comment peut accepter que des animaux soient tués uniquement pour leur Ivoire pour l'égoïsme de l'être humain. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente

d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. En tant qu'individu on se doit de protéger et préserver des vies. Cordialement, France ROSTAING

30/06 /2016 16: 05 praline1309

Interdire le commerce de l'ivoire

non au commerce de l'ivoire en France

Bonjour, Je demande l'interdiction totale du commerce d'ivoire, sous toutes ses formes, ceci afin de sauver éléphants et rhinocéros, espèces gravement menacées par le braconnage. Sincères salutations, Flora Berganza

30/06 /2016 16: 07 Flora Berganza

Interdiction totale du commerce d'ivoire

Veillez arrêter ce trafic ignoble qui menace des espèces en voie d'extinction. Ce n'est pas difficile. Cela aura dû être fait depuis longtemps. Et donnera l'exemple à d'autres pays. Cdt

30/06 /2016 16: 13 Isabelle Fabry

Stop traffic ivoire

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

30/06 /2016 16: 14 DUVERNE

Avis concernant la vente d'ivoire en FRANCE

parce que les éléphants comme beaucoup d'autres sont en voie de disparition a cause de la bêtise humaine , il faut que des personnes se battent pour préserver cette race de la disparition.

30/06 /2016 16: 17 Baly Bruno

stopper une pandémie.

L'interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche, le commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

30/06 /2016 16: 17 Cindy Radenac

Oui à l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France

Il sera très difficile d'être sûr que l'ivoire commercialisé correspondra bien aux normes édictées. De plus, les commerçants irrespectueux tenteront toujours de contourner les règlements. L'interdiction pure et simple sera beaucoup plus simple à gérer et de ce fait, beaucoup plus efficace.

30/06 /2016 16: 24 MUBA

Pour l'interdiction

Je me prononce pour une interdiction totale du commerce d'ivoire, sans aucune dérogation ni exception Merci de votre attention!

30/06 /2016 16: 28 muhlen

interdiction totale!

Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être

30/06 /2016 16: 40 de falvard Maud

Arrétons

massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement

Quelle absurdité quel concepte cruelle et inhumain de créer un commerce qui nécessite l'assassinat de créatures vivantes, de grands mammifères terrestres en voie d'extinction. Continuez ce commerce revient à tuer notre nature et revient donc à nous tuer à petit feu. Je suis fondamentalement contre tous les principes de jeu et de commerce qui entraînent la mort d'animaux (corrida, fourrures.... etc) ce n'est pas digne des Hommes

30/06 /2016 16: 55 Mercier

Interdire le commerce de l'ivoire

Cette pratique est absolument abominable. Quand est-ce que l'homme va enfin se comporter dignement ? Nous devons respecter la vie animale, elle est primordiale, nous parlons ici, d'être vivants dotés de la sensibilité que les 'êtres humains' Soyons responsables arrêtons tous ces massacres, c'est absolument immonde ce que certaines personnes font subir à ces pauvres animaux

30/06 /2016 17: 08 Anne Sophie

STOP L'arrêt total de tout commerce d'ivoire en France ...

...et en Europe doit être décrété et appliqué dans les plus brefs délais ! Aucune dérogation possible !

30/06 /2016 17: 09 Carc34

Non au massacre

un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.

30/06 /2016 17: 12 Steidune

Non au massacre

Bonjour Merci d'arrêter définitivement tout commerce d'ivoire (éléphant, hippopotame et autres animaux de substitution) ou de corne de rhinocéros sur notre territoire et ceci sans dérogation aucune. De toute façon si on continue comme ça cela s'arrêtera de lui-même faute de victimes à déposséder de ses défenses ou de sa corne. A la vitesse où disparaissent ces grands animaux on ne se posera bientôt plus la question de savoir comment restaurer de vieux objets qui, semble-t-il ont plus d'importance aux yeux de certains que la diversité de la vie animale qui a mis des millions d'années à se construire. Merci de réagir avant que le problème ne se règle de cette façon lamentable.

30/06 /2016 17: 16 Mathilde Morel

Interdiction de commerce de l'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros en France

Pour notre équilibre à tous, il est urgent de stopper ces massacres, d'autoriser les ventes issues de ces massacres..... C'est notre ultime chance de pouvoir cohabiter avec ces bêtes majestueuses, demain ce sera trop tard

30/06 /2016 17: 17 Djoudi Djemila

Stoppez cet ignoble massacre

Non à ce projet d'arrêté !!!!!!! • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre.

30/06 /2016 17: 39 GRAIL M.

Arrétons le massacre !!!!! Projet d'arrêté concernant le commerce de l'ivoire d'éléphant ou de corne de

Les dérogations ne permettront jamais de combattre efficacement le commerce de l'ivoire. Ça ne fait que favoriser un commerce illicite dont le blanchiment d'ivoire obtenue par braconnage. Si nous voulons protéger les éléphants et les rhinocéros, il faut taper un grand coup et interdire ce commerce sans aucune dérogation !

			rhinocéros	
30/06/2016	17:44	Lucio1391	Loi éthique jusqu'au bout	Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Un pays civilisé comme le nôtre ne peut plus tolérer ce type de commerce rétrograde. Mesure de bon sens en faveur de la protection des espèces et de la biodiversité. Interdisons pleinement et totalement le commerce d'ivoire qui entraîne le mort violente et sans respect d'animaux, et qui détruit une espèce protégée!
30/06/2016	17:46	Didier Besson	Civilisation	c'est pas contrôler vaguement ... c'est INTERDIRE !!!!! qu'on se le tienne pour dit, et qu'on foute la paix aux animaux ! Messieurs et Mesdames il faut baisser les armes défendre les causes du cœur pour offrir avenir et bonheur à vos enfants et aux quidams protéger ce qui peut encore l'être la vie ne vaut d'être vue que si pureté et vertu riment avec honneur. Alors, à vot' bon cœur ! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Il existe tellement de produits pouvant se substituer à l'ivoire! Épargnons et sauvons les éléphants face au snobisme cruel des acheteurs d'ivoire ! Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Ce commerce honteux ne devrait plus exister depuis longtemps ! qu'attend-on ????
30/06/2016	17:49	muller	interdiction totale	Allez au bout des interdictions, soyez fermes pour une fois 😉 déjà que la justice ne fait pas toujours son travail en matière de respect de l'animal... L'interdiction totale du commerce de l'ivoire me semble indispensable, y compris l'ivoire pré-1975. La disponibilité de l'ivoire, même à des conditions plus restreintes, continue d'alimenter les marchés asiatiques et contribue à faire perdurer le massacre des éléphants. Avec 100 éléphants abattus chaque jour, comment comptez vous faire pour stopper ce massacre si vous n'INTERDISEZ PAS A TOUT JAMAIS LA VENTE D'IVOIRE !!! Tant que l'ivoire pourra circuler, il y aura du monde pour aller les tuer.
30/06/2016	17:51	association les compagnons de freya	c'est tout ? on peut rigoler ?	Sans exception svp Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas
30/06/2016	17:57	Gentil coquelicot	Non au commerce d'ivoire en France	
30/06/2016	17:57	Loet	Interdiction Totale du commerce d'ivoire en France	
30/06/2016	18:13	Justine	NON	
30/06/2016	18:13	celinok	stop au commerce d'ivoire définitivement !	
30/06/2016	18:16	jenna parodi	une évidence....	
30/06/2016	18:45	caro	halte aux dérogations et passe-droits !	
30/06/2016	18:48	Florence	Interdiction totale de l'ivoire	
30/06/2016	18:59	Madame BRION	STOP A LA VENTE D'IVOIRE	
30/06/2016	19:03	Carole Desbarges	Interdiction du commerce de l'ivoire	

30/06/2016	19:20	CORET Martine	Ivoire Stop aux massacres
30/06/2016	19:31	Filou fab	
30/06/2016	19:39	Desforges	Pour mes amis les éléphants qui m'ont tant fait rêver!
30/06/2016	19:41	Chaumont	Interdiction de l'ivoire
30/06/2016	19:43	amdour agnès	Contre la barbarie engendrée par le commerce de l'ivoire
30/06/2016	19:55	Sylv	Aucune dérogation que tout cela cesse..
30/06/2016	19:57	Béa	Non au commerce de l'ivoire des éléphants et aux cornes rhinocéros
30/06/2016	20:11	Dany	
30/06/2016	20:12	Valérie Barthod malat	Je suis contre le commerce d'ivoire
30/06/2016	20:31	Poirey	Stop au massacre pour le commerce de l'ivoire Interdiction du commerce total de l'ivoire
30/06/2016	20:40	Jennifer	

acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je demande une interdiction totale du commerce d'ivoire en France
Stop au commerce d'ivoire ! !
 Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire, travaillé ou pas, laissons les éléphants vivre tranquilles. Seule l'interdiction totale de la vente de l'ivoire aura pour effet de stopper toutes sortes de braconnages et d'intermédiaires, donc d'acheteurs, qui seront sévèrement punis en cas de récidives, de fortes amendes et de lourdes peines de prison ferme mettront un terme à ce trafic!
 J'espère que tout sera mis en œuvre pour interdire le commerce d'ivoire, à l'époque où nous vivons il est inadmissible de faire souffrir les animaux
 Je suis absolument contre le commerce de l'ivoire partout dans le monde et d'autant plus dans mon pays, la France, et ce quelque en soit la forme. Trop d'animaux sont massacrés pour ce commerce, il faut que cela cesse !
 Madame, Monsieur, Je dirai simplement ceci; le maintien du commerce de l'ivoire, même concernant les objets travaillés ou semi-travaillés datant d'avant 1975, reste tout de même un commerce basé sur une espèce en danger et victime du braconnage. Interdire entièrement le commerce de l'ivoire, c'est affirmer une position ferme contre le braconnage. De plus, comment être sûr que les dérogations que vous proposez de mettre en place ne seront pas contournées ? Je suis d'avis à ce qu'il n'y ait aucun commerce d'ivoire et donc aucune dérogation accordée. Vous souhaitant bonne réception de ce commentaire.
Contre tout trafic et vente d'ivoire
 Arrêtons de massacrer ces pauvres animaux laissez les vivre ils ont un cœur
 Bonsoir, Juste un mot pour dire qu'il faut interdire tout commerce d'ivoire sans aucune dérogation. Il faut absolument protéger les éléphants qui disparaissent de plus en plus, entre le braconnage pour l'ivoire et la disparition de leur habitat naturel pour les cultures. Merci de bien vouloir tenir compte de l'avis d'une électrique Salutations
 Chers élus Je souhaite l'arrêt total de ce commerce honteux et dramatique que constitue celui de l'ivoire. Ces animaux massacrés font partie du patrimoine de l'humanité, il y a suffisamment de stock ancien pour la rénovation des œuvres d'art ancienne aussi je vous prie de mettre tout en œuvre afin que ce massacre cesse. Je fais confiance en l'humanité et l'intelligence de nos gouvernants afin d'agir avec la plus grande sévérité pour la protection de ces espèces qui disparaissent dans l'agonie, décimant la richesse du continent africain. Merci de votre fermeté envers les contrebandiers! merci de votre engagement, merci pour nos enfants bien cordialement
 interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France Tous le monde doit ce mobilisé ! !

30/06/2016	20:43	Lucie	Arrêt total du commerce de l'ivoire Ne tuons pas pour le luxe!	Il est absolument nécessaire de stopper toutes les transactions sur l'ivoire en circulation. Il s'agit de la seule solution pour stopper totalement le braconnage. Au même titre que pour la fourrure, arrêtons de tuer les animaux pour des choses futiles.
30/06/2016	20:47	Julien L.		
30/06/2016	20:56	Helene	Interdiction totale du commerce d'ivoire en France	Sans mentionner les lois, par simple bon sens, vertu et bonté, un tel commerce devrait arrêter d'exister. Pour marcher à travers une brocante est de voir la mort et la destruction de cette belle espèce partout. Chaque fois que je suis à une brocante, je vois beaucoup de produits en ivoire. Il me apporte la tristesse de penser à ces pauvres êtres tués pour bibelots. Peu importe si cela se produisait avant 1975 ou après. La plupart de ce qui est faux; ils sont nouveaux et fait avec de faux certificats. La France a besoin d'une interdiction complète de tous les produits en ivoire. Nous ne pouvons pas être complices de l'extinction de cet animal magnifique. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire un déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (certificats de circulation de faux, d'exportation des tentatives objets vers la Chine sans les certificats après Requis Avoir Été Achetes en France, etc.). Le Maintien d'ONU commerce d'ivoire, Quelle Que Soit fils AMPLEUR, déchirons socialement acceptable la consommation de produit et conduit CE à l'ONU de Elargissement La Demande et donne CE Marchés Sie STIMULE Le braconnage des populations D'ÉLÉPHANTS Actuelles. Il est impératif que la France soit un chef de file sur cette question!
30/06/2016	22:01	Rhonda Richford Biamonti	Pour terminer complètement la vente d'ivoire en France Il faut arrêter cette barbarie	Paroles, paroles et encore des paroles mais jamais des actions concrètes, bougez et faite votre devoir les élus!!! Je suis pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. Voici quelques arguments que je me permets de dupliquer ici : • La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. • Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. • De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. • Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). • Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Merci de prendre en compte mon commentaire et ma volonté de ne pas voir s'éteindre deux des plus belles espèces animales de notre planète.
30/06/2016	22:01	Aurélie Colomb	Interdiction totale du commerce de l'ivoire	Il faut interdire totalement le commerce de l'ivoire et surtout sans aucune dérogation et dans tous les pays la survie des éléphants et des rhinocéros en est l'enjeu. S'il vous plaît Madame Royal laissez ce point positif comme empreinte de votre passage dans ce gouvernement!! Ce commerce doit cesser il est dégradant pour la race humaine et franchement dépassé en 2016 nous avons les imprimantes 3D maintenant.. Elles font des merveilles question déco ! Et beaucoup plus 'tendance'..Sans causer de tort en plus ...
30/06/2016	22:07	Elizabeth	Commerce de l'ivoire	
30/06/2016	22:15	Caro	Out	

30/06/2016	22:23	Frédérique Laibe	Fin du commerce de l'ivoire en France	La vente d'ivoire, même ancienne, doit cesser sur le territoire français, partout, y compris chez les brocanteurs, les antiquaires et autres ventes publiques. Il me semble que c'est la moindre des choses lorsqu'on participe à la lutte contre ce commerce dans le monde. Je suis pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France. Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Trop d'espèces animales disparaissent sur notre planète. Arrêtons ce massacre. Cela commence par une prise de conscience générale. Il est absolument nécessaire que tous les types de commerces liés à l'ivoire des éléphants et aux cornes de rhinocéros soient interdits en France et à plus grande échelle dans le monde. Les rhinocéros blancs à l'état sauvage vont bientôt disparaître car les derniers représentants aptes à procréer ont disparu! Arrêtons cette hécatombe et votons une loi qui interdise ce genre de commerce en France. La nature est en péril. Il est indispensable de prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier. L'interdiction du commerce d'ivoire en fait partie. Dans le cas présent relatif à l'ivoire, les éléphants et les rhinocéros ne doivent pas être des objets de nos convoitises, de notre superficialité. Ils ont le droit au respect et à la vie, et non aux innombrables massacres que des centaines, des milliers d'entre eux ont d'ores et déjà subi. Rien ne peut justifier que l'on utilise un animal, quelles qu'en soient les raisons invoquées, aussi ridicules et indéfendables qu'elles soient. Merci pour eux de leurs venir en aide et de cesser de soutenir ce massacre.
30/06/2016	22:26	Florine	Pour une interdiction pleine et entière du commerce de l'ivoire en France	Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
30/06/2016	22:30	Marquant	arrêt total de tout trafic lié au commerce de l'ivoire en France	Arrêtons ce massacre nous n'avons pas besoin de ça dans le monde. Il faut impérativement stopper ce commerce qui contribue inévitablement à la disparition de l'espèce!!!! Cela n'a que trop duré. Messieurs les Politiques ayez le courage de prendre les décisions qui s'imposent! je demande l'interdiction définitive du commerce de l'ivoire. Les éléphants sont des être vivants ils ne doivent pas être massacrés à cause de leurs défenses. Il faut arrêter de les massacrer et la vente de l'ivoire par les braconniers/ Stop au braconnage, aumeutre des éléphants et donc au commerce de l'ivoire. Le 30 juin 2016
30/06/2016	22:39	Manon Simonneau	Pour le respect du vivant	Contre le trafic de l'ivoire d'éléphants et cornes de Rhinocéros !! Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.
30/06/2016	22:50	Maestracci	Stop au commerce d'ivoire	Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions
30/06/2016	23:14	Guerreiro	Arrêt de la bêtise	
30/06/2016	23:18	Chabot	Réagir en agissant	
30/06/2016	23:31	Jane-Mary	interdiction du commerce de l'ivoire pour l'interdiction de ce commerce cruel !	
30/06/2016	23:59	MOCKLYN	je suis étonnée qu'il faille une consultation pour cette question... POUR L'INTERDICTION DU COMMERCE DE L'IVOIRE D'ÉLÉPHANTS ET DE LA CORNE DE RHINOCÉROS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	
01/07/2016	00:18	Steiner		
01/07/2016	00:22	JOURNEE		

premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Source : IFAW - <http://www.ifaw.org/france/notre-travail/conservation-de-la-faune-sauvage/demandez-une-interdiction-totale-du-commerce-divoire-?ms=FONDC160001073&cid=701F000000T05W>

De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire.

On ne peut pas protéger efficacement l'éléphant si on n'interdit pas le commerce de ce qui en fait la cible des braconniers : l'ivoire. Mais il faut aussi œuvrer pour permettre à ces gens de trouver d'autres moyens de gagner leur vie, et de voir l'éléphant comme un atout économique pour leurs pays.

si être politique c est faire des accords sans ampathies vers les animaux, changez de job! marre,j en ai même déchiré ma carte(d electeur)! stop a toutes barbaries!

Cette polémique visant l'interdiction totale de l'ivoire est absurde ! Pendant des siècles l'ivoire a été un médium noble servant à la fabrication d'objets d'art remarquables. A ces époques-là, l'exploitation de l'ivoire ne menaçait pas l'espèce. Aujourd'hui si. Alors, cest l'ivoire post-convention qu'il faut interdire, et rien d'autre! Nous devons veiller sur notre patrimoine artistique et ne pas céder aux fanatiques extrémistes. Un peu de bon sens, s'il vous plaît ! Merci.

il est grand temps d'arreter ce stupide commerce d'ivoire afin de préserver elephants et rhinoceros qui ont deja cruellement payer de leurs vies ce t ignoble trafic.

Stop au massacre des animaux ivoire égal tuerie et disparition des éléphants

Madame, Monsieur, A travers ce commentaire, je souhaiterai contribuer à l'interdiction totale de commerce d'ivoire sur le territoire national, ceci se traduit par les raisons suivantes: Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de

pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Je vous remercie et vous prie d'agréer à mes salutations distinguées.

Plus jamais de trafics d'ivoire sachant pertinemment que vous ne prendrez jamais en considération ces arguments, je vous les soumets quand même: Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis totalement pour l'interdiction de ces commerces sur tout le territoire national (métropole et Dom-tom...) ! Il est temps que ces trafics soient réellement sanctionnés et qu'une prise de conscience s'opère. Il en va de notre survie de protéger les autres espèces et leur environnement naturel. Les braconniers doivent être sévèrement punis et des moyens doivent être débloqués pour garantir la sécurité de ces espèces.

Bonjour, Je me prononce pour une interdiction pleine et entière, c'est-à-dire sans dérogation, du commerce de l'ivoire en France. Cette interdiction sera sans impact sur les objets d'art et leur restauration. Mais elle permettra de contribuer à l'arrêt du massacre d'espèces protégées (éléphants et rhinocéros) et enverra un signal fort au monde. Par cette interdiction, c'est aussi un coup que la France portera à un trafic qui alimente les mafias.

Comment cela peut-t-il encore exister de nos jours, ce qu'on inflige aux animaux est une aberration, une honte, il est temps plus que jamais de stopper l'exploitation animale sous toute ses formes!

L'utilisation de l'ivoire est, par nature, illicite. L'interdiction totale paraît indispensable pour empêcher tout détournement de la loi.

La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire

01/07/2016 00:27 Philippe Guérin Stop ☐

01/07/2016 00:53 Julia Pour l'interdiction TOTALE du commerce de l'ivoire

01/07/2016 01:58 waroquet cessez la politique

01/07/2016 02:32 Henric Caldas Défense de l'ivoire pré-convention

01/07/2016 04:32 guillemard stop....

01/07/2016 07:27 Fanny eymery Stop au massacre

01/07/2016 07:52 PETRONE Contribution à l'arrêté - interdiction du commerce d'ivoire sur le territoire national

01/07/2016 08:30 Brigitte STOP AUX TRAFICS D IVOIRE

01/07/2016 08:46 PAIKINE pas de dérogation

01/07/2016 08:50 Julie morin Il est temps que ce commerce cesse !

01/07/2016 09:33 Emmanuelle Capette Pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire en France

01/07/2016 10:00 Denada Hodaj Stop à la barbarie

01/07/2016 10:15 Francine pliot Interdiction nécessaire

01/07/2016 10:23 JEANNE Parino Pauvres éléphants sans

défense(s) ! au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. D'autre part, le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cela doit cesser !!

JE SUIS ABSOLUMENT CONTRE LE COMMERCE DE L'IVOIRE ET DES CORNES DE RHINOCEROS; c'est inadmissible que ce soit encore possible dans nos pays dits civilisés. IL FAUT FAIRE ABSOLUMENT CESSER CES HORREURS bien que je ne croie plus depuis longtemps à l'empathie de nos dirigeants nationaux pour les animaux en général. Si nous souhaitons que nos enfants puissent découvrir ces fabuleux animaux, il faut mettre un coup d'arrêt final et définitif à ce commerce. Il faut agir, et vite, le temps est compté !

La population d'éléphants continue de diminuer années après années, et ce malgré les nombreuses tentatives de protection des animaux menacées menées par des organismes internationaux tels l'IFAW. Il devient urgent d'agir réellement et sans négociation afin d'éviter des contournements habiles et des dérogations. En effet, le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés, ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Par ailleurs, une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. L'enrichissement financier ne doit en aucun cas justifier le massacre d'une espèce animale. Il en va du maintien de la faune et plus largement de l'écosystème. Quel monde et quelles valeurs souhaitons-nous transmettre aux générations futures ?

J'adhère totalement à ce texte tout en me demandant si les moyens utilisés seront à la hauteur de l'enjeu.

Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher la disparition des éléphants et des rhinocéros, interdire le commerce de l'ivoire en France et dans le monde entier. S'il y a une espèce à supprimer c'est l'homme qui détruit tout, massacre la nature et le monde animal.

Interdire le commerce de l'ivoire d'éléphants et la corne de rhinocéros sur le territoire national.

Il n'est plus temps de tergiverser, il est temps d'agir sans retenu ! La seule chose à faire est l'interdiction absolue et définitive du commerce de tous les ivoires. Ainsi que de militer pour que les autres pays nous suivent. Et pourquoi pas la confiscation de tous les ivoires privés et publics et leur mise en place dans un musée de l'horreur ?

Comme la Ministre Mme Ségolène Royal, s'y était engagée lors de son voyage au Kenya en particulier, je demande l'interdiction totale du commerce de l'ivoire en France, sans aucune dérogation. Les expériences faites dans le passé (avec la CITES entre autres) ont démontré que les dérogations étaient la porte ouverte aux trafics illicites et ne réglaient en rien le problème du braconnage. Donc si l'on veut une réelle efficacité, c'est interdiction totale sinon c'est une décision bide.

Souvenez-vous, la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées a décidé de maintenir sa stricte interdiction du commerce de l'ivoire des éléphants, victimes de braconnage, en rejetant les demandes de la Tanzanie et de la Zambie. Quant on voit que le prix de l'ivoire venant du braconnage en Afrique a triplé depuis quatre ans en Chine!! la protection des espèces est en danger!! et les gouvernements ne réagissent pas suffisamment voir pas du tout, qu'est

01/07 /2016 10: 24 meyniel agnes

01/07 /2016 10: 41 Maryse ROGER

01/07 /2016 10: 48 Axelle

01/07 /2016 11: 11 geoffrion Catherine

01/07 /2016 11: 23 le radeau des gussiaux

01/07 /2016 11: 38 Isabelle CLEDASSOU

01/07 /2016 11: 45 Philippe BEYNE

01/07 /2016 11: 49 bruyère proriot

01/07 /2016 11: 57 Pixie Pascale

COMMERC E de matières qui n'appartienn ent qu'à ceux qui les portent....

STOP au commerce d'ivoire

QUI à l'interdiction totale du commerce d'ivoire en France !

commerce d'ivoire

arrêtez le massacre

Mesdames, Messieurs,

Un éléphant tué chaque quart d'heure...

Interdiction du commerce de l'ivoire en France

Honteux!

ce qu'il attendent!! Et pourtant le commerce de l'ivoire est interdit depuis 1989, aucune évolution c'est lamentable! Savez-vous qu'il y a aussi l'ivoire de phacochère?? moins connue mais qui a mon avis se proliférera quand la disparition totale des éléphants et Rhinocéros sera définitivement annoncée. Il faut absolument agir et c'est aux gouvernements de bouger leur cul!!! La nature, les animaux sont notre avenir! Pensez-y!

La commercialisation de l'ivoire doit être proscrite en France, et partout dans le monde! Les éléphants sont en grand danger, et nous ne pouvons plus tergiverser; il y va de la survie de l'espèce!!

Seule solution pour protéger les animaux : arrêter le commerce autorisé !!! Stop au massacre avec cette première mesure urgente !!!!

Interdiction de tout commerce d'ivoire !!!!

Par pitier arrêter de faire souffrir les animaux

Favorable à l'interdiction.

Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). L'interdiction doit être totale et ne pas pouvoir être contournée par le biais d'exceptions ou de dérogations.

L'ivoire...un trésor...? non simplement de la souffrance et du sang. L'interdiction totale est nécessaire pour protéger les différentes espèces animales persécutées et tuées juste pour leur ivoire. Nous détruisons la biodiversité, notre environnement au nom du plaisir... Redevenons juste humains.

Bonjour, Je vous confirme mon avis favorable quant au 'Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national'... C'est même hallucinant, il n'y a pas d'arrêté à ce sujet aujourd'hui !!!

Tout à fait d'accord d'interdire le commerce et l'import d'ivoire, qui est totalement inutile et qui favorise braconnage et extinction d'animaux menacés.

je suis pour l'interdiction du commerce de l'ivoire

Interdiction totale et sans dérogation du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros ! Répression et zéro tolérance pour ceux qui ne respectent pas (certaines ventes aux enchères dans le sud de la France, par exemple...). Merci !

aucune dérogation possible à mon sens.

je ne vois pas ce que cet arrêté apporte de nouveau, l'ivoire étant classé en annexe I A de la convention de Washington, le commerce, transport sont déjà interdits. L'exception faite de l'interdiction de commerce pour l'ivoire pré convention est déjà prévue par la convention de Washington. L'interdiction a rendu l'ivoire encore plus précieuse et convoitée. Brûler, prohiber, vivre dans l'illusion qu'on peut faire table rase, à défaut de savoir gérer. Plutôt que sacrifier des stocks précieux comme l'a fait le Kenya en brûlant des tonnes d'ivoire, ne pourrait-on pas commercialiser ces stocks et utiliser les gains occasionnés pour soutenir les effectifs de surveillance contre le braconnage? Les tonnes d'ivoire parties en fumées n'ont jamais ressuscité le moindre éléphant. Ces créations ne feront jamais que de gros nuages de fumée médiatique qui n'auront hélas pour effet que de faire douter du bon sens des hommes politiques, tout en rendant le trafic d'autant plus lucratif que la matière devient d'autant plus rare que des états se mettent à sacrifier leurs stocks. Tout ceci est d'autant plus absurde que nous ne pourrions jamais tout remplacer par du synthétique. D'autant plus absurde que si nous remplaçons tout le naturel par du chimique synthétique, c'est l'air qui deviendrait irrespirable, l'eau imbuvable. Et quand l'air et l'eau purs seront devenu aussi précieux rares et introuvables que la dernière

01/07 /2016 12: 11 Bigot Jean-Pierre

01/07 /2016 13: 00 Alquier F

01/07 /2016 13: 13 Manon

01/07 /2016 13: 32 d.klein

L'ivoire.

Stop total au commerce de l'ivoire !!

Stop

Bis repetita placent

Pas d'exception ni de dérogation

Pour une interdiction totale

Avis favorable au projet d'arrêté...

nul besoin d'ivoire stop aux tueries

Interdiction totale ! interdiction totale du commerce d'ivoire

le commerce de l'ivoire est déjà interdit

01/07 /2016 13: 59 MG Claudot

01/07 /2016 14: 19 JessicaT

01/07 /2016 14: 32 requiem70

01/07 /2016 14: 35 Vernerey

01/07 /2016 15: 15 clou

01/07 /2016 15: 19 Laetitia Aymé

01/07 /2016 15: 30 ruchon emmanuel

01/07 /2016 16: 08 yellowsudmani ne

01/07 /2016 16: 21 eve

stop à ce trafic honteux

défense d'éléphant, quand mille décrets et lois n'auront jamais su empêcher l'extinction de la dernière grenouille, restera t-il sur terre un dernier petit génie de la politique pour interdire aux populations de respirer, et faire exploser les derniers stocks de bouteilles d'oxygène pour lutter contre le trafic d'air pur?

Respectez la vie des animaux

Avec la menace de disparition de l'éléphant d'Afrique, il est inacceptable de continuer à encourager ce trafic. il est temps que les grands pays aident les pays africains à arrêter le braconnage, ils disposent de puissants moyens pour endiguer ce fléau.

01/07 /2016 16: 46 ORIVEL ALAIN

non au commerce légal ou illégal de l'ivoire

Pour la sauvegarde des éléphants et des rhinocéros, il est impératif que le commerce d'ivoire et de cornes de rhinocéros soit intégralement banni de notre pays (et des autres pays). Je soutiens l'interdiction pleine et entière (sans aucun régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros en France.

01/07 /2016 17: 08 Yvette Louchart

Commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros.

si nous voulons laisser une jolie planète il faut qu'elle soit la plus complète possible ...alors le pire monstre sur cette terre c'est l'homme! sommes plus beaux avec un pendentif en ivoire? imaginons nous dans un monde de géants qui se pendraient autour de leur cou nos dents nos pieds et pourquoi pas nos têtes... arrêtons ces massacres! corinne guis aubagne (13)

01/07 /2016 17: 39 coco

le commerce de l'ivoire c'est un génocide

Il faut de la cohérence:comment permettre un commerce d'objets en ivoire dont on est sûr qu'avec des faux papiers, il favorisera le braconnage? Si nous souhaitons qu'il existe encore des éléphants sur cette terre,interdisons TOTALEMENT SANS RESTRICTION...

01/07 /2016 17: 46 Lemarié Claire

interdiction totale du commerce de l'ivoire en France

ça suffit les mensonges répétés que le commerce d'ivoire cesse véritablement.!!!

01/07 /2016 18: 19 richer

ivoire

Sotheby's est une entreprise qui est active sur le marché de l'art depuis 1744. Elle est l'une des plus anciennes sociétés cotées à la Bourse de New-York. Elle est actuellement un des plus importants opérateurs de ventes aux enchères, en France et à l'étranger. Sotheby's conduit ses activités avec la plus grande intégrité et la plus grande transparence. Elle est très engagée en faveur d'une approche éthique du marché de l'art. Sotheby's a ainsi été le premier acteur du marché de l'art à établir un département « Compliance and Business Integrity » (Conformité et Intégrité) supervisant ses activités dans l'ensemble du monde. Ce département veille au développement et à la mise en œuvre de programmes et d'actions permettant d'assurer que Sotheby's respecte les lois et règlements applicables dans tous les pays où elle opère, et notamment les règles en matière de protection des espèces menacées. Sotheby's contribue à la lutte contre le massacre des éléphants et la contrebande de leurs défenses, notamment en soutenant les organisations actives dans ce domaine. Sotheby's soutient les mesures visant à éradiquer le commerce d'objets incluant de l'ivoire d'origine illégale et tendant à ce que seuls des acteurs transparents, responsables et exigeants sur la provenance et la traçabilité des biens, puissent vendre des objets en ivoire. Sotheby's soutient également les mesures visant à accroître les sanctions visant les personnes qui organisent des trafics illégaux ou y participent. Dans le cadre de son activité, Sotheby's est souvent amenée à mettre en vente des meubles et objets anciens comportant des éléments en ivoire. Le projet d'arrêté soumis à consultation, qui poserait un principe général d'interdiction de mise en vente et de transport d'objets en ivoire ou comportant des parties en ivoire, y compris lorsque ces objets sont antérieurs à 1947, sous la seule réserve de dérogations « exceptionnelles » qui seraient accordées au cas par cas, aurait pour effet d'affecter gravement l'activité de Sotheby's, mais aussi de tous les acteurs sérieux et responsables du marché de l'art, notamment les musées et institutions muséales. Sotheby's rappelle qu'il existe depuis longtemps une réglementation détaillée, au niveau européen et au niveau français, qui régit le commerce de l'ivoire et des

01/07 /2016 18: 38 Jeremy DURACK

Contribution de Sotheby's

biens comprenant des éléments en ivoire. Cette réglementation, qui prévoit l'obligation d'obtenir des autorisations pour l'importation, l'exportation et la vente de la plupart des objets en ivoire, subordonne l'obtention de ces autorisations à la fourniture d'éléments justificatifs concernant leur provenance et leur ancienneté. Rappelons qu'il existe un volume très importants de biens anciens, tels que meubles, statues, objets de collection, instruments de musique, qui ont été fabriqués largement avant 1947 et ont toujours été collectionnés, exposés et échangés au cours des siècles passés. Il serait contraire à l'intérêt public de faire disparaître tous ces biens qui sont liés à l'histoire et dont la présentation sur le marché de l'art a constamment contribué à éclairer l'histoire universelle de l'art. En particulier, les musées doivent pouvoir continuer à acquérir et exposer des objets anciens comportant de l'ivoire ou d'autres éléments provenant d'espèces aujourd'hui menacées. De même, les personnes qui ont collectionné légalement de tels objets ou en ont hérité doivent pouvoir continuer à les proposer dans un cadre légal et régulé. La réglementation proposée interdirait purement et simplement tout mouvement concernant ces objets anciens, sauf dérogation « exceptionnelle » accordée « au cas par cas » sans que l'on sache sur la base de quels critères. Il faudrait donc, à chaque fois qu'il est envisagé de mettre en vente un meuble ou objet ancien en ivoire ou comprenant de l'ivoire, faire une demande d'autorisation et attendre que celle-ci soit accordée. Les coûts et les délais de ces procédures seront prohibitifs pour les opérateurs. Il est d'ailleurs vraisemblable que les services administratifs ne disposeront pas des ressources nécessaires pour traiter les demandes dont ils seront submergés. Or l'article R. 411-6 du Code de l'environnement prévoit que le silence gardé pendant plus de quatre mois par l'autorité administrative sur une demande de dérogation vaut décision de rejet. Cela signifie que les acteurs du marché de l'art, lorsqu'ils voudront mettre en vente un bien ancien comportant des éléments en ivoire, devront généralement attendre 4 mois et finiront le plus souvent par se voir refuser implicitement la dérogation. Ainsi que l'indique le texte de présentation de l'arrêté soumis à consultation, le règlement européen n° 338/97 du Conseil appliquant la CITES prévoit une dérogation générale pour le commerce des objets fabriqués avant le 1er juin 1947, ce qui signifie qu'aucune autorisation administrative n'est requise pour leur transport et leur vente. On peut donc sérieusement s'interroger sur la légalité d'une mesure purement nationale, telle que celle envisagée dans l'arrêté, conduisant à soumettre le transport et la vente des objets antérieurs à 1947 à des autorisations délivrées au cas par cas. Plus généralement, soumettre à autorisation au cas par cas toute transaction sur des meubles et objets antérieurs à 1947, dès lors qu'ils comportent des éléments en ivoire, sans aucune indication concernant les critères selon lesquels l'autorisation sera accordée ou refusée, paraît constituer une atteinte excessive au droit de propriété et à la liberté contractuelle. La réglementation proposée aurait un impact très négatif sur des activités parfaitement légales. Elle risque de faire tout simplement disparaître le marché légal de meubles et objets anciens comportant de l'ivoire. Et, comme ces meubles et objets existeront toujours, il est probable que l'effet inattendu de cette réglementation sera d'accroître le marché noir. Sotheby's comprend la volonté des autorités françaises d'accroître la lutte contre le trafic illégal d'ivoire. Mais elle estime que ce n'est pas en interdisant le commerce et le transport d'objets et meubles anciens que cet objectif pourra être atteint. Sotheby's adresse une copie de la présente contribution au Ministère de la Culture et de la Communication.

01/07 /2016 19: 22 Mabel Boujoun-Vagnoux
01/07 /2016 22: mauri dominique
01/07 /2016 04: dominique
01/07 /2016 23: 23: lou

Commerce d'ivoire et corne de rhinocéros je suis d'accord STOP AU MASSACRE

Je suis pour une interdiction totale de ce commerce ! je suis d'accord avec ses dispositions ARRETONS LE MASSACRE STOP ARRETONS LE COMMERCE DE

E

L'IVOIRE BRUT EN FRANCE

Ce projet d'arrêté prévoit des dérogations et {{ces 'dérogations' permettront le maintien du commerce de l'ivoire. c'est inéluctable }} Ceci n'est pas tolérable ni acceptable ! Il convient de se prononcer définitivement pour {{une interdiction totale du commerce d'ivoire en France !}} Pour ex, l'ivoire travaillé des antiquaires constitue l'essentiel des transactions commerciales en France. Cela contribue à blanchir de l'ivoire illicite (faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine ...). {{Tout commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit.}} Il s'agit d'une PRISE DE CONSCIENCE de lutte contre le braconnage. Pensez-vous que ceci soit logique ? [->http://www.metronews.fr/info/la-belle-histoire-du-jour-une-association-deplace-500-elephants-pour-les-sauver-du-braconnage/mpfi!hKePUvigfldq2/#utm_source=Twitter&utm_medium=social&utm_campaign=Twitter-Reco-Metronew] ? Non cela est bien triste et la France ne doit pas s'en rendre complice. D'ailleurs, lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier, Madame la ministre Ségolène Royal{{ a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France afin de tuer la demande }} {{Merci de passer de la 'volonté' à l'acte !}} {{Il convient d'interdire pleinement et entièrement (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) le commerce de l'ivoire en France. }} Salutations

01/07 23: Non au commerce d'ivoire
/2016 23: V.J.P.B-L
02/07 00: Interdiction
/2016 41: Rotty

Pour une interdiction pleine et entière. Tuer le commerce de l'ivoire, c'est en interdire totalement et sans condition sa commercialisation. À partir du moment où on autorise des dérogations pour quelques raisons que ce soit, on entretient la demande en objets en ivoire. Si on veut faire diminuer le braconnage d'éléphant, il faut empêcher qui que ce soit de gagner de l'argent sur de l'ivoire. Le fait de posséder un objet en ivoire devrait être socialement inacceptable, peu importe sa date d'acquisition ! Enfin, vu les sommes en jeu, le fait de conserver un commerce d'ivoire entraînera inmanquablement des tentatives de blanchiment d'ivoire plus récent. Stop au massacre. Pourquoi mettez vous autant de temps à faire interdire ces massacres ? <quote></quote> Enfin, après tant d'années!!!! Enfin une décision de bon sens. Je suis favorable à l'interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros.

02/07 01: Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire
/2016 03: Lea
02/07 07: Stop au massacre
/2016 32: Cabourg

Il aura fallu de longs combats menés entre autre par des gens courageux comme Pierre Pfeiffer. On ne devrait pas en 2016 s'interroger sur l'autorisation ou non de ce type de commerce, l'éléphant et le rhinocéros étant inscrit par la CITES en annexe I des espèces protégées par la convention de Washington. Il faut impérativement mettre tout en œuvre pour interdire et lutter contre le braconnage, la destruction et le trafic d'espèces sauvages. Une interdiction totale de toutes formes de commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros va dans le bon sens à condition qu'elle soit réellement appliquée, que des moyens soient mis en œuvre pour contrôler et que des pressions efficaces soient réalisées contre les pays contribuant et/ou favorisant ce trafic et ce commerce. Je pense qu'il manque néanmoins dans cet arrêté un article concernant les sanctions encourues qui devront être exemplaires.

03/07 19: Consultation sur l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant et de la corne de rhinocéros
/2016 00: Jacques et Marianne PIVARD

Jacques et Marianne PIVARD
70150 Beaumotte lès Pin

02/07 08: adhère complètement a ce projet
/2016 52: jenei

Le fait de faire une dérogation sur l'importation de l'ivoire permettra toute sorte d'abus. Les populations d'éléphants sont maintenant très faibles et doivent se reconstituer rapidement. Les africains ont besoin de l'écotourisme pour survivre et les éléphants font parti des animaux que les occidentaux veulent impérativement voir. Merci de tenir compte de

02/07 08: interdissons toute importation d'ivoire, sans dérogation.
/2016 56: Denis TIRMARCHE

ces remarques

Nous sommes pour une interdiction totale du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Par ailleurs nous rappelons à Madame Ségolène Royale qu'en 2014 nous avons remis 32 000 signataires pour l'interdiction des élevages d'animaux dits à fourrure en France sans aucun retour pour l'instant. Pourtant les animaux élevés en batterie méritent autant notre considération que les animaux sauvages. Merci.

02/07 08: Contre ce commerce ignoble
/2016 58: arnaud

Il faut être intransigeant, c'est le seul moyen de faire cesser le trafic ou du moins de le rendre plus difficile. Dommage que les mesures ne soient pas planétaires, c'est sûrement trop tard de toute façon surtout pour les rhinos.

02/07 09: Caroline MONNEREAU Pour
/2016 15

Madame, Monsieur, De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Nous savons tous qu'il ne faut surtout pas accepter la moindre dérogation, sinon cela entraine la boîte de pandore. La convoitise, les appétits des braconniers va être tel que les éléphants, les rhinocéros vont être encore massacrés. Un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. Je vous demande donc de bien vouloir interdire le commerce de l'ivoire sur notre territoire. Très cordialement, Mme GERVASONI

02/07 09: NON A CE PROJET DE POSSIBLE COMMERC E DE L'IVOIRE
/2016 17: CELESTE

Une grande majorité du public (76%) s'est exprimée pour une interdiction pleine et entière (c'est-à-dire sans régime dérogatoire) du commerce de l'ivoire en France (sondage IFOP pour IFAW administré du 01 au 03 juillet 2015). Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. Pour que l'interdiction soit efficace dans ses effets et donne une chance aux éléphants de perdurer, il ne faut pas de régime dérogatoire.

02/07 09: Pour une interdiction totale du commerce d'ivoire en France STOP DEFINITIF AU COMMERC E DE L'IVOIRE
/2016 31: Hermary

inconditionnellement d'accord avec l'interdiction définitive du commerce de l'ivoire sous toutes ses formes
POUR POUR POUR ET VITE! 'LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT' disait le candidat à l'élection présidentielle; dont acte! Merci pour eux.

02/07 11: Le changement , c'est maintenant!
/2016 21: Micha SCHONS

Ce projet d'arrêté n'est pas acceptable. Il ne doit y avoir aucune dérogation possible. L'interdiction du commerce d'ivoire doit être totale. {{Communiqué de Presse / Confédération Européenne des Experts d'Art / CEDEA}} Depuis 1990, le commerce de l'ivoire en France est strictement encadré, il est limité aux objets travaillés d'avant 1947, considérés comme antiquités, et des morceaux bruts entrés dans l'Union Européenne avant 1990. Des mesures significatives pour l'éradication du trafic avaient déjà été prises le 28 janvier 2015 par la ministre :
• suspension immédiate de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut par la France • appel aux autres Etats Membres de l'Union Européenne pour interdire à leur tour les exportations d'ivoire brut • vigilance accrue pour les certificats de commercialisation sur le sol français • coopération renforcée entre les services du Ministère de

02/07 11: interdiction totale
/2016 41: Régine Ruescas

02/07 11: INTERDIRE LA VENTE DE TOUS LES OBJETS D'ART EN IVOIRE EN FRANCE ?
/2016 55: taranis

02/07 13: CEDEA (Confédération des experts d'Art)
/2016 04

L'Ecologie et les douanes, et relance du plan de coopération interministériel destiné à améliorer la synergie entre les services afin de rendre la lutte contre la fraude plus efficace, notamment aux frontières. LE NOUVEAU PROJET D'INTERDIRE « TOUT COMMERCE D'IVOIRE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS SAUF DEROGATION EXCEPTIONNELLE » SUSCITE UNE TRES GRANDE INQUIETUDE CHEZ LES PROFESSIONNELS DU MARCHE DE L'ART. Dorénavant, sera-t-il interdit de vendre et d'acheter sur le territoire français une Vierge en ivoire du XVIème siècle, un meuble en marqueterie du XVIIème siècle comprenant des éléments en ivoire, des pistolets en ivoire du XVIIIème siècle, des miniatures, des objets chinois, des carnets de bal, des éventails ou encore des instruments de musique ? En quoi l'interdiction du commerce d'objets d'art depuis l'Antiquité jusqu'au XIXème siècle va-t-elle sauver les éléphants, dont l'ivoire est surtout recherché par le marché Extrême Oriental ? Nous connaissons les conséquences d'une telle loi, déjà adoptée par les Etats-Unis, aboutissant à des comportements excessifs : les musées français ne prêtent plus d'objets comprenant de l'ivoire aux Etats-Unis de peur d'une destruction aveugle... Impossible aux musiciens européens d'emporter avec eux leurs instruments de musique pour un concert aux Etats-Unis ! Les Etats-Unis ont pris cette mesure, il y a trois ans, et cela n'a aucunement fait baisser le braconnage. Il est donc instamment demandé à Madame la Ministre d'engager une concertation avec les professionnels du marché de l'Art, car une interdiction de vendre et d'acheter en France des objets anciens en ivoire pénaliserait grandement le marché français et ne ferait que déplacer ce commerce dans les pays voisins qui n'adopteraient pas cette législation. Des pièces d'une qualité exceptionnelle rejoignent encore aujourd'hui les collections des musées français. Le projet de loi sonnerait le glas de ce type d'acquisition. Les collections privées françaises comptent de très nombreux chefs-d'œuvre qui contiennent de l'ivoire. Sans aucun bénéfice pour la sauvegarde des éléphants qui est menée avec raison aujourd'hui, ce projet présente un réel danger de voir à terme partir notre patrimoine à l'étranger. Et que dire aux collectionneurs français qui, durant toute leur vie, ont rassemblé des objets du Moyen Age ou orientaux, sinon que leur collection ne vaut plus rien ! Parmi les dizaines de cas particuliers, citons celui des éventails : L'ivoire constitue, en partie ou en totalité, de nombreux éventails des XVIe au XIXe siècle. L'interdiction du commerce de l'ivoire, conduirait à l'arrêt pur et simple de l'activité des experts spécialisés dans ce domaine, ainsi que les marchands et les restaurateurs pour ce type d'objets. Ici en particulier, cette loi signerait l'arrêt brutal de l'enrichissement du patrimoine public, puisque les musées ne pourraient plus acquérir (ce qu'ils font très régulièrement) ces pièces d'une valeur historique inestimable.

Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé soit de fait l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France ! Laisser les professionnels du marché de l'art profiter de ces ventes va affaiblir la portée de l'interdiction du commerce et donc la sauvegarde des éléphants : s'il y a commerce lié à ces objets d'art, les éléphants continueront d'être massacrés. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, car ils ont compris que le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

Je suis absolument contre la mise en place de dérogations, quelle qu'en soit la nature, à l'interdiction du commerce de l'ivoire en France. J'estime qu'aucune justification n'est tolérable. En effet, le fait d'admettre des dérogations entraînera obligatoirement un appauvrissement de la loi

il faut arrêter le massacre des éléphants et pour cela interdire tout commerce d'ivoire sans aucune dérogation. Projet d'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants

02/07 13: dominique
/2016 13 bouteille

02/07 14: mariejo
/2016 53

et de la corne de rhinocéros sur le territoire national

d'interdiction et conduira fatalement à une incitation au braconnage. L'art, de même d'ailleurs que les 'traditions', ont toujours bon dos... Pour une interdiction TOTALE : arrêtons le massacre. D'un côté, on discute du statut des animaux en droit... de l'autre on piétine honteusement la moindre avancée.

Madame la Ministre, Je suis artisan d'art, coutelier, diplômé du titre de 'Un des Meilleurs Ouvriers de France' en 2007 et labellisé 'Entreprise du Patrimoine Vivant' depuis 2010, renouvelé en 2015 par Monsieur Emmanuel Macron et Madame Martine Pinville, détenant une autorisation préfectorale de détention et utilisation d'ivoire d'éléphant depuis 2009 renouvelée en 2014 n° : 2014-09-001. Je possède un stock d'ivoire d'éléphant déclaré auprès du DREAL Midi-Pyrénées, mon registre d'entrée et sortie est tenu à la disposition des douanes, de la gendarmerie et tout service dûment habilité en la matière. Je fabrique des couteaux d'art et de collection en ivoire, matériau noble, apprécié des amateurs d'art et collectionneurs. Chaque couteau fabriqué est numéroté et renseigné sur le cahier de stock et fait l'objet d'une demande de CITES. Tout ceci est parfaitement encadré et contrôlé par le DREAL Midi-Pyrénées dont je dépends. Cette procédure fonctionne très bien et garanti la provenance légale de l'ivoire montée sur les couteaux. La démarche administrative est certes très lourde en termes de gestion et de déclaration auprès des services mais nous pouvons ainsi sensibiliser la clientèle sur la provenance légale de cette matière. Nous jouons un rôle d'éducateur en sensibilisant les clients sur l'importance d'acheter chez des artisans ou magasins autorisés, la meilleure façon de lutter contre le braconnage et vente clandestine qui s'en découle. Nous sommes quelques dizaines d'artisans ou entreprises artisanales en France à avoir obtenu une autorisation préfectorale de détention et utilisation d'ivoire d'éléphant et curieusement c'est par voie de presse que nous avons appris votre décision arbitraire d'interdire la vente d'ivoire en France ainsi qu'à l'international. Nous aurions apprécié plutôt que cet abus de pouvoir, avoir une concertation au préalable, vous sensibiliser sur l'importance d'obtenir une dérogation pour l'ensemble des professionnels afin que chacun puisse au moins continuer à travailler l'ivoire jusqu'à épuisement de son stock. Cette dérogation permettrait de pouvoir honorer les commandes prises ainsi que de préparer la transition de nos fabrications. Nous avons investi dans l'achat d'ivoire, nous serions alors obligés de demander une indemnisation pour des pertes d'exploitation considérables. De plus la restauration de vieux couteaux faisant partie d'un patrimoine national serait affectée, la transmission de nos savoir-faire terminés, le label Entreprise du Patrimoine Vivant obsolète. Nous devons lutter contre la contrebande, votre mesure pénalise au premier degré les travailleurs autorisés qui ont un stock déclaré et facilement contrôlable, elle ne stoppera pas la contrebande. Il serait certainement tout aussi efficace de mieux informer les clients en les incitant à demander les papiers justificatifs existant liés à la vente de tout objet en ivoire. L'interdiction stricte du commerce d'ivoire ne résoudra pas le problème, pour exemple depuis le temps que la vente de drogue est interdite ce fléau est toujours là et à profusion. Au point que certains partis politiques « écologistes » demandent aujourd'hui la légalisation, n'est-ce pas un comble ! Avec de telles mesures, d'autres espèces rares et au combien précieuses pour leurs savoir faire et pour le patrimoine français seront menacées d'extinction dans la plus totale indifférence, vous aurez votre part de responsabilité, je parle bien évidemment des Artisans d'Arts, Maîtres d'Arts, des Entreprises de Patrimoine Vivant ou encore Meilleurs Ouvriers de France qui perdront l'une des plus belle et noble matière pour mettre en valeur tous ces merveilleux objets qui représentent l'excellence du savoir faire Français Je vous rassure Madame la Ministre, vous pouvez dormir tranquille, nous n'avons pas le pouvoir de mobilisation ni de blocage de la France qu'ont

Courrier envoyé à Madame Royal Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

02/07 15: TISSEYRE
/2016 22 Jean-Paul

les agriculteurs Bretons ou la CGT. Je communiquerai votre réponse à mes collègues couteliers Français autorisés à travailler et détenir de l'ivoire d'éléphant dont bon nombre sont également Meilleurs Ouvriers de France, Entreprise du Patrimoine Vivant ou encore Maître d'Art. Je vous prie de croire Mme ROYAL – Ministre de l'Environnement-de l'énergie et de la Mer En l'assurance de ma considération distinguée. Jean-Paul TISSEYRE Coutelier d'Art Meilleur Ouvrier de France Entreprise du Patrimoine Vivant

Le massacre des éléphants et des rhinocéros n'est pas négociable. Ils subissent un braconnage intensif qui décime des populations entières d'éléphants et de rhinocéros. C'est inadmissible d'accorder une quelconque dérogation. Nous avons le devoir d'être intransigeant et adopter des stratégies efficaces pour éteindre complètement le marché. La communauté internationale doit agir au plus vite pour faire pression notamment auprès des asiatiques pour que cesse tout commerce issu de la faune sauvage ; il est même urgent de déployer des forces spéciales sur le terrain pour protéger toute cette faune en danger imminent. Il faut associer les états africains qui sont trop souvent corrompus et laissent faire ; ils sont complices de la destruction du patrimoine naturel de l'humanité : chasse en boîte du lion, safari meurtrier d'éléphants, de léopards, de buffles, de rhinocéros...destiné à de riches touristes complètement dégénérés. (traque du lion Cécil....). Ca suffit, il faut mettre un terme à ce trafic insupportable et instaurer la prison à vie voir la peine de mort pour toute atteinte à la vie sauvage.

AUCUNE TOLERANCE : PAS DE DEROGATION

02/07 /2016 15: 48 DIANE

Stop total au u commerce de l'ivoire chez les éléphants et les rhinocéros

02/07 /2016 16: 42 Ezbieta

Arrêt total au commerce de l'ivoire des éléphants comme des rhinocéros

02/07 /2016 16: 53 Christelle

Arrêtez totalement ce commerce de l'ivoire

02/07 /2016 17: 19 Richard

oui à l'interdiction totale du commerce de l'ivoire

02/07 /2016 17: 21 cottin

Merci d'agir rapidement pour une interdiction totale de ce commerce. Et aucune dérogation !!

Aucune dérogation n'est permise , n'est tolérable...ce marché doit disparaître totalement. Cessez de toujours favoriser ces gens qui commercent encore avec l'ivoire... l'ivoire du passé reste dans le passé et ne doit pas faire le jeu de dérogation. PAS DE DEROGATION "QUE DALLE.. STOP AU COMMERCE DE L'IVOIRE Agissez sans toujours vouloir contourner .

Stop à ce commerce destructeur. Agissez et sans dérogation, il y aura toujours des individus pour détourner, on a l'impression que vous ne le savez pas! Stop à ce commerce totalement... Soyez ferme , ces animaux ne peuvent se défendre seul malheureusement. Personne n'a besoin de tous ces objets en ivoire...nous avons d'autres moyens pour nous faire plaisir avec de beaux objets.. L'ivoire appartient à ces animaux non à nous. Merci

Bonjour, Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats,

02/07 /2016 17: 23 Richard

Stop définitif et total de ce commerce destructeur

02/07 /2016 19: 21 anne mala

commerce de l'ivoire lamentable

02/07 /2016 19: 41 stéphanie

détourage de blaireaux

02/07 /2016 21: 18 TISSEYRE Jean-Paul

Proposition STOP AU COMMERCE D'IVOIRE ET CORNE

02/07 /2016 21: 39 DELPHINE DELETANG

INTERDIRE TOTALEMENT LE COMMERCE DE L'IVOIRE ET DE LA CORNE DE RHINOCEROS

02/07 /2016 23: 33 REBUFFAT

Pour l'interdiction de tout commerce d'ivoire, bien évidemment

03/07 /2016 08: 57 Catherine Schalk

interdiction totale du commerce d'ivoire en France

03/07 /2016 09: 40 Isabelle Norza

tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Cordialement Serge Cottin

Agissez et protégez enfin durablement et totalement ces animaux par un arrêt total et absolu de ce commerce misérable de l'ivoire. Aucune dérogation, AUCUNE DEROGATION ..car il y aura toujours des magouilleurs , des tricheurs...

Sensible à la beauté de la nature, à la conservation des espèces et à la souffrance animale, engagée dans des associations de protection des espaces naturels, je sais que les éléphants sont massacrés, braconnés, tués notamment pour leur ivoire, c'est pourquoi j'approuve toute mesure ayant une chance de limiter le nombre de mort d'éléphants donc l'interdiction du commerce d'ivoire en France. Que par le passé des objets et des oeuvres d'art parfois remarquables aient été fabriquées en ivoire d'éléphant est une chose, ces oeuvres méritent d'être conservées, mais ne justifie en aucun cas que l'on continue à en fabriquer; c'est un non-sens écologique, un archaïsme qui n'a aucune raison d'être, et doit être combattu puisqu'il sous-tend et alimente des actes cruels, la destructions d'animaux majestueux qui font l'orgueil de la planète, et souvent l'assassinat de leurs gardiens humains, garde des réserves de faunes sauvage. Permettre ce commerce est approuver ces crimes.

Ces animaux ont le droit à la vie, seul l'homme est une espèce nuisible. Autre idée positive à approfondir, même si le nombre et la diversité des impositions est déjà trop élevé en France, pourquo ne pas appliquer comme pour les produits sur l'horlogerie-bijouterie-joaillerie et sur l'orfèvrerie et les arts de la table une taxe indexée sur le chiffre d'affaire annuel lié aux ventes d'objets en ivoire d'éléphant. Cette somme pourrait être redistribuée aux pays d'Afrique afin de les aider à lutter efficacement contre le braconnage, une sorte de « commerce équitable », les acheteurs serait ainsi des acteurs responsables contribuant directement pour la préservation de l'espèce. Une idée concrète qui mobiliserai toute les personnes, professionnels et particuliers liées au commerce de l'ivoire.

STOP au commerce des attributs naturels des éléphants a cause des collectionneurs et politiques

Cet arrêté est une bonne chose pour la préservation des éléphants et des rhinocéros qui sont des espèces gravement menacées. Cependant il faut aller jusqu'au bout de la démarche en supprimant totalement le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Les dérogations doivent être autorisées exceptionnellement, dans des cas très particuliers et non se généraliser facilement. Sinon cet arrêté ne changera rien à la situation actuelle qui est dramatique pour les éléphants et les rhinocéros.

Comment ne pas soutenir un projet qui vise enfin à interdire tout commerce d'ivoire! Comment ne pas soutenir un projet qui vise à protéger des animaux contre la vente d'objets qui n'ont de valeur que parce que certaines personnes on décidé de donner de la valeur à l'ivoire! Je suis surprise que de telles lois soient encore en discussion et pas établies, votées et appliquées depuis longtemps dans une société qui se dit 'civilisée'!

Bonjour, Je me prononce contre le commerce d'ivoire en France (et si possible dans le monde entier). Cela ne correspond pas a un besoin vital, cela ne concerne que les riches acheteurs : et cela entraine du braconnage et donc la disparition a terme des éléphants ou des rhinocéros. Pour les bijoux ou les œuvres d'art il y a bien d'autres matériaux disponibles qui n'entraînent pas la mort ou la mutilation de ces

pauvres animaux, et aussi peut-être des gardes qui doivent les protéger. Les espèces animales ont déjà bien assez à subir la déforestation, la vivisection et autres pressions que leur font subir les êtres humains. Inutile de rajouter des commerces inutiles qui peuvent encore entrainer des disparitions pour des produits complètement inutiles. Il faut interdire tout commerce car des quotas entraînent la création de faux par les mafias locales. Aucun objet ne doit être vendus. Merci par votre choix d'interdire totalement le commerce de l'ivoire, de préserver pour les générations futures des espèces qui vivent sur terre depuis des millions d'années, et pour lesquelles il a suffit d'une centaine d'années à l'homme occidental pour les faire disparaître de la surface de la terre. Nous ne sommes que les locataires de la planète, nous devons la rendre telle que nous l'avons habitée voir en meilleur état à nos enfants! Les dérogations prévues par l'arrêté sont pernicieuses à plus d'un titre, ainsi que l'a clairement mis en évidence l'IFAW: 1) Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. 2) La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. 3) Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur le commerce d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. 4) De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. 5) Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). 6) Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles.

En tant qu'héritière d'une corporation utilisatrice d'une matière naturelle, (l'écaille de tortue, *eretmochelys imbricata*, inscrite à la convention de Washington dès 1973) j'ai un regard particulier sur la question, et je suis heureuse de pouvoir m'exprimer à l'occasion de cette consultation. Mes parents ont connu le début de la réglementation sur le commerce de l'écaille, l'application des quotas d'importation, l'interdiction du commerce en 1985, la déclaration des stocks, et la mise en place des autorisations préfectorales pour pouvoir continuer à travailler ces stocks. Nous sommes ainsi encore deux entreprises en France (et en Europe) à fabriquer des objets (en l'occurrence principalement des lunettes) en écaille de tortue. Labellisées 'entreprises du patrimoine vivant', malgré les difficultés, nous sommes présents sur la scène internationale et continuons à faire rayonner dans le monde l'excellence de l'artisanat d'art français. Pour combien de temps encore? Nos produits déjà classés comme luxueux avant la réglementation atteignent maintenant des prix prohibitifs, et ne s'adressent plus qu'à quelques privilégiés, même pas toujours connaisseurs, hélas. Car aujourd'hui, en 2016, alors que le commerce et que l'utilisation de l'écaille dans la vie courante est pour ainsi dire 'tué', qui connaît encore l'écaille de tortue et les qualités intrinsèques de cette matière fabuleuse? Dans le langage commun le terme 'écaille' n'est pour ainsi dire plus utilisé que pour la 'couleur écaille'

des lunettes, barrettes, bijoux, peignes, brosses, boîtes et autres objets en matière plastique qui ont remplacé tous ces objets usuels qui auparavant était fabriqués en écaille véritable. Les tortues se portent-elles mieux depuis qu'on a remplacé l'utilisation que l'on faisait de leur carapaces par du plastique? Nombre d'entre elles meurent d'occlusion intestinale après avoir absorbé des sacs en PLASTIQUE. L'industrie pétrochimique propose des substituts plastique pour un peu tout ce que la nature nous avait mis entre les mains, et que l'homme pouvait utiliser à partir de processus de fabrication simples et non polluants. Aujourd'hui on montre du doigt les derniers connaisseurs de matières qui sont maintenant pour ainsi dire prohibées, mais qui pourtant pouvaient fournir des objets durables, réparables, qui pouvaient être transmis de génération en génération. Tellement durables qu'aujourd'hui avec l'ivoire, l'administration se trouve face à un vrai casse tête. Pouvez vous déclarer 'illégaux' des objets arrivés du fin fond de l'histoire de l'art et de l'artisanat? Certainement pas. J'espère que ces difficultés vous aideront à comprendre la valeur intrinsèque de ces matières, et qu'au lieu d'encourager des pays à sacrifier leurs stocks en assistant à leurs crémations à ciel ouvert, vous réfléchirez pour envisager une utilisation de ces stocks. Les interdictions brutales font monter les prix et encouragent les trafics. Il n'y a rien de honteux de fournir un artisanat capable de produire des objets qui tout en traversant les âges enseignent aux générations le respect de la nature et l'humilité. Nous défendons nos métiers et l'utilisation de nos matières avec obstination parce que nous savons que l'homme n'a jamais rien inventé de plus prodigieux que ce que la nature lui a remis entre les mains, et que nos métiers n'auraient jamais la même saveur avec quelque ersatz que ce soit. Nous ne défendons pas nos métiers faute de nous être posé la question de savoir quoi faire d'autre. Ce n'est pas plus facile de travailler des peaux de serpents que du plastique, bien au contraire. Ce n'est pas plus 'juteux' de travailler l'écaille ou l'ivoire, bien au contraire: Seules les matières plastiques permettent l'industrialisation, la production de masse et les profits de masse. Nous n'acceptons pas d'être désignés comme boucs émissaires des extinctions d'espèces pas plus que nous ne pouvons accepter de voir nos matières et nos productions prohibées, pendant que nos métiers seraient mis au piloris, désignés comme source d'abominables trafics. Plutôt que diaboliser et stigmatiser nos métiers et nos productions, une taxe pourrait être perçue sur les objets réalisés dans les matières réglementées, issues des stocks pré-convention et des stocks anciens qui seraient remis sur le marché. Les stocks d'ivoire peuvent être utilisés pour lever des fonds et protéger les éléphants, payer la surveillance des parcs et combattre le braconnage. En tant qu'héritière d'une corporation utilisatrice d'une matière naturelle, (l'écaille de tortue, *eretmochelys imbricata*, inscrite à la convention de Washington dès 1973) j'ai un regard particulier sur la question, et je suis heureuse de pouvoir m'exprimer à l'occasion de cette consultation. Mes parents ont connu le début de la réglementation sur le commerce de l'écaille, l'application des quotas d'importation, l'interdiction du commerce en 1985, la déclaration des stocks, et la mise en place des autorisations préfectorales pour pouvoir continuer à travailler ces stocks. Nous sommes ainsi encore deux entreprises en France (et en Europe) à fabriquer des objets (en l'occurrence principalement des lunettes) en écaille de tortue. Labellisées 'entreprises du patrimoine vivant', malgré les difficultés, nous sommes présents sur la scène internationale et continuons à faire rayonner dans le monde l'excellence de l'artisanat d'art français. Pour combien de temps encore? Nos produits déjà classés comme luxueux avant la réglementation atteignent maintenant des prix prohibitifs, et ne s'adressent plus qu'à quelques privilégiés, même pas toujours connaisseurs, hélas. Car aujourd'hui, en 2016, alors que le commerce et que l'utilisation de l'écaille dans la vie courante est pour

03/07 10:
/2016 49 Engel Deborah

Non au
commerce
de l'ivoire

03/07 12:
/2016 26 Anne Dorillat

pour la fin
des
interdictions
et pour le
début de la
gestion
durable

03/07 12:
/2016 27 Anne Dorillat

pour la fin
des
interdictions
et pour le
début de la
gestion
durable

ainsi dire 'tué', qui connaît encore l'écaïlle de tortue et les qualités intrinsèques de cette matière fabuleuse? Dans le langage commun le terme 'écaïlle' n'est pour ainsi dire plus utilisé que pour la 'couleur écaïlle' des lunettes, barrettes, bijoux, peignes, brosses, boîtes et autres objets en matière plastique qui ont remplacé tous ces objets usuels qui auparavant étaient fabriqués en écaïlle véritable. Les tortues se portent-elles mieux depuis qu'on a remplacé l'utilisation que l'on faisait de leur carapaces par du plastique ? Nombre d'entre elles meurent d'occlusion intestinale après avoir absorbé des sacs en PLASTIQUE. L'industrie pétrochimique propose des substituts plastique pour un peu tout ce que la nature nous avait mis entre les mains, et que l'homme pouvait utiliser à partir de processus de fabrication simples et non polluants. Aujourd'hui on montre du doigt les derniers connaisseurs de matières qui sont maintenant pour ainsi dire prohibées, mais qui pourtant pouvaient fournir des objets durables, réparables, qui pouvaient être transmis de génération en génération. Tellement durables qu'aujourd'hui avec l'ivoire, l'administration se trouve face à un vrai casse tête. Pouvez vous déclarer 'illégaux' des objets arrivés du fin fond de l'histoire de l'art et de l'artisanat? Certainement pas. J'espère que ces difficultés vous aideront à comprendre la valeur intrinsèque de ces matières, et qu'au lieu d'encourager des pays à sacrifier leurs stocks en assistant à leurs crémations à ciel ouvert, vous réfléchirez pour envisager une utilisation de ces stocks. Les interdictions brutales font monter les prix et encouragent les trafics. Il n'y a rien de honteux de fournir un artisanat capable de produire des objets qui tout en traversant les âges enseignent aux générations le respect de la nature et l'humilité. Nous défendons nos métiers et l'utilisation de nos matières avec obstination parce que nous savons que l'homme n'a jamais rien inventé de plus prodigieux que ce que la nature lui a remis entre les mains, et que nos métiers n'auraient jamais la même saveur avec quelque ersatz que ce soit. Nous ne défendons pas nos métiers faute ne nous être posé la question de savoir quoi faire d'autre. Ce n'est pas plus facile de travailler des peaux de serpents que du plastique, bien au contraire. Ce n'est pas plus 'juteux' de travailler l'écaïlle ou l'ivoire, bien au contraire: Seules les matières plastiques permettent l'industrialisation, la production de masse et les profits de masse. Nous n'acceptons pas d'être désignés comme boucs émissaires des extinctions d'espèces pas plus que nous ne pouvons accepter de voir nos matières et nos productions prohibées, pendant que nos métiers seraient mis au piloris, désignés comme source d'abominables trafics. Plutôt que diaboliser et stigmatiser nos métiers et nos productions, une taxe pourrait être perçue sur les objets réalisés dans les matières réglementées, issues des stocks pré-convention et des stocks anciens qui seraient remis sur le marché. Les stocks d'ivoire peuvent être utilisés pour lever des fonds et protéger les éléphants, payer la surveillance des parcs et combattre le braconnage. 'Le dispositif a pour objet de contrôler sévèrement les activités de nature commerciale portant sur l'ivoire pour éviter que ces activités ne permettent de valoriser de l'ivoire acquis frauduleusement et éventuellement issu d'actes de braconnage' Peut-on décemment envisager de jeter ainsi le discrédit sur toute une profession (aussi réduite à néant soit-elle, en ce qui concerne les sculpteurs sur ivoire par exemple) sous prétexte que faute d'une réglementation, d'une politique, et d'une communication adaptée, un trafic se soit organisé autour d'une matière d'autant plus convoitée que certains s'en servent comme étendard de leur soi-disant politique de protection de l'environnement. Les problèmes de nombres d'espèces en voie de disparition sur la planète sont liées à la prolifération d'une seule espèce: la notre, et à la surexploitation faite par l'homme des autres espèces. Sur un plan médiatique 'l'hominus politicus' surexploite ces animaux sauvages qu'il brandit en étendard comme emblèmes de sa lutte pour la bio diversité.

quand l'homme politique devient utilisateur d'espèces en voie de disparition

03/07 15: 57 Anne Dorillat

03/07 16: 03 Auberlin pour

03/07 16: 08 Kriss Non au commerce de l'ivoire !

03/07 16: 10 babi Pas de dérogations exceptionnelles Arrêt du commerce de l'ivoire

03/07 16: 39 Mina

03/07 17: 28 Brigitte NON AU COMMERC E DE L'IVOIRE

03/07 17: 52 Anne Dorillat politique de l'absurde

Les interdictions brutales de commerce, les crémations de stocks à ciel ouvert et la médiatisation qui entoure ces mesures populistes survalorisent l'espèce en danger, augmentant ainsi sa valeur commerciale aux yeux des trafiquants. A quand les vraies mesures en faveur de l'environnement? A quand la remise en question par les politiques du sacro-saint principe de croissance ?

Complètement d'accord avec ce projet. Protégeons nos animaux! Le commerce de l'ivoire, c'est non, tout simplement, pas de dérogations ! Ne pas l'interdire totalement, c'est d'une certaine manière encourager son trafic par des voies illicites, et donc le braconnage des éléphants et des rhinocéros. Seule une interdiction complète, partout, pourra enrayer ce massacre et donc le déclin de leurs populations. Que la France soit un exemple !

Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Interdiction totale avec aucunes dérogations exceptionnelles Merci.

Il faut arrêter le commerce de l'ivoire afin d'en finir avec le braconnage ! Les dérogations présentées dans le projet d'Arrêté permettront notamment le maintien du commerce de l'ivoire travaillé ou semi-travaillé dit « pré-convention » ou « qualifié d'antiquité ». Or ces objets constituent l'essentiel des transactions commerciales relatives à l'ivoire en France. La ministre Ségolène Royal a déclaré sa volonté d'interdire tout commerce d'ivoire en France lors de la destruction de 105 tonnes d'ivoire au Kenya le 30 avril dernier afin de tuer la demande. Laisser les professionnels du marché de l'art français qui profitent de ces ventes affaiblir la portée de cette interdiction va à l'encontre des intentions premières de la Ministre. Une interdiction totale du commerce d'ivoire n'aura aucun impact sur la possession d'ivoire ni sur la restauration des objets d'art. En revanche un commerce lié à ces objets, tant que les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire, n'est pas acceptable et doit donc être interdit. De plus en plus de pays s'engagent en faveur d'une fermeture de leur marché domestique, y compris les Etats-Unis qui ont récemment publié des mesures qui encadrent strictement et de façon restrictive la vente d'ivoire sur leur territoire. Le commerce légal d'ivoire sur notre territoire a déjà permis de blanchir de l'ivoire illicite (circulation de faux certificats, tentatives d'exportation des objets vers la Chine sans les certificats requis après avoir été achetés en France, etc.). Le maintien d'un commerce d'ivoire, quelle que soit son ampleur, rend socialement acceptable la consommation de ce produit et conduit à un élargissement de la demande et des marchés ce qui stimule le braconnage des populations d'éléphants actuelles. Source : <http://www.ifaw.org/france/notre-travail/conservation-de-la-faune-sauvage/demandez-une-interdiction-totale-du-commerce-divoire-> Le café sauvage peut lui aussi faire la une des journaux : Un trésor en péril au cœur des forêts tropicales ! Notre classe politique irait t'elle pour autant interdire le commerce du café sous prétexte que la filière café pourrait valoriser du café acquis frauduleusement, issu d'actes de défrichage sauvage de la forêt amazonienne? Les états producteurs seraient t'ils encouragés à brûler à ciel ouvert tous les stocks de café de la planète pour éviter que ceux ci ne soient confondus avec du café sauvage? Imaginez le jour où l'homme incapable de réduire sa croissance et sa consommation aurait fini par interdire tout prélèvement 'sauvage', choisira t-il d'interdire également toutes les filières qui utilisent des équivalents de culture et détruira t'il tous les stocks de tout, de peur que leur utilisation ne permette de valoriser des spécimens acquis frauduleusement et éventuellement issus d'actes de braconnage? Choisira t-il de consommer exclusivement des produits de synthèse, bien

traçable-marqués? Les sculpteurs sur ivoire sont les témoins d'un temps où l'homme ne constituait pas une menace pour son environnement . Les sculpteurs sur ivoire sont en voie de disparition, et il devient facile pour l'homme politique d'interdire le commerce de l'ivoire. Ce faisant, l'homme politique efface les témoins de l'extermination de la nature sauvage, mais le crime reste entier et continue à se perpétuer .